HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE

PAR

W. ROSIER

NOUVELLE EDITION

PAR E. SAVARY

PAYOT & Cie

HISTOIRE ILLUSTRÉE

DE LA

SUISSE

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES

PAR

W. ROSIER

NOUVELLE ÉDITION PAR E. SAVARY

Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique

des cantons de

VAUD, NEUCHÂTEL, GENÈVE et BERNE

et contenant de nombreuses cartes et gravures.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL

VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE

1931

Tous droits réservés.

IMPRIMERIE DELACHAUX ET NIESTLÉ S. A., NEUCHATEL

PRÉFACE

Bossuet a dit : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire apprendre aux rois. » Aujourd'hui que, dans nos démocraties, c'est le peuple qui est roi, l'étude de l'histoire devient utile à tous. Mieux que toute autre discipline, en effet, elle fournit les éléments nécessaires au développement du cœur et de la conscience morale, en même temps qu'elle contribue à la culture du sentiment national. Il est donc très naturel qu'elle figure, au nombre des branches obligatoires, dans les programmes des écoles à tous les degrés.

D'autre part, si l'on considère l'étude de l'histoire au point de vue psychologique, on constate qu'elle a beaucoup d'attrait pour l'enfant. Vers l'âge de neuf ou dix ans, alors qu'il commence à sortir de lui-même, à se débarrasser de ses tendances égocentriques, il s'intéresse vivement aux faits et gestes de ses semblables, particulièrement aux mœurs et aux coutumes des peuples primitifs, à la vie des grands hommes, dont le récit satisfait admirablement sa prédilection pour le mystérieux et l'héroïque. Plus tard, lorsqu'il se sentira attiré par les idées abstraites, sa curiosité le poussera à l'étude de phénomènes plus complexes, comme la formation des Etats, les mouvements populaires, l'organisation de la société aux diverses époques. Il les comparera entre eux; il en recherchera les causes et les effets; il les classera par ordre de dates ou par ordre d'importance; il examinera et jugera les actes des principaux personnages qui y jouent un rôle. Ainsi, dans cette seconde période, comme dans la première, l'étude de l'histoire est éminemment propre à satisfaire ses divers intérêts.

Les collèges et les universités ont toujours attaché à la connaissance du passé une importance particulière. Les buts que poursuivent ces établissements et le temps dont ils disposent leur ont permis de donner à l'enseignement de l'histoire toute l'ampleur désirable. Tout autres sont la tâche et la position de l'école primaire : elle doit viser davantage à ce qui est directement utilisable et aller au plus pressé; c'est pourquoi elle a été forcée de n'inscrire dans son programme que les matières essentielles. Pour la branche qui nous occupe, ce programme ne comprend, en effet, que l'histoire locale et l'histoire nationale, et même, en histoire nationale, se limite-t-il aux personnages « dont les actes ont duré », aux faits qui ont été une cause déterminante du développement de nos institutions ou qui caractérisent une époque.

Mais, dans ce domaine, comme dans presque tout l'enseignement, du reste, le programme n'est pas l'essentiel; ce qui importe avant tout, c'est la méthode : la manière joue ici un rôle plus marquant que la matière. — Il est généralement admis qu'une leçon doit être présentée oralement aux élèves. Le maître expose les diverses parties du sujet de la façon la plus vivante possible en s'aidant de tout le matériel intuitif qu'il a sous la main : cartes, gravures, projections, croquis, tableau noir, où il inscrit les expressions nouvelles ou typiques, les dates, les mots de rappel. Il décrit des pays, des villes, des châteaux, des cours de rois, des monastères; il explique les institutions, les magistratures, les coutumes et les mœurs; il montre les armées en présence, les péripéties des combats, les discussions dans les assemblées, les séances des tribunaux. Pour capter l'attention des élèves, il les fait participer directement à ce travail de reconstruction en leur proposant des comparaisons ingénieuses, en leur posant de fréquentes questions. En un mot, il cherche, par tous les moyens dont il dispose, à faire revivre les événements, en développant, en localisant, en animant la matière, de telle sorte que ses auditeurs ne puissent échapper à l'emprise des images évoquées devant eux.

On voit immédiatement le rôle important que le manuel est appelé à jouer dans des leçons ainsi conduites. Suivant la façon dont il est composé, il devient, pour le maître, une aide efficace ou bien une entrave regrettable. Nous avons la certitude

que le nouveau livre d'histoire que MM. Rosier et Savary offrent aujourd'hui aux élèves des trois cantons romands sera, pour les instituteurs et les institutrices, un auxiliaire précieux. Ils y trouveront des exposés clairs, précis, concrets, qui leur fourniront les matériaux indispensables à leurs leçons. Ils n'auront pas besoin de se livrer à de longues recherches pour rassembler les objets d'intuition, ceux-ci se trouvant en grande partie dans le livre. De plus, les cartes, les illustrations étant entre les mains des élèves, chacun d'eux pourra en prendre connaissance directement, les analyser, les reproduire même par le dessin. Ils se feront ainsi de l'objet à l'étude une idée plus exacte que par l'emploi de tableaux muraux qui sont ordinairement trop éloignés ou de dimensions trop restreintes pour être vus distinctement. Le travail personnel de l'élève sera, en outre, considérablement facilité par le fait qu'il retrouvera, dans son manuel, la leçon du jour dans l'ordre et avec les développements présentés en classe. Pour ceux qui pensent qu'il suffit de fixer dans la mémoire les idées essentielles du sujet, les auteurs ont fait suivre chaque chapitre d'un résumé rédigé avec le même souci de clarté et de précision que le texte principal. Pour ceux, au contraire, qui croient utile d'enrichir encore l'esprit de l'enfant par de nouveaux détails, il a été prévu des lectures choisies avec le plus grand soin.

Un enseignement donné dans ces conditions est certainement dans la ligne de l'école active et saurait peut-être créer cet *enthousiasme* qu'un de nos écrivains pédagogiques romands voudrait voir régner, à certaines heures, dans nos classes. Mais « cette méthode suppose tout un ensemble de qualités; si elle est suivie avec succès par beaucoup de maîtres, avec d'autres, au contraire, elle ne donne que de faibles résultats [1]. » Chez quelques-uns, c'est l'imagination qui fait défaut; chez d'autres, c'est la mémoire; chez d'autres encore, c'est la forme verbale qui laisse à désirer. Dans ces conjonctures n'est-il pas tout indiqué, si l'on dispose d'un *bon livre*, d'en faire la base de son exposé, de traiter le sujet par le procédé de lecture expliquée ? Les absences de mémoire ne seraient plus à craindre, le maître aurait plus de liberté d'esprit pour expliquer, interpréter les passages difficiles, pour présenter au bon moment les objets servant d'illustration, pour exercer la discipline. D'autre part, l'élève ayant à chercher lui-même, dans le texte, les idées qu'il devra s'assimiler, participera d'une manière plus effective à la leçon.

Le nouveau manuel pourra certainement devenir ce *bon livre*, et il rendra, dans l'emploi de ce second procédé, autant de services que dans le premier.

Mais ce n'est pas tout. L'étude de l'histoire ne doit pas se borner à concevoir les événements du passé et à les fixer dans la mémoire.

Elle ne serait alors que la *vaine science* dont parle Montaigne. Il est indispensable qu'elle vise plus haut; il faut qu'elle donne des *règles de conduite*, afin que chacun puisse *mettre à profit l'expérience du passé*. Pour cela, le choix des faits et leur ordonnance ont une importance capitale : les matériaux doivent être disposés de telle façon que chaque cours, chaque chapitre renferme une idée maîtresse qui le résume, qui apparaisse aisément à l'esprit et que l'élève puisse dégager sans difficulté.

Ces exigences ont aussi été prises en sérieuse considération par MM. Rosier et Savary : l'examen de la table des matières suffirait pour s'en convaincre. Mais ils ont voulu faire davantage. Sous le titre : *Education civique et morale*, ils ont inscrit, à la fin de chaque chapitre, un certain nombre de maximes, de questions, de devoirs propres à provoquer les réflexions de l'enfant et à fournir à son esprit d'excellents éléments pour les cours de civisme et de morale.

Ajoutons encore que les cartes ont été dessinées avec soin et précision et que les illustrations ont été choisies avec le constant souci de ne mettre sous les yeux des élèves que des choses qui ne puissent en rien froisser leur sens artistique.

Ainsi donc, dans toutes les parties de la tâche, soit en ce qui concerne la présentation des faits, soit pour les leçons qu'il y a lieu d'en tirer, ce manuel est appelé à rendre les plus grands services. Il sera pour nos écoles romandes un instrument de travail de premier ordre, au moyen duquel maîtres et élèves pourront atteindre, avec moins de difficultés que jusqu'à maintenant, le but essentiel des études historiques : connaître la patrie dans le passé pour la mieux aimer dans le présent.

Lucien Jayet,
Maître à l'Ecole d'Application
Lausanne.

[1] Charrier, *Pédagogie vécue.*

Note des éditeurs. — *L'Histoire illustrée de la Suisse* de *W. Rosier*, nouvelle édition par *E. Savary*, n'a subi, pour ce nouveau tirage, que de très légères modifications. La 10me lecture a été cependant complétée par une brève étude sur les corps de métiers et le dernier chapitre, qui traite de l'histoire contemporaine, a été mis au point.

HISTOIRE DE LA SUISSE

PREMIÈRE PARTIE

TEMPS PRIMITIFS

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS HABITANTS DE NOTRE PAYS

1. Les hommes des cavernes. — Il y a des milliers d'années, notre pays était tout différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il n'y avait ni campagne, ni ville, ni village. Un immense glacier le recouvrait et s'étendait jusqu'au delà du Jura.

Peu à peu, cependant, l'air devint plus sec et plus chaud. Le glacier diminua. Il finit par disparaître, abandonnant, çà et là, sur le Plateau et le Jura, de gros blocs de rocher appelés *blocs erratiques*. Les plantes purent pousser et se développer. Notre pays se recouvrit d'immenses forêts de sapins, de chênes, de bouleaux. Là vivaient de nombreux animaux sauvages comme les rennes, les mammouths, les cerfs géants, les ours, etc.

C'est alors que les premiers hommes arrivèrent dans nos contrées. Ils s'établirent dans des cavernes, au pied des rochers; c'est pourquoi on les a appelés les *hommes des cavernes* [1].

Pendant l'été, tout le monde vivait en plein air. Les femmes préparaient les repas, les vêtements et entretenaient le feu. Les enfants allaient

(1) On a trouvé des débris de l'époque des hommes des cavernes à Veyrier, près Genève; dans les grottes du Scex, près de Villeneuve; dans la grotte de Cotencher, près de la gare de Chambrelien (Neuchâtel); dans une grotte au-dessus de Montreux; à Thaingen et au Schweizersbild, dans le canton de Schaffhouse, dans le vallon des Vaux près d'Yvonnant, au Wildkirchlein (Appenzell), à 1600 m.

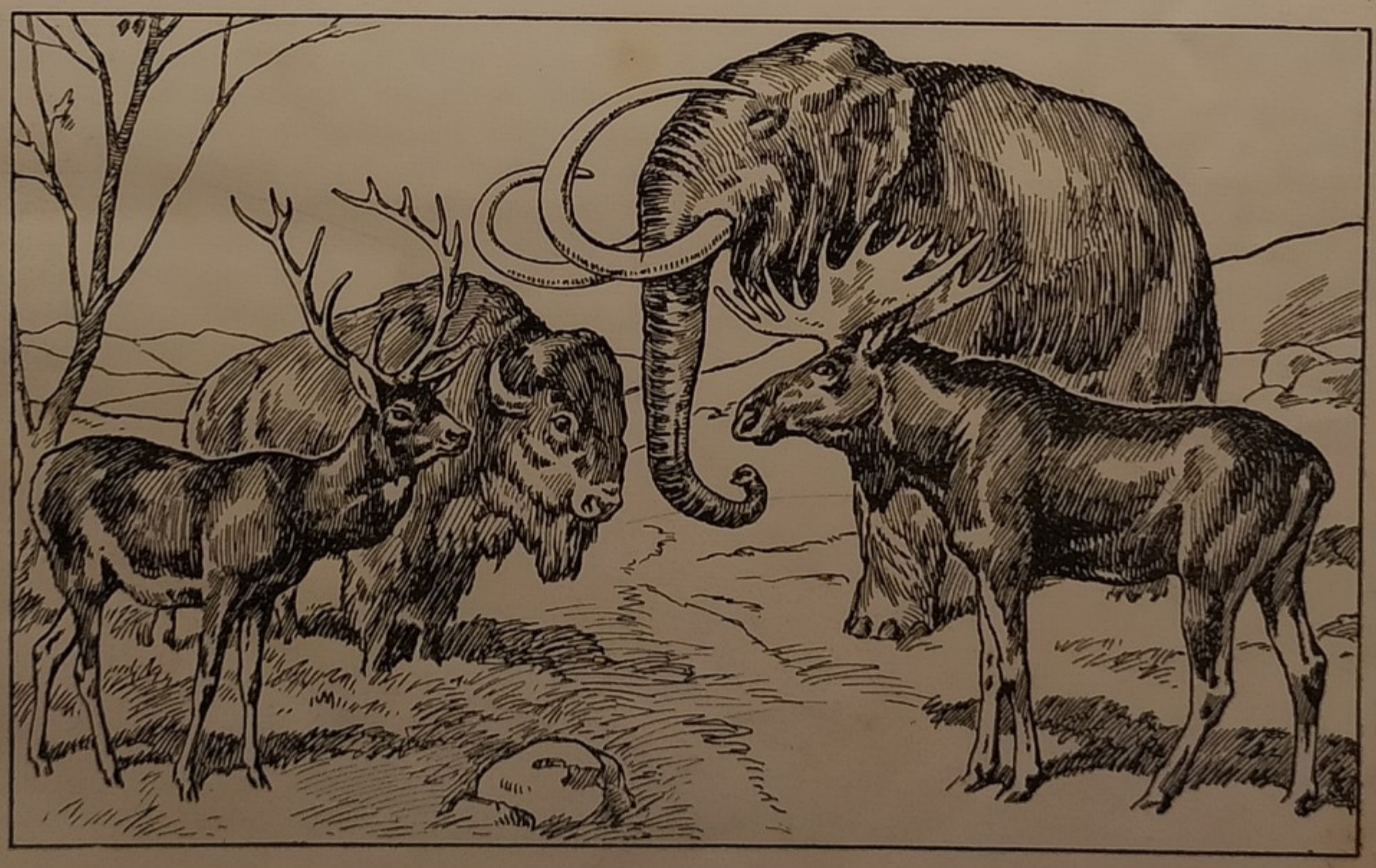

Fig. 1. — Animaux de l'époque glaciaire.

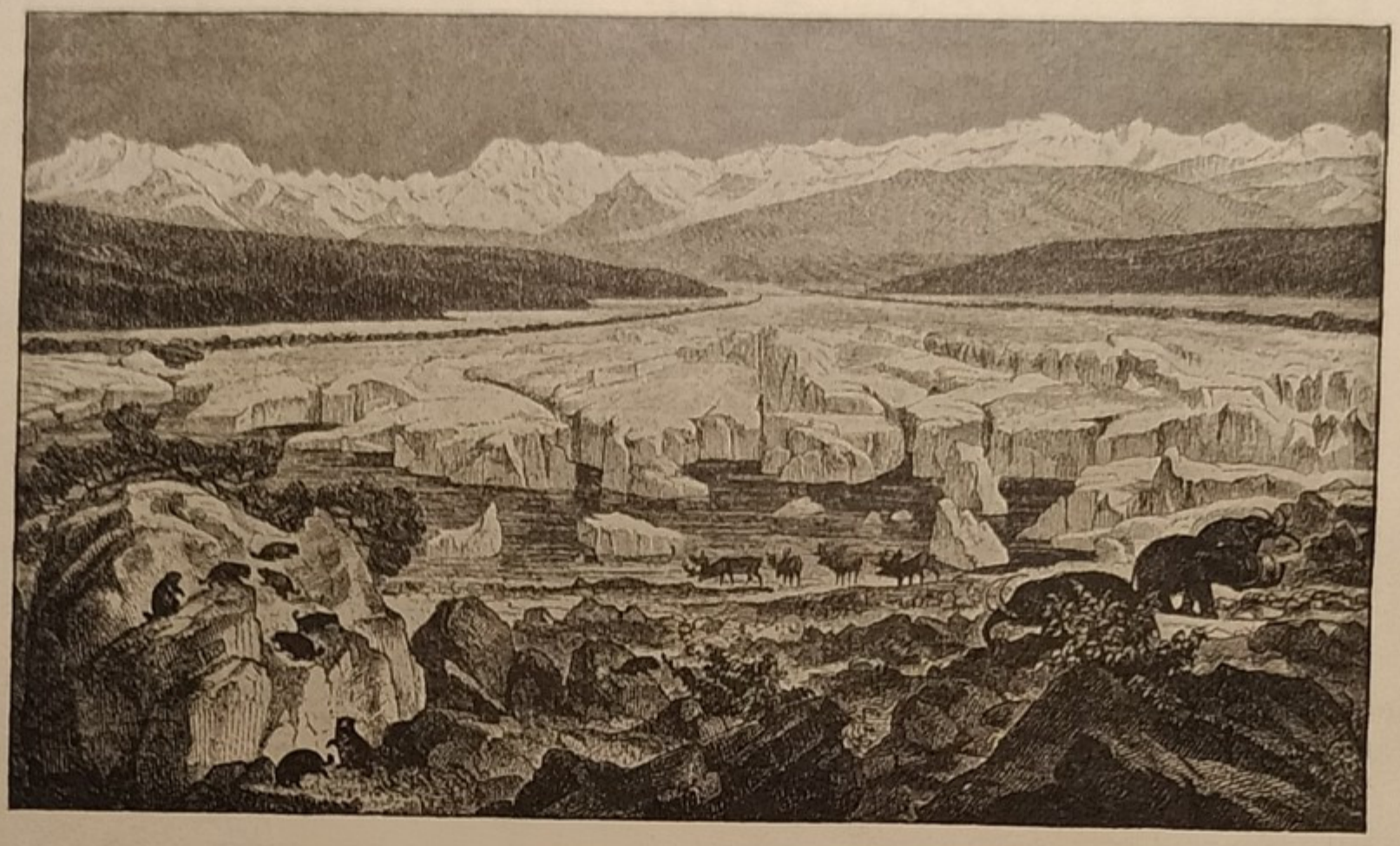

Fig. 2. — Une partie du Plateau suisse à l'époque glaciaire.

chercher dans la forêt toutes sortes de fruits. Les hommes chassaient ou pêchaient. Pour tuer le gibier, ils se servaient de gourdins, de haches de silex, de javelots, de branches munies de pointes en pierre taillée.

Les hommes des cavernes se nourrissaient de la chair des animaux tués à la chasse, de poissons et de fruits sauvages. Pour vêtements, ils avaient des peaux de bêtes cousues au moyen de lanières. Ils aimaient à porter des colliers et des bracelets faits avec des écailles, des dents de sangliers ou de rennes. Les hommes les plus habiles confectionnaient des épingles en os, en corne, des ustensiles en argile et d'autres objets souvent ornés de jolis dessins.

2. Les populations lacustres. — On ne sait pour quelles causes les hommes des cavernes disparurent. D'autres peuplades vinrent s'établir entre les Alpes et le Jura. Elles construisirent leurs habitations au bord des lacs, sur pilotis ; c'est pourquoi on les appelle *les Lacustres*.

Presque tous les lacs de la Suisse ont eu des villages lacustres ; on en comptait un grand nombre au bord du Léman et des lacs de Neuchâtel et de Bienne. Les hommes coupaient des arbres dans les forêts voisines et les transportaient dans le lac à peu de distance du rivage. On plantait les troncs dans la vase et on les faisait tenir solidement en entassant des pierres à leur pied. Les huttes, de forme ronde ou carrée, avaient pour base une plate-forme établie sur ces pilotis. Les habitants de ces petits villages communiquaient avec la rive au moyen d'une passerelle que l'on pou-

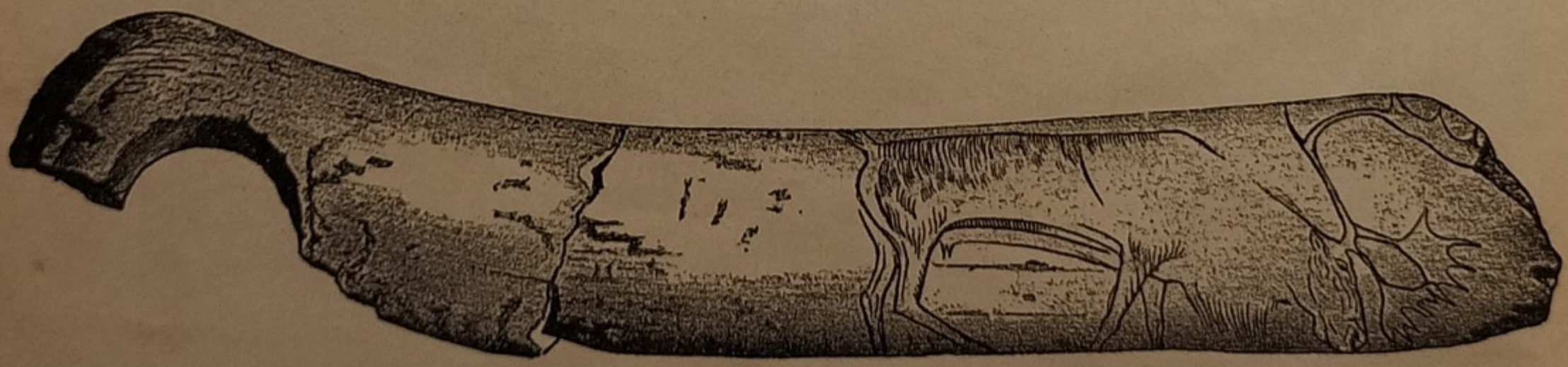

Fig. 3. — Premiers dessins. Un renne broutant. (Débris retrouvés à Thaingen.)

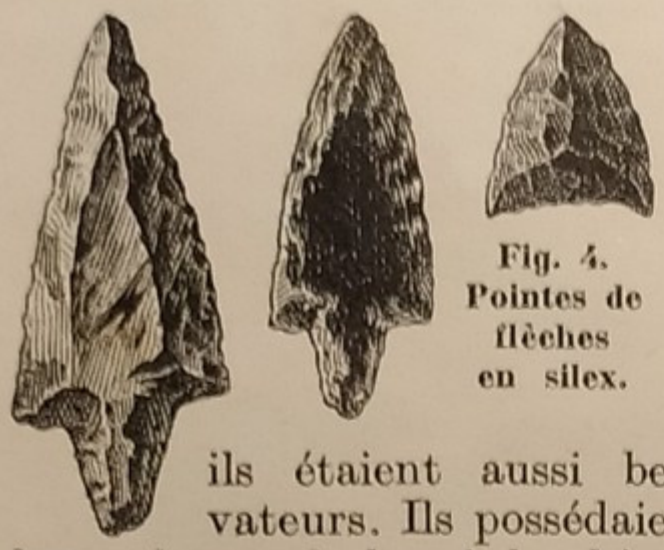

Fig. 4. Pointes de flèches en silex.

vait retirer pendant la nuit ou en cas de danger.

Les Lacustres ne se nourrissaient pas seulement de poisson et de gibier ; ils étaient aussi bergers et cultivateurs. Ils possédaient des animaux domestiques : le bœuf, la chèvre, le porc et le chien. Ils labouraient la terre près du rivage et semaient le blé et l'orge. On écrasait le grain

Fig 5. — Pendeloques.

entre deux pierres pour en obtenir de la farine avec laquelle on faisait une sorte de pain. Les

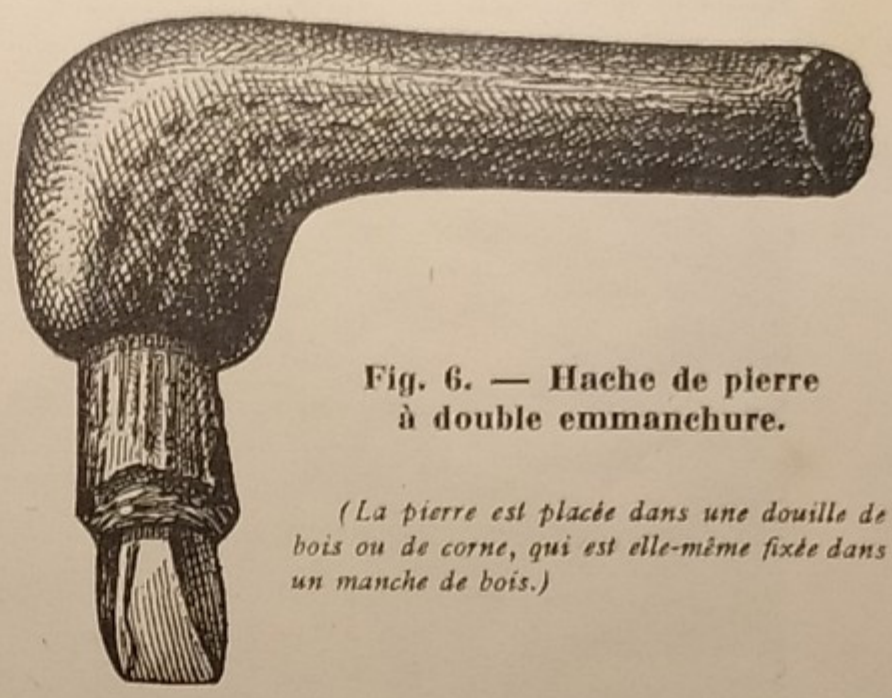

Fig. 6. — Hache de pierre à double emmanchure.

(La pierre est placée dans une douille de bois ou de corne, qui est elle-même fixée dans un manche de bois.)

Lacustres mangeaient aussi des pommes, des poires sauvages et ils savaient les conserver.

Les femmes faisaient des étoffes avec le lin, le chanvre qu'elles cultivaient ; elles confectionnaient aussi des pots et des vases grossiers ornés souvent de dessins. Les armes et les outils étaient en os ou en pierre. Ils étaient mieux travaillés qu'au temps des hommes des cavernes.

Les Lacustres enterraient leurs morts sur la rive voisine de leurs habitations. Les tombeaux étaient formés de pierres plates entre lesquelles le corps était placé les genoux pliés sur la poitrine.

Fig. 7. — Scène de la vie des hommes des cavernes.

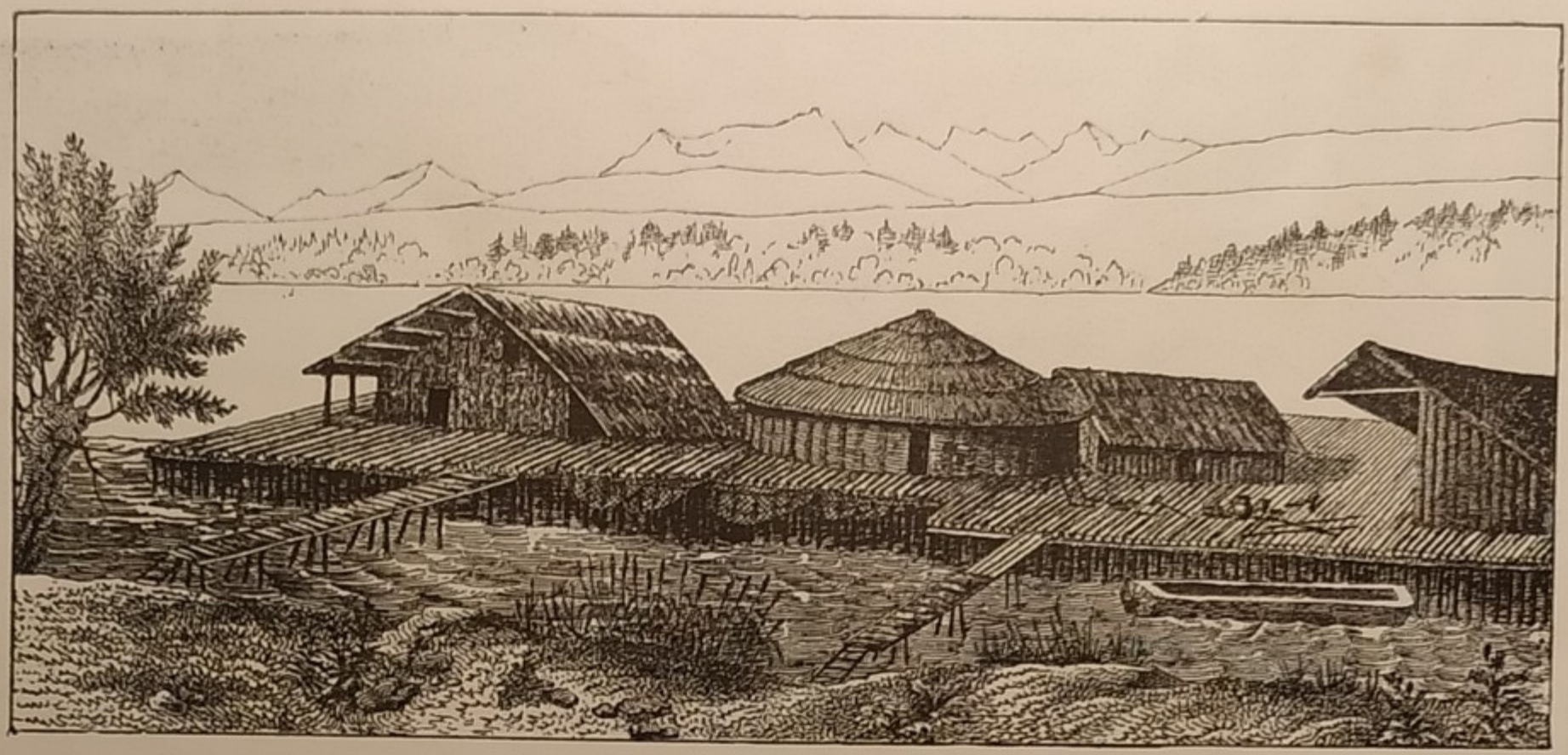

Fig. 8. — Habitations lacustres.

Des peuples venant de l'Orient apprirent aux Lacustres à fondre ensemble le cuivre et l'étain pour en faire du bronze. On fit avec cet alliage des épées, des haches, des ciseaux, des aiguilles, des épingles à cheveux, des bracelets, des boucles d'oreilles. Le bronze fut remplacé plus tard par le fer.

Fig. 9. — Dolmen de Saint-Cergues.
(Au pied des Voirons, à l'est de Genève.)

Fig. 10. — Haches de bronze.

La période des hommes des cavernes et des Lacustres a duré plusieurs milliers d'années. On la divise en quatre parties ou âges :

1. L'âge de la pierre taillée ;
2. L'âge de la pierre polie ;
3. L'âge du bronze ;
4. L'âge du fer.

Fig. 11.
Pointe de lance.
(Bronze.)

RÉSUMÉ

1. Les hommes des cavernes. Les premiers habitants de notre pays ont été les hommes des cavernes. Ils vivaient misérablement dans des grottes, vêtus de peaux de bêtes ; ils se nourrissaient de fruits sauvages et de la chair des animaux tués à la chasse. Leurs outils et leurs armes étaient en pierre grossièrement taillée ou en os.

Fig. 12. — Monnaie de l'âge du fer.

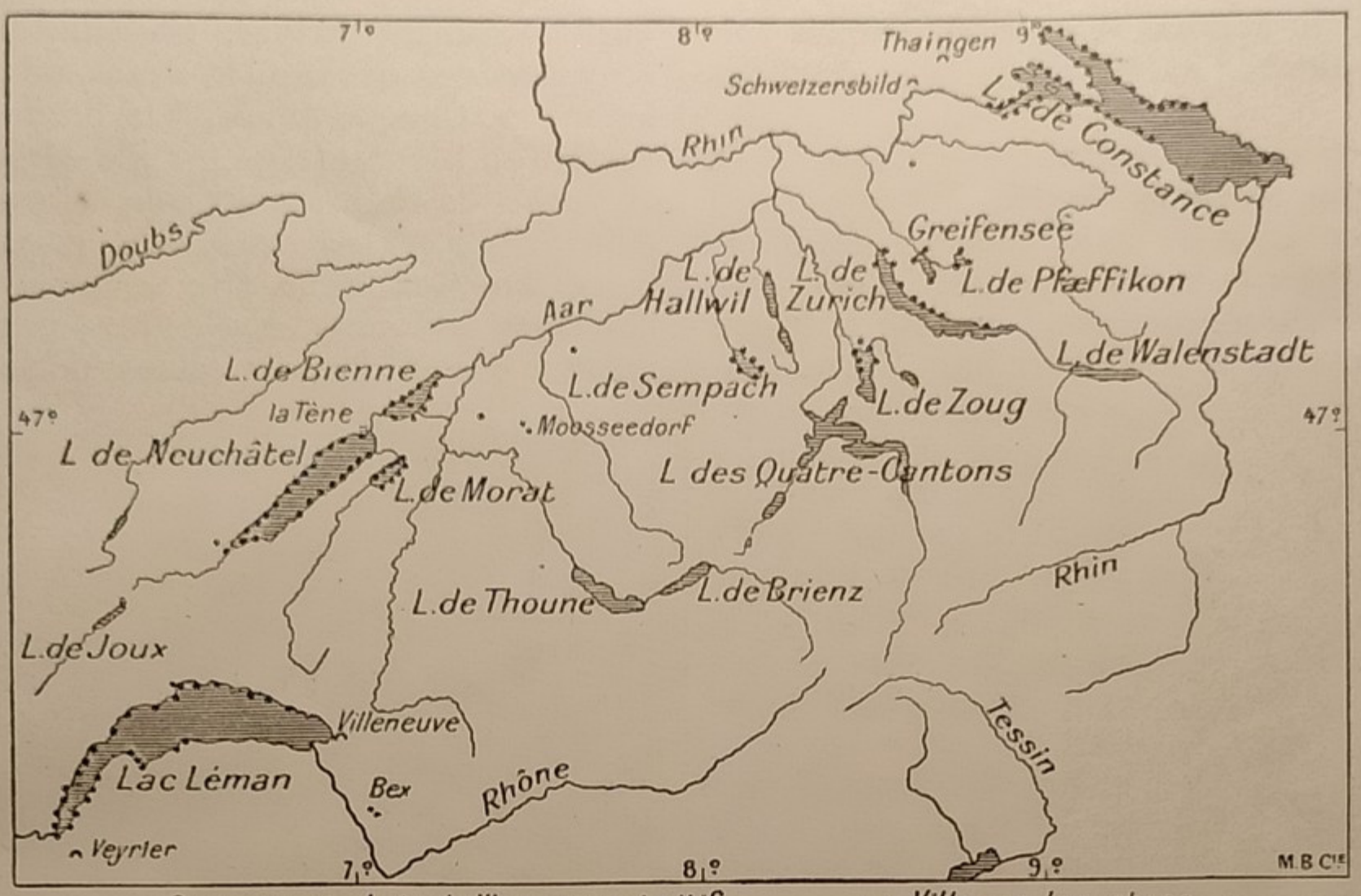

Cavernes et abris de l'homme primitif •.•. Villages lacustres

Fig. 13. — Distribution des anciens villages lacustres en Suisse. — Echelle $^1/_{2\,400\,000}$

2. **Les Lacustres.** D'autres peuplades vinrent habiter le Plateau suisse; ce furent *les Lacustres*. — On leur donne ce nom parce qu'ils construisaient leurs habitations sur pilotis, au bord des lacs. Les Lacustres élevaient des animaux domestiques. Ils savaient labourer la terre; ils semaient le blé et l'orge pour en faire du pain; ils cultivaient le chanvre et le lin pour en tisser de la toile. Leurs outils et leurs armes étaient en os ou en pierre dure et polie. Ils apprirent aussi à travailler le bronze et le fer.

On a divisé la très longue période des hommes des cavernes et des Lacustres en quatre âges : l'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze et l'âge du fer.

Education civique et morale. — Comparer les habitations, la nourriture, les vêtements, les outils et les armes des hommes des cavernes et des Lacustres à ceux de notre époque; montrer les progrès accomplis.

Devoirs. — Décrire une hutte lacustre d'après la gravure, page 8.
Décrire un village lacustre d'après la gravure, page 8.
Dessiner des haches et des outils des Lacustres.

Travaux manuels. — Avec quelques bûchettes de bois, faire construire une petite hutte lacustre.

CHAPITRE II

LES HELVÈTES

1. Mœurs des Helvètes. — Pendant l'âge du fer, un peuple nouveau, *les Helvètes*, vint habiter le Plateau suisse et quelques vallées des Alpes.

Les Helvètes étaient de haute taille; ils avaient les cheveux blonds et les yeux bleus. Leur principale occupation était la chasse et la pêche, mais ils savaient aussi cultiver les champs, les jardins et élever les animaux domestiques.

Fig. 14. — Station lacustre d'Auvernier.
(Cliché du Dr Gross, Neuveville.)

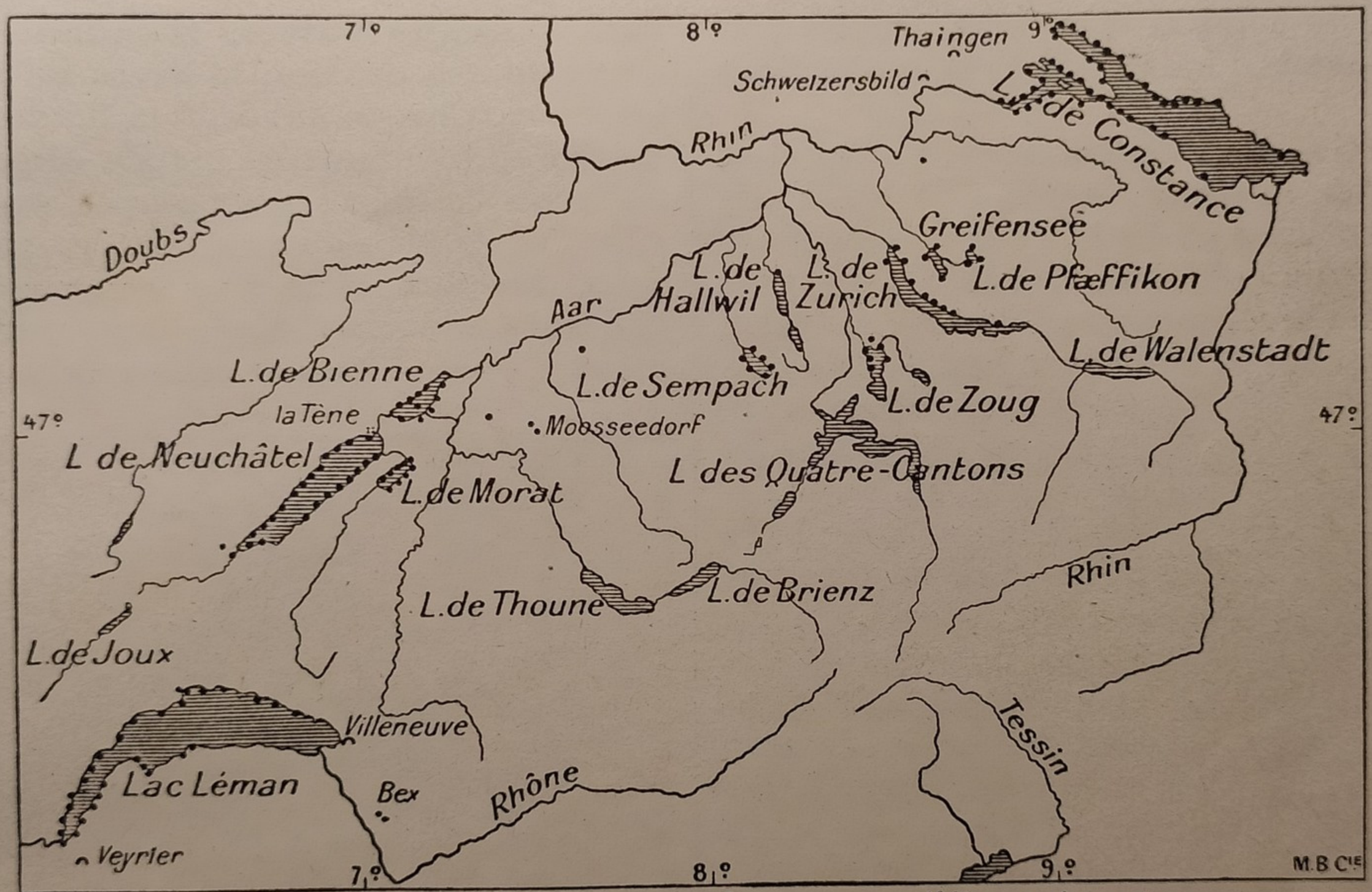

Fig. 13. — Distribution des anciens villages lacustres en Suisse. — Echelle $^{1}/_{2\,400\,000}$

Ils faisaient du commerce avec les peuples voisins ; ils avaient d'habiles potiers et de bons forgerons.

Les Helvètes se couvraient de peaux de bêtes, mais les plus fortunés possédaient aussi des vêtements en laine et en lin. Ces vêtements se composaient d'une blouse, appelée *la saie*, descendant jusqu'aux genoux et d'un long pantalon la *braie*. Hommes et femmes se paraient de bracelets et de colliers en or, en argent, en bronze ou en verre. Ils connaissaient la monnaie ; leurs pièces d'or ou d'argent avaient souvent pour effigie un cheval. Les épées et les haches furent d'abord en bronze, puis en fer. Les Helvètes ne savaient pas fabriquer l'acier, aussi leurs armes pliaient-elles souvent aux premiers coups. Les Helvètes vivaient dans des huttes de bois couvertes de chaume. Au centre, une grosse pierre tenait lieu de foyer ; des peaux de bêtes étaient suspendues aux parois ; le soir, elles servaient de lits. Plusieurs de ces huttes réunies formaient un village qui était entouré d'une palissade de bois ou d'une haie d'épines pour protéger les habitants contre les bêtes sauvages.

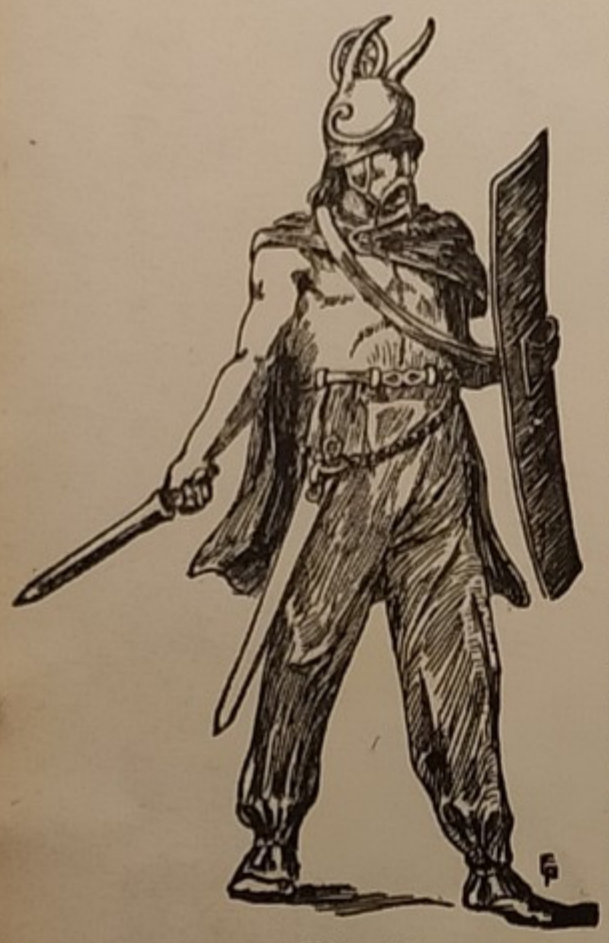

Fig. 15.
Guerrier helvète.

Les Helvètes construisaient aussi des refuges sur les hauteurs ou sur des rochers d'un accès difficile où ils pouvaient aisément se défendre en cas de guerre. Sur les routes principales, ils avaient des magasins fortifiés occupés par des guerriers. L'un des principaux était celui de « *La Tène* » placé à l'endroit où la Thièle sort du lac de Neuchâtel ; on y a trouvé une quantité d'armes en fer.

Les Helvètes appartenaient à la même race que les Celtes qui habitaient l'Europe occidentale. Ils adoraient le soleil, la lune, le tonnerre, la grêle, les rivières, les arbres. Leurs prêtres, appelés druides, étaient en même temps des juges et des médecins. C'étaient les hommes les plus instruits du pays.

Le gui, plante parasite que l'on rencontre parfois sur les chênes, possédait, suivant la croyance des druides, la vertu de guérir tous les maux. Chaque année, à la fin de l'hiver, les prêtres se rendaient en grande cérémonie dans les forêts de chênes pour couper, avec une faucille d'or, la plante sacrée. On égorgeait ensuite deux taureaux, et la fête se terminait par de bruyants banquets. Malheureusement, les animaux n'étaient pas les seules victimes offertes

Fig. 16. — Hutte helvète.

en sacrifices ; les druides immolaient quelquefois des êtres humains.

Les Helvètes n'avaient pas de cimetières comme les nôtres. Ils construisaient des sortes de caveaux au moyen de grandes pierres plates. C'est là qu'ils plaçaient les morts avec leurs bijoux et leurs armes. Ils recouvraient de pierres et de terre chaque tombeau de chef qui formait ainsi un petit monticule appelé *tumulus*.

Le peuple helvète était divisé en trois classes : les nobles, à qui appartenaient toutes les terres, les hommes libres et les esclaves. Ces derniers étaient chargés de tous les travaux pénibles. Les Helvètes possédaient 12 villes et 400 villages, et leur nombre total peut être évalué à 300 000 âmes. La principale localité était située sur l'emplacement actuel d'Avenches.

Plusieurs peuplades entouraient les Helvètes : c'étaient *les Séquanais*, qui habitaient le Jura ; les *Rauraques*, qui vivaient dans la région de Bâle ; les *Sédunois*, dans le Valais ; les *Rhétiens*

dans les Grisons et sur les bords du Rhin, au sud du lac de Constance.

2. Les Helvètes battent les Romains. — Il y a environ 2000 ans, c'est-à-dire une centaine d'années avant J.-C., apparut le long du Rhin une immense armée de 300 000 hommes suivie de nombreux chariots portant des femmes et des enfants. C'étaient des peuples du Nord, appelés les *Cimbres* et les *Teutons*, qui avaient quitté leur pays très froid et peu fertile pour aller s'établir dans la Gaule c'est-à-dire la France actuelle.

Quelques tribus Helvètes se joignirent à eux sous la conduite d'un chef jeune et brave, nommé Diviko. Les Helvètes passèrent le Jura et se dirigèrent vers le sud. Les Romains, à qui appartenait la Gaule méridionale, envoyèrent une armée pour les arrêter. Elle fut battue près de la Garonne [1]. Les vaincus, désarmés et nus, durent passer sous le joug.

Cependant, peu après, une nouvelle armée romaine battit les Teutons en Provence et les Cimbres dans le nord de l'Italie où ils avaient réussi à pénétrer. Les Helvètes, qui gardaient les passages des Alpes, purent seuls rentrer dans leur pays.

Fig. 17. — La justice chez les Helvètes.
(D'après un tableau de Ravel.)

3. Orgétorix. — Les Helvètes avaient trouvé la Gaule belle et fertile. Le désir d'y retourner les poussa à préparer une nouvelle expédition. Leur situation, d'ailleurs, devenait difficile. Ils étaient sans cesse menacés, au nord, par les Germains, peuples plus barbares qu'eux ; au sud-ouest, par les Romains qui s'avançaient jusqu'à Genève.

Un chef puissant, nommé Orgétorix, encouragea les Helvètes dans leurs projets d'émigration. Une assemblée du peuple décida de partir en masse pour aller s'établir en Gaule. On consacra deux ans aux préparatifs : on sema beaucoup de blé ; on réunit des provisions de toute espèce ; on fabriqua de nombreux chariots.

Orgétorix fit de fréquents voyages pour s'entendre avec les tribus voisines. Un jour, les Helvètes apprirent qu'il cherchait à se faire nommer roi. Or une loi punissait de mort quiconque tentait de devenir roi. Orgétorix fut appelé devant l'assemblée du peuple pour être jugé. Il refusa de s'y présenter et, pour se défendre, il réunit autour de lui ses fermiers et ses esclaves au nombre de 10 000. Le peuple prit alors les armes pour remettre à l'ordre ce chef ambitieux. Orgétorix, voyant qu'il allait être vaincu, se donna la mort.

4. Les Helvètes battus par les Romains. — Les Helvètes n'abandonnèrent pas le projet de quitter leur pays. Au printemps de l'an 58 avant J.-C., après avoir incendié leurs villes et leurs villages pour s'ôter toute envie de retour, ils se mirent en route au nombre de 150 000 sous la conduite du vieux Diviko. Les guerriers étaient accompagnés d'une longue file de chariots, traînés par des bœufs, transportant les

(1) Fleuve de la France méridionale qui se réunit à la Dordogne et se jette dans le golfe de Gascogne sous le nom de Gironde. (Voir une carte.)

Fig. 18. — Les Romains passant sous le joug.

(Tableau de Gleyre.)

vieillards, les femmes, les enfants, les ustensiles les plus indispensables et des vivres pour trois mois. Ils se dirigèrent sur Genève où ils comptaient traverser le Rhône.

La Gaule appartenait alors à un peuple très puissant, les Romains, et elle était gouvernée par un grand général, Jules César. Quand celui-ci fut informé de l'expédition des Helvètes, il accourut à Genève et fit établir au sud du Rhône un long et puissant rempart allant du lac au Jura. Le pont qui réunissait les deux rives du fleuve fut détruit.

Les Helvètes demandèrent qu'on les laissât entrer en Gaule, promettant de ne commettre aucun dégât. Le général romain refusa. Les émigrants cherchèrent à forcer le passage, mais ils furent repoussés. Ils changèrent alors de route et l'immense convoi, avec une peine infinie, traversa le Jura au défilé de l'Ecluse.

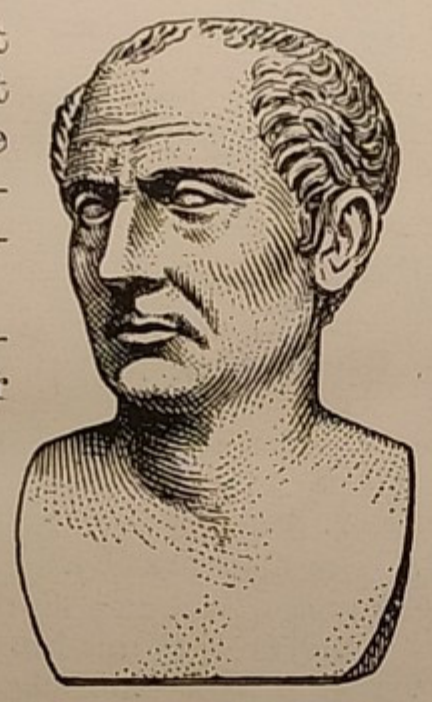

Fig. 19. — Jules César.

César se rendit rapidement en Italie pour chercher des renforts. Il revint en hâte et atteignit les Helvètes au moment où ils traversaient la Saône. Ces derniers avaient mis vingt jours pour construire des radeaux et établir un pont. César attaqua l'arrière-garde et la battit complètement. Les émigrants envoyèrent alors des députés à César. A leur tête était Diviko. « César, dit le vieux chef, laisse-nous nous établir en Gaule, nous ne prendrons possession que de la partie du pays que tu nous indiqueras. Mais, prends garde de nous refuser cette faveur; souviens-toi de ce qui arriva aux Romains, près de la Garonne. — Les dieux, répondit César, vous ont accordé autrefois la victoire pour rendre aujourd'hui votre défaite d'autant plus grande. Cependant, je vous laisserai continuer votre route, si vous m'accordez des otages : je veux être certain que vous ne pillerez pas le pays. — Des otages ! s'écria Diviko avec colère, nos pères nous ont appris à en recevoir et non à en donner; les Romains devraient s'en souvenir. » Sur ces mots, les Helvètes rentrèrent dans leur camp et Diviko ordonna le départ.

Les Helvètes remontèrent le cours de la Saône pendant quinze jours, poursuivis par les Romains. Enfin, une terrible bataille s'engagea à Bibracte, près de la ville actuelle d'Autun (France). Les soldats de Diviko combattirent avec le plus grand courage, mais les Romains avaient de meilleures armes; ils étaient mieux exercés et plus disciplinés. Les Helvètes furent battus et perdirent un grand nombre d'hommes. On ne sait quel fut le sort de Diviko.

Les survivants, au nombre de 110 000, durent faire la paix avec César qui leur ordonna de rentrer dans le pays qu'ils avaient abandonné et d'y rebâtir leurs villes et leurs villages. Des provisions de blé furent données aux Helvètes pour leur permettre d'ensemencer leurs terres et de vivre l'année suivante.

RÉSUMÉ

1. **Les Helvètes.** — Les Helvètes occupaient le Plateau suisse et quelques vallées des Alpes. Ils aimaient la guerre et vivaient de la pêche et de la chasse. Ils étaient aussi cultivateurs et éleveurs de bétail. Leurs vêtements étaient en peau, en laine ou en lin. Ils aimaient à se parer de bracelets et de colliers. Ils utilisaient la monnaie. Leurs armes étaient en bronze ou en fer. Ils vivaient dans des huttes de bois couvertes de terre.

Les Helvètes adoraient les astres, le tonnerre, la grêle, les sources, les rivières, les forêts. Leurs prêtres se nommaient druides. Les Helvètes habitaient 12 villes et 400 villages. La capitale du pays était à Avenches.

2. **Les Helvètes battent les Romains.** — Cent ans environ avant Jésus-Christ, deux peuples barbares, les Cimbres et les Teutons, arrivèrent au bord du Rhin, se dirigeant sur la Gaule. Quelques tribus helvètes se joignirent à eux. Les Romains voulurent s'opposer à leur marche. Ils furent battus au bord de la Garonne et durent passer sous le joug. Les Teutons et les Cimbres furent défaits, à leur tour, par les Romains. Cependant, un certain nombre d'Helvètes purent rentrer dans leur pays.

3. **Orgétorix.** — Les Helvètes ne pouvaient oublier les fertiles campagnes de la Gaule. Encouragés par un chef puissant,

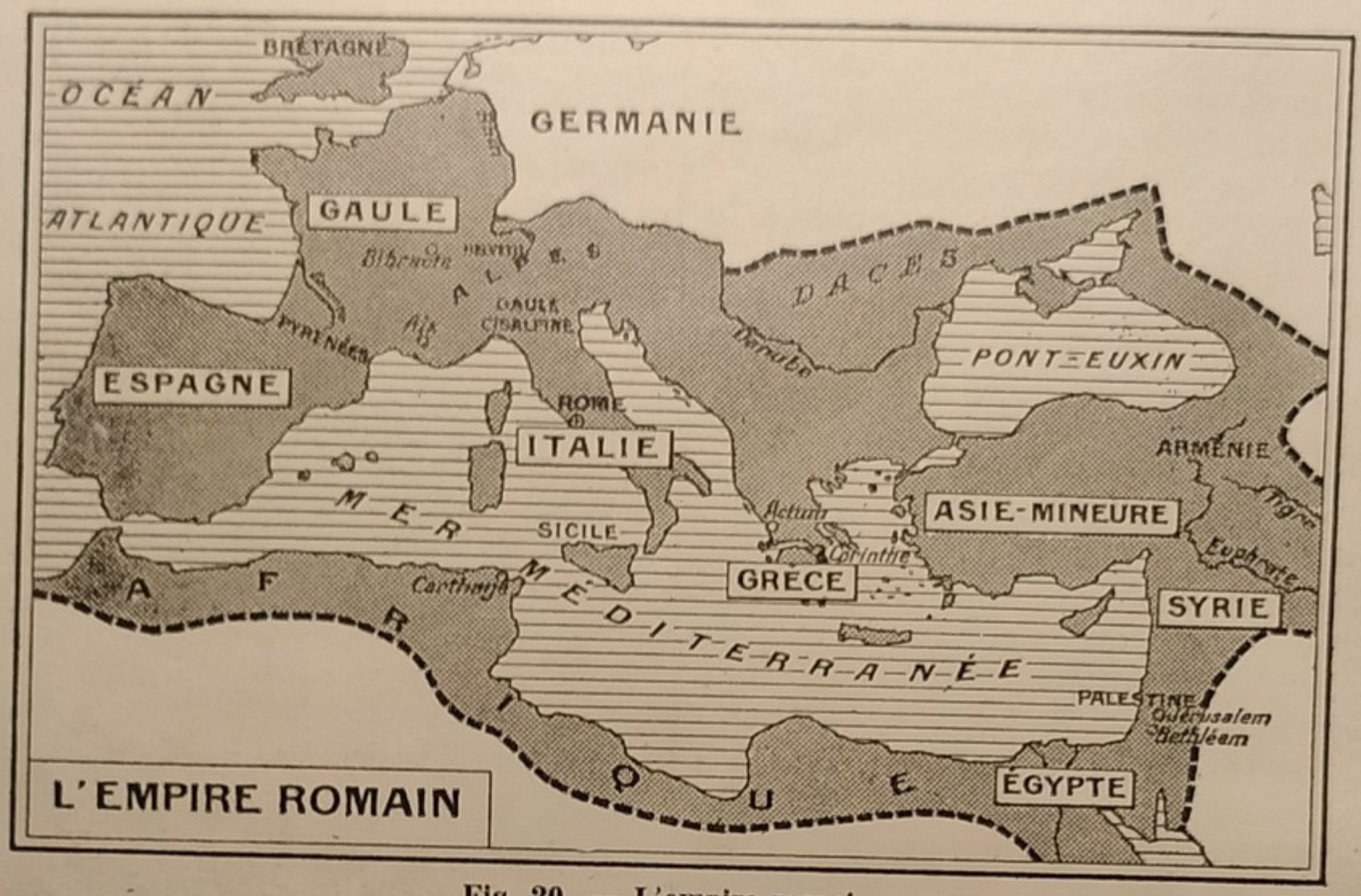

Fig. 20. — L'empire romain.

Orgétorix, ils décidèrent de tenter une nouvelle expédition. Orgétorix, très ambitieux, fut accusé de vouloir se faire nommer roi. Or, chez les Helvètes, quiconque intriguait pour devenir roi devait être puni de mort. Voyant qu'il était perdu, Orgétorix se tua.

4. Les Helvètes battus par les Romains. — La mort d'Orgétorix n'arrêta pas les Helvètes. Ils préparèrent leur départ pour l'année 58 avant Jésus-Christ. Après avoir incendié leurs villes et leurs villages, ils se mirent en marche sous la conduite de Diviko. Un immense convoi de guerriers, accompagnés de chariots, se dirigea sur Genève.

Ils furent arrêtés par un habile général romain, Jules César. Ne pouvant passer le Rhône, les Helvètes traversèrent le Jura et atteignirent la Saône. Leur arrière-garde fut complètement battue par les Romains. Les Helvètes demandèrent la paix. César exigea des otages. Diviko refusa d'en donner. Quelques jours plus tard, une terrible bataille s'engagea à Bibracte. Malgré le courage de ses soldats, Diviko fut battu. Les Helvètes durent rentrer dans leur pays où ils rebâtirent leurs villes et leurs villages.

Education civique et morale. — 1. Comparer la civilisation des Helvètes à celle des Lacustres (habits, huttes, nourriture, etc.). Constater les progrès accomplis.

2. Montrer que les Helvètes en abandonnant leur pays perdirent leur bien le plus précieux : la liberté.

Devoirs. — Faire dessiner : 1) une épée et un bouclier helvètes; 2) une hutte helvète; 3) une aigle romaine; 4) la carte du voyage des Helvètes.

Décrire oralement la gravure n° 17, page 11 : La justice chez les Helvètes.

CHAPITRE III

L'HELVÉTIE SOUS LES ROMAINS

Les Romains étaient un peuple très puissant de l'Italie. Par leurs conquêtes, ils avaient peu à peu soumis tous les pays qui entourent la mer Méditerranée. Rome, leur capitale, était devenue une ville considérable et magnifique. Les Romains vécurent longtemps en république, mais peu de temps après Jules César, le pouvoir passa aux mains d'un seul homme, l'empereur.

1. Conquête du pays par les Romains. — Après la défaite de Bibracte, les Helvètes rentrèrent dans leur pays; les Romains en firent tout d'abord des alliés. Les tribus de la Gaule qui avaient été soumises par Jules César s'étant soulevées contre Rome, les jeunes Helvètes se joignirent à leurs voisins. Les Gaulois furent battus et les Helvètes devinrent les sujets des Romains. Ceux-ci envoyèrent en Helvétie plusieurs légions. L'une se fixa à Noviodunum

(Nyon), une autre à Vindonissa (Windisch en Argovie). Cette dernière fournissait les soldats pour les postes militaires placés le long du Rhin.

Après la mort du terrible empereur Néron (68 ans après J.-C.) deux chefs de légion cherchèrent à prendre sa place. L'un se nommait Galba et l'autre Vitellius. Les Helvètes étaient partisans du premier, tandis que les légions romaines soutenaient Vitellius. Celui-ci, qui commandait en Germanie, envoyait souvent à Rome par les routes de l'Helvétie de nombreux messagers. Les Helvètes en arrêtèrent quelques-uns. Furieux, les soldats de la légion de Vindonissa, — appelée la « Légion rapace », — se jetèrent sur la ville de Baden (Aquae) et la pillèrent. Alliés aux Rhètes (Grisons), ils attaquèrent les Helvètes qui étaient divisés, mal commandés et avaient perdu l'habitude des armes. Ces derniers furent complètement battus ; beaucoup furent tués, d'autres faits prisonniers et emmenés comme esclaves. Les Romains pillèrent Aventicum (Avenches) et plusieurs autres villes. Après ces événements, l'Helvétie jouit pendant plus de deux siècles d'une paix complète qui lui permit de se transformer entièrement et de devenir une véritable province romaine.

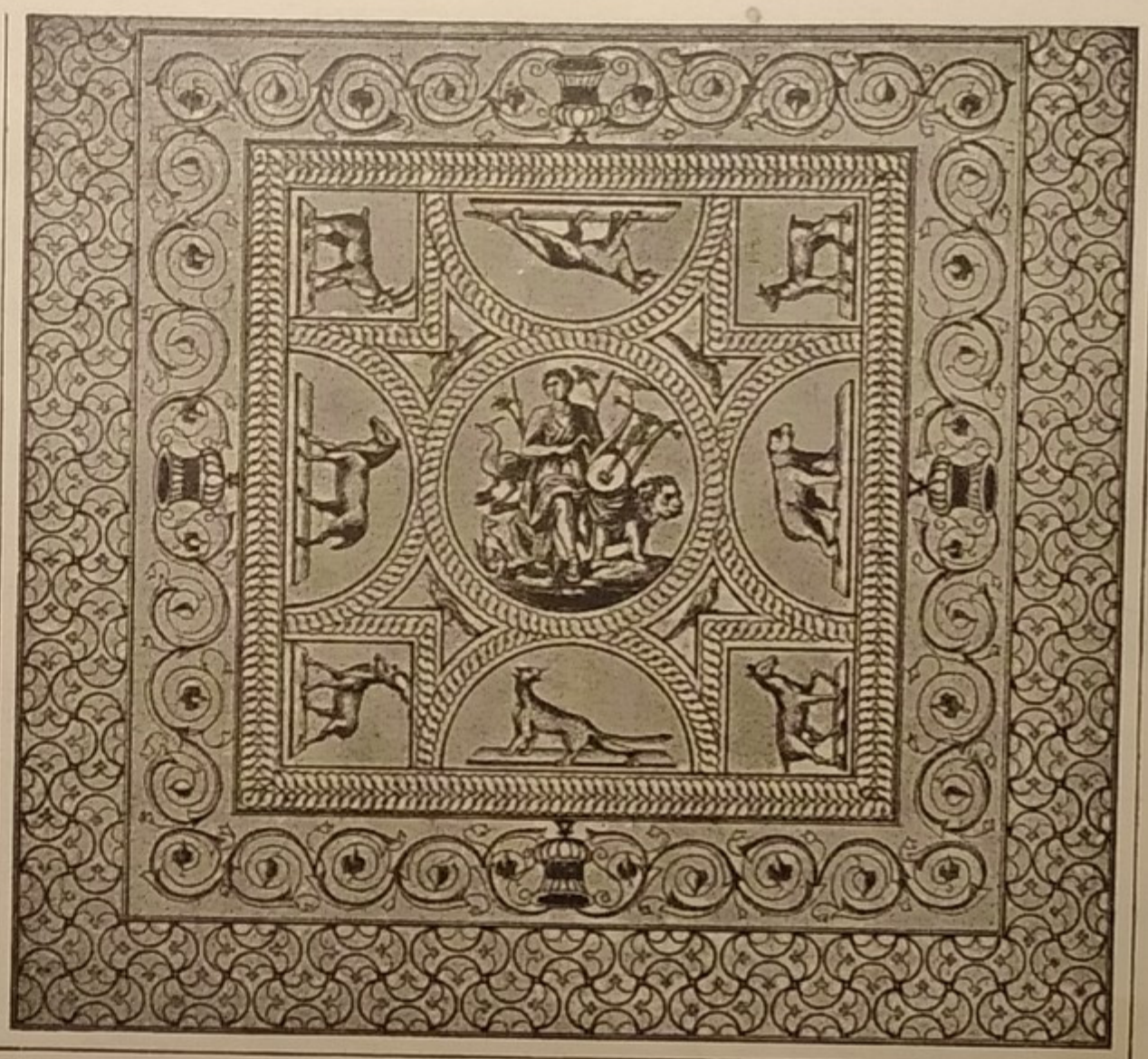

Fig. 22. — Mosaïque.

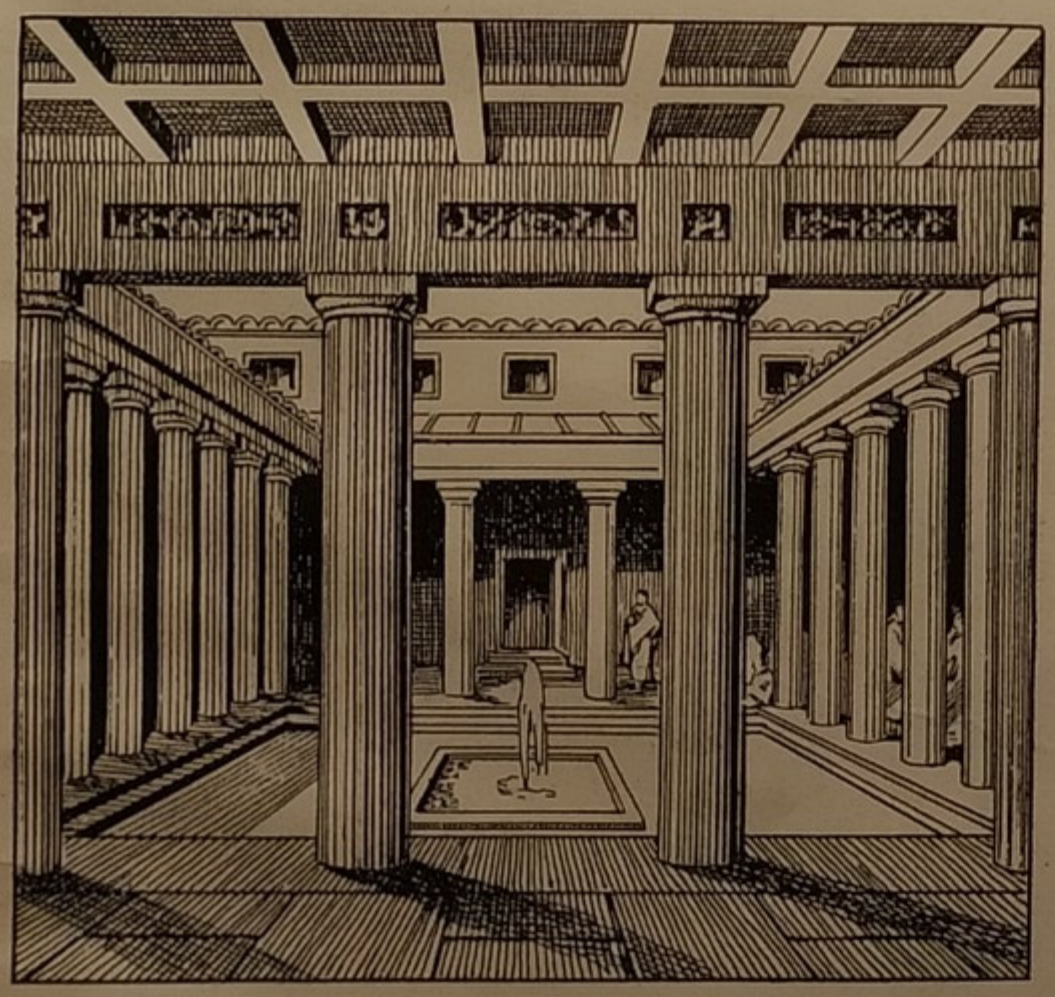

Fig. 21. — Maison romaine.

2. Civilisation romaine. — Pour surveiller les peuples vaincus, les Romains construisirent des villes fortes défendues par d'importantes garnisons. Le Rhin leur servit longtemps de frontière ; il était gardé par de nombreux postes militaires. En temps de paix, les soldats romains ne faisaient pas toujours l'exercice ; ils travaillaient aux champs, moulaient des briques d'argile et s'occupaient surtout de la construction des routes. Ils en tracèrent un grand nombre dans notre pays. Les principales avaient 12 à 20 mètres de large ; elles étaient pavées et bordées de hautes pierres [1]. De mille en mille pas, une borne (pierre milliaire) indiquait la distance d'une localité à l'autre. Des relais, échelonnés le long des routes, permettaient aux voyageurs de se reposer et aux messagers de changer de chevaux.

L'une de ces grandes voies de communication conduisait de Rome à Avenches en passant par le Grand St-Bernard, Martigny (Octodurum),

(1) Via strata (chemin pavé), d'où est venu : Vy de l'Etraz, nom de chemins ou de rues que l'on rencontre souvent dans la Suisse romande.

Fig. 23. — Avenches.
Tour de la Tornallaz et enceinte romaine.
(Cliché de M. Naef.)

Vevey (Viviscus), Moudon (Minnodunum). De Vevey partait un embranchement pour Lausanne (Lousonna) et, de là, par Orbe (Urba) sur Besançon, en France. Une autre route conduisait de Genève à Avenches par Orbe et Yverdon (Eburodunum) et continuait sur Soleure (Salodurum) jusqu'à Vindonissa. Des chemins secondaires réunissaient les localités de moindre importance.

Des villes, des villages s'élevèrent aux points importants des voies de communication. Des employés, des commerçants, des agriculteurs vinrent s'y fixer. D'anciens soldats reçurent, en récompense de leurs services, une certaine étendue de terre qu'ils devaient cultiver.

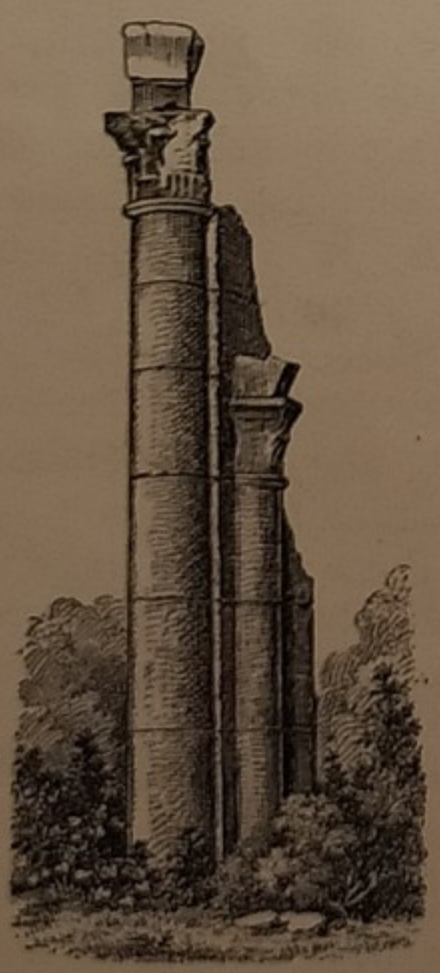

Fig. 24.
Avenches. Le Cigognier.

A côté des huttes des Helvètes, les Romains élevèrent des maisons en pierre. Celles des riches étaient magnifiques. Au dehors, elles étaient ornées de colonnes et de sculptures. Le sol des salles était en mosaïque [1] ; des peintures couvraient le plafond et les parois. Des statues de dieux et de héros, en marbre ou en bronze, embellissaient les salles principales. Un système de chauffage répandait en hiver, dans tout le bâtiment, une température agréable.

(1) Voir fig. 22.

Les villes romaines étaient entourées de hautes murailles. On y voyait des palais, des temples, des théâtres, des bains publics. Chaque cité de quelque importance possédait un hôtel de ville, des écoles où les enfants des nobles et des riches commerçants apprenaient à compter et à lire, des gymnases, où les citoyens jeunes et vieux se livraient aux exercices de gymnastique et aux jeux. Les amphithéâtres pouvaient contenir des milliers de spectateurs.

Fig. 25. — Statuette de Mercure, retrouvée à Nyon.

Les Romains introduisirent leur religion en Helvétie. Ils adoraient un grand nombre de dieux et de déesses : Jupiter, regardé comme le plus puissant ; Junon, son épouse, déesse protectrice des femmes et des villes ; Apollon, le dieu du soleil ; Neptune, le dieu des eaux ; Mars, le dieu de la guerre ; Mercure, le dieu des marchands, Bacchus, le dieu de la vigne.

Sous la domination romaine, les champs furent mieux entretenus. Les soldats apprirent aux Helvètes à cultiver les légumes et la vigne ; ils introduisirent aussi dans notre pays les arbres fruitiers comme le prunier, le pêcher, l'abrico-

Fig. 26. — Gallo-Romaine en costume de ville.

Fig. 27. Gallo-Romain.

(D'après des bas-reliefs figurant sur des tombeaux gallo-romains.)

1. — L'Helvétie sous les Romains.

Echelle : 1/1 750 000.

Mc BOREL & Cie - NEUCHÂTEL.

1. — L'Helvétie sous les Romains.
Echelle : 1/1 750_000.

tier. Les rosiers, les lis, inconnus auparavant, embellirent les jardins. Le bétail de nos contrées était déjà renommé. Les marchands venaient acheter chez nous des fromages, du beurre, du suif, de la cire, du miel et des bois.

Les anciens Helvètes s'exprimaient en celte, la langue des Gaulois, qu'ils abandonnèrent peu à peu pour *le latin*, que parlaient les Romains. La langue française, l'italien, de même que le romanche et le ladin encore en usage dans plusieurs vallées des Grisons, dérivent du latin.

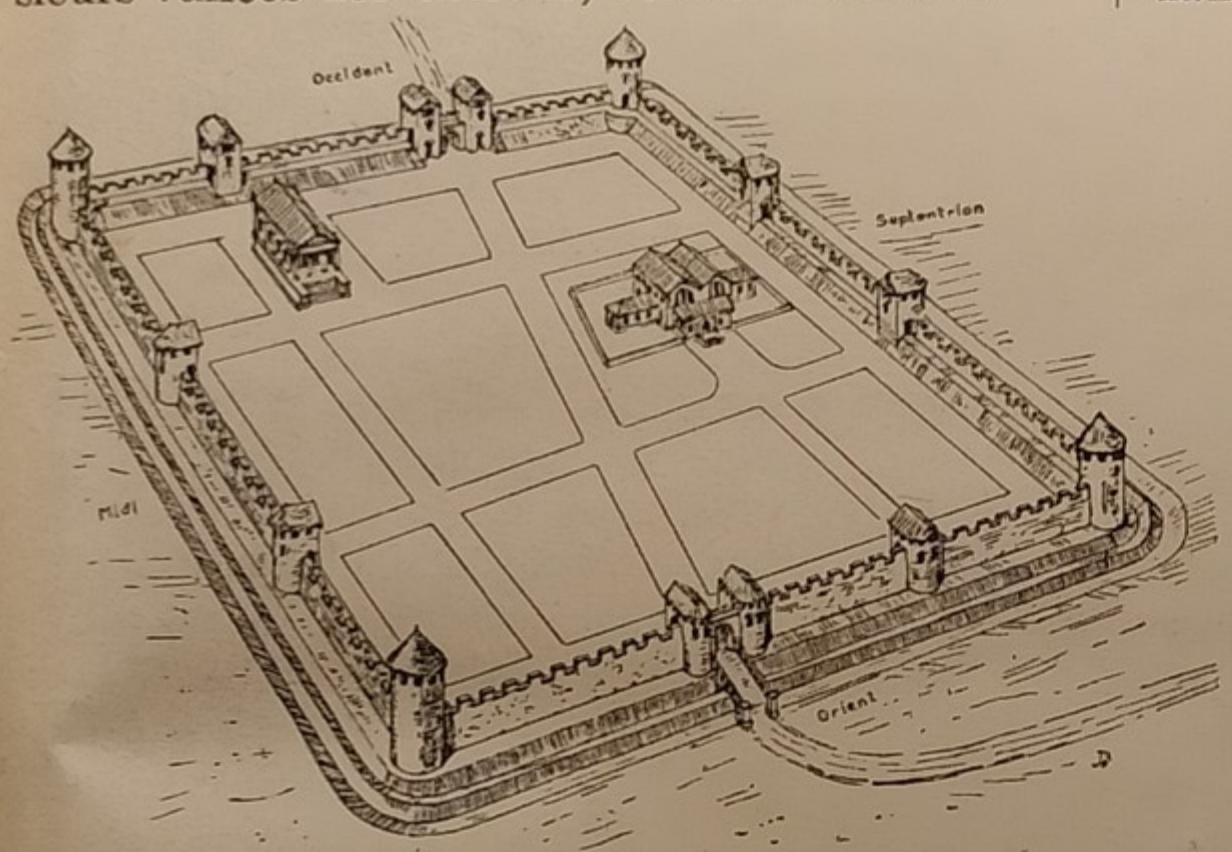

Fig. 28. Camp romain d'Yverdon.

Pendant deux siècles, les Helvètes n'eurent aucune part dans les affaires du pays; mais, en l'an 212 après J.-C., un empereur les reconnut comme citoyens romains. Dès lors, il n'y eut plus aucune différence entre les Romains et les descendants des anciens Helvètes.

3. Les premiers chrétiens. — La religion du Christ, qui avait été prêchée dans l'empire romain par les apôtres, fut aussi apportée en Helvétie. Les premiers chrétiens de notre pays furent des soldats, des marchands, des voyageurs venus d'Italie et de la Gaule. Ils furent cruellement persécutés. Les empereurs ne voulaient pas d'une religion qui enseignait l'égalité des hommes devant Dieu. Ils mirent les disciples de Christ en prison ou les livrèrent aux bêtes féroces dans des amphithéâtres. Ceux qui moururent ainsi ont été appelés des *martyrs*. Une légion romaine, formée de chrétiens, fut massacrée à *Agaune* (St-Maurice), en Valais, pour avoir refusé d'offrir des sacrifices aux dieux de Rome. Malgré ces persécutions, les chrétiens devinrent de plus en plus nombreux. Ils s'organisèrent en communautés qui se groupèrent en plaçant à leur tête des évêques. Il y eut des évêques à Genève, à Avenches, à Martigny, à Coire, à Windisch, à Bâle.

4. Chute de l'empire romain. — L'empire romain était immense. Il réunissait un nombre considérable de peuples. Les empereurs, qui le gouvernaient, étaient parfois cruels et sanguinaires. Beaucoup sacrifiaient tout à leurs plaisirs.

Les Romains s'habituèrent peu à peu à vivre dans le luxe et la paresse ; de malheureux esclaves étaient chargés de toutes les besognes pénibles. Le peuple ne voulait plus travailler, et exigeait des empereurs du pain et des spectacles. Peu à peu, l'armée ne fut plus composée que de soldats recrutés dans les pays conquis. Les chefs, désireux de s'emparer du pouvoir, flattaient les légions qui les acclamaient comme empereurs ; mais, souvent, ils étaient tués après un règne de courte durée. La discipline se relâcha de plus en plus. Les Germains, venant du Nord, purent alors, sans rencontrer grande résistance, envahir l'empire. Ils franchirent le Rhin, se répandirent en Helvétie, brûlant les villes, dévastant les campagnes, anéantissant tout ce que les Romains avaient édifié.

RÉSUMÉ

1. **La conquête de l'Helvétie par les Romains.** — Après la bataille de Bibracte, les Helvètes durent rentrer dans leur pays et rebâtir villes et villages. Des soldats romains furent envoyés en Helvétie pour en surveiller les habitants et défendre la frontière contre les peuples barbares de la Germanie. A la mort de l'empereur Néron, les légions romaines proclamèrent un de leurs généraux comme chef de l'empire; les Helvètes se prononcèrent pour un autre. Les légions attaquèrent les Helvètes et les battirent complètement. La ville d'Avenches fut pillée et les soldats du pays envoyés en Italie comme esclaves. Les Helvètes devinrent un peuple sujet.

2. **La civilisation romaine.** — Les Romains construisirent de belles routes qui reliaient les principales localités de l'Helvétie.

Les soldats, les colons et les marchands venus de l'Italie apportèrent les mœurs et les usages de leur patrie. L'Helvétie se transforma rapidement. Dans les villes, on éleva de magnifiques maisons en pierre, ornées de statues et de mosaïques. On y voyait aussi de superbes édifices publics : temples, théâtres, amphithéâtres, etc.

Les Helvètes adoptèrent la religion de leurs conquérants. Ils apprirent à cultiver la vigne, les céréales, les légumes, les fleurs, les arbres fruitiers. Le bétail de notre pays était déjà estimé; les fromages, le beurre, le miel se vendaient à l'étranger. Le latin remplaça le langage celtique parlé par les anciens habitants. Au bout de deux siècles, un empereur accorda aux Helvètes le titre de citoyens romains.

3. **Les premiers chrétiens.** — Le christianisme fut apporté dans notre pays par les soldats et les colons. Une légion romaine composée de chrétiens, ayant refusé de sacrifier aux faux dieux, fut massacrée. D'autres disciples du Christ furent mis en prison ou livrés aux bêtes féroces. Les chrétiens devinrent néanmoins toujours plus nombreux. Ils formèrent des communautés dirigées par des évêques.

4. **Chute de l'empire romain.** — L'empire romain était immense et, pendant des siècles, il fut très puissant. Les empereurs qui le gouvernaient furent parfois cruels et sanguinaires. Une bonne partie des citoyens romains vivait dans l'oisiveté. Le peuple de Rome aimait le luxe et méprisait le travail. Il demandait avant tout du pain et des jeux. La débauche était grande. Peu à peu, les soldats ne furent plus recrutés parmi les citoyens, mais parmi les peuples conquis. La discipline se relâcha; les Romains ne purent plus résister aux Germains, qui traversèrent le Rhin et envahirent l'Helvétie, brûlant villes et villages. Ce fut la fin de la civilisation romaine et de l'empire.

Education civique et morale. — 1. Faire comprendre, en prenant pour exemple les Romains au moment de la chute de l'empire, que lorsqu'un peuple ne sait plus se défendre lui-même, il est bien près de disparaître.
2. Faire trouver les progrès apportés dans le monde par le christianisme.
3. Montrer que les arts, les sciences, l'industrie, les écoles, etc., ne peuvent se développer que dans la paix.

Devoirs. — Faire dresser un croquis des routes romaines rayonnant autour d'Avenches; indiquer les principales localités qu'elles relient.
Visiter si possible une ruine romaine.
Décrire des vases, des armes, des monnaies romaines observés dans un musée.
Raconter une promenade à Avenches.

1re LECTURE

L'Empire romain. — Pendant que notre pays était encore à l'âge du fer et avant que les Helvètes fussent venus s'y établir, une ville avait été fondée en Italie. C'était *Rome*. Elle était habitée par un peuple de soldats qui se rendit peu à peu redoutable. Lentement, il soumit les peuples voisins les uns après les autres. Il arriva ainsi à être le maître du centre de l'Italie. Ensuite il conquit l'Italie du Sud.

Peu à peu les Romains devinrent puissants. Ils ne craignirent pas de franchir la mer. Ils s'attaquèrent à Carthage, grande ville du nord de l'Afrique. Après de longues guerres, ils la prirent d'assaut, la détruisirent et s'emparèrent des territoires qu'elle possédait. Puis ce fut le tour de la Grèce et des autres pays d'Orient, de l'Espagne et de la Gaule. Au temps de Jésus-Christ, les Romains dominaient sur tous les pays qui entourent la mer Méditerranée. Rome était la maîtresse du monde.

C'est à leur bonne organisation militaire que les Romains durent leurs succès. Leurs armées étaient divisées en grands corps appelés légions. Au complet, une légion comprenait environ 6000 soldats à pied et, en outre, de la cavalerie et des troupes auxiliaires. Les soldats romains portaient un casque en fer, une cuirasse, un bouclier, et étaient armés d'une épée courte et d'une sorte de pique qu'ils pouvaient lancer comme un javelot. Ils étaient réputés pour leur bravoure, leur discipline et aussi pour leur patience à supporter les longues marches et les privations. Ils n'étaient jamais inactifs. En temps de paix, on les employait à construire des retranchements, des routes et des ponts.

Pendant la période de leurs grandes conquêtes, les Romains formaient une république qui fut sagement administrée. Mais, en s'emparant des trésors des peuples vaincus, elle devint trop riche. La population perdit sa simplicité et sa vigueur. Les nobles et les grands propriétaires vivaient dans le luxe et dans le vice, au milieu de leurs nombreux esclaves, qu'ils traitaient cruellement. En dehors des nobles, la population libre était paresseuse, pauvre et n'aimait que les jeux du cirque. Les Romains ne purent plus résister aux ambitieux qui cherchaient à s'emparer du gouvernement. En l'an 31 avant Jésus-Christ, Octave, surnommé *Auguste*, prit le pouvoir suprême. L'immense territoire romain n'obéit plus qu'à un seul homme ; l'*empire* remplaça la république.

Fig. 29. — Légionnaire romain.

L'empereur romain est un maître tout puissant. Il commande les armées et il est chef de la religion. Il peut faire mettre à mort ceux qui lui déplaisent et s'emparer de leurs biens. On cite beaucoup de mauvais empereurs connus pour leur cruauté. Mais d'autres ont laissé un meilleur souvenir. L'un d'eux, *Vespasien*, fit beaucoup de bien à Avenches, où il avait passé une partie de sa jeunesse. *Titus* fut doux et bon, mais ne gouverna que peu de temps. *Trajan*, *Adrien*, *Antonin* et *Marc-Aurèle* sont regardés comme les meilleurs empereurs. Ils vécurent pendant le deuxième siècle après Jésus-Christ. Sous leur règne, l'empire jouit d'une paix profonde. Ce fut une période relativement heureuse et celle de la plus grande puissance de Rome.

Plus tard, l'empire s'affaiblit par les guerres civiles. Les empereurs étaient nommés par les soldats et massacrés bientôt après. Quelques souverains cherchèrent à relever l'empire et à mettre de l'ordre dans le gouvernement. L'un d'eux, *Constantin*, se prononça en faveur des chrétiens, qui avaient été jusque-là atrocement persécutés. En 313, il leur permit de pratiquer leur culte. Dès lors, les idées chrétiennes purent se répandre librement et exercer leur bienfaisante influence.

Après Constantin, la puissance de l'empire diminua de plus en plus. Attaqué sur toutes ses frontières par des peuples étrangers, il ne put résister à tant d'ennemis. Théodose le Grand est le dernier souverain qui ait réuni tout l'empire sous son autorité. A sa mort, en 395, cet immense territoire fut partagé en deux Etats : l'*empire d'Occident* et l'*empire d'Orient*. Le premier eut pour capitale Rome ; le second, Constantinople. L'empire d'Occident se divisa bientôt en plusieurs parties.

CHAPITRE IV

ALAMANS — BURGONDES — FRANCS

1. Les Germains. — Les Germains habitaient, au nord de l'Helvétie, le pays qui s'appelle aujourd'hui l'Allemagne. Ce pays était alors peu cultivé et ne produisait que de maigres récoltes. Aussi les Germains désiraient-ils vivement s'établir dans des contrées plus chaudes et plus fertiles. Ils cherchèrent, à maintes reprises, à pénétrer dans le territoire de l'Empire romain ; mais les légions, échelonnées le long de la frontière du Rhin, les refoulèrent pendant longtemps. A la fin du IV^e^ siècle, cependant, profitant de l'indiscipline des soldats romains, les Germains purent

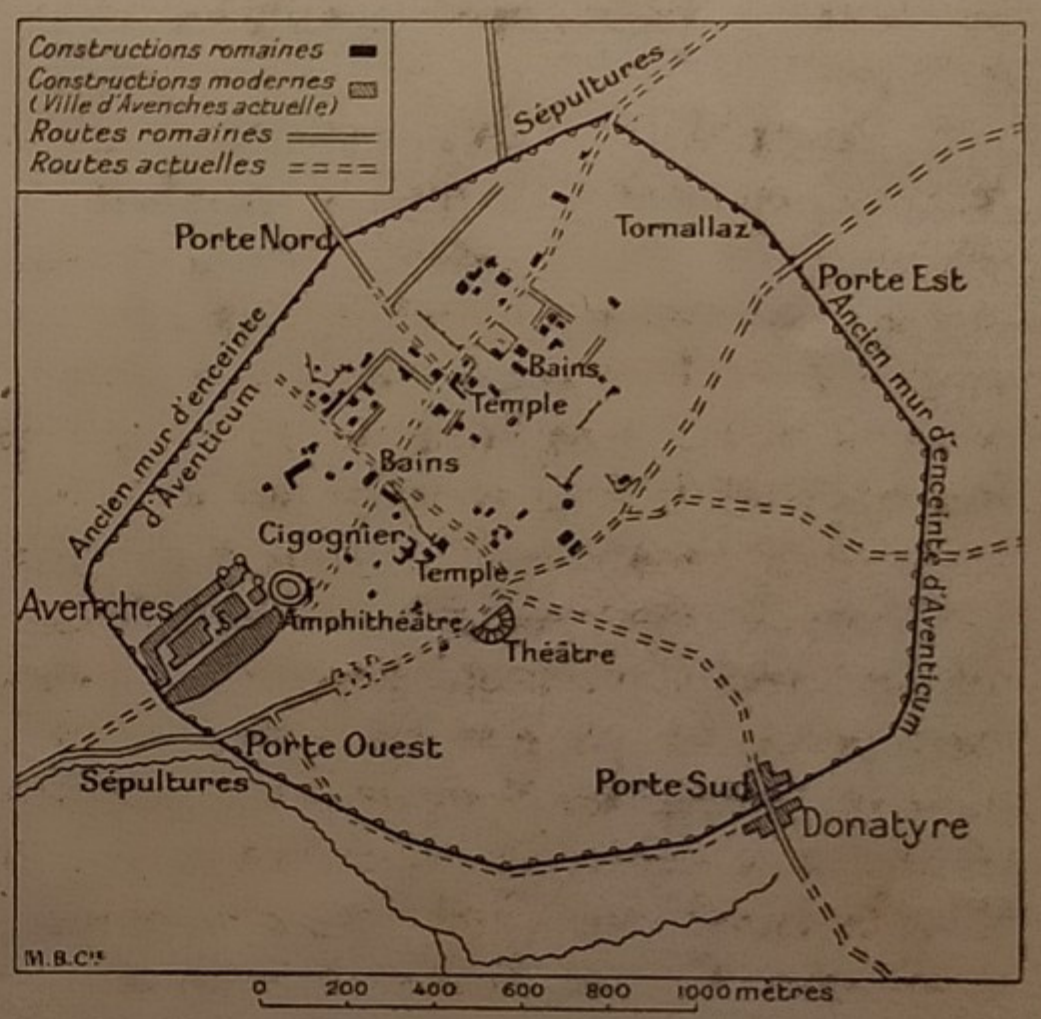

Fig. 30. — Plan d'Aventicum. — Echelle 1/30 000

plus fertiles. Ils cherchèrent, à maintes reprises, à pénétrer dans le territoire de l'Empire romain ; mais les légions, échelonnées le long de la frontière du Rhin, les refoulèrent pendant longtemps. A la fin du IV^e siècle, cependant, profitant de l'indiscipline des soldats romains, les Germains purent

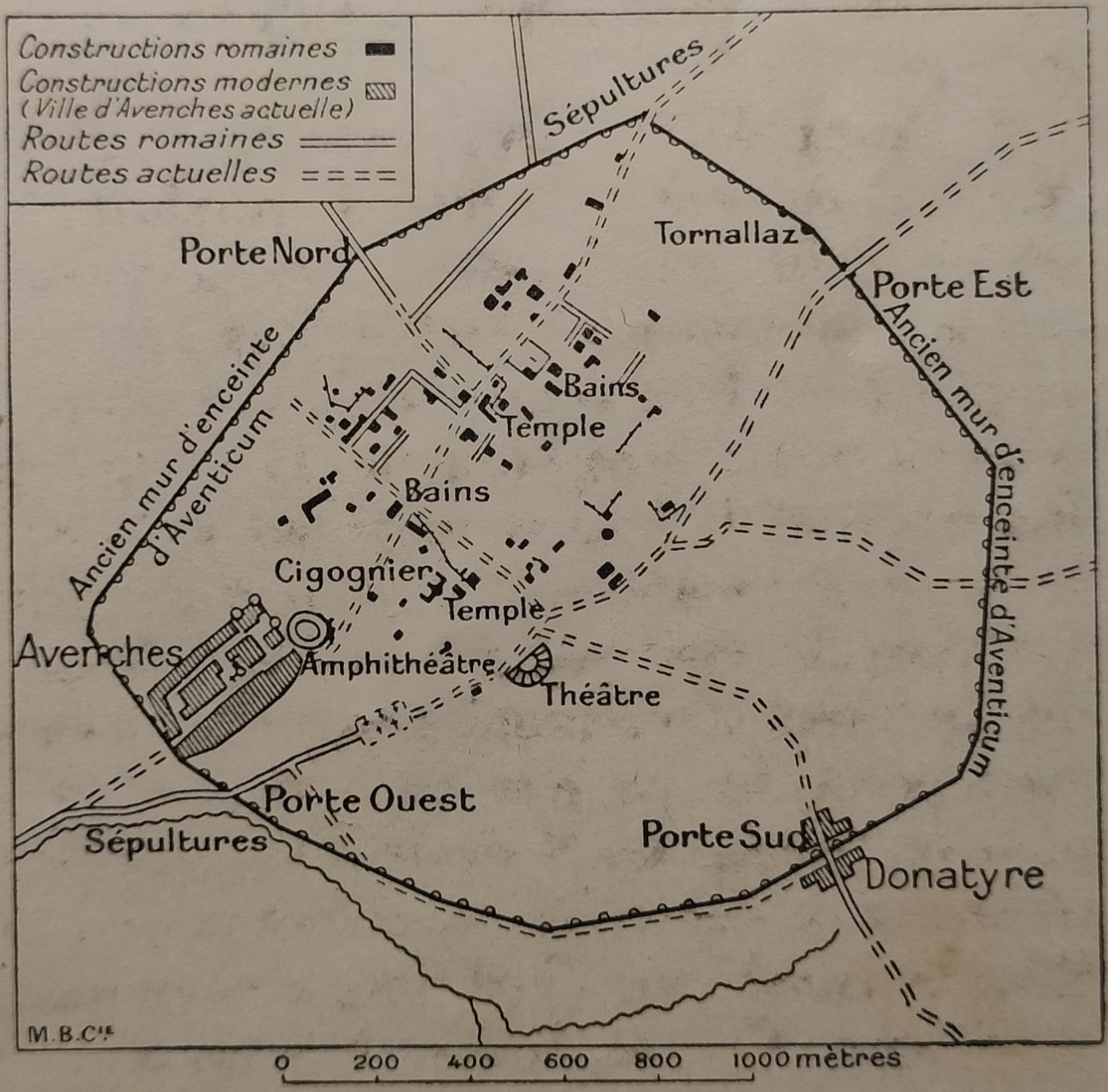

Fig. 30. — Plan d'Aventicum. — Echelle $^1/_{30\ 000}$

forcer le passage. C'est ce qu'on a appelé la migration des peuples ou l'invasion des barbares.

2. Les Alamans. Les premiers Germains qui envahirent notre pays furent les Alamans. Ils étaient réunis en plusieurs tribus qui se fixèrent dans le bassin du Rhin. Ils détestaient les villes et détruisirent toutes celles qui embellissaient l'Helvétie romaine. Les routes ne furent plus entretenues et ne tardèrent pas à disparaître.

Les Alamans vivaient dans des fermes isolées. Peu à peu, des maisons d'habitation s'élevèrent autour de ces fermes ; elles prirent le nom de la famille qui les possédait. C'est ainsi que se reformèrent des hameaux et des villages. Chaque famille avait droit à une certaine étendue de terre qu'elle devait cultiver ; les pâturages, les forêts, les rivières formaient les biens communaux.

Chez les Alamans, une bonne partie du pays appartenait aux nobles. Ceux-ci ne travaillaient pas ; ils chassaient les animaux sauvages qui pullulaient dans les immenses forêts de ce temps. La guerre était une de leurs occupations favorites. Les hommes non libres, désignés sous le nom de serfs, étaient chargés des travaux des champs.

Les Alamans imposèrent leur religion aux vaincus. Ils étaient païens et adoraient une foule de dieux, dont le principal était *Ziu*, le maître du monde. Ils célébraient leur culte dans les gorges des montagnes, les cavernes, sous les arbres sacrés. Ils introduisirent leur langue, l'allemand, dans les contrées où ils s'établirent. Le latin disparut. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui on parle allemand dans la Suisse du nord, du nord-est et du centre.

Fig. 31. — Guerriers alamans.

Les maisons des Alamans étaient construites, comme les chalets des Alpes, au moyen de troncs d'arbres placés horizontalement ; elles étaient couvertes de chaume. Elles possédaient une seule pièce où l'air et la lumière pénétraient par la porte. On n'y voyait que quelques meubles grossiers, tables et tabourets. Des peaux de bêtes placées sur des feuilles sèches ou de la paille servaient de lit. Le bétail était la principale richesse de ces barbares, dont la nourriture se composait de laitage, de fromage, de beurre et de la chair des animaux tués à la chasse.

Les Alamans étaient des hommes rudes, aimant les combats. Ils se vêtaient d'un pantalon, d'une longue blouse et d'une sorte de long manteau retenu au cou par une agrafe. Comme armes, ils avaient une épée, une hache, un javelot, une fronde, un arc et des flèches. Les communes d'une même contrée formaient un district et le pays, ou « *gau* », comprenait plusieurs districts. (Ex. : Aargau, pays de l'Aar ; Thurgau, pays de la Thur.) En cas de guerre, un duc (Herzog) conduisait l'armée. Pour prendre une décision, dans les questions importantes, les hommes ayant droit de porter les armes se réunissaient en assemblée générale. C'est l'origine de la « *landsgemeinde* ».

3. Les Burgondes. — La partie occidentale de notre pays, appelée actuellement Suisse romande, fut occupée à son tour par un autre peuple germanique : les Burgondes. A l'origine, ce peuple habitait le nord de la Germanie (Allemagne d'aujourd'hui). Il vint se fixer ensuite sur les bords du Rhin. Il entra en lutte avec les Romains, mais il fut complètement battu. Plus tard, les Romains permirent aux Burgondes de s'établir dans une partie de la France appelée depuis la Bourgogne, puis en Savoie, d'où ils s'avancèrent dans l'Helvétie occidentale jusqu'aux bords de l'Aar.

Les Burgondes étaient grands et forts. Ils aimaient à travailler de leurs mains et on trouvait, parmi eux, d'excellents artisans. On les disait les plus doux des barbares. Leurs armes étaient l'épée à deux tranchants, la hache et une sorte de poignard.

Les Burgondes ne ravagèrent pas le pays

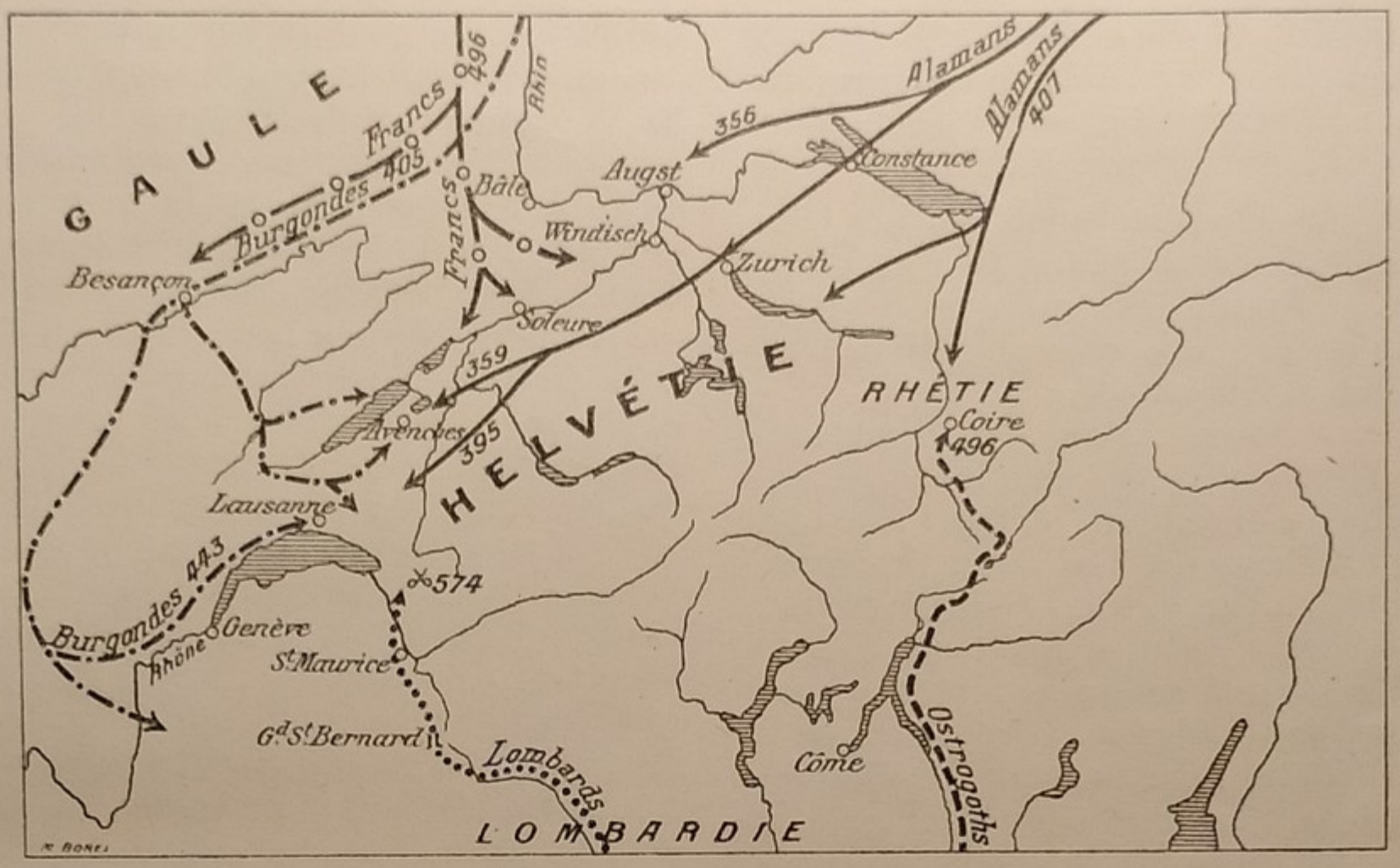

Fig. 32. — Invasion des barbares.

comme les Alamans : ils partagèrent les terres avec les anciens habitants. Les nouveaux arrivants ne tardèrent pas à vivre en bonne harmonie avec ces derniers; ils adoptèrent leur langue, le latin, qui se transforma avec le temps en une langue nouvelle, le français.

L'agriculture était la principale occupation des Burgondes. Ce sont eux qui introduisirent en Helvétie la race de bétail tachetée appelée aujourd'hui race du Simmenthal. Le territoire occupé par les Burgondes fut divisé en plusieurs « *pays* » (ex. : le pays de Vaud). A la tête de chaque pays se trouvait un *comte*. Le chef suprême, qui portait le titre de *roi*, conduisait l'armée en temps de guerre.

Le plus grand des rois burgondes fut *Gondebaud*. C'était un prince brave et intelligent. Il donna à son peuple un recueil de lois appelé « Loi Gombette ». Quoique encore bien cruelles, ces lois étaient cependant plus douces que celles des autres peuples. Elles plaçaient sur le même pied les Burgondes et les anciens habitants du pays.

La Loi Gombette permettait de racheter un crime par une somme d'argent. Quiconque refusait de recevoir un voyageur était condamné à payer une amende. Les serfs, cependant, étaient traités durement. Pour un vol, ils encouraient la peine de mort. Un serf qui s'enfuyait était ramené à son maître; il pouvait être condamné à avoir la main gauche coupée et à recevoir 300 coups de fouet.

Fig. 33. — Poignards.

4. Les Francs. — Les Alamans et les Burgondes ne restèrent pas très longtemps indépendants. Ils eurent à se défendre contre un nouveau peuple, les *Francs*, qui s'était fixé au nord de la Gaule.

Les Francs étaient aussi des Germains. Grands et forts, ils portaient une longue chevelure qu'ils rejetaient en arrière et qu'ils enduisaient d'huile et de graisse. Les hommes étaient vêtus d'une blouse et, en hiver, d'une fourrure à longs poils. Les jambes étaient protégées par une sorte de caleçon maintenu par des bandes d'étoffe entrecroisées.

Les Francs avaient pour armes une lance courte appelée la *framée*, une hache, un bouclier rond portant au milieu une pointe de fer et un crochet.

Un des plus puissants rois francs, *Clovis*, épousa la nièce de Gondebaud, Clotilde. Il se convertit au christianisme. Il fit la guerre aux Alamans et les battit complètement à la fin du V^me^ siècle. Gondebaud et les Burgondes durent

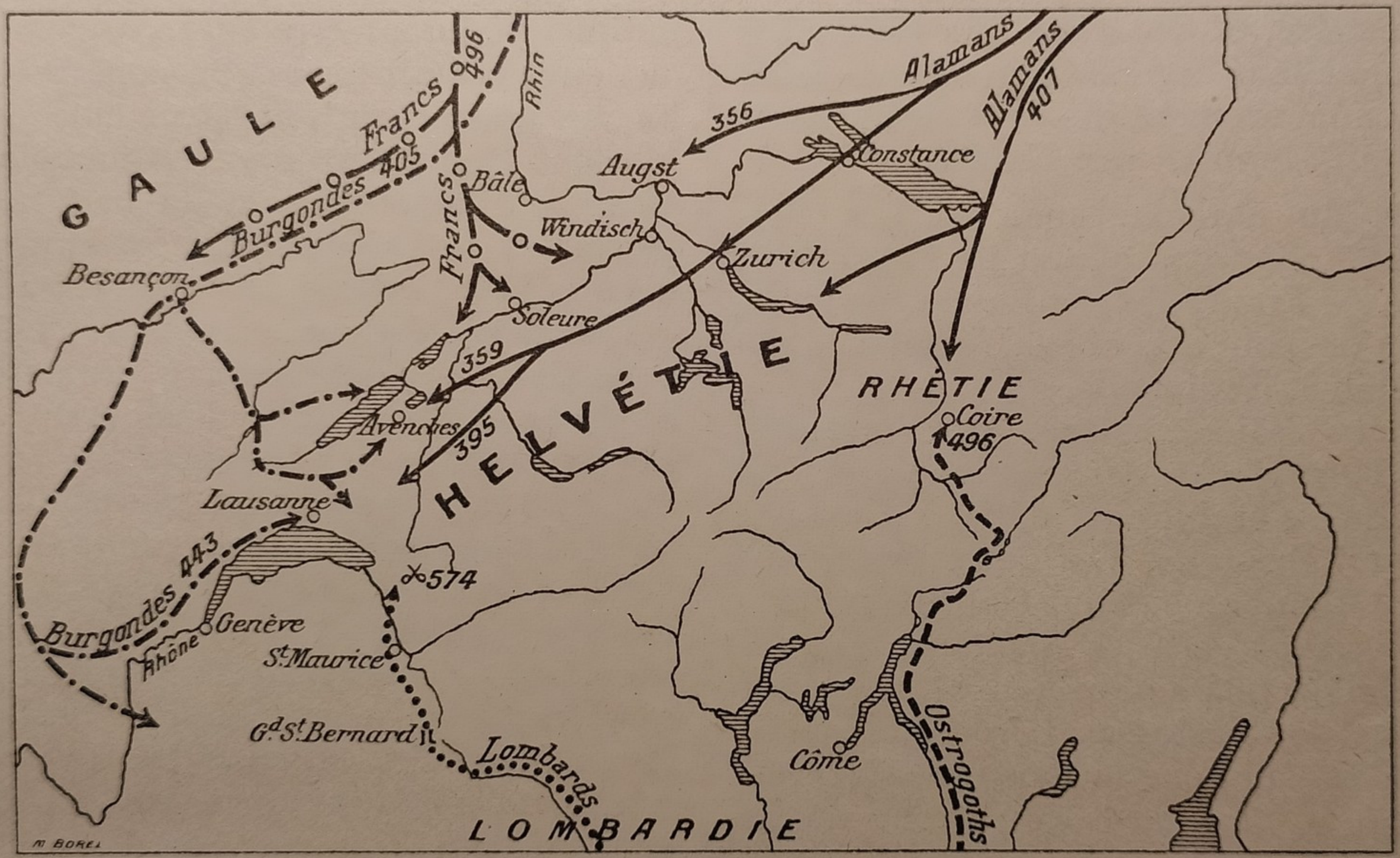

Fig. 32. — Invasion des barbares.

les Alamans ; ils partagèrent les terres | crime par une somme d'argent. Quiconq

aussi se soumettre. Clovis laissa aux Burgondes et aux Alamans leur organisation et leur genre de vie. Au commencement du VI^me siècle, toute l'Helvétie était soumise aux Francs.

5. Progrès du christianisme. — Les Burgondes étaient chrétiens quand ils s'établirent en Helvétie; les Francs l'étaient aussi. Le christianisme fut de bonne heure la religion dominante de l'Helvétie romande.

Les Alamans étaient païens. Au commencement du VII^me siècle. des missionnaires, venus d'Irlande, s'établirent dans l'Alamanie pour prêcher l'Evangile. Les deux principaux furent saint Colomban et saint Gall. Le premier resta peu de temps chez les Alamans. Son disciple saint Gall se retira dans les forêts qui avoisinaient le lac de Constance. Il consacra sa vie à la prière. C'est sur l'emplacement de son ermitage que s'éleva plus tard le couvent de St-Gall.

Après que le pays eut été dévasté par les barbares, bien des vallées devinrent désertes et se couvrirent de nouveau de forêts; il fallut les défricher par la hache et par le feu. C'est dans les lieux les plus reculés que les ermites s'établirent. Ils y bâtirent quelques cabanes et une petite chapelle. Ils abattirent les arbres d'alentour et cultivèrent le sol. D'autres religieux vinrent se fixer auprès des premiers ermites; les bâtiments durent être agrandis : un monastère ou couvent était fondé. On construisit un moulin, un grenier, un four pour cuire le pain; on fabriqua des vêtements, des meubles. Puis, recherchant la protection du couvent, d'autres personnes se fixèrent dans les environs immédiats : ce fut l'origine d'un village ou d'une ville.

Des monastères importants se fondèrent alors à St-Gall, à St-Maurice, à Romainmôtier, à St-Imier, à St-Ursanne, à Moutier, à Lucerne. Les abbayes ou couvents de St-Maurice et de St-Gall ont joué un rôle considérable dans notre pays. Les monastères ouvrirent des écoles où l'on apprenait la grammaire, l'arithmétique, la musique. On lisait d'anciens manuscrits, on les copiait, on écrivait l'histoire du temps. Les religieux ont encore rendu d'autres services. Ils ont remis en honneur l'agriculture; ils ont fondé des hôpitaux pour soigner les infirmes et les malades; ils ont créé des asiles pour les voyageurs. Les malheureux opprimés trouvaient protection dans les églises et auprès des moines. Ainsi le christianisme contribua à adoucir les mœurs et à élever peu à peu le peuple au-dessus de la barbarie.

Fig. 34. — Carte de l'empire de Charlemagne et de son partage après le traité de Verdun (843).

6. Charlemagne. — Parmi les successeurs de Clovis, il y eut de mauvais rois; les derniers furent appelés les rois fainéants. Une autre famille s'empara du pouvoir. Le plus célèbre roi de cette famille fut Charlemagne, nom qui veut dire Charles-le-Grand.

Lorsque Charlemagne monta sur le trône, la Suisse actuelle était divisée entre un grand nombre de propriétaires ou nobles qui n'obéissaient que difficilement au roi. Charlemagne commença par ramener l'ordre dans ses Etats. Le royaume fut divisé en provinces gouvernées chacune par un comte, qui rendait la justice dans des assemblées composées d'hommes libres et de nobles.

Les comtes étaient surveillés, contrôlés par des envoyés royaux qui devaient s'assurer qu'aucun tort n'était fait aux églises, aux pauvres, aux orphelins, au peuple en général. Ils devaient empêcher que les hommes libres fussent maltraités et veiller à ce que le souverain fût partout obéi.

Chaque année, Charlemagne réunissait auprès de lui, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, des nobles, des évêques, des religieux, des hommes libres pour s'occuper des affaires du pays, se renseigner, et préparer de

Fig. 35. — Charlemagne.

bonnes lois. Celles-ci furent appelées « Capitulaires » parce qu'elles étaient réunies dans un recueil comprenant un grand nombre de petits chapitres [1]. Une des assemblées nationales du temps de Charlemagne se tint à Genève en 773.

Pendant son règne, qui dura 46 ans, Charlemagne fit 53 expéditions guerrières et agrandit considérablement ses Etats. Son royaume s'étendait sur une partie de l'Espagne, sur la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et une partie de l'Italie d'aujourd'hui. En l'an 800, le pape le couronna empereur.

Charlemagne aimait à s'entretenir avec les hommes les plus savants de son temps. Il chercha à développer l'instruction. « Chacun doit envoyer son fils à l'école, disait-il dans ses lois, et celui-ci doit y rester jusqu'à ce qu'il soit bien instruit. » Les personnes qui savaient lire et écrire, même à la cour, étaient très rares; c'est pourquoi l'empereur ouvrit une classe dans son palais, et, lorsqu'il en avait le temps, il assistait aux leçons avec des membres de sa famille.

On raconte qu'un jour le maître l'avisa que les enfants pauvres faisaient soigneusement leurs devoirs tandis que les riches étaient paresseux. Charlemagne fit mettre à sa gauche les élèves appliqués et à sa droite les négligents. Il dit aux premiers : « Vous avez suivi mes conseils et ceux de votre maître ; si vous persévérez, vous serez honorés et récompensés. — Quant à vous, nobles, s'écria-t-il en se tournant vers les autres, vous avez négligé mes ordres, vous avez préféré vous adonner à la paresse et au jeu, sachez que si vous ne réparez pas promptement votre négligence par un travail opiniâtre, vous n'obtiendrez rien de moi ! »

Les routes construites par les Romains avaient presque complètement disparu. Charlemagne fit réparer les principales et ordonna d'en construire d'autres. Il encouragea le travail des champs et fit mettre en culture les bords du lac de Zurich, la vallée de Glaris, les pays d'Appenzell, d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

Il protégea l'Eglise et les couvents. L'Abbaye de St-Maurice reçut de lui de magnifiques vases ornés de pierres précieuses. La légende raconte que ce grand empereur fonda l'école de la cathédrale de Zurich qui est devenue plus tard l'Université de cette ville. Un évêque de Bâle, Hato, était un des conseillers les plus écoutés du grand empereur.

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814. Les bienfaits de son règne sont restés gravés dans la mémoire des peuples.

RÉSUMÉ

1. **Les Germains.** — Au V^me^ siècle, des peuples barbares venant de la *Germanie* (Allemagne actuelle) envahirent l'Helvétie romaine : c'étaient les Alamans et les Burgondes.

2. **Les Alamans.** — Les Alamans s'établirent dans la partie de notre pays appelée aujourd'hui la Suisse allemande. Ils détruisirent les villes et réduisirent les habitants au rang de serfs. Les Alamans habitaient dans des fermes isolées. Ils étaient païens. Ils obligèrent les vaincus à adopter leur langue, l'allemand.

Le pays des Alamans était divisé en districts ou cantons. L'Assemblée générale des citoyens se prononçait sur les questions importantes. Un duc dirigeait l'armée en temps de guerre.

(1) En latin *capitulum*.

Fig. 36. — Charlemagne et les écoliers.

3. **Les Burgondes.** — Les Burgondes étaient aussi des barbares venant de la Germanie. Sur les bords du Rhin, ils avaient été battus par les Romains qui leur permirent de s'établir en Savoie. De là, ils se fixèrent dans l'Helvétie occidentale. Genève fut une de leurs capitales. Les Burgondes étaient agriculteurs et artisans. C'étaient les plus doux des barbares. Ils partagèrent les terres avec les anciens habitants du pays et adoptèrent la langue latine qui devint plus tard le français.

Le territoire burgonde était divisé en « pays » gouvernés par des comtes. Le roi était le chef suprême. Il commandait l'armée en temps de guerre. Le plus célèbre des rois burgondes fut Gondebaud. Il réunit les lois et coutumes du pays en un recueil appelé « Loi Gombette ».

4. **Les Francs.** — Les Alamans et les Burgondes eurent à lutter contre un nouveau peuple germain, les *Francs*, qui venaient de s'établir au nord de la Gaule. Un de leurs plus grands rois fut *Clovis*. Il se convertit au christianisme. Il vainquit les Alamans, puis les Burgondes. Au commencement du VI^me^ siècle, toute l'Helvétie était soumise aux Francs.

5. **Progrès du christianisme.** — Les Burgondes étaient chrétiens quand ils s'établirent en Helvétie; tout le pays formant aujourd'hui la Suisse occidentale ne tarda pas à accepter le christianisme. Les Alamans étaient païens. Ce ne fut que très lentement qu'ils se convertirent à la religion chrétienne. Ce sont des missionnaires irlandais qui les évangélisèrent ; les deux principaux furent saint Colomban et saint Gall.

Sur l'emplacement de la cellule où vécut le missionnaire Gall, s'éleva plus tard le couvent de St-Gall. D'autres monastères se fondèrent : ceux de Romainmôtier, de St-Ursanne, de St-Imier, de Moutier, etc. Les moines défrichèrent les forêts et cultivèrent le

2. — Second royaume de Bourgogne (sous Rodolphe II) et duché d'Alamanie.

Echelle : 1/1 750 000.

2. — Second royaume de Bourgogne (sous Rodolphe II) et duché d'Alamanie.
Echelle : 1/1 750 000.

sol. Ils ouvrirent des écoles, s'occupèrent des voyageurs, des malades, des malheureux et firent ainsi beaucoup de bien.

6. **Charlemagne.** — Charlemagne fut le plus célèbre des rois francs. Il commença par ramener l'ordre dans ses Etats. Il les divisa en provinces dirigées par des comtes. Ceux-ci représentaient l'empereur et rendaient la justice. Charlemagne les faisait surveiller au moyen d'envoyés spéciaux. Il rassembla les meilleures lois dans un recueil appelé les « Capitulaires ».

Le royaume de Charlemagne était très vaste. Il s'étendait sur la plus grande partie de l'Europe occidentale. Charlemagne fut couronné empereur en l'an 800. Pendant son règne, il fit de nombreuses guerres, mais il fonda aussi des écoles, protégea l'Eglise, construisit des routes et favorisa le commerce et l'industrie.

Education civique et morale. — 1. La commune. Son origine et celle des biens communaux. Son organisation actuelle. — 2. La landsgemeinde. — 3. Les lois. Ce qu'elles sont. La loi Gombette comparée à nos lois.

Devoirs. — Décrire les armes d'un guerrier franc. Raconter la visite de Charlemagne à une école. Montrer sur une carte d'Europe les limites de l'empire de Charlemagne.

CHAPITRE V

LE SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE — LES ZÆHRINGEN PIERRE DE SAVOIE RODOLPHE DE HABSBOURG

1. Division de l'empire de Charlemagne. — Un jour, à la fin de sa vie, Charlemagne se trouvait sur les bords de la Méditerranée. Des pirates se montrèrent en pleine mer. Le grand empereur les reconnut et demeura longtemps le visage baigné de larmes. Il avait compris que, puisque, de son vivant, des pirates ne craignaient pas de s'approcher du rivage de ses Etats, ses successeurs ne seraient pas assez forts pour les repousser et maintenir l'ordre dans son immense empire. En effet, après sa mort, l'empire de Charlemagne se divisa; trois royaumes se fondèrent : la France, l'Allemagne et l'Italie.

Dans la contrée qui forme la Suisse actuelle, les seigneurs puissants cherchèrent à se rendre indépendants. La nature montagneuse du pays leur permettait plus facilement qu'ailleurs de résister aux souverains des grands Etats. Un comte, nommé Rodolphe, fut élu *roi de Bourgogne*, en 888; la Rhétie et l'Helvétie du nord et de l'est formèrent le *duché d'Alamanie*.

2. Le second royaume de Bourgogne. — La reine Berthe. — Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane (1), ou second royaume de Bourgogne, régna pendant 24 ans. A sa mort, il fut remplacé par son fils Rodolphe II.

Sous ce prince, le royaume de Bourgogne comprenait les territoires qui vont de Bâle et de l'Argovie jusqu'à la Saône, en France, et au sud de la Savoie. Rodolphe II entra d'abord en guerre contre Bourcard, duc d'Alamanie ; mais il fut battu. La paix fut signée et Bourcard donna à Rodolphe II sa fille en mariage : ce fut la bonne reine Berthe.

Rodolphe II fit de grandes expéditions en Italie et dans la France méridionale. Il résidait tantôt à Lausanne, tantôt à St-Maurice ou à Soleure. Il mourut en 937.

Son fils, Conrad, n'avait alors que 13 ans. Il fut néanmoins couronné roi, mais il était trop jeune pour la grande tâche qui lui était confiée. Il se rendit à la cour de son oncle, le roi de Germanie, où il resta quelques années. Pendant son absence, ce fut la reine Berthe qui gouverna le pays.

Berthe fut une reine modèle. Elle ordonna de défricher les terres incultes et encouragea la culture de la vigne. Elle protégea les agriculteurs et fit bâtir des tours de refuge où les habitants des campagnes se retiraient quand des troupes de pillards envahissaient la contrée.

Elle était l'amie des gens laborieux. Un jour

(1) « Transjurane » veut dire de l'autre côté du Jura. — Cette appellation a été donnée à ce royaume par les Français.

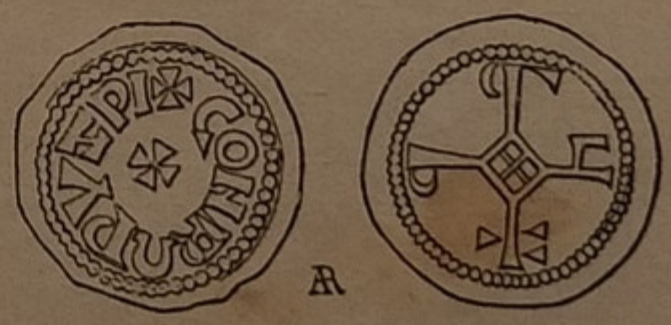

Fig. 37. — Monnaie de la Bourgogne transjurane.

Fig. 38. — La reine Berthe apprenant aux jeunes filles à filer.
(D'après un tableau de A. Anker.)

que la reine traversait des pâturages, près d'Orbe, elle vit une jeune paysanne qui filait en gardant les brebis. Elle s'approcha d'elle, l'interrogea et lui dit : « Tu as bien filé, ma fille; en récompense de ton travail, je veux te donner tout le terrain que tu pourras entourer de ton fil. » Le lendemain, plusieurs nobles dames parurent devant la reine avec une quenouille dans l'espoir d'une récompense. Berthe se contenta de leur dire en souriant : « La jeune bergère est venue la première, et, comme Jacob, elle a emporté ma bénédiction. »

On ne sait exactement à quelle date la reine Berthe mourut. Elle fut ensevelie dans l'église du couvent de Payerne. En 1817, son tombeau fut retrouvé et transporté dans le temple paroissial. Son souvenir est resté vivant dans toute la Suisse romande et, longtemps après sa mort, on entendait dire dans les campagnes : c'était le bon temps où la reine Berthe filait.

3. Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne. — Lorsque Conrad fut assez âgé, il devint roi. Notre pays était alors pillé par deux peuples barbares : les Hongrois et les Arabes ou Sarrasins. Les Hongrois vinrent du nord et de l'ouest tandis que les Sarrasins, partis de l'Afrique, traversèrent l'Italie avant d'envahir les vallées des Alpes. Conrad finit par les battre complètement.

Ce prince régna pendant cinquante ans. Il ramena la paix dans son royaume : on l'appela, pour cette raison, le Pacifique. A la fin de sa vie, on approchait de l'an mille. Le monde chrétien croyait qu'à cette date, toute la terre allait être détruite. Beaucoup de personnes ne voulurent plus travailler; elles passaient leur temps à boire, à manger, à jouer; d'autres faisaient cadeau de leurs biens aux églises et aux couvents, croyant ainsi plaire à Dieu. Conrad lui-même donna à l'Eglise une partie de ce qu'il possédait. Il mourut en 993 et fut enseveli auprès de sa mère, la reine Berthe.

4. Rodolphe III. — Rodolphe III succéda à Conrad. On l'appela l'Imbécile ou l'Insensé parce qu'il donna son royaume morceau après morceau aux évêques et aux couvents. L'an mille passa, et la fin du monde n'arriva pas. Les seigneurs recommencèrent à guerroyer les uns contre les autres. Le roi manquait de force pour faire respecter son autorité. Il dut s'enfuir chez son neveu l'empereur d'Allemagne, à qui il transmit tous ses droits sur la Bourgogne. Les seigneurs romands ne voulurent pas accepter d'avoir comme roi un prince allemand. Ils se révoltèrent. L'empereur d'Allemagne, Conrad II, vint alors dans notre pays avec une armée. Il battit la noblesse et l'obligea à se soumettre; Conrad se fit couronner roi de Bourgogne à Payerne. C'est ainsi que notre pays fit partie de l'Empire germanique.

5. La Trêve de Dieu. — La fuite de Rodolphe III avait laissé la Bourgogne dans un triste

état. La guerre y régnait presque continuellement. Dépouillés par les Hongrois et les Sarrasins, les paysans ne se sentaient en sûreté nulle part. Les seigneurs, qui, avant l'an mille, avaient fait des dons aux églises et aux couvents, cherchèrent à reprendre leurs biens. Ils attaquèrent les monastères et s'emparèrent des terres qui en dépendaient. Ils forcèrent les cultivateurs à travailler dans leurs domaines et exigèrent d'eux une partie du produit des basses-cours et des récoltes.

Les pillages continuels, les guerres incessantes rendirent la culture du sol impossible. La famine réduisit souvent le peuple à la plus noire misère. On vit des gens manger l'herbe des bords des ruisseaux et l'écorce des arbres pour ne pas mourir de faim.

Pour ramener la paix, l'évêque Hugues, fils de Rodolphe III, réunit sur la colline de Montriond, au sud de Lausanne, de nombreux prêtres et seigneurs et proclama la « *Trêve de Dieu* » (1036).

Au nom du Dieu tout-puissant, il fut défendu de faire la guerre du mercredi, au soleil couchant, au lundi, au soleil levant. De même, on devait vivre en paix du 1er décembre au 6 janvier et durant les soixante-dix jours qui précèdent la fête de Pâques.

Le peuple accueillit la « Trêve de Dieu » avec des cris de joie. Les seigneurs jurèrent d'observer ce pacte qui apporta un peu de calme et de paix dans notre pays.

6. Les Zæhringen. — La Suisse actuelle faisait alors partie de l'Empire germanique. L'empereur était trop éloigné pour gouverner lui-même. Il chargea de ce soin les ducs de Zæhringen. Les nobles refusèrent de leur obéir. Les Zæhringen durent lutter longtemps pour les forcer à reconnaître leur autorité.

Pour affaiblir les seigneurs, les ducs de Zæhringen protégèrent les hommes libres, fortifièrent quelques villes et en fondèrent de nouvelles. C'est ainsi que le duc Berthold IV fit élever, en 1178, la ville de Fribourg sur la Sarine. Berthold V entoura de murailles Yverdon et Morat. Il fonda, en 1191, la ville de Berne.

La fondation de ces villes par les Zæhringen eut d'heureuses conséquences pour notre pays. Elles devinrent peu à peu des localités importantes, habitées par de nombreux hommes libres. Derrière leurs murailles, les citadins pouvaient facilement résister aux seigneurs. Les serfs pouvaient s'y réfugier; si, au bout d'un an et un jour, ils n'avaient pas été réclamés par leurs maîtres, ils devenaient des hommes libres. Des artisans s'y fixèrent également et contribuèrent à enrichir les cités de notre pays.

Vers la fin de sa vie, Berthold V, le dernier des comtes de Zæhringen, entra en lutte avec un des grands seigneurs de l'Helvétie occidentale, Thomas, comte de Savoie. Il fut battu. La ville de Moudon et une bonne partie du pays de Vaud tombèrent sous la domination de la maison de Savoie.

7. Pierre de Savoie. — Le comte Thomas de Savoie eut huit fils et trois filles. Une loi défendait aux princes de partager leurs domaines entre leurs enfants; l'aîné seul héritait. Le septième fils du comte Thomas, nommé Pierre, fut d'abord prêtre de l'église d'Aoste; mais, à la mort de son père, lorsque son frère aîné eut hérité des Etats de Savoie, il abandonna la prêtrise et se fit soldat. Il épousa la fille du sire de Faucigny, contrée formée essentiellement de la vallée de l'Arve. A la mort d'un de ses frères, il hérita du Chablais [1]. Il fit du château de Chillon sa place d'armes préférée et créa un port de guerre et un arsenal à Villeneuve. Il s'empara aussi de Romont, de Moudon et de Payerne.

1) Le Chablais comprenait les rives orientales et méridionales du lac Léman et le bas Valais jusqu'à Sion.

Fig. 39. — Statue de Berthold V de Zæhringen, à Berne.

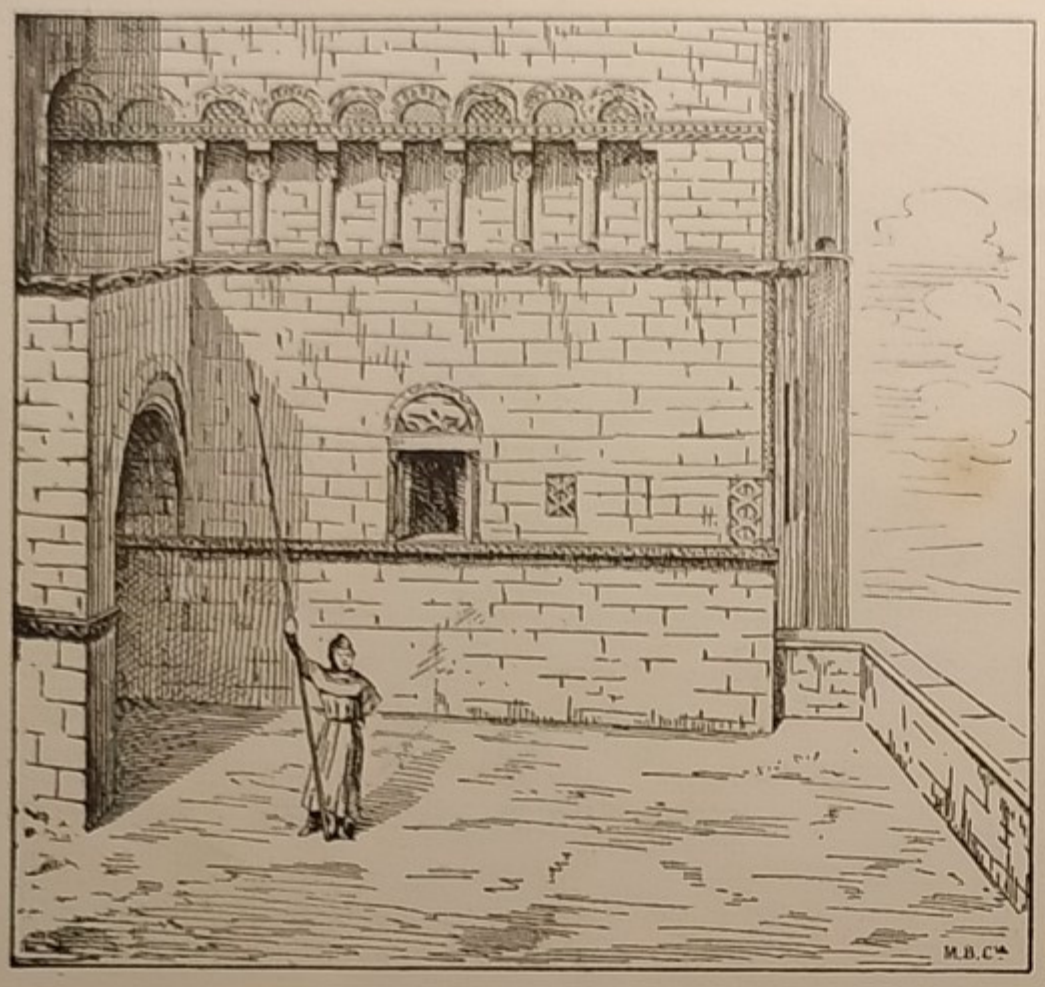

Fig. 40. — La partie la plus ancienne du Château de Neuchâtel.

Une nièce de Pierre de Savoie ayant épousé le roi d'Angleterre, Pierre l'accompagna dans ce pays. A ce moment, les seigneurs anglais étaient en révolte contre leur roi. Pierre de Savoie apporta à son neveu l'aide de ses conseils et de sa vaillance. Pour le récompenser, le roi d'Angleterre lui donna de grandes richesses, et lui fit cadeau, à Londres, d'un palais appelé encore aujourd'hui le palais de Savoie.

A son retour d'Angleterre, Pierre de Savoie s'empara de tout le pays de Vaud, soit en achetant à prix d'or les terres des seigneurs ruinés, soit en les prenant par la force. Il acquit de cette manière les bourgs de Rue et des Clées ainsi que plusieurs territoires dans les environs de Lausanne. Les comtes de Gruyère, les seigneurs de Cossonay, d'Oron, de Blonay, de Vufflens, d'Aubonne, le reconnurent comme leur suzerain. Les villes de Morat, de Berne, de Lausanne le choisirent pour leur protecteur.

En 1263, le comte de Savoie, Boniface, étant mort sans laisser d'enfant, ce fut Pierre qui lui succéda. Il devint ainsi le maître d'un grand territoire qui comprenait l'ancienne Bourgogne, la Savoie et le Piémont. Il était âgé de 60 ans. Dès ce moment, il consacra tout son temps à l'organisation de ses Etats. Il créa une armée permanente en prenant à sa solde des soldats anglais. Il divisa ses Etats en provinces, à la tête de chacune desquelles il plaça un bailli et un juge. Moudon était le chef-lieu du pays de Vaud. C'est au juge qu'allaient se plaindre ceux à qui on avait fait tort. Les riches devaient payer une certaine somme pour obtenir justice, mais non pas les pauvres; le juge même devait donner aux indigents un avocat pour les conseiller et les défendre.

L'ordre régnait partout. La police empêchait les chevaliers brigands de piller les voyageurs et les marchands. Les routes étaient suveillées. De nombreux châteaux forts bien armés gardaient les passages les plus fréquentés. Le peuple jouit d'une certaine tranquillité sous ce sage gouvernement.

Une sœur de Pierre de Savoie, Marguerite, avait épousé Hartmann, comte de Kibourg. Ce seigneur mourut sans postérité directe; il laissa une grande partie de ses biens à sa femme. Mais un noble puissant de l'Argovie, Rodolphe de Habsbourg, neveu de Hartmann, s'empara des possessions des comtes de Kibourg et de la ville de Fribourg. Il vint même, si l'on en croit la tradition, assiéger Chillon. Marguerite de Savoie appela son frère à son secours. Pierre était

Fig. 41. — Le donjon de Romont ou tour à Boyer.

en Angleterre. Il rentra rapidement dans ses Etats, attaqua son ennemi à l'improviste et le battit complètement.

Peu après, Pierre tomba malade. Il voulut, au mois de mai 1268, faire un voyage en Italie. Il mourut à son retour et fut enseveli, comme tous ses ancêtres, dans l'abbaye de Haute-Combe, au bord du lac du Bourget. Il ne laissait qu'une fille. Ce fut son dernier frère, Philippe, qui devint comte de Savoie et baron de Vaud.

On a surnommé Pierre de Savoie le « Petit Charlemagne » à cause de son courage, de ses guerres heureuses, des bonnes lois qu'il donna à son peuple et de sa sage administration.

8. Rodolphe de Habsbourg. — Sur une colline, près de Brugg, s'élèvent une tour et une ferme; ce sont les derniers restes d'un château, berceau d'une famille qui a joué un grand rôle dans l'histoire de l'Europe et de notre pays : les seigneurs de Habsbourg.

Le plus célèbre est le comte Rodolphe. Il naquit en 1218. Jeune encore, il perdit son père, qui mourut en Palestine. Il ne tarda pas à se faire remarquer par son courage et son habileté. Rodolphe entreprit un grand nombre de guerres pour accroître ses Etats. Il devint peu à peu le maître de territoires importants dans les cantons actuels d'Argovie, de Berne, de Lucerne, de Zoug, de Glaris, de Zurich, de Thurgovie, de St-Gall. Ses propriétés s'étendaient du Rhin aux Alpes et ses revenus étaient considérables.

Par la ruse, il parvint à débarrasser la contrée des chevaliers voleurs et brigands qui l'infestaient. Son prestige s'accrut non seulement en Helvétie mais en Souabe (sud de l'Allemagne) où les seigneurs le prirent plus d'une fois comme arbitre dans leurs différends. Au début de sa carrière, Rodolphe fut l'ennemi du pape qui l'excommunia pour avoir attaqué et incendié un couvent de femmes. Plus tard, il se réconcilia avec l'Eglise et se montra pieux et respectueux envers la religion.

La période qui va de 1250 à 1273 fut très malheureuse pour l'empire d'Allemagne. On l'a appelée le « Grand Interrègne » parce qu'il n'y eut, pendant ce temps, aucun empereur, aucune autorité reconnue. Les seigneurs n'avaient plus de maître au-dessus d'eux; la plupart cherchaient, par la force, à augmenter leurs domaines. Les puissants opprimaient les faibles, la loi n'était plus respectée. Les campagnes étaient

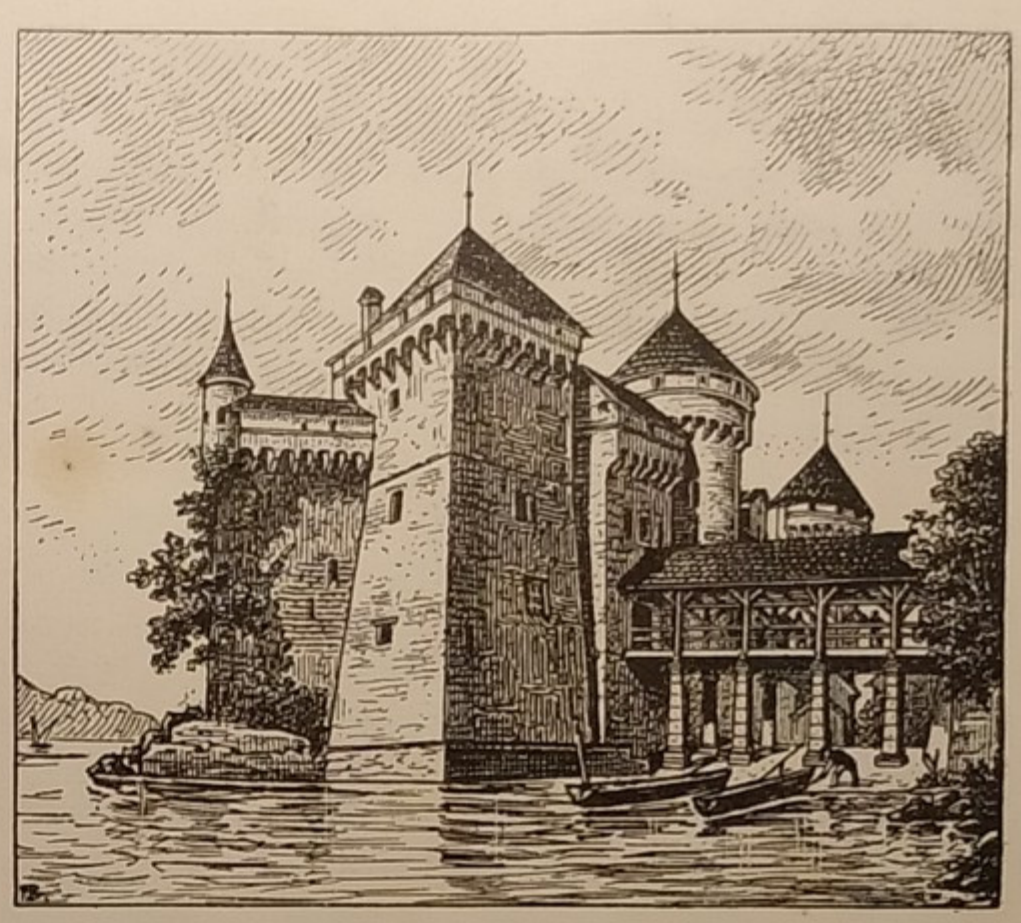

Fig. 42. — Château de Chillon.

dévastées par la guerre. Des troupes de chevaliers ne vivaient que de brigandage et de vol.

Les populations de l'empire désiraient ardemment la tranquillité et la paix. En 1273, les princes allemands choisirent, pour empereur, Rodolphe de Habsbourg qui inspirait confiance par l'autorité dont il jouissait. Il porta dès lors le nom de Rodolphe Ier. Son empire comprenait l'*Allemagne*, les *Pays-Bas*, la *Lorraine*, une partie de la *Bourgogne*, les pays formant aujourd'hui la *Suisse*, la *Savoie* et *l'Italie*.

Le nouvel empereur chercha, par une bonne administration, à réparer les maux causés par les guerres. Il réprima le brigandage et fit mettre à mort plusieurs chevaliers pillards. Le 19 octobre 1275, il se rencontra avec le pape Grégoire X à l'inauguration de la cathédrale de Lausanne. Il mit fin à la terrible rivalité qui

Fig. 43. — Château de Habsbourg, en Argovie.

existait entre le pape et l'empereur, rivalité qui avait été cause de longues luttes.

Un prince puissant, Ottokar de Bohême, avait refusé de reconnaître Rodolphe comme empereur. Celui-ci l'attaqua et le défit complètement. Ottokar lui-même fut tué. Rodolphe profita de sa victoire pour s'emparer du duché d'Autriche qui resta dès lors la propriété de la maison de Habsbourg, laquelle prit, dès ce moment, le nom de Habsbourg-Autriche ou, simplement, de maison d'Autriche. Ce fut la famille la plus puissante de l'empire.

Quoique empereur, Rodolphe ne perdit pas de vue les affaires de notre pays. Il acheta Fribourg et Lucerne. Il guerroya contre les comtes de Neuchâtel, leur enleva Neuveville et la vallée de Saint-Imier qu'il donna à l'évêque de Bâle. Il combattit aussi Berne qui refusait de lui obéir. Il vint mettre le siège devant la ville. Une première fois, il fut repoussé; l'année suivante, les Bernois se laissèrent attirer dans une embuscade où ils furent battus. Berne se soumit; Rodolphe lui laissa ses libertés, ses franchises ; elle demeura ville libre ne dépendant que de l'empereur. Rodolphe de Habsbourg accorda aussi des lettres de franchises à Soleure, à Schaffhouse et à Zurich et reconnut celles de Schwytz et d'Uri, des soldats de ces vallées lui ayant rendu de grands services dans plusieurs campagnes.

Fig. 44.
Rodolphe de Habsbourg, empereur.

(D'après une fresque de la Salle impériale, à Francfort-sur-le-Main.)

Rodolphe resta simple et affable. Il ne dédaignait pas d'entrer en relations avec des artisans et des ouvriers. Passant à Bâle, il rendit visite à un riche tanneur qui le reçut vêtu de ses plus beaux habits. Les mets les plus succulents lui furent servis dans de la vaisselle d'or et d'argent. — « Comment, demanda l'empereur, avec de telles richesses, continuez-vous votre métier? — Parce que c'est le métier qui fait la richesse », répondit le tanneur.

Les revenus de Rodolphe de Habsbourg étaient immenses. Cens, dîmes, péages et moulins lui rapportaient de grosses sommes. Les serfs devaient lui fournir du blé, du bétail, des poules, des œufs ; ils lui devaient aussi des journées de travail. Tout cela était encore insuffisant pour payer les frais occasionnés par les expéditions guerrières et les nombreux achats de territoires faits par l'empereur. Les impôts devinrent très lourds et s'accrurent sans cesse, mécontentant bourgeois et paysans. Rodolphe aurait voulu fonder dans la Haute-Allemagne (c'est ainsi qu'on appelait la Suisse allemande actuelle) un Etat puissant qu'il aurait donné à un de ses fils et qui serait resté dans sa famille ; mais il mourut en 1291, avant d'avoir pu réaliser ses projets.

RÉSUMÉ

1. **Division de l'empire de Charlemagne.** — Les successeurs de Charlemagne se montrèrent trop faibles pour maintenir l'ordre dans l'empire. Les trois principaux peuples qui l'habitaient se séparèrent; ainsi se formèrent l'Allemagne, la France et l'Italie. Dans notre pays, un comte, nommé Rodolphe, fut élu *roi de Bourgogne*. La Suisse allemande d'aujourd'hui faisait partie du *duché d'Alamanie*.

2. **Second royaume de Bourgogne. — La reine Berthe.** — A la mort de Rodolphe I^{er}, son fils Rodolphe II lui succéda. Sous ce prince, le royaume de Bourgogne s'étendait de Bâle et de l'Argovie jusqu'à la Saône et au sud de la Savoie. Rodolphe II entra en guerre contre Bourcard, duc d'Alamanie. Il fut battu puis fit la paix avec son ennemi dont il épousa la fille; ce fut la bonne reine Berthe.

A la mort de Rodolphe, son fils Conrad

était trop jeune pour gouverner le royaume. Pendant sa minorité, ce fut sa mère qui administra ses Etats. La reine Berthe fut un modèle d'ordre et de travail. Elle fit construire des tours pour servir de refuge aux paysans attaqués par les pillards. Elle protégea la culture des champs et de la vigne. Berthe était très pieuse. Elle fonda des couvents, construisit des églises et fit d'importants dons aux monastères de St-Maurice et de Romainmôtier. On ne connaît pas exactement l'année de sa mort. Son tombeau a été retrouvé à Payerne.

3. **Conrad le Pacifique.** — Conrad, à son tour, devint roi de Bourgogne. Il eut à défendre ses sujets contre les Hongrois et les Sarrasins qu'il finit par battre complètement. L'an mille approchait. Chacun se figurait que la fin du monde allait arriver. Croyant plaire à Dieu, un grand nombre de personnes, les seigneurs surtout, donnèrent leurs biens aux églises et aux couvents. Conrad mourut en 993. Il fut enseveli auprès de sa mère à Payerne.

4. **Rodolphe III.** — Avec Rodolphe III se termine le second royaume de Bourgogne. Ce roi donna ses terres morceau après morceau. Les nobles se soulevèrent contre lui. Rodolphe s'enfuit chez son neveu l'empereur d'Allemagne et lui livra tout son patrimoine. Les seigneurs refusèrent de reconnaître pour roi un prince allemand. Ils se révoltèrent, mais ils furent battus. L'empereur Conrad II fut couronné roi de Bourgogne à Payerne.

5. **La Trêve de Dieu.** — Les guerres continuelles qui avaient marqué le triste règne de Rodolphe III, les pillages des Hongrois et des Sarrasins, avaient réduit le peuple à la plus noire misère. Pour apporter un peu de tranquillité à nos contrées, une assemblée de prêtres, de seigneurs, de bourgeois se réunit en 1036 à Montriond, près de Lausanne. Tous jurèrent de ne plus prendre les armes une partie de la semaine et pendant certaines périodes de l'année. C'est ce que l'on a appelé la *Trêve de Dieu*. Ce pacte fut accueilli avec grande joie et, quoiqu'il n'ait pas été toujours respecté, il apporta un peu de calme dans le pays.

6. **Les Zæhringen.** — Les ducs de Zæhringen furent chargés de gouverner la Bourgogne au nom de l'empereur. Pour lutter plus facilement contre les nobles qui se révoltaient sans cesse, ils firent entourer de murailles les bourgs de Moudon, Yverdon et Morat; ils élevèrent aussi de nouvelles villes. Berthold IV, en 1178, fonda Fribourg sur la Sarine et Berthold V, en 1191, Berne sur l'Aar. Des artisans, des serfs, attirés par les franchises dont on jouissait dans ces cités, vinrent s'y fixer. La puissance et l'autorité de la noblesse diminuèrent. La famille de Zæhringen s'éteignit avec Berthold V et une grande partie de ses biens passa aux comtes de Kibourg.

7. **Pierre de Savoie.** — Un des principaux comtes de Savoie fut Pierre, surnommé le Petit Charlemagne. Pierre fut d'abord prêtre, puis soldat. Il épousa la fille d'un seigneur puissant, le sire de Faucigny. Il hérita d'un de ses frères les rives méridionales du Léman et le bas Valais jusqu'à Sion. Il agrandit et embellit le château de Chillon et releva les fortifications de Moudon. Pierre accompagna une de ses nièces qui avait épousé le roi d'Angleterre. Avec l'or qu'il rapporta de ce pays, il acheta une foule de seigneuries et il en prit d'autres par la force ou par la ruse.

En 1263, après la mort de ses frères aînés, il devint comte de Savoie. Il organisa habilement ses Etats en les divisant en provinces à la tête desquelles étaient placés un bailli et un juge. L'ordre régna partout; les routes

étaient surveillées; le peuple vivait en paix.

Pierre de Savoie mourut en 1268.

8. **Rodolphe de Habsbourg.** — Rodolphe de Habsbourg naquit en 1218 au château de Habsbourg en Argovie. Il était encore jeune quand son père mourut. Il fit de nombreuses guerres pour agrandir son patrimoine, et ses domaines finirent par s'étendre du Rhin aux Alpes. Il fut le protecteur de Zurich et contribua à débarrasser cette ville des seigneurs du voisinage qui empêchaient les bourgeois de se livrer au commerce en toute sécurité.

En 1273, les princes d'Allemagne désignèrent le comte Rodolphe comme empereur. Celui-ci réprima rigoureusement le brigandage et fit mettre à mort maints chevaliers qui avaient coutume de détrousser les voyageurs et de piller les marchands. Il prit part, avec le pape, à l'inauguration de la cathédrale de Lausanne.

Le roi de Bohême ayant refusé de reconnaître Rodolphe comme empereur, celui-ci lui fit la guerre, le battit et le tua. L'Autriche et les provinces voisines devinrent un duché héréditaire de la maison de Habsbourg, qui, dès lors, porta le nom de Habsbourg-Autriche ou simplement maison d'Autriche.

Les revenus de Rodolphe étaient immenses; mais ils ne suffisaient pas à payer les frais de ses nombreuses guerres. Il dut prélever sur le peuple de lourds impôts. Il aurait voulu fonder dans la Haute-Allemagne (c'est ainsi qu'on appelait la Suisse allemande d'aujourd'hui) un Etat puissant qu'il aurait donné à l'un de ses fils; mais il ne put réaliser son projet; il mourut en 1291.

Education civique et morale. — 1. Comparer la situation des paysans au moyen âge, et les nombreuses redevances qu'ils devaient payer, l'insécurité de leur existence, le mépris dans lequel tout le monde les tenait, avec la situation des cultivateurs d'aujourd'hui.

2. Visiter un vieux château (ou les ruines d'un vieux château) pour en tirer une leçon sur la féodalité.

3. Prendre dans la localité qu'on habite des exemples des impôts d'autrefois : dîmes, cens, corvées, etc. (Pour le canton de Vaud, le Dictionnaire historique, publié sous la direction de M. Mottaz, professeur, sera d'une grande utilité.)

4. La justice doit être égale pour tous. — L'avocat des pauvres. — Quelques mots sur l'organisation de la justice dans notre pays : justice de paix, tribunaux, tribunal fédéral.

Devoirs. — 1. Dessiner un vieux château, en faire le plan. Désignation de ses diverses parties.

2. Dessiner le château de Chillon, le décrire.

3. Raconter la légende de la reine Berthe et de la jeune bergère.

4. Décrire le tableau d'Anker : La reine Berthe apprenant aux jeunes filles à filer.

5. Le métier fait la richesse (Rodolphe de Habsbourg et le tanneur de Bâle.)

6. Etudier la ballade de Juste Olivier : « Le troubadour du comte Pierre » ou les vers de Lucien Vermeil : « La Reine Berthe ».

2me LECTURE

La féodalité. — Le voyageur qui traversait notre pays au XIme et au XIIme siècle, apercevait, sur un grand nombre de collines escarpées, non loin des lieux de passage les plus fréquentés, d'importantes constructions dominées par des tours et des tourelles : c'étaient des châteaux forts. Il en reste encore quelques-uns à peu près intacts aujourd'hui; on peut visiter les ruines de beaucoup d'autres aussi bien au pied du Jura que sur le Plateau suisse et dans les vallées des Alpes.

1. *Le château fort.* — Le château s'élevait sur une éminence abrupte; il se composait de plusieurs bâtiments protégés par d'épaisses murailles. Un fossé profond et rempli d'eau défendait le côté le plus exposé aux attaques de l'ennemi. On franchissait ce fossé sur un pont mobile en bois, — *le pont-levis*, — qui pouvait se dresser contre la porte en tirant sur les chaînes. La porte était gardée par deux tourelles pourvues de *mâchicoulis* (1).

La partie principale du château est le *donjon*, haute tour aux murailles énormes qui sert d'habitation au *seigneur* et à sa famille. C'est là qu'il a son trésor, ses archives; au sommet, une plate-forme permet à une sentinelle de surveiller l'horizon; sous terre, des prisons sombres, humides et froides. Autour du donjon se groupent d'autres édifices donnant sur une cour intérieure; le tout est entouré de murailles d'enceinte sur lesquelles on peut cir-

(1) Ouvertures pratiquées sous une galerie saillante, par lesquelles on pouvait jeter des projectiles sur les assaillants.

Fig. 45. — Château fort.

culer par un *chemin de ronde*. Les vides laissés à la partie supérieure des murs se nomment les *créneaux*.

Lorsque les ennemis voulaient s'emparer d'un château, ils devaient remplir le fossé en y jetant de la terre ou des fagots; ils attaquaient ensuite la porte à coups de hache puis dressaient des échelles contre les murs. Les soldats du seigneur se défendaient en lançant des flèches par les *créneaux* et les *meurtrières*, en jetant de grosses pierres sur les assaillants, en leur versant sur la tête de l'huile bouillante, de la poix en feu ou du plomb fondu.

Il était difficile de prendre un château par la force car, à cette époque, on ne connaissait pas la poudre et on ne possédait ni fusils ni canons. On recourait le plus souvent à la ruse ou à la faim en ne laissant parvenir aux défenseurs aucun aliment. Mais, généralement, le seigneur était tranquille derrière ses fossés et ses murs épais.

2. *La vie au château.* — L'intérieur du château était triste et peu confortable. Les salles étaient vastes et froides. Les fenêtres étroites ne laissaient pénétrer que peu de lumière. En hiver, on ne pouvait chauffer ces grandes pièces qu'au moyen d'immenses cheminées dans lesquelles on faisait brûler d'énormes bûches de hêtre ou de chêne. Les meubles étaient peu nombreux: des escabeaux de bois, quelques tables et des bancs le long des murs. Les tapis et les coussins étaient très rares.

Fig. 46. — La grande salle du château. — Le trouvère.

Aussi la vie n'est-elle pas gaie au château. Le seigneur passe des heures entières à table. Entre les repas, il joue aux échecs ou s'entretient avec des hôtes de passage, mais il n'en vient pas souvent car on ne voyage guère. On reçoit avec joie le *trouvère* et le *jongleur*. Le premier raconte de belles histoires : c'est lui qui apporte les nouvelles du pays et qui tient les châteaux au courant des événements du jour.

La grande distraction du seigneur est la chasse. La forêt lui fournit un gibier abondant. Il tue les loups, les cerfs, les sangliers très nombreux à cette époque. Mais ce qu'il préfère par-dessus tout, c'est la guerre. Il vit pour elle. Au moindre prétexte, il part en bataille. Son corps est recouvert d'un *haubert* et d'*une cotte de mailles* qui le protège du cou au genou; un *heaume* lui couvre la tête; bras et jambes sont mis à l'abri des coups par des *brassards* et des *jambières*; des gantelets lui garantissent les mains. Les chaussures, très allongées, sont en fer. La lance, l'épée, le poignard, le

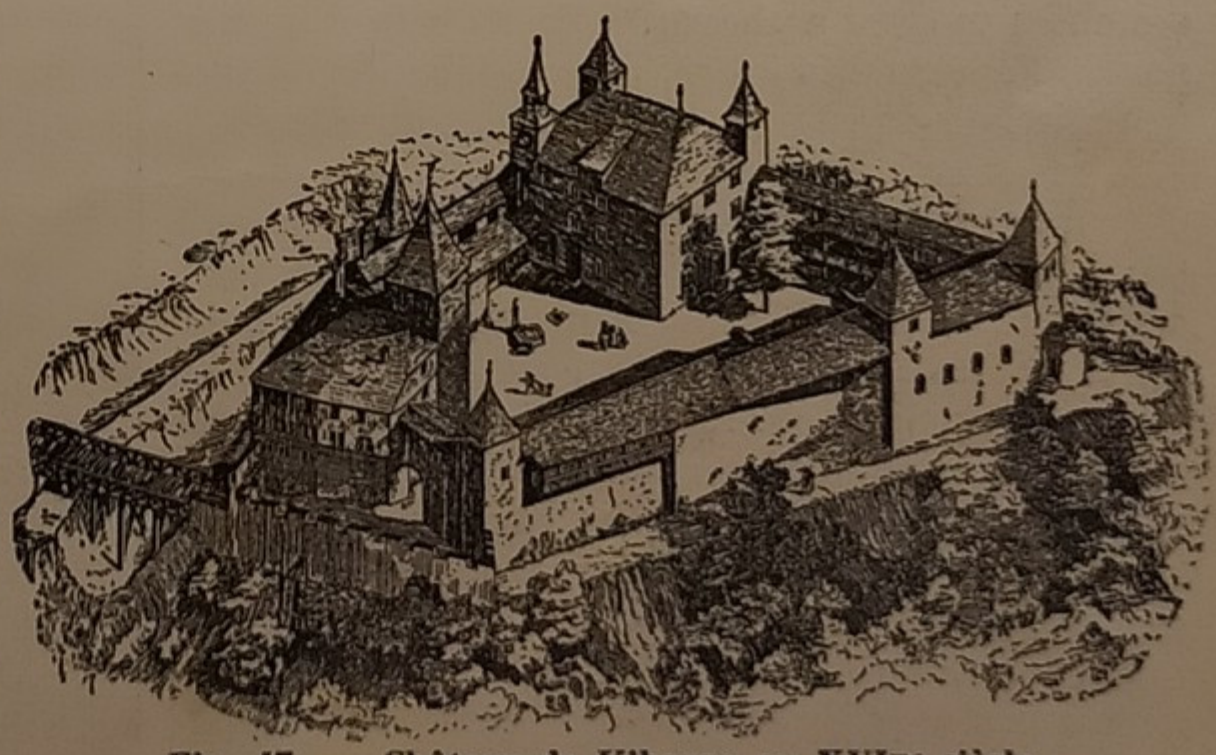

Fig. 47. — Château de Kibourg au XVI^me^ siècle.

Fig. 48. — Tournoi.

bouclier sont ses armes. Il voyage sur son *destrier* (son cheval) accompagné de valets et d'écuyers.

Lorsqu'il n'est pas en guerre, le seigneur aime à *jouter*, c'est-à-dire à lutter contre un autre seigneur. Ces combats se nomment *tournois*. A cheval, le corps protégé par la cuirasse et le heaume, le chevalier se précipite sur son adversaire, lance en main. Dès que l'un d'eux tombe à terre, le tournoi est terminé. Le vainqueur s'avance devant l'estrade où sont réunis parents et amis et reçoit, comme prix, de la main des dames, une fleur ou un bijou.

3. *L'armement d'un chevalier.* — Dans son enfance, le jeune seigneur ne va pas à l'école; il n'apprend ni à lire, ni à écrire. Il s'exerce en revanche à monter à cheval, à tirer de l'arc, à frapper de l'épée, de la lance, de la hache. Il doit devenir habile dans tous les exercices du corps.

A vingt ans, en grande cérémonie, il est créé chevalier. Il passe d'abord en prières une nuit dans la chapelle du château. Le jour venu, il assiste à la messe, puis à un grand dîner où sont invités tous les seigneurs du voisinage. Après le repas, on revêt le jeune homme de sa cuirasse et de son casque, on l'arme de son épée, puis un chevalier le frappe alors à l'épaule avec son épée en lui disant : « Je te fais chevalier. »

Un chevalier ne doit jamais mentir. Il s'engage à protéger les femmes, les enfants, les vieillards. Il a pour devoir d'être courageux, de ne jamais tourner le dos à l'ennemi.

4. *La féodalité.* — Tous les seigneurs dépendaient du roi ou de l'empereur. Ils le reconnaissaient comme étant leur maître, leur *suzerain*. Dépendre d'un seigneur s'appelait être son *vassal*. Le vassal promettait d'être fidèle à son suzerain, d'être en un mot « son homme », de le suivre à la guerre; le suzerain, de son côté, devait protéger son vassal. Ces promesses étaient échangées dans une cérémonie appelée l'*hommage*.

Tous les seigneurs n'avaient pas le même pouvoir. Les ducs et les comtes étaient les plus puissants; ils possédaient des pays entiers, avec les villes, les villages, les habitants qui s'y trouvaient. Les barons, les simples chevaliers rendaient hommage aux comtes et aux ducs; ils étaient leurs vassaux. Les domaines appartenant à ces seigneurs se nommaient *fiefs* ou *féods*, c'est pourquoi l'organisation politique du moyen âge a été appelée *féodalité*. L'ensemble de tous les seigneurs du pays formait la noblesse. Les sires de Grandson, d'Estavayer, de La Sarraz, de Cossonay, de Blonay, de Divonne, les comtes de Genevois, de

Fig. 49. — Armement d'un chevalier.

Fig. 50. — Un « hommage » au moyen âge.

Gruyère, de Neuchâtel, les barons de Nidau, etc., formaient la noblesse de l'Helvétie occidentale. Dans l'ancienne Alamanie, il faut citer les comtes de Lenzbourg, de Habsbourg, en Argovie; dans la vallée de la Tœss, la puissante famille de Kibourg; sur les bords de la Limmat, les barons de Regensberg, puis dans le canton de St-Gall actuel, les Rapperswil et les Toggenbourg.

Tableau de l'organisation féodale.

Le roi ou l'empereur.
Ducs, comtes, évêques, abbés. } haute noblesse.
Barons, marquis. }
Chevaliers } basse noblesse.
Ecuyers }
Bourgeois.
Hommes libres.
Serfs.

5. *L'Eglise.* — A côté des seigneurs, il y avait les grands dignitaires de l'Eglise. Le pays était partagé en un certain nombre de territoires, variables d'étendue, appelés *diocèses*, à la tête desquels se trouvaient les *évêques*. Les évêques reçurent en don de nombreuses terres seigneuriales : ceux de Genève, Lausanne, Bâle jouissaient de revenus considérables. L'église du chef-lieu du diocèse se nommait *cathédrale*, et les prêtres qui desservaient la cathédrale étaient les *chanoines*; ils formaient le *chapitre* de la cathédrale. Les chanoines avaient aussi des revenus : les *prébendes*. L'évêque n'exerçait généralement pas lui-même ses droits de seigneur; il les confiait à un *avoué* qui devait défendre l'évêché. Les comtes de Genevois furent longtemps les avoués de l'évêque de Lausanne.

6. *Les couvents.* — Le grand mouvement religieux qui marque le début du moyen âge poussa un certain nombre d'hommes à se retirer dans les lieux écartés pour se livrer à la prière, à l'étude, au travail manuel, au labeur des champs. Ainsi se créèrent les *abbayes* et les *couvents*. Une abbaye comprenait le logement des moines, la maison de l'*abbé* qui gouvernait l'abbaye, l'église souvent magnifique, l'hospice où logeaient les voyageurs, les ateliers, les magasins, les granges, les maisons des domestiques et des fermiers.

Certaines abbayes possédaient de grands domaines disséminés, éloignés, où se trouvait un couvent dirigé par un *prieur*; on les nommait parfois des *prieurés*. L'abbaye de St-Gall fut la plus importante et la plus célèbre de la Suisse, grâce à ses moines très instruits et à sa bibliothèque remarquable. L'abbaye de Romainmôtier possédait de nombreuses terres dans le Pays de Vaud et dans le Jura français; elle avait des prieurés à Vallorbe et à Bursins, à Corcelles et à Bevaix dans le comté de Neuchâtel. Payerne avait aussi une abbaye importante. Les abbayes de Lucelle (Jura bernois), Hauterive (Fribourg), les couvents de femmes de Zurich, de Fraubrunnen (Berne), Steinen (Schwytz), de Bellevaux près Lausanne rendirent également des services signalés. Au XIII^me^ siècle, on comptait en Suisse 300 couvents.

7. *Les paroisses.* — Au temps des Romains, il n'y avait d'église que dans les villes. Lorsque le christianisme se répandit dans les campagnes, les seigneurs et les abbés construisirent des édifices religieux sur leurs domaines. Une terre suffisante fut ajoutée à l'église pour subvenir à l'entretien du prêtre qui la desservait. Ce prêtre fut d'abord désigné par le seigneur, puis par l'évêque. Le prêtre avait soin des âmes (*cure* d'âmes, d'où le nom de *curé*) de tous les habi-

Fig. 51. — Chevalier revêtu de la cotte de mailles.

Fig. 52. — La Collégiale à Neuchâtel.

Fig. 53. — Vue d'ensemble de la cathédrale de Lausanne.

Fig. 54. — La grande nef de la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève; au fond, le chœur.

tants du territoire soumis à son autorité religieuse; ce territoire qui comprenait parfois plusieurs villages forma une paroisse.

8. *Excommunication.* — Contre les incrédules, ceux qui désobéissaient à l'Eglise, contre les criminels, l'évêque avait recours à une punition terrible à cette époque : *l'excommunication.* Le coupable était chassé, retranché de l'Eglise. Tout le monde s'éloignait de lui : ses vassaux, ses serviteurs, sa femme et ses enfants même devaient l'abandonner. On le regardait comme un pestiféré; souvent le peuple déposait un cercueil devant sa porte pour montrer qu'il était tenu pour mort. Parfois, un pays entier était excommunié : on jetait sur lui *l'interdit.*

9. *Les campagnes.* — Au moyen âge, la population des campagnes se divisait en hommes libres et en serfs. Les hommes libres étaient surtout nombreux dans les montagnes. Ils possédaient en toute propriété la terre qu'ils cultivaient, et ils ne reconnaissaient comme suzerain que

Fig. 55. — Spécimen de gravure ornant un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall.

l'empereur ou son représentant, l'*avoué impérial.*

Les serfs furent bien malheureux pendant tout le moyen âge. Les terres qu'ils travaillaient appartenaient au seigneur du village, qui pouvait exiger d'eux à peu près tout ce qu'il voulait. Les serfs payaient au seigneur une *redevance* pour leur charrue; ils lui donnaient une partie de leurs récoltes. Quand ils avaient battu le blé, ils ne pouvaient le moudre qu'au moulin du seigneur; aux vendanges, il fallait porter le raisin au pressoir du seigneur et toute l'année cuire le pain au four du seigneur et payer pour tout cela.

Quand le seigneur rentrait les récoltes des champs qui entouraient son château, lorsqu'il faisait bâtir ou réparer un chemin, il n'avait pas

Fig. 56. — Voûte romane.

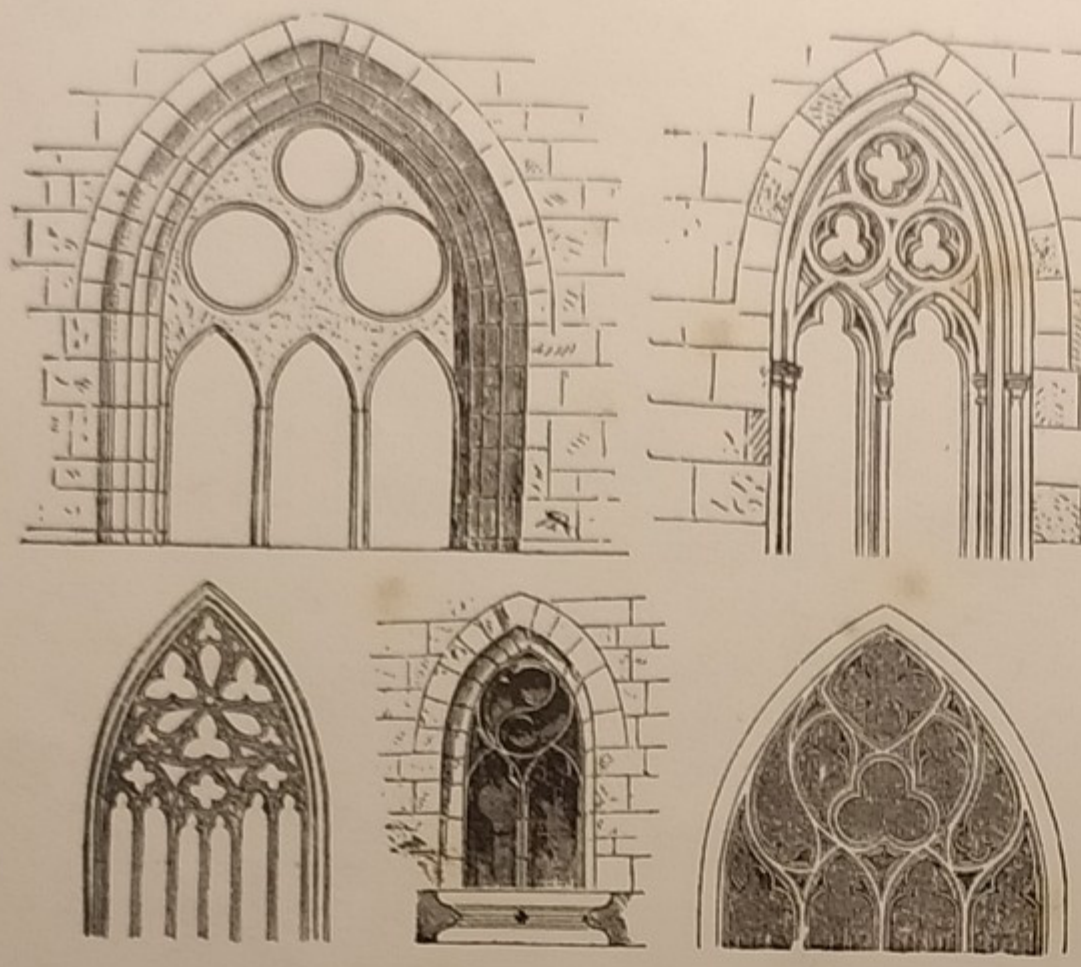

Fig. 57. — Fenêtres gothiques.
(En ogive.)

besoin de payer des ouvriers; les paysans devaient travailler pour lui : c'était la *corvée*.

On cultivait à peu près les mêmes plantes qu'aujourd'hui; toutefois, la pomme de terre, le maïs, la betterave et le colza n'ont été connus que plus tard. Les rives des lacs du Plateau étaient déjà couvertes de vignes. Les pâturages occupaient une grande étendue, et on y élevait les mêmes animaux qu'à notre époque. Le bétail, cependant, était beaucoup moins nombreux et de moins belle race. Les outils employés étaient en bois.

Si, au moins, les paysans avaient pu travailler en paix! Mais les seigneurs ravageaient souvent les champs pendant la chasse. En temps de guerre, les moissons étaient détruites et les maisons brûlées. Plus d'une fois, de nombreux campagnards moururent de faim.

En Suisse, la nature montagneuse du sol rendit la résistance aux seigneurs plus facile que dans les pays voisins. Les hommes libres y étaient d'ailleurs plus nombreux. Peu à peu, le peuple parvint à se débarrasser de la tutelle des nobles. Certaines terres, les pâturages surtout, devinrent propriété commune de quelques fermes rapprochées : c'est l'origine des biens communaux.

10. *Villes et bourgeois.* — C'est au moyen âge que se fondèrent la plupart des villes actuelles. Longtemps, elles ne se distinguèrent des villages que parce qu'elles étaient entourées de murailles et de tours. Un château fort ou *bourg* défendait la cité; c'est de là qu'est venu le mot de *bourgeois*.

Les rues des villes étaient sombres, étroites, tortueuses, non pavées. Les maisons étaient en bois, couvertes de bardeaux. Chaque maison avait sa boutique où travaillait un artisan. On y trouvait aussi des paysans; les granges et les écuries étaient attenantes aux maisons d'habitation. L'on voyait souvent le bétail circuler dans les rues.

Le commerce devint actif au moyen âge. Pourtant la vie du marchand était difficile. Les routes étaient mauvaises et peu sûres. Les ponts étaient rares et il fallait passer les rivières en bac ou à gué. A la frontière de chaque seigneurie, les marchandises payaient des droits élevés. Le commerce se faisait surtout dans les foires qui prirent une grande extension dans quelques localités : Genève, Bâle, Berne, Zurich. Les marchands étrangers s'y donnaient rendez-vous. Pendant plusieurs jours, une grande animation régnait dans ces cités car les temps de foire étaient aussi jours de fête où saltimbanques et montreurs d'animaux sauvages accouraient nombreux. C'était surtout

Fig. 58. — Paysans portant leurs redevances au seigneur.
(D'après un dessin de Bachmann.)

Fig. 59. — Les serfs.

lors des foires que les habitants de notre pays apprenaient ce qui se passait dans le monde.

Le commerce ne fut pas la seule source de prospérité des villes; diverses industries s'y implantèrent : la fabrication des toiles, des étoffes de laine et de soie, des objets en cuir.

A l'origine, les villes dépendaient d'un seigneur. Petit à petit, les bourgeois, en payant de fortes sommes, obtinrent un certain nombre de droits, de *franchises*, qui furent écrites dans un acte appelé *charte de liberté* ou de *franchises*. Ils se groupèrent en *communes* et purent élire des autorités communales ou *conseils*. A la tête de la cité se trouvait un *bourgmestre*, comme à Bâle et à Lausanne, des *syndics* comme à Genève, un *avoyer* comme à Berne, Fribourg, Soleure. Les villes parvinrent à se libérer totalement de la suzeraineté des seigneurs. Elles ne dépendaient plus que de l'empereur. Elles devinrent villes libres et impériales. Dans le canton de Vaud, les députés des villes et de la noblesse se réunissaient à Moudon pour former les *Etats de Vaud*.

3me LECTURE

Les Croisades. — Après l'an mille, des hommes, des femmes, des enfants allèrent en pèlerinage aux tombeaux des saints. Ils désiraient surtout voir Jérusalem et prier sur les lieux où Jésus-Christ avait souffert et où il était mort.

Jérusalem appartenait aux Turcs qui étaient mahométans et maltraitaient les pèlerins chrétiens. Un moine, Pierre l'Ermite, s'était rendu à Jérusalem. A son retour, il prêcha dans les églises et sur les places publiques de France. Il raconta les souffrances des pèlerins et supplia les chrétiens de conquérir la ville sainte et d'y rester pour garder le tombeau du Christ.

Une foule de chrétiens écoutèrent la voix de Pierre l'Ermite. Ils mirent sur leur poitrine une *croix* d'étoffe rouge. C'est pourquoi on appela *Croisés* ceux qui partaient pour Jérusalem, et *Croisades* les guerres entreprises contre les Turcs pour conquérir les lieux saints.

Une grande troupe, formée d'hommes et de femmes, se mit en route sous la conduite de Pierre l'Ermite (1095). Mais la distance était très grande jusqu'en Palestine. Chaque fois que les Croisés apercevaient une ville, ils demandaient si c'était Jérusalem. Pierre l'Ermite n'atteignit pas le but de son voyage. Des milliers de ceux qui étaient partis avec lui succombèrent en route.

L'année suivante, en 1096, une grande armée essentiellement formée par la noblesse de France et des pays voisins partit à la conquête de la Terre Sainte. Elle était commandée par Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine. Elle subit de cruelles souffrances. Beaucoup d'hommes moururent de

Fig. 60. — Une rue au moyen âge, un jour de marché.

Faux.

Bêche

Charrue

Ploche

Fig. 61. — Instruments d'agriculture en usage au moyen âge.

(D'après des gravures du temps).

faim et de soif. Les Croisés arrivèrent cependant devant Jérusalem. Ils attaquèrent les Turcs et en tuèrent un grand nombre. Godefroy devint roi de Jérusalem. Ce royaume était trop éloigné. Sans cesse attaqué, il fallut de nouvelles Croisades pour le défendre. La ville sainte fut reprise plus tard par les Turcs.

La noblesse de notre pays prit une part active aux Croisades. Les seigneurs de Brienz, les sires de Habsbourg, de Kibourg, de Grandson, de Blonay fixèrent la croix sur leur poitrine. Guillaume Ier, comte de Gruyère, partit aussi avec son fils, ses neveux, ses cousins. Il était accompagné de cent vigoureux montagnards. « Quand vint le moment de quitter le pays, raconte la tradition, les jeunes filles voulurent s'opposer à leur départ. Mais, au moment où le banneret, armé de toutes pièces, fit entendre ces mots : « Pars, Gruyère, reviendra qui pourra », les jeunes Gruyériennes durent ouvrir les portes du château. Elles se mirent à pleurer et demandèrent « si cette mer qu'il fallait traverser était plus grande que le lac le long duquel on passait pour se rendre à Notre-Dame de Lausanne ».

Les Croisades ne purent assurer la possession du Saint-Sépulcre aux chrétiens; mais elles eurent des résultats très importants.

Les Arabes étaient alors les premiers mathématiciens du monde. Les Croisés rapportèrent en Europe les chiffres arabes qui remplacèrent les chiffres romains si incommodes pour le calcul (1).

C'est à la suite des Croisades que plusieurs plantes furent connues dans notre pays : la canne à sucre, le riz, l'indigotier, le safran, le coton. L'artichaut, l'épinard sont aussi venus d'Orient.

Le cheval arabe prit place dans les écuries des seigneurs. Dans les villes de la Palestine, on connaissait la fabrication du sucre de canne. A Antioche, on tissait la soie; on fabriquait le velours, le satin, diverses espèces de mousselines, toutes choses inconnues chez nous.

Le commerce de la mer Méditerranée languissait depuis la chute de l'empire romain; il commença à revivre avec les croisades. L'art militaire fit des progrès. Les chrétiens apprirent des Orientaux à creuser des mines, à saper les murailles ennemies. Ils leur empruntèrent des substances incendiaires : naphte, bitume, pétrole. Après leurs guerres contre les mahométans, ils surent se former en ordre de bataille, observer la discipline, éviter les surprises, placer des sentinelles. Les Orientaux leur firent connaître la manière de se servir de la boussole, l'art de construire des ports et de les protéger par des jetées et des digues.

Les Croisades apportèrent à la langue française un certain nombre de mots nouveaux venant de l'arabe, par exemple : amiral, arsenal, câble, chaland, tarif, douane, tare, magasin, bazar, caravane, alcôve, divan, matelas, carafe, tasse,

Fig. 62.
Chevalier en costume de croisé.
(D'après une ancienne gravure.)

(1) Chiffres arabes : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 100 1000
Chiffres romains : I II III IV V VI VII VIII IX X C M

valise, gond, galetas, talisman, assassin etc.,

Pour pouvoir participer aux Croisades, les seigneurs eurent grand besoin d'argent; ils en empruntèrent aux habitants des villes et des campagnes, qui, plus tard, purent acheter leur liberté, la noblesse se trouvant dans l'impossibilité de rendre ce qui lui avait été prêté. Ces expéditions lointaines eurent donc pour conséquence de favoriser l'émancipation des paysans et des communes.

(D'après LAVISSE, RAMBAUD, DAGUET et le doyen BRIDEL.)

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

Première Période

DES ORIGINES A LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION

—	**Hommes des cavernes.** (Epoque très reculée.)	Cavernes de Thaingen, du Schweizersbild; grottes de Veyrier et du Scex. Outils en pierre taillée. — Chasse et pêche.
—	**Les Lacustres.**	Habitations sur le bord des lacs; animaux domestiques; culture sur la rive des lacs. — Pêche et chasse. Quatre âges : pierre taillée; pierre polie; bronze et fer.
—	**Les Helvètes.** (200 ans avant J.-C.)	Plusieurs tribus, mœurs rudes; religion de la nature; druides. Armes en fer. 12 villes et 400 villages.
Av. J.-C. 107	**Première émigration des Helvètes.**	Les Cimbres et les Teutons. — Orgétorix.
58	**Deuxième émigration.**	Bataille de Bibracte. Diviko et Jules-César. Les Helvètes sous la domination romaine. — Civilisation. — Aventicum.
Ap. J.-C. V^e^ et VI^e^ siècles	**Invasions des Barbares.**	*Alamans*. Helvétie centrale et orientale. Fermes isolées. Langue germanique. *Burgondes*. Helvétie occidentale. Partage des terres. Langue romane. *Francs*. Les Francs battent les Alamans et les Burgondes. Clovis. Progrès du Christianisme.
800	**Charlemagne couronné empereur.**	Charlemagne, ses guerres, ses lois; il fonde des écoles, construit des routes, protège le commerce.
888	**Fondation du deuxième royaume de Bourgogne.**	Rodolphe I; Rodolphe II; la reine Berthe; Conrad; Rodolphe III. Fin du royaume de Bourgogne (1032).
1036	**Trêve de Dieu.**	Proclamation de la Trêve de Dieu à Montriond */Lausanne.
1178	**Fondation de Fribourg.**	Les Zæhringen; Berthold IV.
1191	**Fondation de Berne.**	Berthold V. Opposition de la noblesse.
1263	**Pierre, comte de Savoie.**	Pierre de Savoie; le Pays de Vaud; Chillon; Le Petit-Charlemagne. — Moudon.
1218-1291	**Rodolphe de Habsbourg.**	Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne (1273). Son administration. L'importance de cette famille, en Suisse.

DEUXIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES TROIS CANTONS

CHAPITRE VI

FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION

1. Les Waldstætten. — Il y a, au centre de la Suisse, un lac dont on parle beaucoup dans l'histoire de notre pays : c'est le lac des Quatre-Cantons. Quatre vallées y aboutissent : celles de la Reuss, de la Muota et des deux Aa. La vallée de la Reuss formait le pays d'Uri ; celui de Schwytz se composait presque uniquement de la vallée de la Muota et l'Unterwald était constitué par les profondes dépressions où coulent les deux Aa et leurs affluents.

Aujourd'hui encore, ces vallées sont en partie couvertes de forêts, c'est pourquoi elles portent le nom de Waldstætten ou pays forestiers. Au temps des Romains, elles comptaient déjà quelques habitants, mais elles ne se peuplèrent réellement que vers le VII^me^ siècle, après les invasions des Alamans.

Les habitants des Waldstætten vivaient, pour la plupart, de l'élevage du bétail. Ils se nourrissaient de laitage et de fromage. La partie inférieure des vallées était cependant cultivée. Comme aujourd'hui, on y rencontrait des champs de céréales (blé, orge, avoine), des jardins et des vergers.

Les montagnards des Waldstætten ne pouvaient que difficilement communiquer entre eux ; de hautes montagnes les séparaient. Aucune route véritable n'avait encore été construite. Le lac seul facilitait les relations. Un sentier à mulet faisait communiquer le pays d'Uri et le Tessin par le St-Gothard. Il fut ouvert au XII^me^ siècle, au temps des Zæhringen, et il ne tarda pas à prendre une grande importance.

Habitués à vivre au milieu d'une nature rude, ayant grand'peine à se procurer les choses dont ils avaient besoin, les Waldstætten gardèrent des mœurs simples ; ils étaient patients, fiers, résolus. Ils se distinguaient par un ardent amour pour leurs vallées.

2. Uri. — Le pays d'Uri fut colonisé au VII^me^ siècle par les Alamans. En 853, Louis le Germanique, petit-fils de Charlemagne, le donna au couvent de femmes de Zurich (Fraumunster). Les habitants étaient donc, pour la plupart, des serfs du couvent et lui payaient des redevances. Les hommes libres étaient cependant nombreux. Ils possédaient, en commun, des pâturages et des forêts. Chaque année, ils se réunissaient pour discuter de leurs intérêts ; c'est ainsi que prirent naissance les landsgemeinden ou assemblées générales.

Fond jaune.
Fig. 63. Armoiries d'Uri.

3. Schwytz. — Les Schwytzois étaient presque tous des hommes libres. Quelques-uns dépendaient du couvent d'Einsiedeln, d'autres étaient des serfs appartenant aux comtes de Lenzbourg. En défrichant les forêts qui couvraient les pentes septentrionales de la vallée et en y envoyant paître leur bétail, les habitants du pays de Schwytz dépassèrent maintes fois leurs frontières et pénétrèrent dans les possessions du couvent d'Einsiedeln ; il en résulta des querelles incessantes avec les moines.

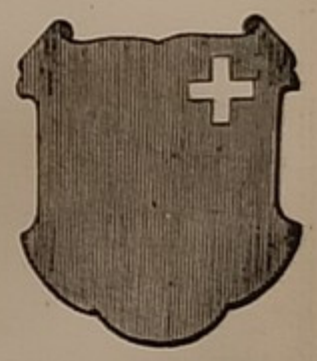

Fond rouge et croix blanche.
Fig. 64. Armoiries de Schwytz.

4. Unterwald. — Unterwald était déjà divisé en deux parties : Obwald et Nidwald. Il était dans une position moins favorable qu'Uri et Schwytz. Son territoire était partagé entre une foule de seigneurs et plusieurs couvents (Engelberg, Lucerne, Muri). Les habitants étaient presque tous des serfs. On trouvait aussi quelques paysans libres à Sarnen et à Stans ; mais ceux-ci ne se réunissaient pas en landsgemeinden.

Blanc et rouge.
Fig. 65. Armoiries d'Unterwald.

5. Les Waldstætten sous les Habsbourg. — Les Habsbourg héritèrent des droits des comtes

de Lenzbourg sur les terres et les serfs des pays de Schwytz et d'Unterwald. Après la mort des Zæhringen, ils étendirent encore leur autorité sur Uri. Les Waldstætten étaient menacés de devenir un pays sujet, et de faire partie des vastes territoires appartenant aux Habsbourg. En 1231, les habitants d'Uri et, en 1240, ceux de Schwytz obtinrent de l'empereur Frédéric II une charte par laquelle ces montagnards étaient placés sous la protection directe de l'empire.

Quand Rodolphe de Habsbourg fut élu empereur en 1273, il voulut gouverner les Waldstætten en maître. Il confirma les lettres de franchises d'Uri, mais refusa d'en faire autant pour Schwytz. Il désigna lui-même le landamman, et préleva de lourds impôts. Des soldats schwytzois l'accompagnèrent dans un grand nombre d'expéditions. Lors d'une guerre contre la Bourgogne, au siège de Besançon, ils sauvèrent l'armée de Rodolphe. En récompense de ce service, l'empereur leur accorda une bannière rouge avec une croix blanche. A la fin de juillet 1291, ils apprirent la mort de l'empereur. Ils se hâtèrent de s'entendre avec leurs voisins d'Uri et d'Unterwald et signèrent, le *1er août 1291*, un pacte d'alliance qui est l'acte de fondation de la Confédération suisse.

6. Alliance perpétuelle du 1er août 1291. — Le pacte du 1er août 1291 est conservé dans les archives de Schwytz. Il est écrit en latin.

Par ce traité, les trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald s'engagent à se prêter mutuellement secours contre les ennemis du dehors. Ils déclarent qu'ils n'accepteront aucun juge, aucun bailli étranger. Ils décident que si une querelle s'élève entre eux, ils s'en remettront à l'avis d'arbitres pris parmi les plus sages et les plus prudents des Confédérés. Si l'un des alliés repousse cette décision, les autres la feront respecter. Enfin, ils précisent de quelle manière la justice doit être rendue et fixent les peines à infliger aux voleurs, aux incendiaires, aux criminels. Ce traité, conclu au nom du Dieu tout-puissant, devait durer « *à perpétuité* ».

Le pacte de 1291 n'est pas signé, mais on connaît les hommes les plus en vue, à cette époque, dans les Waldstætten. On peut donc admettre que les auteurs de l'alliance sont : le landamman Arnold de Silenen et Werner d'Attinghausen, pour Uri; Conrad ab Iberg et Rodolphe Stauffacher, pour Schwytz; Rodolphe d'Œdisried pour Unterwald.

Fig. 66. — Tour en ruine à Silenen (Uri).

(Restes de l'ancien manoir des seigneurs de Silenen, qui existait à l'époque où les Waldstaetten conquirent leur indépendance.)

RÉSUMÉ

1. **Les Waldstætten.** — Les pays d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald forment les Waldstætten ou cantons forestiers. Les habitants de cette contrée vivaient de l'élevage du bétail; dans le fond des vallées, ils cultivaient quelques champs et possédaient quelques vergers. Séparés par de hautes montagnes, ils communiquaient difficilement d'une vallée à l'autre, en hiver surtout. Un sentier à mulet traversait le St-Gothard. Les rapports entre les trois pays se faisaient principalement par le lac des Quatre-Cantons. Les habitants des Waldstætten étaient fiers, énergiques, résolus. Ils tenaient par-dessus tout à leur indépendance, à leur liberté.

2. **Uri.** — En 853, un empereur donna le pays d'Uri au couvent de femmes de Zurich (Fraumunster). Parmi les habitants, on trouvait des serfs de ce couvent et un certain nombre d'hommes libres. Ces derniers possédaient en commun des terres qu'ils administraient eux-mêmes. Pour cela, ils se

Schwytz Uri Unterwald

Fig. 67. — Sceaux de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald en 1291.

Sur le sceau d'Uri figure une tête de taureau avec une boucle dans les naseaux. Le sceau de Schwytz représente saint Martin, patron du bourg de Schwytz, partageant son manteau pour en donner la moitié à un mendiant. Le sceau d'Unterwald porte une clef, emblème de l'apôtre Pierre, patron de l'église de Stans.

réunissaient chaque année en assemblée générale. Ce fut l'origine de la landsgemeinde.

3. **Schwytz.** — Le pays de Schwytz se composait presque uniquement de la vallée de la Muota. Ses habitants étaient à peu près tous des hommes libres. Ils étaient souvent en querelle avec les moines d'Einsiedeln pour la possession de pâturages et de forêts.

4. **Unterwald.** — Le pays d'Unterwald était déjà divisé en deux parties : Obwald et Nidwald. Son territoire appartenait à un grand nombre de seigneurs et à des couvents. On n'y trouvait que peu d'hommes libres.

5. **Les Waldstætten sous les Habsbourg.** — Les comtes de Habsbourg héritèrent peu à peu d'un grand nombre de seigneuries dans les pays de Schwytz, d'Unterwald et d'Uri. Ils menaçaient de devenir les maîtres absolus de toute la contrée. Mais les Uranais obtinrent, en 1231, et les Schwytzois en 1240, des chartes garantissant leurs franchises et les rattachant directement à l'empire. Lorsque Rodolphe de Habsbourg fut élu empereur, ils y virent un danger pour leur indépendance. L'empereur reconnut cependant les franchises d'Uri, mais non celles de Schwytz.

Après la mort de l'empereur Rodolphe, les Waldstætten se dirent que l'union seule leur permettrait de résister aux empiètements incessants de la famille des Habsbourg; des délégués des trois pays se réunirent et signèrent, le *1er août 1291*, un pacte d'alliance qui est l'acte de fondation de la Confédération suisse, notre patrie.

6. **Alliance perpétuelle de 1291.** — Dans cet acte mémorable, les Confédérés déclarent : 1) qu'ils se prêteront mutuellement secours en cas d'attaque; 2) qu'ils ne reconnaîtront aucun juge qui n'ait été choisi parmi les hommes des vallées ; 3) qu'ils puniront sévèrement les criminels, les incendiaires, les voleurs; 4) qu'en cas de querelle, ils s'en remettront au jugement d'arbitres; 5) que leur alliance doit durer éternellement.

Education civique et morale. — 1. Faire ressortir les difficultés que devaient vaincre les habitants des Waldstætten dans leur vie journalière (avalanches, torrents, cultures, communications difficiles, etc.) et l'influence de cette lutte incessante sur la formation de leur caractère.
2. Faire ressortir les conséquences de l'union des Confédérés et leur amour de la liberté. — L'union fait la force.
3. Décrire une landsgemeinde d'aujourd'hui.
4. Expliquer, par des exemples pris autant que possible à l'école, ce que c'est que l'arbitrage, les arbitres; constituer un tribunal arbitral en classe. — Si cette notion de l'arbitrage, inscrite par les Confédérés dans le pacte de 1291, était admise par toutes les nations, la guerre disparaîtrait du monde. — La Société des nations.

Devoirs. — Dessiner la carte des trois cantons primitifs; indiquer les possessions des Habsbourg.
Faire dessiner et colorier si possible les écussons des trois cantons.

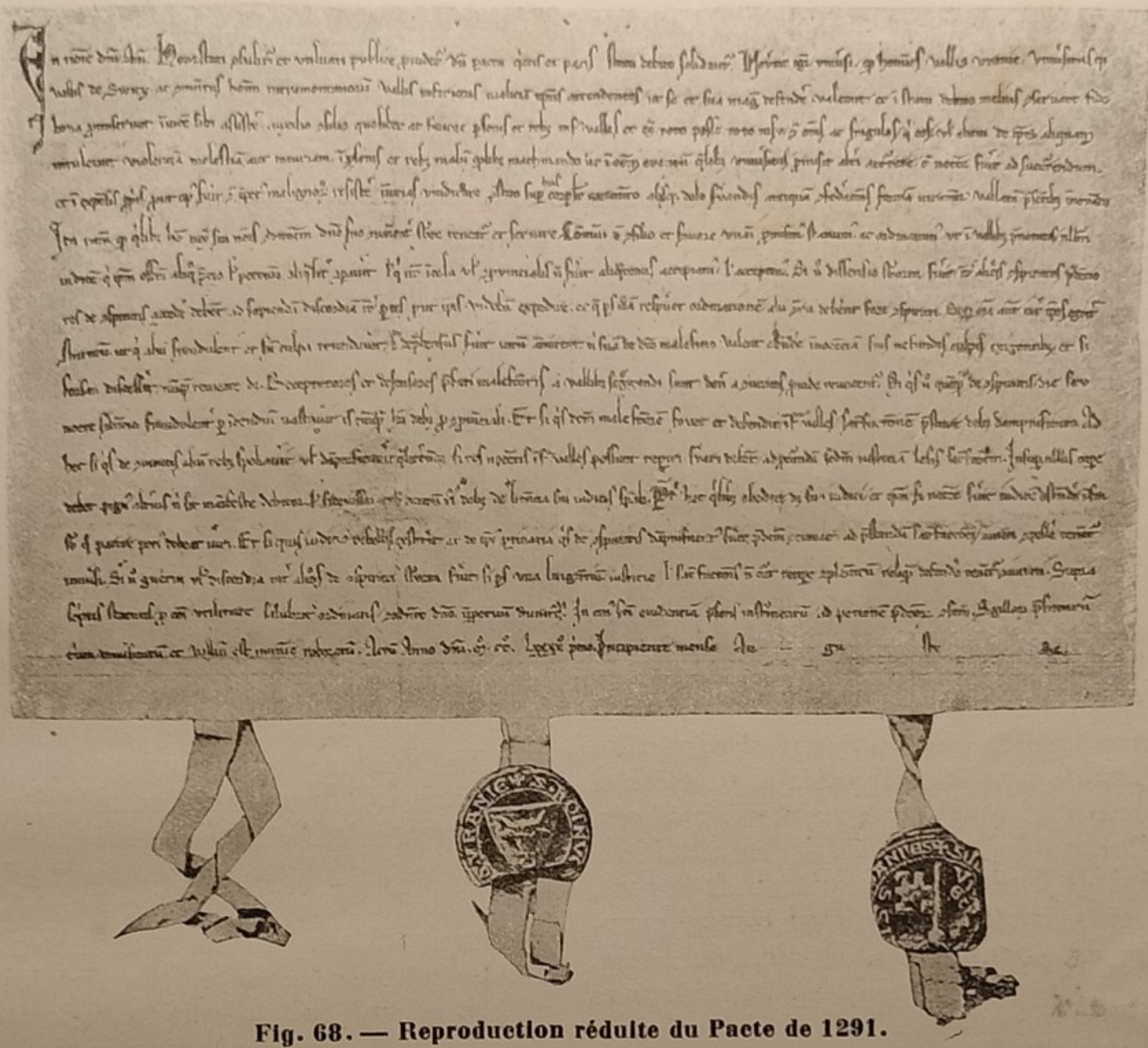

Fig. 68. — Reproduction réduite du Pacte de 1291.

4me LECTURE

Le pacte d'alliance de 1291.

Ce vénérable document, rédigé en latin, se trouve dans les archives de Schwytz. Son rédacteur fut très probablement un ecclésiastique. Les sceaux d'Uri et d'Unterwald sont encore attachés au parchemin ; celui de Schwytz, qui figurait le premier, a disparu.

TRADUCTION DU PACTE

Au nom du Seigneur, amen. C'est accomplir une action honorable et profitable au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les conventions ayant pour objet la sécurité et la paix.

Que chacun sache donc que, prenant en sérieuse considération la gravité des temps et pour être mieux à même de défendre et maintenir dans leur intégrité leurs personnes et leurs biens, les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwytz et celle des hommes de Nidwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se soutenir les uns les autres contre tous ceux et contre chacun de ceux qui commettent envers eux ou l'un quelconque d'entre eux, dans l'intention de nuire à leurs personnes et à leurs biens, un acte de violence ou une injustice; et à cet effet ils se secourront, se conseilleront et s'entr'aideront de toute façon, dans leurs vallées et au dehors, de leurs personnes et de leurs biens, de tout leur pouvoir, de tous leurs efforts. Chacune des communautés promet à l'autre d'accourir à son aide en toute occasion, s'il en est besoin, et, dans la mesure où l'exigeront les circonstances, de s'opposer, à ses propres frais, aux attaques des gens mal intentionnés et de tirer vengeance du tort subi.

C'est ce que, par le geste consacré, ils ont juré d'observer en toute loyauté, renouvelant par les présents engagements l'ancien pacte d'alliance fait aussi sous serment. Toutefois chacun n'en reste pas moins tenu envers son seigneur à l'obéissance et aux prestations que sa condition personnelle lui impose.

Après délibération en commun et approbation

donnée à l'unanimité, nous avons aussi juré, statué et décidé de n'accueillir et ne reconnaître en aucune façon dans les dites vallées un juge qui aurait acheté sa charge, à prix d'argent ou par quelque autre moyen, ou qui ne serait pas habitant de nos vallées ou membre de nos communautés.

Si une dissension surgit entre quelques-uns des confédérés, ceux dont le conseil a le plus de poids doivent intervenir comme médiateurs pour apaiser le différend selon le mode qui leur paraîtra efficace; et les autres confédérés devront se tourner contre la partie qui rejetterait leur sentence.

Outre tout cela voici ce qui a été convenu entre eux : S'il se commet un meurtre, avec préméditation et sans qu'aucune faute ne puisse être imputée à la victime, le meurtrier, comme son crime infâme l'exige, doit être mis à mort, si on a pu s'emparer de sa personne, à moins qu'il ne puisse prouver qu'il est innocent de ce forfait; et s'il réussit à s'échapper, il lui est à jamais interdit de revenir au pays. Ceux qui accorderaient abri et protection à ce malfaiteur devront être expulsés des vallées et n'y rentrer que sur rappel explicite des confédérés.

Si quelqu'un met volontairement le feu aux biens d'un confédéré, de jour ou dans le silence de la nuit, on ne devra plus jamais le considérer comme membre d'une de nos communautés. Et celui qui, dans nos vallées, prendrait le parti du dit malfaiteur et le protégerait, devra donner satisfaction à la victime.

De plus, si l'un des confédérés commet un vol au détriment d'un autre ou lui cause un dommage quelconque, les biens du coupable que l'on pourra saisir dans les vallées doivent être mis sous séquestre pour servir après jugement à indemniser les victimes.

En outre, nul n'a le droit de saisie, sauf envers quelqu'un qui manifestement est son débiteur ou s'est porté caution envers lui; et même dans ce cas, il ne devra le faire qu'avec le consentement explicite du juge.

D'autre part, chacun doit obéissance à son juge, et, si besoin est, doit désigner à l'intérieur des vallées le juge dont il relève. Et au cas où quelqu'un refuserait de se soumettre au jugement rendu et où l'un des confédérés subirait quelque dommage du fait de cette obstination, tous les confédérés sont tenus de contraindre le récalcitrant à donner satisfaction.

Et surgisse une guerre ou un conflit entre quelques-uns des confédérés, si l'une des parties se refuse à remettre sa cause entre les mains de la justice ou à entrer en composition, les confédérés sont tenus de prendre fait et cause pour l'autre partie.

Les décisions ci-dessus consignées, prises dans l'intérêt et au profit de tous, devront, si Dieu le permet, durer à perpétuité; en témoignage de quoi le présent acte a été dressé à la requête des prénommés et muni des sceaux des trois communautés et vallées susdites.

Fait en l'an de grâce 1291 au début du mois d'août.

Version française par David Lasserre.

CHAPITRE VII

PREMIERS COMBATS POUR LA LIBERTÉ

BATAILLE DU MORGARTEN

1. Albert d'Autriche et **Adolphe de Nassau.** — Le fils aîné de Rodolphe de Habsbourg, Albert, désirait beaucoup devenir empereur, mais on ne l'aimait pas. Les princes allemands placèrent sur le trône impérial un autre seigneur : Adolphe de Nassau. Les Waldstætten accueillirent avec joie le nouvel empereur qui ne tarda pas à confirmer leurs franchises.

La guerre éclata entre Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau. Dans un combat, Adolphe s'élança dans la mêlée et rencontra son rival. La lance baissée, il se jeta sur lui en criant : « C'est ici que tu laisseras ta vie et ton empire. » Albert para le coup et tua son adversaire. Albert d'Autriche fut alors nommé empereur.

2. Albert d'Autriche. Sa mort. — Le nouveau monarque était très habile. Sous son règne, le commerce prospéra, les villes se développèrent. Il chercha aussi à agrandir ses Etats; il acquit de nouveaux territoires dans les Grisons, l'Emmenthal, l'Entlebuch, la Thurgovie. Il avait repris le projet de son père : créer, dans la Haute-Allemagne, un important duché pour sa famille. Albert d'Autriche tenait aussi à posséder la route du St-Gothard; il s'efforça de l'améliorer et d'y acheminer un important trafic.

Sa dureté de cœur lui créa un ennemi mortel : son neveu, Jean de Souabe, qui réclamait depuis longtemps les biens que son père lui avait laissés. Le 1er mai 1308, Albert se rendit à la rencontre de sa femme qui venait de Rheinfelden. Il passa la Reuss sur un bateau. Le duc Jean et quelques-uns de ses amis s'embarquèrent avec l'empereur. Arrivé sur la rive opposée de la rivière, l'empereur monta à cheval. Aussitôt un signal est donné, Jean frappe son oncle de son poignard; un autre conjuré lui fend

la tête d'un coup de hache. Les meurtriers s'enfuient en toute hâte, abandonnant Albert d'Autriche, raconte la légende, entre les mains d'une vieille femme qui ramassait du bois mort. C'est elle qui recueillit le dernier soupir de l'empereur.

Les fils d'Albert se montrèrent impitoyables dans leur vengeance. Les biens des régicides furent confisqués, leurs châteaux brûlés. L'un d'eux, Rodolphe de Wart, fut condamné à être roué vif. On lui brisa bras et jambes et il resta trois jours exposé sur la roue. Quant à Jean de Souabe, il disparut et l'on n'entendit plus jamais parler de lui. La veuve d'Albert, la reine Elisabeth, fit élever une chapelle à l'endroit où son mari avait été assassiné. Plus tard, sur les mêmes lieux, elle fonda le couvent de Kœnigsfelden[1] auquel elle donna de grands biens.

3. Henri VII de Luxembourg. — Henri de Luxembourg succéda à Albert comme empereur. Les Waldstætten lui envoyèrent une ambassade pour le prier de confirmer leurs franchises. Il répondit avec une grande bienveillance aux délégués d'Uri et de Schwytz et renouvela leurs anciennes libertés ; en outre, il accorda une charte à l'Unterwald, libérant ce pays de l'autorité de la famille de Habsbourg. Les trois pays alliés jouirent dès lors des mêmes avantages ; ils ne dépendaient plus que de l'empereur.

4. Bataille du Morgarten. — Le règne d'Henri de Luxembourg fut malheureusement de courte durée. A sa mort, les princes allemands se divisèrent : les uns choisirent comme empereur Louis de Bavière, d'autres, Frédéric le Beau, fils d'Albert d'Autriche. La guerre éclata entre les deux rivaux. Les Waldstætten prirent parti pour Louis de Bavière ; leurs voisins, les villes surtout, se placèrent du côté de Frédéric le Beau.

Les Schwytzois, toujours entreprenants, profitèrent des troubles causés par la querelle des deux empereurs pour attaquer de nouveau le couvent d'Einsiedeln. Ils s'emparèrent des troupeaux et emmenèrent les moines prisonniers. Ils prirent ensuite possession des pâturages qu'ils convoitaient depuis longtemps. Une plainte fut adressée à Frédéric le Beau, protecteur du couvent ; celui-ci mit les Schwytzois au ban de l'empire et les fit chasser de l'Église.

(1) Près de Brougg, en Argovie.

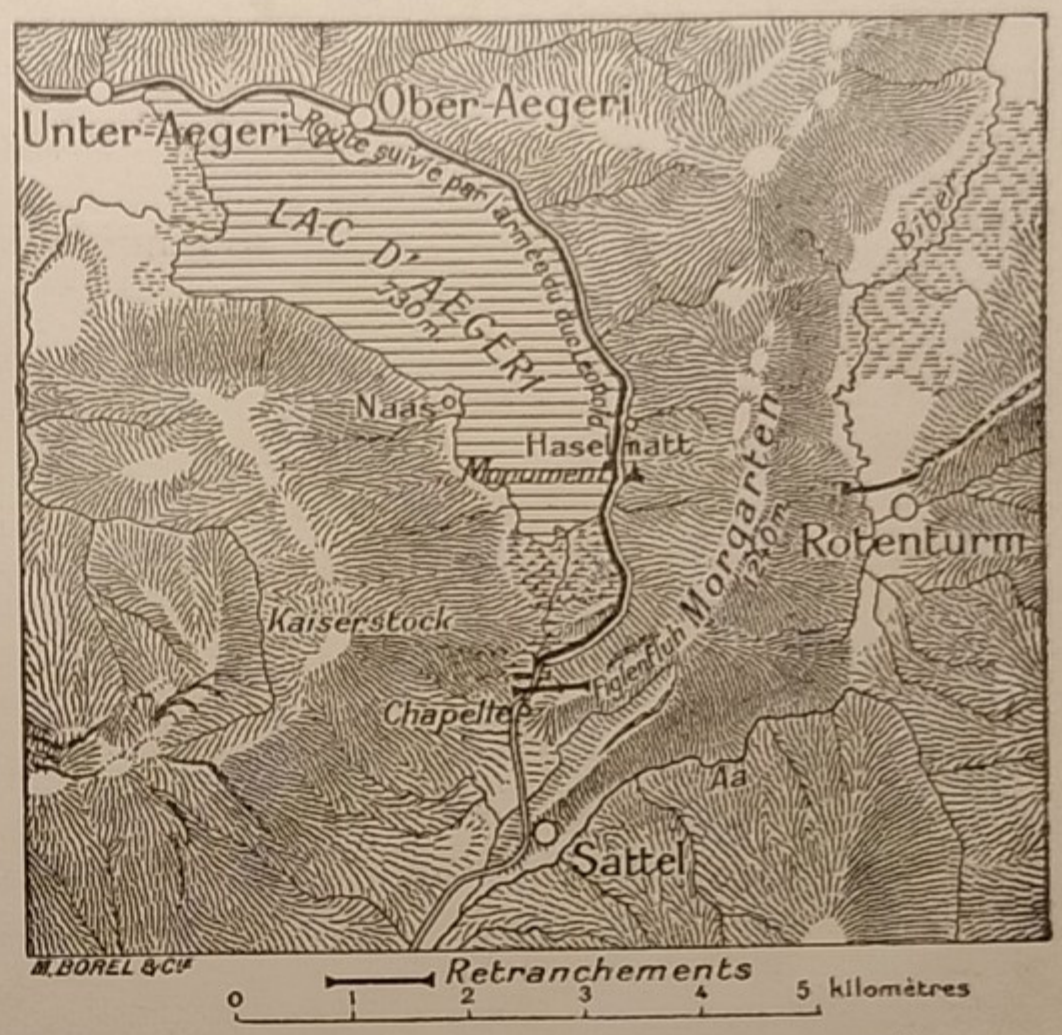

Fig. 69. — Carte du champ de bataille du Morgarten.
Echelle : $^1/_{117\,500}$

Afin de soumettre les montagnards des Waldstætten, il vint à Zurich pour préparer une expédition dont son frère, Léopold, devait être le chef.

En automne 1315, Léopold se rendit à Baden où il réunit une armée de 20 000 hommes. Il envoya 11 000 hommes, sous la conduite du comte de Strassberg, attaquer l'Unterwald par le Brunig ; lui-même, avec 7000 fantassins et 2000 cavaliers, se décida à envahir le pays de Schwytz par le chemin du Morgarten.

Les Confédérés étaient prêts à repousser cette attaque. Partout où la montagne et les marais ne formaient pas un barrage naturel, ils élevèrent des retranchements et construisirent des tours de défense. Ils gagnèrent comme alliée la petite ville d'Arth, sujette des Habsbourg, et la fortifièrent ; ils entourèrent d'une palissade le port de Brunnen et élevèrent une tour sur l'emplacement du village actuel de Rotenturm.

L'organisation militaire des troupes du pays de Schwytz était remarquable. Le service militaire était obligatoire à partir de 15 ans et ce petit territoire pouvait mettre sur pied un corps de 1200 à 1300 hommes, bien aguerris, bien préparés, sachant manœuvrer. Les nombreuses expéditions des Schwytzois contre le couvent d'Einsiedeln constituaient de véritables opérations militaires où les chefs apprenaient

à conduire leurs soldats, se familiarisant avec le terrain et le pays.

L'arme principale des Schwytzois fut d'abord la « vouge », sorte de hache de bûcheron fixée à un long manche. Peu à peu, en se modifiant, elle devint la fameuse hallebarde munie d'un crochet pour désarçonner les cavaliers. Maniée par les bras vigoureux des montagnards, cette arme était terrible.

Le 11 novembre 1315, toutes les troupes de Léopold étaient concentrées à Zoug. Le 15, de bon matin, l'armée autrichienne s'ébranle en prenant le chemin d'Oberægeri et du Morgarten. En tête s'avancent les cavaliers, pleins d'ardeur ; en arrière, les gens de pied. Toute la colonne s'étend sur une longueur de 4 à 5 km. Ne doutant pas de la victoire, Léopold fait suivre son armée de chariots remplis de cordes pour emmener les troupeaux et, peut-être aussi, les principaux chefs schwytzois.

Pendant ce temps, les montagnards n'étaient pas restés inactifs. Des espions les avaient très exactement renseignés sur les mouvements de l'armée autrichienne. On raconte aussi qu'un seigneur, ami des Confédérés, les avait prévenus de l'attaque de Léopold en lançant, dans leurs retranchements près d'Arth, une flèche portant ce message : « Gardez-vous au Morgarten. » Au nombre de 1300, les Schwytzois, secourus par des contingents venus d'Uri et d'Unterwald, se postèrent sur le Sattel, à la frontière de Zoug et de Schwytz. Ils avaient rassemblé sur une roche dominant la partie la plus étroite du défilé du Morgarten, une quantité de troncs d'arbres et de blocs de rochers. Une avant-garde, composée d'hommes déterminés, devait tenter de couper l'armée autrichienne et de lui rendre la retraite impossible. Bien armés, les chaussures munies de crampons afin de ne pas glisser sur les pentes, sachant qu'ils défendaient leurs foyers, leur pays, les Confédérés étaient prêts à recevoir leur puissant ennemi.

Les Autrichiens suivent sans inquiétude le chemin qui longe le lac. Tout est calme. Les cavaliers, qui forment l'avant-garde, gravissent péniblement le chemin qui conduit au Morgarten. Les premiers ont déjà atteint le chemin creux qui débouche sur le Sattel, lorsque, tout à coup, la montagne endormie se réveille. Les sons du cor éclatent. Des troncs d'arbres roulent le long des pentes et bondissent de rocher en rocher ; d'énormes blocs de pierre jettent la terreur et le désordre dans les rangs de l'ennemi. L'avant-garde des Schwytzois parvient en quelques minutes à fermer toute issue à ceux qui, suivant l'expression d'un contemporain, sont « pris comme des poissons dans une nasse ». Les Schwytzois choisissent ce moment pour s'élancer contre leurs ennemis, hallebardes en mains. Les cavaliers cherchent à reculer, et causent par là un grand désordre dans l'infanterie qui suit.

La mêlée fut terrible ; le massacre affreux. Beaucoup de nobles ne purent s'enfuir ; quelques-uns s'enlisèrent dans les marais ou se novèrent dans le lac ; les Autrichiens perdirent plus de 1500 hommes.

La bataille finie, les Confédérés mirent le genou en terre pour remercier Dieu de leur victoire. Quant au duc Léopold, qui avait combattu bravement, il put s'enfuir, grâce à un guide qui connaissait bien le pays. Il arriva le lendemain à Winterthour, pâle, malade de colère et de honte.

Le butin des Confédérés fut considérable. Sur le champ de bataille, ils firent ample provision de cuirasses et d'effets militaires. Quelques jours après le combat, les habitants des villes autrichiennes

Montagne du Morgarten.

Fig. 70. — Le Morgarten et le lac d'Aegeri.

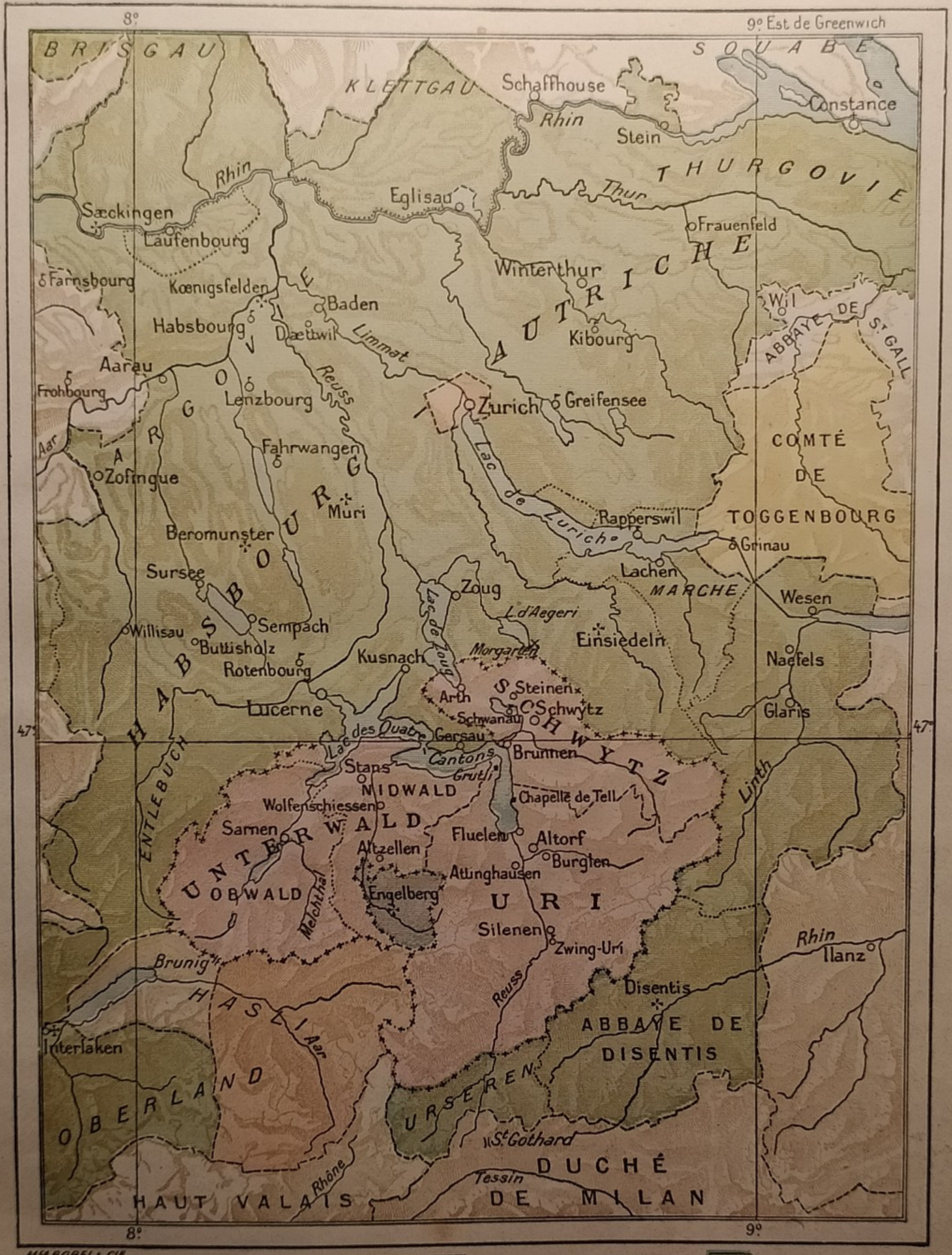

3. — La Confédération des trois cantons (en 1315).

Echelle : 1/800 000.

vinrent recueillir ou enlever les cadavres : châteaux et bourgs eurent à déplorer la mort de beaucoup des leurs.

Le comte de Strassberg avait réussi à envahir l'Unterwald ; il avait pillé la vallée de l'Aa, du Brunig à Sarnen. Apprenant la défaite du Morgarten, il se hâta de repasser la frontière, poursuivi par les soldats confédérés qui dévastèrent les terres de l'abbaye autrichienne d'Interlaken.

Les Confédérés décidèrent de célébrer, chaque année, par une fête religieuse le jour « où le Seigneur avait délivré son peuple des mains de l'ennemi ». Ils élevèrent une chapelle près du champ de bataille. Plus tard, un monument a été érigé pour rappeler aux Suisses le courage et le dévouement de leurs ancêtres.

Fig. 71. — Monument commémoratif de la victoire du Morgarten, élevé en 1908, près de Haselmatt.

5. Pacte de Brunnen. — La victoire du Morgarten rendit plus solides les liens qui unissaient les Confédérés. Le 9 décembre, les délégués des trois pays s'assemblèrent à Brunnen ; ils jurèrent un nouveau pacte. L'alliance de 1291 était restée secrète, celle de 1315, rédigée en allemand, fut rendue publique. A Brunnen, l'inscription suivante rappelle ce fait mémorable. « Ici fut jurée l'alliance éternelle. »

L'année suivante, Louis de Bavière confirma les franchises des Confédérés qui commencèrent alors à être appelés « Suisses », du nom de Schwytz, le principal des trois Waldstætten.

La victoire du Morgarten montre ce que peut un peuple, si petit soit-il, lorsqu'il défend ses foyers. La noblesse dut compter dès lors avec les paysans ; ceux-ci avaient prouvé qu'ils étaient capables de conquérir la liberté et de la défendre.

RÉSUMÉ

1. **Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau.** — Le fils de Rodolphe de Habsbourg, Albert, désirait devenir empereur ; mais les princes allemands, qui le craignaient, élurent Adolphe de Nassau. Celui-ci confirma les lettres de franchises accordées à Uri et à Schwytz. La guerre éclata entre Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau. Ce dernier fut tué et Albert devint empereur.

2. **Albert d'Autriche, sa mort.** — Albert refusa de reconnaître les franchises de Schwytz et celles d'Uri. Il préleva de lourds impôts sur les paysans et chercha à agrandir ses Etats. Il avait à sa cour un de ses neveux, Jean de Souabe, auquel il refusait de rendre les biens que lui avaient laissés ses parents. Le 1er mai 1308, au moment où il venait de traverser la Reuss, l'empereur fut assassiné par son neveu Jean de Souabe et quelques complices. La veuve et les enfants d'Albert d'Autriche se vengèrent cruellement. Les biens des régicides furent confisqués et l'un d'eux fut roué vif. Le couvent de Kœnigsfelden fut construit sur le lieu du crime.

3. **Henri de Luxembourg.** — Henri de Luxembourg succéda à Albert d'Autriche. Il reconnut les franchises d'Uri et de Schwytz et en accorda de semblables à Unterwald. Dès ce moment, les trois Waldstætten ne dépendirent plus que de l'empereur.

4. **Bataille du Morgarten.** — Henri de Luxembourg régna peu de temps. A sa mort, les princes allemands se divisèrent : les uns choisirent Louis de Bavière, les autres Frédéric d'Autriche. Les Waldstætten se prononcèrent pour Louis de Bavière.

Les Schwytzois profitèrent de cette période troublée pour attaquer le couvent d'Einsiedeln. Ils firent les moines prisonniers et s'emparèrent des pâturages voisins de leurs

frontières. Frédéric d'Autriche était le protecteur du couvent; il résolut de punir les Schwytzois et de soumettre les Waldstætten. Il chargea son frère Léopold de marcher avec une armée contre les montagnards.

Le 15 novembre 1315, Léopold d'Autriche, avec de nombreux chevaliers et un fort contingent de fantassins, se dirigea sur Schwytz en passant par le Morgarten. Avertis, les Confédérés étaient prêts à recevoir leurs ennemis. Après avoir longé le lac d'Ægeri, les seigneurs, qui formaient l'avant-garde, s'engagèrent dans un chemin creux bordé de pentes abruptes et de rochers. A ce moment, des pierres énormes et des troncs d'arbres, poussés par les bras vigoureux des montagnards, vinrent jeter un grand désordre dans les rangs ennemis. Les Confédérés attaquèrent alors, au nombre de 1300, et firent des chevaliers un affreux massacre. Plus de 1500 cadavres restèrent sur le champ de bataille.

5. **Pacte de Brunnen.** — La victoire du Morgarten fortifia encore les liens qui unissaient les Confédérés. En décembre 1315, à Brunnen, les délégués des trois cantons jurèrent une nouvelle alliance qui fut rendue publique. Louis de Bavière confirma les franchises des Waldstætten, dont les habitants furent désignés, dès lors, sous le nom de « Suisses ».

Education civique et morale. — 1. Montrer pourquoi nous avons le devoir de défendre notre pays. — Nécessité d'une armée pour garder nos frontières. 2. En prenant pour exemple la cruauté des enfants d'Albert d'Autriche, montrer la laideur de la vengeance.

Devoirs. — Dessiner une hallebarde.
Faire un croquis du plan de la bataille du Morgarten.
Composition : Faire le récit de la bataille du Morgarten.

CHAPITRE VIII

LES TRADITIONS NATIONALES

Les recherches des historiens nous ont fait connaître les événements qui ont précédé et accompagné la fondation de la Confédération. Ces événements, les habitants des Waldstætten ne les avaient point oubliés, mais en se les racontant de père en fils, ils les transformèrent peu à peu, sans s'en rendre compte, comme cela arrive toujours quand des récits passent de bouche en bouche. Ainsi, certains faits ont été placés à une date inexacte, d'autres ont été modifiés, amplifiés, arrangés, embellis : au bout de deux ou trois siècles, *la légende*, sur bien des points, a remplacé l'histoire. Ces légendes, ces traditions qui reposent parfois sur des faits certains, font partie de notre patrimoine national; elles ont eu une influence considérable sur nos ancêtres et ont beaucoup contribué à faire aimer notre pays. Les enfants de la Suisse doivent les connaître, les graver dans leur mémoire et dans leur cœur.

Voici ces traditions telles que les racontaient les Confédérés :

1. Les baillis autrichiens. — Après avoir été nommé empereur, Albert envoya dans les Waldstætten plusieurs baillis qui, contrairement à la coutume, se fixèrent dans la contrée. L'un d'eux, Gessler, qui devait gouverner Uri et Schwytz, s'établit dans le château de Kussnacht. Un second, Landenberg, s'installa au château de Sarnen. Un sous-bailli, nommé Wolfenschiess, résidait au château de Rotzberg, près de Stans. Ces baillis étaient arrogants et cruels. Ils augmentèrent les impôts; pour les plus petits délits, ils condamnaient les habitants à de fortes amendes et ne manquaient aucune occasion de les humilier. Pour emprisonner les montagnards, qui menaçaient de se soulever contre ce régime tyrannique, Gessler fit construire une forteresse appelée Zwing-Uri, ce qui veut dire « Dompte-Uri ».

Les baillis commirent divers excès qui exaspérèrent les habitants des Waldstætten. A Altzellen, dans l'Unterwald, vivait un homme honnête et courageux appelé Conrad Baumgarten. Un jour, le sous-bailli Wolfenschiess, passant par ce village, vit la femme de Conrad et

Fig. 72. — Arnold de Melchthal.

Fig. 73. — Le Grutli.
(D'après Colombi, Francke éd.)

lui ordonna avec arrogance de lui préparer un bain. La paysanne obéit, mais elle courut chercher son mari occupé à couper du bois dans la forêt voisine. Baumgarten rentra à la hâte au logis et tua le sous-bailli dans son bain.

2. Arnold de Melchthal. — Un vieux paysan de Melchi ou Melchthal, Henri an der Halden, avait une grande influence sur ses compatriotes. Il les encourageait à résister aux baillis. Pour une légère faute, commise par son fils Arnold, il fut condamné à une forte amende qu'il refusa de payer. Landenberg ordonna de saisir la paire de bœufs du paysan. Un jour que le père et le fils labouraient, le valet du bailli voulut s'emparer des bœufs attelés à la charrue : « Si les paysans, dit-il, veulent manger du pain, qu'ils tirent la charrue eux-mêmes ! » Hors de lui, Arnold frappa l'insolent de son bâton noueux et lui cassa deux doigts ; mais, craignant une punition terrible, il se réfugia dans le pays d'Uri. Landenberg tourna sa vengeance contre le père d'Arnold ; il s'empara des biens du vieillard, et, impitoyable, il lui fit crever les yeux.

3. Werner Stauffacher. — Vers le même temps, Gessler traversant le village de Steinen, dans le pays de Schwytz, vit une belle maison neuve appartenant à un paysan riche et très estimé, nommé Werner Stauffacher. Celui-ci était assis devant sa demeure. Gessler lui demanda à qui était cette jolie maison. « Elle appartient à monseigneur le roi, répondit modestement Stauffacher ; c'est votre fief et le mien. » — « Je représente ici le roi, répliqua Gessler d'un ton menaçant, et je ne veux pas que les paysans bâtissent, sans ma permission, de si belles maisons et vivent comme s'ils étaient des seigneurs. »

Les paroles du bailli remplirent Stauffacher d'inquiétude. Il les rapporta à sa femme, Marguerite Herlobig, qui en fut indignée. — « Jusqu'à quand, dit-elle à son mari, faudra-t-il supporter de telles insultes? Va trouver dans le pays d'Uri et dans celui d'Unterwald les hommes sur lesquels tu peux compter ; entends-toi avec eux pour secouer le joug des baillis. »

4. Serment du Grutli. — Werner Stauffacher se rendit dans le pays d'Uri où il vit Walter Furst et Arnold de Melchthal. Ces trois hommes décidèrent de se réunir au *Rutli* ou *Grutli*, prairie solitaire située au bord du lac des Qua-

tre-Cantons, et d'y amener chacun dix hommes de confiance.

Dans une dernière assemblée, ces trente-trois hommes courageux, unis par l'amitié et par l'amour du pays, jurèrent de défendre leurs libertés et de sacrifier, s'il le fallait, leur vie pour la délivrance de la patrie. Ils prêtèrent le serment suivant : « *En cette entreprise, nul d'entre nous n'agira selon ses propres idées, ni n'abandonnera ses compagnons : nous vivrons et mourrons en bonne et franche amitié. Chacun maintiendra, d'après le conseil commun, le peuple innocent et opprimé de sa vallée dans ses antiques droits, de manière que tous les Confédérés jouissent à jamais des fruits de cette union. Nous n'enlèverons aux Habsbourg quoi que ce soit de leurs biens, de leurs droits et de leurs serfs; les gouverneurs, leur suite, leurs valets et leurs soldats mercenaires ne perdront pas une goutte de leur sang; mais la liberté que nous avons reçue de nos ancêtres, nous voulons la conserver et la transmettre intacte à nos enfants.* »

Le soulèvement des trois vallées fut décidé. Tous se mirent d'accord sur la manière d'exécuter leur projet et promirent de garder un secret absolu sur les décisions prises, puis chacun retourna dans sa maison et soigna son bétail.

5. Guillaume Tell. — Gessler ne tarda pas à remarquer que le peuple relevait la tête. Il conçut des soupçons. Pour se rendre compte de la fidélité des Uranais, il fit planter sur la place publique d'Altorf une perche surmontée d'un chapeau aux couleurs de l'Autriche. Tous les passants devaient se découvrir devant ce chapeau et s'incliner en signe de soumission. Deux soldats montaient la garde et s'assuraient que les ordres du bailli étaient respectés.

Un jour, un habile arbalétrier de Burglen, nommé Guillaume Tell, passant avec son enfant, ne fit pas le salut exigé. Aussitôt il est saisi et conduit devant le bailli. « Je sais, dit celui-ci, que tu es un habile tireur. Comme punition de ta désobéissance, je te condamne à abattre une pomme posée sur la tête de ton enfant. »

Tell supplie le tyran de lui faire grâce d'une pareille épreuve. Gessler reste inflexible. Il le menace même de le mettre à mort ainsi que son fils, s'il n'obéit pas à ses ordres.

Tell est conduit sur la place d'Altorf. Gessler s'y rend avec ses soldats et ses valets. Une foule frémissante d'indignation l'entoure. On place le fils de Tell contre un arbre, avec une pomme sur la tête ; on compte cinquante pas. Tell met une flèche sur son arbalète, vise lentement et tire. Le trait part, perce la pomme sans toucher l'enfant. La foule acclame l'adroit et courageux tireur et pousse des cris de joie.

Gessler avait vu Tell cacher rapidement, avant de tirer, une seconde flèche sous son habit. Furieux, le bailli s'écrie : « Pourquoi cette seconde flèche? » Tell hésite à répondre. — Gessler le presse de questions. — « Si tu me dis la vérité, promet-il, tu auras la vie sauve! — C'était pour vous percer le cœur, dit hardiment le montagnard, si ma première flèche avait atteint mon fils. »

Gessler, hors de lui, ordonne de garrotter le rebelle. « Je ne reviendrai pas sur ma promesse, dit-il, mais tu resteras jusqu'à ta mort enfermé dans les cachots du château de Kussnacht. » Une barque est immédiatement préparée à Fluelen. Tell y est attaché et Gessler y prend place avec des soldats. A peu de distance du port, une formidable tempête éclate. Le fœhn soulève des vagues énormes qui menacent d'engloutir l'embarcation ou de la briser contre les rochers. Les bateliers, effrayés, s'écrient : « Tell seul peut nous sauver. » Gessler donne l'ordre de le délier. Tell prend alors le gouvernail d'une main ferme et conduit la barque au pied de l'Axenberg, près d'un rocher (la Tellsplatte) qui émerge des flots. Tout à coup, il saisit l'arbalète d'un soldat, s'élance d'un bond sur la rive, repousse du pied le bateau, puis, à la hâte, il traverse le pays de Schwytz. Il sait que si Gessler réussit à éviter un naufrage, il rentrera avant la nuit à son château de Kussnacht. Tell se poste en embuscade près d'un chemin creux qui conduit à la résidence du bailli. Lorsque Gessler arrive avec ses favoris et ses soldats, Tell le tue d'une de ses flèches, débarrassant le pays d'un dangereux tyran.

6. Expulsion des baillis. — La nouvelle de la mort de Gessler fut accueillie avec une grande joie par les habitants des Waldstætten. La révolution éclata. Le château de Rotzberg fut pris le premier. Un jeune homme y pénétra au moyen d'une corde que lui avait lancée une servante. Vingt compagnons y entrèrent ensuite de la même façon. Une fois réunis, ils s'emparèrent du castel et le détruisirent.

Le même jour, c'était le 1er janvier 1308, quelques hommes se présentèrent au château de Sar-

Fig. 74. — Le serment du Grutli.

Fig. 75. — Tell s'élance d'un bond sur la rive.

nen. Ils apportaient au bailli, suivant l'usage, des moutons, des veaux, des chèvres, de la volaille, comme présents de la nouvelle année. Ils rencontrèrent le bailli qui, accompagné d'une brillante suite, se rendait à la messe. Landenberg donna l'ordre de les faire entrer dans la cour. Soudain un cor sonna. A ce signal, les montagnards fixèrent rapidement des pointes de fer à leurs bâtons et, avec l'aide de quelques compatriotes accourus de la forêt voisine, ils s'emparèrent du château et le brûlèrent. Le bailli voulut s'enfuir, mais il fut pris, et condamné à être expulsé après avoir juré qu'il ne reviendrait jamais dans le pays.

Fig. 76. — Monument de Guillaume Tell à Lausanne.

Fig. 77. — Chapelle de Tell (Lac des Quatre-Cantons).

De leur côté, les Schwytzois détruisirent le château de Schwanau bâti dans une île du lac de Lowerz. Les Uranais en firent autant de la forteresse de Zwing-Uri. Des feux de joie brillèrent sur les montagnes, annonçant la victoire remportée sur les tyrans. Tous les habitants des Waldstætten étaient heureux de voir leur pays délivré du joug de l'étranger. L'empereur Albert résolut de venger ses baillis en châtiant les Confédérés d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ; mais il ne put réaliser son projet ; cette même année, il fut assassiné par son neveu Jean de Souabe.

Education civique et morale. — Faire ressortir l'amour de la liberté qui poussa les trois Suisses et leurs compatriotes à prêter le serment du Grutli. Cet amour de l'indépendance s'incarne dans la personne de Guillaume Tell notre héros national, le symbole de l'homme libre en révolte contre les tyrans.

Devoirs. — Faire décrire la statue de Tell à Altorf ; les fresques de la chapelle de Tell à Lausanne.
Dessiner une arbalète.
Décrire la scène où Guillaume Tell tire sur son fils. — Illustrer le récit.

TROISIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES HUIT CANTONS

CHAPITRE IX

EXTENSION DE LA CONFÉDÉRATION

1. Entrée de Lucerne dans la Confédération. — A l'endroit où la Reuss sort du lac des Quatre-Cantons, les Alamans avaient fondé un village habité surtout par des pêcheurs. Plus tard, un couvent s'éleva dans le voisinage. Le village s'agrandit peu à peu ; il forma la ville de Lucerne. Celle-ci se développa car elle devint un relais et un entrepôt important entre l'Allemagne et l'Italie. Les bourgeois tirèrent profit de cette situation avantageuse et s'enrichirent. Ils obtinrent le droit de se gouverner eux-mêmes et de nommer un conseil de douze membres. Leurs relations avec les Waldstætten étaient fréquentes ; les montagnards venaient s'approvisionner en blé, vin et sel aux marchés de la ville.

En 1291, Rodolphe de Habsbourg acheta Lucerne de l'abbaye de Murbach, en Alsace. Les habitants furent obligés de servir dans les armées des ducs d'Autriche et luttèrent contre les Waldstætten lors de la bataille du Morgarten. Mais un grand nombre de bourgeois ne marchaient qu'à regret sous les drapeaux des Habsbourg. Après la victoire des Suisses, les partisans des Waldstætten devinrent plus nombreux et finirent par obtenir l'entrée de la ville dans la Confédération. En 1332, un pacte d'alliance fut signé avec les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

Toutefois de nombreux bourgeois n'avaient pas vu de bon œil l'alliance nouvelle et regrettaient la domination autrichienne. Ils résolurent de s'emparer du pouvoir. Si l'on en croit la légende, ils se réunissaient, pour préparer leur complot, dans un souterrain, au bord du lac. Une nuit, un jeune garçon, qui avait remarqué ces conciliabules, parvient à se glisser au milieu des conjurés. Découvert, il cherche à s'enfuir. Mais, aussitôt, il est saisi et menacé de mort s'il ne prête pas serment de ne révéler à aucun être vivant ce qu'il a vu et entendu. Ayant pris cet engagement, il put sortir du souterrain. Il se rend aussitôt à l'auberge où s'assemblaient les bouchers. Quelques bourgeois, amis des Waldstætten, y sont encore attablés. Comment le jeune Lucernois leur fera-t-il connaître son secret sans trahir son serment? Se tournant vers le poêle, il s'écrie : « O poêle,

Fig. 78. — La conjuration des manches rouges.

écoute ce que j'ai vu et entendu ; cette nuit, des hommes sont réunis pour attaquer la ville ; ils sont armés et portent une manche rouge en signe de ralliement. »

Les bourgeois consternés courent sonner le tocsin. Les habitants sortent précipitamment de leurs demeures. Ils cernent les conjurés et les font prisonniers. A la suite de cette tentative, les partisans de l'Autriche furent bannis et l'alliance avec les Confédérés fut maintenue.

2. Entrée de Zurich dans la Confédération. *Développement de la ville de Zurich.* — A l'époque romaine, une ville, appelée *Turicum*, s'élevait au point où la Limmat sort du lac de Zurich. Lors de l'invasion des Barbares, cette ville fut détruite par les Alamans qui, sur ses ruines, édifièrent un village. Plus tard, un château fort, puis un monastère d'hommes et un couvent de femmes furent construits dans cette contrée. L'empereur Louis le Germanique donna le pays d'Uri au couvent de femmes.

Au moment de l'invasion des Hongrois, Zurich fut entourée de murailles et devint de nouveau une ville. Elle se trouvait au carrefour des routes qui relient l'Allemagne à l'Italie ; aussi son

commerce se développa-t-il rapidement. L'industrie des draps, des toiles, celle des soieries peintes occupaient un grand nombre d'ouvriers. La ville était gouvernée par un conseil composé de chevaliers et de riches bourgeois. Les artisans n'en faisaient pas partie ; ils n'avaient pas même le droit de vote. Ils pouvaient cependant former des associations de métiers appelées *corporations* ou *abbayes*.

Deux fois par année, le peuple se réunissait en assemblée générale pour entendre un rapport sur la gestion du conseil. Les artisans s'adressèrent plus d'une fois à ce dernier pour obtenir une justice plus équitable. Non seulement le conseil ne tint pas compte de ces réclamations, mais il supprima encore les corporations.

Rodolphe Brun. — Un chevalier, Rodolphe Brun [1], se mit à la tête des mécontents. Il appartenait à une ancienne et riche famille de la ville. Il devint le chef des corporations de métiers. Le 7 juin 1336, une assemblée tumultueuse se réunit dans une des églises de Zurich. Le Conseil fut renversé et Brun reçut la mission de réorganiser l'administration de la ville. Un nouveau conseil fut nommé. Il se composait de 26 membres : treize étaient choisis parmi les chevaliers ; les chefs des treize corporations formaient l'autre moitié. Ce conseil devait être réélu tous les six mois. Brun se fit nommer bourgmestre à vie et, de ce fait, exerça un pouvoir presque absolu. Tous les citoyens durent lui jurer fidélité.

Un certain nombre de membres de l'ancien conseil furent bannis. Ils se réfugièrent à Rapperswil. Ils trouvèrent un appui dans la noblesse des environs ainsi qu'auprès du comte Jean, de la famille des Habsbourg. Dans un combat entre les Zuricois et les soldats de Jean de Habsbourg, celui-ci fut tué. La paix fut signée et les bannis rentrèrent à Zurich.

Une fois revenus dans leur ville natale, les membres de l'ancien gouvernement ourdirent un complot contre la vie de Rodolphe Brun. Celui-ci fut averti. Il laissa éclater la révolte afin de pouvoir se saisir des coupables. Dans la nuit du 23 février 1350, il apprend que ses ennemis se préparent à l'attaquer. Il fait sonner le tocsin. Un combat s'engage dans les rues. Les conjurés sont massacrés et le jeune comte de Rapperswil est fait prisonnier. Pour punir ce dernier d'avoir pris part à l'affaire, Brun alla mettre le siège devant la ville de Rappers-

(1) Prononcez *Broun*.

Fig. 79. — Assemblée de 1336, à Zurich. Rodolphe Brun est chargé d'organiser un nouveau gouvernement.
(D'après une ancienne gravure.)

4. — La Confédération des huit cantons (vers 1400).

Echelle : 1/1 750 000.

4. — La Confédération des huit cantons (vers 1400).

Echelle : 1/1 750 000.

wil ; il s'en empara, en détruisit les murailles et incendia une partie des maisons. En plein hiver, les malheureux habitants durent s'enfuir.

Ces cruautés soulevèrent la noblesse, et le duc d'Autriche se décida à entrer en campagne. Entouré d'ennemis, Brun chercha un appui auprès des Waldstætten.

Zurich, V^me État de la Confédération. — Les quatre cantons qui formaient la jeune Confédération ne demandaient pas mieux que de recevoir dans leur ligue la ville de la Limmat. C'était un accroissement de puissance et les montagnards comprenaient l'importance d'avoir avec eux une ville où ils pourraient facilement vendre leur beurre, leur fromage, leur bétail et acheter les denrées dont ils avaient besoin.

Bleu et blanc.

Fig. 80. Armoiries de Zurich.

Le 1^er mai 1351, une alliance fut signée. Les Waldstætten s'engageaient à défendre le bourgmestre, le conseil et les corporations de Zurich contre tous leurs ennemis. Contrairement aux premiers accords signés entre les Confédérés, Zurich restait libre de conclure d'autres alliances, pourvu que les anciennes fussent respectées.

Cette même année, les Waldstætten durent porter secours à leur nouvelle alliée. Avec 16 000 hommes, Albert d'Autriche vint mettre le siège devant Zurich. Brun prit peur; il voulut faire la paix, mais les Confédérés s'y refusèrent. Sur ces entrefaites, le duc Albert apprit la mort de sa femme et leva le siège.

Fin de la guerre. — Mort de Brun. — La guerre entre Zurich et les Autrichiens, entrecoupée de longues trèves, se prolongea pendant plusieurs années. Zurich fut assiégée à maintes reprises par les ducs d'Autriche et même par l'empereur. L'habileté de Brun la sauva toujours. Enfin, la paix fut signée à Ratisbonne [1]. L'alliance des cinq cantons : Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne et Zurich, fut reconnue par l'empereur. Dès ce moment, Brun fut au mieux avec l'Autriche. Il en reçut une pension annuelle et de riches présents. Il mourut en 1360.

3. Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération. — Le pays de Glaris appartenait au couvent de Sæckingen sur les bords du Rhin [2]. Deux fois par année, les Glaronnais se réunissaient en landsgemeinde. Ils jouissaient de nombreuses franchises. La justice était rendue par un juge impérial.

Fond rouge.

Fig. 81. Armoiries de Glaris.

Au XIII^me siècle, les ducs d'Autriche devinrent les maîtres de la contrée. Les habitants du pays de Glaris, mécontents de tomber sous la domination autrichienne, refusèrent, lors de la bataille du Morgarten, de prendre parti contre les Waldstætten.

Les Waldstætten se rendaient bien compte de l'importance qu'avait pour eux la vallée de la Linth : elle pouvait les protéger contre une attaque de l'Autriche venant de l'est. Aussi, lors de la lutte de Zurich contre les ducs d'Autriche, les Confédérés occupèrent-ils le pays de Glaris sans rencontrer la moindre résistance. Les Autrichiens attaquèrent les Glaronnais, mais ils furent repoussés. Les Glaronnais demandèrent alors leur entrée dans la Confédération ; en 1352, Glaris en devint le VI^me canton.

La ville de Zoug était une fidèle sujette de l'Autriche. Comme elle se trouvait sur une des routes principales conduisant des Waldstætten à Zurich, les Confédérés profitèrent de la guerre contre le duc Albert pour assiéger cette localité. Ce fut la première fois qu'ils employèrent des canons.

Fond blanc et bande bleue

Fig. 82. Armoiries de Zoug.

Les bourgeois de la ville envoyèrent des délégués auprès du duc d'Autriche pour implorer son aide. Albert répondit : « Si les Suisses s'emparent de la ville, je saurai bien la reprendre. » Blessés par cette réponse, les Zougois ouvrirent leurs portes à leurs voisins et demandèrent leur entrée dans la Confédération. Le pays de Zoug forma le VII^me canton (1352).

4. Entrée de Berne dans la Confédération. — *Développement de la ville.* — La ville de Berne, fondée en 1191 par Berthold de Zæhringen, se développa rapidement. L'empereur Frédéric II se montra très favorable aux Bernois. Il leur accorda le droit d'élire leur conseil. Des chevaliers et de nombreux artisans s'établirent dans la ville. Ses foires devinrent importantes.

L'empereur Rodolphe de Habsbourg confirma les franchises de la ville ; elle pouvait bat-

(1) Ville de la Bavière.

(2) Encore aujourd'hui, saint Fridolin, considéré comme le fondateur du couvent de Sæckingen, figure dans les armoiries du canton.

tre monnaie, avoir ses propres poids et mesures, nommer son conseil et son *avoyer*. Celui-ci était le représentant de l'empereur. Les habitants de Berne, ayant refusé de payer l'impôt impérial se brouillèrent avec Rodolphe Ier; pas plus que les Waldstætten, ils n'entendaient se soumettre à la domination autrichienne. L'empereur vint mettre le siège devant la ville sans réussir à s'en emparer. Cependant les Bernois subirent plus tard une grave défaite et furent forcés de faire la paix.

Dès ce moment, Berne ne cessa de s'agrandir, suscitant la jalousie des seigneurs et celle des Fribourgeois. En 1298, la guerre éclata. Les ennemis des Bernois vinrent camper devant la ville, sur la colline du *Donnerbuhl*. Attaqués à l'improviste, ils furent complètement battus.

La ville de Berne était divisée en quartiers; chacun d'eux nommait des délégués qui composaient le *Conseil des seize*. Celui-ci, réuni au *Petit Conseil*, formé de chevaliers et de riches bourgeois, désignait les membres du *Conseil des Deux-Cents*. Les corps de métiers n'eurent jamais, au bord de l'Aar, l'importance politique de ceux de Zurich. Les chevaliers possédaient presque toutes les charges du gouvernement.

Berne ajouta peu à peu à son territoire Thoune, Laupen, le Hasli. Elle s'allia avec Bienne, Soleure et les Waldstætten et força les seigneurs de Weissenbourg et du Simmenthal à se placer sous sa protection.

Bataille de Laupen. — Les nobles des environs étaient inquiets et jaloux de l'agrandissement incessant du territoire de Berne. Ils s'allièrent avec les Fribourgeois pour attaquer la ville. Menacée de tous côtés, Berne demanda du secours aux Waldstætten : « Chers

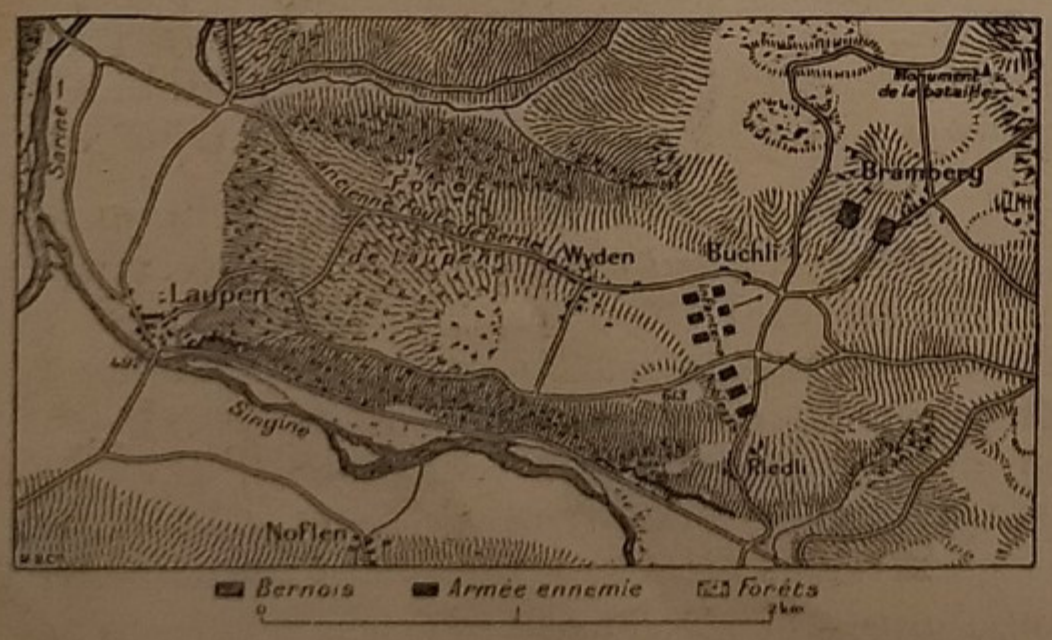

Fig. 83.— Carte du champ de bataille de Laupen.

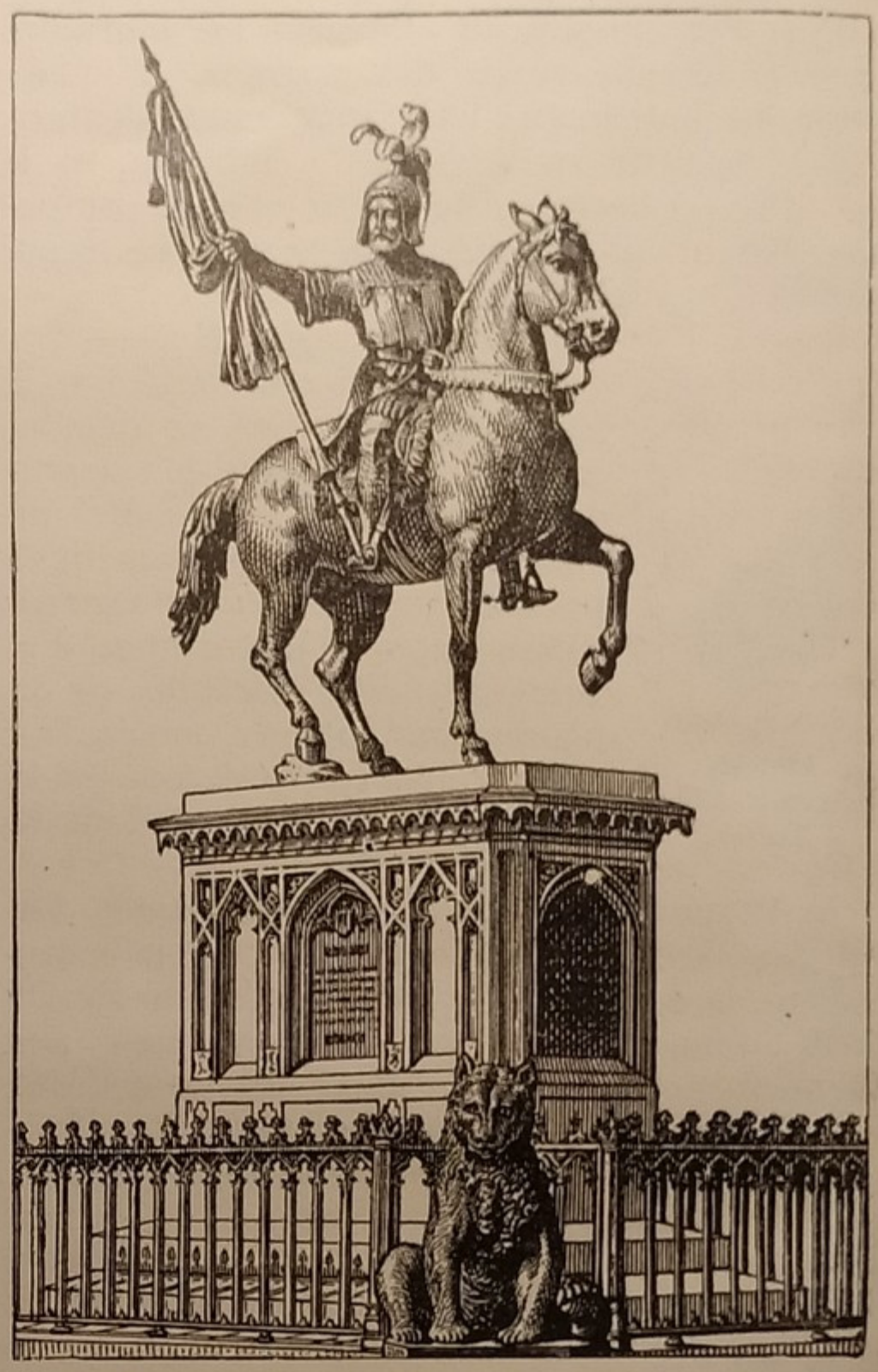

Fig. 84. — Statue de Rodolphe d'Erlach, à Berne.

alliés, répondirent les Confédérés, c'est dans le malheur que l'on reconnaît ses amis. » Un contingent de 900 hommes fut envoyé au secours des Bernois qui reçurent aussi de l'aide du Simmenthal et de Soleure.

Au printemps de l'année 1339, la lutte éclata. L'attaque des nobles fut dirigée d'abord contre Laupen. Cette petite ville était défendue par Jean de Bubenberg, fils de l'avoyer de Berne, qui commandait une garnison de 600 hommes. L'armée de la noblesse était nombreuse ; elle comprenait 20 000 fantassins et 1200 chevaliers, dont plus de la moitié couverts de riches armures.

Le siège de Laupen commença le 10 juin. Il fut conduit avec une grande vigueur. Des machines de siège, sans cesse en action, lancèrent plus de 1200 pierres contre la forteresse. Bubenberg et ses soldats repoussèrent tous les assauts.

Pendant ce temps, les Bernois avaient réussi à constituer une armée de 6000 hommes, mais il leur manquait un chef capable. Le Conseil des Deux-Cents était réuni pour le désigner, lorsqu'on vit entrer dans la ville un chevalier du voisinage, Rodolphe d'Erlach, renommé pour son courage et son expérience de la guerre. Il venait offrir ses services à Berne. Il fut acclamé général.

Le 20 juin, les Bernois se mirent en marche. Ils s'établirent à la lisière d'une forêt qui domine Laupen. Le combat commença vers le soir. Les Fribourgeois attaquent les positions bernoises. Les frondeurs les reçoivent bravement, puis reculent pour laisser le champ libre aux autres combattants. Une partie des soldats bernois ne comprenant pas cette manœuvre s'enfuient dans la forêt. D'Erlach ne perd pas son sang-froid ; il s'élance dans la mêlée en s'écriant : « La victoire est à nous, les lâches nous quittent. » Les Bernois reprennent le combat. Des chars de guerre, armés de faux et remplis de combattants, portent le désordre dans les rangs des Fribourgeois qui sont mis en déroute.

Les Waldstætten, quoique peu nombreux, avaient demandé comme une faveur de pouvoir se mesurer avec les chevaliers. Ils allaient être entourés quand les Bernois leur portèrent secours. La noblesse fut complètement battue et une foule de chevaliers restèrent sur le champ de bataille. Des seigneurs puissants, les comtes de Nidau et de Valangin, entre autres, furent relevés parmi les morts. Le jeune fils du baron de Vaud, parti pour le combat malgré la défense formelle de son père, fut aussi tué. Les vainqueurs rentrèrent dans leurs foyers, rapportant 27 bannières et de nombreuses armures.

La guerre n'était cependant pas terminée. Les troupes de la noblesse pillèrent les environs de Berne ; de leur côté, les Bernois brûlèrent les faubourgs de Fribourg et détruisirent un grand nombre de châteaux.

Rouge et jaune.

Fig. 85. Armoiries de Berne.

Entrée de Berne dans la Confédération. — La victoire de Laupen eut des conséquences importantes, non seulement pour la ville de Berne, mais aussi pour la jeune Confédération. Le dévouement des Waldstætten contribua à trans-

Fig. 86. — Entrée de Berne dans la Confédération, en 1353. *(D'après une ancienne gravure.)*

former en alliance définitive les relations que les Confédérés entretenaient avec Berne. Un traité fut conclu en 1353. Un peu plus tard, cet acte fut ratifié par Zurich et Lucerne. Berne devint ainsi le VIII^me^ canton de la Confédération.

5. Guerre des Gugler. — Pendant que la Confédération s'agrandissait, que les nobles étaient battus à Laupen, que Zurich repoussait les Autrichiens, une longue et terrible guerre ravageait la France : la guerre de Cent Ans. Profitant d'une trêve, un grand seigneur, Enguerrand de Coucy, envahit notre pays. Sa mère était la fille unique du duc Léopold, le vaincu du Morgarten. Le sire de Coucy devait recevoir en héritage une somme d'argent et les revenus de plusieurs seigneuries de l'Argovie. Mais les ducs d'Autriche refusaient de lui remettre ce qui lui revenait. Il résolut de s'emparer par la force des terres qu'il convoitait. Avec une armée composée de soldats licenciés par le roi de France, et qui étaient devenus de véritables brigands, il traversa l'Alsace, défila pendant trois jours sous les murs de Bâle, puis franchit le Jura.

La plupart des soldats de Coucy portaient un casque pointu, c'est pourquoi on les appela *les Gugler*, terme qui, en allemand, désigne une coiffure en pointe (Gugel). On les nommait aussi *Anglais* parce qu'on croyait qu'ils venaient tous d'Angleterre.

Fig. 87. — Invasion des Gugler.

Le duc d'Autriche ne fit aucune tentative pour protéger ses sujets. Au contraire, il détruisit les récoltes et brûla les villages qui pouvaient procurer un abri aux Gugler. Les campagnards durent se réfugier, avec leur bétail, dans les villes fortes que les envahisseurs ne pouvaient attaquer, car ils ne possédaient aucune machine de siège.

L'armée de Coucy se divisa en plusieurs bandes qui ravagèrent le pied du Jura, les pays de Berne, de Soleure, d'Argovie. Une de ces bandes, attaquée au Buttisholz par les pâtres de l'Entlebuch, fut complètement battue. De leur côté, les Bernois surprirent les Gugler pendant la nuit, au couvent de Fraubrunnen et à Anet; ils leur infligèrent deux défaites complètes. Au printemps 1376, Enguerrand de Coucy jugea prudent de rentrer en France.

La défaite de cette armée redoutable accrut la réputation militaire des Suisses, particulièrement des Bernois. D'autre part, les pays sujets de l'Autriche ne pardonnèrent jamais au duc de les avoir abandonnés dans la détresse. Dès ce moment, ils se tournèrent du côté des Confédérés.

RÉSUMÉ

1. **Entrée de Lucerne dans la Confédération.** — Un petit village de pêcheurs existait déjà, du temps des Alamans, à l'endroit où la Reuss sort du lac des Quatre-Cantons. Ce village se développa, fut entouré de murailles et de tours et devint la ville de Lucerne. Cette petite cité ne tarda pas à entrer en relations avec les Waldstætten. *En 1332, elle conclut un traité d'alliance avec Uri, Schwytz et Unterwald.*

Tous les habitants de Lucerne n'étaient cependant pas les amis des Confédérés. Les partisans du duc d'Autriche cherchèrent à faire rompre l'alliance. Ils ourdirent une conspiration qui fut heureusement découverte : les conjurés furent bannis de la ville et l'alliance maintenue.

2. **Entrée de Zurich dans la Confédération.** — Dès l'époque romaine, une ville s'élevait à l'endroit où la Limmat quitte le lac de Zurich. Elle fut détruite par les Alamans, mais un village ne tarda pas à renaître. Plus tard, un couvent de

femmes fut construit dans les environs immédiats. Zurich qui dépendait de ce couvent était administrée par un Conseil. Les artisans ne pouvaient en faire partie, ce qui provoquait des réclamations dans le peuple. Un chevalier, Rodolphe Brun, se mit à la tête des mécontents. En 1336, le gouvernement fut renversé et une nouvelle constitution adoptée. La ville fut gouvernée par un conseil de 26 membres : 13 chevaliers et 13 chefs de corporations. Brun fut nommé bourgmestre à vie.

Les membres de l'ancien conseil, bannis, se réfugièrent à Rapperswil, auprès du comte Jean, de la famille des Habsbourg. La guerre éclata. Le comte fut tué dans un combat. Plus tard, Brun s'empara de la ville de Rapperswil, détruisit les murailles et chassa les habitants de leurs demeures en plein hiver. Cet acte de cruauté souleva contre lui la haine du duc d'Autriche et des nobles. S'attendant à être attaqué de toutes parts, le bourgmestre de Zurich signa avec les *Waldstaetten un traité d'alliance perpétuelle* (1351). *Zurich devint le V^me^ canton de la Confédération.*

La guerre entre Zurich et l'Autriche se prolongea pendant plusieurs années avec des trêves plus ou moins longues. La ville fut assiégée à maintes reprises; mais l'habileté de Brun parvint toujours à la sauver. La paix fut signée en 1368.

3. **Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération.** Au XIII^me^ siècle, les ducs d'Autriche étaient les maîtres du pays de Glaris. La vallée de la Linth avait une grande importance pour les Confédérés. Les Schwytzois, qu'elle protégeait contre une attaque venant de l'est, se décidèrent à occuper le pays. *En 1352, Glaris entra dans la Confédération comme VI^me^ canton.*

La possession de Zoug était nécessaire aussi aux Confédérés pour assurer leurs communications avec Zurich. Les soldats des Waldstætten mirent le siège devant la ville. Zoug, ne recevant aucun secours d'Albert d'Autriche, à qui elle appartenait, ouvrit ses portes. *Elle entra dans la Confédération comme VII^me^ canton (1352).*

---

4. **Bataille de Laupen. Entrée de Berne dans la Confédération.** — Fondée en 1191, la ville de Berne prospéra rapidement. Des chevaliers et des artisans vinrent s'y établir. Ses foires prirent une grande importance. Elle agrandit son territoire en achetant la ville de Laupen, les vallées de la Simme, de la Kander, du Hasli et du Gessenay. Elle possédait ainsi l'Oberland presque en entier.

L'extension considérable des possessions des Bernois excita la jalousie des nobles, des voisins et des bourgeois de Fribourg. Ils se coalisèrent pour lui déclarer la guerre. Au printemps 1339, les hostilités commencèrent. Le gouvernement de Berne demanda du secours aux Waldstætten qui envoyèrent 900 hommes. La ville de Laupen, défendue par Jean de Bubenberg, fut attaquée par une armée de 20 000 hommes. Elle résista héroïquement, ce qui permit aux Bernois de réunir leurs troupes. Rodolphe d'Erlach fut choisi comme chef. Un combat s'engagea près de Laupen en juin 1339. La noblesse et les Fribourgeois furent complètement battus.

La victoire de Laupen eut un grand retentissement. Les bourgeois de Berne conclurent une alliance avec les Confédérés et, *en 1353, Berne devint le VIII^me^ canton de la Confédération.*

5. **Guerre des Gugler.** — Un seigneur français, Enguerrand de Coucy, réunit un grand nombre de soldats mercenaires, pillards et voleurs, qui ravageaient la France. Il voulait s'emparer de territoires auxquels il estimait avoir droit, sa mère étant la fille de Léopold d'Autriche, battu au Morgarten. Les soldats de Coucy, qu'on nommait les Gugler, se répandirent dans les pays de Bâle, Argovie, Soleure, Lucerne et Berne, semant partout la terreur. Les paysans durent se réfugier dans les villes fortifiées. Heureusement, les pâtres de l'Entlebuch battirent les Gugler au Buttisholz ; les Bernois en firent autant à Anet et à Fraubrunnen. Au printemps 1376, Enguerrand de Coucy rentra en France avec les débris de son armée.

Éducation civique et morale. — 1. Etude attentive de la carte N° 4, la Confédération des huit cantons.
2. Comparer les institutions de Zurich et de Berne et décrire l'organisation d'une ville suisse au moyen âge.
3. Comparer la conduite de Rodolphe d'Erlach avec celle de Brun.
4. A propos de la bataille de Laupen, montrer l'importance de la discipline.
5. Montrer aussi la beauté de la réponse des Waldstætten aux Bernois.
6. De l'histoire du fils du baron de Vaud, tirer une leçon sur la désobéissance.

Devoirs. — Faire décrire : *a*) une gravure représentant la bataille de Laupen; *b*) le monument de Rodolphe d'Erlach, à Berne. — Dessiner le plan de la bataille de Laupen.
Composition : L'entrée de Rodolphe d'Erlach à Berne et comment ce seigneur fut nommé général.

CHAPITRE X

NOUVELLES GUERRES CONTRE L'AUTRICHE SEMPACH ET NÆFELS

1. Guerre de Sempach. — Lorsque Rodolphe IV, duc d'Autriche, mourut, ses terres furent partagées entre ses deux héritiers directs : Albert III et Léopold III. Les domaines que les Habsbourg possédaient dans la Suisse orientale échurent au duc Léopold. Ce prince était mécontent de son lot, et, comme il était entreprenant, il chercha à l'augmenter par tous les moyens. Reprenant le projet de l'empereur Rodolphe Ier, il résolut de créer dans la Haute Allemagne un Etat autrichien héréditaire.

Les Confédérés et leurs voisins ne voyaient pas sans crainte Léopold III accroître sa puissance à leurs frontières. Les villes de la Souabe conclurent entre elles une alliance dans le but de s'opposer à l'ambition du duc ; Berne, Zurich, Zoug et Soleure demandèrent à se joindre à elles. Léopold en fut fort irrité.

L'entrée de Lucerne dans la Confédération avait été le point de départ d'une ère de prospérité pour cette cité. Son commerce s'était considérablement développé. Cependant, il était entravé par le fait que la ville ne possédait aucune terre hors de ses murailles. Au XVme siècle, elle fit de grands efforts pour se créer un domaine propre en achetant des propriétés voisines et en admettant comme bourgeois de nombreux serfs. Elle prit sous sa protection les paysans de l'Entlebuch durement opprimés par un bailli autrichien.

Les Lucernois étaient surtout gênés par un péage que les ducs d'Autriche avaient établi au château de Rotenburg, à 8 kilomètres au nord-ouest de la ville. Entre Rotenburg et Lucerne, les conflits étaient incessants. Le jour de Noël 1385, de jeunes Lucernois s'emparèrent par surprise de ce château et le démolirent sans faire de mal à personne. Aidés par les Waldstætten, ils prirent aussi le fort de Wolhusen dans l'Entlebuch et le démantelèrent. En même temps, les bourgeois de Lucerne signaient un traité d'alliance avec la petite ville de Sempach. De leur côté, les Zuricois s'emparaient de Rapperswil et les Zougois occupaient la forteresse de St-André, près de Cham. L'un et l'autre appartenaient aux Habsbourg. C'était déclarer la guerre à l'Autriche.

Le duc Léopold se rendit en Argovie et ordonna à tous les seigneurs de ses Etats et aux villes qui lui étaient soumises de lui envoyer des soldats et des vivres. C'est avec joie que la noblesse répondit à l'appel de son suzerain. Au mois de juin 1386, une armée de 10 000 hommes, avec 700 chevaliers, était réunie à Brougg.

Laissant 3 000 hommes en Argovie, Léopold quitta Brougg à la fin de juin 1386, passa par Zofingue, puis entra dans la petite ville de Willisau. Le 8 juillet, il occupait Sursee. Le lendemain, il se dirigea sur Lucerne. Une partie de ses troupes suivit les bords du lac de Sempach et une autre les hauteurs qui séparent les lacs de Baldegg et de Sempach. Confiant dans sa force, l'imprudent duc ne se donna pas la peine d'envoyer des soldats pour éclairer son chemin.

Les cavaliers autrichiens parurent sous les murs de Sempach accompagnés de 200 faucheurs qui se mirent à couper les blés en criant aux bourgeois qui garnissaient les murailles de la ville : « Apportez donc le déjeuner à vos ouvriers ! — Les Confédérés, répondit un des défenseurs, pourraient bien vous tremper une soupe dans laquelle plus d'un d'entre vous laissera tomber sa cuiller. »

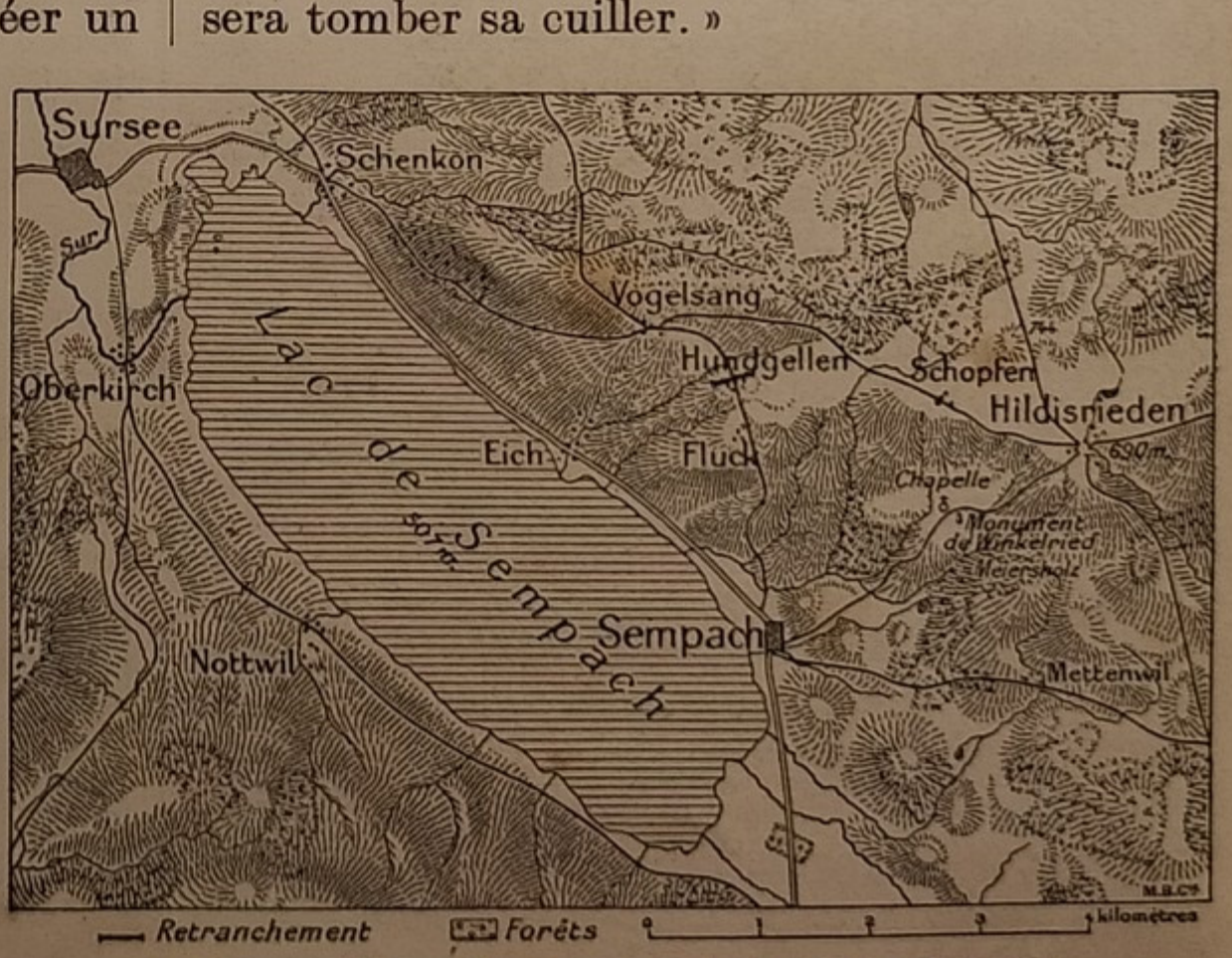

Fig. 88. — Carte du champ de bataille de Sempach.

Les Suisses redoutaient une attaque contre Zurich et avaient envoyé 1500 hommes pour défendre cette ville. Renseignés à temps sur la marche des Autrichiens, ils rappelèrent aussitôt leurs soldats qui se dirigèrent en grande hâte sur Lucerne et, de là, sur Sempach. Près de cette ville, ils rencontrèrent une partie de l'armée autrichienne.

Après quelques moments d'hésitation, le terrain ne se prêtant pas aux attaques de la cavalerie, les troupes de Léopold se préparèrent au combat. Les chevaliers mirent pied à terre, coupèrent l'extrémité de leurs longues chaussures, et, placés sur plusieurs rangs, formèrent, avec leurs piques, une véritable muraille hérissée de fer. L'infanterie et quelques cavaliers constituaient la seconde ligne de bataille ; les bagages, les valets avec les chevaux restèrent en arrière.

Les Confédérés, disposés en triangle, étaient en petit nombre, mais l'amour de la patrie les animait et ils étaient prêts à mourir pour elle. Après s'être agenouillés pour la prière, ils s'élancent contre les Autrichiens en poussant de grands cris. Leurs armes, — haches et hallebardes, — plus courtes que les longues lances de leurs adversaires, ne leur permettent pas de les atteindre. C'est en vain que les Suisses tentent, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, de faire brèche dans le rempart ennemi. Plusieurs Suisses tombent, parmi lesquels le vieil avoyer de Lucerne, Pierre de Gundoldingen.

Les deux extrémités de la ligne autrichienne s'ébranlent pour envelopper les Confédérés qui combattent avec un courage désespéré. Le danger est grand pour eux. Tout à coup, un brave et fidèle Unterwaldien, Arnold Winkelried, s'élance en avant : « Confédérés, s'écrie-t-il, je vais vous ouvrir un chemin. Prenez soin de ma femme et de mes enfants. » Puis, saisissant autant de lances que ses bras vigoureux peuvent en contenir et pesant sur elles de toutes ses forces, il tombe mortellement blessé. La brèche est ouverte. Les Suisses s'y précipitent comme un torrent. Le désordre se met dans les rangs des chevaliers, gênés d'ailleurs dans leurs mouvements par leurs lourdes cuirasses et incommodés par la chaleur accablante de juillet. La mêlée devient affreuse. Les haches frappent, les poignards cherchent le défaut des armures, tout cède devant cette ruée irrésistible.

Léopold, avec fougue, s'est jeté dans le combat. « Plutôt la mort que le déshonneur, dit-il ; je veux rester avec mes chevaliers. » Il frappe d'estoc et de taille [1], puis tombe percé de coups. Il est huit heures du soir. L'alarme se répand dans les rangs autrichiens ; c'est la retraite, puis la déroute. Les nobles veulent rejoindre leurs montures ; ils ne les trouvent plus, les valets les ont prises pour s'enfuir plus vite. Les montagnards ne font aucun quartier et ont facilement raison des débris de l'armée autrichienne.

Les Confédérés restèrent trois jours sur le champ de bataille. Ils ensevelirent leurs morts, au nombre de deux cents, et recueillirent un riche butin. Plus de 1500 ennemis, dont 600 chevaliers, avaient été tués. Le duc Léopold fut enseveli avec vingt-cinq de ses fidèles dans le couvent de Kœnigsfelden. A l'endroit où l'on retrouva le corps de Winkelried, on a élevé une chapelle et, sur le lieu du combat, un monument commémoratif. Aujourd'hui encore, à Sempach, on fête chaque année l'anniversaire de la bataille.

Fig. 89. — Bataille de Sempach.

(D'après une ancienne gravure de H.-R. Manuel.)

(1) De la pointe et du tranchant de l'épée.

Fig. 90. — Les Confédérés retrouvent après la bataille le corps de Winkelried. *(D'après le tableau de Vogel.)*

La guerre continua encore pendant plusieurs mois. Les Suisses s'emparèrent de la place forte de Wesen, à l'extrémité du lac de Walenstadt. Les Bernois, qui, jusqu'à ce moment, n'étaient pas entrés en campagne, cédèrent aux sollicitations des Confédérés. Ils s'emparèrent de plusieurs châteaux et dévastèrent les territoires dépendant de la ville de Fribourg. Dans l'automne 1386, un armistice fut signé; ce ne fut qu'une « mauvaise paix » car une haine violente continuait à séparer Suisses et Autrichiens.

Fig. 91. — Monument de Winkelried à Stans.

2. Bataille de Naefels. — Les Glaronnais avaient été reçus en 1352 dans l'alliance des Suisses; mais, peu de temps après, ils étaient retombés sous l'autorité des ducs d'Autriche. Ils profitèrent de la victoire de Sempach pour s'affranchir définitivement et proclamer de nouveau leur union avec la jeune Confédération.

Au printemps 1388, le duc Albert, frère de Léopold III, tué à Sempach, résolut de venger la défaite autrichienne. Il chercha d'abord à reprendre la petite ville de Wesen, défendue par une faible garnison. Les espions du duc parvinrent à gagner quelques habitants qui, profitant d'une nuit sombre, firent entrer dans la place une petite troupe de soldats autrichiens. Surprise, la garnison fut massacrée, à l'exception de quelques hommes qui sautèrent, par-dessus les murailles, dans le lac de Walenstadt et gagnèrent la rive à la nage.

Wesen reconquise, les Autrichiens y rassemblèrent une armée de 6000 hommes destinée à envahir le pays de Glaris. C'était au commencement du printemps 1388; la neige couvrait encore les montagnes, coupant les communications avec Uri et Schwytz; l'arrivée de secours était bien difficile.

Le 9 avril, les Autrichiens s'approchent du retranchement qui fermait la vallée au nord de Næfels. Deux cents soldats glaronnais, commandés par Matthias Ambuhl, défendent le passage. Ils opposent une vive résistance, mais doivent céder sous le nombre. Les ennemis, se croyant certains de la victoire, se répandent en désordre dans la vallée, pillant et brûlant les villages, pénétrant jusqu'à Glaris. Les femmes et les enfants se réfugient dans la montagne.

Pendant ce temps, les Glaronnais se rallient au-dessus de Næfels; ils avaient reçu des renforts des Schwytzois et des vallées les plus élevées du pays. Leur chef, Ambuhl, place sa petite

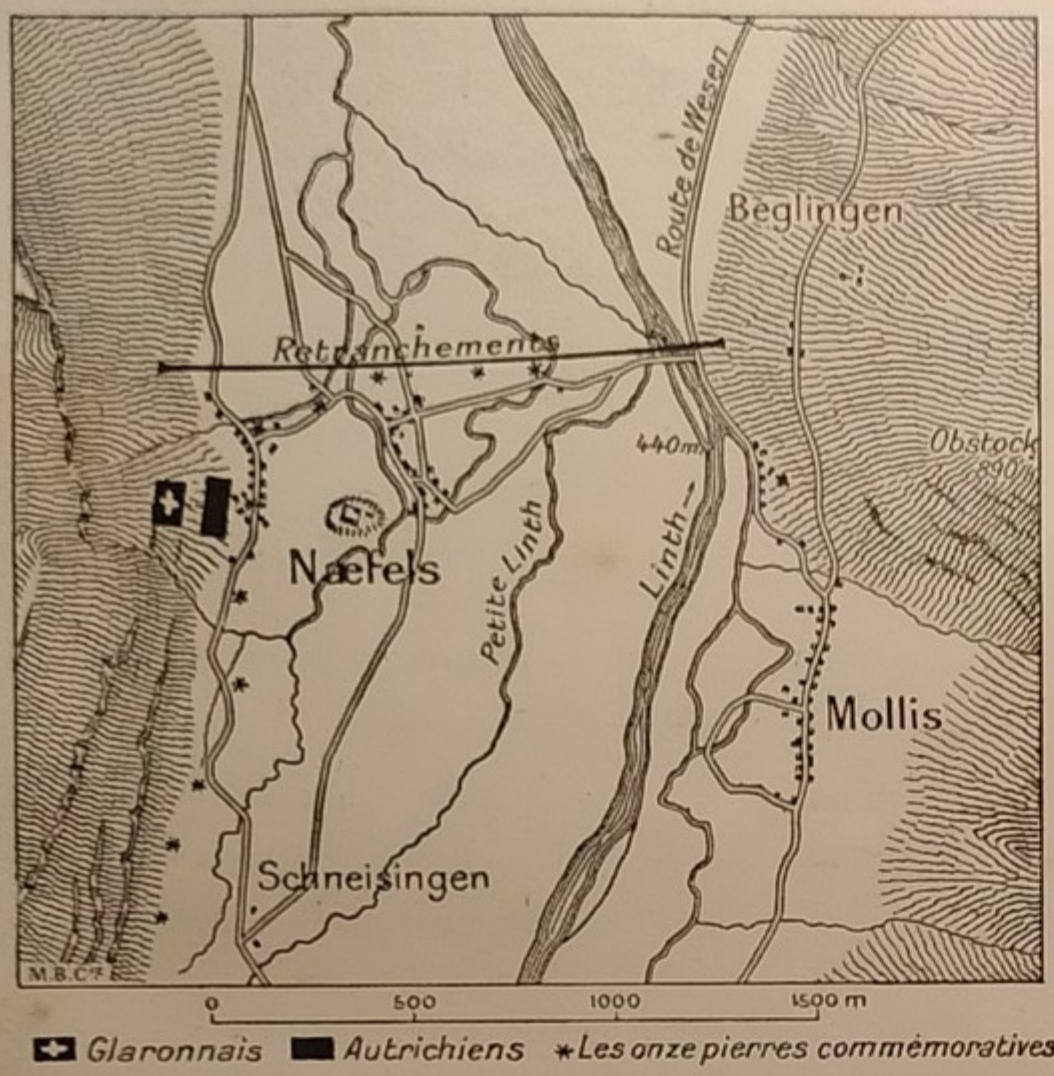

Fig. 92. — Champ de bataille de Næfels. — Echelle : $^1/_{34\,000}$.
(Les onze pierres commémoratives ont été érigées en souvenir des onze attaques successives des Glaronnais.)

troupe au pied d'une pente rocheuse et abrupte, dans une position excellente qui ne peut être tournée. Ralliés à leur tour, les Autrichiens lancent leur cavalerie contre les Glaronnais. A ce moment, le ciel se couvre de nuages et une bourrasque de neige aveugle les combattants. Seuls les montagnards sont capables de se diriger par un temps aussi mauvais. Ils font pleuvoir sur l'ennemi une effroyable grêle de pierres qui oblige les chevaliers à reculer. Les chevaux jettent le désordre dans l'infanterie. Profitant de cette confusion, Ambuhl se précipite sur les Autrichiens et les repousse dans la vallée. Ces derniers se reforment et reviennent à la charge. Un long combat s'engage. Dix fois, dit la tradition, les Glaronnais reprennent l'attaque ; dix fois ils sont repoussés. Enfin, après un nouvel assaut, l'ennemi lâche pied, se hâtant de repasser le retranchement où il avait été victorieux le matin. Les fuyards se dirigent en foule du côté du pont de bois de Wesen qui s'écroule sous le poids des soldats : un grand nombre trouvent la mort dans les flots. La vallée de la Linth fut rapidement débarrassée des envahisseurs.

Le duc Albert III perdit 1500 hommes, tant tués que noyés. Les Glaronnais n'eurent que 55 morts. Ils ramassèrent sur le champ de bataille un grand nombre d'armures et douze bannières. Un monument a été élevé sur le lieu du combat, et, chaque année, une fête rappelle la mémoire de ceux qui, en donnant leur vie pour leur pays, délivrèrent définitivement Glaris du joug de l'Autriche.

Le surlendemain de la journée de Næfels, les Glaronnais marchèrent sur Wesen. Ils trouvèrent la ville incendiée ; les Autrichiens y avaient mis le feu. On la reconstruisit plus tard sur un autre emplacement. En 1389, l'Autriche, battue et épuisée, conclut avec les Confédérés une trêve de sept ans qui, en 1394, fut transformée en une paix de vingt ans. L'indépendance de la Confédération des huit cantons fut reconnue.

3. Convenant de Sempach. — Lors de la bataille de Sempach, des actes graves d'indiscipline avaient été commis par des soldats confédérés. Au lieu de poursuivre les fuyards, plusieurs s'étaient rués au pillage avant la fin de la bataille. D'autres avaient maltraité des femmes et dévalisé des églises. Pour empêcher le retour de ces faits, les représentants des huit cantons, réunis à Zurich en 1393, adoptèrent

Fig. 93. — Bataille de Næfels.

une loi militaire appelée *Convenant de Sempach.* Soleure, qui ne faisait pas encore partie de la Confédération, mais qui était alliée à Berne, apposa son sceau au bas de cette convention.

« Nous voulons, disent les Confédérés dans cet acte mémorable, vivre paisiblement ensemble et nous prêter fidèlement assistance. Nul ne doit commencer une guerre par caprice et sans que nous en ayons reconnu la nécessité. Lorsque la guerre sera déclarée, nous marcherons ensemble et, comme nos ancêtres, nous resterons unis et loyaux. Celui qui abandonnera sa bannière sera arrêté et puni. Personne ne se jettera sur le butin avant que les chefs ne l'aient permis. Chacun remettra à ses supérieurs tout ce qu'il aura recueilli. Ceux-ci en feront le partage d'après le nombre des hommes de chaque contingent. Aucun de nous ne doit piller ou incendier une église, un couvent, ni frapper ou blesser une femme. Il est cependant permis de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises, s'il s'y réfugie, et de sévir contre les femmes qui nous attaquent ou crient si fort qu'il pourrait en résulter un préjudice pour nos armes. »

Le Convenant de Sempach régla, pour des siècles, la discipline des troupes, la punition des traîtres, le partage du butin, le respect dû aux églises, aux femmes et aux gens sans défense. Il chercha à diminuer les maux de la guerre, ce qui est tout à l'honneur des Confédérés.

RÉSUMÉ

1. **Guerre de Sempach.** — La ville de Lucerne se trouvait bien à l'étroit derrière ses murailles. Elle fit tous ses efforts pour agrandir son territoire. Elle prit sous sa protection les paysans de l'Entlebuch et les bourgeois de Sempach.

Les ducs d'Autriche avaient établi, aux portes de la ville, à Rotenbourg, un péage qui gênait considérablement le commerce des Lucernois. Le jour de Noël 1385, le château de Rotenbourg fut pris et détruit par les jeunes gens de la ville. De leur côté, les Zuricois et les Zougois avaient pénétré dans les terres autrichiennes. C'était déclarer la guerre à l'Autriche.

Le duc Léopold III réunit, en Argovie, une forte armée. Il marche contre Lucerne en passant par Sursee et Sempach et rencontre, près de cette dernière ville, une troupe de 1500 Confédérés. Un violent combat s'engage. Les Suisses allaient être cernés, quand un brave d'Unterwald, Arnold Winkelried, s'élance en criant : « Confédérés, je vais vous ouvrir un chemin. Prenez soin de ma femme et de mes enfants ! » Saisissant autant de lances que ses bras peuvent en contenir, il ouvre un passage dans l'armée autrichienne. Par cette brèche, les Confédérés se précipitent sur leurs ennemis et en font un affreux massacre. Le duc Léopold est tué. Les Suisses remportent une éclatante victoire. (9 juillet 1386.)

La guerre continua encore pendant plusieurs mois, puis un armistice fut signé.

2. **Bataille de Næfels.** — Après la bataille de Sempach, les Glaronnais s'étaient emparés de la ville de Wesen et avaient proclamé leur union définitive avec les Confédérés. Le duc Albert, frère du vaincu de Sempach, chercha à reprendre Wesen. Il y avait conservé de nombreux partisans; profitant d'une nuit sombre, ces derniers firent entrer des soldats autrichiens dans la cité. Presque toute la petite garnison glaronnaise fut massacrée.

Le duc d'Autriche rassemble 6000 hommes dans le but de soumettre Glaris. Au printemps 1388, les Autrichiens pénètrent dans la vallée, pillant et brûlant les villages. Les Glaronnais parviennent à se réunir au-dessus de Næfels. Les Autrichiens les attaquent. Les Glaronnais se précipitent dix fois sur eux, mais ils sont repoussés. A la onzième reprise, les soldats du duc s'enfuient du côté du pont de bois de Wesen. Celui-ci se rompt et un grand nombre de combattants ennemis sont noyés. Un grand nombre d'Autrichiens furent tués ou noyés. La paix fut conclue avec l'Autriche. L'indépendance de la Confédération des huit cantons fut reconnue.

3. **Convenant de Sempach** (1393). — Pendant la guerre de Sempach, des soldats suisses s'étaient montrés indisciplinés et cruels. Pour empêcher le retour de ces faits, les Confédérés, réunis à Zurich, adoptèrent une loi militaire appelée *Convenant de Sempach.*

Ils déclaraient : 1° qu'ils voulaient vivre paisiblement ensemble et se prêter assistance en cas de danger; 2° que nul ne devait commencer une guerre avant que la nécessité en eût été reconnue par tous; 3° que celui qui abandonnait sa bannière

devait être arrêté et puni; 4° que personne ne pouvait se jeter sur le butin avant d'en avoir reçu l'ordre; ce que l'on avait trouvé devait être remis aux chefs qui en feraient le partage; 5° que personne ne devait piller ou incendier une église ou un couvent, frapper ou blesser une femme ou un enfant.

Education civique et morale. — 1. Montrer la grandeur et la beauté du dévouement de Winkelried.
2. Faire comprendre l'énergie et le courage du petit peuple glaronnais qui ne compte que sur lui-même pour délivrer le pays du joug autrichien. — Obligation morale du service militaire en Suisse.
3. Les sentiments d'humanité dont font preuve les Confédérés dans le Convenant de Sempach. — La bonté, même envers ses ennemis.

Devoirs. — Dessiner le plan de la bataille de Sempach.
Décrire le tableau de Vogel : « La mort de Winkelried. » Fig. 90.
Dessiner le casque et la cuirasse d'un chevalier.

5me LECTURE

La Confédération des huit cantons. [1]

A la fin du XIVme siècle, les Confédérés peuvent, avec fierté et confiance, jeter un coup d'œil en arrière. Aux trois cantons primitifs sont venus s'ajouter cinq autres Etats; l'importance et la force du pays en furent considérablement augmentées. Cherchons maintenant à nous rendre exactement compte de l'étendue du territoire de la Confédération et de son organisation.

Uri et *Glaris* avaient la même étendue qu'aujourd'hui. *Schwytz* ne touchait pas encore au lac de Zurich; son territoire ne comprenait ni la partie nord-ouest du canton, ni Gersau, qui forma jusqu'en 1798 une petite république indépendante. *Unterwald* était déjà divisé en Obwald et Nidwald. La vallée d'Engelberg n'en faisait pas partie; elle appartenait à l'importante abbaye de ce nom et resta dans cette condition jusqu'en 1798. Le territoire de *Lucerne*, d'abord limité à la ville, s'était accru de l'Entlebuch et s'étendait au nord jusqu'à Sempach. *Zoug* ne possédait pas encore la partie occidentale du canton actuel. Depuis l'époque du bourgmestre Brun, *Zurich* avait agrandi ses possessions vers l'est, vers le nord et le long du lac, mais les bords du Rhin ne lui appartenaient pas. *Berne* était le plus grand des huit cantons; l'Oberland, l'Emmenthal, le Plateau bernois actuel, la moitié à peu près du Seeland en faisaient déjà partie. Au total, la Confédération comprenait une étendue assez considérable, toute la région centrale de la Suisse actuelle. Des montagnes où elle était née, elle avait largement débordé sur le Plateau.

La Confédération des huit cantons n'était pas organisée comme la Confédération actuelle. Les Etats qui la composaient étaient unis avant tout pour la défense commune. Il n'y avait pas alors un gouvernement central, ni une ville fédérale comme l'est aujourd'hui Berne. Lorsque c'était nécessaire, les représentants des cantons se réunissaient tantôt à Zurich, tantôt à Lucerne ou à Berne, pour délibérer sur les affaires intéressant l'ensemble des Confédérés. Mais chaque Etat se gouvernait comme il l'entendait. La Confédération ne possédait aucun sceau particulier, aucune caisse commune. Elle n'avait pas de drapeau fédéral. Dans les guerres, on se contentait d'un signe de ralliement; c'était, en général, une croix blanche.

L'alliance conclue par les Etats confédérés leur imposait cependant certains devoirs. Ils étaient tenus de se soutenir et de se prêter assistance en cas de guerre. Lorsqu'un différend se produisait entre eux, ils ne devaient pas prendre les armes les uns contre les autres, mais s'en remettre à la décision d'arbitres désignés par eux. En outre, les traités d'alliance établissaient certaines règles destinées à protéger les citoyens. Il y était dit, par exemple, que chacun ne devait être jugé que par le tribunal de son pays et que personne ne pouvait être mis en prison pour dettes. Ainsi les cantons, tout en gardant chacun leur indépendance, montraient leur volonté de garantir par des lois l'ordre et la sécurité sur le territoire de la Confédération.

Les alliances étaient faites à perpétuité. Dans chaque Etat confédéré, on cherchait à les faire connaître à tous les citoyens, pour rendre toujours plus forte et plus solide l'union entre les Suisses. Tous les dix ans, au commencement de mai, les citoyens âgés de plus de 16 ans étaient convoqués en grandes assemblées populaires; on leur lisait les traités d'alliance, puis ils juraient de les respecter et de les observer toujours. Est-il rien de plus beau que ce serment solennel des Confédérés, unis dans une même pensée, dans un même sentiment de fidélité à la patrie !

Si la Confédération a pu naître et grandir, c'est grâce à la concorde qui régnait entre les Suisses, à leur amour indomptable de la liberté, à leur dévouement jusqu'à la mort pour leur pays. D'autres ligues se sont formées en Allemagne et en Italie; elles n'ont pas duré. Les Suisses ont su pro-

(1) Voir la carte n° 4.

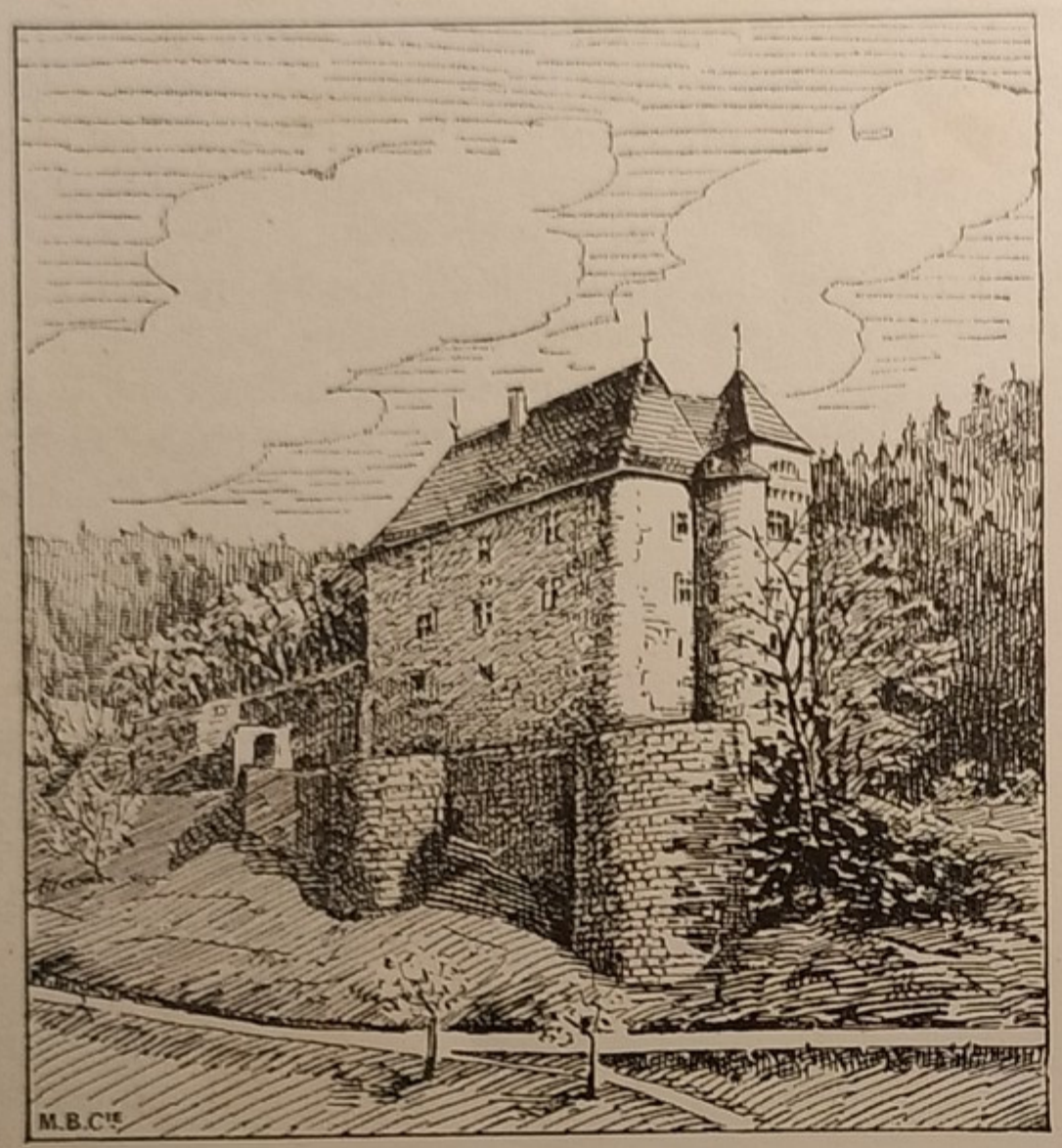

Fig. 94. — Château de Valangin.

fiter des avantages que leur offraient leurs montagnes; dans leurs luttes pour l'indépendance, ils ont montré une fermeté, une vigueur, un courage extraordinaires. Ils ont eu leur récompense. Le XIV^me^ siècle, qu'ils avaient commencé dans le péril et dans l'angoisse, s'achève pour eux dans la paix. La Confédération a surmonté tous les obstacles; elle s'est étendue et, par l'alliance avec Zurich et Berne, elle est devenue une puissance redoutable. Huit petits peuples se sont donné la main pour résister à la domination des seigneurs; par leur entente, ils ont triomphé. Le sang versé pour la patrie sur les champs de bataille du Morgarten, de Laupen, Sempach et Næfels, les a définitivement émancipés.

6^me^ LECTURE

Les voisins des Confédérés. [1]

Nous connaissons le territoire des huit cantons; il est maintenant nécessaire de parler de leurs voisins, de ceux qui, dans le cours des siècles, deviendront aussi des Confédérés. Nous allons les passer en revue dans l'ordre suivant :

Voisins de l'ouest. — Fribourg, Pays de Vaud, Neuchâtel, Genève.

Voisins du nord. — Soleure, Bâle, Argovie, Schaffhouse, Thurgovie.

Voisins de l'est. — St-Gall, Appenzell et Grisons.

Voisins du sud. — Valais et Tessin.

1. Voisins de l'ouest. — *Fribourg.* — La ville de Fribourg, bâtie par Berthold IV de Zæhringen, reçut d'importantes franchises. Elle passa ensuite aux comtes de Kibourg, puis à Rodolphe de Habsbourg. Dès lors, elle fut souvent en guerre avec Berne. Au XV^me^ siècle, de violentes luttes divisaient les habitants de cette cité; ils formaient trois partis : l'un tenait pour Berne et les Confédérés, l'autre pour la Savoie, et le troisième restait fidèle à l'Autriche. La guerre civile éclata. Les Fribourgeois durent, en 1452, accepter la suzeraineté de la Savoie.

Neuchâtel. — Le comté de Neuchâtel fut créé par l'empereur Conrad le Salique, à l'époque où

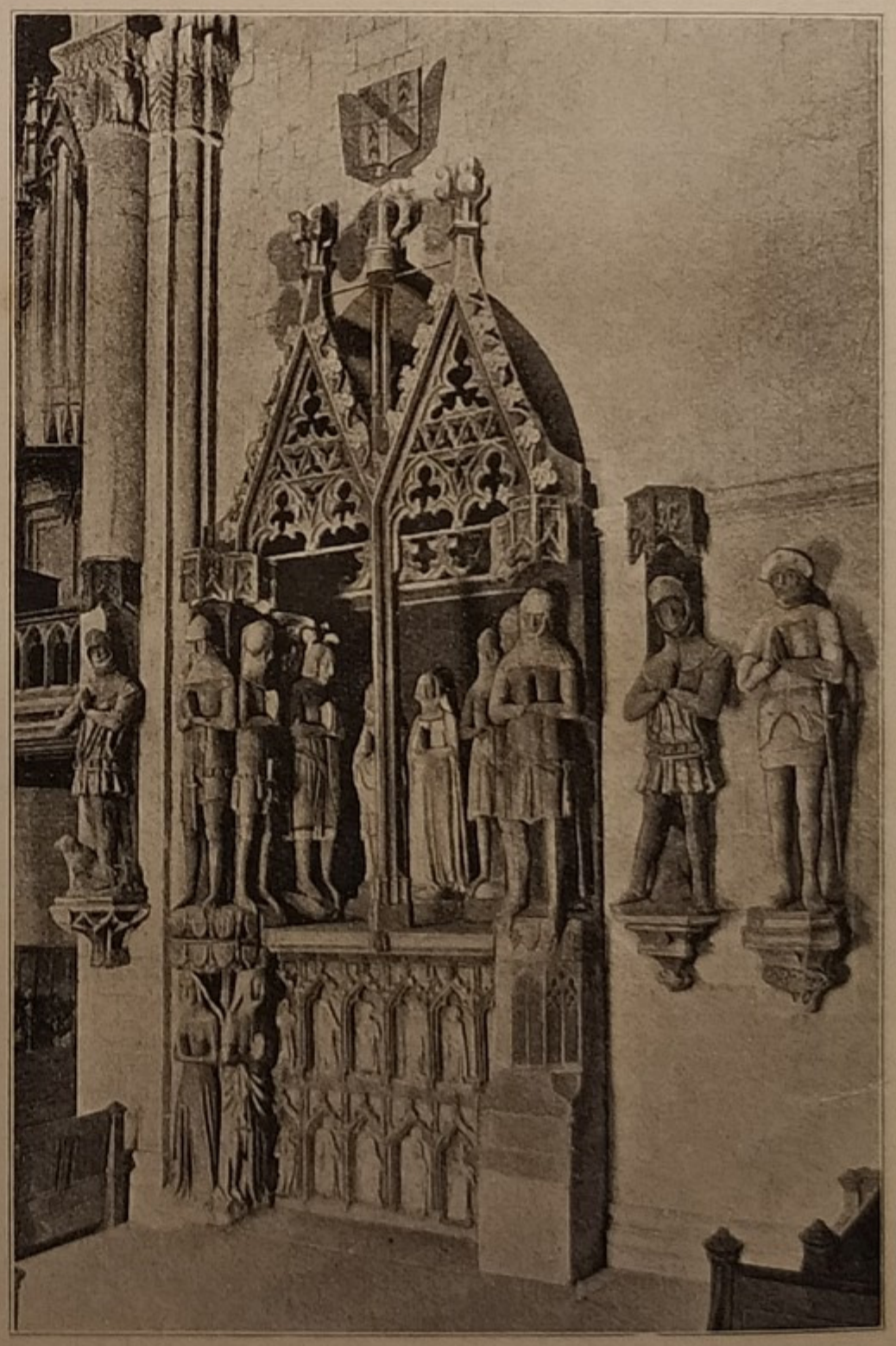

Fig. 95. — Monument des comtes de Neuchâtel.

(Ce monument gothique a été élevé, dans la Collégiale, par le comte Louis de Neuchâtel, en 1372. Il compte quinze statues peintes, dont quelques-unes ont été ajoutées plus tard.)

(1) Voir les cartes N^os^ 4 et 5.

5. — La Suisse romande en 1400.

Echelle : 1/800 000.

celui-ci réunit la Bourgogne transjurane à l'empire d'Allemagne. Ce comté comprenait Neuchâtel, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers et, en outre, une partie du Seeland. Plus tard, au XIII^me^ siècle, se constitua la *seigneurie de Valangin* formée du Val-de-Ruz et d'une partie des montagnes neuchâteloises (le nord seulement).

Pour éviter d'être complètement dépendants des Habsbourg, les comtes de Neuchâtel s'allièrent avec Berne, Soleure et Lucerne. Le traité d'alliance avec Berne fut renouvelé en 1406. Deux contrats différents furent signés, l'un par le comte, l'autre par les bourgeois de Neuchâtel. C'est ainsi que des relations intimes s'établirent entre Neuchâtel et la Confédération.

De bonne heure, les comtes de Neuchâtel accordèrent de larges franchises aux bourgeois. Elles étaient inscrites dans une charte que les comtes, à leur avènement, devaient jurer d'observer fidèlement. Les seigneurs de Valangin agirent de même à l'égard de leurs sujets, particulièrement de ceux qui habitaient les hautes vallées du Jura. La fondation du Locle remonte au commencement du XIV^me^ siècle. C'est à peu près à la même époque qu'apparaît pour la première fois le nom de La Chaux-de-Fonds.

Au XV^me^ siècle, les bourgeois de Neuchâtel obtinrent le droit de s'administrer eux-mêmes par des conseils qu'ils élisaient et par des magistrats appelés « *les quatre maîtres bourgeois* » ou « *les quatre ministraux* ».

Le Pays de Vaud. — Le comte Pierre, le Petit Charlemagne, mort en 1268, avait réuni à la Savoie la plus grande partie du Pays de Vaud. Son successeur, Philippe, n'ayant pas d'enfant, partagea son comté entre plusieurs de ses neveux. L'un d'eux, Louis, devint baron de Vaud; le fils de celui-ci, Louis II, n'eut qu'un enfant, tué à la bataille de Laupen. Le Pays de Vaud retomba alors sous la domination directe des comtes de Savoie. Deux d'entre eux ont joué un rôle important : Amédée VI, appelé le *Comte Vert*, et Amédée VII, le *Comte Rouge*. Ces deux noms leur avaient été donnés parce qu'ils avaient pris part à des tournois dans de magnifiques vêtements de couleur verte et rouge. Sous leur gouvernement, les seigneurs vaudois et les bourgeois des villes se distinguèrent dans de nombreuses expéditions en Valais et en France.

Les comtes de Savoie se montrèrent bienveillants envers les Vaudois. Chaque ville reçut d'eux une *charte* particulière et put s'administrer elle-même. Elle avait à sa tête un conseil et une assemblée de bourgeois. La charte de Moudon servit de modèle pour celles qui furent octroyées à Morges, à Nyon, à Yverdon, ainsi qu'à de nombreux bourgs. Les délégués des villes et de la noblesse se réunissaient à Moudon et formaient ce qu'on appelait les *Etats de Vaud*. Un bailli savoyard présidait cette assemblée.

Quelques territoires du Pays de Vaud n'appartenaient pas à la Savoie. C'était le cas, en

Fig. 96. — Moudon avec ses fortifications.

Fig. 97. — Maison dite des Etats de Vaud, à Moudon.

particulier, de l'évêché de Lausanne. Celui-ci comprenait, outre la ville du même nom, les paroisses de Lavaux, Lucens, Bulle, Avenches, etc.

Fig. 98. — Lausanne, tombeaux des évêques à la cathédrale.

Genève. — La ville de Genève faisait partie de l'empire germanique, mais les empereurs n'y exercèrent jamais directement leur autorité. Le pouvoir réel était aux mains de l'évêque. Le territoire avoisinant appartenait aux comtes de Genève ou de Genevois, qui luttèrent longtemps contre les évêques pour devenir les maîtres de la ville. Ils n'y parvinrent pas. D'ailleurs, le comté de Genevois passa aux comtes de Savoie; Genève se trouva ainsi complètement isolée au milieu des Etats de cette puissante famille.

Les bourgeois de Genève jouissaient de libertés auxquelles ils tenaient beaucoup, mais qui, n'ayant pas été accordées par écrit, dépendaient plus ou moins du bon vouloir des évêques. En 1378, l'évêque Adhémar Fabri composa un recueil ou code de franchises qui reconnut aux bourgeois des droits importants, en particulier celui de se réunir au moins deux fois par année et de nommer les quatre magistrats ou *syndics* chargés d'administrer la ville.

Les comtes de Savoie, qui se montrèrent bienveillants à l'égard des villes vaudoises, agirent tout autrement avec Genève. Ils y exer-

Fig. 99. — Genève. La Tour Baudet.

(La Tour Baudet est un petit donjon carré du XVme siècle, aujourd'hui réuni à l'Hôtel de Ville. Au premier étage se trouve la salle des délibérations du Conseil d'Etat et au rez-de-chaussée les archives de la République de Genève.)

Fig. 100. — Siège de Soleure. Sauvetage des soldats autrichiens par les Soleurois. *(D'après Martin Disteli.)*

çaient les fonctions de *vidomne*, officier chargé d'arrêter les malfaiteurs et de juger les petits délits. Ayant ainsi un pied dans la place, ils cherchèrent à accroître leur influence; leur but était de faire de Genève une ville savoyarde. Les bourgeois s'y opposèrent de toutes leurs forces; c'est au prix d'une lutte longue et acharnée qu'ils parviendront au XVI^me^ siècle, à conquérir leur indépendance.

2. Voisins du nord. — *Soleure.* — Soleure est une ville très ancienne. Au XIV^me^ siècle, elle jouissait du droit de se gouverner elle-même et ne relevait que de l'empereur. Des seigneurs, particulièrement les Habsbourg, cherchèrent, à plus d'une reprise, à s'en emparer. En 1318, Léopold d'Autriche, le vaincu du Morgarten, vint l'attaquer. Le siège dura trois mois. Les Soleurois, malgré l'appui de 400 Bernois, allaient succomber, lorsqu'une circonstance extraordinaire les sauva. L'Aar, grossie par les pluies, emporta un pont chargé de soldats autrichiens. Les Soleurois auraient pu en profiter pour accabler leurs ennemis. Au contraire, ils se portèrent au secours des malheureux qui se noyaient et en sauvèrent un grand nombre. Vivement touché de ce trait d'humanité, Léopold conclut la paix et leva le siège.

Bâle et le Jura. — La ville de Bâle était le siège d'un évêché important. L'évêque avait obtenu, sous le règne de Charlemagne, le gouvernement de la ville. Plus tard, en 999, il reçut de Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, la vallée de Moutier, celle de St-Imier, et, en outre, Neuveville et St-Ursanne. Dans la suite, ses domaines s'agrandirent de Porrentruy et de Bienne. L'évêque de Bâle parvint ainsi à posséder tout le pays qu'on appelle aujourd'hui le Jura bernois.

Au XIII^me^ et au XIV^me^ siècle, les bourgeois de Bâle cherchèrent à acquérir le droit de s'administrer eux-mêmes. Après de longues luttes, ils obtinrent la liberté de nommer leur bourgmestre et leur conseil : sans être une ville impériale, Bâle devint une ville libre. L'évêque, qui y résidait, n'avait plus sur la cité qu'une autorité purement religieuse, mais il conserva ses possessions du Jura qui faisaient encore de lui un seigneur puissant.

Argovie, Schaffhouse et Thurgovie. — Au nord

et au nord-est des cantons confédérés, la maison de Habsbourg-Autriche possédait encore, à la fin du XIV^me^ siècle, des territoires étendus. *L'Argovie* était devenue l'un des centres de sa puissance. Les Habsbourg y comptaient des sujets fidèles et dévoués. D'ailleurs cette maison, pour s'attacher les Argoviens, avait accordé des franchises aux principales villes de la contrée. — *Schaffhouse* était primitivement un bourg établi au point où la chute du Rhin interrompait la navigation, et où un bac traversait le fleuve. Elle se développa à partir du XI^me^ siècle et devint plus tard une ville importante. En 1330, elle tomba sous l'autorité des ducs d'Autriche, en garantie d'un prêt d'argent que ceux-ci avaient fait à l'empereur Louis de Bavière. — Quant à la *Thurgovie*, elle était devenue, par héritage, possession des Habsbourg dans la seconde moitié du XIII^me^ siècle, sous le comte Rodolphe, plus tard empereur.

Mais ces trois territoires devaient échapper à la maison d'Autriche au XV^me^ siècle. Schaffhouse redevint une ville libre impériale en 1415, après avoir racheté, à prix d'argent, les droits que l'Autriche avait sur elle.

3. Voisins de l'est. — *St-Gall et Appenzell.* — L'abbaye de St-Gall, si célèbre au IX^me^ et au X^me^ siècle par sa science et par ses écoles, était devenue le centre d'un Etat formé du pays d'Appenzell et de la partie septentrionale du canton actuel de St-Gall. L'abbé avait le titre de prince de l'empire et ne relevait que de l'empereur.

Autour du monastère, un bourg s'était élevé; il grandit, s'entoura de remparts et devint la ville de St-Gall. Chose curieuse, c'était sur cette ville que l'abbé avait le moins d'autorité : elle jouissait de franchises communales et avait été déclarée ville impériale. Elle cherchait à s'émanciper entièrement. Au milieu du XV^me^ siècle, elle eut le bonheur de conclure un traité d'amitié perpétuelle avec les cantons suisses et de pouvoir racheter les droits que l'abbé avait encore sur elle : elle était libre.

Le pays d'Appenzell avait été défriché par les moines de l'abbaye de St-Gall. Les habitants étaient, pour la plupart, sujets du couvent. La contrée était divisée en plusieurs districts appelés *Rhodes*. L'abbé les faisait administrer par des baillis qui percevaient les redevances et les amendes. Vers la fin du XIV^me^ siècle, l'abbaye, fort endettée, avait grand besoin d'argent; aussi exigeait-elle de ses sujets des impôts toujours plus lourds. A l'exemple des Waldstætten, les Appenzellois désiraient acquérir plus d'indépendance. Ils commencèrent par s'unir en une seule communauté pour mieux défendre leurs intérêts. Ensuite, les villes voisines du lac de Constance (Constance, Lindau, etc.) ayant formé une ligue pour résister à la noblesse, ils s'en firent recevoir. Se sentant plus forts, ils décidèrent de se réunir en assemblée générale ou landsgemeinde et d'élire un Conseil.

Les Appenzellois pouvaient presque se considérer comme libres. Mais l'abbaye de Saint-Gall mit à sa tête, en 1379, un homme énergique, Cuno de Stoffeln, qui ne voulut rien céder des droits du couvent. Il demanda aux villes du lac de Constance de se prononcer comme arbitres entre lui et les Appenzellois. Les villes donnèrent raison à l'abbé Cuno et déclarèrent que les Appenzellois lui devaient obéissance. A la suite de cette sentence, la paix régna pendant quelques années.

Toutefois, la nouvelle des victoires de Sempach et de Næfels rendit l'espérance aux montagnards. Ils reprochaient à l'abbé son despotisme, la dureté de ses baillis et le poids des impôts. Divers incidents accrurent le mécontentement des Appenzellois. On raconte qu'un officier de l'abbé dressait ses chiens à poursuivre ceux qui ne payaient pas exactement les redevances, qu'un autre lançait sa meute sur ceux qui se permettaient de chasser ou de pêcher; on rapporte aussi que, dans une pauvre famille, le père étant mort et les enfants n'ayant pu payer la taxe de décès, le bailli fit déterrer le corps pour s'emparer de l'habit dont on avait revêtu le défunt. La mesure était comble. Les Appenzellois se soulevèrent. Ne trouvant pas d'appui auprès des villes du lac de Constance, ils se placèrent sous la protection de Schwytz qui leur envoya quelques troupes.

L'abbé réunit une armée de 5000 hommes et marcha sur l'Appenzell. La troupe gravissait un étroit passage lorsque, à Vœgelinsegg, près de Speicher, elle fut surprise par 800 Appenzellois, placés en embuscade. Ceux-ci firent pleuvoir sur elle une grêle de projectiles qui jetèrent le désordre dans ses rangs; puis ils l'attaquèrent, la repoussèrent, et la poursuivirent jusqu'aux portes de St-Gall (1403).

La victoire de Vœgelinsegg fut suivie d'une guerre d'escarmouches et de pillages. L'abbé demanda le secours du duc Frédéric III d'Autriche qui envoya une armée contre les montagnards. Ceux-ci eurent la bonne fortune de voir venir à eux un chevalier expérimenté, Rodolphe de Werdenberg, que l'Autriche avait dépouillé de ses

Fig. 101. — Monument commémoratif de la victoire de Vœgelinsegg.

domaines. Les Autrichiens, partis d'Altstætten pour envahir l'Appenzell par l'est, gravirent avec peine les pentes rendues glissantes par la pluie. Les Appenzellois les attendirent derrière un retranchement qu'ils avaient élevé au Stoss. Lorsqu'une partie de l'armée ennemie eut dépassé le rempart, ils firent rouler sur elle des troncs d'arbres et des blocs de pierre, puis se précipitèrent à l'attaque en poussant de grands cris. La mêlée dura plusieurs heures. A la fin, l'ennemi dut s'enfuir après avoir perdu beaucoup de monde.

La lutte dura quelques années encore. Les Appenzellois rétablirent le comte Rodolphe de Werdenberg dans son patrimoine, portèrent la guerre jusque dans le Tyrol, brûlèrent les châteaux et se livrèrent à beaucoup de violences et d'excès. A la fin, ils éprouvèrent des échecs. Ils conclurent avec les Suisses un traité d'alliance, mais sans être admis encore dans la Confédération. En 1429, ils firent la paix avec l'abbaye de St-Gall, rachetèrent les droits qu'elle avait sur eux et furent reconnus indépendants.

Grisons. — Les Grisons, partagés en un grand nombre de vallées, comprenaient de multiples seigneuries. Le pays était couvert de châteaux. Les plus grands domaines appartenaient à l'évêque de Coire, à l'abbé de Disentis, aux comtes du Toggenbourg et de Werdenberg. Les guerres étaient fréquentes et les serfs en souffraient beau-

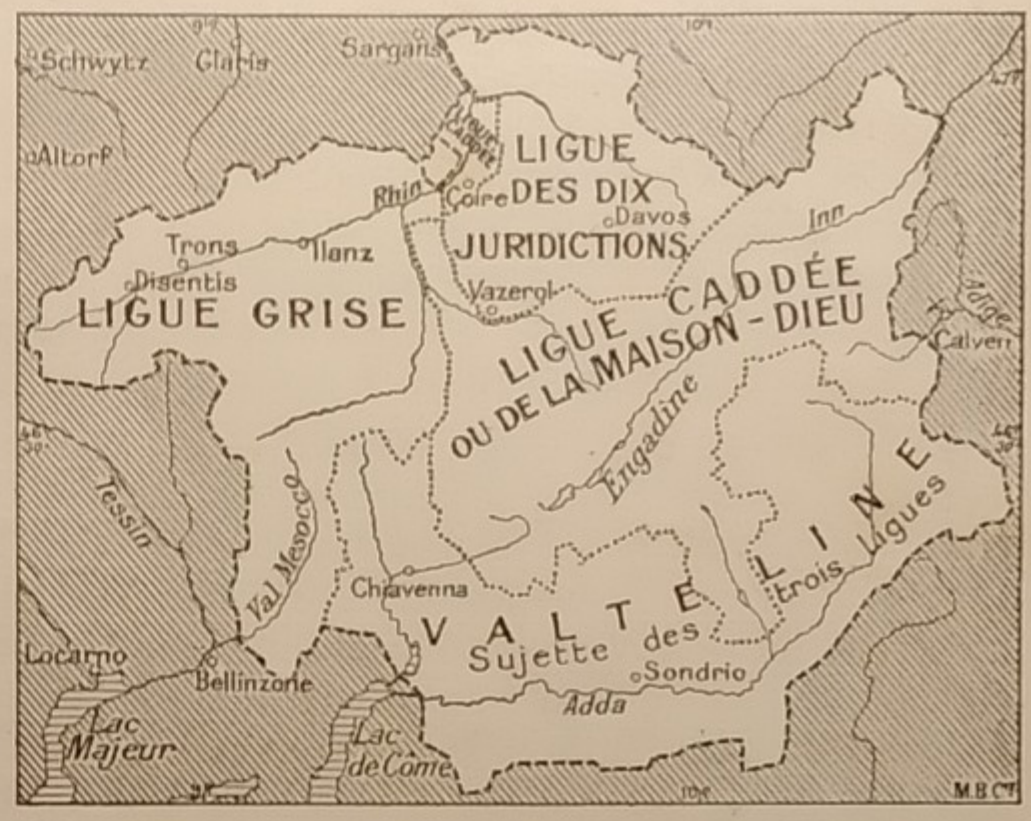

Fig. 102. — Carte des ligues grisonnes. — Echelle : $^1/_{200\,000}$.

coup. On trouvait aussi dans les vallées grisonnes un certain nombre de paysans libres.

Pour défendre leurs droits et les augmenter, les habitants de telle ou telle vallée s'allièrent avec leurs voisins immédiats. Ils purent ainsi résister aux pillages des troupes des seigneurs.

Les sujets de l'évêque de Coire s'unirent les premiers. Ils fondèrent, en 1367, la ligue de *la Maison-Dieu* ou *Ligue Caddée.* Les communes parvinrent à se rendre presque indépendantes.

Dans la vallée supérieure du Rhin, l'abbé de Disentis et les principaux seigneurs conclurent une alliance en 1395. Le peuple y adhéra à son tour. L'alliance fut renouvelée sous l'érable de Trons. Cette ligue fut appelée *Haute Ligue* ou *Ligue Grise,* parce que les représentants du peuple étaient vêtus de sarraux gris.

Le Prættigau et la vallée de Davos dépendaient des comtes de Toggenbourg. Quand le dernier comte mourut, ces territoires, divisés en *dix dis-*

Fig. 103. — Sceau de la Ligue Grise en 1500.

tricts ou juridictions, s'allièrent en une ligue appelée la *Ligue des dix juridictions* (1436).

Dans la suite, les trois ligues, tout en restant distinctes, formèrent une sorte de confédération. Chacune d'elles envoyait des délégués à la diète commune qui délibérait sur les questions intéressant l'ensemble du pays. Ces trois ligues sont l'origine du canton actuel des Grisons.

4. Voisins du sud. — *Le Valais.* — Longtemps avant l'ère chrétienne, les montagnes du Valais étaient déjà colonisées et peuplées par des *Celtes*. Lors des invasions germaniques, les Alamans pénétrèrent dans le Valais oriental ou Haut-Valais, et les Burgondes, déjà romanisés, dans le Valais occidental ou Bas-Valais. De là vient que le Haut-Valais parle l'allemand et le Bas-Valais, le français. Cette division eut pendant longtemps une très grande importance; la limite entre les deux parties du pays passait à l'ouest de Sion. Au XIV^me^ siècle, le Haut-Valais était placé sous l'autorité de l'évêque de Sion, tandis que le Bas-Valais appartenait aux comtes de Savoie.

Le Haut-Valais était divisé en sept communautés ou dizains, qui formaient autant de petites républiques sous la tutelle de l'évêque de Sion. Sentant que leurs franchises étaient menacées soit par l'évêque, soit par la noblesse, les Haut-Valaisans les défendirent avec une ardeur peu commune. Toute la seconde moitié du XIV^me^ siècle est marquée par des luttes sans cesse renaissantes, auxquelles se mêlèrent les comtes de Savoie que les évêques avaient appelés à leur secours. Les dizains l'emportèrent et, pour mieux garantir leurs libertés, ils firent alliance, en 1403, avec les cantons de Lucerne, Uri et Unterwald.

Mais, quelques années plus tard, la lutte recommence, cette fois contre la puissante famille de Rarogne, qui occupe les deux plus importantes fonctions du Haut-Valais. Le sire Guiscard de Rarogne est capitaine-général du pays et son neveu, Guillaume, évêque de Sion. Ces deux seigneurs cherchent à profiter de leur situation pour restreindre les droits des montagnards. Guiscard, en particulier, provoque le mécontentement populaire par ses méchants procédés. Les patriotes lèvent contre lui la *mazze*. C'est une massue de bouleau grossièrement sculptée, représentant un visage humain triste et souffrant, image du peuple opprimé. Cette étrange figure est transportée de village en village. Le peuple fait cercle autour d'elle. — « Mazze, lui demande-t-on, pourquoi es-tu si triste ? » « Mazze, pourquoi es-tu venue ici ? » « Nous voulons te porter secours, mais dis-nous contre qui ? » On prononce alors les noms de plusieurs seigneurs, mais la mazze reste immobile. Au nom de Rarogne, un des conjurés incline la statue, et tous ceux qui sont résolus à défendre les libertés du pays enfoncent un clou dans le bois en signe d'adhésion.

Fig. 104. — La mazze.

Bientôt la mazze est hérissée de clous. Le peuple se soulève. Les châteaux des Rarogne sont brûlés et leurs propriétés dévastées. Eux-mêmes s'enfuient. Guiscard implore l'appui de la Savoie, puis de Berne dont il était bourgeois. La guerre éclate. Les Bernois, au nombre de 13 000, passent le col du Grimsel et envahissent le Haut-Valais. Mais ils sont battus à Ulrichen, en 1419, par 600 Valaisans. La paix se fit l'année suivante. La famille de Rarogne recouvra ses biens et les Haut-Valaisans durent payer une indemnité de guerre, mais les libertés et les droits des dizains furent reconnus.

En 1475, les Haut-Valaisans s'emparèrent du Bas-Valais, qu'ils enlevèrent aux ducs de Savoie. Ils le réduisirent à l'état de pays sujet et le firent gouverner par des baillis.

Le Tessin. — Le passage du St-Gothard facilitait le commerce entre les Waldstætten et le nord de l'Italie. Le trafic y était considérable. Les montagnards allaient vendre leur bétail, leurs fromages en Lombardie et en rapportaient du blé, du vin et d'autres denrées. Les Confédérés tenaient beaucoup à posséder en entier ce passage important. Ils ne tardèrent pas à étendre leurs possessions sur les vallées situées au midi du col, afin de pouvoir mieux se défendre contre une attaque venant du sud.

Des marchands suisses s'étant plaints que leur bétail eût été saisi, dans une foire, par les agents du duc de Milan, il n'en fallut pas davan-

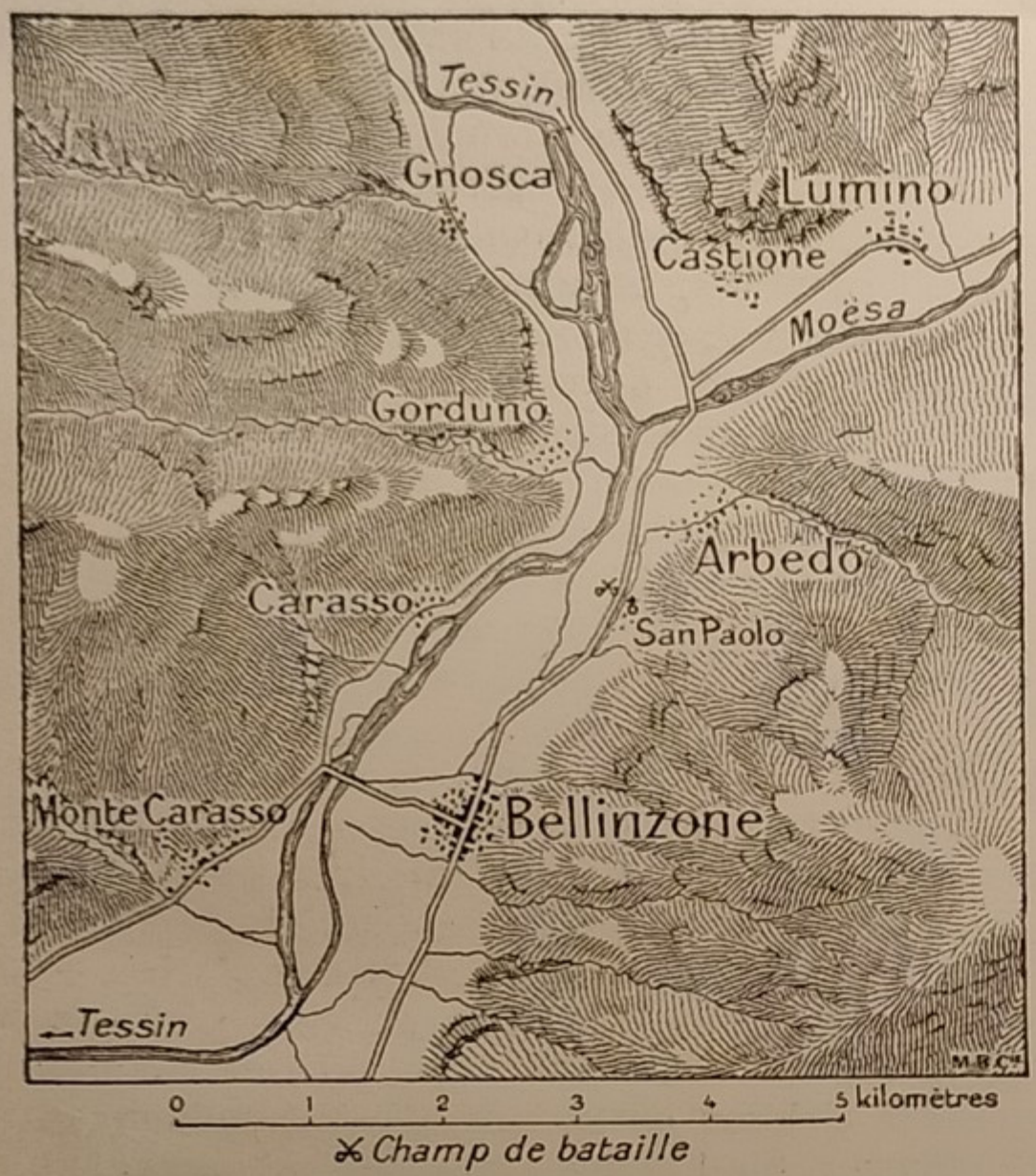

Fig. 105. — Carte du champ de bataille d'Arbédo.

tage pour que, en 1403, les Uranais s'emparassent de la Léventine. Quelques années plus tard, les Confédérés occupèrent Domodossola, puis Uri et Obwald achetèrent le comté de Bellinzone.

Le duc de Milan ne voulut pas laisser ces territoires entre les mains des Suisses. Il réunit une forte armée et réussit à reprendre très rapidement la Léventine et le val d'Ossola. Il ne restait plus rien aux Confédérés. Ils préparèrent une nouvelle expédition. Mais l'entente ne régnait pas entre eux. Ils envoyèrent de l'autre côté du St-Gothard une armée insuffisante. Elle fut battue par les troupes du duc de Milan, à Arbédo (1422), où 3000 Suisses résistèrent héroïquement à 18000 Milanais.

La désunion empêcha les Confédérés de venger les morts d'Arbédo. Ils négocièrent avec le duc de Milan qui garda la Léventine et le Val d'Ossola. Les Uranais, cependant, conservèrent la partie supérieure de la vallée du Tessin, attendant le moment favorable pour reprendre toute la Léventine à laquelle ils tenaient.

* * *

Sur tous les voisins que nous venons de passer en revue, la Confédération exerçait une influence considérable. Elle était honorée partout. Les pères racontaient à leurs enfants les exploits des Suisses, les victoires mémorables qu'ils avaient remportées sur les nobles. Ces récits montraient ce que peut accomplir un petit peuple quand il a la volonté d'être libre. C'est l'exemple des Waldstætten qui poussa les montagnards des Grisons et du Valais à s'unir et à lutter pour obtenir le droit de se gouverner eux-mêmes. En d'autres régions, si le mouvement d'émancipation fut moins intense, si le peuple ne parvint pas à se libérer de la tutelle des seigneurs, du moins les bourgeois obtinrent-ils de larges franchises qui leur donnèrent la principale part dans l'administration des villes.

Les cantons suisses s'intéressaient beaucoup à ce qui se passait chez leurs voisins. En ces temps où la force était tout, ils savaient que, pour conserver leur indépendance, ils devaient surveiller leurs frontières et être toujours sur leurs gardes. Ils s'assuraient des alliés en concluant des traités d'amitié et de défense mutuelle avec quelques-uns des petits Etats qui les entouraient. C'est ce qu'ils firent, en particulier, avec Soleure, Neuchâtel, le Haut-Valais, Appenzell, la ville de St-Gall. Les Alliés n'étaient pas des Confédérés; ils ne le devinrent que plus tard, mais ils jouissaient de la protection des Suisses, et cet appui leur était précieux, car il les garantissait contre toute attaque de l'étranger. Aussi l'alliance des Suisses était-elle fort recherchée.

7me LECTURE

Un village vaudois au moyen âge.

Habitués au confort et aux bienfaits de la civilisation moderne, nous avons quelque peine à nous représenter dans quelles conditions vivait un paysan de notre pays, il y a cinq ou six siècles.

C'est ce que nous nous proposons de montrer brièvement dans les lignes qui suivent.

Habitation. — La chambre de famille était basse et sombre; de petites fenêtres aux carreaux de parchemin laissaient à peine passer le jour. Les lits étaient un luxe. On se contentait, le plus souvent, d'une paillasse placée directement sur le sol en terre battue ou sur le plancher. Le toit des maisons était couvert de chaume ou de « *tavillons* ». Les incendies étaient fréquents et se propageaient avec une effrayante rapidité.

Les chemins. — Les chemins étaient rares, mauvais, cahotants. A l'intérieur du village, on circulait dans des rues non pavées qui, en cas de pluie, se transformaient en ruisseaux.

Nourriture et vêtements. — Le paysan vivait presque uniquement du produit du sol. Le lait était converti en beurre et en fromage pour les besoins de la famille. La pomme de terre, le café et le thé étaient inconnus. La laine des moutons, le chanvre et le lin servaient à tisser des vêtements grossiers, mais presque inusables. Chaque ménage avait sa *chenevière* (terrain planté en chanvre). On ne se rendait en ville, lors des marchés et des foires, que pour se procurer quelques menus produits de l'industrie, introuvables au village.

Quand les récoltes faisaient défaut, la famine régnait dans le pays et les victimes de la faim étaient souvent très nombreuses. On ne pouvait faire venir des denrées du dehors faute de moyens de communication.

Culture du sol. — Les pâturages et les forêts occupaient un espace beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui. Ils appartenaient généralement à l'ensemble des habitants du village. Dans la partie cultivée du territoire, on pratiquait l'assolement triennal (de 3 en 3 ans) qui avait remplacé l'assolement biennal des Romains. Pendant la troisième année, on laissait reposer le sol. Ainsi les champs étaient divisés en trois parties à peu près égales, sous le nom de *fins* ou *pies*, savoir :

1. La fin ou pie de froment (1re année).
2. La fin ou pie des menus grains d'été (froment de printemps, avoine, orge, pois, lentilles, etc. (2me année).
3. La fin de la jachère ou terrain improductif (3me année).

Au lieu de faire une deuxième coupe d'herbe, on abandonnait les prairies au libre parcours des troupeaux. Cette manière d'utiliser le sol s'est maintenue chez nous jusqu'au début du XIXme siècle. Elle a gravement entravé les progrès de l'agriculture. Le bétail était petit, maigre, mal soigné et mal nourri. Les loups, les ours et les sangliers n'étaient pas rares.

Religion. — La religion catholique était celle de tous nos ancêtres. L'église paroissiale était placée sous la protection d'un saint ou patron. Certains saints étaient particulièrement vénérés dans notre pays; c'était le cas, par exemple, de saint Martin. L'église était desservie par un prêtre ou curé rétribué par les paroissiens. Il n'était pas tenu de résider dans sa paroisse; il pouvait se faire remplacer par un vicaire. Autour de l'église se trouvait le cimetière qui, souvent, n'était pas clôturé. Des confréries, formées de laïques, prenaient soin des pauvres et des malades. La plus répandue était celle du Saint-Esprit.

Noms de famille. — Les noms de famille n'étaient pas d'un emploi général. On faisait surtout usage du prénom suivi d'un sobriquet ou de l'indication du lieu d'origine.C'est ainsi qu'on nommait Jean le Camus, un homme qui avait le nez camus, et Christin d'Arrissoules, un personnage venant d'Arrissoules, petit village non loin d'Yvonand. Ces noms n'avaient rien de définitif. Ils variaient souvent d'une génération à l'autre et même au cours d'une même vie. L'état-civil était imparfaitement tenu ou ne l'était pas du tout.

Instruction. — Le peuple était très ignorant. La plupart des paysans ne savaient ni lire, ni écrire, car les écoles étaient très rares; ils parlaient un patois dérivé du latin.

Peste et lèpre. — La lèpre, la peste et d'autres maladies contagieuses firent souvent de nombreuses victimes. Les malades atteints de la lèpre étaient isolés dans des bâtiments spéciaux appelés *léproseries* dont personne n'osait s'approcher.

Les seigneurs. — Non loin du village, sur une éminence, s'élevait souvent une construction massive : le château ou manoir. C'est là qu'habitait le seigneur. C'est là aussi qu'en cas de danger, les habitants de la région se réfugiaient.

En temps de guerre, les hommes valides du village devaient se ranger sous la bannière du seigneur. C'est ce qu'on appelait la *chevauchée.* Pendant les premiers jours, les paysans servaient à leurs frais. Si l'expédition durait plus longtemps, les dépenses étaient à la charge du seigneur. Au delà d'un temps déterminé, les milices ne pouvaient être retenues au service militaire qu'avec leur consentement. Le pillage était, pour un grand nombre d'hommes d'armes, le seul moyen de subsister.

Quelques habitants du village devaient garder le château un mois par année; la garde n'était cependant pas exigée pendant la moisson. Chaque ménage possédant deux bêtes de trait devait trois corvées de charrue par année. La première se faisait au printemps, la seconde en été, la troisième en automne. Celui qui ne possédait qu'une bête ne faisait qu'une demi-corvée. Le seigneur réclamait de certains de ses sujets une journée de faucheur et, des vieillards et des enfants, une journée de faneur. Les habitants du village étaient soumis à un grand nombre de prestations et d'impôts. Le seigneur avait seul le droit de vendre du vin; c'est lui qui accordait le droit de louer une auberge. Il avait aussi le revenu du four et du moulin. Les sujets étaient tenus de moudre leur blé au moulin du seigneur et de cuire leur pain au four du seigneur. Il faut ajouter à ces rede-

vances les impôts extraordinaires réclamés à maintes reprises par les comtes de Savoie. Par exemple, en 1428, Amédée VIII demanda aux populations du Pays de Vaud le versement d'un impôt spécial pour pouvoir doter sa fille Marie de Savoie, duchesse de Milan.

Organisation communale. — Tout homme devenait bourgeois d'une commune par la résidence d'un an et un jour dans celle-ci, à moins qu'il n'eût été, auparavant, réclamé par son seigneur. Le droit de bourgeoisie se perdait par le départ de la commune.

Les bourgeois jouissaient de la propriété des terres communales, des droits de pâturages, etc. Ils avaient reçu de leur seigneur le droit de choisir leurs magistrats qui, généralement, étaient élus le premier janvier et pour une année, par les chefs de familles. Ces magistrats portaient le titre de gouverneurs ou de procureurs; leurs attributions étaient notamment les suivantes : gestion des affaires de la commune; représentation de celle-ci dans les affaires judiciaires, ecclésiastiques et séculières; achat, location, amodiation des terres, perception des revenus. Ils devaient régulièrement rendre compte des dépenses et des recettes communales.

D'après Marc Henrioud.

CHAPITRE XI

CONQUÊTE DE L'ARGOVIE GUERRE DE ZURICH BATAILLE DE ST-JACQUES SUR LA BIRSE

1. Conquête de l'Argovie. — Au commencement du XV^me^ siècle, tous les peuples chrétiens de l'Europe occidentale appartenaient à l'Eglise catholique. Celle-ci était très divisée : trois papes (Benoît XIII, Grégoire XII, Jean XXIII) se disputaient la direction des fidèles. Pour mettre fin à cette scission, à ce schisme, l'empereur *Sigismond* convoqua, dans la ville de Constance, les chefs de l'Eglise : cardinaux, archevêques, évêques et prêtres, ainsi que les principaux princes de l'empire. Cette imposante assemblée, appelée *concile de Constance*, destitua les trois papes et en nomma un nouveau (Martin V).

Protégé par le duc Frédéric d'Autriche, un des papes refusa de se soumettre à la décision

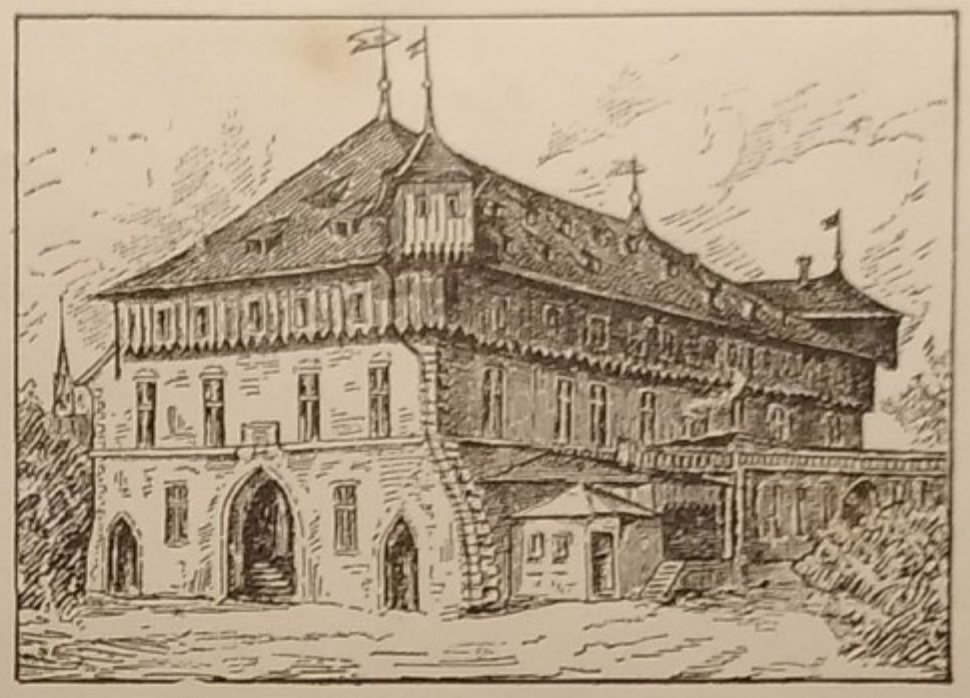

Fig. 106. — Bâtiment du Concile de Constance.

du concile, s'enfuit de Constance et se réfugia à Schaffhouse. Il fut excommunié par le concile, ainsi que Frédéric d'Autriche qui fut déclaré déchu de tous ses droits et de tous ses biens. L'empereur invita les Suisses à prendre les armes contre leur ancien ennemi. Ils hésitèrent longtemps, car ils ne voulaient pas violer une paix qu'ils avaient, trois ans auparavant, solennellement jurée (1412). Ils s'étaient engagés à n'attaquer aucune seigneurie, aucun château ou pays appartenant à l'Autriche. Vivement pressés par Sigismond, qui leur promit la possession des territoires conquis, les Confédérés se décidèrent à envahir l'Argovie.

Les Bernois, les premiers, entrèrent en campagne. Ils s'emparèrent d'Aarbourg, de Zofingue, d'Aarau, de Lenzbourg et de Brougg. Le bailliage de Knonau tomba entre les mains des Zuricois. Les Lucernois conquirent Sursee et une bande de pays qui forme aujourd'hui la partie septentrionale du canton de Lucerne. Enfin, les soldats de tous les cantons, sauf ceux d'Uri, vinrent mettre le siège devant Bremgarten qui ouvrit bientôt ses portes. Ils attaquèrent ensuite le château fort de Baden dont la garnison se défendit vigoureusement. Mais, comme elle ne recevait aucun secours, elle dut capituler. La forteresse fut complètement détruite.

Les Suisses procédèrent alors au partage de leurs conquêtes. Les cantons de Berne, Zurich et Lucerne conservèrent les territoires qu'ils avaient conquis. Le reste de l'Argovie, divisé en bailliages, devint la possession de tous les cantons. Ce furent les *bailliages communs* de l'Argovie.

Voyant ses possessions envahies de tous cô-

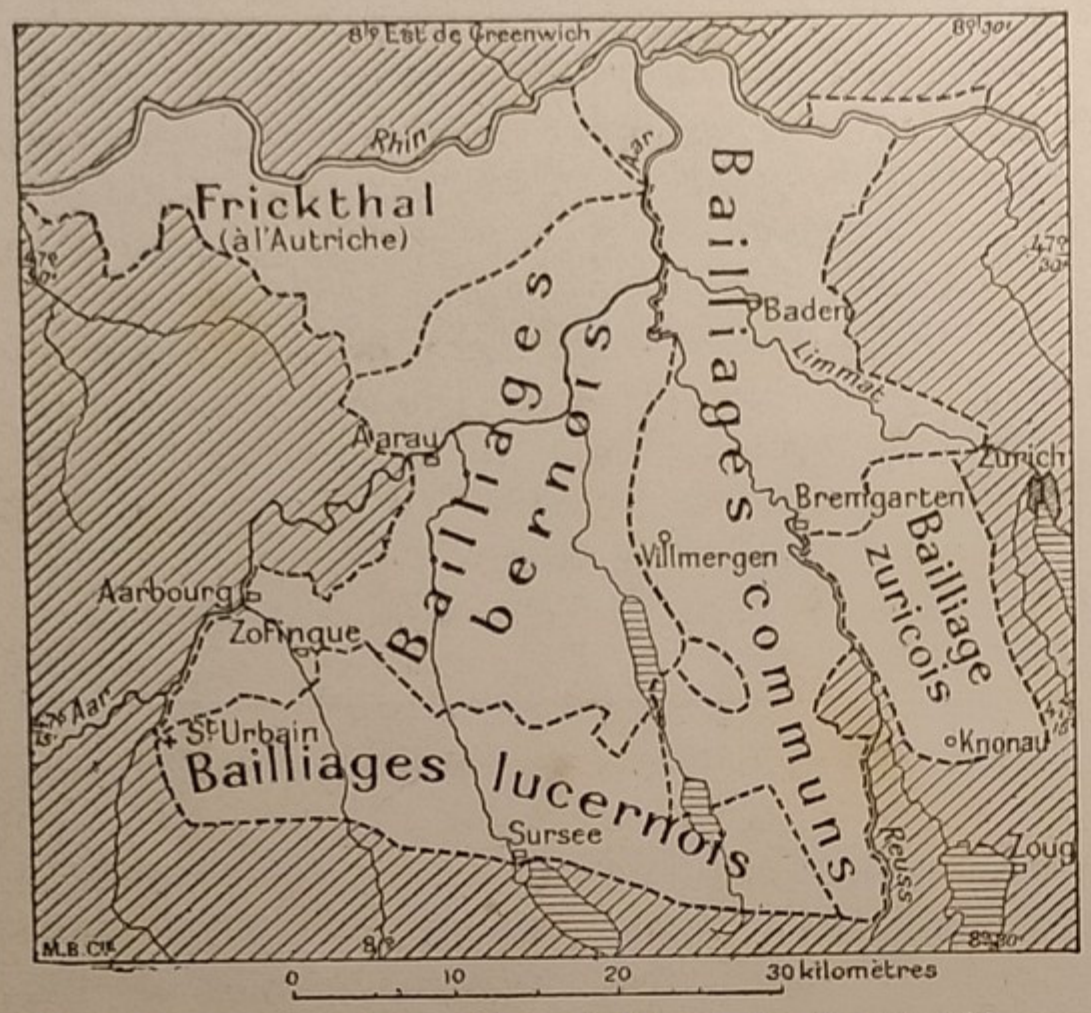

Fig. 107. — Carte du partage de l'Argovie. Echelle : $^1/_{850000}$.

tés, Frédéric d'Autriche se soumit à l'empereur qui ordonna aux Confédérés de rendre leurs conquêtes. Ils refusèrent, mais remirent au duc Frédéric une forte somme en échange de l'Argovie.

Il eût été beau de faire de ce pays un canton suisse. La division en bailliages fut un sujet de jalousie et de désunion entre les Confédérés. Jusqu'à cette conquête, les habitants des huit anciens cantons n'avaient participé qu'à des guerres défensives. Dès lors, la passion des combats et des expéditions lointaines leur fera oublier parfois l'amour du travail, la simplicité et la droiture de leurs aïeux.

2. Guerre de Zurich. — *Causes de la guerre.* — Le comte de Toggenbourg était un des plus puissants seigneurs de l'Helvétie orientale. Il possédait la plus grande partie du canton actuel de St-Gall, du canton des Grisons, et, au bord du Rhin, un territoire appelé le Vorarlberg. Ces contrées avaient une très grande importance, car elles se trouvaient sur la route de Zurich à Coire, une des principales voies de communication reliant l'Allemagne à l'Italie. Le comte Frédéric de Toggenbourg n'avait pas d'enfant; Zurich et Schwytz convoitaient une partie de son héritage. Le comte mourut en 1436, sans avoir fait de testament. Sa veuve donna aux Zuricois les seigneuries d'Uznach et de Gaster, qui avaient été promises en secret aux Schwytzois. Ce fut la cause d'une rivalité terrible entre Zurich et Schwytz, rivalité aggravée encore par celle des deux principaux magistrats de ces cantons : Stussi et Reding.

Le bourgmestre de Zurich, Stussi, était très connu; il se faisait remarquer par sa taille élevée et son indomptable énergie. Intelligent, mais vaniteux et emporté, il manquait de prudence et de calme. Le landamman de Schwytz, Ital Reding, était plus maître de lui, plus diplomate, plus fin, plus rusé. Il était doué aussi d'une volonté que rien ne pouvait faire céder. Tous deux étaient également ambitieux, non seulement pour eux-mêmes, mais pour leurs cantons.

Stussi ne sut pas gagner l'amitié des habitants d'Uznach qui refusèrent de prêter serment à Zurich. Reding, au contraire, se montra aimable et conciliant. Les bourgeois d'Uznach et du Toggenbourg reconnurent la souveraineté de Schwytz. L'irritation fut grande à Zurich. Pour se venger, les autorités de cette ville fermèrent leurs marchés aux Schwytzois. Les Confédérés cherchèrent à ramener la paix. Une première diète se réunit à Baden; on ne parvint pas à s'entendre. Les délégués des cantons s'assemblèrent de nouveau à Lucerne. Stussi et Reding échangèrent de violentes insultes. La diète donna raison aux Schwytzois qui gardèrent les pays d'Uznach et de Gaster. Les Zuricois refusèrent de se soumettre à cette sentence et continuèrent à fermer leurs marchés aux habitants de Schwytz et de Glaris. C'était vouloir prendre ceux-ci par la famine, car une forte chute de grêle avait détruit la plus grande partie des récoltes et la disette régnait dans les hautes vallées. Les Confédérés tentèrent de faire revenir Zurich sur cette mesure inhumaine. Ce fut inutile. La guerre civile était inévitable.

Bataille de St-Jacques sur la Sihl. — Reding, avec des soldats schwytzois et glaronnais, entra le premier en campagne. Il se dirigea du côté de la frontière et envahit le territoire zuricois, s'avançant le long du lac, pillant et incendiant tout sur son passage. Zurich, surprise, ne put résister et dut se soumettre. Elle céda la rive méridionale du lac, à l'ouest de Lachen, et rouvrit ses marchés.

Exaspéré par la défaite, Stussi poussa ses compatriotes à s'unir avec l'Autriche, l'ennemie héréditaire des Confédérés. A Zurich, la croix blanche fut remplacée par la croix rouge des Autrichiens, et l'empereur Frédéric fut reçu avec enthousiasme, malgré les remontrances

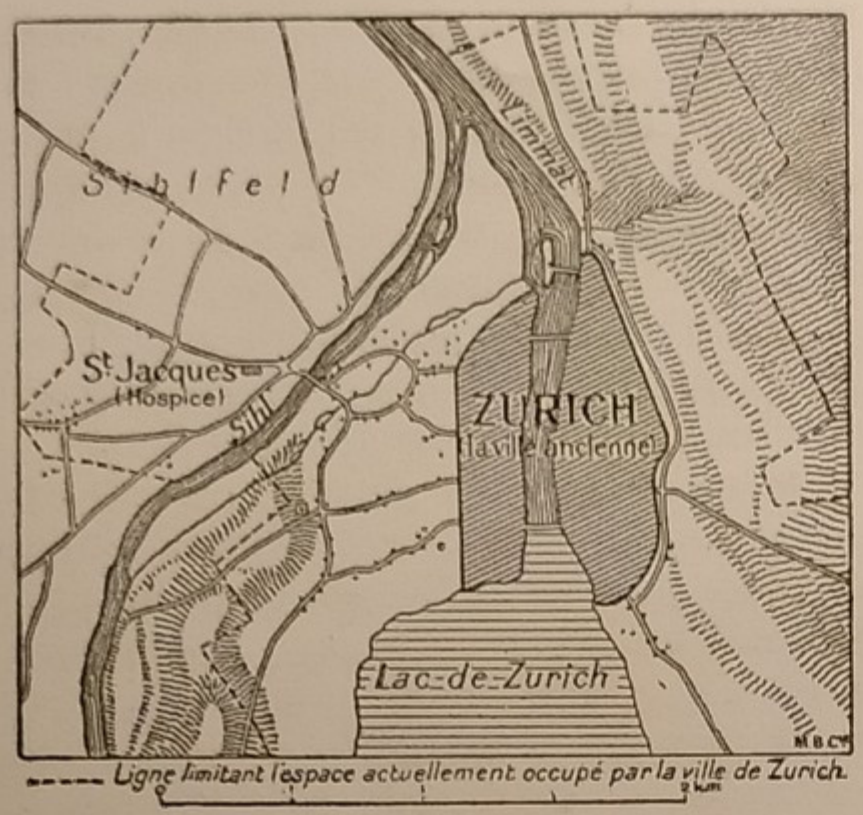

Fig. 108. — Carte de la bataille de St-Jacques sur la Sihl.

des Confédérés; les Zuricois acceptèrent une garnison autrichienne.

En 1443, la guerre se ralluma. Une première rencontre eut lieu près de Horgen. Les troupes zuricoises furent battues. L'armée des Confédérés, forte de 15 000 hommes, vint mettre le siège devant Zurich. Un combat s'engagea aux portes de la cité, près de l'hospice de St-Jacques. Les soldats zuricois et autrichiens, mal disciplinés, subirent une défaite complète. Ils s'enfuirent en désordre du côté de la ville. Sur le pont de la Sihl, Stussi tenta d'arrêter les fuyards. Mais, raconte la tradition, un de ses hommes le tua en s'écriant : « Tout le mal vient de toi, que la foudre t'écrase ! » Zurich aurait été prise, sans une femme courageuse, Anna Ziegler, qui eut la présence d'esprit d'abattre la herse de la porte, arrêtant ainsi la poursuite de l'ennemi.

Massacre de Greifensee. — La lutte continua plus ardente que jamais. Les Confédérés voulurent s'emparer de Greifensee, la seule forteresse que les Zuricois possédaient encore. La ville fut brûlée par la garnison. Celle-ci, forte de 80 hommes, se réfugia dans le château fort d'où elle repoussa tous les assauts. Au bout de quatre semaines de siège, les Suisses allaient rentrer chez eux lorsqu'ils s'aperçurent que la forteresse pouvait plus facilement être attaquée du côté du lac. Les murailles furent sapées et les soldats se préparaient à pénétrer dans l'enceinte par une forte brèche, quand les vaillants défenseurs de Greifensee se rendirent à discrétion.

Les Confédérés, après avoir longuement délibéré, exaspérés par cette longue résistance et les lourdes pertes qu'ils avaient subies, résolurent de ne faire aucun quartier. Le bourreau de Berne décapita toute la garnison, à l'exception d'une dizaine de soldats, jeunes gens et vieillards.

Le massacre de Greifensee produisit une pénible impression dans tout le pays. Plus tard, chaque fois qu'un malheur frappait la Confédération, le peuple répétait : « C'est la punition du massacre de Greifensee. »

Siège de Zurich. — Quelques jours plus tard, Zurich était de nouveau assiégée par 20 000 Suisses. Le danger ranima le courage des bourgeois de la ville. Les fortifications extérieures furent réparées et agrandies. La discipline des milices devint plus rigoureuse. Tous les assauts des Confédérés furent repoussés. Zurich allait cependant succomber, lorsqu'un événement imprévu la sauva.

Bataille de St-Jacques sur la Birse. — L'Autriche, même unie à Zurich, ne se sentait pas assez forte pour venir à bout des Confédérés. Elle demanda du secours au roi de France, Charles VII. Depuis de longues années, une terrible guerre sévissait entre la France et l'Angleterre. Au mois de mai 1444, Charles VII signa avec les Anglais une trève de dix-huit mois. Les troupes, inoccupées, se transformèrent rapidement en bandes de brigands qui causèrent des maux incalculables aux paysans français. On appelait ces soldats les *Armagnacs*, du nom d'un de leurs chefs, ou les *Ecorcheurs*, parce qu'ils se livraient souvent à des crimes épouvantables.

Charles VII répondit avec empressement à la

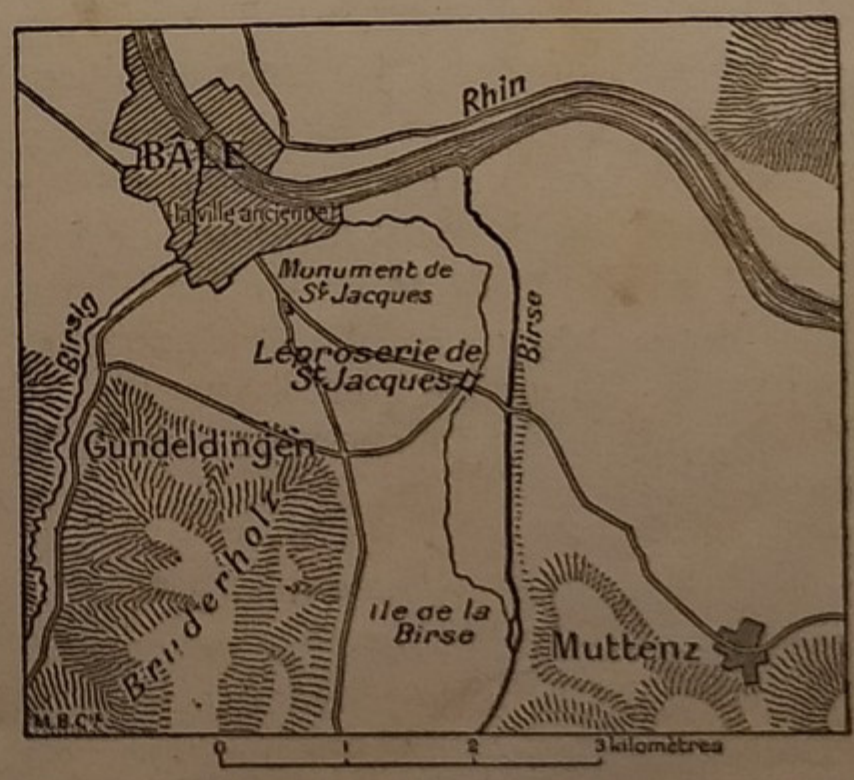

Fig. 109. — Carte de la bataille de St-Jacques sur la Birse.

requête du duc d'Autriche. On lui demandait 5 000 hommes; il en réunit 40 000, heureux de débarrasser son royaume du fléau qui le dévastait. Il espérait aussi s'emparer de la ville de Bâle dont il convoitait les richesses. Son fils, le dauphin Louis, prit le commandement de cette armée, très forte pour l'époque.

Occupés devant Zurich, les Confédérés ignoraient l'importance des troupes qui venaient les attaquer sans motif plausible. Ils envoyèrent en reconnaissance un détachement de 1300 hommes qui, en chemin, reçut un renfort de 200 soldats venant de la campagne bâloise. L'ordre formel avait été donné de ne pas dépasser la Birse. Le 26 août 1444, la petite troupe se mit gaiement en route. Peu après Liestal, elle rencontra deux prêtres neuchâtelois qui venaient de Bâle. « N'allez pas plus loin, vos ennemis sont trop nombreux », dirent-ils aux chefs des Suisses. — Un de ces derniers répondit : « S'il le faut, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

A peu de distance de Pratteln et de Muttenz, les Confédérés se heurtèrent à plusieurs milliers de cavaliers ennemis; ils les mirent promptement en déroute. Arrivés au bord de la Birse, les chefs rappelèrent aux soldats les ordres reçus : ce fut inutile. Grisés par leur premier succès, les Suisses traversèrent la rivière près de la léproserie de St-Jacques où ils rencontrèrent 10 à 12 000 Armagnacs rangés en ordre de bataille. Le combat s'engage et devient bientôt un carnage épouvantable. Tout d'abord, par leur attaque impétueuse, les Confédérés repoussent l'ennemi; mais, toute l'armée du dauphin entrant en ligne, les soldats suisses ne tardent pas à reculer. Les Bâlois tentent une sortie pour venir au secours de leurs alliés; menacés à leur tour par une troupe d'Armagnacs, ils se retirent précipitamment derrière leurs murailles. Vers midi, après quatre heures de combat, les Confédérés, épuisés de fatigue, songent à la retraite et tentent de repasser la Birse; malheureusement, toutes les routes sont barrées. Une centaine d'hommes parviennent à se réfugier dans une île de la rivière : cernés par les Armagnacs, ces héroïques soldats se font massacrer jusqu'au dernier.

Dans l'impossibilité de reculer, les Suisses ne songent plus qu'à vendre chèrement leur vie. Ils trouvent un abri momentané dans l'hôpital de St-Jacques, dont les murs offrent une protection contre la cavalerie. Les chevaliers du dauphin mettent pied à terre et montent à l'assaut du jardin qui entoure l'hospice. Les Suisses repoussent les Armagnacs à coups de hallebardes. L'ennemi amène alors quelques canons, ouvre de larges brèches dans les murs, s'approche des bâtiments et parvient à y mettre le feu. Le combat se poursuivit avec une furie indescriptible. Quand le soir tomba, 1300 soldats confédérés étaient couchés au champ d'honneur. Deux cents, à peine, blessés ou prisonniers, survécurent à cette terrible journée. Le dauphin, de son côté, avait perdu plusieurs milliers d'hommes.

Une telle défaite valait une victoire. Le fils du roi de France ramena ses troupes en Alsace et conclut un traité de paix et de bonne amitié avec les Confédérés. Chaque année, on célèbre, à Bâle, par une fête populaire, l'anniversaire de la bataille et, en 1872, on a élevé à St-Jacques un monument destiné à rappeler le sacrifice des héros morts pour la patrie.

Fin de la guerre de Zurich. — A la nouvelle de la défaite subie à St-Jacques, les Suisses

Fig. 110. — Bâle. Monument commémoratif de la bataille de Saint-Jacques sur la Birse.

levèrent le siège de Zurich et regagnèrent tristement leurs foyers. Cependant, la guerre dura encore deux ans. Les belligérants, par le pillage et l'incendie, se firent mutuellement beaucoup de mal. En 1446, les Autrichiens furent battus à Ragatz par les Schwytzois et les Glaronnais. Ce combat mit fin aux hostilités; les peuples demandaient instamment la paix.

Des négociations s'ouvrirent à Constance. Elles furent difficiles et durèrent plusieurs années. Enfin, en 1450, la paix fut signée. Zurich reprit possession de la plus grande partie des territoires qui lui avaient été enlevés, et ce canton redevint bientôt un fidèle confédéré. Schwytz et Glaris gardèrent les deux petits pays d'Utznach et de Gaster. Le rétablissement de la paix fut accueilli avec une grande joie dans toute l'étendue de la Confédération.

3. Conquête de la Thurgovie. — La réconciliation des Confédérés accrut leur prestige au dehors. Eux-mêmes avaient conscience de leur force et ne souffraient aucune blessure d'amour-propre. En 1458, lors d'un tir à Constance, un habitant de cette ville ayant refusé à un tireur lucernois de prendre en paiement une pièce de monnaie de Berne, appelée *plappart*, les Suisses considérèrent ce refus comme un affront fait à toute la nation. Aussitôt ils se mirent en campagne et obligèrent la ville de Constance à payer une rançon. On appela cette guerre la *guerre des plapparts*. En rentrant dans leurs foyers, les Confédérés passèrent par *Rapperswil* et, d'accord avec une partie des habitants, occupèrent cette localité et l'enlevèrent à l'Autriche.

En 1460, une nouvelle expédition fut organisée. Le duc d'Autriche, *Sigismond*, s'était brouillé avec le pape et celui-ci l'avait excommunié. Les Suisses en profitèrent pour déclarer la guerre à Sigismond et pour envahir la *Thurgovie*, qui appartenait à ce prince. Le pays fut rapidement conquis et devint un bailliage commun à tous les cantons, sauf Berne qui n'avait pas pris part à la guerre. Par la conquête de la Thurgovie, la Confédération s'étendit jusqu'au lac de Constance; ses frontières furent assurées de ce côté. A partir de ce moment, l'Autriche ne posséda plus au sud du Rhin que le Fricktal [1].

(1) Voir la carte en couleur n° 6. Le Fricktal, avec Rheinfelden, Laufenbourg, etc., resta à l'Autriche jusqu'en 1801.

RÉSUMÉ

1. **Conquête de l'Argovie.** — Au commencement du XV^me^ siècle, trois papes voulaient en même temps diriger l'Eglise catholique. Pour ramener la paix, l'empereur réunit un concile à Constance. Les trois papes furent destitués et un nouveau pontife fut placé à la tête de l'Eglise. Un des papes déposés refusa de se soumettre. Il fut excommunié et son protecteur, Frédéric d'Autriche, mis au ban de l'empire. L'empereur ordonna aux Confédérés de s'emparer des territoires autrichiens situés au sud du Rhin. Ils hésitèrent d'abord, puis ils se décidèrent à envahir l'Argovie, malgré la paix de cinquante ans qu'ils avaient signée avec l'Autriche.

Les Bernois s'emparèrent d'Aarbourg, de Zofingue, d'Aarau, de Lenzbourg et de Brougg; les Zuricois firent la conquête du bailliage de Knonau et les Lucernois devinrent les maîtres de Sursee et du territoire qui forme actuellement le nord du canton de Lucerne. Enfin, les soldats de tous les cantons, sauf Uri, prirent Bremgarten et Baden.

Les cantons de Berne, Zurich et Lucerne, gardèrent les terres qu'ils avaient conquises. Le reste de l'Argovie fut divisé en bailliages gouvernés à tour de rôle par tous les cantons : ce furent les *bailliages communs*.

2. **Guerre de Zurich.** — Le comte de Toggenbourg était un des plus puissants seigneurs voisins des Confédérés. Il n'avait pas d'enfant. Zurich et Schwytz convoitaient tous deux la même part de son héritage. Zurich avait pour bourgmestre Rodolphe Stussi; le landamman de Schwytz était Ital Reding. Ces deux magistrats ne s'aimaient pas. Leur rivalité contribua à envenimer la querelle qui s'éleva entre les deux cantons.

Les pays d'Uznach et de Gaster reconnurent la souveraineté de Schwytz, ce qui irrita les bourgeois de Zurich. Pour se venger, ils fermèrent leurs marchés aux Confédérés. Cette mesure inhumaine fut condamnée par tous les cantons. Plusieurs diètes se réunirent pour apaiser cette querelle, mais tout fut inutile et la guerre éclata.

Les troupes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald entrèrent en campagne, battirent les Zuricois et pillèrent les bords du lac. Zurich dut se soumettre. Exaspéré par la défaite, Stussi signa un traité d'al-

liance avec l'Autriche. La guerre recommença. L'armée des Confédérés vint mettre le siège devant Zurich. Un combat s'engagea aux portes de la ville, près de l'hospice de St-Jacques sur la Sihl. Les Zuricois furent complètement battus (1443) et Stussi, leur chef, fut tué.

La lutte continua. Les Confédérés vinrent mettre le siège devant la forteresse de Greifensee. Après quatre semaines de résistance, la garnison dut se rendre et fut mise à mort.

Zurich fut ensuite assiégée par une armée de 20 000 hommes. Civils et soldats se défendirent avec une grande bravoure. Cependant, la ville allait succomber, lorsqu'un événement imprévu la sauva.

Bataille de St-Jacques sur la Birse. — Le duc d'Autriche se sentait trop faible pour battre les Confédérés. Il demanda du secours au roi de France, Charles VII. Celui-ci venait de signer une trêve avec le roi d'Angleterre, contre lequel il était en guerre depuis longtemps. Charles VII réunit les bandes de pillards qui, sous le nom d'*Armagnacs* ou d'*Ecorcheurs*, ravageaient la France. Son fils, le dauphin Louis, marcha sur Bâle avec 40 000 hommes.

Les Confédérés, retenus devant Zurich, envoyèrent en éclaireurs un contingent de 1500 hommes qui rencontra l'avant-garde française près de Pratteln et la bouscula. Les soldats suisses avaient reçu l'ordre de ne pas traverser la Birse. Mais, n'écoutant que leur courage, ils passent la rivière et se jettent sur le principal corps ennemi. Un combat sanglant s'engage à St-Jacques sur la Birse. Accablés sous le nombre, les Confédérés combattent jusqu'à la nuit avec un héroïsme admirable. Sauf deux cents blessés ou prisonniers, tous tombèrent au champ d'honneur. De son côté, le dauphin perdit plusieurs milliers d'hommes. Les Armagnacs repassèrent la frontière et, en 1444, un traité de paix fut signé entre les Confédérés et la France.

A la nouvelle de la défaite de St-Jacques, les Confédérés levèrent le siège de Zurich. Mais la guerre civile dura encore plusieurs années.

3. **Conquête de la Thurgovie.** — Le duc d'Autriche ayant été excommunié par le pape, les Suisses lui déclarèrent la guerre. Ils s'emparèrent de la Thurgovie et en firent un bailliage commun appartenant à tous les cantons, sauf Berne qui n'avait pas pris part à l'expédition.

Education civique et morale. — 1. Montrer l'erreur commise par les Suisses en ne faisant pas de l'Argovie un canton confédéré. — Un peuple ne peut être le sujet d'un autre peuple. — 2. A propos de l'ordre donné aux soldats suisses de ne pas traverser la Birse, faire comprendre la nécessité de l'obéissance et de la discipline. Montrer, cependant, comment les soldats suisses ont racheté cette faute par un héroïsme qui a été utile au pays. — 3. Commenter la belle réponse d'un officier neuchâtelois : « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. » — 4. Faire constater les terribles conséquences de la guerre civile.

Devoirs. — *Rédaction.* Faire en quelques traits les portraits moraux de Stussi et de Reding; comparer ces deux figures caractéristiques de notre histoire.

Dessin. — Relever le plan de la bataille de St-Jacques sur la Birse.
Dessiner un des soldats du monument commémoratif de cette bataille.

CHAPITRE XII

GUERRES DE BOURGOGNE

1. Causes des guerres de Bourgogne. — Dans la seconde moitié du XV^me^ siècle, la France était gouvernée par le roi Louis XI ; celui-ci, lorsqu'il était encore dauphin, avait appris à connaître les Suisses à la bataille de St-Jacques sur la Birse. Louis XI vivait comme un modeste bourgeois. Affable avec le peuple, il savait attirer les gens par son langage simple et ses manières cordiales. Mais, sous sa bonhomie, il cachait un esprit rusé. Il voulait étendre et fortifier l'autorité royale et ne reculait devant aucun moyen pour atteindre son but. Louis XI avait surtout à lutter contre les grands seigneurs qui possédaient d'immenses territoires et disposaient parfois d'une puissance supérieure à la sienne. Le principal d'entre eux était Charles, duc de Bourgogne, surnommé le Hardi ou le Téméraire.

Charles de Bourgogne était un homme de petite taille, robuste et adroit, travailleur infatigable, sobre et sérieux. Comme Louis XI, il était rusé, cruel et emporté. Il n'écoutait aucun conseil et, sur le champ de bataille, il manquait de sang-froid. Le duc de Bourgogne et le roi de France éprouvaient l'un pour l'autre une haine implacable.

Fig. 111. — Charles le Téméraire.

Outre la Bourgogne et la Franche-Comté (ancienne province française située à l'ouest du Jura), Charles le Téméraire possédait d'importants territoires dans la Belgique d'aujourd'hui et au nord de la France. Son ambition était d'étendre encore ses possessions et de créer un nouveau royaume entre la France et l'Allemagne.

Les villes de Schaffhouse et de Mulhouse, alliées des Suisses depuis 1466, étaient sans cesse molestées par la noblesse autrichienne. Les Confédérés prirent les armes pour les protéger; en août 1468, ils assiégèrent la forteresse de Waldshut. Ils allaient s'en emparer quand le duc Sigismond d'Autriche leur offrit la somme de 10 000 florins pour signer la paix. Les Suisses acceptèrent et rentrèrent dans leurs foyers.

Dix mille florins étaient une grosse somme pour Sigismond, toujours à court d'argent. Ce prince ne savait comment se la procurer. Il s'adressa à Charles le Téméraire qui lui prêta 50 000 florins (3 000 000 de francs environ), mais à la condition de recevoir en garantie l'Alsace et le Brisgau (partie méridionale du grand-duché de Bade).

Charles prit aussitôt possession de ces territoires; il désigna comme bailli un seigneur dur et cruel nommé Pierre de Hagenbach. Sans respect pour les libertés du pays, le nouveau gouverneur tyrannisa les habitants de l'Alsace et, à maintes reprises, froissa les Confédérés par ses propos blessants. On racontait à Berne qu'il avait déclaré : « Nous écorcherons l'ours de Berne pour en faire une fourrure. » Des plaintes furent adressées à Charles le Téméraire, mais sans aucun résultat. Une animosité profonde ne tarda pas à se manifester en Suisse contre le duc de Bourgogne.

Louis XI profita de ce mécontentement. Il sut se créer de nombreux partisans dans la Confédération. Les deux principaux furent le Bernois Nicolas de Diesbach et Jost de Silenen, prélat lucernois. Par ses ambassadeurs, le roi de France offrit de riches pensions aux magistrats des cantons et répandit de l'or dans le peuple; il gagna ainsi les Suisses à sa cause. Les Confédérés ne pouvaient pas se tourner contre le duc de Bourgogne tant qu'ils étaient menacés d'une attaque de l'Autriche. Grâce à d'habiles intrigues, Louis XI parvint à faire signer, à Constance, un traité de paix entre l'Autriche et la Confédération. Ces deux anciens ennemis résolurent d'oublier leurs vieilles querelles et promirent de s'entr'aider en cas de besoin.

Les villes d'Alsace (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) ne pouvaient supporter plus long-

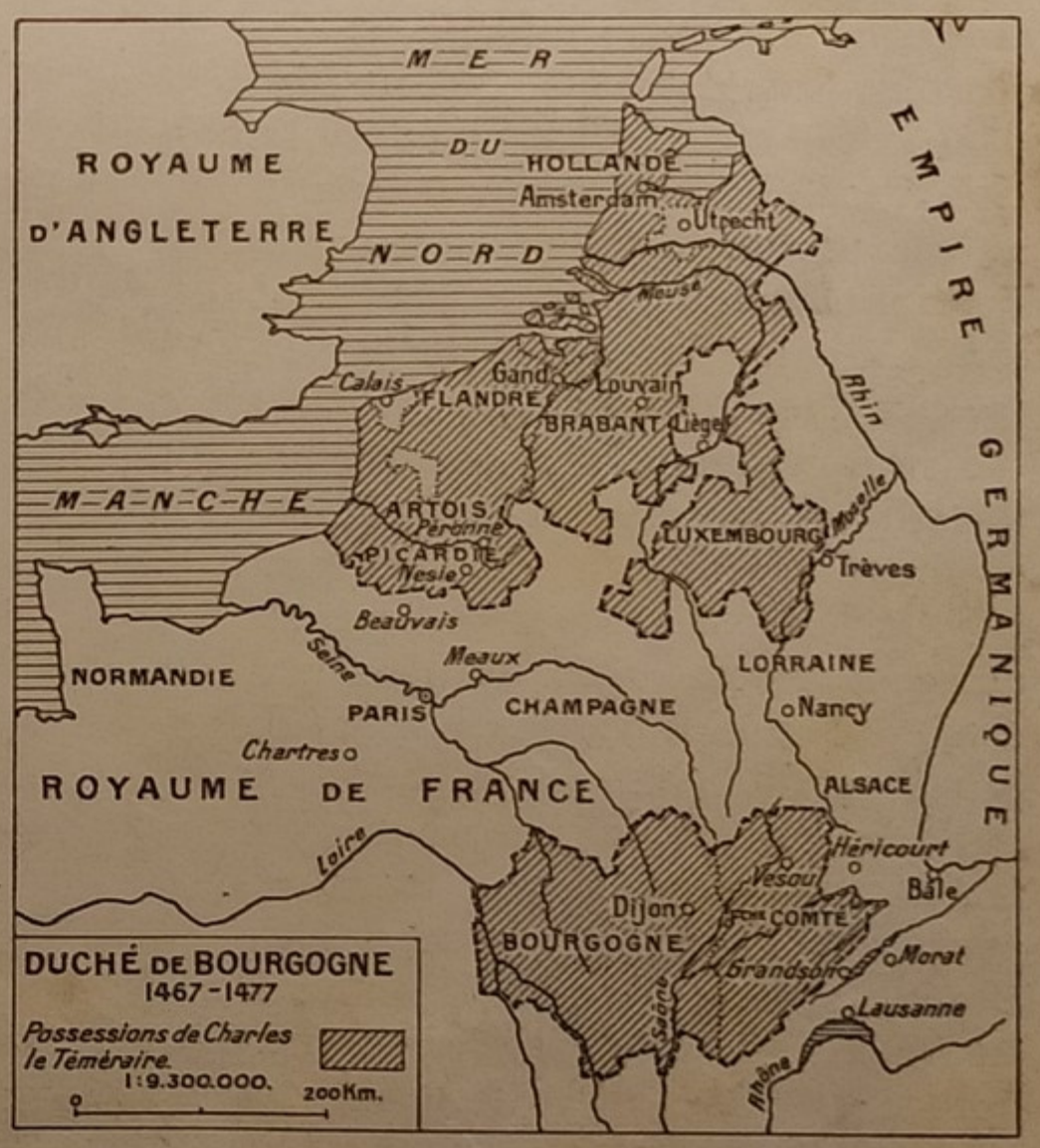

Fig. 112. — Carte du Duché de Bourgogne avec la Lorraine et l'Alsace.

l'Autriche et la Confédération. Ces deux anciens ennemis résolurent d'oublier leurs vieilles querelles et promirent de s'entr'aider en cas de besoin.

Les villes d'Alsace (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) ne pouvaient supporter plus long-

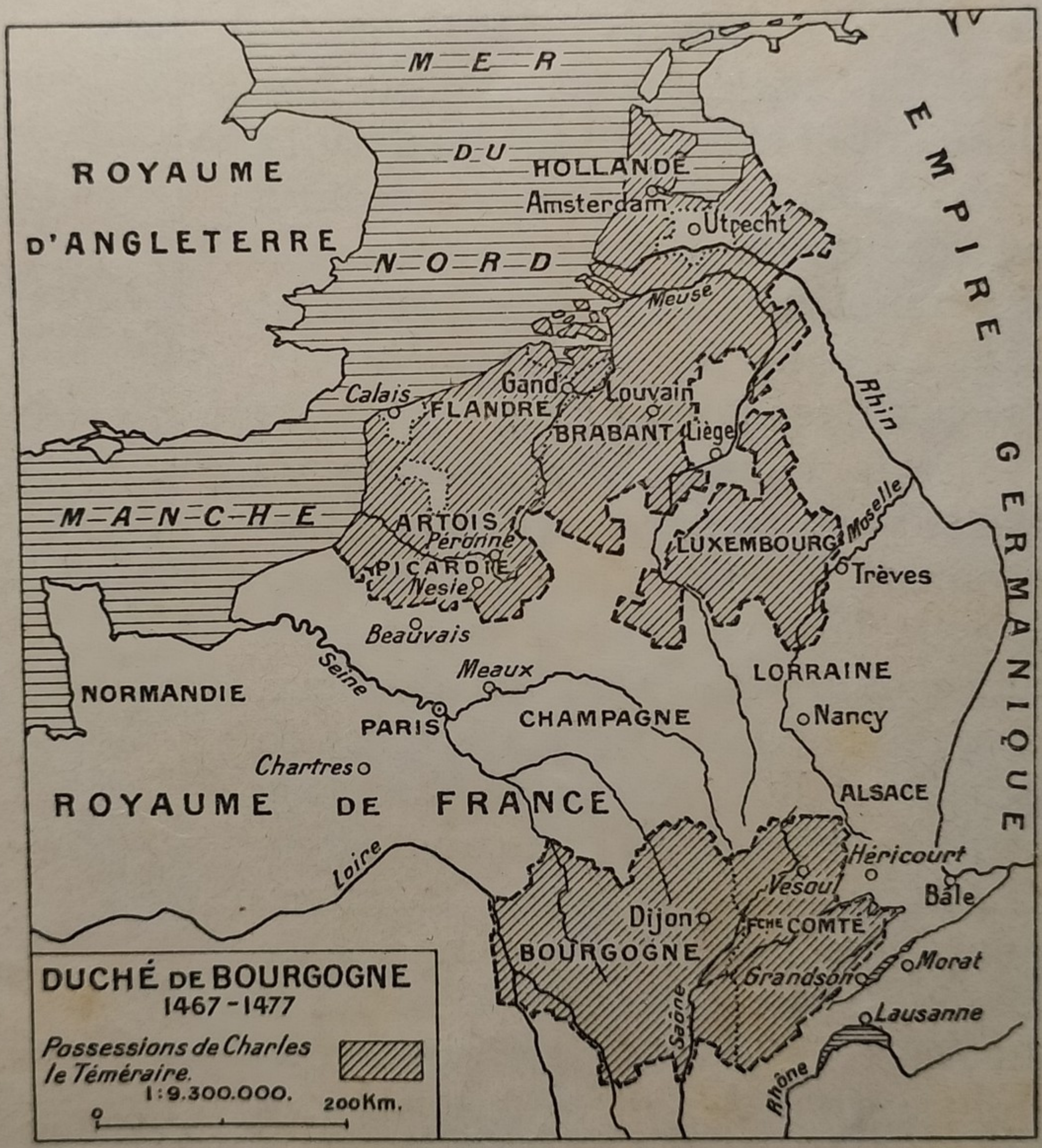

Fig. 112. — Carte du Duché de Bourgogne avec la Lorraine et l'Alsace.

temps la tyrannie de Pierre de Hagenbach. Elles réunirent la somme nécessaire pour que Sigismond pût rembourser le prêt qui lui avait été fait. Charles refusa, voulant conserver les territoires engagés. Hagenbach continua à commettre des exactions et des injustices. Les Alsaciens se soulevèrent et se saisirent du gouverneur qui fut condamné à être décapité. Peu après, le duc d'Autriche parvint à reprendre l'Alsace (1474).

En ce moment, Charles le Téméraire faisait la guerre en Allemagne, au bord du Rhin. Il envoya en Suisse des ambassadeurs, mais ceux-ci n'obtinrent aucun succès. Il n'en fut pas de même du roi Louis XI qui conclut avec la Confédération un traité d'alliance offensive et défensive. Il promettait, si les Confédérés entraient en lutte contre le duc de Bourgogne, un subside annuel de 20 000 florins plus quatre florins par homme sous les armes et de nombreuses pensions. Berne, au nom de la Confédération, déclara la guerre à Charles le Téméraire (octobre 1474).

2. Combat d'Héricourt. Expéditions dans le Pays de Vaud. — Les Confédérés entrèrent immédiatement en campagne. Au nombre de 18 000 avec leurs alliés autrichiens et souabes, ils allèrent mettre le siège devant la forteresse d'Héricourt, en Franche-Comté. La place était bien défendue et résista à tous les assauts. Une armée bourguignonne accourut au secours de la ville assiégée : elle fut complètement battue. Héricourt capitula et les Suisses rentrèrent victorieux dans leurs foyers.

Dès le début de l'année 1475, les Confédérés, poussés par Louis XI, se remirent en campagne. Ils surprirent la ville de Pontarlier et la livrèrent aux flammes. En rentrant chez eux, chargés de butin, ils s'emparèrent de la ville et du château de Grandson et de la ville et du château d'Orbe.

Au mois d'octobre de la même année, une forte troupe composée de Bernois et de Fribourgeois se remit en route. Elle se dirigea sur Morat qui ouvrit ses portes. Avenches et Payerne se rendirent à la première sommation. La résistance fut plus sérieuse à Estavayer. L'assaut fut donné. Les Suisses pénétrèrent dans la petite cité et dans le château, égorgeant un grand nombre d'habitants. Des femmes, des enfants se noyèrent en voulant s'enfuir en bateau.

Ce massacre produisit une profonde impression dans le Pays de Vaud. Moudon, Romont, Yverdon firent immédiatement leur soumission. La forteresse des Clées, qui défendait la route conduisant en France à travers le Jura, fut prise d'assaut et la garnison conduite à Orbe et mise à mort. Les Bernois s'emparèrent ensuite du château de La Sarraz, puis marchèrent sur Genève. Une ambassade vint supplier les troupes bernoises d'épargner cette ville qui dut livrer 26 000 florins et des otages. Les Bernois, chargés de riches dépouilles, rentrèrent alors dans leurs foyers.

3. Bataille de Grandson. — Pendant ce temps, Charles le Téméraire avait entamé des négociations avec l'empereur d'Allemagne, qui renonça à son alliance avec la France et abandonna les Confédérés. Avec sa fourberie habituelle, Louis XI conclut de son côté une longue trêve avec son ancien ennemi, le duc de Bourgogne. Débarrassé de ses deux principaux adversaires,

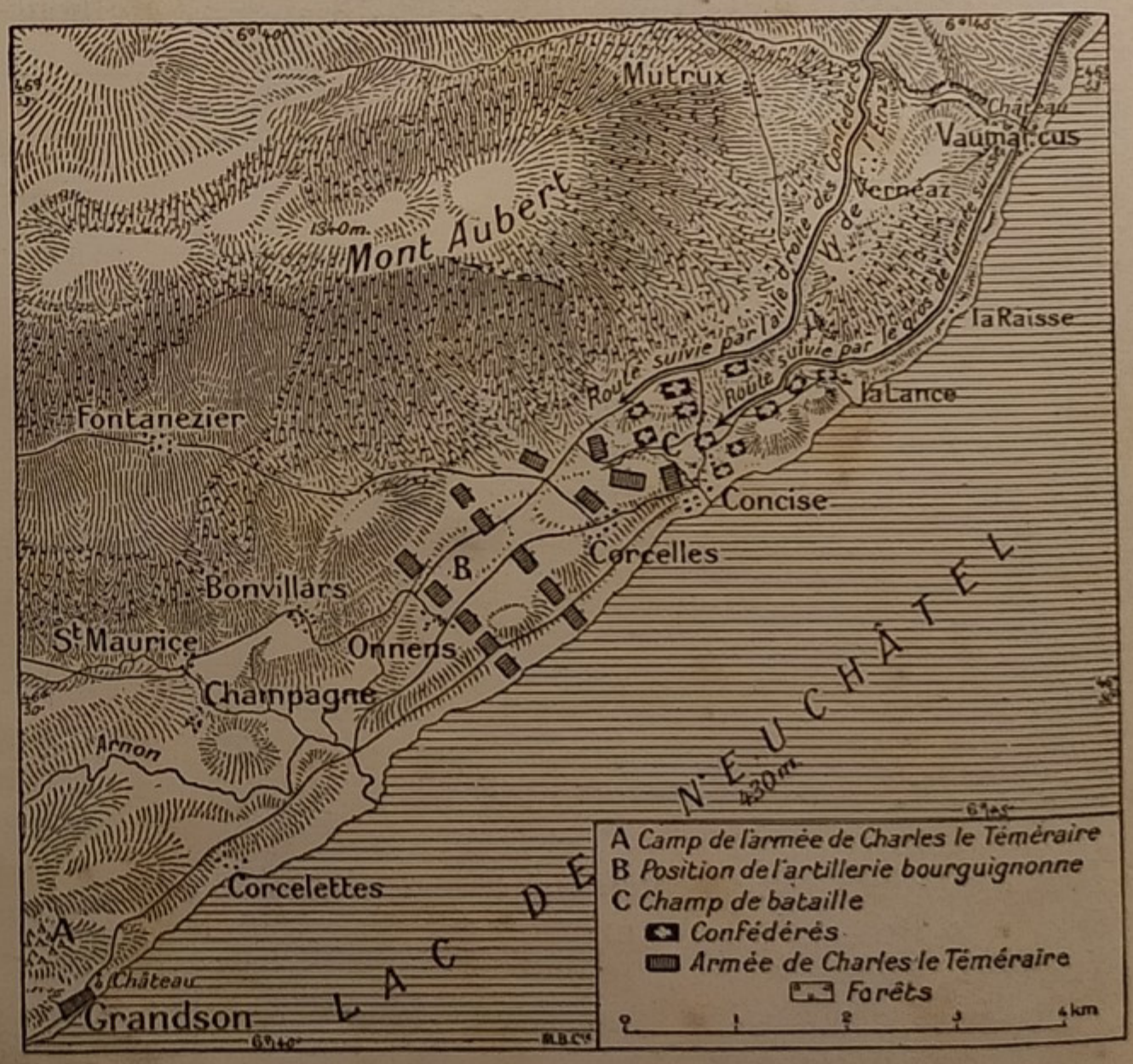

Fig. 113. — Carte de la bataille de Grandson.

urgogne, un
plus quatre
et de nom-
la Confédé-
e Téméraire

ons dans le
es entrèrent
nombre de
t

dans leurs foyers.

3. Bataille de Grandson. — Pendant ce temps, Charles le Téméraire avait entamé des négociations avec l'empereur d'Allemagne, qui renonça à son alliance avec la France et abandonna les Confédérés. Avec sa fourberie habituelle, Louis XI conclut de son côté une longue trêve avec son ancien ennemi, le duc de Bourgogne. Débarrassé de ses deux principaux adversaires,

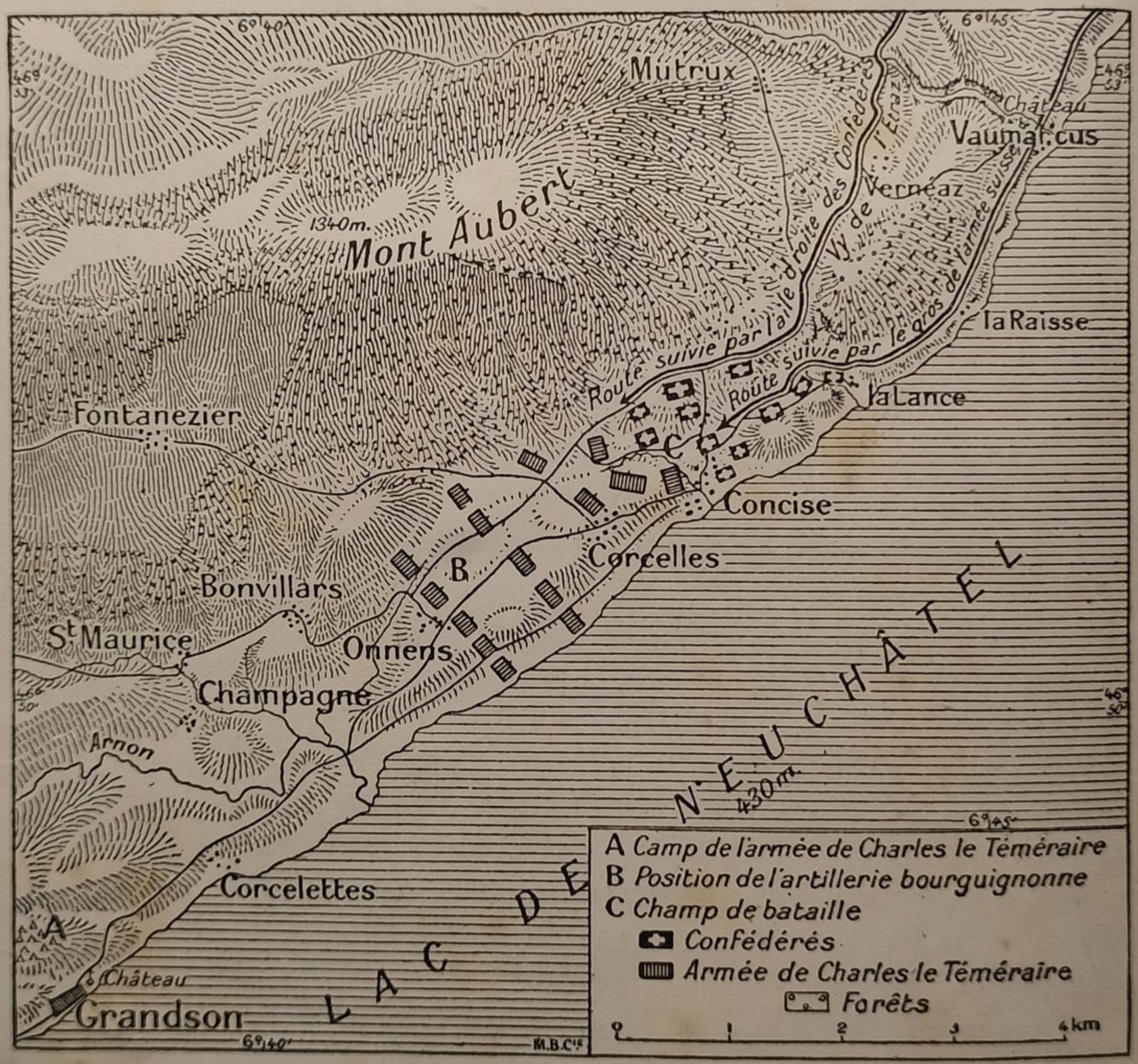

Fig. 113. — Carte de la bataille de Grandson.

Fig. 114. — Château de Grandson.

Charles le Téméraire s'empara de la Lorraine et se prépara à envahir la Suisse. Les Confédérés restaient seuls pour lui tenir tête.

Le 19 février 1476, le duc de Bourgogne vint mettre le siège devant Grandson avec une armée de 20 000 hommes. La petite ville fut bientôt prise ; mais les soldats confédérés purent se réfugier dans le château d'où ils repoussèrent toutes les attaques. La garnison, privée de vivres et ne pouvant être secourue, se rendit. Charles fit noyer dans le lac ou pendre aux arbres de la rive tous les défenseurs du château. Il croyait ainsi inspirer une terreur salutaire aux Confédérés : il ne fit qu'exciter leur colère et leur soif de vengeance.

Sans perdre de temps, Berne demanda du secours à tous les cantons. Le 16 février déjà, les troupes bernoises, commandées par Nicolas de Scharnachthal, se dirigeaient sur Neuchâtel. Le 1er mars, tous les contingents étaient réunis, et le 2, au matin, l'armée suisse, forte de 18 000 soldats, se mit en marche. Le duc de Bourgogne se porta aussitôt à sa rencontre.

Les Confédérés divisèrent leurs troupes en deux corps principaux. L'un, quittant la route, suivit un ancien chemin, la Vy de l'Etraz, qui franchit, au pied du Jura, une chaîne de collines. L'autre longea le bord du lac. Lorsque le premier détachement déboucha près de Concise, il se trouva en présence des troupes bourguignonnes.

Les Confédérés se rangent alors en bataille ; ils forment un carré compact et profond. Les soldats des rangs extérieurs sont des hallebardiers, tandis que ceux du centre portent la pique. Les Confédérés plantent leurs armes en terre et adressent à Dieu une ardente prière. Le combat commence aussitôt.

Les Bourguignons attaquent avec fureur. Une grêle de traits s'abat sur les Confédérés. Ils ne bronchent pas et ne cèdent pas davantage aux efforts d'une puissante artillerie. La cavalerie charge à son tour, mais sans succès. Charles le Téméraire s'avance alors à la tête de son infanterie : il rencontre une résistance acharnée. Luttant dans un espace trop restreint pour pouvoir jeter au combat toutes ses troupes, le duc de Bourgogne ordonne à l'artillerie un mouvement de recul. A ce moment, le gros de l'armée suisse, qui avait longé le lac, apparaît sur le champ de bataille. Les armures étincellent au soleil. Les trompes d'Uri et d'Unterwald font entendre d'affreux meuglements. Une terreur panique s'empare des Bourguignons : « Sauve qui peut ! » crie-t-on de tous côtés. Le duc cherche inutilement à arrêter les fuyards. Les Confédérés les poursuivent jusqu'au camp du duc.

La nuit était venue. Charles le Téméraire et la plus grande partie de son armée réussirent à se mettre à l'abri. Les Bourguignons ne comptèrent guère plus d'un millier de morts ; les pertes des Suisses furent à peu près égales.

Devant Grandson, les Suisses trouvèrent les corps de leurs compatriotes pendus aux arbres ; la rage au cœur, ils s'emparèrent du château et passèrent la garnison au fil de l'épée.

Le butin des vainqueurs fut énorme. Ils trouvèrent dans le camp du duc des trésors de

Fig. 115. — Tente de campagne de Charles le Téméraire.
(D'après une gravure extraite de « La Toison d'Or », Bruxelles, G. van Œst, éditeur, 1907.)

grande valeur : services en or et en argent, bijoux, étoffes de prix, reliques, etc. Le duc perdit ses chevaux et un matériel militaire considérable : pièces d'artillerie, armes, nombreuses bannières brodées, armures, etc. L'argent monnayé était si abondant que les soldats suisses le mesuraient à pleins chapeaux. Des canons et des drapeaux provenant du butin de Grandson sont conservés dans plusieurs arsenaux et musées de notre pays (Berne, Soleure, Neuveville, etc.).

La victoire de Grandson eut un grand retentissement. L'armée de Charles le Téméraire passait pour la première de l'Europe ; ce fut donc un grand honneur pour les Suisses de l'avoir obligée à fuir honteusement. La tactique des Confédérés et la valeur militaire de leur infanterie les plaçaient au premier rang des nations de l'époque.

4. Bataille de Morat. — Après sa défaite, le duc de Bourgogne n'eut plus qu'une pensée : se venger. Son armée n'avait subi que des pertes insignifiantes. Il s'occupa immédiatement à en rassembler une nouvelle plus formidable que la première. Deux mois après Grandson, elle était concentrée aux Plaines-du-Loup sur Lausanne. A la fin de mai, les troupes bourguignonnes se mettent en marche en passant par le Jorat et la vallée de la Broye. Le 9 juin, elles arrivent devant Morat. Le duc a sous ses ordres 23 000 hommes avec 70 canons. Il entoure immédiatement la ville. Lui-même établit son camp sur une colline qui domine la contrée. Ce camp est protégé par une forte haie et de nombreux canons.

La petite ville de Morat était défendue par une garnison de 1500 Bernois et de 100 Fribourgeois commandés par un vaillant chevalier, Adrien de Bubenberg, qui sut maintenir parmi les soldats une discipline stricte et inspirer aux bourgeois une confiance entière.

« Nous tiendrons, écrivait Bubenberg au gouvernement de Berne, tant qu'une goutte de sang coulera dans nos veines. »

Charles le Téméraire tente inutilement plusieurs assauts contre la ville ; pendant ce temps, les Bernois ne restent pas inactifs. Ils préparent des approvisionnements, lèvent des troupes et adressent à leurs alliés des appels pressants. Bientôt six mille soldats sont prêts. La garnison de Fribourg et 1 500 Fribourgeois se dirigent sur Morat. Les contingents de Soleure, de Bienne, d'Unterwald, de l'Entlebuch, de l'Alsace et de la Lorraine arrivent à leur tour. Malgré un temps déplorable, les Zuricois franchissent en trois jours la distance qui les sépare de Berne. C'est une armée puissante, comprenant 24 000 hommes de pied et 1 800 cavaliers, que les Suisses ont pu réunir et armer.

Fig. 117. — Monument d'Adrien de Bubenberg, à Berne.

Le samedi 21 juin 1476, les Confédérés traversent la Sarine et avancent jusque dans les bois qui dominent Morat. Le duc de Bourgogne range alors ses troupes en bataille. Il attend toute la journée l'attaque de ses adversaires, mais ceux-ci ne font pas mine de sortir des bois, et les Bourguignons rentrent dans leur camp.

Le lendemain, malgré la pluie, les Confédérés quittent les forêts qui les ont dissimulés. Ils mettent d'abord genou à terre pour implorer Dieu, puis l'avant-garde, commandée par Jean de Hallwil, se précipite à l'assaut du camp bourguignon. Quoique surpris par cette attaque soudaine, les soldats de Charles le Téméraire se défendent courageusement. L'artillerie fait subir des pertes sensibles aux assaillants. Un nouvel et vigoureux effort

Fig. 116. — Remparts de Morat.

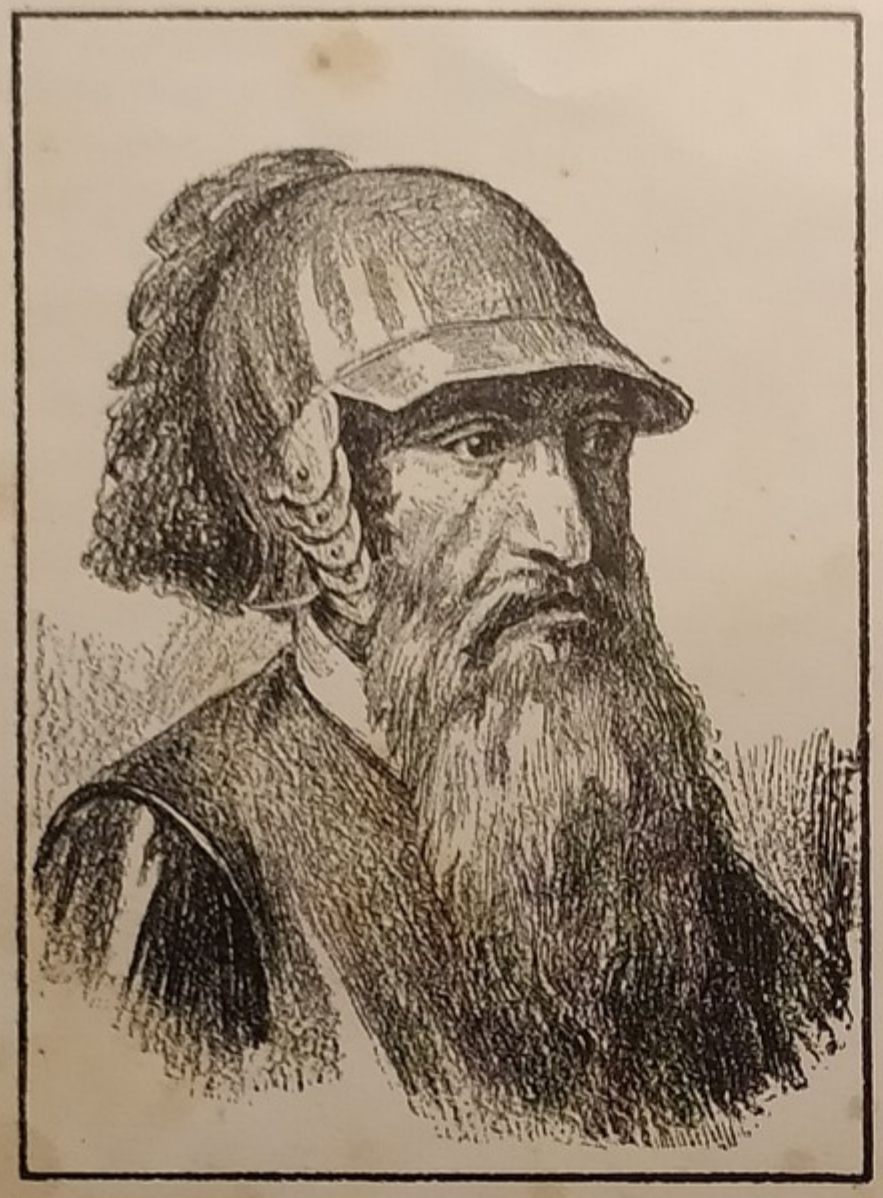

Fig. 118. — Jean de Hallwil.

permet aux Suisses de pénétrer dans le camp du duc. En même temps, le corps principal des Confédérés se dirige sur Meyriez et Greng [1] pour couper, par un mouvement tournant, la retraite à l'armée bourguignonne.

La résistance des troupes de Charles le Téméraire ne fut pas de longue durée. La cavalerie ne tarda pas à s'enfuir par la route d'Avenches, poursuivie par celle des Suisses et de leurs alliés. Quelques chevaliers se noyèrent en voulant traverser le lac. L'infanterie céda à son tour et fut massacrée sans pitié. « Cruel comme à Morat », dit une chronique; en effet, les soldats des cantons ne firent aucun prisonnier.

Le duc, suivi de quelques gentilshommes, ne put quitter qu'à grand'peine le champ de bataille. Il arriva le soir même à Morges et, de là, se rendit

(1) Petit village au sud-ouest de Morat. (Voir carte ci-contre.)

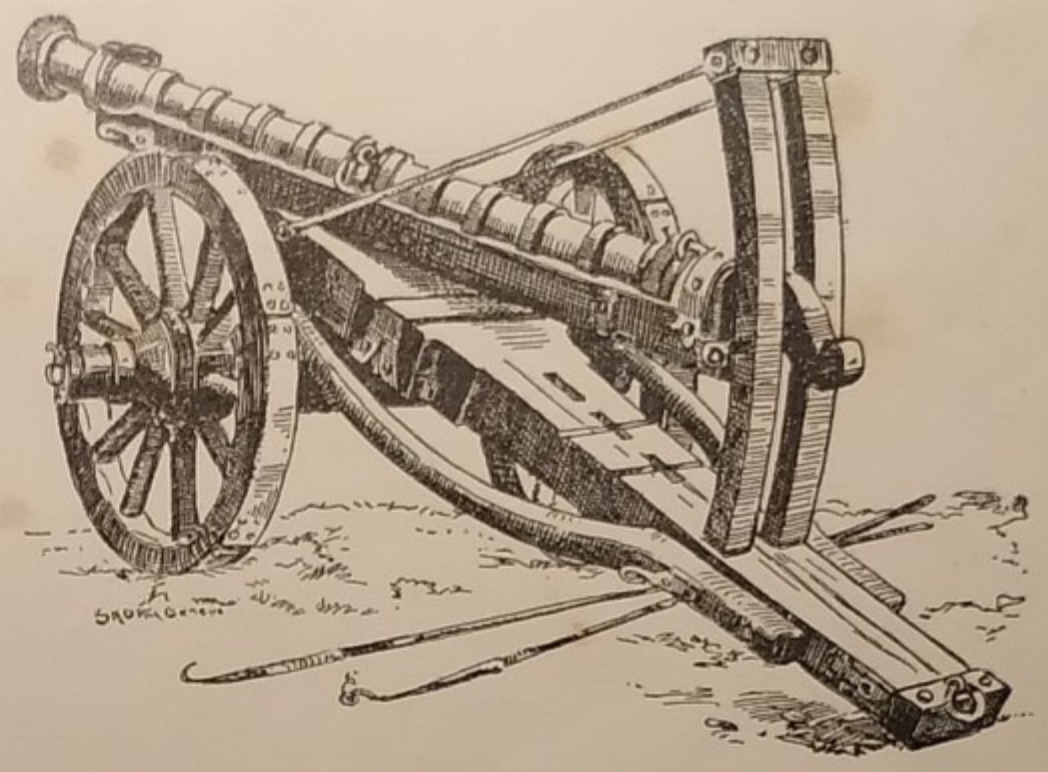

Fig. 119. — Canon enlevé aux Bourguignons à Morat.
(Se trouve au Musée de Neuveville.)

dans le pays de Gex. Son armée était anéantie.

Le butin, quoique moins riche que celui de Grandson, fut néanmoins considérable : des canons, des tentes, de nombreux drapeaux et objets précieux tombèrent entre les mains des Suisses. Malheureusement, le partage se fit avec peu d'équité et suscita maintes querelles. On évalue les pertes des Bourguignons à huit ou dix mille hommes. Les cantons n'eurent à déplorer que trois cents morts environ [1].

5. Congrès de Fribourg. — La bataille de Mo-

(1) Neuf ans après la bataille, les ossements des soldats ennemis furent déterrés et placés dans un ossuaire que les gouvernements de Berne et Fribourg avaient fait construire près de Meyriez. Les Français, lorsqu'ils pénétrèrent en Suisse en 1798, détruisirent ce monument. On enterra les os des Bourguignons sur les lieux mêmes. En 1822, on éleva un obélisque qui rappelle aux Suisses d'aujourd'hui une des plus grandes victoires de leurs ancêtres.

Fig. 120. — Carte du champ de bataille de Morat.

r par la route d'Avenches,
des Suisses et de leurs
aliers se noyèrent en vou-
L'infanterie céda à son tour

gouvernements de Berne et Fribourg avaient fait construire près de Meyriez. Les Français, lorsqu'ils pénétrèrent en Suisse en 1798, détruisirent ce monument. On enterra les os des Bourguignons sur les lieux mêmes. En 1822, on éleva un obélisque qui rappelle aux Suisses d'aujourd'hui une des plus grandes victoires de leurs ancêtres.

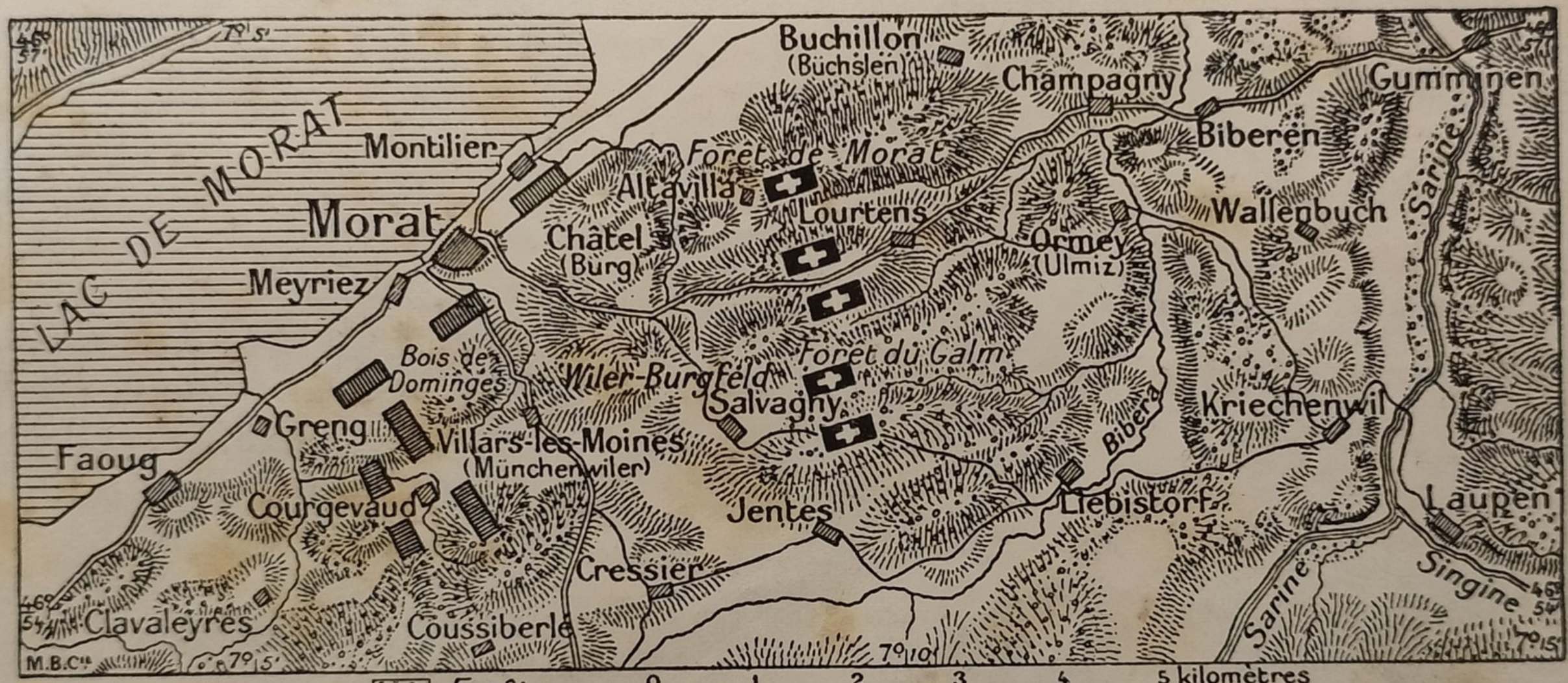

Fig. 120. — Carte du champ de bataille de Morat.

Fig. 121. — Fuite de Charles le Téméraire. *(D'après le tableau d'Eugène Burnand.)*

rat fut suivie d'une invasion du Pays de Vaud. Les montagnards du Simmenthal et du Gessenay descendirent dans la plaine du Rhône et s'avancèrent jusqu'au bord du Léman; ils détruisirent Vevey et la Tour-de-Peilz. Douze mille Bernois et Fribourgeois se répandirent dans les campagnes vaudoises, brûlant bourgs et villages. Le comte de Gruyère avait déjà pillé Lausanne ; les Bernois continuèrent son œuvre en mettant à sac couvents, églises et maisons particulières. L'intervention de Louis XI les arrêta aux portes de Genève.

Pour fixer les conditions de la paix avec la Savoie, le roi de France proposa la réunion d'un congrès qui eut lieu à Fribourg en juillet 1476. Les Confédérés, très divisés, retirèrent peu de profit de leurs victoires. Ils durent rendre la plus grande partie du Pays de Vaud à la Savoie qui leur paya une indemnité de 50 000 florins. Berne garda Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts ; les territoires de Morat, Orbe, Grandson et Echallens furent constitués en bailliages communs à Fribourg et à Berne. La ville de Fribourg devint une cité impériale indépendante.

Fig. 122. — Hôtel de ville de Fribourg.

6. Bataille de Nancy. — Après la bataille de Morat, Charles le Téméraire se retira dans un château, non loin de Pontarlier. Apprenant que le duc de Lorraine cherchait à rentrer en possession de ses Etats, il réunit à grand'peine une nouvelle armée de cinq à six mille soldats et vint mettre le siège devant Nancy. Malgré la neige et un froid terrible, une armée suisse forte de 8 000 hommes, marcha en grande hâte au secours du duc de Lorraine. Une bataille s'engagea le 5 janvier 1477 sous les murs de Nancy. Le duc Charles fut battu et dut s'enfuir. Ce fut sa dernière chevauchée. Deux jours après le combat, on retrouva son corps pris dans la glace d'un étang, non loin du champ de bataille. Plus tard, la dépouille mortelle du Téméraire fut inhumée à Bruges (Belgique actuelle) où elle repose auprès des restes de sa fille Marie. Sur sa tombe, on lit la devise qu'il avait lui-même choisie : « Je l'ai emprys (entrepris) — bien en advienne. »

7. Conséquences des guerres de Bourgogne. — Grandson, Morat, Nancy couvrirent de gloire

les Confédérés. Dès lors, on estima très haut leur bravoure et les princes les choisirent souvent comme arbitres. C'est la période héroïque de notre histoire.

Cependant, ce fut le roi Louis XI qui tira le plus grand profit de la mort du duc Charles. Il obtint la Franche-Comté, malgré le vœu des habitants qui auraient voulu être rattachés à la Suisse. Il promit aux Confédérés une somme de 150 000 florins (5 000 000 de francs au moins, de notre monnaie) qui, du reste, ne fut jamais payée.

Les principaux princes de l'Europe recherchèrent l'amitié des Suisses ; ils désiraient ardemment engager à leur service des soldats des cantons. La jeunesse abandonna les métiers et le travail des champs pour aller batailler dans n'importe quel pays. Quand ces soldats mercenaires rentraient au foyer, ils apportaient avec eux les habitudes de débauche et de paresse qu'ils avaient contractées dans les camps. Ils n'attendaient qu'un moment favorable pour reprendre les armes. Les raisons les plus futiles suffisaient pour qu'on organisât une expédition dont on espérait rapporter grand butin.

Les richesses recueillies après les batailles de Grandson et de Morat et lors du pillage du Pays de Vaud semèrent la discorde entre les Confédérés. Deux partis se formèrent. D'un côté, les cantons campagnards (Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris et Zoug), de l'autre les cantons-villes (Berne, Zurich, Lucerne). Les cantons-villes pouvaient mettre sur pied 40 000 hommes, les cantons campagnards à peine 14 000. Les petits cantons ne pouvaient guère acquérir de nouveaux territoires, tandis que les villes, Berne surtout, augmentaient sans cesse leur puissance. Les Confédérés marchaient-ils au combat, ils avaient toujours pour chefs principaux des magistrats citadins. Les Waldstætten supportaient mal ces différences et ils étaient souvent froissés par les allures hautaines des membres des conseils de Berne et de Zurich.

De nombreuses diètes convoquées dans le but de ramener l'union furent, au contraire, le théâtre de violentes disputes. Les soldats de Fribourg et de Soleure avaient vaillamment combattu aux côtés des Confédérés pendant les guerres de Bourgogne, car depuis longtemps ces deux villes étaient les alliées de Berne. Elles demandèrent à faire partie de la Confédération. Les petits cantons refusèrent, ne voulant plus recevoir aucune ville dans leur ligue. Berne signa alors un traité de combourgeoisie avec Zurich, Lucerne, Fribourg et Soleure.

Fig. 123. — Diète de Stans, réunissant les représentants des huit cantons, en 1481. *(D'après une ancienne gravure.)*

8. Diète de Stans. — Nicolas de Flue. — Interrompue par une guerre que les Suisses eurent à soutenir contre le duc de Milan, la querelle entre les cantons-villes et les cantons campagnards recommença, plus violente que jamais, en 1480 et 1481. Les magistrats les plus estimés de la Confédération firent maintes tentatives pour ramener la paix. Une diète se réunit à Stans. On devait y prendre une décision définitive concernant le partage du butin des guerres de Bourgogne, les conquêtes de Berne et l'admission de Fribourg et Soleure dans la Confédération.

La diète fut très agitée. On se disputa de la manière la plus violente et on ne s'entendit sur aucun point. Les députés se séparèrent, sans adieux, la menace à la bouche. Le dernier jour de la Confédération semblait être venu, lorsque le curé de Stans, Henri Imgrund, se rendit en toute hâte auprès d'un vieillard, Nicolas de Flue, qui vivait en solitaire dans une vallée sauvage, non loin de Sarnen.

La grande piété de l'ermite était connue au loin, bien au delà des frontières de la Suisse. On racontait sur lui des choses extraordinaires : on disait qu'il vivait dans un jeûne continuel, qu'il avait des visions, qu'il accomplissait des miracles. De nombreux visiteurs venaient prendre

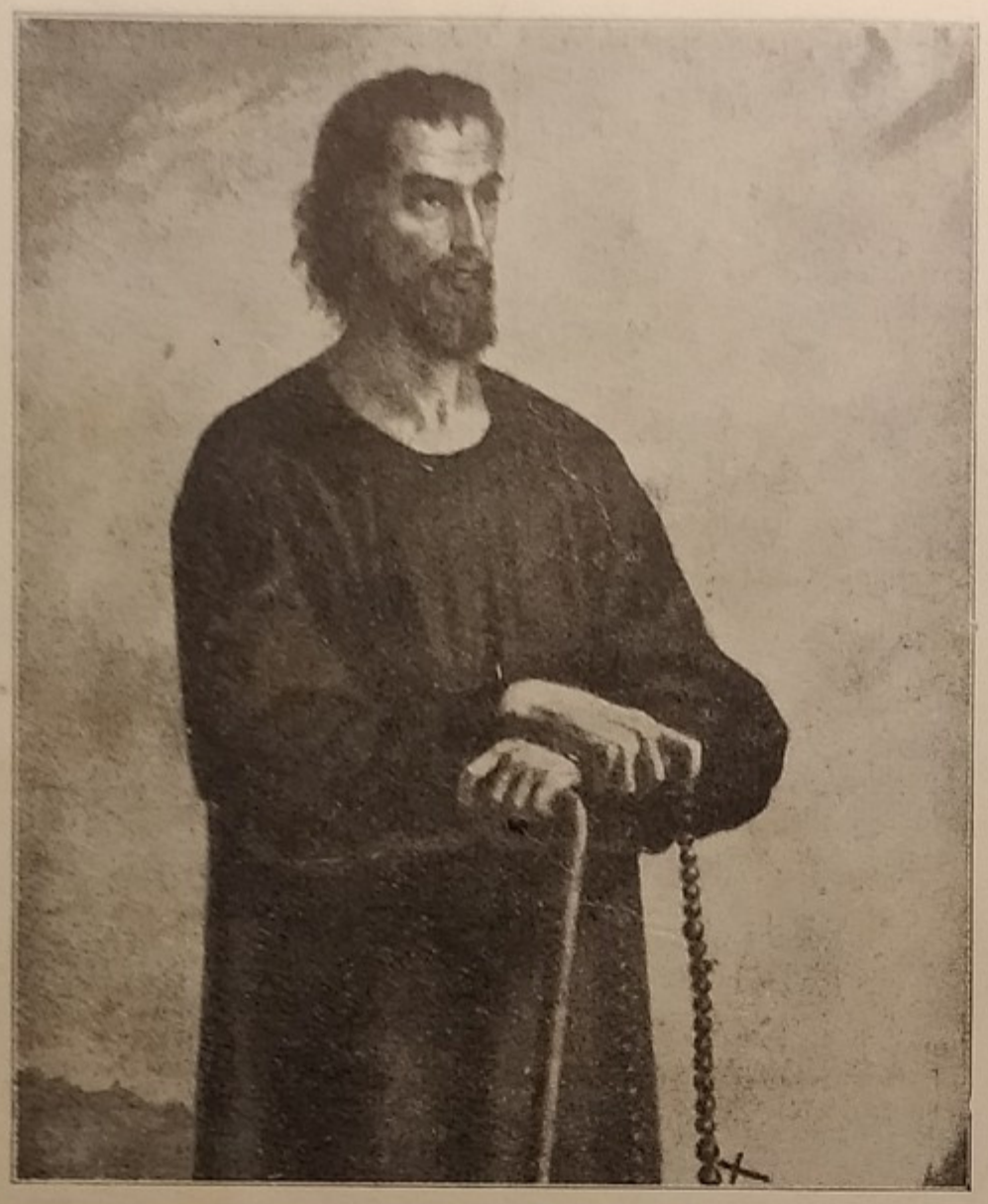

Fig. 124. — Nicolas de Flue.

ses conseils et se recommander à ses prières. Son autorité morale était grande dans tout le peuple.

C'est ce qui explique pourquoi, le 22 décembre 1481, le curé de Stans résolut d'aller prendre l'avis du frère Nicolas. Après l'avoir mis au courant de ce qui se passait et entendu l'avis du pieux solitaire, il rentra en hâte à Stans. Il se rendit aussitôt d'hôtellerie en hôtellerie supplier les députés de se réunir encore une fois pour entendre le message de paix dont il avait été chargé. Ils acceptèrent. Imgrund leur donna connaissance des conseils de Nicolas de Flue. L'impression fut si forte qu'en une heure tout fut arrangé et l'accord conclu entre les cantons. Fribourg et Soleure étaient admis dans la Confédération et le butin partagé suivant le nombre des soldats ayant fait la campagne.

Noir et blanc

Fig. 125.
Armoiries de Fribourg.

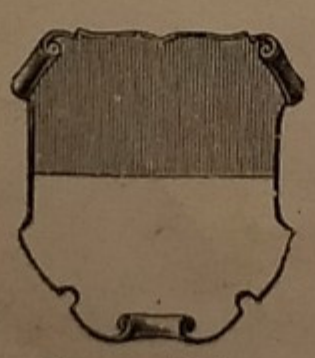

Rouge et blanc

Fig. 126.
Armoiries de Soleure.

La nouvelle que la paix était faite fut accueillie avec grande joie; partout les cloches sonnèrent à toute volée. La diète reconnut les mérites du pieux ermite et plusieurs cantons lui firent des cadeaux. Nicolas de Flue mourut en 1487; la Suisse entière pleura celui dont la sagesse avait sauvé le pays d'une nouvelle guerre civile. On l'a appelé le *Pacificateur de la patrie.*

9. Convenant de Stans. — La diète de Stans adopta une convention qui devait compléter le convenant de Sempach. Par cet acte, les cantons s'engageaient à maintenir la paix publique. Aucune assemblée populaire ne pouvait avoir lieu sans la permission des magistrats. Toute tentative de révolte contre les autorités cantonales était sévèrement réprimée ; s'il le fallait, les cantons étaient tenus de prêter assistance au gouvernement attaqué.

Le convenant de Stans spécifiait que le butin pris lors d'une expédition militaire devait être réparti d'après le nombre des soldats de chaque canton ou ville qui avaient participé à la campagne. Il imposait aux cantons le devoir de faire lire tous les cinq ans, devant les assemblées publiques, les convenants de Sempach et de Stans; tous les citoyens, jeunes et vieux, devaient prêter serment de respecter les prescriptions contenues dans ces actes mémorables, qui restèrent en vigueur pendant plus de trois siècles.

RÉSUMÉ

1. **Causes des guerres de Bourgogne.** — Dans la seconde moitié du XV^me^ siècle, la France était gouvernée par le roi Louis XI. Celui-ci chercha par tous les moyens à étendre et à fortifier son autorité. Il eut à lutter contre les grands seigneurs. Le principal d'entre eux était Charles de Bourgogne, surnommé le Téméraire.

Ce prince possédait la Bourgogne et la Franche-Comté, une partie de la Belgique actuelle et du nord de la France. Il voulait étendre encore ses possessions pour créer un nouveau royaume entre la France et l'Allemagne. Une haine implacable séparait le duc de Bourgogne et le roi de France.

Charles le Téméraire avait reçu en gage l'Alsace et le Brisgau. Il désigna comme bailli de ces contrées un homme hautain et cruel, Pierre de Hagen-

bach, qui froissa les Confédérés par des propos blessants. Une grande animosité ne tarda pas à régner dans la Confédération contre le duc de Bourgogne.

Louis XI profita de ce mécontentement. Il donna de riches présents aux magistrats et répandit de l'or parmi le peuple. Par ses intrigues, il fit signer la paix entre l'Autriche et les Confédérés. Poussés par le roi de France, ceux-ci déclarèrent la guerre au duc de Bourgogne.

2. **Combat d'Héricourt. — Expéditions dans le Pays de Vaud.** — Les Suisses entrèrent en campagne et vinrent mettre le siège devant la forteresse d'Héricourt. Un combat s'engagea non loin de cette petite ville. Les troupes bourguignonnes furent complètement battues.

Au commencement de l'année 1475, les Confédérés s'emparèrent de la ville et du château de Grandson, puis de la ville et du château d'Orbe. Au mois d'octobre de la même année, dans une nouvelle expédition, Avenches, Payerne, Estavayer et une bonne partie du Pays de Vaud tombèrent entre les mains des Bernois et des Fribourgeois. Pour éviter le pillage, Genève dut payer une forte rançon.

3. **Bataille de Grandson.** — Au début de l'année 1476, Charles le Téméraire traversa le Jura et vint mettre le siège devant Grandson. Les défenseurs du château se rendirent et furent mis à mort.

Les Confédérés réunirent une forte armée qui, par Neuchâtel, marcha à la rencontre du duc de Bourgogne. Le 2 mars, une bataille s'engagea près du village de Concise. Les Bourguignons durent reculer et s'enfuir. Les Confédérés s'emparèrent du camp du duc, qui renfermait des trésors de grande valeur. La victoire de Grandson eut un immense retentissement.

4. **Bataille de Morat.** — L'armée bourguignonne avait peu souffert à Grandson, et Charles le Téméraire avait pu s'enfuir. En mai 1476, il réunit à Lausanne 23 000 hommes et marcha sur Berne en passant par Morat. Il mit le siège devant cette ville. Les assauts des Bourguignons furent repoussés par la garnison que commandait Adrien de Bubenberg.

Berne demanda du secours aux Confédérés. Les Suisses se dirigèrent sur Morat. Une bataille s'engagea le 22 juin 1476. Malgré une résistance acharnée, les Bourguignons furent battus et les Confédérés en firent un affreux massacre. Quelques chevaliers se noyèrent dans le lac en s'enfuyant.

Le duc parvint à rentrer dans ses Etats. Le butin, quoique moins important qu'à Grandson, fut cependant considérable.

5. **Congrès de Fribourg.** — Pour ramener la paix, une réunion d'ambassadeurs des principaux pays d'Europe se tint à Fribourg. Malheureusement, les Suisses étaient désunis; ils n'obtinrent pas les avantages qu'ils pouvaient espérer. Moyennant une forte indemnité de la Savoie, Berne dut rendre le Pays de Vaud, mais garda cependant Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts. Quant à Morat, Orbe, Grandson, Echallens, ils devinrent des bailliages communs à Berne et Fribourg.

6. **Bataille de Nancy.** — Après Morat, Charles le Téméraire, un moment abattu, releva la tête. Apprenant que le duc de Lorraine cherchait à rentrer en possession de ses Etats et avait pénétré dans Nancy, il réunit une nouvelle armée et vint mettre le siège devant cette ville. Le duc de Lorraine appela les Confédérés à son secours. Une troupe de 8000 Suisses marcha sur Nancy. Une bataille s'engagea. Charles le Téméraire fut battu et tué. — A Grandson, il avait perdu ses richesses, à Morat, sa puissance; il laissa sa vie à Nancy.

7. **Conséquences des guerres de Bourgogne.** — Les guerres de Bourgogne couvrirent de gloire les Confédérés, mais c'est le roi de France, Louis XI, qui en retira le plus grand bénéfice : il obtint la Franche-Comté, en promettant aux Suisses une forte somme d'argent. Les conséquences des guerres de Bourgogne furent bien mauvaises pour la jeunesse des cantons confédérés, qui abandonna les travaux des champs pour s'engager dans les armées de tous les princes de l'Europe. Batailler était son plaisir, piller, trop souvent sa récompense. Quand elle rentrait au pays, elle vivait dans la paresse et dans la débauche.

Les cantons suisses se divisèrent en deux groupes : les cantons-villes et les cantons campagnards. Fribourg et Soleure ayant demandé d'entrer dans la Confédération, les cantons campagnards s'y refusèrent obstinément. On ne s'entendait pas non plus sur le partage du butin de Morat et de Grand-

son. Plusieurs diètes se réunirent sans pouvoir ramener la paix.

8. **Diète de Stans. — Nicolas de Flue.** — Une dernière diète s'assembla à Stans. On devait y prendre des décisions définitives, mais on ne parvint à s'entendre sur aucun point; plusieurs députés s'injurièrent même de la manière la plus violente. Le dernier jour de la Confédération semblait être arrivé. Le curé de Stans se rendit alors en hâte auprès de Nicolas de Flue, pieux ermite respecté de tous, qui habitait non loin de Sarnen. Frère Nicolas adressa aux députés des cantons un pressant appel. Une nouvelle réunion eut lieu. Le message du vénérable solitaire fit une telle impression qu'en moins d'une heure tout s'arrangea. Fribourg et Soleure furent admis dans la Confédération (1481); le butin de Grandson et de Morat fut partagé proportionnellement au nombre des soldats fournis par chaque canton. La paix fut accueillie dans toute la Suisse avec une grande joie.

9. **Convenant de Stans.** — La diète de Stans adopta un nouveau convenant d'une grande importance. Les cantons s'engageaient à maintenir la paix publique; à empêcher toute expédition guerrière inutile; à partager le butin fait dans les expéditions militaires proportionnellement au nombre des soldats fournis par chacun d'eux; Tous les cinq ans, lecture devait être faite des convenants de Sempach et de Stans devant tous les citoyens, qui devaient jurer d'en respecter les prescriptions.

Education civique et morale. — 1. Description géographique de la Confédération des huit cantons. — 2. Etude comparée des convenants de Sempach et de Stans. — L'ambition conduit à la ruine : Charles le Téméraire. — Les magistrats d'un pays républicain ne doivent recevoir ni pensions, ni décorations. (Constitution fédérale, art. 12.) Pourquoi ?

Devoirs. — Faire dresser le croquis du plan des batailles de Grandson et Morat. — Dessiner la carte de la Suisse romande à la fin du XVI^me^ siècle. Indiquer les possessions de Berne et Fribourg, le territoire savoyard, l'évêché de Lausanne, le comté de Gruyère. Dessiner un canon pris par les Confédérés à Grandson.

Rédaction : Faire les portraits de Louis XI, de Charles le Téméraire, de Nicolas de Flue.

8^me^ LECTURE

Organisation militaire des anciens Suisses.

On se figure volontiers que les anciens Suisses doivent uniquement à leur indomptable énergie les belles victoires de Sempach, de Grandson et de Morat; on croit qu'ils se levaient spontanément au moment du danger, sans qu'il y eût chez eux une organisation militaire bien définie. On commet une grave erreur. Pendant les périodes de paix, les préparatifs militaires étaient poussés si loin que l'on pouvait facilement passer à l'état de guerre.

Examinons brièvement l'organisation militaire de la Confédération au moment des guerres de Bourgogne.

Armement. — Tout Suisse était astreint au service militaire de 16 à 60 ans. Il devait s'armer à ses frais. L'infanterie comprenait les piquiers et les hallebardiers. Les premiers portaient la lourde pique de $5\frac{1}{2}$ mètres de longueur; les seconds une hallebarde de $2\frac{1}{2}$ mètres qui servait à frapper d'estoc et de taille (1) et à harponner l'adversaire. L'infanterie possédait encore d'autres armes : la hache, l'épée à deux mains, une courte pique et un poignard. Il y avait aussi des archers et des arquebusiers. La cavalerie était peu nombreuse.

Fig. 127. Epée à deux mains.

En général, le soldat était protégé par une armure plus ou moins complète composée d'un plastron, d'une pièce dorsale et d'un casque de fer. Les autorités attachaient une grande importance aux armes et aux armures; nul ne pouvait être admis au nombre des bourgeois s'il n'en possédait pas. Pour s'assurer que tous les hommes étaient prêts à entrer en campagne, on procédait de temps en temps à des inspections.

Les troupes suisses possédaient une artillerie importante, formée de bombardes et de couleuvrines. Ces dernières étaient de longs canons lançant des projectiles de plomb et de fer. Les bombardes étaient des pièces lourdes qui atteignaient parfois des dimensions colossales. Toute ville un peu importante en possédait au moins une. Les Bâlois, en 1445, en avaient deux auxquelles on attelait 60 chevaux. Elles lançaient des boulets de pierre; leur chargement prenait presque une heure. L'artillerie de la Confédération fut considérablement augmentée par le butin fait à Grandson.

Instruction militaire. — Lorsqu'on formait un

(1) De la pointe et du tranchant.

Fig. 128. — Artillerie. *(Extrait de « La Suisse sous les drapeaux ».)*

corps de troupe de plusieurs milliers d'hommes, on plaçait au centre les piquiers, qui étaient entourés de hallebardiers sur une profondeur de un à trois rangs. A chaque changement de formation, les piquiers devaient, avec la plus grande célérité possible, tourner contre l'ennemi la pointe acérée de leur arme, sans jamais laisser un espace vide dans le cadre du carré. Il fallait donc qu'ils fussent exercés pour exécuter cette manœuvre avec rapidité et précision.

Le maniement des armes était déjà enseigné aux jeunes gens. Le chroniqueur Diebold Schilling rapporte qu'en 1475 les Bernois et les Lucernois, revenant du Pays de Vaud, furent reçus à Bumplitz par les Conseils de Berne, accompagnés de quatre cents jeunes garçons qui tous portaient des armes.

Les arbalétriers et les arquebusiers s'exerçaient au tir dans les sociétés constituées un peu partout, à la ville comme à la campagne. De temps en temps, les autorités invitaient les Confédérés à des fêtes de tir. En 1504, il y eut une grande manifestation de ce genre à Zurich. A l'arbalète, on tirait à une distance de 90 mètres environ sur une cible d'un diamètre de 1 m. 35. Pour l'arquebuse, la distance était de 220 mètres environ et le diamètre de la cible 1 m. 50. On mettait le feu à l'arquebuse au moyen d'une mèche qu'on tenait à la main; au XV^me^ siècle, on apporta des perfectionnements à cette arme qui pesait de 4 à 7 kg. et avec laquelle on lançait des balles de 30 à 60 grammes.

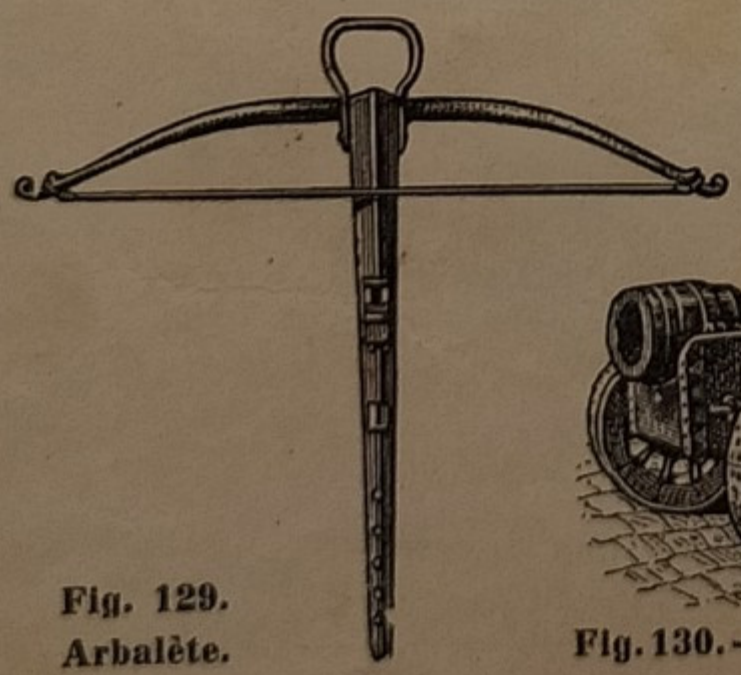

Fig. 129. Arbalète.

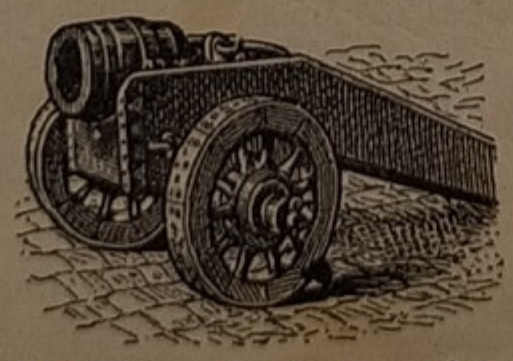

Fig. 130. — Ancien mortier.

Mobilisation et organisation des troupes. — Quand la guerre était déclarée, la mobilisation était ordonnée par la diète ou par les autorités du canton qui s'estimait particulièrement en danger. Dans ce cas, les autres cantons étaient invités à envoyer des secours conformément aux lettres d'alliance. On décidait d'abord s'il s'agissait de se mettre en campagne avec la bannière ou le fanion, c'est-à-dire, s'il fallait lever toutes les troupes de la Confédération ou une partie seulement. Au XV^me^ siècle, la Suisse aurait pu mettre sur pied 50 à 60 000 hommes; mais, même dans les situations les plus critiques, l'armée comprenait à peine la moitié de ce nombre. Il était impossible d'enlever au pays tous les hommes de 16 à 60 ans; les frais auraient été trop considérables pour les finances des cantons. En effet, la solde des soldats était très élevée : à la fin du XV^me^ siècle, elle se montait à 4 florins par mois soit environ 120 francs de notre monnaie actuelle;

Fig. 131. — Arbalétrier à cheval.
(Extrait de « La Suisse sous les drapeaux ».)

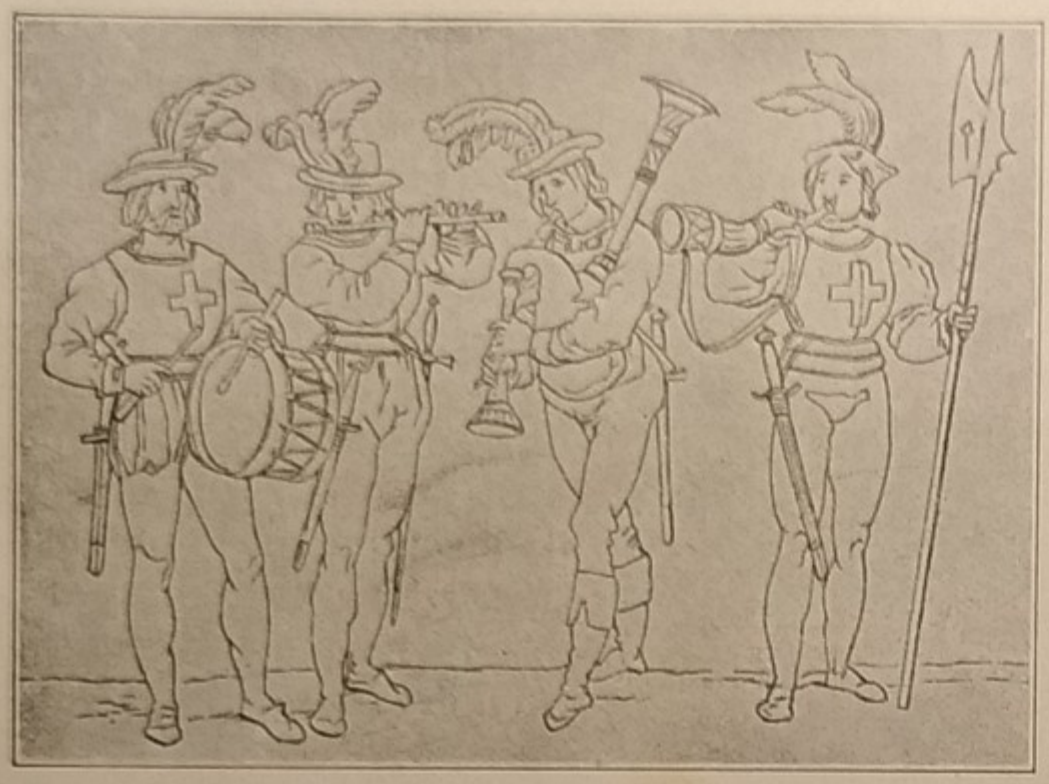

Fig. 132. — Soldats musiciens.
(Extrait de « La Suisse sous les drapeaux ».)

aussi les impôts de guerre étaient-ils fort lourds.

En deux jours, la mobilisation pouvait être terminée. La troupe partait avec une foule de drapeaux : bannière cantonale et fanions de corporations et de seigneuries. Les soldats ne portaient pas d'uniforme comme aujourd'hui, mais chaque homme fixait sur plusieurs parties de son vêtement et de son équipement une croix blanche formée de longues bandes de toile. On reconnaissait les officiers à leurs armes plus finement travaillées et aux plumes d'autruche qui ornaient leurs casques.

Les marches faites par les soldats suisses étaient parfois considérables. Ainsi, lors des guerres de Bourgogne, les Zuricois franchirent en trois jours la distance de Zurich à Morat en passant par Berne, soit 146 kilomètres. Lors d'une expédition contre Dijon, en 1513, les 87 kilomètres séparant Zurich de Bâle furent franchis en deux jours malgré un temps abominable. Lorsque les troupes se trouvaient réunies près de l'ennemi, on dressait un camp formé de tentes et protégé par des sentinelles, et les troupes d'un même canton restaient groupées.

L'ordre de bataille était fixé par un officier spécial. Les bannières des corporations et des seigneuries disparaissaient; on ne voyait plus flotter que le drapeau cantonal. Ordinairement les troupes étaient divisées en trois corps : l'avant-garde, le corps principal, appelé souvent la bataille et l'arrière-garde. Dans les premiers temps de la Confédération, les troupes prenaient, avant le combat, une formation en coin, c'est-à-dire en triangle dont la pointe était tournée contre l'ennemi. Plus tard, la formation en coin fut combinée avec celle en carré: ce fut le cas à Morat; enfin, on préféra le carré parfait dont le front et la profondeur comptaient le même nombre d'hommes.

Ce que nous entendons aujourd'hui par discipline n'existait pas. On n'obéissait pas volontiers. Les autorités avaient beau, par des ordonnances de guerre, insister sur les devoirs du soldat, rien n'y faisait. Et plus la gloire militaire des Suisses s'agrandit, plus cet état de choses s'aggrava. Cependant, quand les corps marchaient à l'ennemi, chaque soldat avait à cœur de faire son devoir jusqu'à ce que la partie fût gagnée. Le capitaine bernois May écrivait un jour à son gouvernement : « Si les nôtres avaient seulement de l'obéissance, nous tracerions, avec l'aide de Dieu, une croix à travers la France. »

Quand la discipline et l'organisation militaire devinrent meilleures chez les voisins de la Suisse, quand leur artillerie fut devenue puissante, c'en fut fait de la supériorité des Confédérés. Mais il faut reconnaître que notre petit pays a pu conquérir et conserver son autonomie, puis jouer pendant un certain temps le rôle de grande puissance, parce qu'il fut constamment prêt à entrer en guerre.

D'après Johannes Häne
(Histoire militaire de la Suisse.)

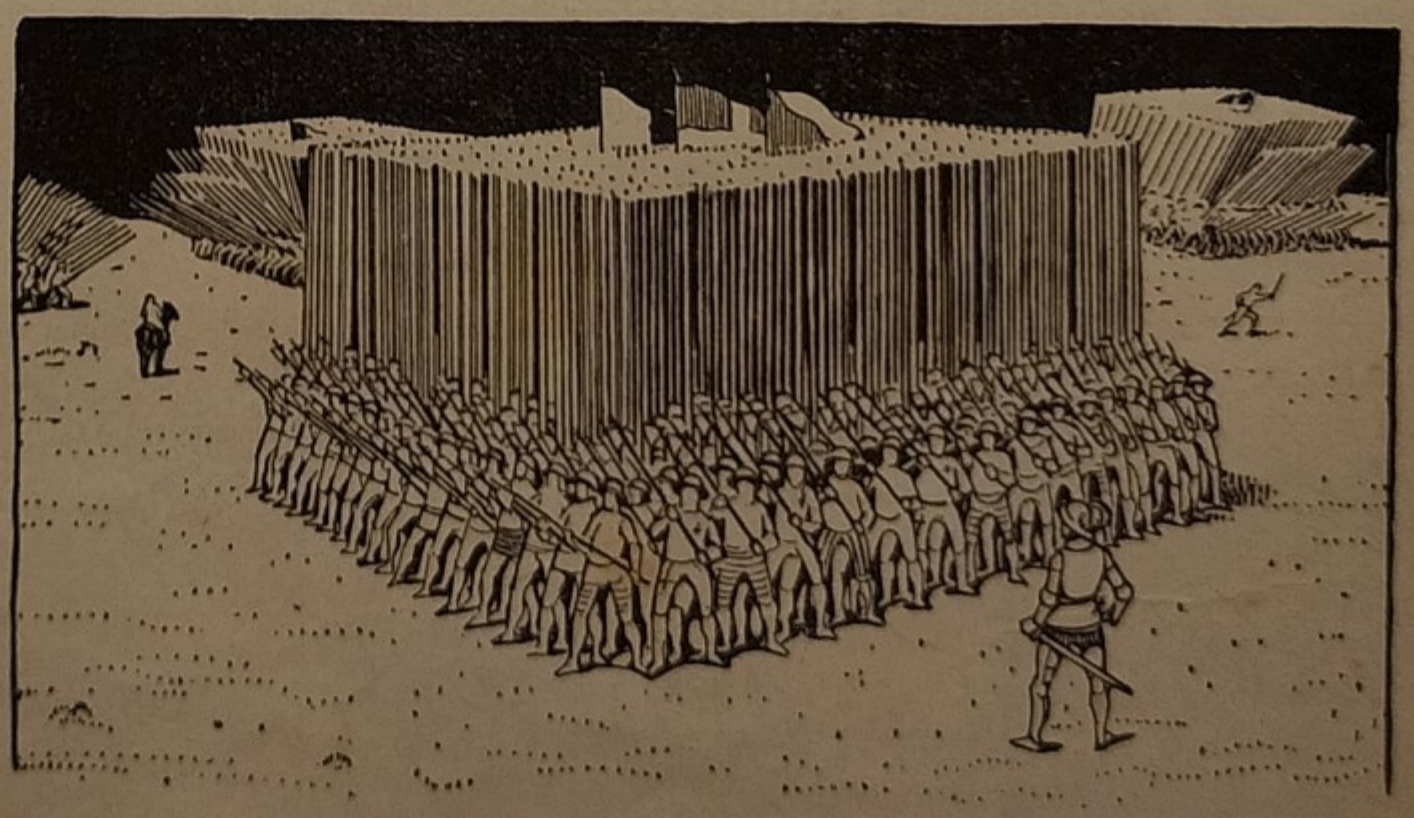

Fig. 133. — La formation en carré.
(Extrait de « Honneur et fidélité ».)

QUATRIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES TREIZE CANTONS

CHAPITRE XIII

NOUVELLE EXTENSION DE LA CONFÉDÉRATION

Jean Waldmann. — Guerre de Souabe. Entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération. Guerres d'Italie.

1. **Jean Waldmann.** — Jean Waldmann a joué un grand rôle dans l'histoire de notre pays pendant les guerres de Bourgogne et pendant les années troublées qui marquèrent la fin du XV^me^ siècle.

Waldmann naquit dans le pays de Zoug, en 1435. Sa mère, devenue veuve, alla s'établir à Zurich ; il entra alors comme apprenti chez un maître tanneur. Le métier des armes l'attirait. Il prit une part active à plusieurs expéditions en Italie où il se distingua par son intelligence et son courage. Il ne tarda pas à devenir un capitaine renommé.

Waldmann fut le représentant de Zurich dans de nombreuses diètes et participa aux négociations que les Confédérés entreprirent avec le pape et les rois de France Louis XI et Charles VIII. En 1483, il fut nommé bourgmestre de Zurich. Il jouit, dès lors, d'un prestige considérable. C'était un homme d'une taille élevée et d'une force peu commune. Gai et affable, il avait su se faire aimer du peuple. Son mariage l'avait enrichi et ennobli. Il aimait le luxe, la bonne chère et vivait plutôt en prince qu'en magistrat républicain. Chaque jour, il aimait à retrouver ses amis à la taverne de l'Escargot; là, il exposait les réformes qu'il se proposait d'introduire dans le gouvernement de Zurich.

Waldmann commença par diminuer les privilèges des anciens bourgeois et réduisit le nombre de leurs représentants dans le Conseil de la ville, tandis qu'il augmenta ceux des corps de métiers. L'Eglise et les prêtres furent étroitement surveillés et leur influence limitée. Il protégea l'industrie, mais il aurait voulu réunir tous les artisans dans les villes, les habitants des campagnes ne devant être qu'agriculteurs. Ces derniers ne pouvaient vendre leurs récoltes qu'à Zurich, et c'est là qu'ils devaient s'approvisionner. Défense était faite à tous de transformer les champs en prairies, de défricher les forêts, de boire des vins étrangers et de créer de nouveaux vignobles.

Les Zuricois aimaient les fêtes brillantes, la danse, les noces somptueuses, les beaux baptêmes. Waldmann chercha à restreindre ces divertissements coûteux et à diminuer les occasions de dépenses. Il interdit les jeux de cartes et de dés. Malheureusement, il était loin de montrer lui-même le bon exemple. Une des plaies de cette époque était le vagabondage et la passion des expéditions militaires. Waldmann défendit aux Zuricois de s'enrôler dans les armées étrangères. Ceux qui n'obéissaient pas étaient condamnés à de fortes amendes et souvent même à la prison. Ces mesures suscitèrent au bourgmestre de Zurich de nombreux ennemis, surtout parmi les anciens bourgeois, les nobles et les soldats mercenaires. Ils s'entendirent pour combattre Waldmann par tous les moyens. Un événement tragique servit leurs desseins.

Lors des guerres que soutinrent Lucerne, Uri et le Valais contre le duc de Milan, les troupes

Fig. 134. — Waldmann conduit au Wellenberg.

de ces cantons durent abandonner Bellinzone (1478). Waldmann fut soupçonné d'avoir avisé le duc de Milan des projets des Confédérés. Un chef lucernois, Frischhans Theilig, affirma devant deux Zuricois, dans une auberge de Soleure « que Waldmann était un traître et que, par sa faute, la bannière de Zurich n'était plus qu'une besace de mendiants ». Neuf ans plus tard, croyant le propos oublié, Theilig se rendit à la foire de Zurich : il fut arrêté et emprisonné. Le gouvernement de Lucerne réclama immédiatement l'élargissement de son concitoyen. « Fût-il plus grand qu'une tour, répondit Waldmann, il faut qu'il tombe ! » Quelques jours plus tard, Theilig était condamné à mort, et sa tête roulait sur l'échafaud comme celle d'un vulgaire malfaiteur. Cet acte odieux souleva une grande indignation dans toute la Confédération.

L'irritation augmenta encore quand Waldmann ordonna aux paysans d'abattre leurs chiens de garde parce qu'ils nuisaient à la chasse. Les campagnards se soulevèrent. Une entente intervint cependant ; Waldmann fit des concessions, mais il eut la mauvaise foi de faire insérer dans la convention « que c'était à l'humble prière des paysans et pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge que Messeigneurs avaient daigné révoquer ces lois ». L'agitation recommença et gagna la ville. Les ennemis du bourgmestre, toujours plus nombreux, excitèrent le peuple contre lui. Les bourgeois s'assemblèrent devant l'hôtel de ville, réclamant la tête de Waldmann ; celui-ci dut se constituer prisonnier. Jeté en prison dans la tour du Wellenberg, qui s'élevait au milieu des eaux de la Limmat, il fut condamné à mort et exécuté le 6 avril 1489. Avant de mourir, il récita l'oraison dominicale et demanda pardon à tous ceux qu'il avait offensés. Beaucoup de citoyens regrettèrent la mort tragique de ce magistrat qui, malgré ses fautes et sa vie peu exemplaire, avait fait pourtant de grandes choses. Sous son administration, la ville de Zurich s'était embellie ; elle était devenue la plus importante de la Confédération. C'est là que siégeaient les diètes ; c'est là que séjournaient les ambassadeurs et les princes étrangers ; partout on en parlait avec admiration.

Waldmann disparu, les lois imposées par lui furent abrogées. Les campagnards obtinrent de

Fig. 135. — Mort de Waldmann.

6. — La Confédération des treize cantons.

Echelle : 1/1 750 000.

6. — La Confédération des treize cantons.

Echelle : 1/1 750 000.

nouveau la liberté du commerce et des métiers, et leurs anciens droits furent confirmés ; ils purent s'assembler et envoyer à Zurich des députés pour présenter leurs réclamations.

2. Guerre de Souabe. — *Séparation de l'empire germanique* (1499). — Les cantons fondateurs de la Confédération avaient toujours reconnu la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. C'est au nom de l'empereur qu'ils avaient conquis l'Argovie et entrepris leur terrible lutte contre Charles le Téméraire. Plus d'une fois, l'empereur avait été brillamment reçu par les magistrats des cantons, et ses envoyés étaient partout honorés dans la Confédération. Mais les Suisses ne toléraient pas qu'il s'ingérât dans l'administration de leurs petits Etats. Ce fut surtout sous Frédéric III que les Confédérés se détachèrent de l'empire germanique. En effet, ce souverain fut pour eux un ennemi déclaré. Il refusa de reconnaître les franchises accordées aux cantons primitifs. C'est lui qui vint au secours de Zurich lors de la bataille de St-Jacques sur la Sihl et qui appela les Armagnacs à son aide. Lors des guerres de Bourgogne, il se montra plus déloyal encore que Louis XI. En 1487 et 1488, pour maintenir la paix, Frédéric III forma une ligue avec les seigneurs et les villes de la Souabe. Les Suisses refusèrent catégoriquement d'en faire partie. Cette décision fit naître une vive haine entre les Confédérés et leurs voisins de l'Allemagne méridionale. De part et d'autre, on échangea les propos les plus injurieux.

Frédéric III eut pour successeur son fils Maximilien Ier. Ce prince chercha à arrêter la décadence de l'empire allemand. Il créa un tribunal d'empire que les Suisses furent invités à reconnaître, et un impôt d'empire qu'ils furent appelés à payer. Ils n'admirent ni l'une ni l'autre de ces prétentions.

Les relations des Confédérés avec l'empereur devinrent plus mauvaises encore quand les Grisons, sans cesse menacés par les seigneurs autrichiens, cherchèrent un appui auprès des cantons. La Ligue grise (1497) et celle de la Maison-Dieu (1498) s'allièrent aux cantons orientaux. Au mois de janvier 1499, une troupe de Tyroliens se jeta sur la vallée de Munster. Les Grisons les en chassèrent vivement. Les Tyroliens demandèrent du secours à la Ligue de Souabe et les Grisons aux Confédérés. Des deux côtés, on courut aux armes. La guerre de Souabe éclata en février 1499. Elle dura six mois et fut terrible. Ce fut surtout une série d'embuscades, de surprises, d'expéditions de pillage, d'incendies innombrables. Une suite de combats furent livrés tout le long du Rhin, des Grisons jusqu'à Bâle. Les principaux sont ceux de Frastenz, de la Calven et de Dornach.

A *Frastenz*, près de Feldkirch, dans le Vorarlberg, les Impériaux occupaient une excellente position au pied d'une hauteur fortifiée. Commandée par un valeureux capitaine d'Uri, Henri Wolleb, une partie de l'armée suisse, forte de 2000 hommes, parvint, par un mouvement tournant, à escalader la montagne et à en chasser la troupe qui la défendait. Les soldats de Maximilien furent complètement battus.

A la *Calven*, dans la vallée de Munster, les Tyroliens avaient élevé des retranchements importants. Treize mille Autrichiens s'y tenaient cachés, prêts à pénétrer dans les Grisons. Le 21 mai 1499, 6000 montagnards de la Rhétie attaquèrent les Impériaux. Ils se divisèrent en deux corps :

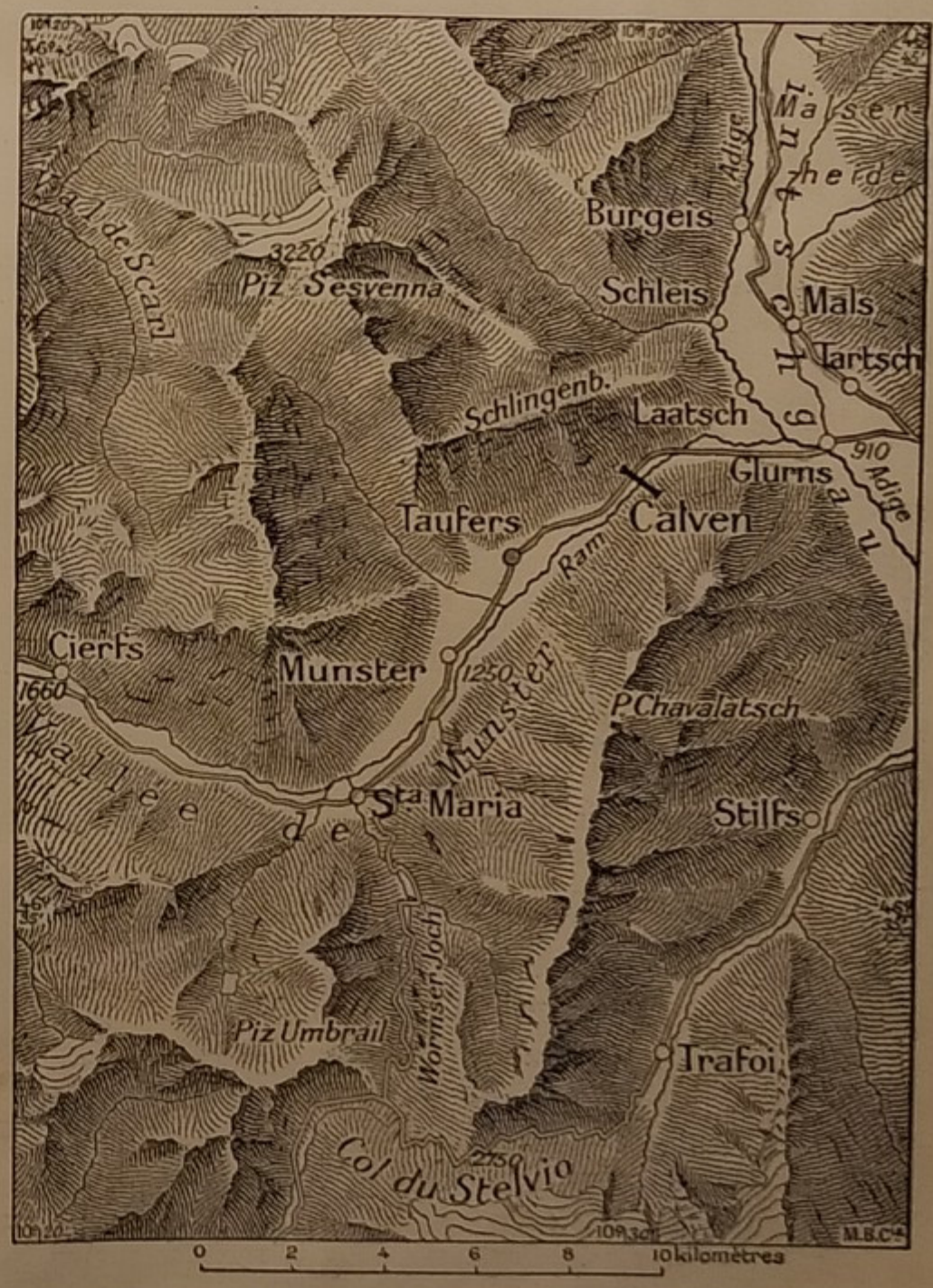

Fig. 136. — Vallée du Ram et défilé de la Calven.
Echelle : 1/250 000.

l'un devant attaquer de front après que l'autre, franchissant de nuit une hauteur voisine, aurait pris les Autrichiens à revers. La lutte dura cinq heures ; elle fut très chaude. Des deux côtés, on combattit avec un grand courage, mais les soldats de Maximilien furent mis en fuite. Parmi les héros de cette journée, on cite Benoît Fontana. Montant à l'assaut des retranchements, il fut mortellement blessé. Il continua néanmoins à combattre en criant à ses soldats : « En avant, chers compagnons, sauvez la patrie et vos ligues.» Il tomba, victime de son dévouement au pays.

Maximilien d'Autriche résolut alors de frapper un grand coup. Il réunit des troupes à Constance. Il espérait attirer les Suisses du côté du Bodan, pendant qu'un de ses généraux pénétrerait dans le pays par Bâle. Une armée impériale forte de 16 000 hommes vint mettre le siège devant le château de *Dornach*, à 8 kilo-

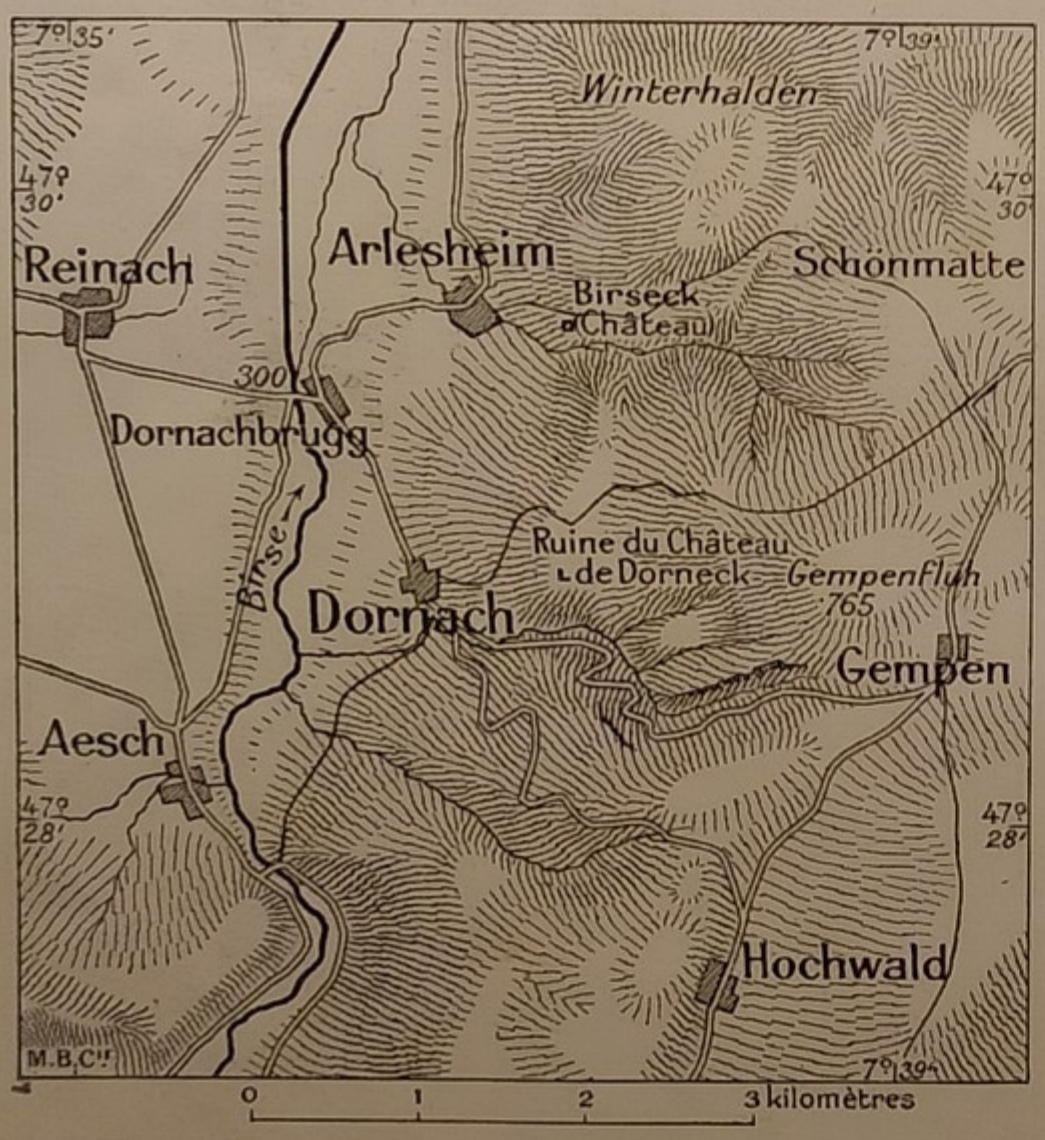

Fig. 137. — Dornach et la région avoisinante.
Echelle : $^1/_{80\,000}$.

mètres environ au sud de Bâle. Se croyant en sûreté, le général autrichien n'avait placé aucune sentinelle aux abords du camp. Vers quatre heures de l'après-midi, le 22 juillet, 3 000 Soleurois, Bernois et Zuricois fondirent à l'improviste sur les assiégeants. Les Impériaux commencèrent à fuir, mais ils parvinrent à se reformer et le combat reprit avec acharnement. Un renfort de 1000 Zougois et Lucernois, arrivé à temps, permit aux Confédérés de battre les Autrichiens. Plus de 3000 soldats de Maximilien et 800 Suisses restèrent sur le champ de bataille. La prise d'un butin considérable consistant en drapeaux, en armes et en artillerie couronna cette victoire péniblement acquise.

Des deux côtés, on était las de combats et de pillage. En six mois, 20 000 hommes avaient péri ; 2000 villes, bourgs et châteaux avaient été réduits en cendres. Des contrées entières étaient plongées dans une affreuse misère. On voyait errer des familles qui, menacées de mourir de faim, mangeaient l'herbe des champs. La paix fut signée à Bâle le 28 septembre 1499. A partir de ce jour, sans que ce fait fût mentionné dans le traité de paix, la Suisse devint complètement indépendante de l'empire allemand. Les Grisons restèrent alliés aux sept cantons orientaux.

3. Entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération. — Une des principales conséquences de la guerre de Souabe fut l'entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération.

La situation de *Bâle*, au coude du Rhin, était excellente au point de vue du commerce,

Fond blanc avec crosse noire à gauche et crosse rouge à droite
Fig. 138. Armoiries de Bâle.

Fond jaune
Fig. 139. Armoiries de Schaffhouse.

qui y prit de bonne heure une grande importance. En 1356, Bâle avait été très éprouvée par un tremblement de terre qui détruisit un grand nombre de maisons et même les fortifications de la cité. Avant d'avoir pu relever ses murailles, elle avait dû se défendre contre les Gugler et, plus tard, contre les seigneurs autrichiens. Peu à peu, elle avait secoué la domination de son prince-évêque et acquis des terres jusqu'au Hauenstein. En 1444, la noblesse autrichienne et le dauphin Louis vou-

lurent s'emparer de la ville : la bataille de St-Jacques sur la Birse la sauva. Devenue indépendante, elle resta neutre pendant la guerre de Souabe, mais les bourgeois se rendirent compte de la grande sécurité que leur procurerait une alliance avec les Confédérés.

Bâle avait une réelle importance pour la Suisse. Ses marchés étaient très fréquentés, et ses bourgeois avaient acquis une large aisance. Les Confédérés acceptèrent la requête des Bâlois lorsque ceux-ci demandèrent à entrer dans la Confédération. Le 3 juin 1501, les délégués des cantons arrivèrent à Bâle. La joie fut grande dans la ville et les cloches sonnèrent à toute volée.

Pendant la guerre de Souabe, on avait reconnu l'importance de la situation de Schaffhouse, qui commandait un des principaux passages du Rhin. Lorsque cette ville demanda à faire partie de la Confédération, sa requête fut favorablement accueillie par la majorité des cantons, et, le 10 août 1501, une alliance perpétuelle fut conclue.

Fond blanc
Fig. 140. Armoiries d'Appenzell.

En 1513, *Appenzell* fut reçu dans la Confédération, qui fut composée, dès lors, de treize cantons. Depuis ce moment et pendant trois cents ans, environ, le territoire de la Suisse ne subit aucun changement.

4. Les Suisses en Italie. — Le beau pays situé au sud des Alpes, l'Italie, était divisé, au moyen âge, en une foule de petits Etats qui se jalousaient. L'un d'eux, le duché de Milan, fut le théâtre de nombreuses guerres auxquelles les Confédérés prirent une part importante.

Depuis longtemps, les Uranais s'étaient rendus maîtres du passage du St-Gothard qui, pour eux, avait une importance capitale. Ils s'étaient, plus tard (1403), emparés de la *Léventine*, puis de Bellinzone. Mais les Confédérés subirent à Arbédo (1422) une grave défaite; Bellinzone fut perdue pour eux.

Les guerres de Bourgogne et de Souabe avaient donné aux Suisses le goût des expéditions militaires. Jeunes gens, hommes d'âge mûr, vieillards, femmes même, au premier appel, se précipitaient au sud des Alpes, entraient au service des princes qui cherchaient à conquérir l'Italie. En 1500, les Waldstætten s'emparèrent de nouveau de Bellinzone, qui demeura dès lors un pays sujet d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

Sous Louis XII, les Suisses avaient pris une grande part à la conquête du Milanais. Ils avaient même livré le duc de Milan, Ludovic le More, au roi de France, qui leur promit de grosses sommes d'argent. Les Confédérés rompirent leur alliance avec la France et suivirent les conseils d'un prêtre qui joua un grand rôle dans notre pays : *Matthieu Schinner*.

Fig. 141. — Matthieu Schinner.

Matthieu Schinner naquit dans un petit village du Haut-Valais. Très intelligent, il réussit à subvenir aux frais de ses études en chantant dans les rues. Il devint prêtre, puis, s'élevant de degré en degré, évêque de Sion. Ce fut l'agent le plus actif du pape et l'ennemi le plus acharné de la France. Tout l'or nécessaire fut mis à sa disposition par le Saint-Siège pour amener les Confédérés à signer un traité d'alliance avec le pape. Il y réussit.

En 1512, les Suisses envoyèrent en Lombardie une armée qui battit partout les Français et les força à évacuer le pays. Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More, fut replacé à la tête du duché de Milan. Pour prix de ce service, Locarno, Lugano, Mendrisio, le Val Maggia et le val d'Ossola restèrent entre les mains des Confédérés. Les ligues grisonnes reçurent la Valteline.

Novare. — Louis XII ne voulut pas abandonner le Milanais. Il fit passer les Alpes à une

Fig. 142. — Les Suisses présentent les clefs de Milan à Maximilien Sforza et le rétablissent sur le trône (1512).

Fig. 143. — Partie de l'Italie du Nord avec Novare et Marignan. — Echelle : $^1/_{1\,500\,000}$.

nouvelle armée française qui vint mettre le siège devant la ville de Novare, où le duc de Milan s'était enfermé avec 4000 soldats suisses. La diète leva immédiatement des troupes, qui furent envoyées en hâte au secours des assiégés. Le 6 juin 1513, un terrible combat s'engagea à 10 kilomètres de la ville. Les Français subirent une défaite sanglante. Cette victoire provoqua l'admiration des contemporains, qui plaçaient très haut la bravoure et la science militaire des Confédérés. Maximilien Sforza conserva le duché de Milan.

Marignan. — Le roi François Ier, qui succéda à Louis XII, résolut, dès le début de son règne, de reprendre le Milanais. Il s'allia avec les Vénitiens et chercha à faire la paix avec les Suisses. Mais ces derniers repoussèrent ses avances et entrèrent dans une ligue qui réunissait tous les ennemis de la France. François Ier réunit alors une magnifique armée de 60 000 hommes. Avec une puissante artillerie, il traversa les Alpes et pénétra dans le Milanais. Il reprit les négociations avec les chefs des Confédérés. Le 8 septembre 1515, il conclut un traité d'alliance avec Berne, Fribourg et Soleure. Les autres cantons refusèrent la paix qui leur était offerte et envoyèrent des renforts à Milan.

L'armée française vint s'établir près de cette ville, dans un camp sérieusement fortifié. Les Confédérés étaient très indécis. Pour prévenir une défection, Schinner s'entendit avec un capitaine d'Unterwald pour attaquer les Français à l'improviste. Il savait qu'une fois la bataille commencée, les Confédérés n'abandonneraient pas leurs compatriotes.

Le 13 septembre 1515, vers le soir, les soldats des cantons primitifs se précipitèrent sur le camp français avec une impétuosité irrésistible. Les 20 000 hommes qui composaient l'armée suisse furent entraînés au combat. Les Confédérés, suivant la tactique habituelle, cherchèrent d'abord à s'emparer de l'artillerie française qui causait de grands ravages dans leurs rangs. La lutte fut terrible et se prolongea, indécise, jusque tard dans la nuit. Les soldats des cantons avaient repoussé leurs ennemis et s'étaient emparés de douze canons. Mais l'armée française n'était pas vaincue. On raconte que François Ier, emporté par son ardeur, se trouva au premier rang de ses chevaliers et que, cette nuit-là, il dormit sur l'affût d'un canon.

Le lendemain, à la pointe du jour, la bataille recommença. Elle fut plus acharnée encore que la veille. Malgré des prodiges de valeur, les Confédérés, décimés par l'artillerie, durent reculer après cinq heures de lutte opiniâtre. Tout à coup, on entendit le cri : « Saint Marc, Saint Marc ! » C'était la cavalerie vénitienne qui venait au secours de François Ier. Les capitaines suisses reconnurent que toute résistance était impossible. Les soldats prirent les blessés sur leurs épaules, placèrent leurs canons au milieu de leur carré, puis se retirèrent lentement tout en combattant.

Douze mille Confédérés restèrent sur le champ de bataille. « Ce fut un combat de géants », déclara le vieux maréchal Trivulce. François Ier écrivit à sa mère : « On n'a vu si fière et cruelle bataille. » Les Suisses se hâtèrent d'évacuer la Lombardie et rentrèrent dans leurs foyers.

La nouvelle de la défaite de Marignan causa une vraie stupeur dans la Confédération. La diète se réunit sans retard. Elle décida tout d'abord de repousser toute proposition de paix, de réunir une nouvelle armée et de reconquérir le Milanais. Mais les Confédérés étaient très divisés. Les gouvernements d'Uri, de Schwytz, de Bâle, de Zurich et de Schaffhouse ordonnèrent la levée d'un corps de troupe de 15 000 hommes pour descendre de nouveau en Italie, tandis que 10 000 hommes des huit autres cantons entraient au service de la France. La diète adressa alors un appel au peuple suisse, le suppliant de « n'être plus du parti de l'Europe ou de la France, mais du parti des Confédérés ».

Après beaucoup d'hésitations, les Suisses se décidèrent à signer avec François Ier, en 1516, un traité d'alliance perpétuelle. On eut alors le triste spectacle de chefs confédérés recevant de grosses sommes d'argent et des pensions annuelles importantes : leurs intérêts passaient avant le salut et l'honneur du pays. Les territoires de Lugano, Locarno, Mendrisio, la vallée de la Maggia restèrent aux Confédérés ; les Grisons conservèrent la Valteline.

Les expéditions en Italie contribuèrent au développement de la civilisation dans notre pays ; les soldats suisses apprirent à connaître les chefs-d'œuvre de l'art italien. Le goût se développa et l'instruction se répandit dans le peuple.

Mais ces longues expéditions militaires eurent malheureusement de tristes conséquences. La vie des camps, avec ses habitudes souvent mauvaises, eut une détestable influence sur la moralité publique. Le service mercenaire devint, pour la Confédération, une sorte d'institution nationale. Les principaux princes de l'Europe voulurent avoir des Suisses à leur service et, malgré les nombreuses décisions des gouvernements cantonaux, le mal ne put jamais être complètement enrayé.

La bataille de Marignan marque la fin du rôle politique de la Suisse dans les affaires de l'Europe. Dès ce moment, notre pays ne fit plus entendre sa voix dans les conflits qui s'élevèrent entre les grandes puissances de l'époque.

RÉSUMÉ

1. **Jean Waldmann.** — Jean Waldmann fut successivement tanneur et soldat. Il prit part à de nombreuses expéditions et devint un capitaine renommé. Il fut appelé au poste de bourgmestre de Zurich.

Waldmann était un homme de grande intelligence. Gai et affable, il savait se faire aimer. Il introduisit de nombreuses réformes dans le gouvernement et l'administration de la ville. Il diminua les privilèges des anciens bourgeois au profit des gens de métier. Il chercha à punir la paresse, le vagabondage, et défendit aux Zuricois de s'enrôler dans les armées étrangères.

Waldmann se montra injuste et cruel envers un

Fig. 144. — Retraite de Marignan. *(Fresque de Hodler.)*

Lucernois, Frischhans Theilig, brave capitaine qui avait eu l'imprudence d'attaquer en public la réputation du grand bourgmestre. Theilig fut saisi un jour qu'il passait à Zurich, condamné et mis à mort. Waldmann voulut faire abattre tous les chiens de garde du canton et prit d'autres mesures qui provoquèrent un soulèvement des campagnards. Il fut jeté en prison et exécuté.

2. **Guerre de Souabe.** — De nom, la Suisse faisait encore partie de l'empire germanique; de fait, elle était complètement libre. Une ligue s'était formée dans la Souabe (Allemagne du Sud) entre l'empereur, les seigneurs et les villes, pour maintenir la paix publique. On demanda aux Suisses d'en faire partie : ils refusèrent. L'empereur Maximilien avait institué un tribunal d'empire et se proposait également de lever un impôt spécial. Les Confédérés furent invités à reconnaître les jugements de ce tribunal et à payer la taxe impériale. Ils n'admirent aucune de ces prétentions. Se sentant menacés par les Autrichiens, les Grisons demandèrent du secours aux Confédérés. L'empereur fut très irrité de cette démarche. Suisses et Souabes n'eurent dès lors qu'injures et menaces à la bouche. La guerre éclata.

Elle commença en février 1499. Ce fut une série d'embuscades, d'escarmouches, d'expéditions de pillage et d'incendies. On se battit à *Frastenz*, à la *Calven* et à *Dornach*. Dans ces trois rencontres, les Autrichiens furent complètement défaits. En six mois, vingt mille hommes périrent; une foule de villes, de villages et de châteaux furent incendiés. La misère la plus affreuse décima des contrées entières. Enfin, en septembre 1499, la paix fut signée.

La Confédération suisse devint complètement indépendante de l'empire germanique et les Grisons restèrent alliés aux cantons suisses.

3. **Entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération.** — La ville de

Bâle, par sa situation, son commerce et son industrie, avait une grande importance pour la Confédération. Elle était restée neutre pendant la guerre de Souabe, mais les bourgeois avaient pu se rendre compte de la sécurité que leur apporterait une alliance avec les Suisses. Un traité fut signé en 1501, et Bâle fut admise dans la Confédération.

Schaffhouse commandait aussi un des principaux passages du Rhin. Elle exprima le désir d'entrer dans la Confédération. Sa requête fut admise en 1501.

En 1513, Appenzell, déjà pays allié, devint un canton confédéré. Dès ce moment, et pendant trois siècles, la Suisse fut composée de XIII cantons.

4. **Les Suisses en Italie.** — L'Italie, au moyen âge, était formée de nombreux petits Etats dont plusieurs étaient convoités par le roi de France. En 1499, Louis XII s'empara du duché de Milan grâce aux soldats suisses qu'il avait à son service. Cependant, mécontents du roi qui les payait mal, ils passèrent au service du duc de Milan qui put ainsi reprendre son patrimoine. Sous l'influence du cardinal Matthieu Schinner, évêque de Sion, les Confédérés s'allièrent avec le pape, l'Espagne et Venise pour combattre les Français.

Le roi de France, Louis XII, ne pouvait supporter la perte du duché de Milan. Il réunit une nouvelle armée, passa les Alpes et vint mettre le siège devant la ville de Novare qui était défendue par une garnison suisse. Celle-ci résista avec une telle ténacité que les secours envoyés par la diète lui parvinrent à temps. Un combat s'engagea non loin de la ville (1513). Les troupes françaises furent complètement battues. Le duché de Milan retomba sous la domination du duc Maximilien Sforza.

A la mort de Louis XII, François Ier devint roi de France. Il passa les Alpes avec une armée puissante pour l'époque. Les Suisses, surpris, reculèrent. Une partie d'entre eux firent la paix avec le roi de France. Matthieu Schinner poussa le reste de l'armée au combat. Une terrible bataille se livra à Marignan en 1515. Les Suisses, après avoir combattu pendant deux jours, durent se retirer devant des forces supérieures, en emportant leurs blessés. Ils évacuèrent le Milanais.

La paix entre la Suisse et la France fut signée en 1516.

Education civique et morale. — La liberté d'industrie et du commerce. — Comparer la situation de Zurich à l'époque de Waldmann et de nos jours. — La laideur de la vengeance. Frischhans Theilig et Waldmann. — La misère, conséquence des guerres (à propos de la guerre de Souabe).

Devoirs. — 1. Décrire la gravure représentant l'arrestation de Waldmann.
2. Après une lecture, écrire une courte biographie de Matthieu Schinner.
3. Décrire la fresque de Hodler : *La retraite de Marignan.*
4. Récitation : Wala de Glaris, par Albert Richard.

9me LECTURE

La Confédération des treize cantons[1].

Par des conquêtes et des alliances, la Suisse s'était étendue. Elle formait, au cœur de l'Europe, un pays indépendant, respecté des autres puissances.

A la ligue des huit cantons, s'étaient ajoutés Fribourg et Soleure, puis Bâle et Schaffhouse qui couvraient la frontière nord de la Suisse, et, enfin, Appenzell. Les traités qui liaient les cantons entre eux n'étaient pas identiques. Une distinction subsistait entre les anciens et les nouveaux cantons : les huit anciens cantons continuèrent à former une ligue plus étroite. Dans les diètes, leurs députés occupaient des sièges plus élevés que ceux des cinq nouveaux.

La Confédération des treize cantons avait encore des alliés et des sujets. Les *pays alliés* étaient considérés comme des Confédérés, mais ils avaient moins de droits que les cantons. Ils jouissaient de la protection de la Confédération et lui devaient leur appui militaire. Ils étaient les alliés d'un ou de plusieurs cantons, et leur situation vis-à-vis de ces cantons présentait de notables différences.

On range parmi les alliés : l'abbé de St-Gall, la ville de St-Gall, la ville de Bienne, la ville de Mulhouse, la ville de Rottweil (en Souabe), les trois ligues grisonnes, le Valais, la principauté de Neuchâtel et Valangin, la ville de Genève et l'évêché de Bâle.

Le comté de Neuchâtel et Valangin était, depuis le milieu du XVme siècle, une possession de la maison de Hochberg. Jeanne de Hochberg, dernière héritière de cette maison, ayant épousé un prince français, Louis d'Orléans-Longueville, fut entraînée du côté de la France où régnait Louis XII. Lorsque les Suisses entrèrent en guerre

(1) Etudier attentivement, au préalable, la carte nº 6.

contre ce monarque, en 1512, ils s'emparèrent de Neuchâtel et en firent un bailliage commun. Mais ils le restituèrent à Jeanne de Hochberg en 1529. C'est au XVI^me^ siècle que le pays de Neuchâtel prit le titre de principauté.

Les *pays sujets* étaient des territoires conquis par les cantons et auxquels ceux-ci n'avaient pas donné l'égalité politique. Ils étaient gouvernés par des baillis qui en percevaient les revenus. Les baillis restaient généralement deux ans en charge et devaient chaque année rendre compte à la diète de leur administration. On appelait *bailliages communs* les pays sujets de plusieurs cantons à la fois. C'était le cas de l'Argovie orientale, de la Thurgovie, des pays d'Uznach, de Gaster et de Sargans et de la plus grande partie du Tessin. Le district de Schwarzenbourg, Morat, Orbe, Echallens et Grandson appartenaient en commun à Berne et à Fribourg; à partir de 1536, Berne posséda le reste du Pays de Vaud. Le Bas-Valais était sujet du Haut-Valais; la Valteline dépendait des trois ligues grisonnes.

L'ancienne Suisse formait une *Confédération d'Etats*. Il n'y avait pas de constitution fédérale au sens actuel de ce mot. Chaque canton était indépendant. Le seul pouvoir central était la *diète*, assemblée des délégués des cantons, qui se réunit d'abord occasionnellement, puis régulièrement. Dans les premiers temps de la Confédération, elle avait ses séances à Lucerne, puis à Baden et, dès 1712, à Frauenfeld. Les principales questions dont s'occupait la diète étaient les suivantes : déclaration de guerre, conclusion de traités ou d'alliances avec l'étranger, administration des bailliages communs, ordonnances sur le commerce, réception des ambassadeurs étrangers et délégation des représentants de la Suisse auprès des puissances amies ou alliées. Le pouvoir de la Diète était très restreint et les cantons ne mettaient pas toujours ses décisions à exécution.

Parmi les mauvais côtés du régime de l'ancienne Confédération, il faut citer la détestable coutume des subsides acceptés de l'étranger et le service mercenaire. Plusieurs Etats, particulièrement la France, pour s'assurer l'appui des Confédérés et la possibilité de recruter des soldats suisses pour leurs armées, faisaient aux cantons d'importants dons en argent. En outre, beaucoup de magistrats acceptaient des pensions de l'étranger et employaient leur influence en faveur de la puissance qui les payait.

Avec les guerres de Bourgogne, les Confédérés avaient pris une part importante aux affaires de l'Europe. La bataille de St-Jacques sur la Birse, mais plus encore celles de Grandson et de Morat, avaient attiré sur eux l'attention des divers Etats du continent. Dès ce moment, et pendant quelques années, la Suisse exerça une réelle influence sur les événements européens.

10^me^ LECTURE

A. Mœurs et coutumes au XV^me^ siècle.

Les guerres continuelles auxquelles les Suisses prirent part hors de leurs frontières avaient modifié, peu à peu, leur manière de vivre. L'ignorance du peuple, très générale dans les siècles précédents, avait diminué. Néanmoins dans les campagnes, mœurs et coutumes avaient conservé leur rudesse. Les lois étaient très sévères. On punissait durement les mendiants et les vagabonds très nombreux à cette époque; beaucoup d'entre eux se livraient au brigandage. Les voleurs étaient pendus, les meurtriers roués ou décapités, les sorciers et les sorcières brûlés vifs, les faux-monnayeurs bouillis dans une chaudière.

Dans les villes, les grandes rues seules étaient pavées. Les poules, les chèvres, les porcs les parcouraient librement. Les maisons des riches étaient en pierre. Les fenêtres, les encadrements des portes étaient souvent ornés de sculptures curieuses. La chambre principale était garnie de boiseries ; dans un angle se dressait un beau poêle en carreaux de faïence (catelles). Des buffets, des bahuts sculptés, des tables et des chaises massives complétaient l'ameublement. Les fenêtres étaient souvent ornées de vitraux.

Fig. 145. Costume d'étudiant au XV^me^ siècle.

Les écoles étaient rares au moyen âge. L'Eglise seule s'occupait de répandre l'instruction. A Lausanne et à Genève, des écoles étaient ouvertes près des cathédrales. On rencontrait ici et là des collèges d'Innocents. On appelait Innocents des jeunes gens voués spécialement au chant d'église et qui, en même temps, recevaient quelques notions de grammaire, d'arithmétique et surtout de religion. Dans le Pays de Vaud, il y avait de ces institutions à Lausanne, Vevey, Yverdon, Moudon. La plupart des monastères de notre pays possédaient aussi des écoles. Les élèves les plus avancés étaient en-

voyés dans les universités étrangères. Il y avait en outre, dans les principales villes, une école publique mi-primaire, mi-secondaire, entretenue par les autorités locales.

Dans les campagnes, l'ignorance était fort grande. Le curé ou son vicaire, quand ils le pouvaient, devaient enseigner ce qu'ils savaient aux enfants du village, qui se réunissaient dans une chambre basse et sombre.

Les maîtres d'école n'avaient pas de place stable; ils étaient quelque peu nomades, comme les élèves, qui étaient obligés de courir le monde pour étendre le champ de leurs connaissances supérieures. On rencontrait souvent des étudiants errants qui étaient dans la force de l'âge; ils prenaient avec eux leurs plus jeunes camarades. Ceux-ci les servaient et chantaient dans la rue ou mendiaient pour se procurer les ressources nécessaires. Une université fut fondée à Bâle, en 1460, par le pape Pie II.

Le peuple aimait beaucoup les jeux, les spectacles, les divertissements les plus variés. Lors des fêtes religieuses, on jouait les drames de la Passion, qui faisaient revivre plusieurs scènes des Saintes Ecritures. Pendant les fêtes du carnaval, des pièces comiques réjouissaient les bourgeois. A époques régulières, de grands cortèges traversaient les rues des villes principales du pays. Les « Sechseläuten » à Zurich en sont un reste caractéristique. Ces fêtes, très nombreuses, occasionnaient des dépenses considérables. Il y avait déjà en Suisse des fêtes de tir, manifestations patriotiques auxquelles prenaient part des Confédérés des divers cantons.

On menait joyeuse vie dans la Confédération des XIV^me et XV^me siècles. Les bourgeois s'habillaient luxueusement; les jours de réjouissances, on faisait bonne chère. Les autorités, par de nombreuses ordonnances, mais sans grand succès, cherchaient à mettre un frein à l'immoralité croissante dans notre pays.

B. Les corporations de métiers : apprentis, ouvriers, patrons.

Une des manifestations les plus caractéristiques de la vie au moyen âge est l'institution des corporations groupant, dans un intérêt commun, les individus pratiquant la même profession. C'est au XI^me, au XII^me et au XIII^me siècle que les artisans, d'abord isolés et sans force vis-à-vis des seigneurs, s'organisèrent en associations appelées corporations ou confréries.

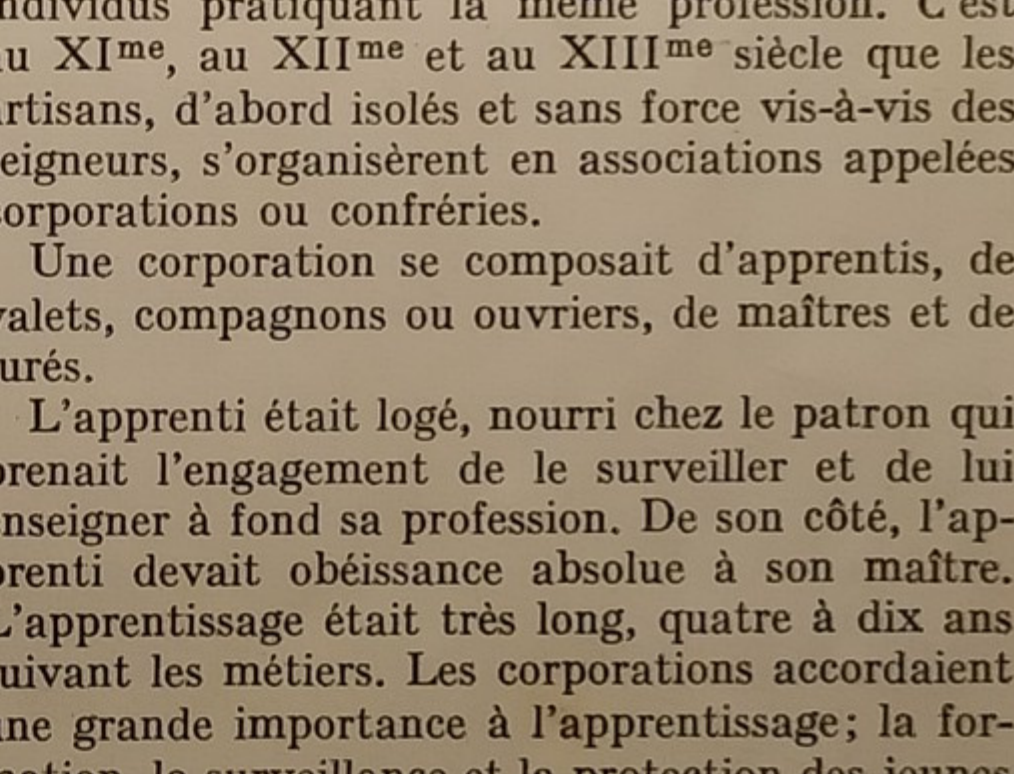

Fig. 147. — Enseigne d'un maître d'école, en 1516.

Une corporation se composait d'apprentis, de valets, compagnons ou ouvriers, de maîtres et de jurés.

L'apprenti était logé, nourri chez le patron qui prenait l'engagement de le surveiller et de lui enseigner à fond sa profession. De son côté, l'apprenti devait obéissance absolue à son maître. L'apprentissage était très long, quatre à dix ans suivant les métiers. Les corporations accordaient une grande importance à l'apprentissage; la formation, la surveillance et la protection des jeunes artisans tenaient une grande place dans leurs statuts auxquels tous les membres de l'association juraient obéissance.

L'apprenti ne devenait ouvrier qu'après avoir prouvé qu'il connaissait à fond son métier et qu'il était libre de tout engagement. L'ouvrier était aussi nourri et logé chez le patron; il était traité comme un membre de la famille. La « journée » commençait et finissait avec le jour; le travail de nuit était absolument interdit. Les ateliers étaient fermés le dimanche, la veille et les jours de fêtes religieuses qui étaient fort nombreuses au moyen âge. Au XIV^me siècle, on ne comptait guère, par an, plus de 141 jours de labeur complet. Les objets confectionnés étaient soigneusement contrôlés : on cherchait, avant tout, la perfection des pro-

Fig. 146. — Scène de labour au XVI^me siècle.
(D'après un vitrail de l'époque.)

duits sans se préoccuper trop du prix de revient. Il est impossible de fixer exactement la valeur du salaire des ouvriers au moyen âge, le pouvoir d'achat de l'argent ayant considérablement varié dans le cours des siècles.

A la fin du moyen âge, les ouvriers formèrent de grandes associations de compagnons qui étaient de véritables sociétés de secours mutuels. Celles-ci secouraient le travailleur malade ou sans ouvrage, facilitaient le futur artisan qui, avant de se préparer à la maîtrise, entreprenait, pour se perfectionner, ce que l'on appelait « son tour de France ».

Pour donner une preuve de son habileté et devenir patron, un ouvrier devait exécuter, sous la surveillance des maîtres jurés, d'une façon parfaite, un travail long et difficile. C'était le « chef-d'œuvre ». Lorsque celui-ci était terminé, il était exposé et tous les maîtres du même métier ne se faisaient pas faute de le critiquer. S'il était jugé insuffisant, les maîtres jurés le brisaient et le candidat était obligé de rester encore compagnon pendant une année ou deux. Le chef-d'œuvre admis, l'ouvrier versait une certaine somme dans la caisse de la corporation dont il voulait faire partie, puis il prêtait serment comme patron. Peu à peu, cette accession à la maîtrise devint plus difficile. Dans le but de diminuer la concurrence, on limita de plus en plus le nombre des patrons de chaque profession.

Ouvriers et patrons du même métier désignaient des maîtres jurés chargés de visiter les ateliers, les marchés, de surveiller et de protéger les apprentis, d'infliger des amendes à ceux qui ne respectaient pas les statuts de l'association, de recevoir le serment de maîtrise, de présider aux cérémonies et aux fêtes. Leur pouvoir était annuel.

Les corporations se plaçaient sous la protection d'un saint. Elles étaient présidées, dans notre pays, par un prieur qui marchait à leur tête lors des processions. Lausanne, Neuchâtel et Genève possédaient des corps de métiers organisés. Les plus importants étaient ceux des merciers, qui comprenaient aussi les marchands de drap et de cuir, puis ceux des orfèvres, des forgerons, des bouchers, des « chaircutiers », etc.

Les corporations ne se développèrent pas en Suisse d'une manière uniforme. Dans la Suisse romande, elles n'exercèrent aucun rôle politique quelconque; elles se bornèrent à défendre les intérêts professionnels de leurs membres et à venir en aide à ceux qui étaient tombés dans le besoin. A Fribourg, elles constituaient de véritables compagnies militaires.

Il n'en fut pas de même dans la Suisse allemande où les « Zunfte », particulièrement à Bâle et à Zurich, eurent une influence prépondérante dans la vie de la cité. A Zurich, la révolution de Brun, en 1336, fit entrer au gouvernement treize représentants des corporations. A Bâle et à Schaffhouse, les « Zunfte » jouèrent aussi un rôle important. Ils devinrent le centre de ralliement de la bourgeoisie dans la lutte contre la noblesse. A Berne, les corporations ne purent obtenir aucun droit politique ; elles furent même supprimées en 1392. Les corporations surent proclamer et faire reconnaître aux yeux de tous la grandeur et la beauté du travail [1].

D'après divers auteurs.

11me LECTURE

Les grandes inventions.

Avant les XIVme et XVme siècles, on ne connaissait, en Europe, ni la poudre à canon, ni l'art de l'artillerie, ni la boussole, ni le papier. Ce n'est qu'à la fin du moyen âge que se réalisèrent ces grandes inventions.

La poudre. — Depuis longtemps, les Chinois connaissaient la poudre, mais ils ne l'employaient que pour fabriquer des feux d'artifice. Les Arabes parvinrent à produire cet explosif en mélangeant du charbon, du soufre et du salpêtre. Ils s'en servirent pour lancer des projectiles au moyen d'un tube. Les nations occidentales les imitèrent. On apprit, peu à peu, à fondre des canons de métal, et, dans toute l'Europe, on se mit à fabriquer ces armes meurtrières. Elles ne projetèrent d'a-

Fig. 148. — Costume suisse au XVIme siècle.

(1) Après avoir rendu d'éminents services, l'organisation moyenâgeuse du travail devint, peu à peu, une entrave au développement industriel et commercial. La France supprima les corporations et proclama la liberté d'industrie, en 1776, sous l'influence de Turgot, ministre de Louis XVI. En Suisse, la chute de l'ancienne Confédération mit fin à l'activité des corps de métiers, des « Zunfte », dont, peu à peu, l'influence politique devint presque nulle.

bord que des boulets en pierre qui ne portaient pas beaucoup plus loin qu'un arc; pendant longtemps, l'artillerie fit plus de bruit que de mal; elle ne fut vraiment redoutable qu'à partir du XVII^me^ siècle. Les châteaux, malgré l'épaisseur de leurs murailles, ne purent résister aux canons; ils durent ouvrir leurs portes aux rois, aux seigneurs les plus puissants, seuls assez riches pour posséder une forte artillerie.

La boussole. — Jusqu'à la fin du moyen âge, les marins n'osaient s'éloigner des côtes, de peur de s'égarer. La boussole devait leur permettre d'accomplir de longs voyages à travers les océans.

L'aiguille aimantée était connue des Arabes. Elle fit son apparition en Europe au XIII^me^ siècle. Quand on sut observer qu'une de ses pointes se tournait toujours vers le nord, qu'on apprit à la poser sur un pivot et à la protéger par une boîte, la boussole était trouvée. Elle permit aux navigateurs de s'orienter à toute heure du jour et de la nuit et par tous les temps.

Le papier. — Au moyen âge, tous les manuscrits étaient écrits sur du parchemin préparé avec de la peau de mouton, de veau ou de porc. Le papier est d'origine chinoise. C'est au XIV^me^ siècle que l'Europe, grâce aux Arabes d'Espagne, apprit l'art de le préparer. La fabrication du papier de chiffon se développa rapidement. Dès lors, on vit des manufactures se fonder en France et en Italie. Cette invention eut une grande portée. Elle contribua au développement de l'instruction, en fournissant à l'imprimerie la matière dont elle ne pouvait se passer.

L'imprimerie. — Longtemps avant l'Europe, la Chine connut l'art d'imprimer au moyen de caractères mobiles. Au début du XV^me^ siècle, dans les Pays-Bas, on avait imaginé, pour obtenir plus facilement un grand nombre de livres de piété, de graver en relief sur une planche un dessin ou une page d'écriture. Il suffisait de passer de l'encre sur cette planche et de la presser ensuite contre une feuille de papier. La « Bible des pauvres » fut reproduite ainsi. Pour chaque page nouvelle, il fallait graver une nouvelle planche. C'était un inconvénient considérable que l'on chercha à faire disparaître.

Un Allemand, *Gutenberg*, tenta le premier de fabriquer des lettres mobiles qu'on pouvait grouper à volonté. Ce grand inventeur naquit à Mayence en 1400. Sa jeunesse nous est totalement inconnue. En 1420, il quitta sa ville natale et se rendit à Strasbourg. C'est dans cette ville qu'il fit ses premiers essais. Il rentra à Mayence et s'associa à un orfèvre. Il parvint à mettre au point son invention, mais il ne put tenir ses engagements financiers. Il dut abandonner tout son matériel.

Gutenberg était parvenu à imprimer de belles Bibles que l'on prit longtemps pour des manuscrits originaux. Il publia aussi un *psautier* et différents traités en usage dans les écoles. L'art de l'imprimerie se répandit très vite, surtout en Italie. En 1551, un imprimeur s'établissait à Lau-

Fig. 149. — Un vieux manuscrit.

Fig. 150. — Gutenberg.

Artes orõnis quot sunt? octo. que? Nomen. pronomen. verbum. aduerbium. participiũ. coniũctio. prepositio. interiectio. Nomen quid est? Parsorationis cum casu. corpus aut rem: ppria cõmuniter ue significans. Propria. ut roma ryberis. Cõmuniter. ut orbs

Fig. 152. — Page d'un livre imprimé par Gutenberg.

sanne; à ce moment déjà, l'imprimerie de Jean Crespin, à Genève, était célèbre.

Les premiers livres imprimés étaient tous des in-folïos (chaque feuille d'impression était pliée en deux) peu maniables; leurs caractères gothiques les rendaient difficiles à lire. On adopta peu à peu des formats plus petits (in-4°, in-8°, in-12) et des lettres plus agréables à la vue. D'après Ch. Seignobos.

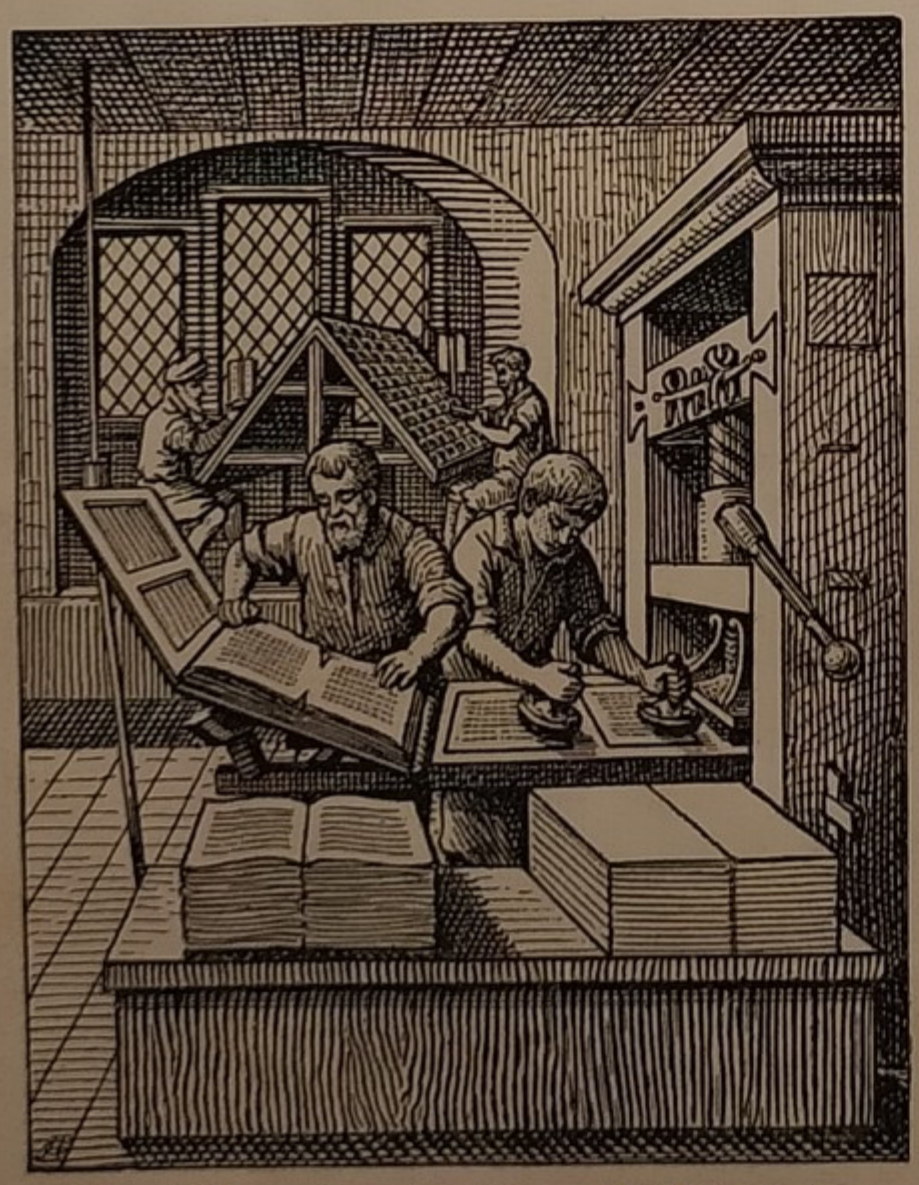

Fig. 151. — Imprimerie au XVI^me^ siècle.
(D'après une gravure du temps.)

12^me^ LECTURE

Les grandes découvertes.

Pendant tout le moyen âge, les marchands européens achetaient, soit en Syrie, soit en Egypte, les épices provenant de l'Inde; les Arabes en exigeaient des prix très élevés. Les commerçants de Venise, de Gênes, de Lisbonne auraient voulu trouver un chemin direct conduisant dans les pays qui produisaient le poivre, la cannelle, la muscade, etc.

Les marins portugais cherchèrent la route par l'est. L'Afrique leur barrait le passage; ils la longèrent du nord au sud, découvrant peu à peu les îles et la côte. Il leur fallut cinquante ans pour atteindre le cap qui termine au sud le continent noir et qui fut appelé cap de Bonne-Espérance. Un hardi navigateur, Vasco de Gama, dépassa le sud de l'Afrique, découvrit la côte est de ce continent et aborda aux Indes où il put acheter des marchandises à un prix très avantageux. Les Portugais atteignirent ensuite l'Indo-Chine, la Chine, l'Archipel indien et le Japon.

On eut aussi l'idée de chercher une route nouvelle en se dirigeant vers l'ouest. Un marin italien, Christophe Colomb, au service de la reine d'Espagne, s'élança courageusement à travers l'océan Atlantique à la recherche de contrées inconnues.

Christophe Colomb découvre l'Amérique. — Christophe Colomb naquit à Gênes, en 1436. Son père lui fit commencer des études qu'il abandonna pour se livrer à la navigation. Il se fixa à Lisbonne

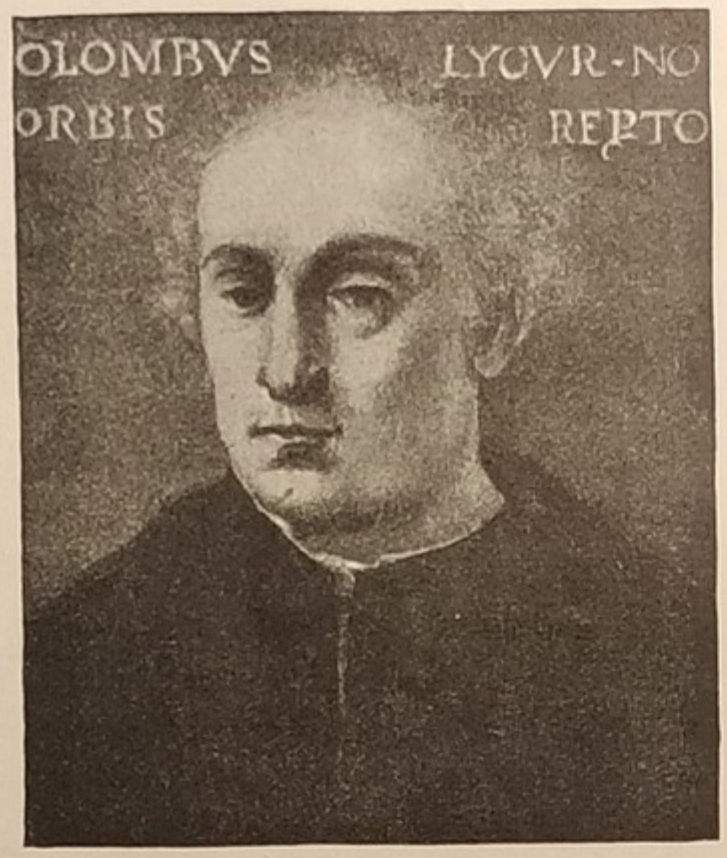

Fig. 153. — Christophe Colomb.

où il épousa la fille d'un marin. Les récits des matelots, les connaissances géographiques de l'époque, lui suggérèrent l'idée qu'en se dirigeant du côté de l'ouest il rencontrerait des terres nouvelles et, peut-être, ces Indes d'où l'on pouvait tirer tant de choses merveilleuses. Il exposa son plan au roi de Portugal, aux magistrats des villes de Gênes et de Venise sans réussir à les convaincre. Enfin, Colomb s'adressa au roi et à la reine d'Espagne qui, après de longues hésitations, mirent à sa disposition trois petits navires avec 120 hommes d'équipage.

Le vendredi 3 août 1492, ces bâtiments quittèrent le port de Palos, en Andalousie, et partirent dans la direction de l'ouest. Après un mois et demi de navigation, les matelots commencèrent à se décourager. Ils demandèrent à Colomb d'abandonner son projet et de rentrer au pays. Mais Christophe Colomb parvint heureusement à persuader son équipage de prendre patience et de continuer le voyage. Peu de temps après, on reconnut, à divers indices, que la terre était proche : des oiseaux vinrent voler près des vaisseaux, les vents avaient changé de direction, on recueillit des débris de végétation. Ce fut dans la nuit du 11 au 12 octobre, après 70 jours de navigation, que la côte fut aperçue. Colomb débarqua dans une île qu'il nomma San Salvador (Saint Sauveur). Il continua son voyage dans le but de reconnaître les terres d'où les indigènes tiraient l'or dont ils faisaient des bijoux. Il arriva ainsi à l'île de Cuba et à celle de St-Domingue, puis il rentra au port de Palos le 15 mars 1493. Il avait découvert le Nouveau Monde, l'Amérique.

Colomb croyait avoir atteint les Indes, c'est pourquoi les indigènes des contrées qu'il découvrit reçurent le nom d'*Indiens*. Il ne recueillit qu'ingratitude auprès de ses contemporains, et la fin de sa vie fut très malheureuse. Il mourut en 1506, à l'âge de 70 ans.

Nouvelles découvertes. — D'autres navigateurs continuèrent l'œuvre de Colomb. Ils passèrent dans l'océan Pacifique en longeant les côtes de l'Amérique du Sud. *Magellan* parcourut l'océan Pacifique jusqu'aux Moluques, où la flotte espagnole rencontra celle des Portugais; un seul des navires partis rentra en Espagne, après avoir fait le tour du monde.

Pendant trois siècles, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France organisèrent des expéditions dans le Nouveau Monde. On acheva de reconnaître les côtes de l'Amérique du Nord, les îles du Pacifique et l'Australie. A la fin du XVI^me^

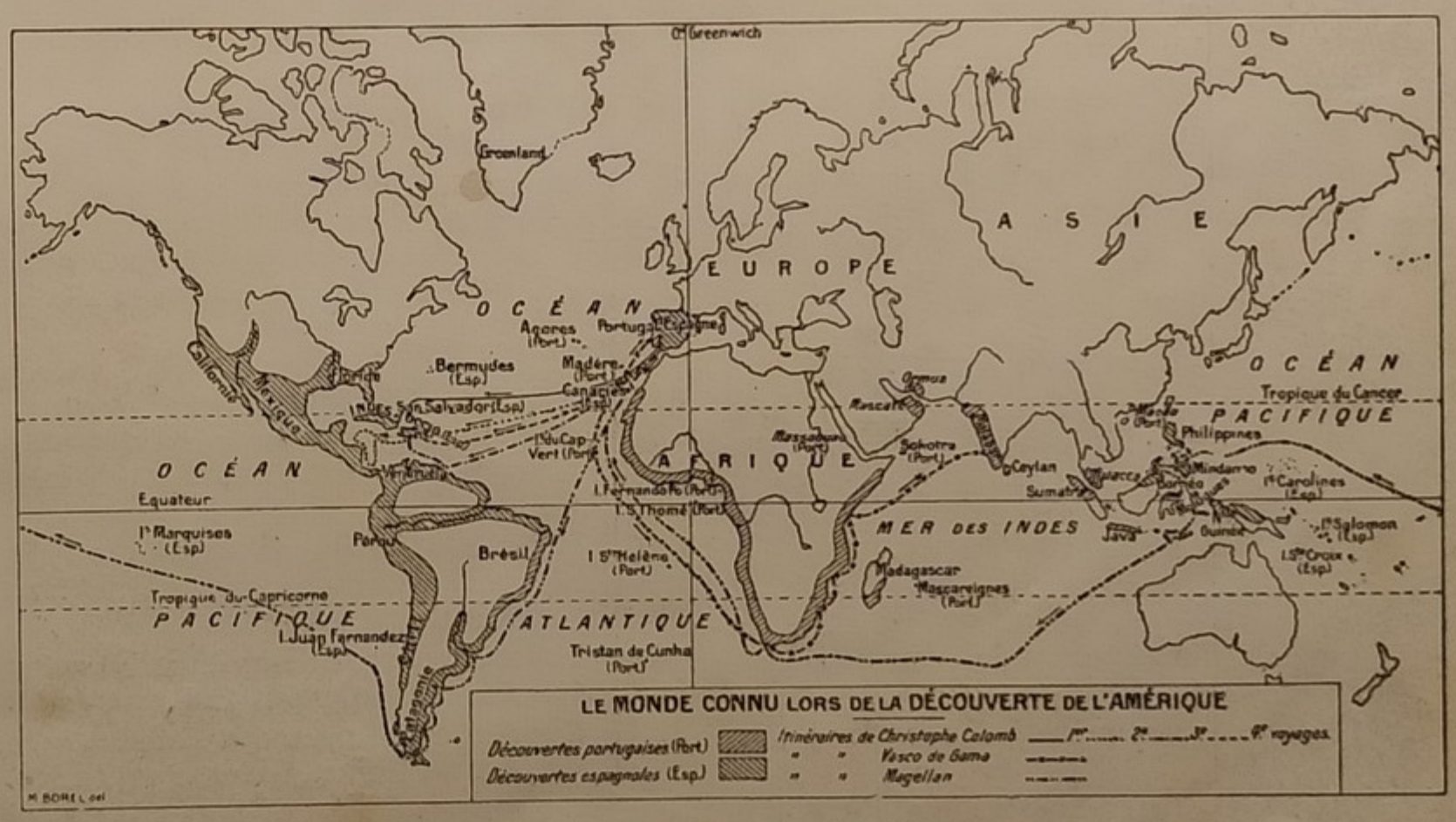

Fig. 154. — Carte des grandes découvertes.

dalousie, et partirent dans la

492, ces bâtiments quittèrent

connaître les côtes de l'Amérique du Nord, îles du Pacifique et l'Australie. A la fin du XVI^me^

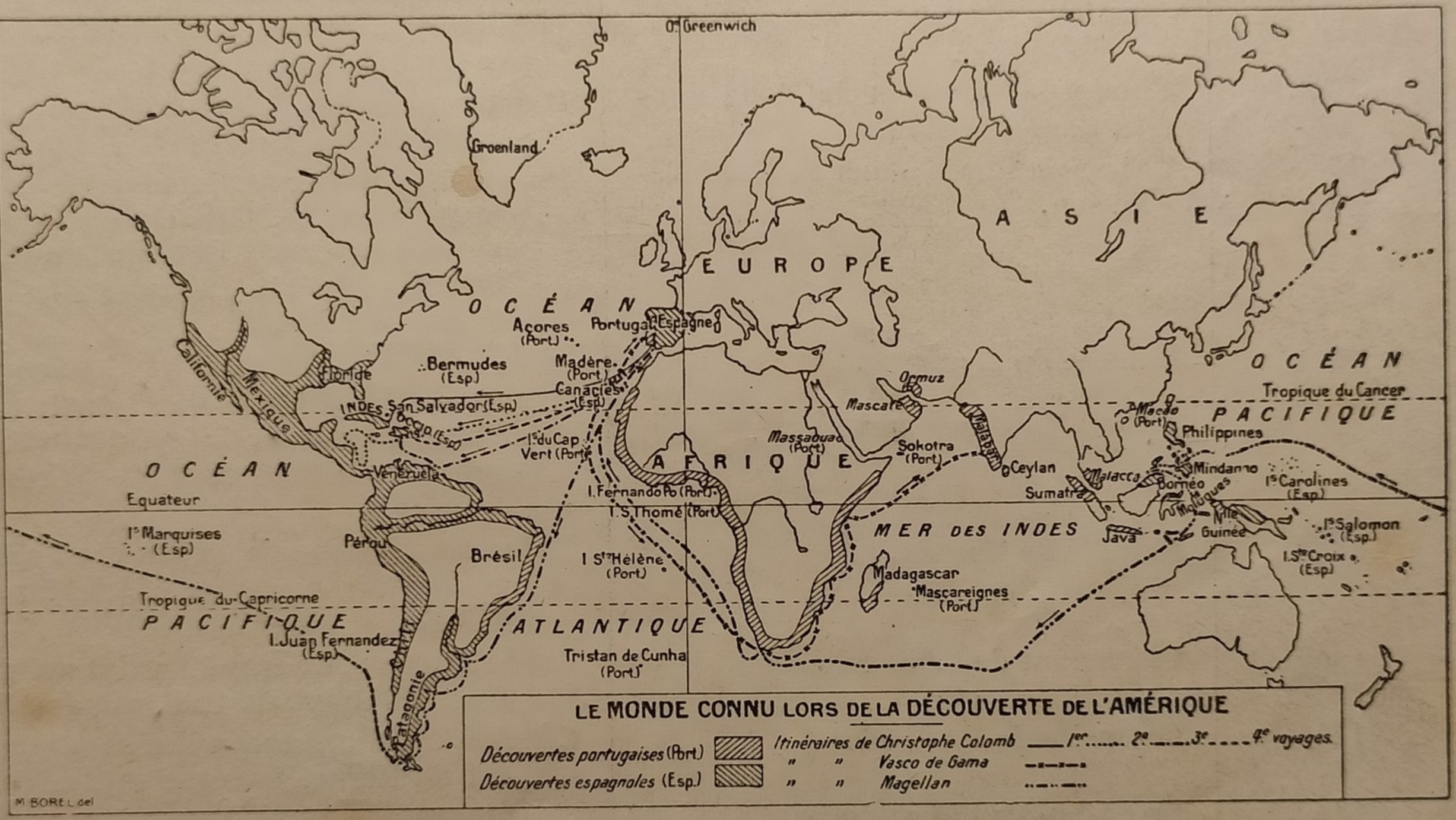

Fig. 154. — Carte des grandes découvertes.

siècle déjà, on put dessiner une carte assez complète des côtes de l'Amérique.

Conséquences des grandes découvertes. — Les découvertes faites aux XV^me^ et XVI^me^ siècles révélèrent aux Européens de nombreuses terres, des plantes, des animaux, des races d'hommes inconnus. Les sciences, astronomie, physique, histoire naturelle, furent renouvelées.

Au moyen âge, l'or et l'argent étaient très rares. Les mines de l'Amérique firent entrer dans la circulation une plus grande quantité de métaux précieux. L'argent tomba au quart de sa valeur; toutes les marchandises se vendirent quatre fois plus cher qu'auparavant et le commerce et l'industrie purent disposer de quatre fois plus de capitaux.

La route suivie jusqu'alors par les navigateurs changea. Les villes importantes bâties sur les côtes de l'océan Atlantique devinrent des ports très actifs; ce fut le cas de Lisbonne, de Bordeaux, de Nantes, et des cités maritimes de l'Angleterre. Le trafic par les passages des Alpes fut détourné de notre pays, ce qui en arrêta le développement. Des végétaux inconnus jusqu'alors, le maïs, le cacao, le tabac, plus tard la pomme de terre, furent fournis par le Nouveau Monde.

Les conséquences des grandes découvertes ainsi que celles des grandes inventions ne se firent sentir que lentement, mais elles furent si importantes qu'elles modifièrent entièrement les conditions d'existence des Européens.

D'après divers auteurs.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

Deuxième Période

DE LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION A LA RÉFORMATION, 1291-1525

1291 1^er^ août	**Alliance perpétuelle d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.**	Mort de Rodolphe de Habsbourg; craintes des Waldstætten. Pacte de 1291 : maintien des franchises, refus de recevoir des baillis étrangers; alliance défensive. **Confédération des trois cantons.**
1315	**Bataille du Morgarten.**	Attaque des Suisses au défilé du Morgarten. Défaite complète des Autrichiens.
1332	**Entrée de Lucerne dans la Confédération.**	Alliance des quatre cantons. Conjuration des manches rouges (1343).
1351	**Entrée de Zurich dans la Confédération.**	Rodolphe Brun à Zurich. Guerre entre Zurich et l'Autriche. Alliance avec les Waldstætten. Secours apportés à Zurich par les Confédérés.
1352	**Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération.**	Danger pour les Schwytzois que Glaris tombe sous la domination des Habsbourg. — Siège de Zoug par les Confédérés.
1353	**Entrée de Berne dans la Confédération.**	Prospérité de Berne; jalousie de la noblesse et des Fribourgeois. Refus des Bernois de reconnaître Louis de Bavière comme empereur. Bataille de Laupen (1339). Rodolphe d'Erlach, général. Victoire des Bernois. — **Confédération des huit cantons.**
1386	**Bataille de Sempach.**	Alliance de l'Entlebuch et de Sempach avec Lucerne. Destruction du château de Rotenbourg. — Lutte acharnée de la noblesse contre les Waldstætten. Victoire des Suisses à Sempach. Dévouement de Winkelried. Mort de Léopold d'Autriche.
1388	**Bataille de Naefels.**	Refus des Glaronnais de rompre l'alliance avec les Confédérés. Prise de Wesen par les Autrichiens. Victoire des Glaronnais à Næfels.
1393	**Convenant de Sempach.**	Loi militaire pour empêcher les actes de pillage, l'incendie des églises, les mauvais traitements à l'égard des femmes.
1415	**Conquête de l'Argovie.**	Concile de Constance. Bailliages communs. — Agrandissement de Berne, Lucerne et Zurich.
1440	**Invention de l'imprimerie.**	Gutenberg.

1443	**Guerre civile de Zurich.**	Succession du comte de Toggenbourg. Rivalité entre Zurich et Schwytz, entre Stussi et Reding. Les autres cantons prennent parti pour Schwytz. Bataille de St-Jacques sur la Sihl. Massacre de Greifensee.
1444	**Bataille de St-Jacques sur la Birse.**	Armagnacs : 30,000. Suisses : 1500. Hôpital de St-Jacques. Résistance désespérée des Suisses qui se font presque tous massacrer.
1474-1475	**Commencement des guerres de Bourgogne.**	Ambition de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Rivalité de Charles et de Louis XI, roi de France. L'Alsace et Pierre de Hagenbach. Bataille de Héricourt.
1476 2 mars	**Bataille de Grandson.**	Prise du château de Grandson. — Victoire des Suisses. — Butin considérable.
1476 22 juin	**Bataille de Morat.**	Siège de Morat. Adrien de Bubenberg. Grande victoire des Suisses. Fuite de Charles le Téméraire. Sa mort après la bataille de Nancy (1477). Paix de Fribourg.
1481	**Diète de Stans. Entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération.**	Désunion des Suisses. — Partage du butin de Grandson et Morat. Nicolas de Flue.
1489	**Mort de Waldmann.**	Bourgmestre de Zurich. — Ses lois; sa mort sur l'échafaud.
1492	**Découverte de l'Amérique.**	Christophe Colomb. Son voyage.
1499	**Guerre de Souabe.**	Refus des Suisses d'entrer dans la ligue de Souabe. Combats de Frastenz, de la Calven, de Dornach.
1501	**Entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération.**	
1513	**Entrée d'Appenzell dans la Confédération.**	**Confédération des treize cantons.**
1515	**Bataille de Marignan.**	60 000 Français. 20 000 Suisses. François Ier, roi de France. Matthieu Schinner. Les Suisses reculent en emmenant leur artillerie et leurs blessés.

CHAPITRE XIV

LA RÉFORMATION

1. Causes de la Réforme. — Pendant tout le moyen âge, l'Eglise rendit de grands services à la civilisation. Elle protégea les faibles, les malheureux, les malades; elle fonda des écoles et contribua, au moyen des couvents, à l'extension de la culture du sol. Au cours des siècles, l'Eglise n'était pas restée seulement une autorité spirituelle et disciplinaire. Son clergé avait acquis des biens considérables, des seigneuries et des Etats entiers. Papes et clergé mettaient souvent leurs tâches terrestres au-dessus de leur influence spirituelle et se comportaient en hommes du monde et non en chrétiens. Il en résulta un relâchement très sensible dans la vie religieuse. D'autre part, les seigneurs et les villes voyaient avec quelque jalousie l'importance sans cesse grandissante des propriétés ecclésiastiques et s'efforçaient, les uns d'en profiter, les autres d'en limiter l'étendue.

Le bas clergé (curés, vicaires), ne possédait souvent qu'une instruction très insuffisante. Bien des couvents qui, à l'origine, avaient été des foyers de lumière, abandonnèrent toute règle et un certain nombre de moines se laissèrent gagner par la paresse et la dissipation.

Il ne manqua pas, cependant, de chrétiens sincères pour constater avec regret cet état de choses et pour chercher à y porter remède. Des conciles furent convoqués, en particulier à Pise, à Constance, à Bâle, à Rome, pour réformer l'Eglise, mais leurs décisions restèrent à peu près sans effet. C'est alors que des esprits indépendants prêchèrent une transformation des croyances et des mœurs en se basant uniquement sur la Bible. Les principaux d'entre eux furent le moine Martin Luther, en Allemagne, Zwingli, à Zurich et, plus tard, Jean Calvin, à Genève.

Luther s'étant rendu à Rome y trouva la cour du Pape plus occupée de ses plaisirs que des besoins religieux du monde d'alors. Il proposa des réformes mais il n'obtint pas satisfaction; ce fut pour lui une raison nouvelle d'entrer en lutte contre l'Eglise. Il s'y détermina lorsque la question des indulgences fut soulevée.

Qu'est-ce que *les indulgences* ? Lorsqu'un

fidèle avait commis une faute grave, l'Eglise lui infligeait une pénitence pour que sa faute lui fût pardonnée. Quelques-unes de ces pénitences étaient très sévères. Dans certaines occasions, l'Eglise usa d'indulgence vis-à-vis des pécheurs qui accomplissaient en sa faveur une œuvre méritoire. C'est ainsi qu'au moment des Croisades, indulgence fut accordée à tous ceux qui partaient pour la Terre-Sainte. Le pape Léon X (1513-1521) avait besoin de ressources considérables pour continuer la construction de la magnifique église de St-Pierre, à Rome. Pour se les procurer, il autorisa plusieurs moines à se livrer au trafic des indulgences dans tous les pays catholiques.

2. Ulrich Zwingli. — La Réforme à Zurich. — A Zurich, Zwingli, curé de la ville, s'éleva contre certaines pratiques qui n'étaient pas conformes à l'esprit du Nouveau Testament : les jeûnes, les indulgences, le culte des saints, la plupart des sacrements. Il se prononça avec véhémence contre les fêtes religieuses trop nombreuses, les pèlerinages, les vœux perpétuels, le purgatoire, etc. Il réclama, pour les prêtres, le droit de se marier. Le 1er janvier 1519, il déclara à ses auditeurs qu'il voulait expliquer d'une manière suivie les livres de la Bible, et annoncer la doctrine chrétienne en se basant uniquement sur les Saintes Ecritures.

Pour répandre ces nouvelles doctrines, Zwingli sollicita des Conseils de la ville de Zurich l'organisation d'une conférence publique où il pût rendre compte de sa conduite et de sa foi.

Fig. 155. — Martin Luther.

Fig. 156. — Ulrich Zwingli.
Tableau de H. Asper. Bibliothèque de la ville de Zurich.

Ce débat religieux eut lieu en 1523 et fut appelé le *Colloque de Zurich*. Il eut des conséquences heureuses pour Zwingli : le gouvernement entra dans ses vues. Les couvents furent supprimés; leurs biens servirent à l'entretien des pauvres et au développement de l'instruction publique. Les statues et les images qui ornaient les lieux de culte furent vendues ou brûlées. Zwingli se maria et plusieurs prêtres suivirent son exemple. Le prêche remplaça la messe. Peu à peu, le peuple fut gagné aux idées du réformateur et, en 1525, Zurich adopta la Réforme, c'est-à-dire les changements proposés par Zwingli dans les dogmes et l'organisation de l'Eglise.

3. La Réforme dans la Suisse allemande. — De Zurich, la Réforme se répandit peu à peu dans le reste de la Suisse. Cependant, les cantons primitifs, dirigés par Lucerne, restèrent très attachés au catholicisme. Ils furent fort irrités contre les Zuricois et cherchèrent, par tous les moyens, à les faire revenir à l'ancienne foi. Une diète, réunie à Zoug, défendit la prédication des idées nouvelles dans les bailliages communs. Un pasteur ayant été arrêté et emprisonné à Stein, le peuple prit fait et cause pour lui. En 1524, le couvent d'Ittingen, en Thurgovie, fut pillé et incendié. Deux magistrats zuricois, accusés d'avoir pris part à cette affaire, furent mis à la torture et condamnés à mort. Cette répression n'arrêta pas la propagation des doctrines de Zwingli. Elles se répandirent à *Bâle*, grâce à l'activité d'un professeur distingué : *Œcolampade*. Un ami du réformateur zuricois, *Vadian*, convertit *Saint-Gall*; *Appenzell*, *le Toggenbourg*, le pays de *Glaris* adoptèrent les idées nouvelles.

Pour tenter d'arrêter les progrès de la Réforme, les catholiques convoquèrent un colloque (1) à Baden ; Zwingli ne put y assister. Les catholiques s'attribuèrent la victoire, mais les doctrines évangéliques n'en continuèrent pas moins à se répandre. *A Berne*, elles furent prêchées avec beaucoup de persévérance par le curé principal de la ville, Berthold Haller. Longtemps, les conseils bernois hésitèrent entre la Réforme et l'ancienne foi ; mais, après une dispute publique qui dura trois semaines, le gouvernement supprima les images dans les lieux de culte, fit fondre les trésors des églises et remplaça la messe par la Cène et la prédication des Evangiles (1528). Cette décision eut des conséquences importantes pour la Suisse et les pays réformés.

A Glaris, les partisans de Zwingli étaient en majorité. Des troubles sanglants éclatèrent entre réformés et catholiques. Le landamman Aebi parvint à ramener la paix en faisant prendre la décision de laisser aux communes le droit de se prononcer sur les questions religieuses.

A St-Gall, les moines furent chassés du couvent ; les images et les tableaux furent arrachés des églises, transportés sur la place publique et brûlés. Des œuvres d'art très précieuses furent malheureusement détruites. Malgré la résistance des autorités, les Schaffhousois adoptèrent la réforme en 1529. A Bâle, la cathédrale fut dévastée et douze feux de joie anéantirent les objets du culte, les tableaux et les statues qui ornaient les édifices religieux. L'évêque et les bourgeois attachés aux anciennes croyances quittèrent la ville. Les idées de Zwingli trouvèrent aussi des partisans à Bienne, à Mulhouse et dans les bailliages communs de la Thurgovie.

4. Première guerre de Kappel. — La majorité des habitants de la Confédération était réformée, mais les cantons catholiques étaient plus nombreux que les cantons protestants et, à la diète, chaque canton disposait d'une voix. A plus d'une reprise, la diète chercha, sans y réussir, à arrêter les progrès des idées nouvelles. Il semble, cependant, qu'il aurait été facile aux Confédérés des deux confessions de s'entendre ; il aurait suffi de laisser à chaque citoyen la liberté d'adorer Dieu comme il le jugeait bon ; mais, au contraire, dans tous les cantons, gouvernements et citoyens manquaient aux devoirs de la tolérance. La majorité se croyait en droit d'imposer sa foi à la minorité. Il en résulta de sanglantes querelles.

L'huissier thurgovien Wehrli, ardent catholique, était haï des Zuricois ; en 1526, de passage à Zurich, il fut arrêté et exécuté. De leur côté, les Schwytzois se saisirent du pasteur Kaiser et le livrèrent aux flammes. L'exaspération était si grande qu'elle menaçait de soulever les cantons les uns contre les autres ; dans les bailliages communs, surtout, la lutte était violente ; la diète voulait y maintenir l'ancienne foi, tandis que Zurich exigeait la libre prédication des doctrines réformées.

La Confédération se partagea dès lors en deux camps. La ville de Constance, favorable aux réformés, forma, avec Zurich, Berne, St-Gall, Bienne, Schaffhouse, Bâle et Mulhouse une sorte de ligue appelée *Combourgeoisie chrétienne*. De leur côté, les cinq cantons catholiques (Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne et Zoug) conclurent avec l'Autriche, en 1529, une *Alliance chrétienne*.

A tour de rôle, les cantons envoyaient des baillis dans les bailliages communs. En 1529, c'était le tour d'Unterwald de gouverner le bailliage de Baden. Zurich et Berne s'y opposèrent, pour punir Unterwald d'avoir favorisé une révolte de l'Oberland contre Berne. Le bailli fut accompagné par des soldats d'Unterwald et de Zoug. Zurich occupa militairement le *Freiamt* (districts de Muri et de Bremgarten) puis envoya aux cinq cantons catholiques une déclaration de guerre. Les troupes réformées s'avancèrent jusqu'à Kappel, où se trouvaient les avant-postes catholiques. Berne leva des troupes, mais avisa Zurich que ses soldats ne se mettraient en marche que si cette ville était attaquée. Grâce aux pressantes démarches du landamman glaronnais Aebi, un armistice fut conclu.

Pendant que les magistrats discutaient, les soldats en présence ne tardèrent pas à entrer en relations. Ces derniers n'avaient pas oublié leur ancienne amitié, scellée sur tant de champs de bataille. Un jour, quelques joyeux compagnons des Waldstætten apportèrent une grande jatte de lait qu'ils placèrent juste sur la ligne de la frontière. Les Zuricois accoururent avec du pain et, en plaisantant, ils se mirent à manger à la même écuelle. Si un convive venait à dépasser le milieu du vase, ses camarades lui frappaient sur les doigts en disant : « Broute sur ton territoire ! » Etonné de ce spectacle, un

(1) Réunion ou conférence publique et solennelle entre les ecclésiastiques des deux confessions.

Fig. 157. — La soupe au lait de Kappel.

député de Strasbourg ne put s'empêcher de s'écrier : « Vous autres Suisses, vous êtes de curieuses gens ; vous avez beau être désunis par les plus graves querelles, rien ne peut détruire votre amitié confédérale. »

Cette première prise d'armes de Kappel se termina sans combat. Après deux semaines de négociations, la paix fut signée ; les cinq cantons catholiques payèrent les frais de la campagne et renoncèrent à leur alliance avec l'Autriche. Il fut convenu que, dans les bailliages communs, chaque paroisse déciderait par un vote à quelle confession elle voulait appartenir.

5. Deuxième guerre de Kappel. — Mort de Zwingli. — La paix ne dura pas longtemps. Les progrès de la religion réformée irritaient au plus haut point les catholiques. A la mort de l'abbé de St-Gall, les Zuricois, d'accord avec les Glaronnais, s'emparèrent des bâtiments de l'antique monastère et les vendirent aux bourgeois de la ville. Les petits cantons protestèrent avec véhémence.

Zwingli aurait voulu obtenir la libre prédication de la Réforme sur tout le territoire de la Confédération, mais il se heurta à une résistance opiniâtre des cantons catholiques. Pour satisfaire le réformateur, Zurich n'aurait pas reculé devant la guerre ; les cantons protestants s'y opposèrent fermement et conseillèrent à Zurich de fermer plutôt ses marchés aux petits cantons pour les forcer à se soumettre. C'était affamer les montagnards. Cette décision se prit contre l'avis de Zwingli, qui vit immédiatement l'injustice et le danger de cette mesure.

Les catholiques se préparèrent à la guerre. Le 9 octobre 1531, ils ouvrirent les hostilités ; 8000 hommes marchèrent sur Kappel. Les Zuricois furent pris au dépourvu. A peine la nouvelle fut-elle connue que le tocsin sonna. Quelques centaines d'hommes partirent pour la frontière ; des renforts furent envoyés pendant la nuit ; les Zuricois étaient ainsi au nombre de 2000. Les chevaux manquaient pour les pièces d'artillerie et pour les voitures de munitions et d'approvisionnement. Aucun ordre ne régnait dans les rangs. Zwingli était au milieu de ses coreligionnaires. Les soldats zuricois avaient reçu l'ordre de ne pas commencer le combat avant l'arrivée de nouveaux renforts. Les chefs catholiques eux-mêmes hésitaient. Vers le soir du 11 octobre, un capitaine uranais s'empara d'un bois que les Zuricois avaient négligé d'occuper. L'attaque générale se déclencha alors avec une grande impétuosité. Les réformés, malgré leur notable infériorité numérique, se défendirent courageusement. Ils furent complètement battus. Plus de cinq cents d'entre eux restèrent sur le champ de bataille. Zwingli, couvert de blessures, tomba au pied d'un arbre. Un soldat schwytzois l'invita à se confesser. Le réformateur ayant refusé, le soldat le transperça de sa lance. Son cadavre fut écartelé, puis livré aux flammes.

La défaite des réformés eut un grand retentissement dans toute la Suisse. Toutefois Zurich ne se laissa pas abattre. Ses magistrats mirent sur pied une armée de 12 000 hommes ; les cantons alliés lui envoyèrent des renforts importants. Devant ces forces, les troupes catholiques se retirèrent près de Zoug. Une avant-garde zuricoise, forte de 5000 hommes et pourvue d'artillerie, s'avança sur le mont Goubel dans l'intention de tourner la position des catholiques. Mais, pendant la nuit, cinq cents hommes des petits cantons, ayant passé leur chemise sur leur pourpoint pour se reconnaître, attaquèrent les réformés à l'improviste. Ces derniers n'étaient pas protégés par un cordon de sentinelles ; ils furent surpris et complètement battus.

Zurich et ses alliés, découragés, cessèrent les hostilités. La paix fut signée ; elle fut naturellement défavorable aux réformés. Ceux-ci

Fig. 158. — L'avoyer Wengi.

purent conserver leurs doctrines ; mais ils durent laisser les cantons catholiques persévérer dans leur foi. Dès ce moment, l'expansion de la Réforme fut arrêtée dans la Suisse allemande. On constata même ici et là un recul.

6. L'avoyer Wengi. — Lors de la guerre de Kappel, Soleure avait fourni 600 hommes à l'armée bernoise. Les cinq cantons catholiques, après la signature de la paix, mirent en demeure les Soleurois d'abolir le culte réformé ou de payer une amende de 800 florins, forte somme pour cette époque. La majorité du Conseil de la ville retira aux protestants l'usage de l'église des Cordeliers, qui leur avait été accordée, et leur défendit d'avoir un lieu de culte en ville. Les réformés offrirent de payer eux-mêmes l'amende qui était imposée à Soleure. Le gouvernement refusa. Les protestants résolurent alors de s'emparer du gouvernement par un coup de force. Le 30 octobre 1533, ils pénétrèrent par surprise dans l'arsenal. Les catholiques, avisés à temps, le reprirent et repoussèrent leurs adversaires de l'autre côté de l'Aar. Ils braquèrent leurs canons contre les réformés. Déjà un boulet avait été tiré et le sang allait couler quand, raconte la tradition, un catholique, l'avoyer Nicolas Wengi, se jeta à la bouche d'un canon en s'écriant : « Citoyens, si le sang de mes frères doit couler, que le mien coule le premier. » Le tir cessa aussitôt. La paix fut rétablie. Soixante familles réformées durent quitter la ville. Le catholicisme fut la seule religion reconnue à Soleure ; cependant les communes du Bucheggberg demeurèrent protestantes.

Un monument a été élevé au-dessus de la ville de Soleure, pour rappeler l'acte héroïque de l'avoyer Wengi.

RÉSUMÉ

1. **Causes de la Réforme.** — L'Eglise rendit de grands services à la civilisation. Malheureusement, des abus s'étaient glissés peu à peu dans son administration, le clergé étant plus occupé de ses intérêts temporels et de vie mondaine que de piété et de discipline religieuse. Plusieurs couvents ne remplissaient plus la mission pour laquelle ils avaient été fondés. Une réforme de l'Eglise devenait nécessaire.

Le pape Léon X avait grand besoin d'argent.

Il autorisa des moines à vendre des indulgences. Les péchés étaient pardonnés, sous certaines conditions, il est vrai, à ceux qui s'en procuraient. En 1517, un moine allemand, Martin Luther, s'éleva contre cet abus. Il rompit avec l'Eglise; son exemple fut suivi par une foule de seigneurs allemands. Ce mouvement fut appelé la *Réforme* et ses partisans devinrent les *réformés* ou *protestants*.

2. **Ulrich Zwingli. — La Réforme à Zurich.** — Le principal réformateur de la Suisse allemande fut Ulrich Zwingli. D'abord curé à Glaris et à Einsiedeln, puis à Zurich, il se donna pour but, dans ses prédications, d'expliquer simplement les Evangiles. Sa parole était très populaire et on l'écoutait avec passion. Il fit de nombreux disciples.

Le gouvernement zuricois entra dans les vues de Zwingli : les couvents furent supprimés, les statues détruites, les images des lieux de culte brûlées. Le peuple se laissa gagner aux idées nouvelles; en 1525, la messe fut abolie et le canton adopta officiellement la Réforme.

3. **La Réforme dans la Suisse allemande.** — De Zurich, la Réforme se répandit peu à peu dans une grande partie de la Suisse. A Bâle, elle fut prêchée par un savant du nom d'Œcolampade; à Saint-Gall, par Vadian; à Berne, par le curé Haller. Les idées de Zwingli furent bientôt adoptées par ces villes, puis par Glaris et Schaffhouse. La conversion de Berne au protestantisme eut des conséquences importantes pour la Suisse.

4. **Première guerre de Kappel.** — La Réforme divisa la Suisse en deux camps. On se montra fort peu tolérant, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques. Les réformés condamnèrent à mort l'huissier Wehrli, ardent catholique, et de leur côté, les catholiques brûlèrent le pasteur Kaiser. Pour agir avec plus de force, les cantons protestants s'unirent aux villes de Bienne, St-Gall et Mulhouse et formèrent une ligue appelée *Combourgeoisie chrétienne*. D'autre part, les cantons catholiques constituèrent une *Alliance chrétienne*, dont l'Autriche faisait partie.

Berne et Zurich s'opposèrent à ce qu'un bailli de l'Unterwald entrât en fonction à Baden. Une grande irritation régnait chez les protestants comme chez les catholiques; les uns et les autres prirent les armes. Plusieurs cantons s'interposèrent pour éviter une guerre civile; ils réussirent à rétablir la paix entre les deux partis.

5. **Deuxième guerre de Kappel. — Mort de Zwingli.** — La Réforme fit de nouveaux progrès en Suisse, ce qui irrita les catholiques. Zwingli aurait voulu obtenir le droit de répandre librement ses idées dans toute la Confédération. Les cantons catholiques s'y opposèrent énergiquement. Zurich, malgré l'avis de Zwingli, ferma ses marchés aux habitants des petits cantons. C'était les affamer. Les catholiques se préparèrent à la guerre.

Les hostilités commencèrent en octobre 1531. Un combat s'engagea à Kappel. Les Zuricois furent complètement battus. Zwingli fut tué et son corps brûlé. Les soldats protestants furent encore battus au mont Goubel. Les réformés durent signer une paix très défavorable pour eux.

6. **L'avoyer Wengi.** — En leur qualité d'alliés de Berne, les Soleurois avaient pris part à la guerre de Kappel, à côté des réformés. Ils furent condamnés par les cantons catholiques à payer une forte amende ou à abolir le nouveau culte. Les protestants soleurois offrirent de payer la somme réclamée, à condition qu'ils fussent libres d'adorer Dieu comme ils l'entendaient. Le gouvernement refusa. Les protestants résolurent de s'emparer du pouvoir par surprise. Ils pénétrèrent dans l'arsenal, mais les catholiques, avisés à temps, les repoussèrent de l'autre côté de l'Aar. Les canons étaient braqués contre les réformés, un boulet avait déjà été tiré contre eux, quand Wengi, l'avoyer de la ville, de religion catholique, se précipita devant la bouche d'un canon en disant : « Si le sang de mes frères doit couler, que le mien coule le premier. » Ces nobles paroles arrêtèrent le combat et la paix fut signée, mais les familles protestantes durent quitter la ville.

Education civique et morale. — 1. Comparer la guerre de Kappel à la guerre civile de Zurich. — 2. Comparer les dévouements de Wengi et de Winkelried. — 3. Qu'est-ce que la tolérance; donner des exemples. — 4. Qu'entend-on par liberté religieuse?

Devoirs. — Résumer la biographie de Zwingli. — Faire le récit de sa mort. — La soupe au lait de Kappel d'après la gravure, page 114.
Dessiner la carte de la Suisse à la fin du XVI^me^ siècle. Indiquer au moyen de crayons de couleur les cantons protestants et les cantons catholiques.

CHAPITRE XV

LA RÉFORME DANS LA SUISSE ROMANDE

1. La Réforme dans les pays de Vaud et de Neuchâtel. — Farel. — Depuis les guerres de Bourgogne, les Bernois avaient les yeux tournés du côté du Pays de Vaud et de la Savoie; c'est ce qui explique leur peu d'empressement à secourir les Zuricois et à prendre part aux querelles religieuses de la Suisse orientale. Ils possédaient déjà les territoires de Bex, Aigle, Ollon et les Ormonts. Les bailliages de Morat, de Grandson, d'Orbe et d'Echallens étaient gouvernés par Berne et Fribourg. Les bords du Léman, de la Veveyse à la Venoge, le Jorat et Avenches appartenaient à l'évêque de Lausanne. Le reste du Pays de Vaud était savoyard.

Fig. 159. — Guillaume Farel.

Dans la Suisse romande, la Réforme fut prêchée par Guillaume Farel. Né en France, en 1489, Farel fit ses études à Paris puis se réfugia à Bâle, pour cause de religion. Il vint se fixer ensuite à Aigle, comme maître d'école. Il était petit, laid, de figure commune, mais c'était un homme d'un courage indomptable, d'une ténacité extraordinaire.

Farel prêcha la Réforme à Aigle et dans les environs, puis parcourut tout le pays romand. On le vit tantôt à St-Imier ou à Moutier, tantôt à Orbe ou à Grandson. Il rencontra partout une violente résistance; il fut souvent battu, menacé de mort, mais rien ne put l'arrêter, ni lasser sa patience ou briser son courage. A Orbe, il réussit à gagner à sa cause le fils d'un bourgeois de cette ville, Pierre Viret, jeune homme instruit, persévérant, d'une extrême douceur et dont l'influence fut très grande sur le mouvement de la Réformation dans les pays de langue française.

En 1529, Farel se rendit à Neuchâtel, qui dépendait de la famille française d'Orléans-Longueville. Les Confédérés avaient administré le pays pendant quelques années. Grâce à l'appui de Berne, mais après de violentes luttes, la Réforme fut acceptée par les habitants de Neuchâtel. De la ville, les idées de Farel se répandirent dans « toute la comté », sauf au Landeron et à Cressier, où le culte catholique put se maintenir, grâce à la protection du canton de Soleure.

2. Luttes de Genève contre la Savoie. — Au moyen âge, Genève était placée sous l'autorité de l'évêque; mais, de bonne heure, les bourgeois surent conquérir des franchises importantes; ils administraient eux-mêmes la ville. Les ducs de Savoie possédaient, à Genève, certains droits qu'ils cherchaient à étendre par tous les moyens, afin de faire de cette ville la capitale de leurs Etats.

Deux partis divisaient Genève. L'un favorisait les plans des ducs de Savoie : c'étaient les « *Mamelous* »; l'autre travaillait de toutes ses forces à maintenir et à développer les libertés si difficilement acquises : c'étaient les *Enfants de Genève*; on les nommait aussi *Eidguenots* parce qu'ils s'appuyaient sur les Confédérés (Eidgenossen). Les chefs des Enfants de Ge-

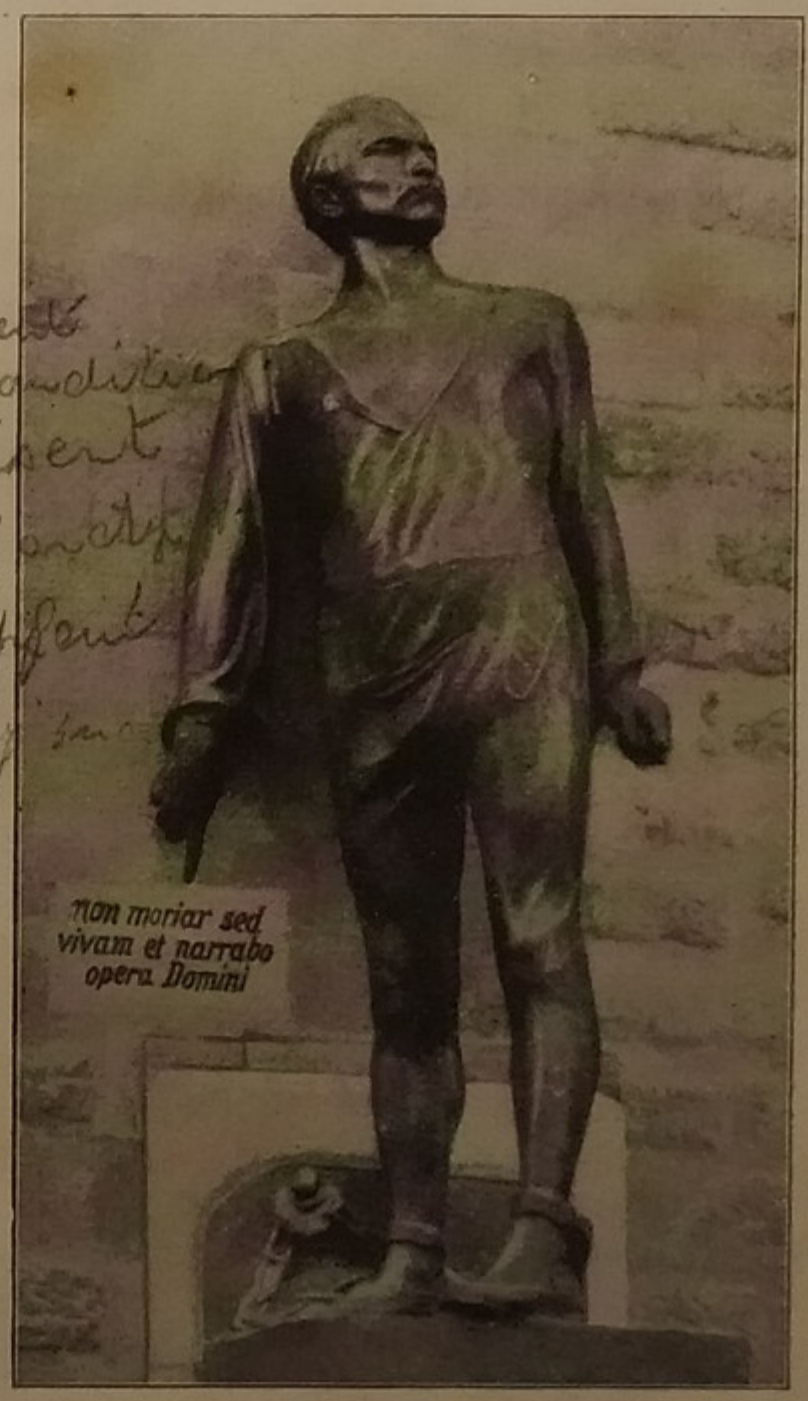

Fig. 160. — Monument de Philibert Berthelier, à Genève.

nève étaient Philibert Berthelier, Besançon Hugues et François Bonivard. Berthelier réussit, en 1519, à faire signer un traité de combourgeoisie entre Fribourg et Genève. Le duc de Savoie protesta auprès de la diète. L'évêque fit arrêter Berthelier qui fut décapité.

Pendant quelques années, une dure tyrannie pesa sur Genève. Besançon Hugues dut s'enfuir; un juriste distingué, Ami Levrier, fut livré au bourreau. Besançon Hugues parvint à intéresser les Bernois au sort de sa ville natale. En 1526, un nouveau traité de combourgeoisie fut signé entre Berne, Fribourg et Genève. Les deux villes suisses promettaient aide et protection à leur alliée contre toute attaque injuste. Ce traité fut ratifié par l'assemblée des bourgeois.

Les *Eidguenots*, se sentant assez forts, chassèrent de la ville les *Mamelous*, qui se réfugièrent dans les nombreux châteaux des environs. La noblesse des bords du Léman était très dévouée au duc de Savoie. Un jour, quelques gentilshommes vaudois étaient réunis au château de Bursinel (1). L'un d'eux s'écria pendant un repas : « Aussi vrai que je tiens cette cuiller, nous avalerons Genève ! » Le mot fit fortune; les « chevaliers de la cuiller » entrèrent en campagne contre la cité du Rhône; ils pillèrent les environs de la ville, entravèrent son ravitaillement, arrêtèrent plusieurs bourgeois. Ce fut une période très difficile pour les Genevois.

Le prieur de St-Victor, François Bonivard, s'était rendu à Fribourg pour demander du secours. A son retour, en passant dans les grands bois du Jorat, il fut arrêté près du couvent de Ste-Catherine (2) et transporté dans les souterrains du château de Chillon.

Le duc de Savoie vint assiéger Genève. Berne et Fribourg envoyèrent 10 000 hommes au secours de la ville alliée. En traversant le pays de Vaud, ces soldats se comportèrent sans ménagement: les villages pillés et les châteaux incendiés jalonnèrent la route suivie par les troupes bernoises et fribourgeoises. Les Savoyards se retirèrent.

3. La Réforme à Genève. — Pendant les querelles entre la Savoie et Genève, la Réforme avait pénétré dans cette ville. En 1532, l'arrivée de Farel effraya le clergé genevois qui chercha à se débarrasser du fougueux réformateur. On tira sur lui un coup d'arquebuse, et les magis-

(1) Village entre Rolle et Nyon (Vaud).

(2) Près du Chalet à Gobet, sur la route de Lausanne à Moudon.

Fig. 161. — Sébastien de Montfaucon, dernier évêque résidant à Lausanne.

trats eurent grand'peine à l'arracher à ses ennemis et à le conduire en terre vaudoise. Un autre prédicateur, Froment, continua l'œuvre commencée par Farel. En 1533, ce dernier, accompagné de Viret, revint à Genève. On le laissa monter en chaire pour exposer ses doctrines. Irrités, les Fribourgeois rompirent le traité de combourgeoisie qu'ils avaient signé avec la ville.

Dès ce moment, la Réforme fit de rapides progrès. Le 8 août 1535, Farel prêcha dans la cathédrale de St-Pierre; les nouveaux convertis dépouillèrent les églises de leurs tableaux, de

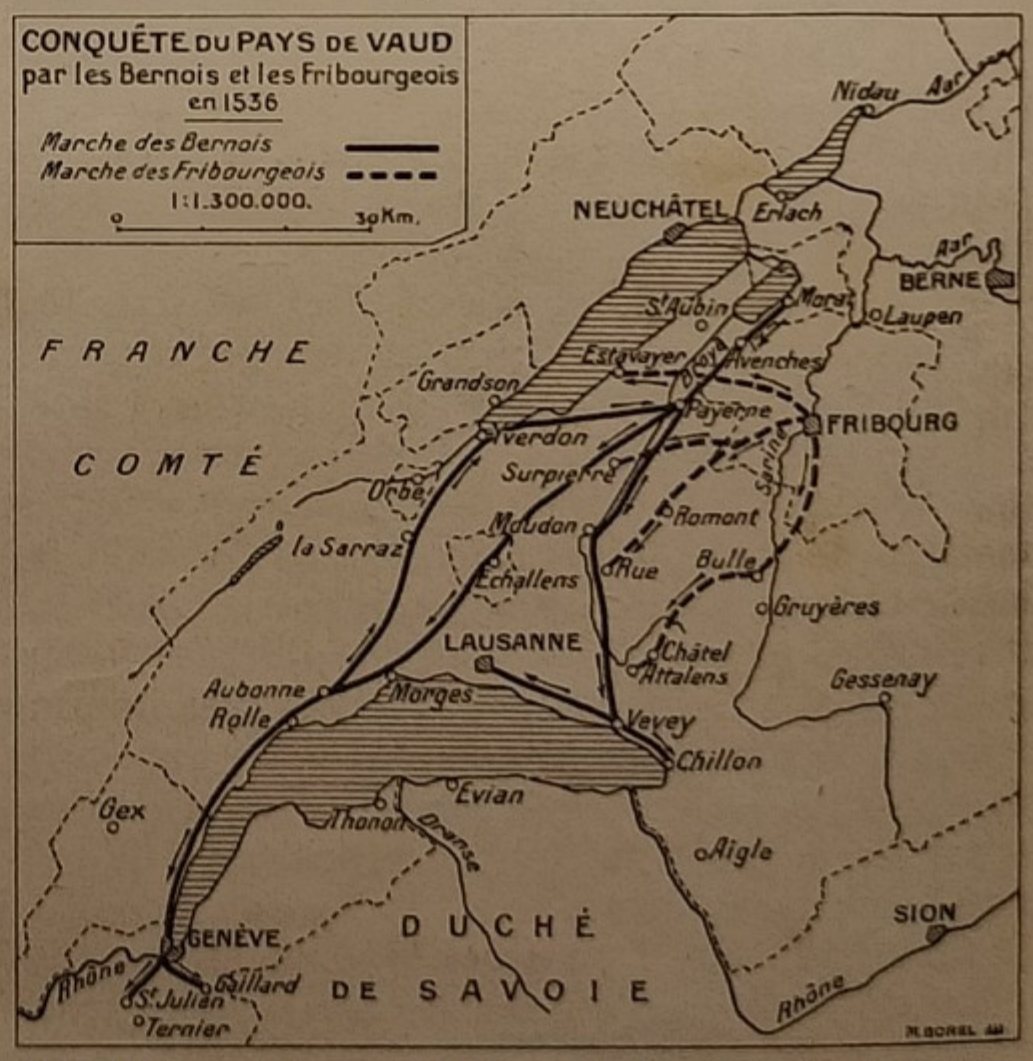

Fig. 162. — Conquête du Pays de Vaud par les Bernois et les Fribourgeois.

leurs statues et de leurs riches ornements; la messe fut abolie. Enfin, le 21 mai 1536, l'assemblée des bourgeois adopta les doctrines nouvelles et l'Eglise protestante de Genève devint une Eglise d'Etat.

4. Conquête du Pays de Vaud. — Au XVI^me^ siècle, les villes principales du Pays de Vaud, Moudon, Payerne, Yverdon, Morges, Nyon, Vevey, Romont, Estavayer, jouissaient, sous la souveraineté de la Savoie, d'une grande autonomie administrative. La vie communale était très développée et les autorités des villes donnaient tous leurs soins à la chose publique.

Les gentilshommes étaient très nombreux et habitaient des châteaux dont on apercevait un peu partout les tours et les créneaux. Des territoires étendus appartenaient aussi à des couvents, particulièrement à ceux de Romainmôtier, de Payerne, de Haut-Crêt (près d'Oron), de Lutry, de Bonmont et du lac de Joux. Gentilshommes, ecclésiastiques et bourgeois des villes envoyaient à Moudon des délégués qui formaient les Etats de Vaud. Ils veillaient attentivement sur les antiques privilèges du pays.

Jamais les ducs de Savoie ne voulurent renoncer à Genève. Pour s'emparer de cette ville, ils comptaient sur l'aide des cantons catholiques, qui détestaient les Bernois. En 1534, le duc de Savoie entra de nouveau en campagne contre Genève. Berne hésita longtemps à secourir son alliée. Ses magistrats craignaient une brusque intervention des cantons catholiques. Mais, apprenant que le roi de France, François I^er^, faisait des propositions aux Genevois, et se préparait à venir à leur aide, Berne déclara la guerre au duc Charles III de Savoie.

Le 22 janvier 1536, sous la conduite du capitaine Jean François Nægeli, 6000 Bernois se mirent en marche. Ce fut, pour cette troupe, une véritable promenade militaire sans épisodes sanglants. Les principales villes vaudoises, qui se souvenaient des atrocités commises lors des guerres de Bourgogne, ouvrirent leurs portes et firent leur soumission. Nægeli entra à Genève en triomphateur. Le Pays de Gex et le Chablais se soumirent à leur tour.

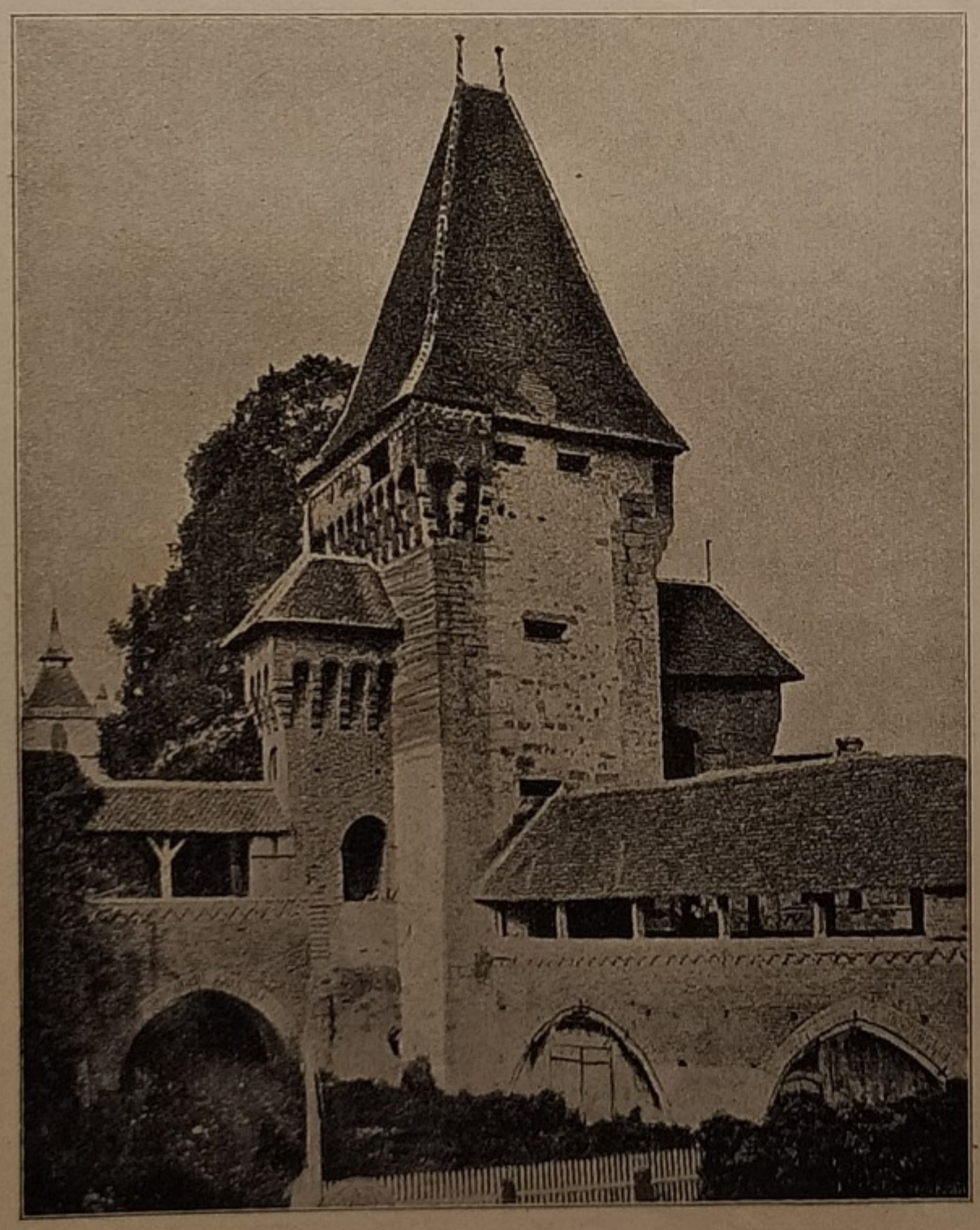

Fig. 163. — Château d'Estavayer.

Les Bernois auraient voulu faire de Genève une ville sujette. « Si notre intention, firent remarquer les Genevois, eût été de rendre notre ville sujette de quelqu'un, nous n'aurions pas tant combattu, ni tant souffert. Ne songez donc qu'à maintenir notre bon droit, puisqu'en vous est notre confiance, après Dieu. » Les Bernois comprirent ces fermes paroles; ils renoncèrent à leurs projets et les bourgeois de Genève conservèrent leurs libertés.

En rentrant dans ses foyers, l'armée bernoise s'empara de La Sarraz, puis mit le siège devant Yverdon, qui se rendit. Elle arriva à Berne chargée de butin, sans avoir perdu un seul homme. Au mois de mars, elle se remit en campagne. Elle s'empara du château de Chillon, où elle délivra Bonivard, ainsi que de Vevey et des paroisses de Lavaux. Les Bernois entrèrent le 31 mars dans la ville de Lausanne. L'évêque, Sébastien de Montfaucon, était en Savoie depuis un mois; les soldats réformés prirent possession de ses vastes domaines.

Les Valaisans n'avaient pas voulu lais-

Fig. 164. — Conquête du Pays de Vaud par les Bernois.
(D'après une ancienne gravure.)

ser les Bernois dépouiller seuls le duc de Savoie. Ils s'emparèrent des territoires qui s'étendent de Monthey à Evian, avec le val d'Illiez et le val d'Abondance. Les Fribourgeois réclamèrent aussi une part du butin ; ils obtinrent Estavayer, Romont, Rue, Châtel-St-Denis et une série de localités moins importantes. Ils auraient bien voulu s'emparer de Vevey pour avoir un port sur le lac, mais ils y renoncèrent par crainte des Bernois.

Le Pays de Vaud fut divisé en bailliages, à la tête de chacun desquels était placé un bailli toujours pris dans la noblesse bernoise. L'administration de la justice fut confiée aux conseils des villes, dont les membres étaient confirmés par les baillis. Les Bernois facilitèrent de tout leur pouvoir la prédication de la Réforme dans le Pays de Vaud. Ce ne fut pas chose facile, car les Vaudois étaient très attachés à la religion catholique. Farel et Viret déployèrent une activité inouïe. Une « dispute religieuse » eut lieu dans la cathédrale de Lausanne. Quelques prêtres isolés y prirent part. Viret, Farel et un jeune Français, Jean Calvin, attaquèrent avec une grande véhémence les articles de foi des catholiques. Les Réformateurs y remportèrent une facile victoire. La messe fut supprimée. Les tableaux, les tentures, les statues, les richesses de la cathédrale furent enlevés, transportés à Berne, où ils formèrent une partie du fameux trésor de la ville.

La Réforme fut imposée à tout le pays. Cependant les campagnes n'adoptèrent qu'avec peine les idées nouvelles, et il fallut longtemps pour que les Vaudois fussent complètement gagnés au protestantisme. Les biens des églises et des couvents tombèrent entre les mains des vainqueurs. Lausanne, Payerne et d'autres villes en reçurent une part importante. Un collège et une académie furent fondés à Lausanne pour former les pasteurs.

5. Calvin à Genève. — Le protestantisme s'implanta définitivement à Genève grâce à l'un des hommes les plus éminents du XVI^me^ siècle : Jean Calvin. Il naquit à Noyon, au nord de la France, en 1509 et fit ses études à Paris où il fut gagné aux idées nouvelles. Il dut s'enfuir et se réfugia à Bâle. En 1536, en revenant d'un voyage en Italie, Calvin s'arrêta à Genève. Il ne comptait y rester que

Fig. 165. — Jean Calvin.

quelques jours. Farel, avisé de sa présence, se rendit dans l'hôtellerie où était descendu le jeune Français. Il le supplia de ne pas quitter Genève où un immense champ d'activité l'attendait. Calvin refusa d'abord ; mais, sur les instances de Farel, il céda et consentit à prendre une part active au travail des réformateurs.

Calvin devint pasteur de la ville. Il accomplit un labeur immense, dont on a peine aujourd'hui à se faire une idée. Bien que délicat de santé, cet homme de vingt-sept ans possédait une âme de feu. Il voulut tout d'abord transformer les mœurs de la ville. Il fit promulguer des ordonnances sévères. Un joueur fut mis au pilori avec un jeu de cartes au cou ; une coiffeuse fut jetée en prison pour avoir orné outre mesure les cheveux d'une jeune fille ; Bonivard fut condamné à une forte amende parce qu'il menait joyeuse vie.

Les Genevois ne supportèrent pas facilement des mesures aussi sévères. Les mécontents se recrutaient parmi les Enfants de Genève ; ils formèrent le parti des *Libertins*. La lutte entre ces derniers et le réformateur devint très vive. En 1538, les partisans de Calvin furent mis en minorité. Les syndics de la ville ordonnèrent aux ministres de se borner à leurs fonctions et de ne point s'occuper de politique. Calvin et Farel préférèrent quitter Genève. Farel se rendit à Neuchâtel et Calvin à Strasbourg.

Les Genevois ne tardèrent pas à regretter la fermeté de Calvin car, après son départ, la ville fut en proie à d'incessantes luttes de partis. Les mœurs se relâchèrent d'une manière déplorable. La situation devint difficile, et, en 1541, on supplia Calvin de rentrer à Genève.

Dès son retour, le réformateur travailla à remettre de l'ordre dans la république et il y réussit. Pour surveiller la conduite des citoyens, il créa le Consistoire, sorte de Conseil composé d'ecclésiastiques et de laïques. Tous les bourgeois étaient tenus d'assister au culte chaque dimanche et même plusieurs fois par semaine. Malheur à ceux qui attaquaient les doctrines de l'Eglise réformée : ils étaient punis, exilés ou, parfois, mis à mort. Ce fut le cas du médecin espagnol Michel Servet, brûlé vif en 1553.

Calvin ne put imposer une telle contrainte à toute une cité sans rencontrer une vive résistance. Il eut à vaincre le parti des Libertins. Pour atteindre ce but, il fit admettre à la bourgeoisie une foule de réfugiés français qui, persécutés dans leur pays, avaient trouvé un asile à Genève. Les Libertins furent dénoncés à un tribunal composé d'adversaires irréductibles. Leur chef, Ami Perrin, put s'enfuir ; quatre de ses partisans furent condamnés à mort et exécutés.

Fig. 166. — Michel Servet.

Dès ce moment, Calvin ne rencontra plus d'obstacles. Des ordonnances réglèrent la vie des citoyens. Les autorités fixèrent le costume des hommes et des femmes ; les habits de soie, les pierres précieuses, les cheveux frisés furent sévèrement défendus et les jeux de cartes interdits. Le réformateur surveilla lui-même l'exécution de ses ordonnances. Il prêchait tous les jours et deux fois le dimanche ; il donnait des leçons à l'Académie qu'il avait fondée, publiait de nombreux ouvrages et entretenait une correspondance importante avec les Eglises réformées de toute l'Europe. Ses écrits remplissent une cinquantaine de volumes d'environ 700 pages chacun. Ce fut un des plus grands écrivains de langue française au XVI^me^ siècle. Cette activité incessante ruina la santé délicate de Calvin qui mourut en 1564, âgé de 55 ans seulement. Grâce à lui, Genève acquit une célébrité européenne. Elle devint le centre principal des réformés, la *Rome protestante*.

Le successeur de Calvin fut Théodore de Bèze. Par ses talents et sa douceur, il sut gagner l'affection des Genevois. Farel s'était fixé à Neuchâtel, où il organisa l'Eglise. Il mourut

Fig. 167. — Théodore de Bèze.

en 1565, à l'âge de 76 ans. Viret passa vingt-deux ans à Lausanne, partageant son temps entre ses devoirs de pasteur et ceux de professeur à l'Académie, qu'il avait contribué à fonder. Il aurait voulu aussi réformer les mœurs, organiser un consistoire comme à Genève, mais il rencontra une âpre résistance de la part du gouvernement bernois. Il dut quitter le Pays de Vaud et se réfugia en France, où il mourut en 1571.

RÉSUMÉ

1. **La Réforme dans la Suisse romande. — Farel.** — Le premier réformateur du pays romand fut un Français appelé Guillaume Farel. Cet homme, d'un grand courage et d'une ténacité rare, parcourut, au péril de sa vie, le Pays de Vaud, le comté de Neuchâtel, l'Evêché de Bâle, prêchant partout les doctrines nouvelles. A Orbe, il réussit à gagner à sa cause Pierre Viret, qui fut un de ses meilleurs disciples. Protégé par les Bernois, Farel parvint, en 1529, à convertir à la Réforme les habitants de la ville de Neuchâtel et tous ceux du comté; les catholiques ne purent se maintenir qu'à Cressier et au Landeron.

2. **Luttes de Genève contre la Savoie.** —

Fig. 168. — Pierre Viret.

Genève était placée sous l'autorité de son évêque, mais, de bonne heure, les bourgeois avaient obtenu des franchises importantes. Les ducs de Savoie possédaient aussi quelques droits sur la ville; ils cherchèrent à les étendre afin de faire de Genève la capitale de leurs Etats. Ils avaient des partisans dans la cité : on les appelait les *Mamelous*; ceux qui défendaient les libertés de la ville portaient le nom de *Eidguenots*. Un de ces derniers, Berthelier, parvint à faire signer un traité de combourgeoisie entre Genève, Fribourg et Berne.

Les Mamelous durent quitter Genève. Le duc de Savoie mit le siège devant la ville. Les Bernois vinrent alors au secours de leur alliée; ils brûlèrent, en passant, les villages et les châteaux du Pays de Vaud. Le duc de Savoie dut faire la paix et reconnaître les franchises de Genève.

3. **La Réforme à Genève.** — La Réforme fut prêchée aux Genevois par Farel et Viret. Ils adoptèrent les idées nouvelles en 1535.

4. **Conquête du Pays de Vaud.** — En 1534, le duc de Savoie ayant repris les hostilités contre

Genève, les Bernois lui déclarèrent la guerre et, en janvier 1536, ils pénétrèrent dans le Pays de Vaud. Ils ne rencontrèrent aucune résistance. Ils entrèrent à Genève, puis s'emparèrent du Chablais et du pays de Gex. L'armée bernoise revint à Berne sans avoir perdu un seul homme. Au mois de mars, elle se remit en marche, s'empara du château de Chillon, de la ville de Vevey, des paroisses de Lavaux et, enfin, de Lausanne.

Les Valaisans et les Fribourgeois voulurent avoir une part des dépouilles du duc de Savoie. Les premiers occupèrent les territoires qui s'étendent de Monthey à Evian. Les Fribourgeois prirent Estavayer, Romont, Rue, Bulle et Châtel-St-Denis.

Sauf les bailliages d'Echallens, d'Orbe et de Grandson, qui appartenaient à Berne et à Fribourg, le Pays de Vaud tomba en entier sous la domination bernoise. La Réforme fut imposée à ses habitants; les biens de l'évêque, des églises et des couvents passèrent entre les mains du vainqueur, qui en disposa à sa guise.

5. **Calvin à Genève.** — Le principal réformateur des pays de langue française fut Jean Calvin. Il était Français de naissance, et s'était réfugié en Suisse pour échapper aux persécutions. Il devint pasteur de Genève. Il voulut transformer les mœurs de cette ville, mais rencontra une vive opposition de la part des Libertins. Calvin et Farel furent obligés de renoncer à leur œuvre et de quitter la ville. Après leur départ, les luttes des partis devinrent plus vives encore. On supplia alors Calvin de rentrer à Genève. Il y consentit. Dès son retour, il reprit sa tâche avec une énergie indomptable. Malheureusement, sa sévérité le poussa à faire adopter des mesures extrêmes; le médecin Michel Servet et plusieurs Libertins opposés à ses ordonnances furent mis à mort.

Calvin déploya une activité remarquable. Il fonda l'Académie et le collège pour préparer des pasteurs. Il prêchait tous les jours et deux fois le dimanche, publiait de nombreux ouvrages et entretenait une correspondance considérable. Ce labeur extraordinaire usa la santé déjà très délicate du réformateur. Il mourut en 1564. Théodore de Bèze fut son successeur. Farel s'éteignit à Neuchâtel l'année suivante et Viret, qui avait dû quitter Lausanne, mourut en France, en 1571.

Education civique et morale. — 1. Rappeler et commenter la belle pensée que le chancelier de la ville de Berne, *Zurkinden*, écrivait à Calvin : « *Je doute que les verges et la hache soient un bon moyen pour réprimer les écarts des esprits.* » — 2. Comparer Zwingli et Calvin. — 3. La liberté de conscience.

CHAPITRE XVI

LA RÉACTION CATHOLIQUE

1. Efforts du catholicisme pour reprendre son influence. — L'Eglise catholique fut d'abord surprise par les progrès de la Réforme, mais elle ne tarda pas à se ressaisir et à faire tout ce qui dépendait d'elle pour maintenir sa suprématie en Europe. Afin de préparer des hommes décidés à combattre pour le catholicisme, un Espagnol, Ignace de Loyola, fonda un ordre religieux, les *jésuites*, dont l'action fut considérable.

Un concile se réunit à Trente, petite ville du Tyrol. Les cantons restés fidèles à l'ancienne foi y étaient représentés. Après de très longues discussions, cette réunion des plus grands prélats de l'époque fixa les croyances catholiques en opposition à la foi protestante. Le Concile de Trente décida que des mesures sévères seraient prises pour ramener l'ordre et la discipline dans le clergé, ordonna l'ouverture d'écoles pour l'instruction des jeunes prêtres et obligea les évêques à surveiller la vie privée des ecclésiastiques.

La Suisse fut, dès ce moment, divisée en deux camps : d'un côté les cantons catholiques bien unis (Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Soleure); de l'autre, les réformés (Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse). Appenzell et Glaris, cantons mixtes, avaient une situation spéciale. Dans les affaires fédérales, la victoire de Kappel avait donné la prépondérance aux catholiques.

A Locarno, bailliage commun, vivaient plusieurs familles protestantes. Quand le bailli qui résidait dans cette ville était un partisan des doctrines nouvelles, il protégeait ses coreligionnaires, mais, lorsqu'un catholique prenait cette charge, les protestants étaient persécutés. La Diète dut à plusieurs reprises s'occuper des luttes religieuses de Locarno. Enfin, en 1555, les réformés de Locarno furent invités à rentrer dans l'Eglise catholique ou à quitter le pays. Une centaine [1] préférèrent abandonner leurs

(1) On cite les familles Pestalozzi, Orelli, Muralt, etc., dont l'influence fut considérable.

foyers et se réfugièrent à Zurich. Ils se livrèrent au commerce et introduisirent dans cette ville l'industrie de la soie.

Le comté de Gruyère comprenait la petite ville de ce nom, le territoire avoisinant, le Pays d'Enhaut et le Gessenay. Les habitants des vallées alpestres étaient très attachés à leurs seigneurs. Plusieurs comtes de Gruyère dépensèrent sans compter et se ruinèrent. L'un d'eux, Michel, avait pris part à de nombreuses guerres aux côtés du roi de France, François Ier. Ce prince refusa d'indemniser son compagnon d'armes. Michel dut emprunter de fortes sommes aux villes de Fribourg et de Berne. Il ne put les rembourser; Berne et Fribourg s'emparèrent alors de ses terres. En 1555, le comté de Gruyère fut partagé de la manière suivante : Fribourg reçut la ville de Gruyères et le territoire qui l'entoure; Berne prit le Pays d'Enhaut et le Gessenay. La Réforme fut imposée à ces deux vallées, mais les montagnards se plièrent difficilement aux ordres des baillis bernois.

Les *ducs de Savoie* ne pouvaient se consoler de la perte du Pays de Vaud. Appuyés par les cinq cantons primitifs, qui étaient jaloux des Bernois, et par le roi d'Espagne, ils réclamèrent les territoires qui leur avaient été pris en 1536. Les Bernois refusèrent tout d'abord; cependant, craignant l'intervention de l'empereur, ils cédèrent le Chablais en 1564, mais ils conservèrent le Pays de Vaud. Les Valaisans rendirent Evian et la contrée avoisinante, mais ils gardèrent le district de Monthey jusqu'à St-Gingolph.

Un des adversaires les plus ardents de la Réforme fut l'archevêque de Milan, *Charles Borromée*. C'était un prêtre de mœurs austères, qui consacra toute son énergie à la prospérité de l'Eglise catholique. Il parcourut notre pays à plusieurs reprises, couchant dans les chalets et s'entretenant avec les plus humbles montagnards. Il fit ouvrir un collège de jésuites à Lucerne et un autre à Fribourg. Sur sa demande, le pape envoya en Suisse un *nonce* ou ambassadeur, qui fixa sa résidence à Lucerne.

L'avoyer de Lucerne, Louis Pfyffer, surnommé le roi des Suisses, parvint à unir les sept cantons catholiques et à leur faire signer une alliance séparée appelée *Ligue Borromée*, ou *Ligue d'Or*, parce que la première lettre du pacte était dorée. Ils s'engageaient à interdire la foi protestante sur leur territoire et, pour cela, à recourir aux armes s'il le fallait. De leur

Fig. 169. — Charles Borromée.

côté, les cantons protestants se groupèrent pour défendre leurs croyances religieuses.

Dans l'Appenzell, les deux confessions vécurent en paix pendant plusieurs années. Poussés par leurs coreligionnaires des anciens cantons, les catholiques d'Appenzell cherchèrent à devenir les maîtres du pays. De violentes querelles éclatèrent. Enfin, en 1597, ce pays fut divisé en deux demi-cantons, ayant chacun son gouvernement : les protestants durent se retirer dans les *Rhodes-extérieures*; les *Rhodes-intérieures* restèrent complètement catholiques.

Les deux camps rivaux qui se partageaient la Confédération tenaient des diètes séparées. Des diètes générales avaient cependant lieu sans pouvoir aboutir à aucune décision importante; l'ancienne amitié entre cantons avait disparu pour faire place à une violente animosité. Cet état de choses affaiblit considérablement la situation de la Confédération vis-à-vis de l'étranger.

2. Conjuration de Lausanne. — Un prince énergique, le duc Emmanuel-Philibert, gouverna la Savoie de 1553 à 1580. Il aurait voulu reconquérir les terres dont sa famille avait été dépossédée. Il engagea les Vaudois à secouer le joug de Berne. Mais des changements profonds s'étaient opérés dans la mentalité des habitants du Pays de Vaud. Ceux-ci s'étaient attachés à leurs nouvelles croyances et ne tenaient nullement à redevenir catholiques. Ils n'écoutèrent pas les appels de leur ancien souverain.

En 1580, Emmanuel-Philibert fut remplacé par Charles-Emmanuel. Ce dernier, pour re-

prendre le Pays de Vaud, eut recours à la ruse. Il s'entendit avec quelques personnages influents de Lausanne, entre autres le bourgmestre Isbrand Daux. Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1588 (21-22 décembre du calendrier actuel), six cents soldats devaient pénétrer dans la ville, s'emparer du bailli et massacrer les partisans des Bernois. Une violente bise empêcha les Savoyards de traverser le lac. Le complot fut découvert, et les conjurés qui le purent s'empressèrent de s'enfuir. Ceux dont les Bernois parvinrent à s'emparer furent mis à mort et leurs biens confisqués.

La guerre éclata de nouveau entre la Savoie et Berne; mais, en 1601, sous l'influence du roi de France Henri IV, un traité fut signé à Lyon entre la France, l'Espagne, la Confédération et la Savoie. Le Pays de Vaud resta aux Bernois. Le pays de Gex fut rendu à la Savoie, qui l'échangea ensuite avec la France contre un autre territoire.

3. L'escalade de Genève. — Le duc Charles-Emmanuel ne renonça pas à ses projets sur Genève. Il résolut, en pleine paix, de s'emparer de cette ville par surprise. Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 (21 au 22 décembre), 2000 soldats du duc, réunis en secret, s'approchent silencieusement des murailles de la cité de Calvin. Pourvus de tous les engins nécessaires à un assaut, quelques centaines d'hommes réussissent à franchir le fossé pour s'assurer, dans le plus profond silence, de la Porte Neuve, qui devait livrer passage au corps principal. D'autres escaladent les remparts et pénétrent dans la ville. Une ronde de nuit les découvre et donne l'alarme. Un violent combat s'engage dans les rues. Les échelles sont détruites par une décharge d'artillerie. Les assaillants sont repoussés et plus de deux cents d'entre eux trouvent la mort dans le combat. Les Genevois perdirent dix-sept hommes. Cette attaque perfide, appelée *Escalade*, échoua donc misérablement; les soldats du duc, honteux, rentrèrent dans leurs foyers. Genève était sauvée. Chaque année, une fête rappelle aux Genevois leur merveilleuse délivrance.

Fig. 170. — Genève au commencement du XVII^me^ siècle. (Reproduction d'une gravure de 1616 représentant l'Escalade.)

Fig. 171. — L'escalade de Genève : L'attaque de la Porte Neuve.
(Extrait de la « Nuit de l'Escalade », par Elzingre.)

Grâce à l'intervention de plusieurs cantons confédérés, un traité fut conclu, en 1603, à St-Julien, entre le duc de Savoie et Genève. Le duc renonça définitivement à cette ville. La paix permit à ses habitants de panser les blessures causées par la guerre et de reprendre leur travail pacifique.

RÉSUMÉ

1. **Efforts du catholicisme pour reprendre son influence.** — L'Eglise catholique, d'abord surprise par la Réforme, ne tarda pas à s'organiser pour maintenir son autorité. Un concile, réuni à Trente, fixa les croyances catholiques et ramena l'ordre et la discipline dans l'Eglise. Un Espagnol, Ignace de Loyola, fonda l'ordre des *jésuites*, dont l'influence fut considérable. La Suisse était divisée en deux camps : d'un côté, les sept cantons catholiques bien unis ; de l'autre, les quatre cantons protestants, enfin les cantons mixtes d'Appenzell et de Glaris. Dans le bailliage commun de Locarno, les protestants durent abandonner leurs biens pour se réfugier à Zurich, où ils introduisirent l'industrie de la soie.

Les ducs de Savoie profitèrent de l'animosité qui divisait les cantons pour rentrer en possession d'une partie des territoires qu'ils avaient perdus. En 1564, Berne rendit le Chablais et le pays de Gex. Les Valaisans cédèrent à leur tour Evian et la contrée avoisinante.

Un des plus ardents adversaires de la Réforme fut l'archevêque de Milan, Charles Borromée. Grâce à son activité incessante, à ses mœurs simples, il jouit d'une grande autorité sur les cantons catholiques, qu'il visita à plusieurs reprises. C'est à son instigation que les jésuites furent appelés à Lucerne et à Fribourg.

Le canton d'Appenzell était très divisé par les querelles religieuses. La diète ordonna aux protestants d'habiter les *Rhodes-extérieures* et fixa la résidence des catholiques dans les *Rhodes-intérieures*. Appenzell fut ainsi divisé en deux demi-cantons.

2. **Conjuration de Lausanne.** — Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, recourut à la ruse pour reprendre le Pays de Vaud. Il intervint auprès de quelques personnages influents de Lausanne. Ceux-ci lui promirent leur concours. Une troupe de soldats devait traverser le lac, pénétrer dans la ville, tuer le bailli et imposer la domination savoyarde. Les Savoyards ne purent s'embarquer au jour fixé et le complot fut découvert. Les conjurés qui ne parvinrent pas à s'enfuir furent mis à mort et leurs biens confisqués. La guerre éclata de nouveau entre Berne et la Savoie. Elle ne fut pas de longue durée ; en 1601, un traité de paix fut signé entre la France, l'Espagne, la Suisse et la Savoie. Le Pays de Vaud resta aux Bernois.

3. **Escalade de Genève.** — Malgré son échec de Lausanne, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, voulut tenter de s'emparer de Genève par surprise. Une expédition fut préparée en secret. Dans la nuit du 11 au 12 décembre (21 - 22 décembre) 1602, 2000 hommes s'approchèrent silencieusement de la

ville. Les uns cherchèrent à pénétrer dans la ville par une des portes, les autres en franchissant les murailles au moyen d'échelles. Ils furent découverts et repoussés. Le duc de Savoie dut signer la paix à St-Julien (1603). Il renonça définitivement à Genève.

Education civique et morale. — Montrer l'attachement des protestants de Locarno à leur religion : ils aimèrent mieux quitter leurs foyers que de renier leur foi.[1]) — 2. Courage et persévérance des Genevois défendant leur ville.

Géographie : *Les îles Borromées.*

Composition : Faire le récit de l'Escalade de Genève, d'après une lecture. — Décrire le retour du duc de Savoie après l'Escalade.

Lecture (à faire par le maître). — 1. La conjuration de Lausanne. (D'après Verdeil : Volume II, pages 146 à 155.) — 2. L'Escalade de Genève. Livre de lecture : Dussaud et Gavard.

Chant : « Cé qu'è l'aino. »

CHAPITRE XVII

LA SUISSE AU XVII^me ET AU XVIII^me SIÈCLE

1. Troubles des Grisons. — La Réforme avait profondément divisé les Ligues grisonnes. De violentes luttes ensanglantèrent maintes vallées. Les querelles religieuses se compliquèrent encore de la rivalité des principales familles du pays. La France, l'Autriche et l'Espagne se disputaient les passages principaux des Alpes orientales. La Valteline, sujette des Ligues, faisait communiquer le Milanais, qui appartenait alors à l'Espagne, avec le Tyrol, qui dépendait de l'Autriche. Par les cols des Grisons, ces deux puissances pouvaient facilement se donner la main. La France et son alliée, la république de Venise, toutes deux ennemies de l'Espagne et surtout de l'Autriche, avaient des intérêts communs.

Les habitants des Grisons se divisaient en deux partis sans cesse en lutte : le parti catholique-espagnol et le parti franco-vénitien, composé essentiellement de protestants. Lorsque l'un d'eux était victorieux, il se vengeait de ses adversaires en les faisant condamner, par des tribunaux spéciaux, à l'amende, à l'emprisonnement et même à la mort. A la tête des catholiques se trouvait la famille Planta; le chef des réformés fut, pendant longtemps, Georges Jénatsch, homme violent, passionné, mais patriote ardent et soldat plein d'audace et de ressources.

A plusieurs reprises, pendant la première moitié du XVII^me siècle, les Autrichiens et les Espagnols ravagèrent les malheureuses vallées grisonnes. On ne comptait plus les villages incendiés ni les habitants massacrés. Des soulèvements chassaient les envahisseurs, qui ne tardaient pas à revenir, plus cruels qu'auparavant. La peste augmenta encore la misère du peuple. La guerre civile devint peu à peu d'une violence inouïe. Georges Jénatsch surprit Pompée Planta dans son château et le tua d'un coup de hache. Il repoussa les troupes des cantons catholiques

Fig. 172. — Georges Jénatsch.

qui venaient au secours de leurs coreligionnaires grisons. La France intervint. En 1635, sous le commandement du duc Henri de Rohan, une troupe française entra en Suisse par Bâle, traversa l'Argovie, Zurich, le Toggenbourg et pénétra dans les Grisons. Aidée par les partisans de Jénatsch, elle chassa les Autrichiens et occupa la Valteline.

Les Grisons auraient voulu reprendre immédiatement possession de cette belle vallée. Les Français tardant à la rendre, Jénatsch se tourna vers l'Espagne. Le duc de Rohan dut évacuer les Grisons. En 1639, la Valteline fit retour aux Ligues grisonnes, et le pays recouvra la paix. Mais, à ce moment, Jénatsch avait disparu : il avait été assassiné dans un banquet

(1) Des catholiques vaudois firent de même.

par des hommes masqués conduits par les fils de Pompée Planta.

2. La Suisse pendant la guerre de Trente ans. — En 1618 éclata en Allemagne une guerre de religion qui dura trente ans. Elle fut une des plus terribles de l'histoire moderne et ses conséquences furent importantes pour notre pays.

La lutte commença en Bohême, où l'empereur exigeait la fermeture des églises et des écoles réformées. Les protestants se soulevèrent, mais ils furent écrasés. Le roi de Danemark vint au secours de ses coreligionnaires : il fut vaincu par les catholiques. L'empereur voulut alors forcer les princes protestants de l'Allemagne à rendre aux catholiques les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. Les réformés appelèrent à leur aide Gustave-Adolphe, roi de Suède. Celui-ci débarqua en Allemagne avec une armée de 15 000 hommes admirablement disciplinés. Une grande bataille se livra à Lutzen (1632). Les Suédois battirent les catholiques, mais Gustave-Adolphe fut tué.

La guerre continua encore pendant quinze ans. Alliée aux protestants, la France y prit part contre l'Autriche. Le peuple allemand souffrit cruellement : trente mille villes et villages furent détruits; la famine, la peste firent périr des milliers d'habitants. Un grand nombre de familles aisées se réfugièrent dans notre pays.

Pendant cette longue guerre, la Suisse courut de grands dangers : divisée elle-même en deux camps, elle aurait pu être entraînée à prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérants; elle serait devenue alors le champ clos où se seraient heurtées les armées ennemies. Les Confédérés, heureusement, ne cédèrent pas aux sollicitations nombreuses dont ils furent l'objet : ils restèrent neutres. L'organisation militaire était d'ailleurs en complète décadence et la Suisse ne possédait pas une armée capable de défendre ses frontières, qui furent violées à plusieurs reprises.

La guerre de Trente ans se termina en 1648. La paix fut signée à Munster en Westphalie. Les intérêts de la Suisse avaient été confiés à un magistrat remarquable, Rodolphe Wettstein, bourgmestre de Bâle. Il avait pour mission de faire reconnaître la Confédération comme Etat libre et indépendant. Prudent et habile, Wettstein réussit pleinement, grâce à l'appui de l'ambassadeur français. Le traité de Westphalie

Fig. 173. — Rodolphe Wettstein.

renferme l'importante clause suivante : « La ville de Bâle et les autres cantons suisses jouiront d'une complète liberté et ne relèveront en rien de l'empire d'Allemagne. » *Les grandes puissances de l'Europe reconnaissaient ainsi la complète indépendance de notre pays.*

3. Guerre des paysans. — *Formation du patriciat.* — A l'origine de la Confédération, tous les hommes des cantons primitifs avaient les mêmes droits. Mais dans les cantons de Berne, de Zurich, de Lucerne, de Fribourg, de Bâle et de Soleure, les bourgeois des villes pouvaient seuls faire partie du gouvernement; les campagnards n'y prenaient aucune part et devaient obéir aux baillis. Les paysans jouissaient cependant de quelques libertés, qu'ils défendaient jalousement. Ils pouvaient, d'ailleurs, s'ils venaient se fixer dans la cité, acheter, pour une somme minime, les droits de bourgeoisie.

A la fin du XVI^me^ siècle et au siècle suivant, cet état de choses se modifia sensiblement. Les constitutions des cantons-villes se transformèrent; l'acquisition de la bourgeoisie fut rendue toujours plus difficile; le prix d'achat en fut considérablement élevé et on exigea une longue période de séjour préalable; on suspendit même les nouvelles admissions pendant un temps plus ou moins long. Dès lors, la population des cités se divisa en *bourgeois*, qui possédaient tous les droits, et en *habitants*, ou *résidents*, qui n'en avaient aucun. Les sommes versées comme pensions par les pays étrangers étaient réparties entre les bourgeois; ceux-ci avaient tout intérêt à rester en petit nombre, aussi bien dans les cantons campagnards que dans les villes.

Les bourgeois eux-mêmes se divisèrent. A Berne, à Fribourg, à Soleure, quelques anciennes familles riches s'attribuèrent toutes les charges civiles, militaires et ecclésiastiques. Elles formèrent une sorte de noblesse à laquelle étaient confiés tous les emplois rémunérateurs. Le gouvernement se concentra entre leurs mains; c'est ce qu'on appelle une *oligarchie*. Chaque ville eut deux classes de bourgeois : les *patriciens*, ou *gens de qualité*, et les simples bourgeois ou *gens du commun*.

A Zurich, Bâle et Schaffhouse, où les artisans avaient conservé une réelle influence dans les cantons campagnards, un véritable patriciat n'avait pu se former; plusieurs familles cependant avaient su se créer une position privilégiée dans le gouvernement.

Causes de la guerre des paysans. — Les petits bourgeois des villes et des campagnes n'avaient pas vu sans regret la disparition de leurs antiques libertés. Ils ne supportaient qu'avec peine la morgue des patriciens, qui se faisaient appeler *Excellences*. Le peuple murmurait : « Pourquoi sommes-nous moins libres que les Waldstætten? Nos pères n'ont-ils pas combattu à Sempach, à St-Jacques et à Grandson ? »

Les cantons frontières, Berne, Bâle, Zurich, avaient dû faire de grandes dépenses pendant la guerre de Trente ans. Pour se récupérer, les autorités voulurent prélever de nouveaux impôts; les campagnards refusèrent de les payer. Des soulèvements eurent lieu, mais ils furent rapidement réprimés.

Pendant la guerre de Trente ans, une foule de personnes avaient quitté l'Allemagne et s'étaient réfugiées en Suisse. Les denrées triplèrent de prix; les paysans firent de gros bénéfices. Les terres et les maisons augmentèrent notablement de valeur. Le commerce entre la France et l'Italie à travers la Suisse procura des gains considérables. La guerre finie, les réfugiés regagnèrent leurs foyers, le prix des denrées baissa, les paysans virent leurs ressources diminuer rapidement. Un grand nombre de pièces de monnaie dépréciées circulaient dans notre pays. Les gouvernements, particulièrement celui de Lucerne, en abaissèrent subitement la valeur du 25 et même du 50 pour cent. Les paysans furent indignés de cette

Fig. 174. — Conseil de guerre des paysans en 1653.

mesure, car elle diminuait leurs économies du quart ou de la moitié.

Guerre civile. Ligue du peuple. — La révolte commença en 1653, dans l'Entlebuch. Des députés de cette vallée se rendirent à Lucerne pour obtenir que les impôts pussent être payés en nature. Ils furent éconduits d'une façon hautaine et menacés d'une sévère punition. Le mouvement se répandit rapidement dans les campagnes lucernoises. Une landsgemeinde de paysans se réunit à Wolhusen; les paysans jurèrent de se porter mutuellement secours. La révolte gagna ensuite les cantons de Berne, Soleure et Bâle. Les gouvernements, inquiets, demandèrent l'appui de la diète réunie à Baden. Elle résolut d'intervenir par les armes, si les révoltés ne se soumettaient pas sans retard. Les campagnards de l'Emmenthal marchèrent sur Berne le 21 mai 1653. La ville, privée de ses approvisionnements, dut faire quelques concessions et signer la paix.

La concorde ne dura pas longtemps. Les habitants des campagnes n'avaient aucune confiance dans les promesses des gouvernements. L'Entlebuch se souleva de nouveau; les révoltés avaient pour chef un valeureux soldat :

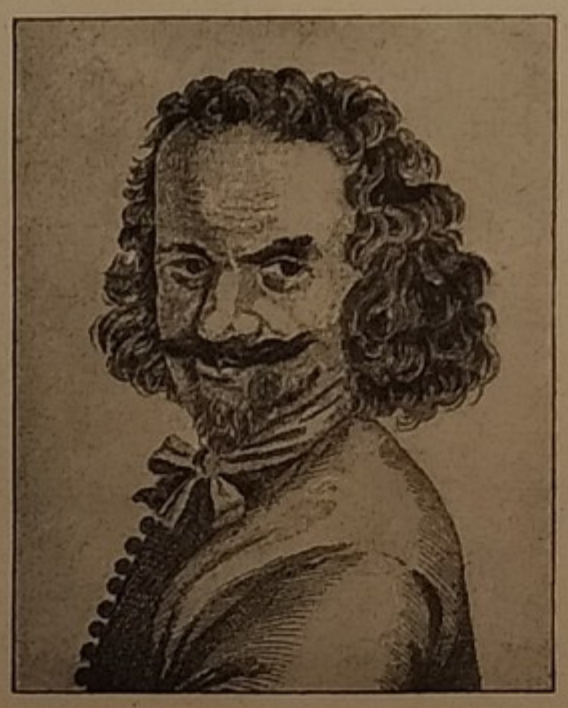

Fig. 175. — Christian Schybi.

Christian Schybi. Des délégués des paysans lucernois, bernois, soleurois et bâlois se réunirent au nombre d'un millier près de Sumiswald, dans l'Emmenthal. On obligea le riche paysan Leuenberg à prendre la présidence de l'assemblée. A l'union des gouvernements oligarchiques, on opposa une *Ligue du peuple*.

Leuenberg, surnommé le roi des paysans, vêtu d'un manteau rouge et ceint d'une écharpe, parcourut à cheval les campagnes bernoises et

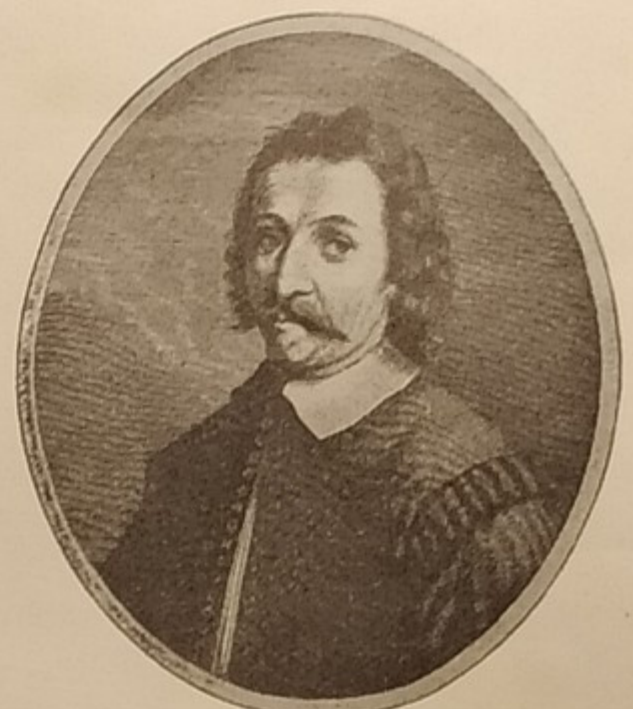

Fig. 176. — Nicolas Leuenberg.

lucernoises pour organiser la révolte. Son autorité était grande; probe, loyal, il aurait voulu éviter l'effusion du sang et il espérait qu'une entente interviendrait avec les gouvernements.

Les autorités cantonales ordonnèrent la mobilisation de leurs troupes. Celles de Zurich, sous la direction du général Werdmuller, devaient entrer dans les bailliages communs de l'Argovie; les Waldstætten s'étaient engagés à défendre Lucerne, et les soldats bernois, levés essentiellement dans le pays de Vaud, devaient ramener à l'obéissance l'Emmenthal et la Haute-Argovie. Quand Leuenberg eut connaissance de ce plan, il fit sonner le tocsin et avec un contingent armé, il vint assiéger de nouveau la ville de Berne. Mais il entra bientôt en négociations avec les Conseils de la ville et signa la paix. On promit aux paysans de diminuer les impôts, de supprimer les amendes injustement infligées; on leur accorda le droit de porter l'épée. De leur côté, les campagnards s'engageaient à prêter serment de fidélité. Mais la paix ne fut pas respectée.

Le général Werdmuller marcha sur Mellingen. Les paysans se concentrèrent rapidement sous le commandement de Leuenberg et de Schybi. Ils étaient plus nombreux que les soldats mis sur pied par la diète, mais ceux-ci étaient plus disciplinés, mieux commandés et surtout mieux armés. Le 3 juin 1653, une rencontre eut lieu près de *Wohlenswil*, en Argovie. L'artillerie fit de nombreuses victimes dans les rangs des campagnards qui, néanmoins, combattirent bravement. Ils tinrent bon jusqu'à la nuit; mais, ne pouvant compter sur une victoire, ils entrèrent en pourparlers avec Werdmuller; ils promirent de poser les armes, de dissoudre leurs ligues et

de porter leurs griefs devant un tribunal arbitral.

Schybi continua la lutte contre Lucerne. Un combat sanglant se livra près de *Gislikon*. Les paysans furent battus. Leuenberg rencontra à *Herzogenbuchsee* les troupes levées par les autorités bernoises. A son tour, il fut vaincu et obligé de se soumettre.

La répression. — Les gouvernements réprimèrent le soulèvement des campagnards avec une cruauté impitoyable. Les paysans durent payer de fortes indemnités de guerre. Un tribunal militaire siégea à Zofingue. Plusieurs centaines de prisonniers furent condamnés à des peines diverses ; quelques-uns furent envoyés à Venise sur les galères, d'autres furent pendus ou décapités ; les moins coupables durent subir la peine du fouet ou eurent la langue et les oreilles coupées. Ces scènes sanglantes firent horreur même à quelques membres du tribunal. « J'aurais préféré me trouver en campagne devant un ennemi redoutable, s'écria le capitaine Studer, de St-Gall, plutôt que d'assister à ces tortures et à ces exécutions. » Leuenberg fut pris et mis à mort ; son corps, écartelé, fut exposé aux portes de la ville. Avant de périr sur l'échafaud, Schybi supporta avec la plus grande vaillance les tortures qu'on lui fit endurer.

Lorsque la délégation des conseils de Lucerne, ayant à sa tête l'avoyer de la ville, se rendit dans l'Entlebuch pour recevoir le serment des habitants, elle fut assaillie, dans un chemin creux, par trois montagnards surnommés *les trois Tell*. Il fallut envoyer des troupes pour soumettre définitivement la vallée. Poursuivis par les soldats lucernois, deux des Tell se réfugièrent sur le toit d'un chalet et tombèrent sous les balles après une résistance acharnée ; le troisième fut fait prisonnier et décapité.

La Confédération retrouva peu à peu la tranquillité. On fit rentrer les impôts avec moins de rigueur, on abaissa le prix du sel, on punit quelques baillis trop rapaces. Dès ce moment, et pendant un siècle et demi, l'aristocratie hautaine et tyrannique fut maîtresse du pays.

4. Nouvelles guerres religieuses. — Première guerre de Villmergen. — Pendant la guerre des paysans, toutes les divisions causées par les dissensions religieuses s'étaient effacées. Les catholiques de l'Entlebuch avaient combattu avec les protestants de l'Emmenthal, et le gouvernement catholique de Lucerne avait été secouru par les Zuricois. Le moment semblait propice pour rendre plus solides les liens qui unissaient les Confédérés. Le bourgmestre de Zurich, Waser, proposa de remplacer les anciennes alliances par un nouveau pacte qui ferait de la Suisse un pays plus uni. Les cantons se seraient engagés à ne jamais prendre les armes les uns contre les autres. Les Confédérés étaient assez disposés à entrer dans cette voie, mais le pape déconseilla vivement aux catholiques d'accepter la constitution proposée. Le projet du bourgmestre Waser dut être abandonné. En 1655, les cantons catholiques renouvelèrent la *Ligue d'Or*. Les querelles religieuses se ranimèrent. Les catholiques se rapprochèrent de la France et signèrent une alliance avec la Savoie. Les réformés, de leur côté, cherchèrent une protection auprès de la Hollande et de l'Angleterre.

A Arth, dans le pays de Schwytz, à l'extrémité méridionale du lac de Zoug, existait une petite communauté protestante. Une notable famille de l'endroit, les Hospenthal, en faisait partie. Le canton de Schwytz interdisait le culte protestant sur son territoire. Les réformés furent dénoncés aux autorités. Ceux qui ne purent s'enfuir à Zurich furent saisis, torturés, puis exécutés ; les autres eurent leurs biens confisqués. Le gouvernement zuricois réclama vivement en faveur de ces derniers. Les autorités schwytzoises, non seulement refusèrent de rendre les biens dont elles s'étaient emparées, mais elles voulurent obliger les Zuricois à leur livrer les réfugiés d'Arth qu'ils avaient accueillis. La diète essaya en vain de calmer les esprits. Au commencement de l'année 1655, Zurich déclara la guerre à Schwytz.

La guerre. — Les cantons catholiques prirent fait et cause pour Schwytz ; Zurich et Berne, quoique alliés, ne surent pas concentrer leurs efforts ; leurs généraux agirent chacun pour leur compte. Werdmuller, qui commandait les Zuricois, alla mettre le siège devant Rapperswil ; il espérait s'en emparer presque sans coup férir. Au contraire, le siège dura cinq semaines, et, malgré les assauts répétés, la petite ville résista.

Pendant ce temps, l'armée bernoise, forte de 8000 hommes, s'avançait dans l'Argovie. Les Lucernois, au nombre de 4000, se réunirent près de Muri. Confiants dans leur nombre, les Bernois ne prirent aucune précaution. Ils se

laissèrent surprendre, près de Villmergen, par les catholiques, qui les attaquèrent avec impétuosité. La résistance fut opiniâtre, mais les Bernois durent céder. Ils perdirent 600 hommes, des drapeaux, des canons, la caisse de l'armée.

Grâce à l'intervention du bourgmestre Wettstein et des gouvernements de plusieurs cantons, la paix fut signée le 7 mars 1656. Chaque canton gardait sur son territoire ses droits, sa religion, sa juridiction. Les catholiques conservaient une prépondérance marquée dans toutes les affaires de la Confédération ; mais on avait le sentiment que la paix ne durerait pas, les germes de discorde étant trop vivaces.

5. Alliance avec le roi de France Louis XIV. — Louis XIV est un des grands rois de France. Il régna dans la deuxième moitié du XVII^me^ siècle et dans les premières années du XVIII^me^. Il fit de nombreuses guerres et s'empara des villes de la Flandre, combattit la Hollande, envahit l'Alsace et la Franche-Comté, laquelle était l'alliée des Suisses. Cette dernière conquête provoqua un vif mécontentement dans la Confédération.

Louis XIV fit construire le magnifique palais de Versailles, où il donnait des fêtes superbes. Son règne fut illustré par les œuvres de grands écrivains : *Corneille* et *Racine* composèrent d'admirables tragédies ; *Molière*, des comédies que l'on joue encore aujourd'hui ; *La Fontaine*, des fables pleines d'esprit. Ce fut une des époques les plus brillantes de l'histoire de France. Mais l'armée et la cour exigeaient des sommes énormes, et le royaume souffrait souvent d'une grande misère. Le peuple manqua parfois de pain et le roi entendit, à plus d'une reprise, les cris de la foule affamée.

Le traité d'alliance que la Suisse avait conclu en 1602 avec la France devait être renouvelé en 1651. Les Confédérés y étaient opposés, car la France devait aux cantons des arriérés de

Fig. 177. — Tapisserie représentant le renouvellement de l'alliance des Suisses avec Louis XIV, dans la cathédrale de Notre-Dame, à Paris, en 1663. (Cette tapisserie, qui a été exécutée par ordre de Louis XIV pour orner une des salles du palais de Versailles, se trouve aujourd'hui au Musée national, à Zurich. Au centre du tableau, on voit à gauche le bourgmestre Waser, chef de l'ambassade suisse, à droite le roi Louis XIV.)

soldes qui se montaient à 30 ou 40 millions. Louis XIV envoya en Suisse un habile ambassadeur, pourvu d'une bonne provision d'or. Il sut prodiguer aux magistrats promesses et cadeaux. L'alliance fut signée à Paris, malgré l'opposition d'hommes clairvoyants et intègres comme l'avoyer Wettstein.

Le roi promit d'accorder quelques privilèges commerciaux (achat de blé et de sel en France) et de verser l'arriéré des pensions. Mais il exigea le droit d'enrôler un corps de 6000 hommes au moins et de 16,000 hommes au plus; ce nombre fut dépassé, puisqu'on compta parfois plus de 30,000 Suisses sous les drapeaux français, où ils se distinguèrent par leur courage, leur énergie, leur discipline, leur fidélité. Un jour, un ministre du roi, *Louvois*, fit remarquer à Louis XIV, en présence du colonel grison Stouppa, ce que lui coûtaient les mercenaires suisses : « Sire, dit-il, avec l'or et l'argent que les Suisses ont tirés de la France, on pourrait paver une route qui irait de Paris à Bâle. — C'est possible, Sire, répliqua Stouppa, mais avec le sang que les Suisses ont répandu pour vous et vos aïeux, on remplirait un canal qui irait de Bâle à Paris. »

Les guerres de Louis XIV contre la Hollande, la prise de l'Alsace et de Strasbourg, la construction de la forteresse de Huningue, aux portes de Bâle, soulevèrent en Suisse un grand mécontentement, mais l'attrait du service mercenaire, les pensions et les cadeaux largement distribués dissipèrent rapidement toute velléité d'opposition. Les ambassadeurs de Louis XIV considéraient parfois la Confédération comme une province dont on ne s'était pas, il est vrai, emparé par les armes, mais que l'on avait réellement conquise à prix d'argent. L'esprit national disparut peu à peu pendant cette triste période de notre histoire.

Le roi de France, Henri IV, avait promulgué une loi, appelée Edit de Nantes, qui accordait aux protestants le droit de célébrer leur culte dans des localités déterminées. Sous ce régime de liberté, la Réforme avait fait de grands progrès. Mais Louis XIV ne tolérait aucune division dans son royaume. Il prononça, en 1685, la révocation de l'édit accordé par son aïeul. L'exercice du culte réformé fut interdit; quiconque désobéissait était envoyé en prison ou aux galères, quelquefois même condamné à mort. Une foule de malheureux protestants quittèrent en secret leurs foyers et, au péril de leur vie, se réfugièrent dans notre pays. Au nombre de 60,000 environ, ils furent accueillis dans les cantons réformés. Ils y apportèrent de nouvelles industries et contribuèrent au développement du commerce.

6. Neuchâtel et le roi de Prusse. — A la fin du XVII^me et au commencement du XVIII^me siècle, le pays de Neuchâtel était une principauté où la famille française d'Orléans-Longueville exerçait la souveraineté. En 1707 mourut Marie d'Orléans, dernière princesse de cette

Fig. 178. — Neuchâtel. Maison des Halles. *(Construite en 1570.)*

maison. Quinze candidats se présentèrent comme ayant droit à cette succession. Deux concurrents restèrent seuls en présence : le roi de Prusse et le prince français de Conti. Les représentants de la noblesse du pays, les quatre châtelains et les ministraux, délégués de la bourgeoisie, choisirent le roi de Prusse comme leur suzerain [1]. Il dut jurer auparavant de maintenir la religion réformée, de reconnaître les franchises du pays, de ne céder la principauté à personne et de ne confier à des

[1] Il faut souligner le fait que Neuchâtel se trouvait placé sous la suzeraineté du *roi* de Prusse, mais n'appartint jamais *à la Prusse*.

étrangers aucune charge, sauf celle de gouverneur.

Sous le roi de Prusse, le pays de Neuchâtel prospéra, tout en gardant ses libertés et en restant l'allié des Suisses.

7. Deuxième guerre de Villmergen. — La première guerre de Villmergen n'avait pas mis fin aux querelles religieuses. Au contraire, des différends éclatèrent dans plusieurs parties de la Suisse. Dans le canton de Glaris, en 1653, les protestants et les catholiques se séparèrent complètement; il y eut des administrations et des tribunaux catholiques d'une part et protestants de l'autre. Cette division persista jusqu'en 1836.

L'abbé de St-Gall possédait le Toggenbourg dont les habitants étaient en majorité protestants. L'abbé s'efforçait, par tous les moyens, de faire reculer la religion réformée et cherchait à abolir les franchises dont les Toggenbourgeois jouissaient depuis le moyen âge. Le projet d'une route reliant Wattwil à Uznach par le Ricken fit éclater l'incendie qui couvait depuis longtemps sous la cendre. Cette route aurait facilité les relations entre St-Gall et la Suisse centrale de sorte que les cantons catholiques n'auraient plus été à la merci de Zurich pour leurs approvisionnements en blé, vin et sel. Les habitants du Toggenbourg refusèrent d'exécuter les travaux qui leur étaient demandés. Ils trouvèrent d'abord de l'appui auprès de Glaris et de Schwytz ; mais bientôt Schwytz abandonna les Toggenbourgeois et, avec Lucerne, prit parti pour l'abbé de St-Gall. Zurich et les Glaronnais réformés défendirent les droits de leurs coreligionnaires. La querelle entre les habitants du Toggenbourg et leur suzerain dura plusieurs années; elle ne tarda pas à prendre la tournure d'une querelle religieuse intéressant toute la Confédération. En 1712, les protestants du Toggenbourg s'emparèrent de plusieurs places fortes appartenant à l'abbé de St-Gall. Les Zuricois et les Bernois levèrent des troupes pour leur venir en aide; l'abbé de St-Gall appela à son secours Schwytz et Lucerne. La guerre éclata.

L'armée zuricoise, aidée de quelques détachements bernois, s'empara de Wyl, pénétra dans l'abbaye de St-Gall et mit la main sur le trésor du couvent. Les Bernois envahirent les bailliages communs de l'Argovie et prirent possession, presque sans coup férir, de Mellingen, de Bremgarten et, enfin, de la place forte de Baden. Devant les forces des réformés, les catholiques, désunis, mal organisés, manquant de vivres, résolurent de cesser toute résistance et de faire la paix. Celle-ci fut signée à Aarau, le 18 juillet. Mais les habitants des petits cantons et les campagnards lucernois refusèrent de sanctionner la décision de leurs gouvernements et la guerre continua.

Un sanglant combat se livra, le 25 juillet 1712, à Villmergen. Déjà quelques jours auparavant, les Bernois avaient été attaqués à l'improviste au pont de Sins, sur la Reuss. Malgré une belle résistance, ils durent reculer. Trois cents Vaudois, sous les ordres du colonel Monnier, de Grandson, se retranchèrent dans le cimetière du village et résistèrent opiniâtrement. Une fois le cimetière envahi, ils se défendirent dans l'église, puis dans le clocher de celle-ci. Une poignée seulement de ces braves échappa à la mort.

Les Bernois, au nombre de 8000, s'étaient concentrés au nord du village de Villmergen, où ils avaient été battus cinquante-six ans auparavant. Le combat fut très violent et la victoire longtemps indécise parce que les Zuricois, persuadés que la guerre était terminée, avaient licencié une partie de leurs soldats ; ils perdirent ainsi le contact avec les Bernois, dont l'aile gauche commença à battre en retraite. Le colonel bernois Samuel Frisching réussit cependant à reprendre en mains sa troupe chancelante, prête à se débander, et à l'entraîner en avant grâce à l'appui des contingents vaudois et genevois à la tête desquels se distinguèrent le général de Sacconay et le major Davel. Après une lutte de quatre heures, menacés par derrière, les catholiques prirent la fuite. Les Bernois déplorèrent la perte de 206 tués et comptèrent 607 blessés; les catholiques relevèrent sur le champ de bataille 3000 des leurs, tant blessés que tués : les fameux cors d'Uri, qui avaient sonné dans tant de batailles, disparurent dans le combat.

La paix d'Aarau fut confirmée. Les catholiques se soumirent. Ils perdirent leurs droits dans le gouvernement des bailliages communs de l'Argovie et durent céder aux réformés une part de ceux qu'ils possédaient en Thurgovie, dans le Rheinthal et le pays de Sargans. Les Toggenbourgeois conservèrent leurs anciennes franchises, mais ils durent continuer à payer leurs redevances à l'abbé de St-Gall et à lui prêter serment de fidélité.

Après la seconde guerre de Villmergen, l'égalité des droits — *la parité*, comme on l'appelait, — entre les catholiques et les protestants fut proclamée dans les bailliages communs. Un tribunal arbitral fut établi pour régler les contestations religieuses. Pour la première fois depuis le XVI^me siècle, les réformés habitant les bailliages qui dépendaient des cantons de religion différente obtenaient la liberté confessionnelle; ce fut un grand progrès.

RÉSUMÉ

1. **Troubles dans les Grisons.** — La Réforme avait profondément divisé les Grisons. L'Autriche et l'Espagne s'étaient attaché les catholiques, qui avaient à leur tête la famille *Planta*, la France soutenait les protestants que dirigeait *Georges Jénatsch*. Entre ces deux partis, les luttes furent incessantes et souvent sanglantes; elles se compliquaient de rivalités de familles.

Les Autrichiens ravagèrent à maintes reprises les vallées grisonnes; la France intervint et occupa le pays. Las de tant de sang répandu, les protestants et les catholiques se tournèrent contre les Français, qui durent évacuer les Grisons. Après de longues années de luttes, la paix fut signée : elle assura l'indépendance des Ligues grisonnes et leur garantit la possession de *la Valteline* et de plusieurs autres vallées.

2. **La Suisse pendant la guerre de Trente ans.** — Une terrible guerre ravagea l'Allemagne de 1618 à 1648. La Suisse dut garder ses frontières. La neutralité de notre pays fut cependant violée à plusieurs reprises. Pour pouvoir défendre plus efficacement leur territoire; les Confédérés améliorèrent leur organisation militaire. En 1648, la paix fut signée à Munster en Westphalie. Les grandes puissances de l'Europe reconnurent la Suisse comme un Etat libre, indépendant.

3. **Guerre des paysans (1653).** — Dans les cantons campagnards, au moyen âge, tous les hommes libres avaient les mêmes droits. Dans les villes, les bourgeois seuls pouvaient entrer dans le gouvernement, mais on devenait bourgeois sans grandes difficultés. Au XVII^me siècle, l'acquisition du droit de bourgeoisie fut rendue difficile; la direction des affaires était concentrée entre les mains de quelques familles privilégiées qui se partageaient toutes les charges. Ce système de gouvernement se nomme *oligarchie*.

Pendant la guerre de Trente ans, une foule d'étrangers étaient venus chez nous chercher un refuge. Le prix des denrées avait considérablement augmenté. Ce fut une ère de prospérité pour nos campagnes. Mais, la paix signée, les ressources diminuèrent et l'argent baissa de valeur. L'occupation des frontières avait occasionné de grands frais. Les gouvernements voulurent prélever de nouveaux impôts que les paysans refusèrent de payer.

Un soulèvement éclata, en 1653, dans l'Entlebuch; de là, il gagna une partie des campagnes lucernoises, bernoises, bâloises et soleuroises. Les paysans prirent pour chefs un riche paysan de l'Emmenthal, *Nicolas Leuenberg*, et un brave soldat lucernois, *Christian Schybi*. Les campagnards ne surent pas s'organiser. Ils furent battus par les troupes des cantons et obligés de se soumettre. La répression fut cruelle; Leuenberg et Schybi furent mis à mort. Quelques concessions furent accordées aux paysans : les impôts furent prélevés avec moins de rigueur; on abaissa le prix du sel; on punit quelques baillis trop rapaces. Mais, à partir de ce moment, et pour un siècle et demi, l'aristocratie fut la maîtresse du pays.

4. **Première guerre de Villmergen (1656).** — Les protestants de la petite ville d'Arth, persécutés, se réfugièrent à Zurich; les autorités de cette ville les prirent sous leur protection. Schwytz protesta et demanda qu'on lui livrât les fugitifs. Les esprits s'échauffèrent, et la guerre éclata (1656).

Les Zuricois mirent inutilement le siège devant la ville de Rapperswil. Les Bernois se laissèrent surprendre par les catholiques; ils furent complètement battus à Villmergen. Les cantons catholiques eurent pour un temps la prédominance dans la Confédération et ils obtinrent des avantages sérieux dans l'administration des bailliages communs.

5. **Alliance avec la France.** — Le roi Louis XIV, le plus puissant souverain de l'Europe, rechercha l'alliance des Confédérés. En prodiguant promesses, pensions et cadeaux, il parvint à gagner à sa cause un grand nombre de magistrats suisses; un traité fut signé en 1663 avec la France. Dès ce moment, de nombreux soldats confédérés se dis-

tinguèrent dans les guerres que Louis XIV déclara à la plupart de ses voisins.

Louis XIV persécuta les protestants français; un grand nombre durent s'enfuir et beaucoup se réfugièrent dans notre pays où ils apportèrent de nouvelles industries.

6. **Neuchâtel et le roi de Prusse.** — En 1707, mourut la princesse de Neuchâtel, dernière descendante de la famille d'Orléans-Longueville. Les Conseils de la principauté choisirent comme suzerain *le roi de Prusse*, qui jura de protéger la religion réformée, de reconnaître les franchises du pays et de ne céder celui-ci à personne. Sous la suzeraineté du roi de Prusse, Neuchâtel se développa et resta allié à la Suisse.

7. **Deuxième guerre de Villmergen (1712).** — Les habitants du Toggenbourg, quoique en majorité protestants, dépendaient de l'abbé de Saint-Gall. A plus d'une reprise, ils cherchèrent à secouer ce joug, mais sans y réussir. Au début du XVIII^me^ siècle, un nouvel abbé voulut rétablir d'anciennes prestations. Les Toggenbourgeois refusèrent. Ils trouvèrent de l'appui auprès de Zurich et se soulevèrent. L'abbé de St-Gall appela à son secours les cantons catholiques. Une nouvelle guerre de religion éclata.

Pendant que les soldats zuricois pénétraient dans les terres du couvent de St-Gall, une armée bernoise s'empara des bailliages communs d'Argovie. Un sanglant combat s'engagea au nord de Villmergen. Les catholiques furent complètement battus. Lors de la conclusion de la paix, ils durent abandonner une partie de leurs prérogatives dans l'administration des bailliages communs. L'égalité des droits des deux confessions, catholique et protestante, finit par prévaloir dans la Confédération. Le Toggenbourg resta sous la dépendance de l'abbé de St-Gall.

Education civique et morale. — 1. *Le service mercenaire*, sa nécessité aux XVI^me^, XVII^me^ et XVIII^me^ siècles (population nombreuse, estimée à 1,200,000 habitants, sur lesquels on en comptait 213,000 en état de porter les armes; insuffisance des récoltes pour nourrir cette population, peu de ressources dans les petits cantons), ses dangers, ses misères, mais aussi ses gloires. Lire en classe quelques chapitres du volume de *de Vallière* : *Les Suisses au service de l'étranger*.

2. Comparer la situation de la Suisse après la guerre de Trente ans et la période qui suivit la Grande guerre de 1914-1918.

3. Comparer le fanatisme religieux des XVII^me^ et XVIII^me^ siècles avec la tolérance d'aujourd'hui.

Devoirs. — Croquis du plan de la deuxième guerre de Villmergen.

Composition : Décrire la réception des délégués suisses à Versailles d'après la tapisserie du musée national à Zurich. (Voir gravure page 132.)

CHAPITRE XVIII

MOUVEMENTS POPULAIRES AU XVIII^me^ SIÈCLE

1. Le Pays de Vaud sous la domination bernoise. — Après la conquête de 1536, les Bernois organisèrent le Pays de Vaud dans le même esprit que les bailliages allemands. Il fut divisé (à l'exception de Morat, Echallens et Orbe, qui appartenaient en commun à Berne et à Fribourg) en un certain nombre de territoires à la tête desquels il y avait un bailli choisi parmi les patriciens bernois. La domination de Berne fut, à bien des égards, un bienfait pour le Pays de Vaud : la Réforme fut assurée, l'Académie fut fondée et le pays reçut un gouvernement respectable. Le servage fut aboli et, en général, la justice fut honnête et rendue à bon marché. La paix régna pendant deux siècles, à une époque où maintes contrées voisines étaient ravagées par la guerre. Et cependant, les Vaudois n'étaient pas heureux! De quoi se plaignaient-ils ?

Il leur manquait d'abord la liberté. Ils n'avaient aucun droit politique; toute leur existence était minutieusement réglée par les multiples ordonnances des magistrats bernois qui se faisaient donner le titre d'Excellences. Ces ordonnances étaient lues dans les temples, le dimanche, du haut de la chaire, et il fallait s'y conformer. L'égalité n'existait pas entre les citoyens. Les bourgeois de Berne jouissaient de tous les honneurs, occupaient toutes les charges et tous les postes lucratifs. Les Vaudois devaient se contenter des emplois inférieurs.

Dans le commerce, aussi bien que dans l'industrie, les patriciens possédaient des privilèges. En cas de faillite, par exemple, les Vaudois ne pouvaient intervenir qu'après les Bernois. Les baillis écrasaient souvent les habitants de leur morgue insolente. Celui de Lausanne, admirant un jour le Léman, s'écriait en se tournant vers sa suite : « Il faut avouer

que le lac de LL. EE. est fort beau ! » Personne ne dit mot. Mais quelques instants après, le bailli remontait, par une chaleur suffocante, la rude pente qui conduit d'Ouchy à Lausanne; suant à grosses gouttes, il enleva son habit : « Il faut avouer, dit un des assistants, que le soleil de LL. EE. est bien chaud ! »

La liberté de pensée et de conscience n'existait pas sous le régime bernois. La censure était exercée avec plus de sévérité peut-être que dans aucun autre pays. Les libraires et les imprimeurs devaient jurer, eux et leurs employés, de ne jamais vendre des écrits prohibés.

Comme aujourd'hui, les villes du bord du lac étaient très fréquentées par les étrangers qu'attiraient la beauté du pays, la douceur du climat et l'urbanité des habitants. Partout on rencontrait une société instruite et choisie, qui cultivait les belles-lettres et les arts d'agrément. L'aisance que l'on remarquait ici et là ne pouvait cependant tromper longtemps les observateurs un peu sagaces. La population diminuait. La jeunesse émigrait, ne voyant aucun moyen de satisfaire une juste ambition en restant au pays natal.

Les campagnes étaient pauvres, mal cultivées. La terre était soumise à de nombreux *droits féodaux*, inégalement répartis et perçus. Les paysans vaudois devaient payer les redevances suivantes : la *dîme*, qui était la dixième partie de la récolte des céréales; le *cens*, impôt payé en argent; les *lods* qui se prélevaient sur les

Fig. 179. — Milices du Pays de Vaud au commencement du XVIII^me siècle.

Fig. 180. — Infanterie du Pays de Vaud en 1760.

héritages et les ventes de terrain; les *corvées*, journées de travail que l'on devait au seigneur pour les réparations du château, pour l'entretien des routes et les travaux des champs; l'*ohmgeld*, droit sur les boissons. Ces impôts n'étaient pas très élevés, chacun pris à part; mais, ajoutés les uns aux autres, ils devenaient une charge presque intolérable pour le pays. Le *droit de chasse* était réservé au seigneur. Le gibier se multipliait et endommageait les récoltes, sans que le cultivateur eût la liberté de le détruire.

La manie des charges et des titres, avidement recherchés par les habitants du Pays de Vaud, était une autre source de pauvreté. LL. EE. avaient laissé à leurs sujets les fonctions judiciaires et communales. Elles étaient peu rétribuées et faisaient perdre beaucoup de temps. Il y avait alors quatre cents tribunaux et trois mille fonctionnaires judiciaires pour une population de 116 000 âmes. Cette multiplicité des tribunaux favorisait les procès, vraie plaie pour le pays. L'instruction était peu développée, et l'Académie ne jouissait que d'une liberté très limitée. En un mot, la situation du Pays de Vaud, à la fin du XVIII^me siècle, était peu réjouissante, et l'on comprend qu'un homme

de cœur ait cherché à secouer un joug qui devenait de plus en plus lourd.

2. Davel. — Jean-Daniel-Abram Davel naquit en 1670 à Morrens, dans le Jorat, où son père était pasteur. En 1676, après la mort de son mari, sa mère vint se fixer à Lausanne. Le jeune Davel entra au collège, dont il suivit toutes les classes. A l'âge de 15 ans, il quitta ses études pour entrer dans un bureau de notaire, puis il se fixa à Cully. Un jour, pendant les vendanges, une jeune étrangère, — la belle inconnue, comme on l'appela, — lui prédit de hautes destinées.

Fig. 181. — Monument du Major Davel, à Lausanne.
(Adossé à la face sud du Château, voir fig. 184.)

Suivant une coutume fort répandue à cette époque, Davel, à peine âgé de vingt ans, prit du service à l'étranger et fit vaillamment son devoir comme officier au service de la Hollande, du Piémont et de la France. « Tous ceux qui l'ont connu, écrit un chroniqueur du temps, lui rendent témoignage d'être un très bon officier, intrépide dans le danger, ayant beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit, vif et hardi dans l'action. » Il sut garder, au service mercenaire, des mœurs exemplaires. De retour au pays, il se distingua dans la seconde guerre de Villmergen. Comme récompense, LL. EE. lui donnèrent la direction d'un des quatre arrondissements militaires du Pays de Vaud. Il rentra à Cully.

Davel vivait très solitaire. Par sa grande probité, sa charité, son affabilité, il s'était attiré l'estime, la confiance et l'amitié de tous ceux qui l'approchaient. Il était pieux, patriote, et souffrait profondément de la situation inférieure dans laquelle était tenu son pays. Après avoir longuement médité, souvent prié, il résolut d'appeler sa petite patrie à la liberté. Son plan était de gagner à son projet le Conseil des Deux-Cents de Lausanne et de soulever ensuite les campagnes. Sa décision prise, il réunit à Cully, le 31 mars 1723, les trois compagnies dont il avait le commandement (600 hommes environ) et, quelques heures après, malgré l'opposition de ses officiers, il se dirigeait sur Lausanne.

L'arrivée de cette troupe causa une grande émotion dans toute la ville. Davel avait habilement choisi le moment où tous les baillis du Pays de Vaud étaient à Berne. Le lieutenant-baillival fit immédiatement convoquer le conseil des Deux-Cents. Le contrôleur de Crousaz et le boursier Milot demandèrent auparavant des explications au major. Celui-ci dévoila ses projets à ces faux amis et leur remit une proclamation pour les diverses villes du pays. Il fut introduit ensuite en séance du Conseil : il y prononça un ardent appel à la liberté et lut un manifeste où il énumérait de nombreux griefs contre l'administration bernoise.

Davel ayant quitté la salle des séances, le Conseil témoigna son horreur de ce qu'il venait d'entendre et renouvela son serment de fidélité au gouvernement de Berne. On décida cependant de feindre d'entrer dans les vues du major, à qui on promit tout ce qu'il voulut. Pendant ce temps, un messager était envoyé en toute

Fig. 182. — Vue de Lausanne au XVIII^me siècle. *(D'après une gravure du temps reproduite dans l'*Histoire littéraire de la Suisse romande.*)*

hâte à Berne et l'on rassemblait, sans perdre une minute, les troupes de Lausanne et des villages voisins. La soirée venue, le major de Crousaz reçut Davel dans sa maison, et celui-ci lui exposa encore en détail ses projets et son plan.

Le lendemain, 1500 hommes de troupes occupaient la ville. A peine Davel quittait-il le logis où il avait passé la nuit que le capitaine Descombes se présenta avec une compagnie de fusiliers et lui dit : « Monsieur le major, vous êtes mon prisonnier. » — « Mais vous n'êtes pas au fait », s'écrie Davel, croyant à une méprise. Regardant ceux qui l'entourent, il lit la vérité sur tous les visages et comprend alors la situation ; il remet avec calme son épée en disant : « Je vois bien que je serai la victime de cette affaire ; mais, n'importe, il en reviendra quelque avantage à ma patrie. » Davel fut conduit au Château, mis aux fers, et sa troupe licenciée.

La consternation fut grande à Berne quand on apprit cette tentative de soulèvement. Un commissaire fut envoyé à Lausanne avec des pouvoirs illimités. Les baillis regagnèrent leurs postes en grande hâte et mirent en défense leurs châteaux. Le gouvernement fut rapidement tranquillisé : il reçut de toutes parts des témoi-

Fig. 183. — Arrestation du Major Davel, à Lausanne.

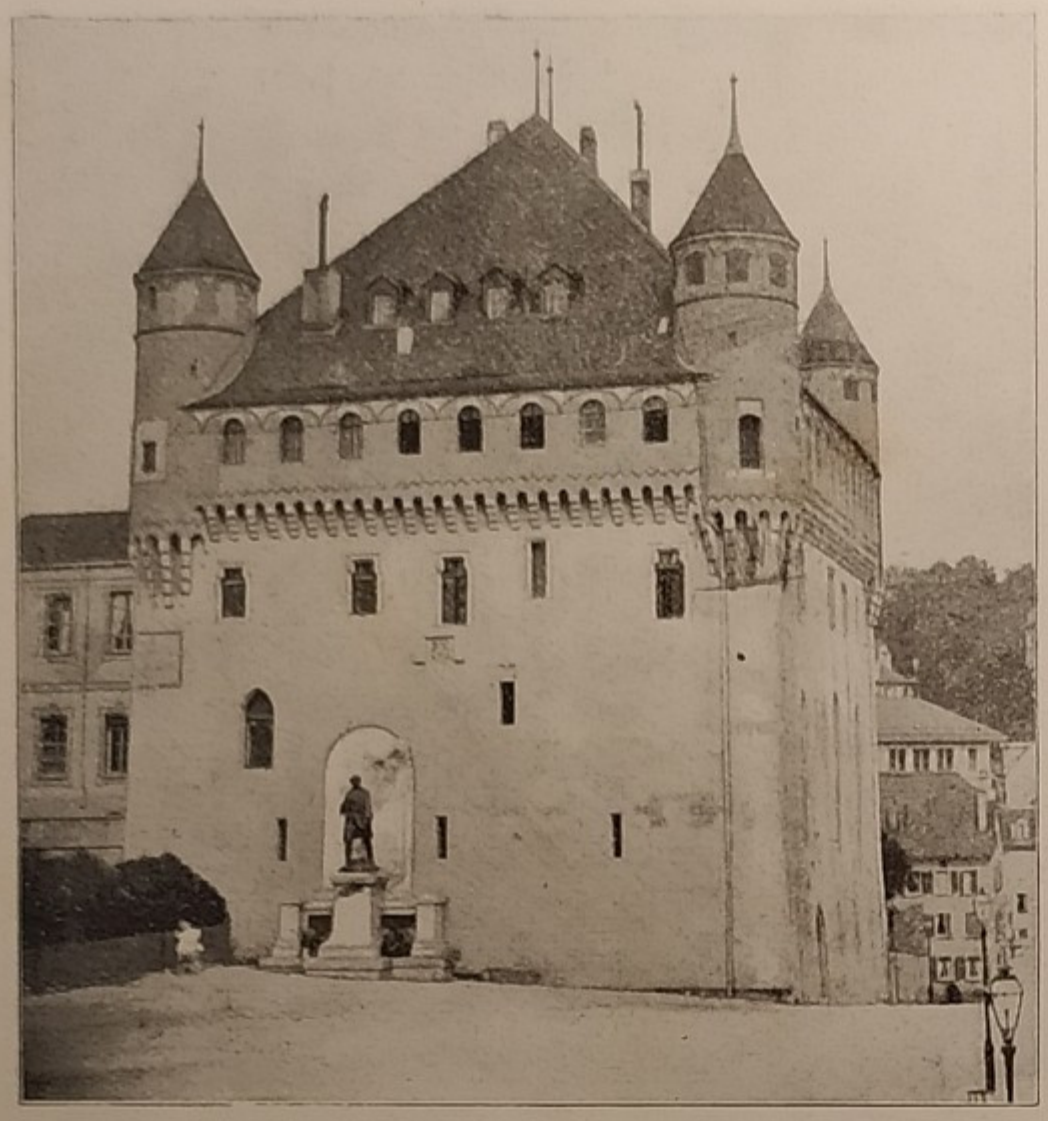

Fig. 184. — Lausanne. Le Château.
(Construit de 1397 à 1431. Autrefois, avant la Réforme, résidence des évêques et aujourd'hui siège du gouvernement vaudois. La face principalement représentée ici est la face sud, à laquelle est adossé le monument du major Davel.)

gnages de la plus complète soumission. On ne put croire, cependant, que Davel n'avait pas de complices, et on arrêta plusieurs de ses amis. Pour le contraindre à faire des aveux, on le soumit à la torture : on lui serra les doigts dans une sorte d'étau ; un autre jour, on le suspendit au moyen d'une corde nouée aux deux poignets, après lui avoir fixé aux pieds un poids de vingt-cinq livres. Davel ne fit entendre aucune plainte et garda la sérénité la plus complète. « Souffrez-vous beaucoup ? lui demanda un des juges. — Oui, monsieur, répondit-il, et même de grandes douleurs, mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. »

Le 17 avril, Davel, toujours calme, parut devant un tribunal formé des bourgeois de la rue de Bourg. Il fut condamné à mort et le 24 avril, conduit à Vidy sous Lausanne, où l'échafaud avait été dressé. Une foule immense suivait le funèbre cortège. Avant de mourir, le noble précurseur de l'indépendance vaudoise fit au peuple une énergique harangue. Il l'exhorta à se corriger de la manie des procès et à mieux s'acquitter de ses devoirs religieux. « Je ne doute pas, dit-il en terminant, que ma mort ne produise d'excellents effets, tant pour le bien du peuple que pour celui de LL. EE., qui ont reconnu la fidélité de leurs sujets. Après cela, j'espère et me persuade que l'on redressera les abus que je viens de vous reprocher en face.... C'est ici la plus excellente et la plus glorieuse journée de ma vie. C'est pour moi un jour de triomphe, qui couronne et surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusqu'ici de plus brillant. » Puis un pasteur prononça une allocution dans laquelle il mit en relief les qualités militaires et les vertus de Davel. Quelques minutes après, le bourreau tranchait la tête de ce martyr.

Berne récompensa richement plusieurs de ses fidèles sujets ; une médaille d'or fut frappée pour les conseillers de Lausanne. Quelques abus furent corrigés, puis tout rentra dans le calme. La révolution rêvée par Davel était prématurée ; son entreprise, tentée isolément, était vouée à un échec certain. Mais elle ne fut pas inutile ; la noble cause pour laquelle il mourut devait triompher plus tard. L'histoire n'a jamais exalté, dans aucun pays, une figure plus pure et plus belle que celle du héros vaudois.

3. Soulèvement dans le Jura bernois. — Au

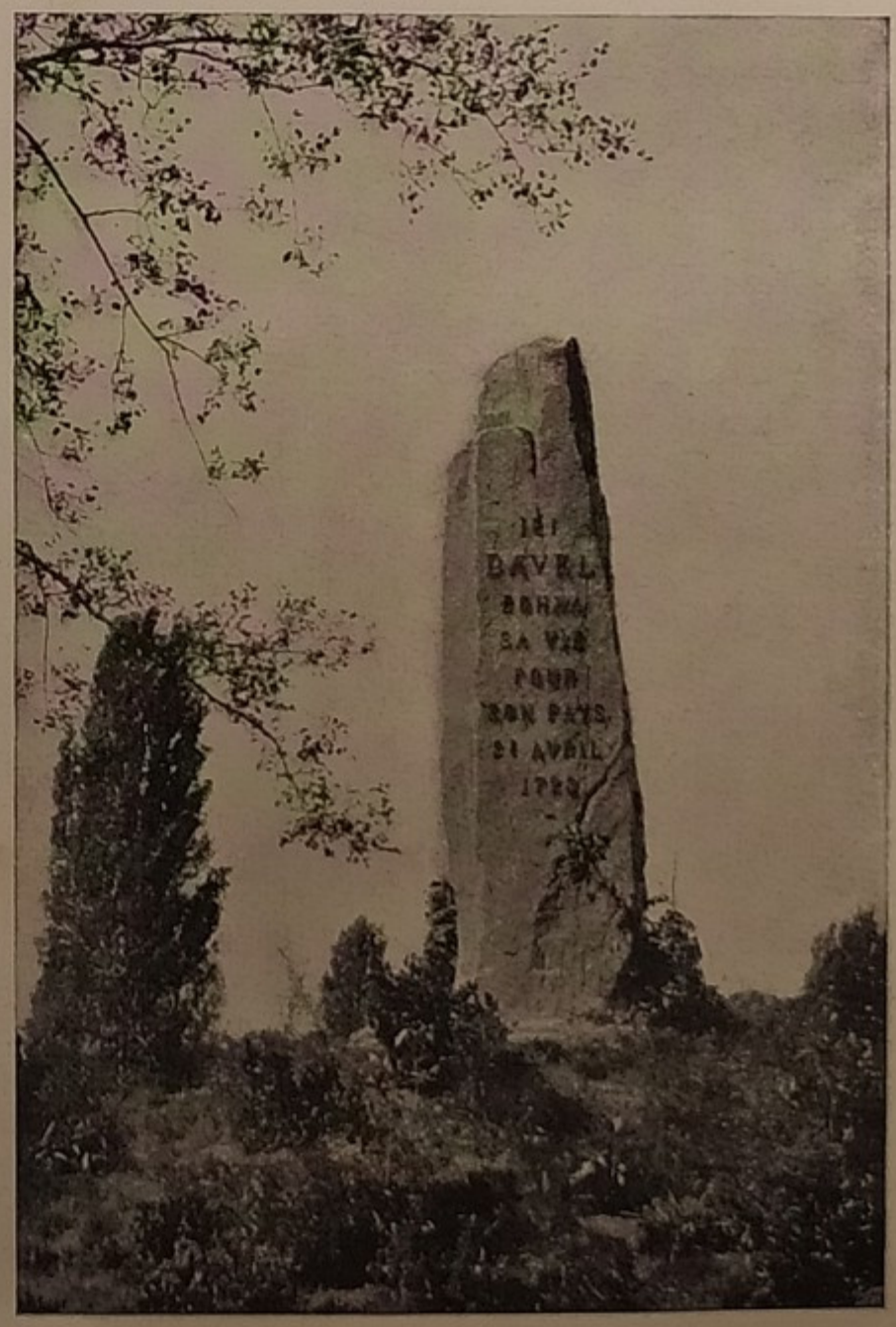

Fig. 185. — Monument élevé à la mémoire de Davel à Vidy.

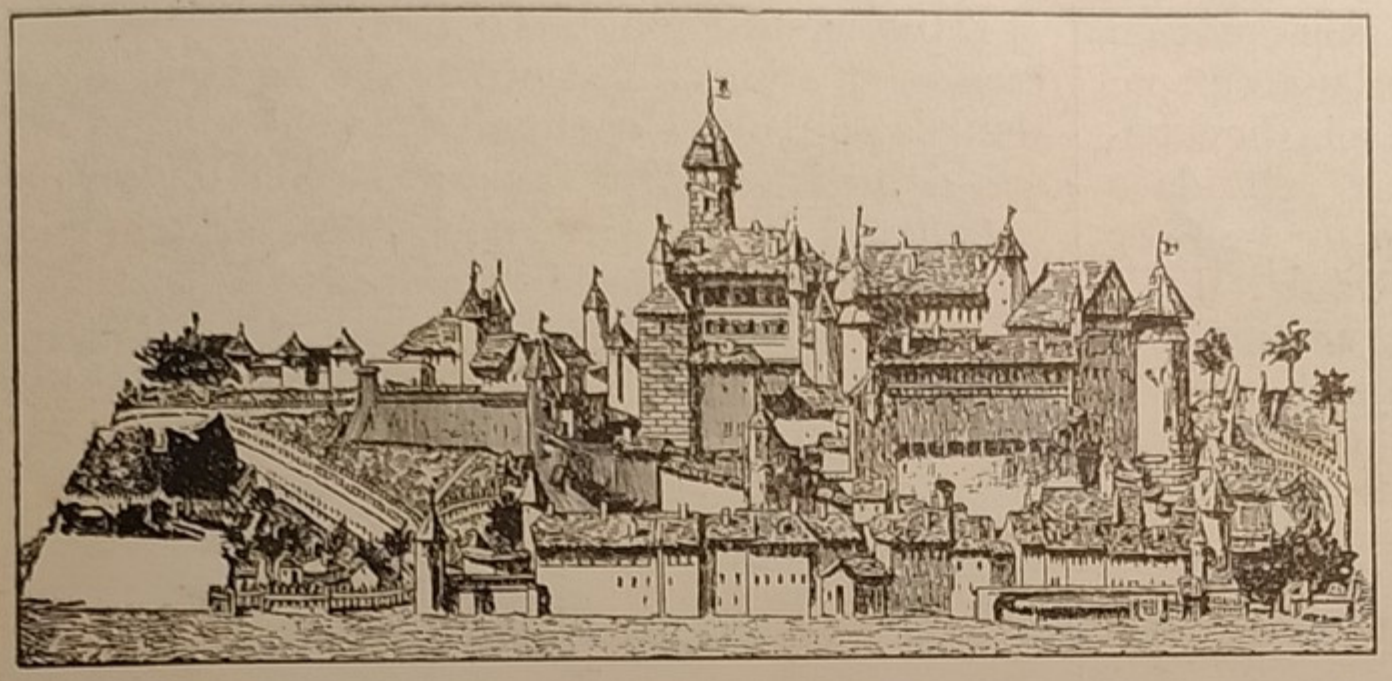

Fig. 186. — Le château de Porrentruy au XVIII^me siècle. *(D'après Vautrey.)*

XVII^me et au XVIII^me siècle, la contrée que nous appelons aujourd'hui Jura bernois était très divisée au point de vue politique. Les évêques de Bâle régnaient sur les vallées protestantes de Moutier, de St-Imier, sur les Franches-Montagnes ; leurs droits étaient purement temporels sur les quatre paroisses de l'Ajoie, qui, au point de vue religieux, dépendaient de l'archevêque de Besançon. Les princes-évêques résidaient au château de Porrentruy où ils menaient la vie fastueuse des souverains, petits et grands, de ce temps-là. Dans cette petite ville de 2000 habitants, ils entretenaient une cour de 665 personnes et des écuries de 50 chevaux, sous les ordres d'un Grand Ecuyer.

L'évêque, Jean-Conrad de Reinach, en inaugurant son règne, en 1705, publia une ordonnance qui restreignait les franchises de ses sujets du Jura et augmentait leurs charges. Pendant dix ans, les campagnards refusèrent de payer l'impôt. Pour les soumettre, le prince-évêque s'adressa d'abord aux cantons catholiques qui se montrèrent peu disposés à prendre les armes contre une population en général très attachée à sa religion. Jean-Sigismond de Reinach, successeur de Jean-Conrad, ne se montra pas plus accommodant que son prédécesseur. Les habitants de l'Ajoie résistèrent aux injonctions de leur souverain ; ils avaient pour chef un paysan intelligent et énergique : Pierre Péquignat. Il intervint plusieurs fois auprès du prince-évêque pour que ce dernier se relâchât de sa rigueur. Le prélat refusa de l'écouter.

Pour soumettre ses sujets, Jean-Sigismond demanda l'aide de la France. Les députés de la ville de Porrentruy et des communes voisines s'étant réunis au château le 15 décembre 1739, l'évêque leur accorda un délai de deux mois pour se soumettre, à défaut de quoi il userait de contrainte. Les habitants de l'Ajoie délèguèrent alors Péquignat et quatre autres députés auprès du gouvernement bernois pour solliciter sa protection. LL. EE. refusèrent d'intervenir. Une nouvelle assemblée de citoyens devait avoir lieu le 2 avril 1740. Le prince-évêque avisa le roi de France qui mit à sa disposition quatre cents dragons et deux cents grenadiers. Toute la contrée fut plongée dans la terreur. Les perquisitions et les arrestations se succédèrent dans les villages. Péquignat et plusieurs de ses compatriotes furent enfermés, chargés de chaînes, au château de Porrentruy. Le peuple se soumit. Pierre Péquignat, Jean-Pierre Riat et Fridolin Lion furent condamnés à mort et exécutés, le 31 octobre, sur la place de l'Hôtel de Ville. Le pays dut fournir à l'évêque, pour payer les services de la France, la somme considérable pour l'époque de 230,000 livres.

4. Henzi à Berne. — Le gouvernement bernois était entre les mains d'un petit nombre de familles (68), qui constituaient le Patriciat et qui se partageaient toutes les charges lucratives. Les bourgeois étaient fort mécontents de cet état de choses. En 1744, un mémoire sur les anciens droits des corporations et les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement avait été adressé au Conseil des Deux-Cents. Les signataires de cette pétition furent exilés pendant plusieurs années. L'un d'eux se nommait Samuel Henzi. Fils d'un pasteur sans fortune, il avait dû gagner sa vie dès l'âge de quatorze ans. Esprit très éveillé, il acquit une bonne instruction, fait assez rare à cette époque parmi les bourgeois de Berne. Rentré de l'exil, il se mit à la tête des mécontents. Un complot fut ourdi contre LL. EE. On convint que les membres du Conseil des Deux-Cents seraient surpris dans leurs lits, conduits à l'Hôtel de Ville et contraints d'abdiquer ; en cas de refus, ils seraient mis à mort.

Un membre de la conjuration en dévoila les plans. Les chefs furent arrêtés. La torture leur fut cruellement appliquée. Henzi se montra très ferme. Il déchira la liste de ses complices et en avala les morceaux. Il fut condamné à mort avec deux autres conspirateurs. Le premier qui devait être exécuté monta

sur l'échafaud, pâle et tremblant. Son émotion gagna le bourreau : la tête du malheureux ne tomba qu'au troisième coup. « Quelle boucherie ! » s'écria Henzi ; puis lui-même prit place sur le siège fatal. Après avoir reçu un premier coup de hache qui lui effleura l'épaule, il dit au bourreau : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent ! »

La conjuration d'Henzi eut cependant d'heureux résultats ; elle engagea le gouvernement à corriger un certain nombre d'abus.

5. Neuchâtel. — Le prince de Neuchâtel était, au XVIII^me^ siècle, le roi de Prusse Frédéric II. Celui-ci voulut restreindre le droit que possédaient les citoyens de prendre du service à l'étranger ; il voulait aussi transformer le mode de perception des impôts. Les Neuchâtelois virent dans ces mesures une atteinte à leurs franchises et ils protestèrent. Le gouverneur prussien se plaignit au gouvernement de Berne, qui avait été choisi comme arbitre. Un ancien ami du peuple, l'avocat Gaudot, se mit au service du roi, défendit la cause du monarque et obtint un jugement en sa faveur. L'avocat fut richement récompensé, mais une émeute éclata et Gaudot fut tué (1763). Les cantons alliés intervinrent ; ils envoyèrent des troupes qui occupèrent la ville. Sept perturbateurs furent bannis et durent payer une amende. La paix fut rétablie et les anciennes franchises reconnues.

Dans la principauté de Neuchâtel, l'autorité exécutive était en fait aux mains de la noblesse, dont les membres occupaient les sièges du Conseil d'Etat ; ce corps exerçait le pouvoir sous la présidence du gouverneur. La plus grande partie des habitants de la principauté appartenait aux bourgeoisies de Neuchâtel, de Valangin, de Boudry et du Landeron, qui possédaient des franchises importantes : une milice, une bannière, des droits législatifs et judiciaires. La bourgeoisie de Neuchâtel joua un rôle considérable dans la principauté : elle avait son Grand et son Petit Conseil, son pouvoir exécutif (les Quatre-Ministraux), élu par les deux Conseils. Tous les trois ans, les bourgeois de Valangin s'assemblaient dans une prairie, près de cette localité, pour discuter de leurs affaires et de celles du pays. Ils prétendaient qu'aucun décret du Conseil d'Etat ne pouvait être publié sur leur territoire sans qu'ils l'eussent préalablement examiné. Ces diverses bourgeoisies formaient ensemble l'*Association des Corps et Communautés*, qui se réunissait à époques irrégulières pour opposer son *veto* aux actes du gouvernement lorsqu'elle les désapprouvait.

Le *Tribunal des Trois Etats* formait, en quelque sorte, le pouvoir législatif de la principauté. Avant de pouvoir changer quelque chose à la constitution du pays, le gouvernement devait consulter ce tribunal. La constitution garantis-

L 870

Fig. 187. — Neuchâtel en 1780. *(D'après Pérignon.)*

sait au peuple une liberté que pouvaient envier les cantons urbains de la Confédération. Dans les nombreux conflits qui éclatèrent entre les bourgeoisies et le gouvernement, les premières en appelèrent toujours au roi de Prusse, qui, le plus souvent, leur donna raison. Les Neuchâtelois prirent ainsi l'habitude de tourner leurs regards du côté du roi, qui, au dix-huitième siècle, était très aimé de ses sujets.

6. Fribourg. — A Fribourg, le gouvernement était entre les mains de 71 familles patriciennes qui vendaient les charges aux plus offrants. L'autorité supérieure ne faisait rien pour le peuple. Nulle part les routes n'étaient aussi mauvaises que dans ce canton. L'administration et la justice étaient mal organisées. Les bourgeois et les paysans étaient à la merci des exactions des baillis et des fonctionnaires. Les populations des campagnes étaient profondément irritées. En 1781, deux mille paysans ayant à leur tête Nicolas Chenaux, de la Tour de Trême, se soulevèrent et marchèrent sur Fribourg. Le gouvernement, effrayé, implora l'appui des troupes bernoises qui dispersèrent facilement les insurgés. Chenaux put s'enfuir, mais il fut assassiné par deux de ses partisans. Quelques chefs de l'insurrection furent condamnés aux travaux forcés et à l'exil. Pendant plusieurs années, la tombe de Chenaux devint un lieu de pèlerinage pour les paysans fribourgeois.

7. Troubles à Genève. — Au début du XVIII^me siècle, des troubles éclatèrent à Genève. Lors des conflits avec les ducs de Savoie, au moment où l'existence de la ville était en jeu, les syndics et les Conseils s'étaient emparés de l'autorité; quelques familles se partageaient tous les postes importants de la république. En 1707, la bourgeoisie chercha à reprendre le pouvoir dont elle avait été dépouillée. Un citoyen hardi, Pierre Fatio, se mit à la tête des mécontents. Il demanda que le peuple fût régulièrement convoqué pour nommer les magistrats et voter les lois nouvelles. Le gouvernement sollicita l'intervention de Berne et de Zurich, qui envoyèrent des troupes à Genève. Tous les germes de révolte furent rudement étouffés. Fatio fut arrêté et arquebusé dans la cour de la prison; il mourut courageusement, en vrai martyr de la liberté. Un de ses partisans fut pendu, d'autres condamnés à payer de fortes amendes.

A la fin du XVIII^me siècle, la ville de Genève était devenue une cité opulente et prospère.

Fig. 188. — Genève. Porte intérieure de l'hôtel de ville.

Trois partis bien distincts la divisaient. Les *négatifs* défendaient le gouvernement aristocratique : leur nom provenait du fait qu'ils opposaient un refus aux revendications populaires. Les bourgeois ne cessaient de revenir à la charge par des représentations très vives, d'où le nom de *représentants* qui leur fut donné. Le troisième groupe était celui des *natifs*, nés dans la ville mais descendants d'étrangers admis au titre de simples habitants. Les natifs ne possédaient pas de droits politiques et ils les réclamaient impérieusement. Ces trois partis étaient sans cesse en lutte les uns contre les autres. A plusieurs reprises des insurrections éclatèrent au cours desquelles le sang coula. La plus violente fut celle de 1782; les bourgeois et les natifs se soulevèrent. Le gouvernement dut céder, mais il appela à son aide Berne, la France et la Sardaigne. Ces puissances envoyèrent une petite armée qui pénétra dans la ville et rétablit les négatifs au pouvoir. Les principaux chefs des révoltés eurent le temps de s'enfuir.

8. Soulèvements populaires dans diverses parties de la Suisse. — Des troubles éclatèrent dans diverses parties du pays. La *Léventine*, sujette d'Uri, s'insurgea contre ses oppresseurs. Les Uranais firent mettre à mort plusieurs rebelles et retirèrent à la Léventine le peu de

libertés dont elle jouissait. De violentes luttes intestines éclatèrent aussi à Zoug et à Schwytz. Les partisans du gouvernement, — les *doux*, comme on les appelait, — durent céder le pouvoir, pour quelques années, aux *durs*, leurs adversaires. Mais, peu à peu, les familles aristocratiques reprirent possession du gouvernement.

RÉSUMÉ

1. **Le Pays de Vaud sous la domination bernoise.** — Après la conquête de 1536, le pays de Vaud fut divisé en un certain nombre de territoires à la tête desquels était un bailli choisi parmi les membres des familles patriciennes de la ville de Berne. La domination bernoise apporta au pays la Réforme et la paix. Mais les Vaudois se plaignaient du peu de liberté qui leur avait été laissée. Ils ne pouvaient s'habituer à la morgue des baillis, à leur intolérance et à leur manque de tact. Ils payaient de nombreux et lourds impôts. Le pays s'appauvrissait, et la population ne cessait de diminuer.

2. **Davel.** — Davel naquit à Morrens, où son père était pasteur. A la mort de celui-ci, sa mère vint se fixer à Lausanne. Davel, suivant la coutume de l'époque, prit du service militaire à l'étranger ; il y fit vaillamment son devoir. Il rentra au pays peu de temps avant la deuxième guerre de Villmergen, où il se distingua. Il se fixa alors à Cully ; il y fut entouré de l'estime générale.

Affligé de la triste situation de son pays, Davel voulut le libérer de la domination bernoise. Il mûrit longuement son projet. Le 31 mars 1723, il réunit à Cully le bataillon dont il avait le commandement et, le même jour, il entra à Lausanne avec ses 600 hommes.

Aussitôt le Conseil des Deux-Cents est assemblé. Davel lui expose son projet. Mais les conseillers sont entièrement dévoués à Berne. Pour gagner du temps, ils feignent d'entrer dans les vues du major et, sans perdre une minute, ils préviennent le gouvernement bernois. Les ordres sont donnés pour loger les soldats de Davel en les dispersant le plus possible et des troupes sûres sont réunies en hâte. Le lendemain matin, Davel est arrêté et son bataillon licencié.

Le patriote vaudois fut enfermé au château de Lausanne. On le soumit à de cruelles tortures pour lui faire dénoncer ses complices, mais on ne lui arracha aucune plainte, aucun aveu. Il fut condamné à mort. L'exécution eut lieu le 24 avril 1723, à Vidy sous Lausanne. Davel ne perdit pas un instant son calme et son sang-froid et mourut en héros. Le dévouement de Davel eut quelques conséquences heureuses pour sa patrie. Le gouvernement bernois remédia aux abus les plus criants.

3. **Soulèvement dans le Jura bernois.** — La plus grande partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le Jura bernois avait comme souverain l'évêque de Bâle, dont la résidence était à Porrentruy. Le prince-évêque voulut restreindre les franchises des campagnards et augmenter les redevances. Pendant dix ans, ils refusèrent de payer l'impôt. Pour les soumettre, le prince-évêque s'adressa au roi de France, Louis XV, qui lui envoya des troupes. En 1740, les chefs du mouvement furent arrêtés et trois d'entre eux furent exécutés. Le plus connu était Pierre Péquignat; il mourut victime de son dévouement à la cause du peuple.

4. **Henzi à Berne.** — Toutes les charges de la ville de Berne étaient entre les mains de quelques familles patriciennes, et des règlements vexatoires ne cessaient de mécontenter les simples bourgeois. En 1749, une grande conspiration se trama pour renverser le régime aristocratique. Le capitaine Henzi, homme instruit, plein de talent, était à la tête des mécontents. Les conjurés furent trahis par un des leurs et arrêtés. Henzi se montra très ferme devant ses juges. Il refusa de livrer la liste des conspirateurs. Il fut condamné à mort et exécuté avec deux autres chefs du complot.

5. **Neuchâtel.** — Le roi de Prusse, qui était en même temps prince de Neuchâtel, voulut restreindre les droits que possédaient les citoyens et changer la manière usitée jusqu'alors de percevoir les impôts. Les Neuchâtelois protestèrent vivement. Une émeute éclata. L'avocat Gaudot, qui, après avoir défendu la cause du peuple, se tourna du côté du prince, fut tué. Les cantons alliés intervinrent, occupèrent la ville avec des troupes et rétablirent la paix. Les franchises du pays furent reconnues. Dès lors, les habitants du pays de Neuchâtel devinrent de fidèles sujets du roi de Prusse.

6. **Fribourg.** — Dans le canton de Fribourg, les bourgeois et les paysans se plaignaient amèrement

du régime aristocratique. En 1781, deux mille paysans, sous la conduite de Nicolas Chenaux, se soulevèrent et marchèrent sur Fribourg. Le gouvernement demanda du secours à Berne qui envoya des troupes. Les paysans furent dispersés. Chenaux s'enfuit, mais fut assassiné par deux de ses partisans. D'autres chefs de l'insurrection furent condamnés à mort, aux galères ou à l'exil.

7. **Troubles à Genève.** — Au commencement du XVIII^me siècle, les bourgeois de Genève cherchèrent à reprendre les droits dont ils avaient été dépouillés au profit de quelques familles. Ils avaient à leur tête un citoyen au cœur généreux, nommé Pierre Fatio. Secouru par Berne et Zurich, le gouvernement parvint à étouffer la révolte ; Pierre Fatio fut condamné à mort et exécuté.

Cependant, la lutte continua entre les *négatifs*, qui soutenaient le gouvernement, les *représentants*, ou parti des simples bourgeois, et les *natifs*, qui défendaient les intérêts des familles non bourgeoises dont les membres étaient nés à Genève ; ces derniers supportaient une lourde partie des charges sans avoir les droits politiques des bourgeois. A plusieurs reprises, des soulèvements eurent lieu et le sang coula. En 1782, le gouvernement fut renversé, mais il fit appel à l'intervention de Berne, de la France et de la Sardaigne. Les puissances envoyèrent des troupes qui s'emparèrent de la ville et la forcèrent à se rendre. Le gouvernement aristocratique fut rétabli dans toute son autorité.

8. **Soulèvements dans d'autres parties de la Suisse.** — Des mouvements révolutionnaires eurent également lieu dans diverses parties de la Suisse. Dans la *Léventine*, qui dépendait d'Uri, ils furent durement réprimés. A Zoug et à Schwytz, les partisans du gouvernement, d'abord vaincus, reprirent peu à peu le pouvoir.

Education civique et morale. — 1. Etudier avec quelques détails l'organisation de l'ancienne Confédération ; la comparer avec notre constitution fédérale actuelle. — Progrès réalisés. — 2. Comparer la situation du peuple au XVIII^me siècle et celle de nos jours. — Artisans. — Campagnards. — Bourgeois et habitants. — Leurs droits. — 3. Les impôts, autrefois et aujourd'hui.

Devoirs. — Rédaction : Parallèle entre Henzi et Davel. Décrire le tableau de Gleyre : l'exécution du major Davel.

13^me LECTURE

L'agriculture et la vie à la campagne au XVIII^me siècle.

Au début du XVIII^me siècle, l'agriculture était encore très arriérée dans la Suisse romande. Le travail des champs était entravé par une foule de prescriptions, de coutumes, de redevances. « Dès que nos champs sont moissonnés, écrit M. Bertrand, pasteur à Orbe, on y mène, selon la loi, paître le bétail, et même on ne permet pas au propriétaire de labourer ses champs ; il doit en laisser une partie pour être pâturée. Dans la plupart des districts, les terres labourables ont été divisées par *soles*, ou pour parler le langage du Pays de Vaud, par *prés* ou *fins de pies* : partage qui détermine l'usage que chaque propriétaire doit faire de son champ, ou pour le semer ou pour le laisser en repos. La plupart des communes ont trois soles : l'une se sème en gros grains, l'autre en menus grains et la troisième demeure en jachère, et cela alternativement chaque année, en sorte que l'agriculteur n'est pas en droit de *dessoler* ses propres terres. »

Les pâturages communs étaient aussi un obstacle au développement des cultures. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIII^me siècle que quelques communes du Pays de Vaud se décidèrent à opérer un morcellement, ce qui augmenta immédiatement l'aisance des habitants.

Fig. 189. — Vignerons des environs de Vevey au commencement du XVIII^me siècle.

Fig. 190. — Ferme bernoise à la fin du XVIII^me^ siècle.

Les paysans étaient superstitieux, mais l'instruction avait fait disparaître les sorciers et bien des pratiques stupides. Après la Bible, le livre le plus consulté et le plus respecté était le *Messager boiteux*. On croyait aux prédictions de ce vieil almanach. Certains jours étaient désignés comme « bons pour conclure des marchés et donner des maîtres à ses enfants », « bons pour saigner », « bons pour couper les ongles ». Le doyen Bridel raconte qu'il se plaignit un jour « que l'ongle de son gros doigt de pied gauche entrait dans les chairs »; un coup de ciseaux l'aurait guéri. On consulta le « Messager boiteux ». Celui-ci fixait au 2 novembre le jour où une telle opération devait être exécutée; on attendit. Le mal empira. La gangrène se mit à la blessure. On fut obligé de couper le doigt malade. « Ainsi, grâce au *Messager boiteux*, conclut le doyen, je devins comme lui et je boiterai infailliblement jusqu'à ma mort. » Chaque année, à la St-Michel, on ouvrait une galle de chêne pour savoir s'il y aurait « guerre », « abondance » ou « mortalité » dans le pays. On ne semait aucune graine dans le jardin, on ne tuait pas le « cochon », les femmes ne faisaient pas la lessive sans s'assurer de la permission de l'almanach.

Les paysans n'étaient certainement pas heureux. Manger beaucoup de pain était un luxe, manger souvent du pain blanc, une gourmandise. Les campagnes se dépeuplaient. Dans la Suisse allemande, dans le canton de Berne surtout,

Fig. 191. — Enrôlement pour le service mercenaire.

les champs étaient mieux cultivés et les agriculteurs beaucoup plus à l'aise. Les habitations étaient vastes et propres, les étables remplies d'un bétail qui avait déjà de la renommée. Il n'en était pas de même dans la Suisse romande et particulièrement dans le Jura appartenant à l'évêque de Bâle. Les maisons étaient construites pour les besoins des

Fig. 192. — Le retour du soldat.
(D'après une gravure de Freudenberger.)

bestiaux plus que pour ceux de l'homme. Une chambre éclairée de petites fenêtres, une cuisine plus sombre encore, une grange et des écuries, voilà ce qui composait d'une manière uniforme la demeure des cultivateurs. Les habitations rurales étaient presque toutes bâties et couvertes en bois; point de luxe de façade; pas même les précautions nécessaires à la salubrité des bâtiments. On les enterrait au lieu de les élever. Ces constructions abritaient des gens qui n'attendaient de la vie que leur part de soucis et leur lot de travail. Le costume n'était pas plus riche que l'habitation. Et l'on ne faisait aucun luxe de table: la viande, — morceau de lard ou de salé, — était réservée pour les repas du dimanche.

L'ivrognerie était le vice le plus répandu dans la Suisse romande ; par de multiples ordonnances, on chercha à la combattre sans y réussir. Le paupérisme était aussi une triste plaie. Les mendiants affluaient de toutes parts : c'était une profession. Et, pendant ce temps, la main-d'œuvre manquait à la campagne. Les jeunes gens s'enrôlaient pour le service étranger ou préféraient aller en ville comme valets.

De nombreuses associations se formèrent pour combattre ces maux. A la fin du XVIII^me siècle, la culture se modifia. L'introduction de la pomme de terre, des plantes fourragères, l'augmentation du nombre des têtes de bétail, apportèrent plus d'aisance. On construisit de nouvelles maisons, plus commodes, plus spacieuses; le paysan put vivre plus largement et avec un peu plus de confort. L'instruction se développa. Les routes s'améliorèrent et les denrées ne se vendirent plus à vil prix.

D'après V. Rossel et P. Maillefer.

14^me LECTURE

Mouvement intellectuel de la Suisse au XVIII^me siècle.

Si le XVIII^me siècle marque une période de déclin au point de vue politique, il est, au contraire, caractérisé par un réveil extraordinaire des *lettres* et des *sciences*. Dans tous les pays, et particulièrement en France, surgissent des hommes nouveaux, de grands écrivains, des penseurs de génie, et leurs idées remuent le monde. Ils attaquent l'autorité despotique des rois et des gouvernements; ils demandent la liberté de penser et d'écrire, la liberté religieuse, la liberté de l'industrie et du commerce, l'égalité des droits pour tous les hommes. Ils veulent réformer la société, l'établir sur un plan nouveau qui assure à chacun de meilleures conditions d'existence.

Dans ce puissant mouvement d'idées, la Suisse, comme au temps de la Réforme, tient une grande place. Elle compte alors beaucoup d'hommes supérieurs, dont la réputation est européenne.

A *Genève* vivaient le savant Horace-Bénédict de Saussure, qui fit, en 1787, l'ascension du Mont-Blanc; le naturaliste et philosophe Charles Bonnet; le médecin Théodore Tronchin. C'est aussi à Genève, en 1712, que naquit Jean-Jacques Rousseau. A l'âge de 16 ans, il quitta cette ville et n'y revint, plus tard, que pour peu de temps; il passa la plus grande partie de sa vie en France, où il mourut en 1778. Deux de ses écrits, l'*Emile*, sur l'éducation des enfants, et *Le Contrat social* ou traité des droits politiques de l'homme, eurent un retentissement inouï et préparèrent les esprits à la Révolution française. Voltaire (1694-1778), célèbre écrivain français, qui eut, comme Rousseau, une influence immense, habita quelque temps sur territoire genevois, aux Délices, et plus

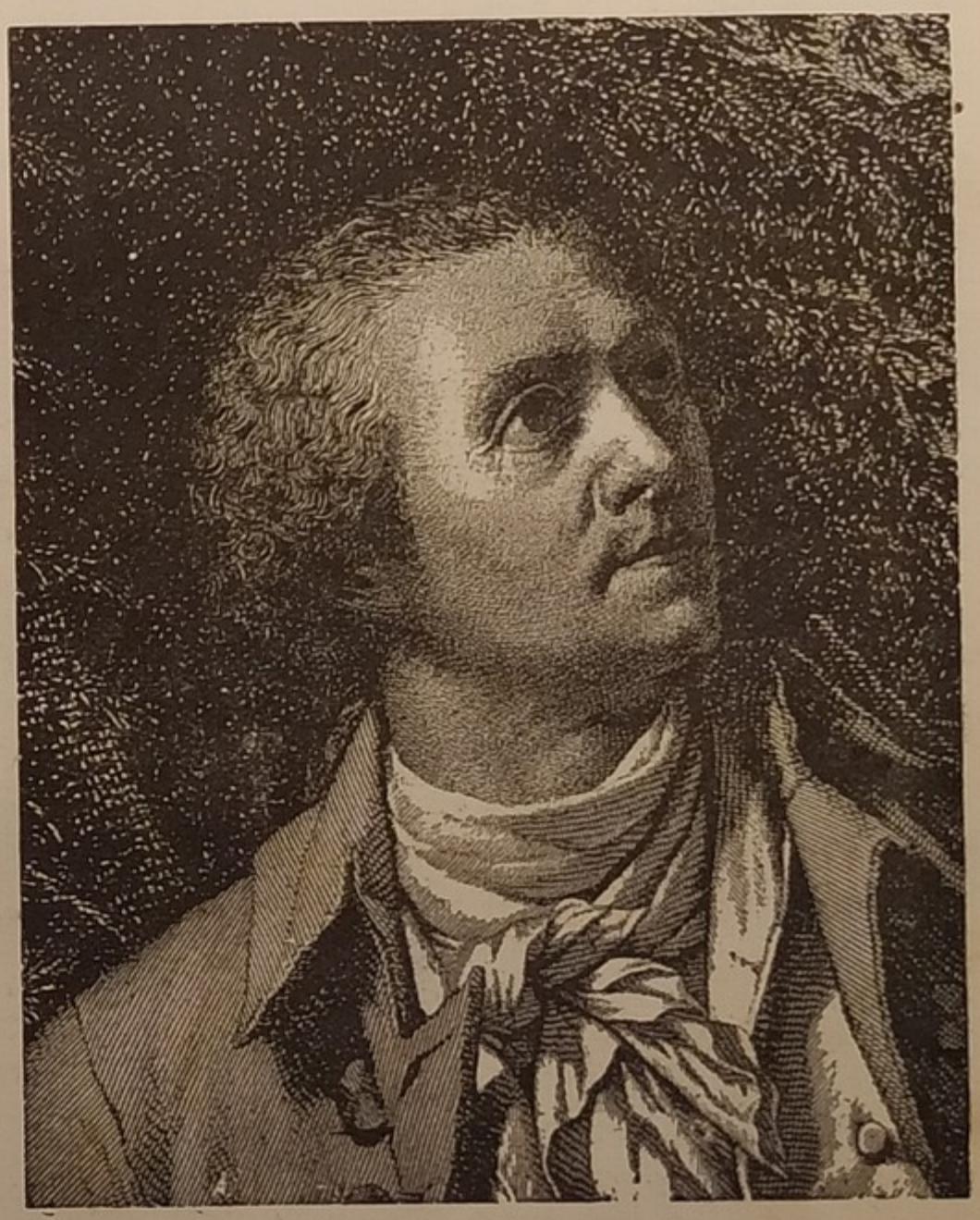

Fig. 193. — Horace-Bénédict de Saussure.

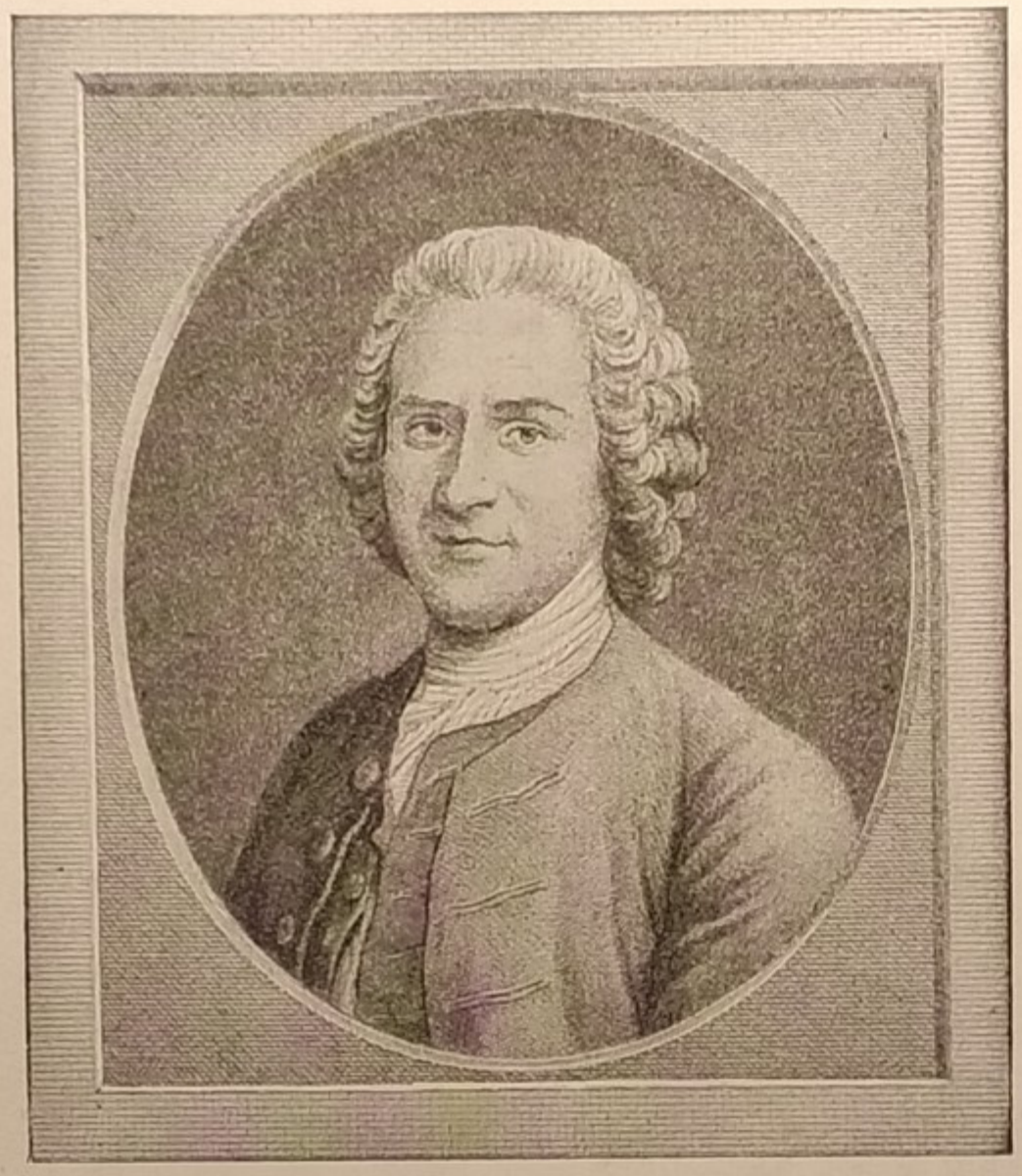

Fig. 194. — Jean-Jacques Rousseau.

tard s'établit à Ferney, dans le pays de Gex, où il vécut une vingtaine d'années.

Lausanne était aussi un centre d'études et de science. Au nombre des hommes qui l'illustrèrent, on cite le médecin Tissot et le professeur Abraham Ruchat, auteur de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse.* Voltaire résida quelque temps à Lausanne, et le grand historien anglais Gibbon, qui aimait fort cette ville et la société qu'il y rencontrait, y travailla plusieurs années à l'un de ses principaux ouvrages.

Parmi les figures marquantes de *Neuchâtel* se placent Mme de Charrière, excellent écrivain, qui dépeignait avec esprit les mœurs de la société au milieu de laquelle elle vivait; un juriste, Emeric de Vattel; un généreux bienfaiteur, David de Purry, qui dota sa ville natale d'un hôpital et d'un hôtel de ville et lui légua sa grande fortune.

A *Berne* brillait Albert de Haller, surnommé le grand Haller, à la fois poète et savant de génie. Il était également versé dans la médecine, la botanique et la physique. Son œuvre est prodigieuse; il a écrit plus de deux cents ouvrages. Il a chanté les Alpes en vers enthousiastes, les a étudiées en naturaliste et les a fait connaître et aimer.

Zurich comptait un grand nombre d'hommes supérieurs : les naturalistes Scheuchzer et Jean Gessner ; les écrivains Bodmer et Breitinger dont les œuvres étaient lues dans toute l'Allemagne; le poète Salomon Gessner; le pasteur Jean-Gaspard Lavater, resté célèbre par ses études sur les rapports des traits du visage avec le caractère et les sentiments de l'âme.

Schaffhouse est la patrie de Jean de Muller, auteur de la grande *Histoire de la Confédération suisse*, œuvre admirable qui réveilla le sentiment patriotique.

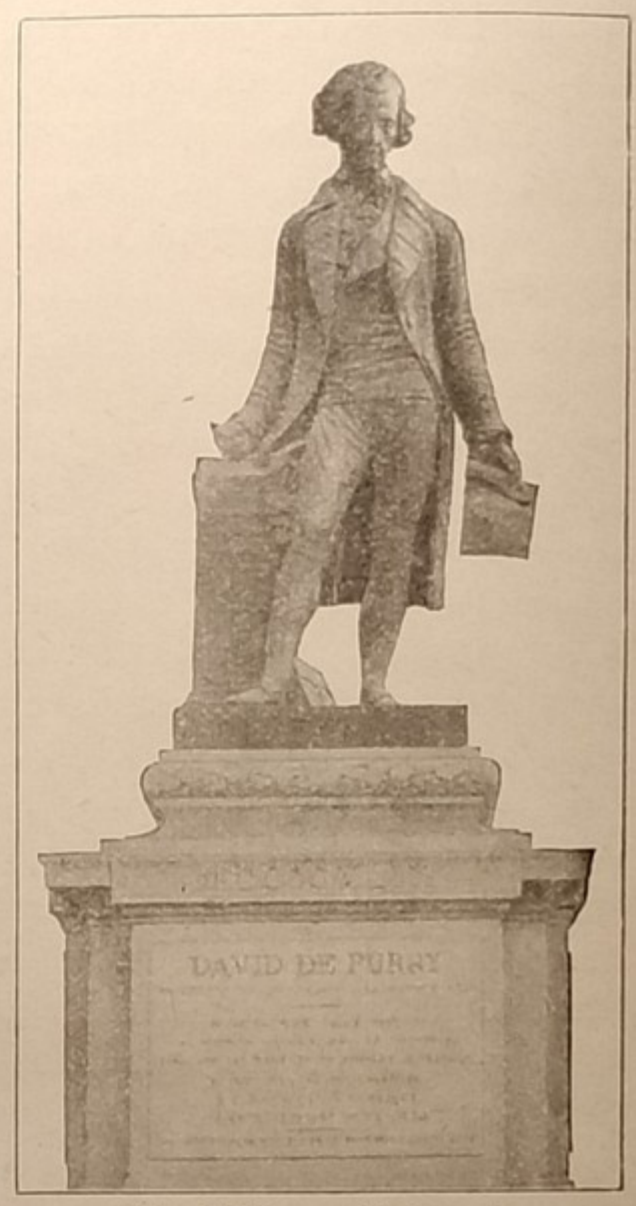

Fig. 195. — Statue de David de Purry, à Neuchâtel.

Bâle s'honorait de ses mathématiciens : Jacques Bernouilli, Jean

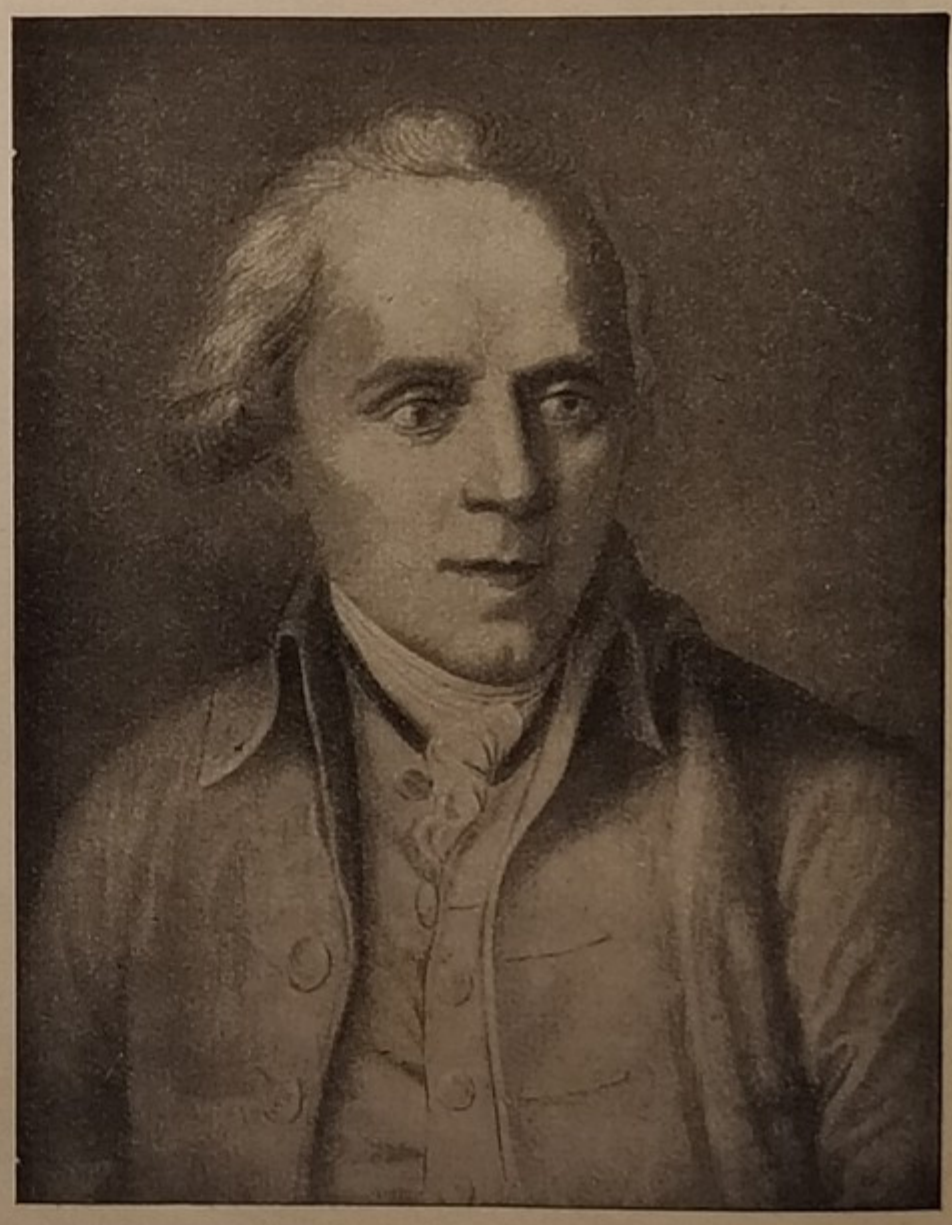

Fig. 196. — David-Auguste Tissot.

Bernouilli, frère du précédent, Daniel Bernouilli, fils de Jean, Léonard Euler.

C'est un Bâlois, Isaac Iselin, et le médecin Hirzel, de Zurich, qui fondèrent la *Société helvétique*, dont le but était de réunir tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de religion, pour travailler au bien de la patrie et au progrès dans tous les domaines. En 1762, ils se rencontrèrent à Schinznach avec quelques amis de différents cantons; protestants et catholiques se serrèrent fraternellement la main et jetèrent les bases de cette association qui contribua puissamment à rétablir l'union entre les Confédérés. Lavater fut chargé par elle de composer des chants nationaux qui devinrent bientôt populaires. « Frères, disait l'un de ces chants, qu'est-ce qui nous défend et nous sauve, quand la puissance et l'or ne peuvent rien ? L'union ! L'union ! Par l'union, les Suisses étaient forts, inébranlables dans le danger, invincibles dans les guerres. Frères, priez, demandez à Dieu l'union. » La Société helvétique prit une grande extension. Comme elle cherchait à redresser les abus, les gouvernements ne la voyaient pas de bon œil: Berne, Soleure, Fribourg l'interdirent; mais elle brava leur défense. Elle travailla à améliorer l'éducation populaire; c'est à cette œuvre d'éducation qu'un Zuricois dont le nom est resté vénéré, Henri Pestalozzi (1746-1827), consacra son génie et sa vie.

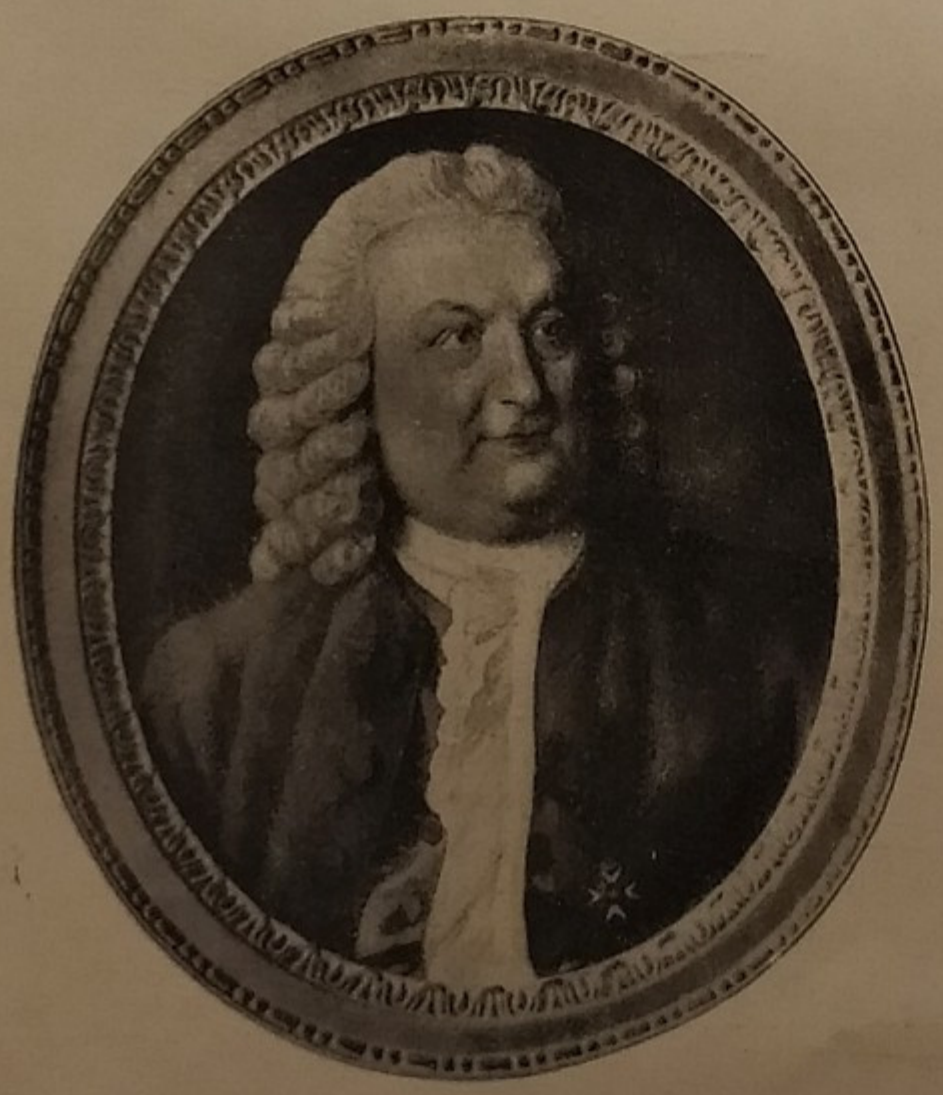

Fig. 197. — Albert de Haller.

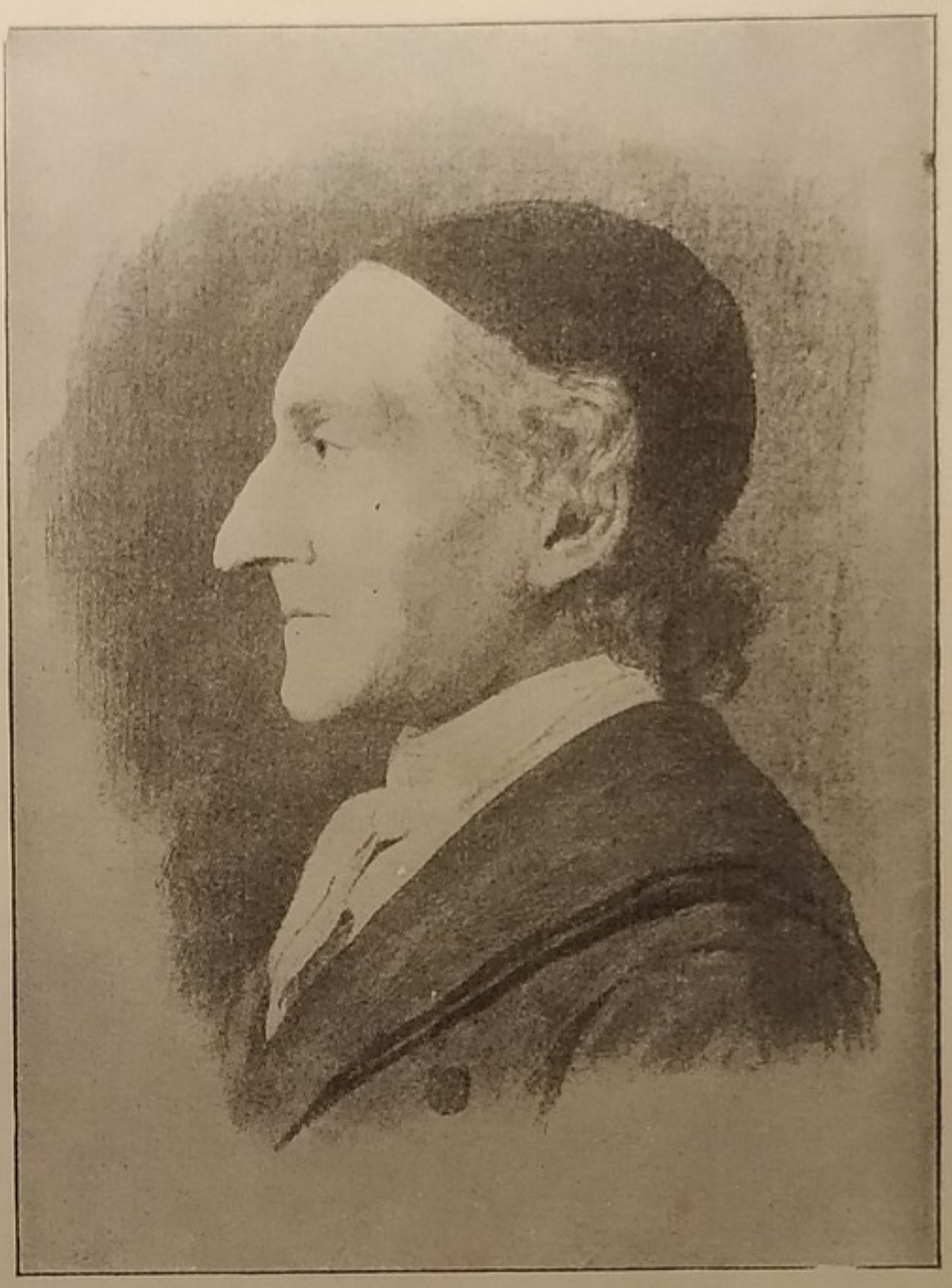

Fig. 198. — Jean-Gaspard Lavater.

L'essor des idées nouvelles eut pour conséquence le développement de l'*agriculture* et de l'*industrie*. Les sociétés agricoles firent beaucoup pour répandre de nouvelles cultures, telles que celles de la pomme de terre, du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette. A Vevey, on célébrait l'attachement du paysan pour le sol, ses travaux et ses mœurs, par la Fête des Vignerons, dont les origines sont anciennes ; elle avait lieu tous les quatre ans. L'industrie des soieries, des cotons et des laines était florissante à Zurich ; celle des rubans de soie,

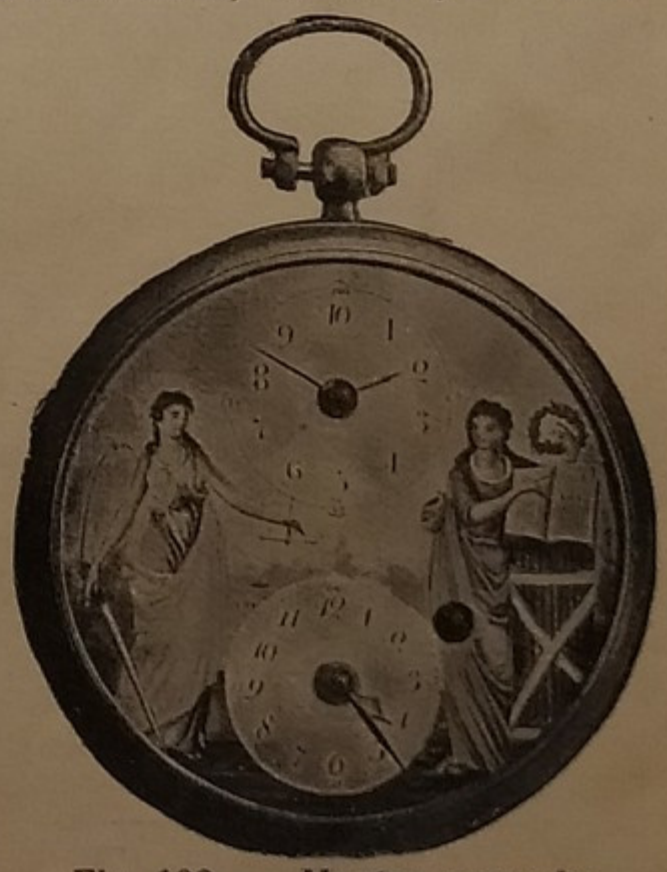

Fig. 199. — Montre genevoise de l'époque de la Révolution française.

du papier, à Bâle, ville dont le commerce était très actif. Saint-Gall devint une des villes les plus renommées pour ses toiles, ses cotonnades, ses mousselines, ses dentelles. Glaris avait des filatures de coton ; l'Argovie, l'Emmenthal, des fabriques de toiles, de draps, de rubans. A Genève, l'horlogerie occupait 6000 ouvriers; la bijouterie, l'orfèvrerie, la banque étaient aussi des sources de travail et de richesse.

Fig. 200. — Daniel JeanRichard examinant la montre de Peter. *(D'après le tableau de Bachelin.)*

De même, l'*horlogerie* était prospère dans les montagnes neuchâteloises. En 1679, un jeune forgeron de la Sagne, Daniel JeanRichard, reçut la visite d'un marchand, qui lui apporta une montre faite à Londres et le pria de la réparer. Le jeune homme ne connaissait rien du mouvement d'une montre, mais il avait le génie inventif. Il parvint à faire marcher de nouveau la montre du marchand, puis tenta d'en fabriquer une pareille; au bout de dix-huit mois d'un travail opiniâtre, il avait réussi. Telle fut l'origine de la fabrication de l'horlogerie dans le Jura neuchâtelois. Un siècle plus tard, La Chaux-de-Fonds et Le Locle expédiaient à l'étranger 40,000 montres par année.

Ainsi, le XVIII^me^ siècle a été une époque de progrès pour l'industrie, comme pour les lettres et les sciences. Il semble que les gouvernements, se rendant compte des changements qui s'opéraient dans les idées et dans les mœurs, auraient dû procéder d'eux-mêmes aux réformes que réclamait l'organisation politique du pays. Quelques voix s'élevèrent dans la diète, demandant aux députés de prêter attention aux nouveaux courants qui se manifestaient dans le peuple; elles ne furent pas écoutées. C'est par une crise violente, par une révolution, que la transformation devait s'accomplir.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Un des événements les plus importants de l'histoire du monde est la Révolution française. Son influence sur les destinées de notre pays a été considérable. Il est nécessaire d'en connaître les faits essentiels.

1. Louis XV. — Au XVIII^me^ siècle, la France fut gouvernée par trois rois : Louis XIV, dont nous avons déjà parlé, Louis XV et Louis XVI. Louis XV laissa le souvenir d'un mauvais souverain. Sous son règne, le peuple fut très malheureux. Accablé d'impôts, il souffrit souvent de la faim. Ni la liberté de conscience, ni la liberté individuelle ne furent respectées ; le roi pouvait faire mettre en prison, sans jugement, quiconque lui déplaisait; on laissait parfois de malheureux innocents croupir dans d'affreuses geôles. Les protestants furent persécutés comme au temps de Louis XIV. Le roi Louis XV fut aussi un débauché; le peuple perdit peu à peu le respect qu'il avait témoigné jusqu'alors à son souverain.

2. Louis XVI. — Louis XVI succéda à Louis XV en 1774. Il avait un excellent cœur, mais un caractère faible; il ne sut pas gouverner et ne réalisa pas les réformes qu'on attendait de lui.

Fig. 201. — Louis XVI.

C'est pendant son règne qu'eut lieu la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Cette partie de l'Amérique du Nord était une colonie anglaise; le gouvernement de la métropole ayant voulu imposer le paiement de certaines taxes aux colons, ceux-ci se soulevèrent et confièrent le commandement de leurs milices à George Washington. Les hostilités durèrent de 1775 à 1783. Des volontaires français, parmi lesquels il faut citer le célèbre La Fayette, portèrent secours aux insurgés américains. A la fin, l'Angleterre dut céder; elle reconnut l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pour ramener un peu d'ordre dans les finances du royaume, Louis XVI appela comme ministre un homme habile, *Jacques Necker*, banquier genevois établi à Paris. Mais lorsque celui-ci voulut exiger des réformes et des économies, il rencontra une résistance acharnée de la part des seigneurs de la cour. En 1781, Necker fut renvoyé par le roi. Les dépenses de l'Etat augmentèrent alors dans des proportions inouïes et la caisse se trouva bientôt vide. Louis XVI dut rappeler Necker. Celui-ci exigea la convocation des Etats-Généraux [1], qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. Quand, en mai 1789, les députés de toute la France s'assemblèrent à Paris, ce fut un événement de première importance.

3. Assemblée nationale. — Prise de la Bastille. — Jusqu'alors, les Etats-Généraux avaient eu peu d'influence; mais, en 1789, soutenus par le peuple, les représentants du Tiers-Etat résolurent de mettre fin aux abus. Ces derniers voulurent donner à la France *une constitution*; les Etats prirent alors le nom d'*Assemblée nationale constituante*. Le gouvernement royal vit son autorité sérieusement ébranlée. Des troupes de province furent appelées à Paris; c'était une menace à l'égard de l'Assemblée nationale. Le ministre Necker fut de nouveau renvoyé. Irrités, les Parisiens se soulevèrent et attaquèrent la forteresse de la Bastille, qui servait de prison; les rois de France y avaient, maintes fois, fait enfermer ceux qui leur déplaisaient. La Bastille fut prise après quelques heures de combat, puis démolie (14 juillet 1789). La Révolution française commençait.

4. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Après la prise de la Bastille, le roi se résigna à laisser l'Assemblée nationale poursuivre en paix ses travaux. Elle abolit tous les privilèges

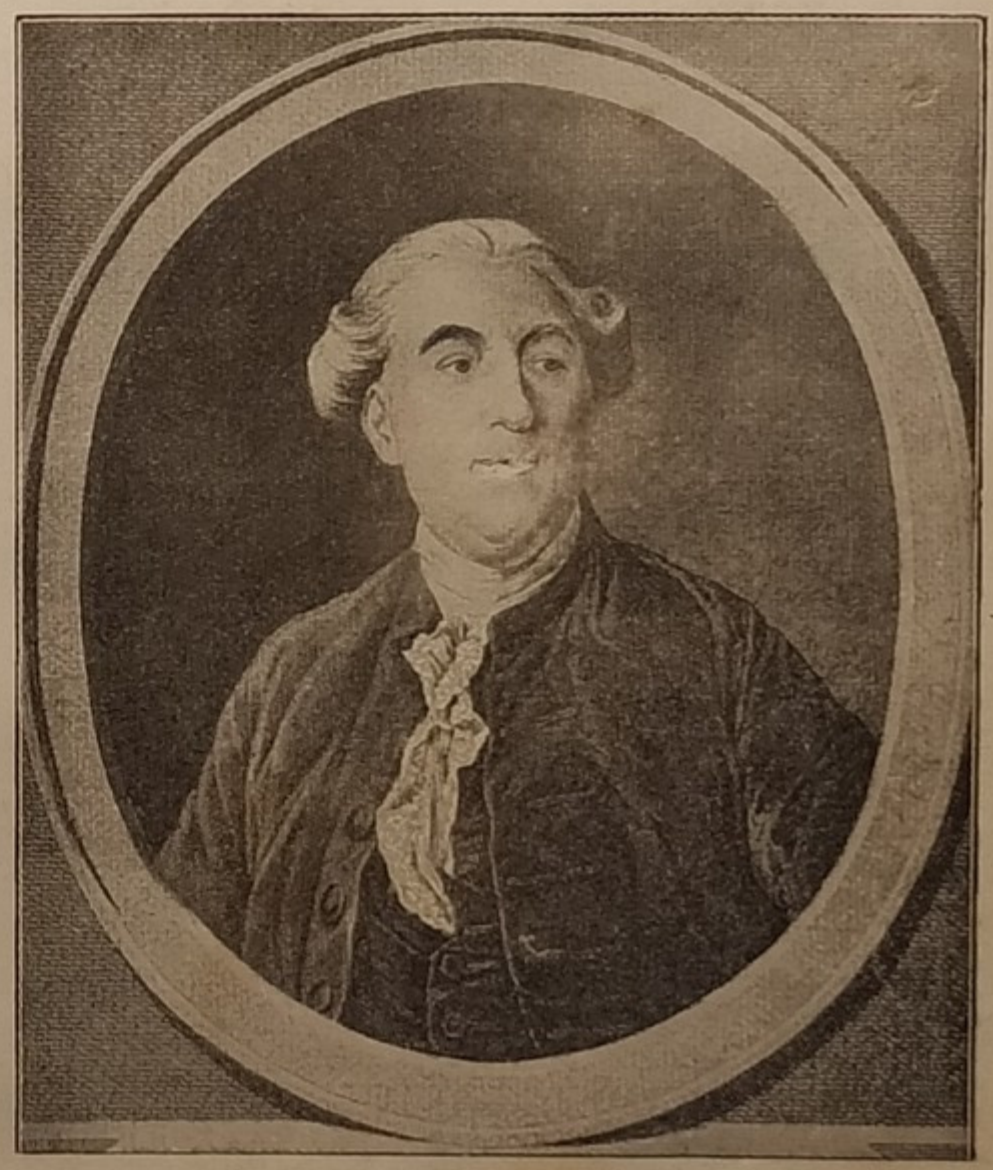

Fig. 202. — Jacques Necker.

(1) Grande assemblée des délégués de la noblesse, du clergé et du Tiers-Etat; ces derniers représentaient la bourgeoisie et le peuple.

de la noblesse et du clergé ; elle supprima les droits féodaux et les corvées et proclama la liberté de conscience, d'industrie et de commerce. Elle rédigea la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, où elle formula des principes nouveaux qu'on a appelés *les principes de 1789*. Voici les plus importants :

a) *Tous les hommes doivent être libres et égaux en droits.* — La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Dans ces limites, tout homme est libre de penser et d'écrire, de publier des journaux et des livres, de pratiquer sa religion, d'exercer un commerce ou une industrie. Il ne doit être arrêté que si on le soupçonne d'un délit, et, dans ce cas, il doit être jugé par ses concitoyens réunis en jury.

b) *La loi est la même pour tous.* — Il ne doit y avoir aucune différence entre les citoyens dans l'application des lois. Ils doivent pouvoir tous postuler des emplois dans l'administration et dans l'armée. On ne doit tenir compte que de leurs aptitudes personnelles et non pas de leur naissance ou de la fortune de leurs parents. Aucune classe de citoyens ne doit être dispensée de l'impôt.

c) *C'est la nation qui est souveraine* et non le roi. Les citoyens se réunissent pour élire des représentants. L'assemblée des représentants a seule le droit de fixer les impôts et de faire les lois; c'est d'elle et par conséquent de la nation, que dépendent les ministres.

L'Assemblée nationale vota ensuite la constitution du royaume. Tous les deux ans, le peuple devait élire des députés qui formaient l'*Assemblée législative*. Le roi était conservé, mais il ne possédait plus que le *pouvoir exécutif*, c'est-à-dire que c'était à son gouvernement qu'incombait le devoir de faire exécuter les lois. Le roi avait donc l'obligation de se soumettre aux lois adoptées par l'*Assemblée législative*.

Louis XVI avait dû quitter Versailles pour venir habiter le palais des Tuileries. Il espérait toujours reprendre le pouvoir absolu qui lui avait été ravi. Se sentant en danger à Paris, il tenta de s'enfuir avec sa famille. Mais il fut arrêté en chemin et ramené dans son palais. Il dut prêter serment à la Constitution; mais, dès lors, on se méfia de lui.

5. L'Assemblée législative. Le 10 août 1792. — L'Assemblée nationale fut remplacée, en 1791, par l'*Assemblée législative*. Les souverains étrangers étaient hostiles à la Révolution et la France se vit menacée d'une invasion. Le gouvernement français prit les devants et déclara la guerre à l'Autriche. On soupçonnait Louis XVI de s'entendre avec l'ennemi, et c'était vrai : le roi et la reine appelaient l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse à leur secours. Le 10 août 1792, une terrible insurrection éclata à Paris. La foule envahit le palais des Tuileries, demeure de la famille royale. La seule troupe sur laquelle le souverain pouvait compter était la *Garde suisse* forte de 1100 hommes. Les Suisses résistèrent héroïquement. Les révolutionnaires tentèrent inutilement de les gagner par des promesses; un fourrier répondit fièrement au nom de ses camarades : « Nous sommes Suisses, et les Suisses ne rendent les armes qu'avec la vie. » La Garde, postée sur les escaliers du palais, grâce

Fig. 203. Garde suisse.

Fig. 204. — Attaque des Tuileries. *(D'après G. Roux.)*

Fig. 205. — Le lion de Lucerne.

à son tir précis, tint en respect les bandes innombrables des assaillants. Le roi se réfugia avec la reine et ses enfants au sein de l'Assemblée législative. Il donna l'ordre aux Suisses de cesser le feu. Les insurgés pénétrèrent alors dans le château. Malgré une défense désespérée à coups de sabre et de baïonnette, la garde fut massacrée; 780 soldats suisses périrent dans cette journée.

Lorsque la nouvelle de cet événement parvint dans les cantons, un cri de vengeance s'éleva de toutes parts. Mais la Confédération était trop désunie et trop faible pour intervenir dans les affaires de la France. En 1821, un monument a été élevé à Lucerne pour perpétuer le souvenir de la fidélité des Suisses : un lion, sur le point d'expirer, protège l'écusson fleurdelisé des rois de France.

Le roi Louis XVI fut enfermé avec sa famille dans la prison du Temple. L'Assemblée législative prit les rênes du gouvernement et proclama la « patrie en danger ». Les Français s'enrôlèrent en grand nombre, et coururent aux frontières défendre leur pays. Les armées ennemies furent battues à *Valmy* (septembre 1792). L'Assemblée législative se sépara et, le 21 septembre 1792, elle fit place à un nouveau conseil qui prit le nom de *Convention nationale.*

6. La Convention. La Terreur. — Le premier acte du nouveau gouvernement fut d'abolir la royauté et de proclamer la République. Le roi Louis XVI fut mis en accusation et condamné à mort. Le 20 janvier 1793, il fit ses adieux à la reine et à ses enfants et, le lendemain, il était exécuté. La Convention décida aussi qu'à l'avenir on ne compterait plus les années à partir de la naissance de Jésus-Christ, mais dès le jour de la fondation de la République française. Les noms des jours de la semaine et des mois furent complètement changés [1].

Attaquée par l'Autriche et la Prusse, affaiblie par des insurrections royalistes, la France se défendit avec héroïsme. Le parti des Jacobins, dirigé par Robespierre, s'empara du pouvoir et fit arrêter et guillotiner ses adversaires; tous ceux qui étaient soupçonnés d'hostilité au gouvernement furent mis en prison et un grand nombre d'entre eux montèrent sur l'échafaud. Ce fut le régime de la Terreur.

7. Le Directoire. — La Convention se sépara en 1795. Le gouvernement fut alors confié à un *Directoire* de cinq membres; deux Assemblées, le *Conseil des Cinq cents* et le *Conseil des Anciens*, formaient le pouvoir législatif. La lutte continua toujours plus ardente, contre les puissances étrangères, principalement contre l'Autriche et l'Angleterre; c'est pendant ces guerres qu'un jeune général, *Napoléon Bonaparte*, acquit une grande

(1) Le calendrier républicain faisait commencer l'année à l'équinoxe d'automne. Les noms des mois étaient : *vendémiaire, brumaire* et *frimaire* pour l'automne; *nivôse, pluviôse, ventôse* pour l'hiver; *germinal, floréal, prairial* pour le printemps; *messidor, thermidor, fructidor* pour l'été. Chaque mois se partageait en 3 semaines de 10 jours.

Fig. 206. — La reine Marie-Antoinette.

renommée, particulièrement en Italie, en 1796 et 1797, où il remporta les célèbres victoires de *Lodi*, d'*Arcole* et de *Rivoli*. A l'intérieur, le Directoire se trouva en face de grandes difficultés. Il eut à lutter tantôt contre les royalistes, tantôt contre les Jacobins. Profitant du mécontentement général, Bonaparte, avec l'appui de l'armée, renversa le Directoire et se proclama *Premier Consul* (1799).

Education civique et morale. — Les droits et les devoirs du citoyen, comparés à ceux de l'ancien régime. Etude de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Qu'entend-on par liberté de conscience? Rechercher dans l'histoire les personnalités qui ont souffert à cause de leurs croyances religieuses.

Lecture à faire par le maître. — La prise de la Bastille, à extraire d'une histoire de la Révolution française. — Quelques épisodes de la Terreur, d'après Michelet. Quelques récits pris dans les œuvres de G. Lenôtre. — Le 10 août à Paris. (Voir de Vallière, Dierauer ou Daguet.)

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

Troisième Période

DE LA RÉFORMATION A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE 1525-1798

1517	**Luther prêche la Réforme en Allemagne.**	Luther lutte contre les abus dans l'Eglise. Relâchement des mœurs. — Ignorance du peuple. — Indulgences.
1525	**Zurich adopte la Réforme. Ulrich Zwingli.**	Naissance de Zwingli à Wildhaus (1484). Son ministère à Glaris et à Einsiedeln. La Réforme à Zurich. Bible à la base de sa prédication. Suppression de la messe. Réforme à Berne (1528), Haller. Réforme à Bâle, Œcolampade; à St-Gall, Vadian. — Division profonde entre les cantons. Bataille de Kappel (1531). Mort de Zwingli.
Dès 1530	**La Réforme dans la Suisse romande : Farel, Calvin, Viret.**	La Réforme prêchée à Aigle par Guillaume Farel, puis à Orbe, à Neuchâtel (1530), à Genève (1535). Calvin quitte Genève puis rentre dans cette ville; il meurt en 1564. Travail énorme de ce réformateur, son influence considérable. Conquête du Pays de Vaud (Nægeli, 1536). — La Réforme dans le Pays de Vaud.
1602	**Escalade à Genève.**	Le duc Charles-Emmanuel de Savoie cherche à s'emparer de Genève par surprise. Il est repoussé.
1618-1648	**Guerre de Trente ans. Traité de Westphalie.**	Luttes entre catholiques et protestants, en Allemagne. La Suisse garde sa neutralité. — Reconnaissance de l'indépendance de la Suisse dans le traité de Westphalie (1648). Délégué de la Confédération : R. Wettstein, bourgmestre de Bâle.
1653	**Guerre des paysans.**	Misère du peuple des campagnes. — Les paysans dépouillés de leurs franchises par l'oligarchie des villes. Révolte des campagnards. Leurs chefs : Schybi et Leuenberg. Les paysans sont battus; les chefs condamnés à mort.
1656	**1re Guerre de Villmergen.**	Protestants d'Arth. — Luttes entre catholiques et protestants. Les Bernois sont battus.
1707	**Condamnation et mort de Pierre Fatio à Genève.**	Troubles à Genève. Le gouvernement aristocratique triomphe, grâce à l'appui de Berne et Zurich.
1712	**2me Guerre de Villmergen.**	Soulèvement du Toggenbourg. — Défaite des catholiques. Les cantons catholiques perdent leurs droits sur les bailliages communs d'Argovie.
1723	**Exécution du major Davel à Vidy, sous Lausanne.**	Naissance de Davel en 1670. — Notaire à Cully. Service étranger. Il veut affranchir le Pays de Vaud. Il est trahi. Davel enfermé et mis à mort.
1740	**Sédition dans le Jura bernois.**	Ordonnance du prince-évêque de Bâle. — Intervention de la France. Exécution de Péquignat.
1749	**Conjuration de Henzi.**	Gouvernement oligarchique de Berne. Conjuration de quelques bourgeois. Henzi découvert et exécuté.
1782	**Insurrection à Genève.**	Lutte des bourgeois contre le gouvernement aristocratique. Ils sont battus par les troupes de Berne, de la France et de la Sardaigne, venues au secours du gouvernement.
1789	**Révolution française.**	Assemblée nationale. Prise de la Bastille (14 juillet).
1792 (10 août)	**Massacre de la Garde suisse.**	Assemblée législative (1791). La Convention (1792). Le Directoire (1795).

CINQUIÈME PARTIE

LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE ET LA CONFÉDÉRATION DES DIX-NEUF CANTONS

CHAPITRE XIX

LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

1. Contre-coup de la Révolution française en Suisse. — La Révolution française fit, dans toute l'Europe, une impression immense. Chez tous les peuples, les désirs de liberté se réveillèrent. Beaucoup de Suisses, les Vaudois en particulier, qui supportaient avec peine le joug de Berne, suivaient avec un intérêt passionné les événements qui se déroulaient de l'autre côté du Jura. Des Genevois, des Fribourgeois, qui s'étaient enfuis de leur patrie à la suite de troubles révolutionnaires, et un certain nombre de Vaudois, avaient fondé à Paris le « *Club helvétique* » ; ils renseignaient leurs compatriotes par le moyen de nombreuses brochures. Les pays sujets ne tardèrent pas à s'agiter ; ils réclamaient, comme en France, la liberté et l'égalité. Le Bas-Valais se souleva contre le Haut-Valais. Dans le Pays de Vaud, des réclamations furent adressées à LL. EE. La ville de Morges s'éleva contre la contribution que le gouvernement bernois exigeait pour la construction et l'entretien des routes. Les campagnes s'insurgeaient contre les droits féodaux.

Les patriotes — c'est ainsi qu'on nommait les partisans des idées nouvelles — organisèrent à Rolle et à Lausanne, les 14 et 15 juillet 1791, des fêtes civiques pour commémorer la prise de la Bastille et célébrer les conquêtes de la Révolution française. Berne prit alors des mesures sévères. Amédée de la Harpe, un des principaux patriotes de Rolle, fut condamné à mort, mais il put s'enfuir à temps. D'autres durent subir la peine des travaux forcés ou du bannissement.

Dans l'évêché de Bâle (Jura bernois actuel), des requêtes furent adressées au prince-évêque. Celui-ci, pour toute réponse, appela à son aide des troupes autrichiennes. La France, qui était en guerre avec l'Autriche, fit occuper la contrée. Fort de l'appui des soldats français, le pays se souleva et proclama la *République rauracienne* (1792). L'année suivante, la France annexa la partie nord, puis la partie sud du pays, avec la ville de Bienne, pour former le *département du Mont-Terrible*.

En 1792, une véritable révolution éclata à Genève : le gouvernement aristocratique fut renversé. Les troubles se prolongèrent deux ans. Un certain nombre de partisans de l'ancien gouvernement furent arrêtés et onze furent fusillés. Le peuple se retourna ensuite contre les révolutionnaires dont plusieurs furent condamnés, les uns à mort, les autres à la prison ou à l'exil. Cependant, une réconciliation intervint entre les partis. Un nouveau gouvernement proclama l'égalité politique entre les citoyens.

Quelques communes du canton de Zurich, Stæfa, entre autres, réclamaient l'égalité des droits entre la ville et la campagne. Le gouvernement zuricois ne voulut rien entendre. Il fit occuper Stæfa par des troupes et condamna les chefs du mouvement à la prison et à de fortes amendes. Les sujets de l'abbé de Saint-Gall furent plus heureux. Ce dernier dut abandonner la plus grande partie de son pouvoir à un Conseil nommé par le peuple.

La *Valteline* appartenait aux Ligues grisonnes. En 1797, le général Napoléon Bonaparte, qui venait de remporter de grandes victoires dans le nord de l'Italie, demanda aux Grisons d'accorder aux Valtelins l'égalité des droits. « Un peuple, disait-il, ne peut être le sujet d'un autre peuple. » Les Grisons refusè-

rent. Ils perdirent alors cette belle vallée, qui fut annexée à la *République cisalpine* que Bonaparte venait de fonder.

2. La Révolution vaudoise. — La Révolution helvétique commença dans le Pays de Vaud. Un patriote, *Frédéric-César de la Harpe*, travailla sans relâche à l'affranchissement de sa chère terre vaudoise. Né en 1754, à Rolle, de la Harpe devint avocat. Mais, froissé par l'arrogance des magistrats bernois, il se décida à quitter sa patrie et à répondre à l'appel de l'impératrice de Russie, Catherine, qui lui demandait de se charger de l'éducation de ses petits-fils, dont l'un, Alexandre, devait devenir empereur.

Il resta à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1795, puis il se fixa à Paris. Il répandit dans le Pays de Vaud plusieurs brochures dans lesquelles il demandait la convocation des Etats de Vaud et attaquait vivement le gouvernement bernois. Le 9 décembre 1797, il présenta au Directoire une pétition signée d'une vingtaine de patriotes suisses, priant la France d'exiger l'exécution du traité conclu en 1564, entre Berne et le duc de Savoie, traité qui garantissait le maintien des droits des villes et des bourgeois du Pays de Vaud. Le but poursuivi par de la Harpe était de gagner l'appui du Directoire pour faire de sa patrie un canton suisse complètement affranchi de la domination bernoise. La protection demandée au Directoire par les pétitionnaires leur fut accordée.

Dès ce moment, les patriotes vaudois déploient une grande activité. Un *Comité de réunion* se constitue à Lausanne pour préparer une action commune. Une pétition circule et se couvre de signatures. Elle demande aux autorités bernoises la convocation des Etats de Vaud ou d'une Assemblée des députés nommés par les bourgeois des villes et des communes campagnardes. Le gouvernement bernois veut tenter de résister. Il envoie des délégués pour s'informer de l'état des esprits, puis décide de lever les bataillons vaudois et d'exiger des villes le serment de fidélité; plusieurs communes s'y refusent et appuient les demandes des pétitionnaires. Le désordre est complet sur les bords du Léman. Les baillis restent à leurs postes, mais on cesse de leur obéir. Le 11 janvier 1798, les patriotes de Vevey s'emparent du château de Chillon. Peu après, les Conseils bernois nomment le colonel de Weiss haut commandant du Pays de Vaud et le chargent de rétablir l'ordre. De Weiss lance des proclamations menaçantes; mais il n'a que peu de troupes à sa disposition et il assiste impuissant aux progrès de la révolution.

Le 15 janvier 1798, les Conseils de Lausanne invitent les communes vaudoises à envoyer dans cette ville, des députés pour former une *Assemblée des délégués des villes et des communes*. Le 21 janvier déjà, ces délégués étaient assez nombreux pour se constituer. Cette assemblée, présidée par un homme remarquable, Maurice Glayre, joua un rôle essentiel dans la révo-

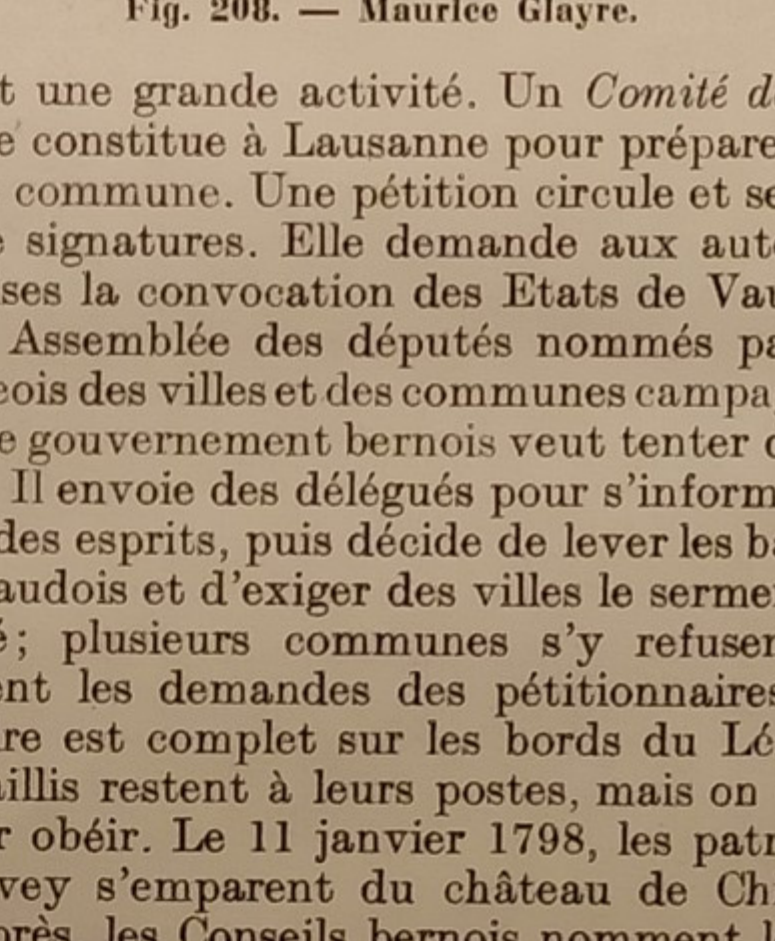

Fig. 208. — Maurice Glayre.

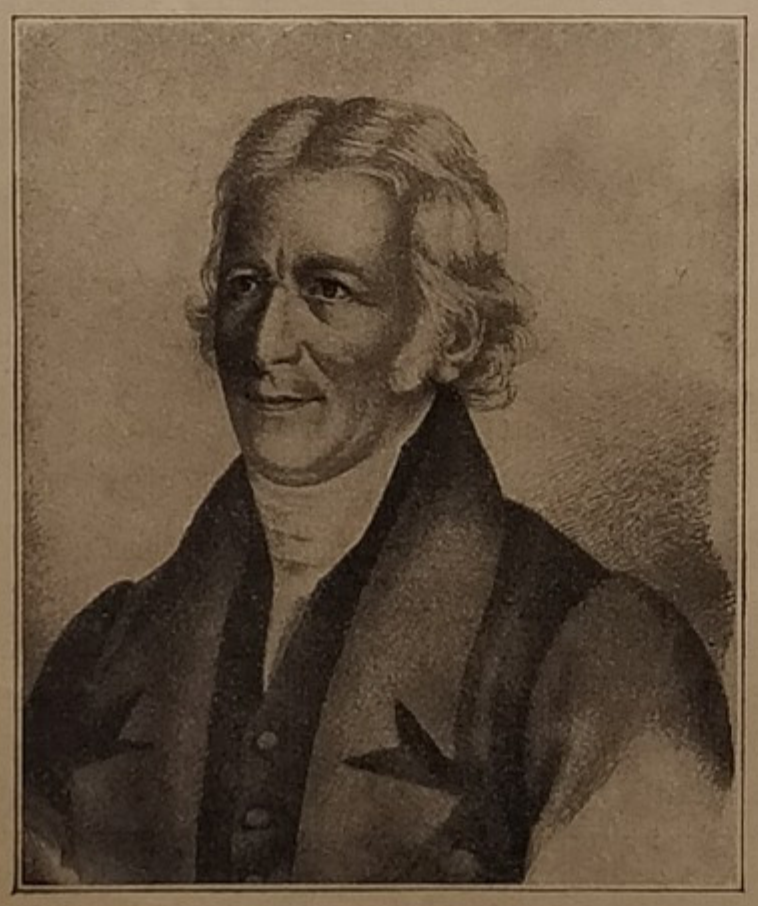

Fig. 207. — Frédéric-César de la Harpe.

lution vaudoise. La grande majorité des hommes qui la composaient avait des intentions pacifiques ; leurs vœux se bornaient à la convocation des Etats. Un député fut envoyé à Berne pour supplier LL. EE. de s'entendre à l'amiable avec leurs sujets. Le 23 janvier, le Conseil des Deux-Cents refusait de répondre à cette légitime requête.

Le Directoire avait concentré des troupes à la frontière de la Suisse. Elles étaient commandées par le général Ménard qui avisa les Vaudois qu'il les prenait sous sa protection. Le soir du 23 janvier, la révolution éclate à Lausanne. Le *Comité de réunion*, qui siège en permanence, proclame la *République lémanique*. Au matin du 24 janvier, un drapeau vert flotte à une fenêtre de son local, place de la Palud. Vevey, Montreux, Lavaux suivent cet exemple. Le même jour, l'Assemblée des délégués des villes et communes proclame l'indépendance du Pays de Vaud. Elle s'empare des pouvoirs, congédie les baillis, mais ordonne le respect des personnes et des propriétés privées. Tout se passa dans la joie et le calme, sans qu'aucune goutte de sang eût été versée.

Fig. 209. — A Lausanne, le 24 janvier 1798.
(D'après l'eau-forte de L. Trinquier.)

3. Chute de Berne et de la Confédération des XIII cantons. — Le colonel de Weiss avait fait quelques préparatifs militaires. Ménard lui envoya son aide de camp pour le sommer de retirer ses troupes. De Weiss se trouvait à Yverdon. L'envoyé de Ménard quitta Lausanne le 25 janvier, passa par Moudon et se dirigea sur Thierrens, accompagné de deux patriotes vaudois, de hussards français et de quelques dragons. Les habitants de Thierrens avaient organisé une garde du village. A neuf heures du soir, une patrouille, faisant sa ronde, rencontra le carrosse du parlementaire français et son escorte. Les dragons, sabre levé, s'avancent vers les villageois. Il en résulte une bagarre ; quelques coups de fusils partent : un hussard français est tué et un autre blessé. L'aide de camp fait immédiatement volte-face.

Le général français saisit ce prétexte pour faire avancer son armée dans le Pays de Vaud. Le 28 janvier, une brigade traverse le lac et débarque à Ouchy. Le 29, Ménard arrive à Lausanne où il est reçu avec empressement. Il fallut loger la troupe et la nourrir ; de plus, Ménard n'avait pas l'argent nécessaire pour la solde de ses soldats. Les Vaudois durent

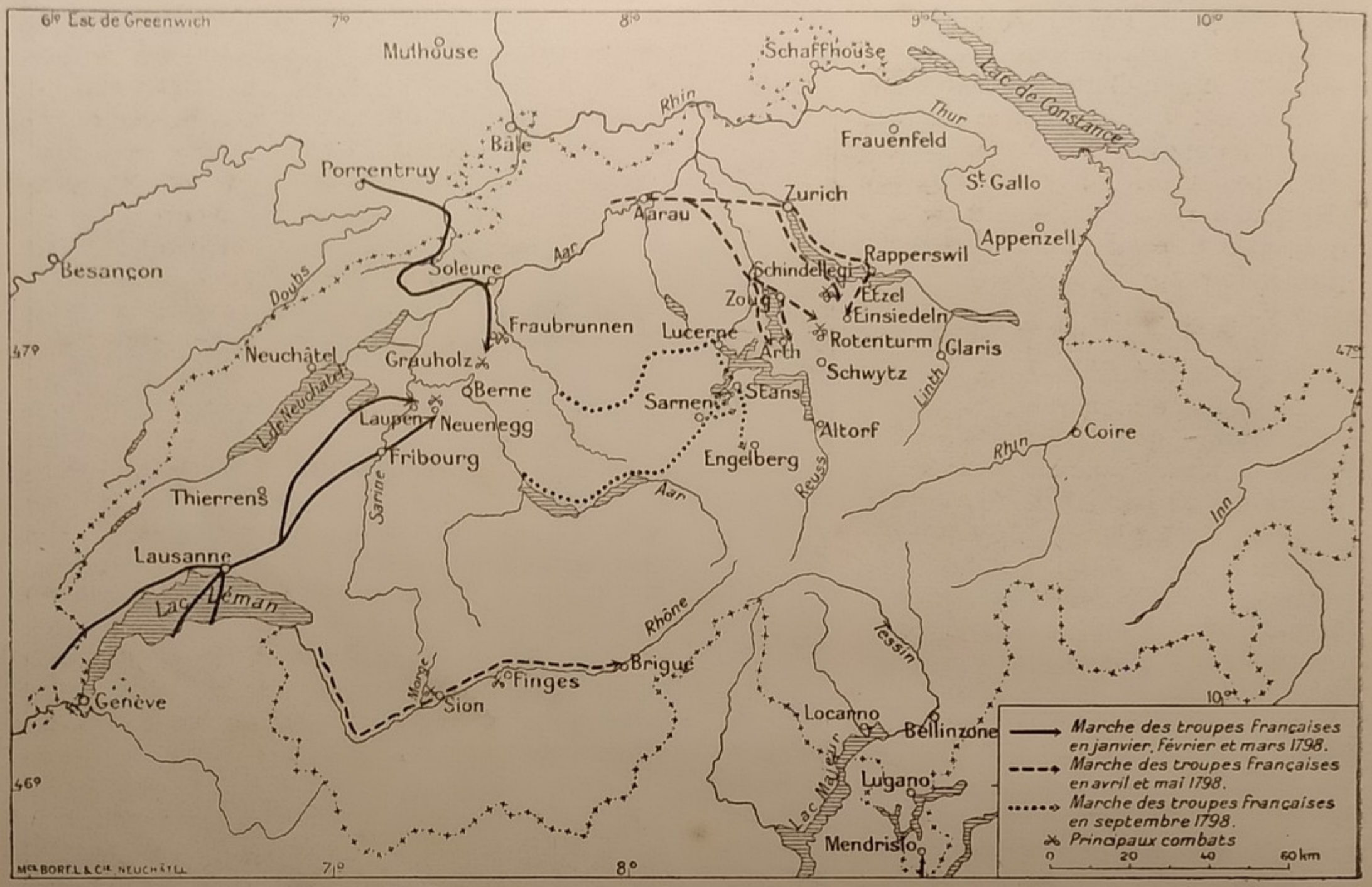

Fig. 210. — Carte générale de l'invasion française en 1798. — Echelle : 1/2 150 000.

consentir à un emprunt de 700 000 francs et à fournir un corps auxiliaire de 4000 hommes. Ces exigences provoquèrent un vif mécontentement parmi les citoyens de la République lémanique. Quelques districts refusèrent obéissance au nouveau gouvernement ; les gens de Sainte-Croix, de Bullet, de Baulmes abattirent les arbres de liberté et arborèrent la cocarde bernoise. Malgré cette situation difficile, l'Assemblée des délégués prit les mesures les plus sages pour rétablir l'ordre et organiser la République.

Du Pays de Vaud, la révolution se propage dans toute la Suisse. Tous les pays sujets se soulèvent : successivement, à la fin de janvier et dans le courant de février 1798, le Bas-Valais, l'Argovie, la Thurgovie, le Rheinthal, le pays de Gaster, le Tessin se déclarent indépendants. Bâle, Lucerne, Schaffhouse, Zurich, Berne revisent leurs constitutions et admettent dans leurs conseils des représentants des campagnes. Partout le peuple suisse s'émancipe. Si le gouvernement français n'avait eu vraiment en vue que l'amélioration du régime politique de la Confédération, il aurait pu considérer son but comme atteint et retirer ses troupes. Mais il était désireux d'assurer des communications directes avec Milan ; de plus il manquait d'argent ; tenté par le trésor de Berne, il résolut d'envahir la Suisse.

Les Confédérés ne surent pas s'unir devant la menace de l'étranger. La diète, convoquée à Aarau, ne prit aucune décision virile. Les anciens traités n'imposaient pas aux cantons l'obligation de soutenir les Bernois lorsque le Pays de Vaud était attaqué. Ces derniers restèrent seuls en face des Français. Le général Ménard, peu diplomate, fut remplacé par un officier plus habile, le général Brune. Celui-ci ne disposait que de douze mille hommes. C'était trop peu pour abattre la République bernoise. Si les magistrats de Berne avaient agi, en ce moment, avec un peu d'énergie, les troupes françaises auraient été facilement repoussées. Mais le gouvernement de LL. EE., très divisé, était impuissant. Deux partis se disputaient au sein des Conseils : l'un souhaitait la paix avec la France,

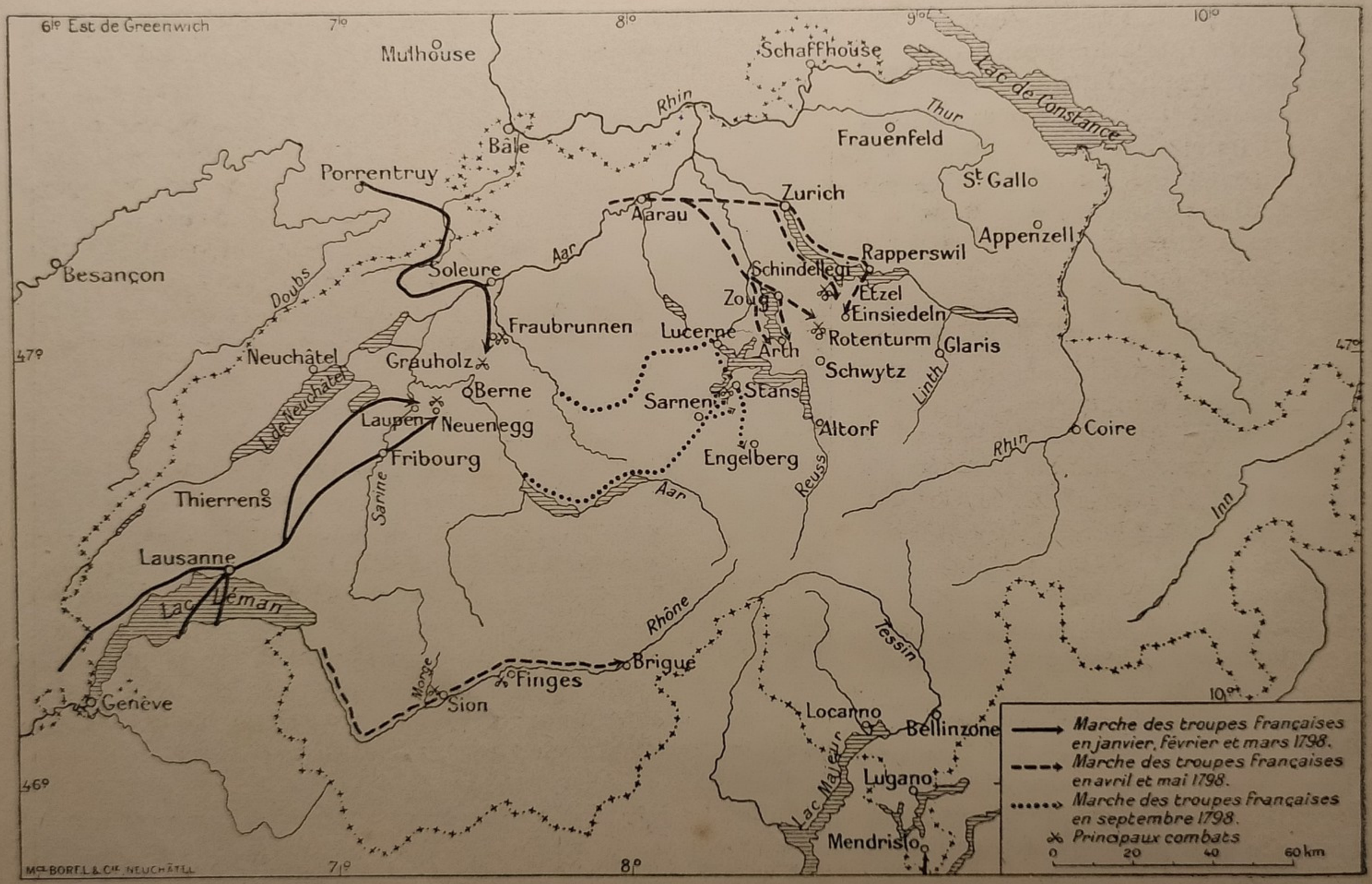

Fig. 210. — Carte générale de l'invasion française en 1798. — Echelle : 1/2 150 000.

Fig. 211. — Le général Charles-Louis d'Erlach.

l'autre voulait la guerre et des mesures de défense énergiques. Ce fut le parti de la guerre qui l'emporta. Des troupes furent mises sur pied sous le commandement en chef du général Charles-Louis d'Erlach. Brune, se sentant menacé, négocia pour donner le temps à un autre général français, Schauenbourg, qui stationnait en Alsace, de concentrer ses troupes dans le pays de Porrentruy et de pénétrer dans le canton de Berne par les passages du Jura. Un armistice de quinze jours fut signé. Cette trêve découragea les troupes bernoises et permit à Brune de réaliser son plan.

A l'expiration de l'armistice, les Bernois furent attaqués, au nord par Schauenbourg, à l'ouest par Brune. Le matin du 2 mars, le général français Pigeon s'empara de Fribourg. En passant à Morat, les troupes françaises détruisirent l'ossuaire qui rappelait la défaite de Charles le Téméraire. A la nouvelle de ces événements, le gouvernement de Berne abdiqua. Des bruits de trahison se répandirent parmi les soldats bernois. Des officiers furent massacrés et de nombreux miliciens désertèrent. En présence de 40 000 Français, bien disciplinés, les Bernois ne purent opposer que 15 000 hommes, dont l'armement et la valeur militaire laissaient beaucoup à désirer.

Le 5 mars, Brune et Schauenbourg attaquèrent Berne de deux côtés à la fois. Le général Pigeon repoussa tout d'abord les Suisses qui défendaient le passage de la Singine. Mais le colonel de Graffenried, qui commandait, ne perdit pas courage. Il reçut des renforts et ramena ses troupes au combat. A Neuenegg, conduites par de braves officiers, elles se jetèrent sur l'ennemi avec une telle fougue que les Français durent repasser la Singine en toute hâte en abandonnant 18 canons. Au moment où les Bernois se croyaient sauvés (trois heures de l'après-midi), un dragon arriva de Berne avec l'ordre de rompre le combat : Berne avait capitulé.

Que s'était-il passé ? Schauenbourg, débouchant des passages du Jura, s'était emparé de Soleure. Le 5 mars, il attaquait les avant-postes bernois à *Fraubrunnen*, puis marchait sur Berne. Il rencontra au *Grauholz* le reste de l'armée bernoise. Attaquée de flanc et par derrière, celle-ci résista courageusement ; le vieil avoyer de Steiger, adossé au tronc d'un chêne, encourageait les soldats au combat. Mais, en présence de troupes mieux disciplinées et plus nombreuses, la lutte était impossible. Le gouvernement capitula. Schauenbourg entra à Berne

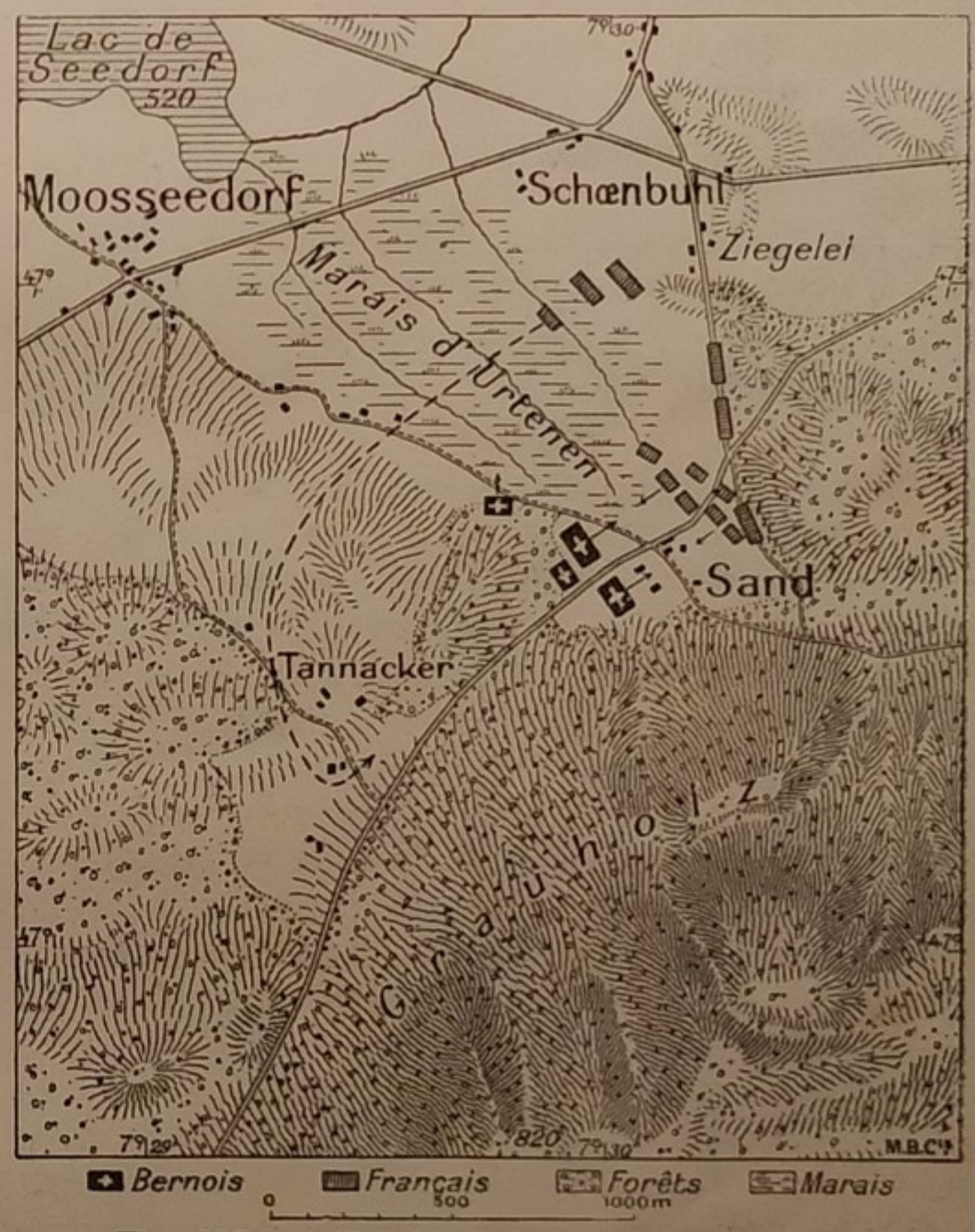

Fig. 212. — Champ de bataille du Grauholz.
Echelle : 1/35 000.

de troupes mieux disciplinées et plus nombreuses, la lutte était impossible. Le gouvernement capitula. Schauenbourg entra à Berne

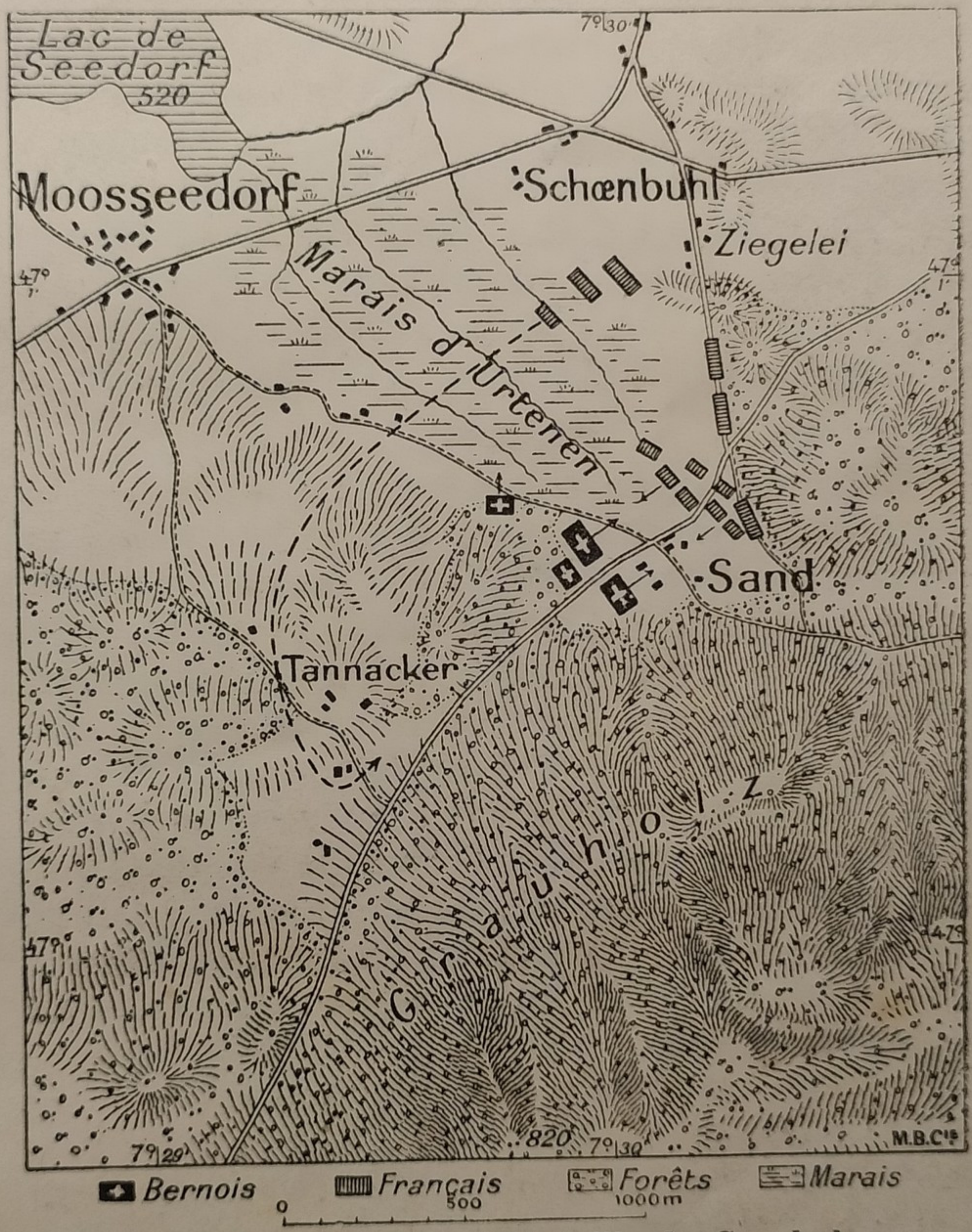

Fig. 212. — Champ de bataille du Grauholz.
Echelle : 1/35 000.

Fig. 213. — Steiger au Grauholz. *(D'après R. Walthard.)*

le 5 mars dans l'après-midi. Le lendemain, Brune arriva. Il s'empara du trésor de Berne, vida l'arsenal et les caisses publiques. Une partie de ce butin servit au général Bonaparte à préparer sa campagne d'Egypte.

D'Erlach se dirigea vers l'Oberland pour organiser la résistance. Mais il fut assassiné par une bande de soldats ivres. Steiger échappa à grand'peine au même sort : il parvint à se réfugier en Allemagne. La chute de Berne fit une impression profonde dans toute la Suisse; aucun canton n'osa résister aux Français. L'ancienne Confédération des XIII cantons avait vécu.

4. Annexion de Genève à la France. — La France convoitait Genève. Elle y entretenait un représentant ou *résident* qui, depuis plusieurs années, cherchait à créer dans la ville un parti favorable à la France. Mais il ne réussit pas, les Genevois restant fermement attachés à leur indépendance. En 1798, en pleine paix, et sans que Genève eût donné lieu à aucun grief, le résident Desportes fit occuper la ville par des troupes françaises. Toute résistance était impossible ; les citoyens durent souffrir en silence. Genève devint le chef-lieu du département français du Léman.

RÉSUMÉ

1. **Contre-coup de la Révolution française en Suisse.** — La révolution qui éclata en France en 1789 eut un retentissement considérable dans toute l'Europe. Le *Club helvétique*, fondé à Paris par des Fribourgeois, des Genevois et des Vaudois, répandit en Suisse un grand nombre d'écrits pour propager les idées nouvelles. Les pays sujets réclamèrent l'égalité politique. Dans le Pays de Vaud, on exigea la suppression des droits féodaux; on célébra aussi par des fêtes le triomphe de la Révolution. Tous ces mouvements furent sévèrement réprimés.

Les habitants de l'Evêché de Bâle, appuyés par la France, se révoltèrent et proclamèrent la *République rauracienne*. Quelques années plus tard, le Directoire français annexa ce pays. En 1792, une véritable révolution éclata à Genève. Le gouvernement aristocratique fut renversé et plusieurs de ses partisans furent mis à mort. Le peuple ne tarda pas à se retourner contre les révolutionnaires; puis les partis se réconcilièrent. Un nouveau gouvernement proclama l'égalité politique entre les citoyens.

Des troubles éclatèrent aussi dans le canton de Zurich, à Stæfa, et chez les sujets de l'abbé de Saint-Gall. Ce dernier céda une partie de son pouvoir. La Valteline était un pays sujet des Ligues grisonnes. Napoléon Bonaparte, qui venait de fonder dans le nord de l'Italie la *République cisalpine*, demanda aux Grisons d'accorder aux Valtelins l'égalité des droits. Les Grisons refusèrent. Bonaparte annexa la Valteline à la République cisalpine, et cette belle vallée fut définitivement perdue pour la Suisse.

2. **Révolution vaudoise.** — La Révolution helvétique commença dans le Pays de Vaud. Un patriote, Frédéric-César de la Harpe, fixé à Paris. demanda en 1797 au Directoire français d'appuyer les Vaudois qui réclamaient la restitution de leurs anciennes franchises. Cette requête fut bien accueillie par le Directoire. L'agitation se répandit alors dans le Pays de Vaud. On réclama la réunion des députés des diverses parties du pays. Berne refusa et voulut réprimer par la force le mouvement qui se préparait. Mais il était trop tard. Une assemblée des délégués des villes et des communes se réunit à Lausanne. Le général Ménard, qui commandait

7. — La République helvétique (en 1801).

Echelle : 1/1 750 000.

7. — La République helvétique (en 1801).

Echelle : 1/1 750 000.

les troupes françaises massées à la frontière, lança une proclamation offrant aux Vaudois sa protection et son appui. Le 24 janvier, l'Assemblée des délégués proclama l'indépendance du Pays de Vaud sous le nom de *République lémanique*. Les baillis furent conduits hors du pays; la révolution s'était accomplie sans qu'une goutte de sang eût été versée.

3. **Chute de Berne et de la Confédération des XIII cantons : Neuenegg et Grauholz.** — Le gouvernement bernois avait chargé le colonel de Weiss de défendre le Pays de Vaud. Le général français Ménard lui envoya son aide de camp pour le sommer de retirer ses troupes. Cet officier fut arrêté avec son escorte, près de Thierrens. Un hussard français fut tué. Ménard saisit ce prétexte pour faire avancer son armée et pénétrer dans le Pays de Vaud.

Les Confédérés ne surent pas s'unir pour chasser l'étranger hors de leur territoire. Ils abandonnèrent le canton de Berne qui resta seul en face des Français. Les troupes bernoises furent appelées sous les armes et placées sous le commandement du général Charles-Louis d'Erlach. Les autorités manquèrent de décision. Le général Brune, qui avait remplacé Ménard, se sentait trop faible pour lutter seul contre Berne; il entra en pourparlers avec le gouvernement de ce canton pour laisser le temps à Schauenbourg, autre général français qui se trouvait en Alsace, de venir à son aide. Quand tout fut prêt, il marcha sur Berne par Fribourg et Morat. Le 5 mars 1798, un violent combat s'engagea à Neuenegg, sur la Singine. D'abord repoussés, les Bernois revinrent à la charge et culbutèrent les Français. Mais, pendant cette même journée, Schauenbourg, qui s'avançait par Soleure, chassait les Bernois de Fraubrunnen et les battait complètement au Grauholz. Dans l'après-midi du même jour, il entrait à Berne.

Les Français, une fois maîtres du pays, s'emparèrent du trésor de Berne, vidèrent l'arsenal, rançonnèrent les habitants des villes. La chute de Berne entraîna celle de la Confédération des treize cantons.

4. **Annexion de Genève à la France.** — La France convoitait Genève. En 1798, le résident Desportes fit occuper la ville par des troupes françaises. Genève devint le chef-lieu du département du Léman.

Education civique et morale. — Conséquences de la désunion des Confédérés en 1798. — Invasion de la Suisse. Comparer les Suisses de 1798 avec ceux des guerres de Bourgogne.
Lire aux élèves un récit détaillé de la bataille de Neuenegg.

Devoirs. — Faire le croquis des combats de Fraubrunnen et du Grauholz.
Décrire la fig. 213.

CHAPITRE XX

LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

1. Les Français imposèrent à la Suisse une nouvelle constitution dont l'auteur était un magistrat bâlois, *Pierre Ochs*. Un Etat complètement centralisé remplaça l'ancienne Confédération : *ce fut la République helvétique une et indivisible.*

Fig. 214. — Sceau de la République helvétique.

La République helvétique était composée de dix-neuf cantons [1]. Elle était dirigée par un gouvernement central qui se fixa d'abord à Aarau, puis à Lucerne et plus tard à Berne. Deux chambres, *le Grand Conseil et le Sénat*, exerçaient le pouvoir législatif. Chaque canton envoyait au Grand Conseil huit députés et au Sénat quatre. Le pouvoir exécutif était entre les mains d'un *Directoire* de cinq membres ayant sous ses ordres des ministres chargés de la direction des diverses branches de l'adminis-

(1) *Zurich*, *Lucerne*, *Bâle*, *Fribourg* (qui porta le nom de Sarine et Broye), *Soleure*, *Schaffhouse*, *Valais*, *Rhétie* (Grisons) et *Thurgovie*, conservèrent à peu près leurs anciennes frontières. On divisa *Berne* en quatre cantons : *Berne*, *Oberland*, *Argovie* et *Léman*. Au contraire, *Uri*, *Schwytz*, *Unterwald* et *Zoug* furent réunis en un seul : le canton *des Waldstaetten*. Le *Freiamt* et *la contrée de Baden*, formèrent *le canton de Baden*. La partie nord du canton actuel de St-Gall avec le pays d'Appenzell constituèrent le canton du *Saentis*. La partie sud du canton de St-Gall, le canton de Glaris et le nord de Schwytz composèrent le canton de la *Linth*. Les bailliages tessinois furent partagés en deux cantons : *Bellinzone* et *Lugano*. (Voir carte n° 7).

tration. Un *Tribunal suprême*, composé d'un juge par canton, exerçait l'autorité judiciaire supérieure.

Les cantons avaient perdu leur indépendance : ils n'étaient plus que de simples divisions administratives, des *préfectures*. Ils étaient eux-mêmes partagés en *districts* formés par la réunion d'un certain nombre de communes. Dans chaque canton, une *Chambre administrative* veillait à l'exécution des lois. Le pouvoir exécutif cantonal appartenait au *préfet national*, nommé par le Directoire ; chaque district avait un *sous-préfet* et, chaque commune, un *agent national*.

La République helvétique réalisa d'importants progrès. Les différences entre confédérés et alliés furent supprimées. Il n'y eut plus de pays sujets. La République helvétique proclama la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de commerce et d'industrie. Les privilèges de la noblesse et des corporations furent abolis ; la torture disparut ; les barrières douanières qui séparaient les cantons tombèrent et on unifia les monnaies si diverses dans l'ancienne Confédération.

La souveraineté était exercée par le peuple, qui élisait lui-même les principales autorités du pays. La Suisse devint ainsi une *démocratie*. Plusieurs magistrats de ce temps furent des hommes remarquables. L'un d'eux, Stapfer, travailla avec ardeur au développement de l'instruction publique. Un autre, Rengger, fit de grands efforts pour construire des routes, aménager les forêts, protéger l'agriculture, favoriser le commerce et l'industrie. Malheureusement, leur passage au pouvoir fut de trop courte durée pour leur permettre d'exercer une influence profonde. Leur tâche était d'ailleurs écrasante. Tout était à créer ou à organiser dans l'Etat.

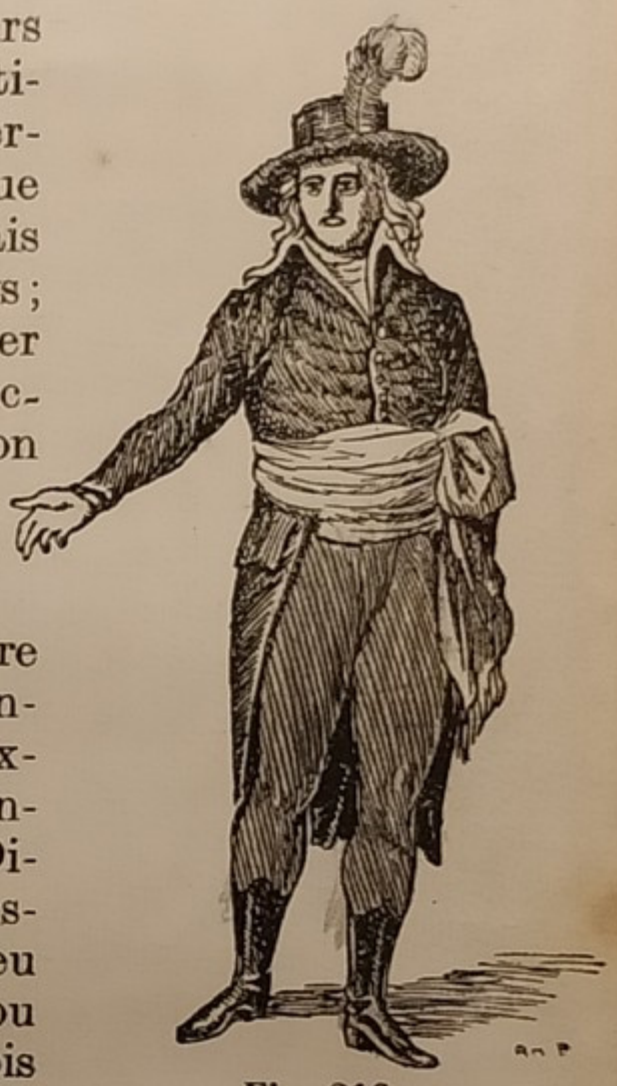

Fig. 216.
Sénateur helvétique.

Le tort des fondateurs de la République helvétique fut d'imiter trop servilement la République française. Les Français avaient unifié leur pays ; ils voulurent aussi unifier la Suisse. Cette unité factice était en contradiction avec toute notre histoire et ne convenait guère à des contrées qui différaient par la nature du sol, la religion, la langue et les mœurs. A l'exemple des autorités françaises, les membres du Directoire portaient un costume théâtral : habit bleu brodé d'or, gilet jaune ou blanc, écharpe de trois couleurs (vert, rouge et jaune), chapeau à plumes.

La conduite des Français rendit la tâche des magistrats de la République helvétique extrêmement pénible. Nos voisins étaient entrés en Suisse en libérateurs, ils s'y conduisirent en maîtres. L'entretien de l'armée d'occupation devint une charge écrasante. La France exerçait une véritable tutelle sur notre pays ; elle donnait des ordres ; il fallait obéir. Le commissaire français Rapinat était encore plus détesté que les soldats. Son activité consista à extorquer à la Suisse de grosses sommes d'argent, du matériel de guerre tiré des arsenaux, du blé, etc. Les autorités helvétiques rencontrèrent une très vive opposition dans divers cantons et tout particulièrement dans les cantons primitifs.

Soldat — Officier
de la République helvétique.
Fig. 215.

2. Résistance des petits cantons. — Les habitants des cantons de la Suisse primitive étaient fort mécontents de la République helvétique. Ils ne pouvaient supporter la perte de leurs landsgemeinden et craignaient beaucoup pour leur religion. Ils refusèrent de reconnaître le nouveau gouvernement et prirent les armes.

Un jeune officier schwytzois d'une grande énergie, Aloïs Reding, se mit à leur tête. Le général Schauenbourg fut chargé d'organiser, avec les troupes françaises qui occupaient la Suisse, une expédition militaire contre les révoltés.

Fig. 217. — Aloïs Reding.

Schauenbourg attaqua d'abord Schwytz. Les Français disposaient de 12000 hommes et de plusieurs canons. Reding n'avait que 10000 soldats provenant des cantons de Schwytz, d'Uri, d'Unterwald, de Zoug et de Glaris. Les Français s'avancèrent par l'Argovie, le long du lac de Zurich et par Zoug. Une colonne s'empara de cette ville, une autre de Rapperswil, une troisième battit les Glaronnais à Wollerau. Un violent combat se livra à la Schindelleggi : les Schwytzois furent vainqueurs, mais le curé Marianus Herzog abandonna prématurément et sans résistance le passage important de l'Etzel qu'il avait pris l'engagement de défendre. Reding, craignant d'être tourné, se retira vers le sud du canton. « Nous ne fuirons pas, dit-il à ses troupes, nous mourrons. » Une violente rencontre eut lieu près de Rotenturm. Les colonnes françaises qui descendaient des hauteurs furent arrêtées par le tir meurtrier des Schwytzois qui attaquèrent ensuite avec une furie admirable. Femmes, jeunes filles, enfants, vieillards, tout le peuple prit part à l'action. Après un quart d'heure de combat, les Français s'enfuirent. Le lendemain, une attaque près d'Arth fut aussi repoussée.

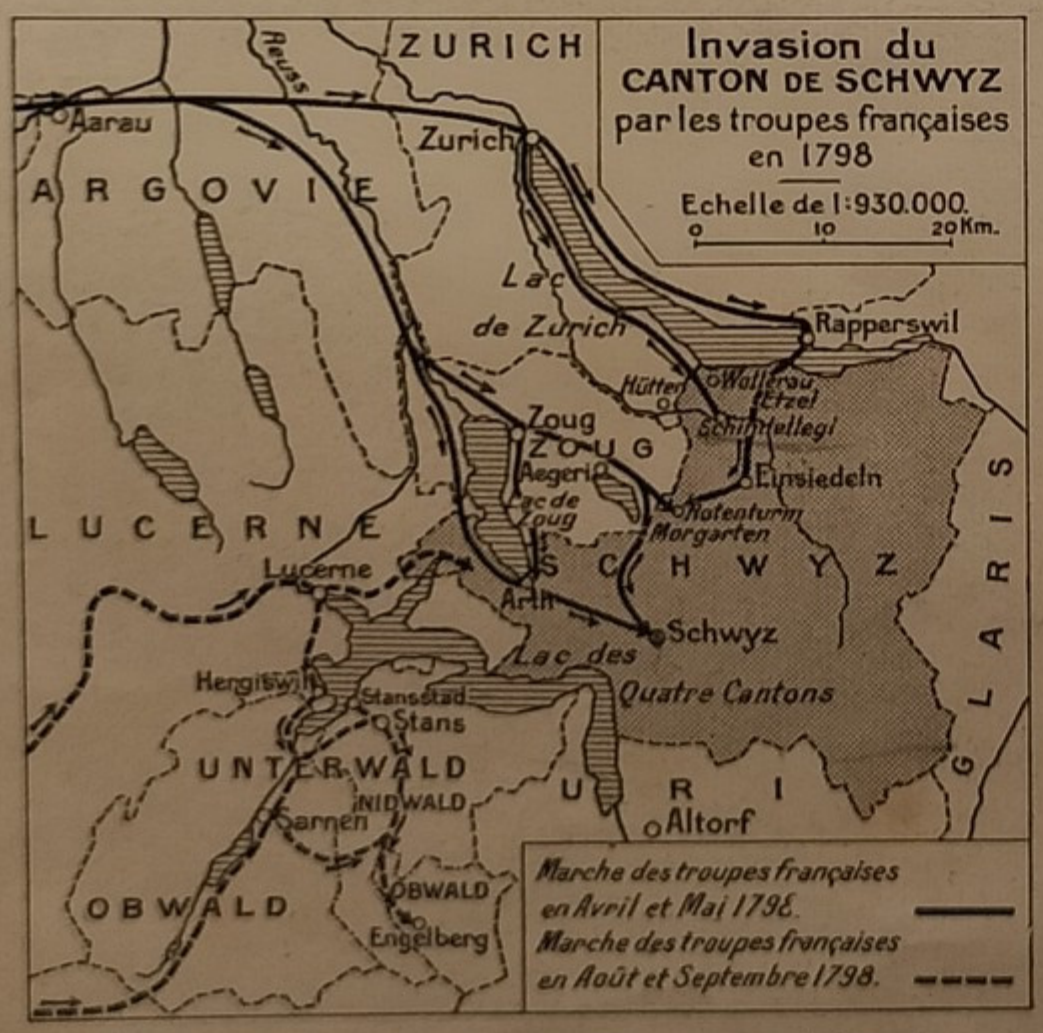

Fig. 218. — Carte de la guerre contre Schwytz.

En dépit des avantages qu'ils venaient de remporter, les Schwytzois ne pouvaient continuer la lutte : ils étaient épuisés par quarante-huit heures d'efforts et de privations. Une suspension d'armes fut conclue. Le 4 mai, le peuple de Schwytz se réunit en landsgemeinde, et, après une violente discussion, il consentit à signer la paix, à la condition que la religion catholique soit respectée et que les Français évacuent immédiatement son territoire. Les autres cantons, Glaris, Unterwald, Uri se soumirent.

Le gouvernement valaisan avait accepté la constitution helvétique, mais les habitants du Valais étaient fort mécontents de cette décision. Ils se soulevèrent, marchèrent sur Sion et renversèrent les autorités. Les Français, aidés par des soldats vaudois et bas-valaisans, attaquèrent le Haut-Valais. Des combats violents furent livrés sur les bords du Rhône et de la Morge. Sion fut prise et pillée ; une centaine de notables furent enfermés à Chillon et le pays condamné à payer une forte amende.

3. Insurrection du Nidwald. — La paix semblait régner sur le pays, qui en avait fort besoin, lorsque le Directoire obligea tous les citoyens à prêter serment de fidélité à la nouvelle constitution. Sous l'influence du clergé, mécontent de la façon dont le gouvernement traitait l'Eglise, les Nidwaldiens refusèrent d'obéir. Ils prirent les armes et chassèrent les autorités établies sur leur territoire par la République helvétique. Le Directoire chargea encore le général Schauenbourg de réprimer cette insurrection.

Dix mille Français s'avancèrent contre le Nidwald, les uns par le lac des Quatre-Cantons, les autres par l'Obwald. L'attaque commença le 9 septembre 1798. Les Nidwaldiens, au nombre de 1600, luttèrent en véritables héros ; les femmes, les jeunes filles s'armèrent de haches et de faux pour combattre aux côtés de leurs époux et de leurs pères. Un moment, ils réussirent à arrêter l'ennemi ; mais, bientôt débor-

Herzog abandonna prématurément et sans résistance le passage important de l'Etzel qu'il avait pris l'engagement de défendre. Reding, craignant d'être tourné, se retira vers le sud du canton. « Nous ne fuirons pas, dit-il à ses

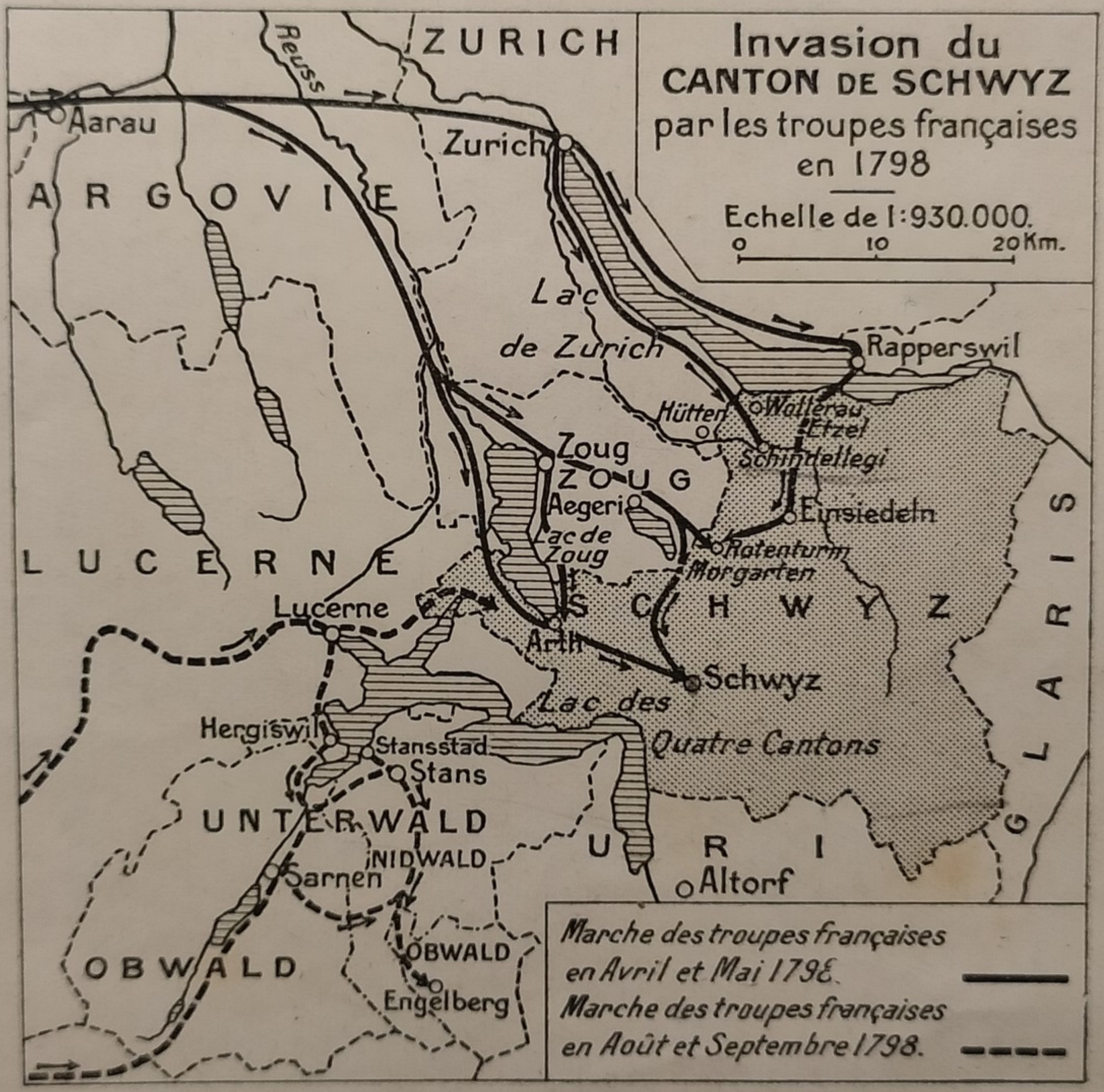

Fig. 218. — Carte de la guerre contre Schwytz.

Fig. 219. — Invasion du Nidwald par les Français en 1798.
Echelle : $^1/_{100\,000}$

dés, ils se replièrent sur Stans qu'ils défendirent jusqu'à la dernière extrémité. Le carnage fut épouvantable. Stans et les villages voisins furent livrés aux flammes. Les Français souillèrent leur victoire par des cruautés sans nom. Plus de 400 habitants du Nidwald périrent, parmi lesquels on compta 130 femmes et jeunes filles et 28 enfants. Les Français payèrent très cher leur succès : ils perdirent plus de 3000 hommes. « C'est une des journées les plus chaudes que j'aie jamais vues, » écrivit Schauenbourg dans son rapport.

Un profond sentiment d'admiration et de pitié s'empara de toute la Suisse au récit d'un tel désastre. Des collectes s'organisèrent un peu partout; de nombreuses familles recueillirent les orphelins. Le Directoire helvétique prit à sa charge l'éducation des malheureux enfants abandonnés qui continuaient à habiter le Nidwald. Il pria le grand éducateur Pestalozzi de s'occuper d'eux, et cet homme admirable se donna tout entier à cette œuvre de bonté et de charité.

4. La guerre étrangère en Suisse. Les deux batailles de Zurich. — La France avait imposé

Fig. 220. — Arrivée à Morat des orphelins de Stans. *(D'après Anker.)*
(Les orphelins de Stans furent recueillis par de généreuses familles dans divers cantons suisses.)

Fig. 219. — Invasion du Nidwald par les Français en 1798.
Echelle : $^1/_{160\,000}$

Fig. 221. — Pestalozzi recueillant les orphelins à Stans. *(D'après le tableau de A. Grob.)*

à la République helvétique un traité d'alliance offensive et défensive. Les troupes françaises pouvaient passer librement dans notre pays et la Suisse devait fournir à la France un corps de 18 000 soldats. Peu à peu, le gouvernement helvétique dut se borner à obéir aux ordres du Directoire français.

La guerre éclata de nouveau en Europe. Les généraux français firent de la Suisse la base de leurs opérations et notre pays devint le champ de bataille des armées étrangères. Le front de l'armée française s'étendait de Zurich à la Reuss et au Haut-Valais ; en face, se trouvait l'armée autrichienne. Une légion helvétique, commandée par le colonel vaudois de Rovéréa, combattait avec les Autrichiens.

En 1799, deux grandes batailles se livrèrent dans les environs de Zurich. Dans la première (4 juin), le général Masséna fut battu par l'archiduc Charles, qui commandait l'armée autrichienne. En août, l'archiduc voulut reprendre le combat en surprenant les Français. Pendant la nuit, l'armée autrichienne tenta de traverser l'Aar. Elle se heurta à deux compagnies de carabiniers zuricois, lesquelles, blotties derrière les murs d'un village en ruines, à 150 pas, fusillèrent, homme par homme, les Autrichiens qui essayaient de construire un pont.

L'archiduc Charles reçut l'ordre de quitter la Suisse avec la plus grande partie de ses troupes pour se rendre en Allemagne. Il fut remplacé par le général russe Korsakof. Ce dernier attendait le général Souvarof qui d'Italie venait à son secours par le Saint-Gothard. Mais le 25 septembre, Masséna attaqua Korsakof et le battit complètement. La Suisse orientale fut de nouveau occupée par les Français.

Pendant ce temps, Souvarof traversait péniblement les Alpes. Il avait pu franchir le Saint-Gothard en livrant de nombreux combats aux troupes françaises commandées par l'habile général Lecourbe. Il descendit ensuite la vallée de la Reuss. Au bord du lac des Quatre-Can-

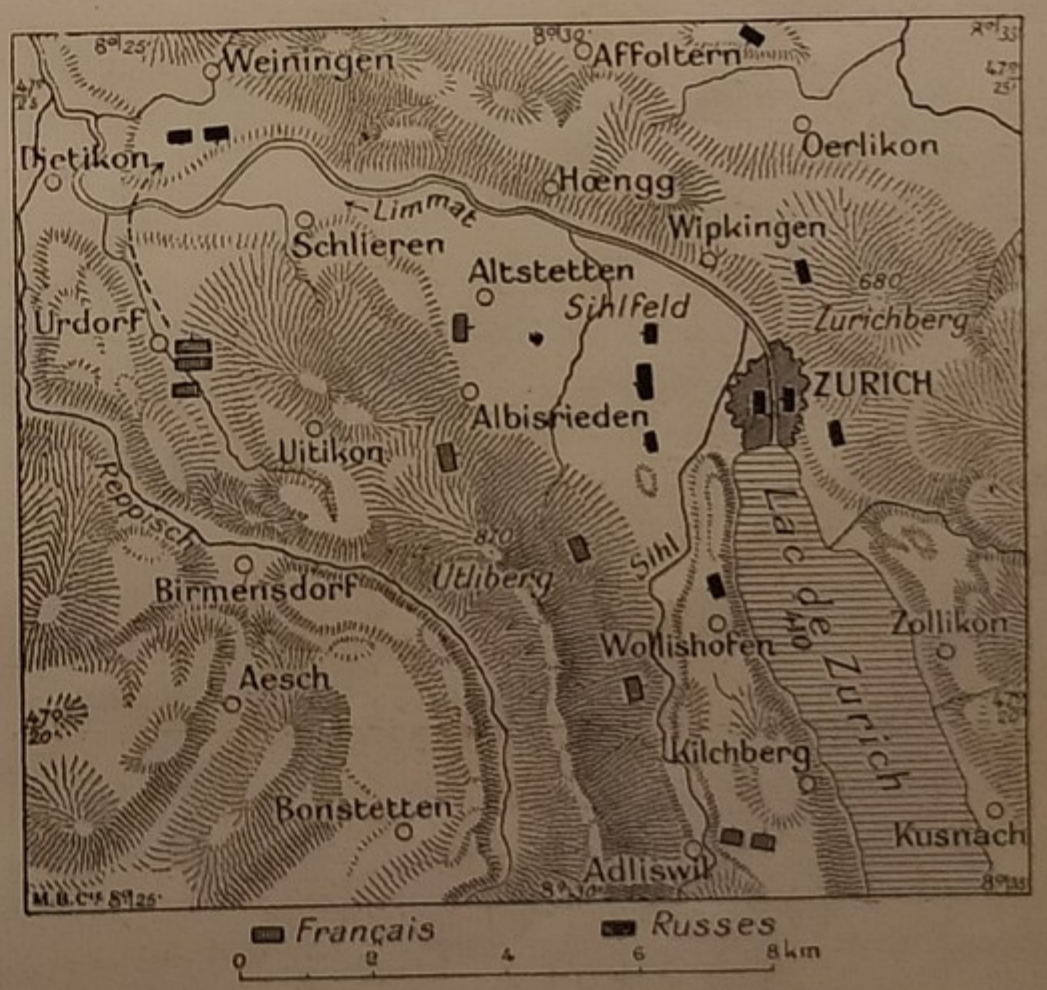

Fig. 222. — Carte de la seconde bataille de Zurich.
Echelle : 1/200 000

avait pu franchir le Saint-Gothard en livrant de nombreux combats aux troupes françaises commandées par l'habile général Lecourbe. Il descendit ensuite la vallée de la Reuss. Au bord du lac des Quatre-Can-

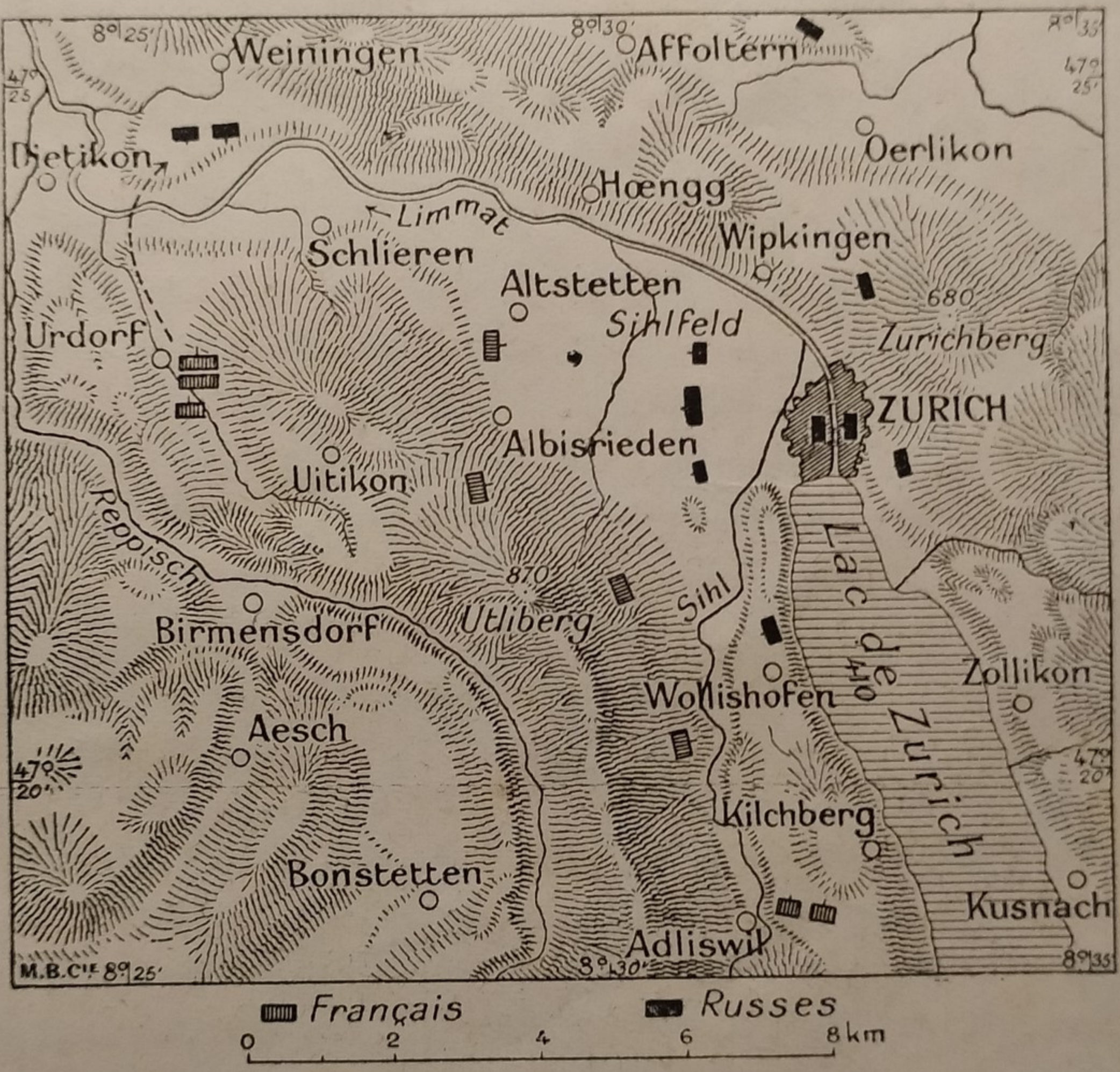

Fig. 222. — Carte de la seconde bataille de Zurich.
Echelle : $^1/_{200\,000}$

Fig. 223. — Souvarof.

tons, de nouveaux obstacles l'arrêtèrent. Les Français avaient retiré tous les bateaux et aucun chemin ne longeait les rives du lac bordées de rochers à pic. Malgré le brouillard et la pluie, Souvarof traversa le Kinzig pour atteindre la vallée de la Muota ; il y rencontra le général Lecourbe, qui lui barrait la route de Schwytz ; il apprit alors la défaite de Korsakof. Il se dirigea sur Glaris, par le Pragel, puis sur les Grisons par le Panix couvert de neige (voir fig. 224). Souvarof atteignit le Vorarlberg après avoir perdu ses bagages, la plus grande partie de son artillerie et de nombreux soldats. En 10 jours, l'armée russe, au prix de terribles souffrances, avait franchi quatre cols de haute altitude et effectué une des expéditions les plus extraordinaires de l'histoire. Un monument a été élevé au Pont du Diable à la mémoire de l'armée de Souvarof.

5. Luttes des partis. Fin de la République helvétique. — Le pays était épuisé par les guerres dont il avait été le théâtre en 1798 et 1799. Les troupes françaises vivaient chez nous de rapines, et on se fait difficilement une idée de la misère affreuse qui régnait dans certaines contrées. La situation politique n'était pas meilleure. Deux grands partis luttaient sans cesse l'un contre l'autre : les *fédéralistes*, qui auraient voulu rétablir l'ancienne Confédération et qui se recrutaient dans la Suisse primitive, parmi les familles patriciennes ; les *unitaires*, qui défendaient les principes de la Révolution et l'unité de la Suisse. Ces derniers cherchaient, par tous les moyens possibles, à maintenir la République helvétique une et indivisible. Le gros de ce parti était composé des anciens sujets.

Les fédéralistes, à maintes reprises, cherchèrent à chasser les unitaires du pouvoir. La période de 1800 à 1802 est remplie de ces luttes. Bonaparte, Premier Consul de la République française, favorisait tantôt les uns, tantôt les autres. Il cherchait à perpétuer l'agitation pour avoir un prétexte d'intervenir dans les affaires de la Suisse.

En 1801, les fédéralistes l'emportèrent. Leur chef, Aloïs Reding, fut nommé landamman de la Suisse. Il se rendit à Paris et vit Bonaparte, mais ne put s'entendre avec lui. Pour plaire aux patriciens bernois, Reding aurait voulu rendre le Pays de Vaud à Leurs Excellences. Le Premier Consul répondit avec vivacité : « Ceci est mon sang, et le soleil rebroussera du couchant au levant plutôt que Vaud ne retombe sous la domination bernoise. »

C'est alors que se produisit, dans le canton du Léman, l'insurrection des Bourla-Papey [1].

(1) Brûleurs de papiers, c'est-à-dire des actes relatifs aux droits féodaux.

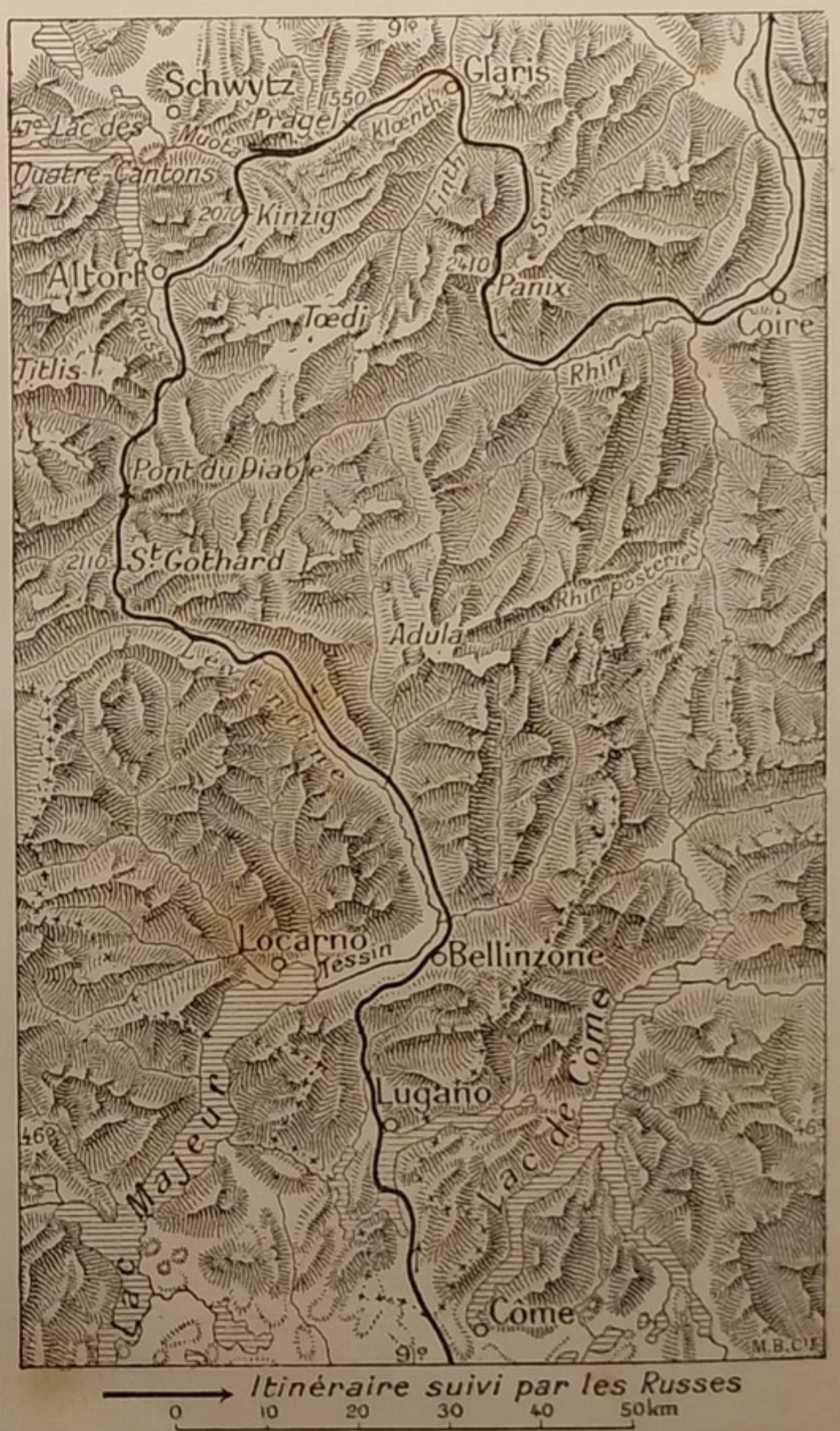

Fig. 224. — Marche de Souvarof à travers les Alpes en 1799. — Echelle : $^1/_{1\,175\,000}$

Fig. 225. — Troupes vaudoises en 1803.

Les paysans ne voulaient pas entendre parler du rétablissement des cens et des dîmes. Ils avaient pris pour devise : « Paix aux hommes, guerre aux papiers ». Ils parvinrent à détruire plusieurs importantes collections d'archives féodales. Ce soulèvement s'apaisa rapidement.

En 1802, Reding fut renversé et les unitaires reprirent le pouvoir. Bonaparte retira les troupes françaises de la Suisse, enlevant à la République helvétique son principal soutien. La guerre civile éclata. Les fédéralistes marchèrent sur Berne. Le gouvernement s'enfuit à Lausanne. Les troupes fédéralistes allaient pénétrer dans cette ville lorsqu'un envoyé de Bonaparte, le général Rapp, ordonna la cessation immédiate des hostilités et imposa la médiation de la France. Les soldats français pénétrèrent dans notre pays. Les chefs fédéralistes furent enfermés dans la forteresse d'Aarbourg et les partis furent invités à envoyer à Paris des délégués afin de préparer une nouvelle constitution. La République helvétique terminait ainsi son éphémère existence.

RÉSUMÉ

1. **La République helvétique.** — La République helvétique une et indivisible, imposée par les Français, remplaça l'ancienne Confédération. Elle était formée de dix-neuf cantons, dont plusieurs n'avaient ni les mêmes noms, ni les mêmes limites qu'autrefois. Elle était dirigée par un gouvernement central, un Directoire de cinq membres, et par deux conseils : le Grand Conseil et le Sénat. La Suisse ne formait qu'un seul Etat; c'est pourquoi on l'appela la *République helvétique une et indivisible*. Les cantons n'étaient plus que de simples préfectures. Il n'y avait plus de pays sujets, ni de pays alliés. Genève, Neuchâtel et le Jura bernois ne faisaient pas partie de la République helvétique; un peu plus tard, le Valais en fut détaché pour former la *République rhodanique*.

La République helvétique proclama la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de commerce et d'industrie ainsi que l'égalité devant la loi. Les troupes françaises continuèrent à occuper le pays et le représentant de la France, Rapinat, agissant en maître, tira des cantons et des particuliers le plus d'argent possible. Aussi la République ne rencontra-t-elle pas partout une égale sympathie.

2. **Résistance des petits cantons.** — Les montagnards des petits cantons étaient indignés de la suppression de leurs landsgemeinden et craignaient pour leur religion. Ils refusèrent de reconnaître le gouvernement helvétique et prirent les armes. Un officier schwytzois, Aloïs Reding, se mit à leur tête. Le Directoire chargea le général Schauenbourg de les soumettre.

Les Français marchèrent d'abord sur Schwytz. Ils furent repoussés; mais le curé Marianus Herzog ayant abandonné le poste qui lui avait été confié, Reding se replia vers le sud. Un nouveau combat s'engagea à *Rotenturm*. Les Français furent de nouveau repoussés avec des pertes sérieuses. Cependant Reding se rendit compte qu'il ne pouvait résister longtemps à des forces supérieures. Les Schwytzois, réunis en landsgemeinde, consentirent à se rallier à la République helvétique. Les autres cantons insurgés, Glaris, Unterwald et Uri, se soumirent à leur tour.

3. **Insurrection du Nidwald.** — Le Directoire helvétique voulut imposer à chaque citoyen l'obligation de prêter serment à la Constitution. Les Nidwaldiens refusèrent d'obéir. Ils prirent les armes et chassèrent les autorités helvétiques. Le général Schauenbourg fut encore chargé de réprimer l'insurrection. Le 9 septembre 1798, les troupes françaises attaquèrent le Nidwald; les habitants, hommes, femmes et enfants, résistèrent avec un courage admirable, mais furent accablés sous le nombre. Les

Français massacrèrent tous les habitants qu'ils rencontrèrent; Stans et les villages voisins furent livrés aux flammes. De nombreux orphelins furent recueillis par le grand pédagogue Pestalozzi, que le Directoire helvétique avait envoyé à Stans.

4. **La guerre étrangère en Suisse. Les deux batailles de Zurich.** — La Suisse devint le champ de bataille de l'Europe. Notre pays fut envahi par les armées étrangères : d'un côté les Français; de l'autre, les Autrichiens et les Russes. Deux batailles furent livrées à Zurich; dans la première, les Français furent battus; dans la seconde, les Russes furent repoussés. Ils attendaient des renforts que leur amenait, par le St-Gothard, le général Souvarof. Arrêtés par des difficultés extraordinaires, les soldats russes ne purent déboucher à temps sur le Plateau. Ils durent traverser plusieurs cols des Alpes, au prix de souffrances inouïes, pour rentrer en Autriche par le Vorarlberg.

5. **Lutte des partis. Fin de la République helvétique.** — Une misère affreuse régnait en Suisse. La situation politique était, de plus, fort mauvaise. Deux grands partis étaient en lutte : les *Fédéralistes* et les *Unitaires*. En 1801, les Fédéralistes l'emportèrent et Aloïs Reding fut nommé *Premier Landamman* de la Suisse. Mais, en 1802, les Unitaires reprirent le pouvoir. La guerre civile éclata. Le gouvernement helvétique dut s'enfuir de Berne à Lausanne. Les Fédéralistes en armes envahirent le canton du Léman; ils allaient pénétrer à Lausanne lorsque arriva un message de Bonaparte, ordonnant de cesser les hostilités et imposant sa médiation à la Suisse. Une armée française pénétra dans notre pays. Ce fut la fin de la République helvétique.

Education civique et morale. — 1. Comparer, dans ses grandes lignes, la constitution de la République helvétique avec l'organisation de l'ancienne Confédération et celle d'aujourd'hui. — 2. Les progrès réalisés par la République helvétique. — 3. Les dangers d'une trop grande centralisation pour notre pays. — 4. Les malheurs causés par l'intervention étrangère dans les affaires de la Suisse.

Devoirs. — 1. Etudier, sur la carte, la configuration de la République helvétique, ses frontières et ses divisions administratives. — Comparer avec une carte d'aujourd'hui. (Carte n° 7).
2. Décrire le tableau de Grob : Pestalozzi recueillant les orphelins de Stans (fig. 221).
3. Que penser de la conduite des soldats français dans le Nidwald ?

15me LECTURE

NAPOLÉON

1. Jeunesse de Napoléon. — Napoléon Bonaparte naquit en 1769 à Ajaccio, dans l'île de Corse. Son père n'étant pas riche, eut beaucoup de peine à élever sa grande famille. A l'âge de dix ans, Napoléon fut envoyé en France pour se préparer à devenir officier. Il commença ses études au collège de Brienne, petite ville de Champagne. En 1784, il fut reçu à l'Ecole militaire de Paris, et, à la fin de l'année, il était nommé sous-lieutenant d'artillerie. Il était capitaine en 1793, quand son régiment fut envoyé à Toulon alors occupée par les Anglais et que les Français cherchaient à reprendre. Il contribua beaucoup au succès de cette entreprise. En 1796, il fut nommé général en chef de l'armée d'Italie : il avait vingt-sept ans.

2. Ses victoires. Le Consulat. — Bonaparte battit les Autrichiens à Lodi, Arcole, Rivoli. Une armée autrichienne fut faite prisonnière à Mantoue. Les Français, qui n'étaient guère plus de cinquante mille, écrasèrent deux cent mille Autrichiens, en mirent vingt mille hors de combat et firent quarante mille prisonniers. Et, cependant, ils étaient mal équipés, mal nourris, et manquaient souvent des choses les plus nécessaires. En 1797, l'Autriche fit la paix.

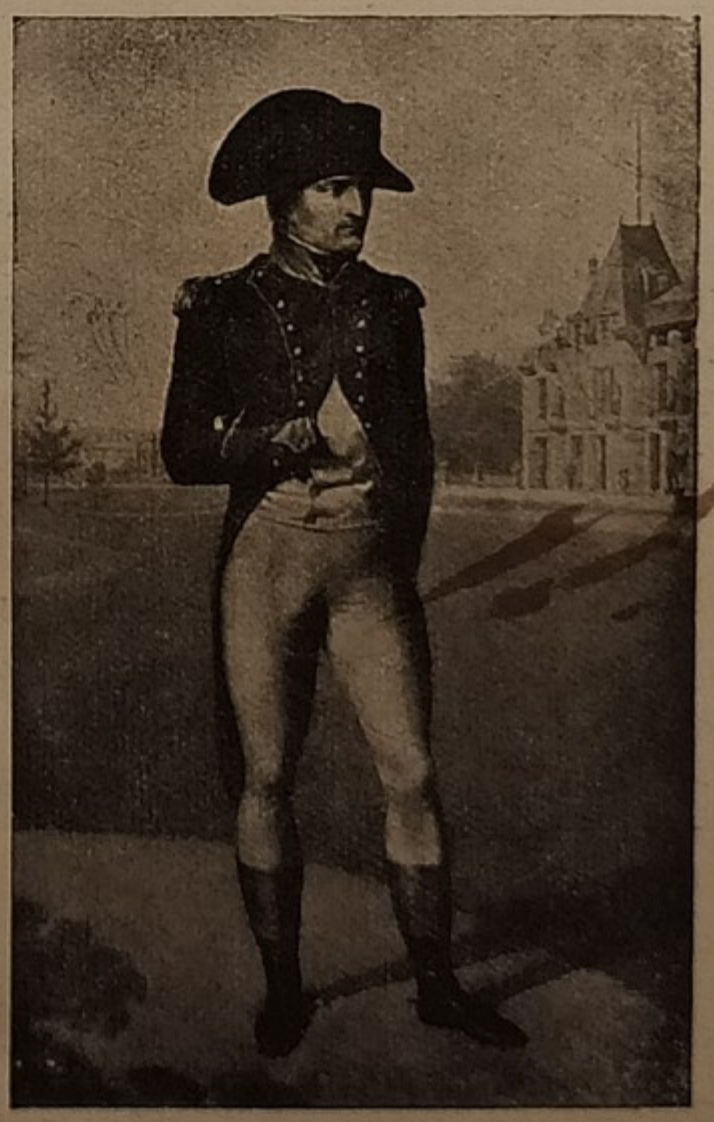

Fig. 226. — Napoléon Bonaparte.

Fig. 227. — Napoléon au Grand Saint-Bernard. *(D'après le tableau de Castres au Musée de Lausanne.)*

L'Angleterre seule restait en guerre contre la France. Ne pouvant envahir ce pays, faute de vaisseaux, Bonaparte résolut d'attaquer l'Egypte avec l'intention de se diriger ensuite sur l'Inde et d'enlever cette colonie aux Anglais. Il remporta une victoire près des Pyramides. Mais les Anglais détruisirent les vaisseaux qui avaient amené l'armée française en Egypte.

Pendant que Bonaparte guerroyait dans ce pays, l'Autriche et la Russie déclarèrent la guerre à la France. Bonaparte abandonna son armée en Egypte et rentra en France. Ce pays était fatigué des troubles qui l'agitaient depuis longtemps; le 18 brumaire (9 novembre 1799), Bonaparte fit envahir le Conseil des Cinq cents par ses soldats, qui chassèrent les députés. Il imposa une nouvelle constitution : au lieu d'un Directoire de cinq membres, il y eut trois consuls; l'un des trois, appelé *premier consul*, tenait entre ses mains presque tout le pouvoir. Ce premier consul fut Bonaparte : il devint le maître de la France.

La guerre recommença avec l'Autriche. Napoléon tenta de surprendre ses ennemis en suivant une route que l'on croyait impraticable. Il pénétra en Italie par le Grand St-Bernard. Aucun chemin ne traversait alors la montagne; il n'y avait qu'un sentier pierreux, bordé de rochers et de précipices. La grande difficulté fut le passage de l'artillerie. Les canons furent placés dans des troncs d'arbres creusés en forme d'auges, et de nombreux hommes, soldats et paysans, s'attelèrent à ces troncs et les traînèrent avec une ardeur incroyable. En deux jours, toute l'artillerie passa de Suisse en Piémont. Près du sommet, à l'hospice, les soldats trouvèrent des vivres pour les réconforter. La descente fut plus dangereuse encore que la montée. Cependant, en cinq jours, le passage était effectué. Surpris, les Autrichiens furent battus à *Marengo* et signèrent la paix. Les Anglais en firent autant en 1802.

Doué d'une puissance de travail extraordinaire, le Premier Consul remit de l'ordre dans l'administration de la France. L'organisation adoptée a été conservée jusqu'à nos jours. Il collabora lui-même à la rédaction des lois. Le recueil de ces lois est appelé *Code Napoléon*.

En 1804, Napoléon se fit nommer empereur et se fit sacrer à Paris par le pape.

3. L'Empire. — Napoléon voulut avoir une cour brillante, semblable à celle des anciens rois de France. Il créa une nouvelle noblesse, des princes, des comtes, des barons. Il choisit, pour le servir, de grands dignitaires, et tous les courtisans devaient être revêtus de costumes superbes. Il gouverna en monarque absolu, supprimant la liberté de la presse et emprisonnant parfois ceux en qui il croyait voir des ennemis.

L'empereur recommença la guerre contre l'An-

gleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie. En 1805, il entra à Vienne et battit, à *Austerlitz*, une armée composée de Russes et d'Autrichiens. Les Prussiens furent défaits, à leur tour, à *Iena*, et Berlin ouvrit ses portes à Napoléon (1806). Enfin, les Russes furent battus à *Friedland* et le tsar Alexandre Ier signa la paix à Tilsit (1807).

Ne pouvant soumettre l'Angleterre par la force, l'empereur Napoléon voulut ruiner son commerce. Il défendit de ne rien acheter et de ne rien vendre aux Anglais; c'est ce qu'on a appelé le *blocus continental*. L'Europe devait être bloquée, fermée. Les Français durent établir une surveillance sur les mers et sur les côtes de l'Europe. Le Portugal, qui ne pouvait pas vivre sans l'Angleterre, refusa d'appliquer le blocus continental. Napoléon y envoya une armée et ce pays dut se soumettre. Il fit aussi la guerre à l'Espagne; il battit l'armée espagnole, mais il ne put venir à bout de la résistance du peuple.

Pendant que Napoléon était en Espagne, l'Autriche avait recommencé la guerre. L'empereur rentra rapidement en France, marcha contre les Autrichiens, qui subirent une grande défaite à *Wagram*. Il imposa la paix de Vienne, en 1809.

L'empereur était à ce moment à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Mais il n'avait point d'enfant et il voulait fonder une dynastie. Il fit prononcer le divorce entre lui et l'impératrice *Joséphine* et épousa *Marie-Louise*, fille de l'empereur d'Autriche. En 1811, un fils lui naquit; ce fut, pour la France d'alors, une grande joie. En cette année, l'empire français comprenait 130 départements et 100 millions d'habitants.

Cette fortune extraordinaire accrut prodigieusement l'ambition de l'empereur. Il voulait être le roi des rois; mais il était détesté de toute l'Europe qu'il opprimait. Il se rendait d'ailleurs parfaitement compte de la haine qu'il amassait sur sa tête. Un jour, il demanda à un de ses familiers: « Que dira-t-on quand je mourrai ? — On célébrera votre génie, Sire, lui répondit-on. — Non, déclara l'empereur, on dira : « Ouf ! »

4. Chute de Napoléon. — Le tsar de Russie, Alexandre Ier, déclara la guerre à l'Empereur des Français, qui, en 1812, avec une armée de 500 000 hommes, envahit la Russie. Après de sanglantes batailles, Napoléon entra à Moscou, mais les Russes mirent le feu à la ville. L'empereur fut obligé d'ordonner la retraite. On était en hiver: la neige tombait sans arrêt. L'armée souffrit atrocement du froid et de la faim. La cavalerie russe harcelait les Français, qui mouraient en chemin par milliers. Il fallut abandonner l'artillerie et les bagages. Au passage de la *Bérésina*, rivière importante près de la frontière russe, un terrible

Fig. 228. — Retraite de Russie. *(D'après Louis Dunki.)*

combat fut livré; les soldats suisses s'y distinguèrent par leur bravoure et leur discipline.

Rentré en Allemagne, Napoléon eut à lutter contre le roi de Prusse et les princes allemands. Une grande bataille se livra près de *Leipzig* (1813). Napoléon fut vaincu et recula jusqu'au Rhin. La France fut envahie et l'empereur abdiqua. Il fut exilé à l'île d'Elbe (1814). Le frère du malheureux Louis XVI fut placé sur le trône de France et régna sous le nom de Louis XVIII.

Dans son exil, Napoléon apprit que beaucoup de Français étaient mécontents de leur nouveau gouvernement. Au mois de mars 1815, il débarqua sur les côtes de France et, presque seul d'abord, se dirigea sur Paris. Les troupes envoyées contre lui, commandées par le maréchal Ney, se placèrent sous ses ordres. Louis XVIII s'enfuit, et Napoléon rentra dans sa capitale.

Tous les souverains de l'Europe se liguèrent alors pour lui déclarer la guerre. En 1815, une grande bataille, livrée près de *Waterloo* en Belgique, mit définitivement fin à la puissance de Napoléon. Malgré des prodiges de valeur, l'armée française fut battue, et l'empereur abdiqua encore une fois. Il se réfugia sur un vaisseau anglais, qui le conduisit à Ste-Hélène, petite île perdue dans le sud de l'océan Atlantique.

Napoléon a été un homme d'un rare génie, mais, pour son malheur et celui de la France, il a été trop ambitieux et trop despotique. Pour régner en maître absolu, il a supprimé dans son pays toutes les libertés politiques; pour étendre sa domination, il a fait mourir des millions d'hommes sur les champs de bataille; il a attiré sur sa patrie la haine de beaucoup de peuples et a laissé la France moins grande qu'à son avènement.

D'après LAVISSE.

CHAPITRE XXI

LA CONFÉDÉRATION DES XIX CANTONS

1. La Suisse sous l'Acte de médiation. — Bonaparte réunit à Paris soixante-trois délégués des cantons suisses. On donna à cette assemblée le nom de *Consulta helvétique*. Elle comprenait quarante-huit unitaires et quinze fédéralistes. Cinq délégués de chacun des deux partis, joints à quatre sénateurs français, furent désignés par Bonaparte pour préparer un projet organisant la République helvétique sur de

Fig. 229. — Sceau de la Confédération en 1803.

nouvelles bases. Après avoir entendu les représentants des deux opinions en présence et discuté avec eux, Napoléon présenta à la Consulta, le 19 février 1803, une nouvelle constitution, qui prit le nom d'*Acte de médiation*.

Fond vert
Fig. 230. — Armoiries de St-Gall.

Fond blanc
Fig. 231. — Armoiries des Grisons.

La Suisse cessait d'être un état unitaire, elle redevenait une Confédération de cantons. Aux treize anciens cantons, s'en ajoutèrent définitivement six nouveaux, formés des pays naguère sujets et alliés. Les nouveaux cantons furent : Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud. Ainsi se constitua la *Confédération des dix-neuf cantons*. C'était la Suisse actuelle, moins le *Valais*, qui formait une république indépendante, *Neuchâtel*, qui constituait une principauté, *Genève* et le *Jura bernois* actuel, qui fai-

Noir et bleu
Fig. 232. — Armoiries d'Argovie.

Vert et blanc
Fig. 233. — Armoiries de Thurgovie.

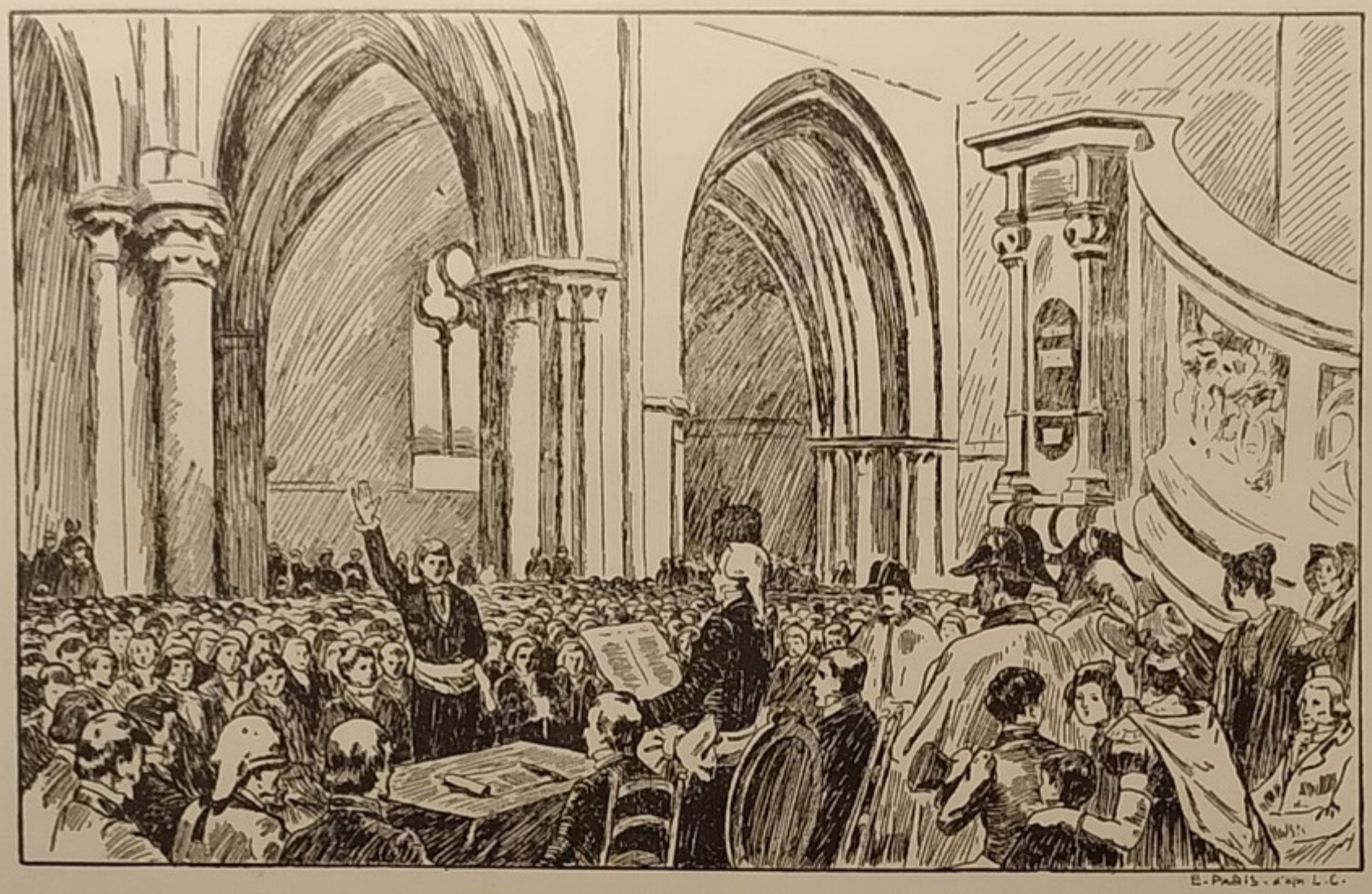

Fig. 234. — Assermentation du Grand Conseil du canton de Vaud, le 26 mai 1803, dans la cathédrale de Lausanne. *(D'après un dessin d L. Curtat.)*

saient partie de la France. Le *Frickthal*, qui avait appartenu à l'Autriche, fut rattaché à la Suisse et fit partie du canton d'Argovie [1].

Les cantons étaient souverains. Le pouvoir fédéral était confié à une *diète* qui se réunissait deux fois par an, à tour de rôle, à Fribourg, à Berne, à Zurich, à Soleure, à Bâle et à Lucerne. Le canton qui recevait la diète

Rouge et bleu

Fig. 235. — Armoiries du Tessin.

Vert et blanc

Fig. 236. — Armoiries de Vaud.

était, pour une année, canton directeur (Vorort). Le premier magistrat du pays portait le titre de landamman de la Suisse. La diète était formée des députés des cantons ; les cantons de plus de 100 000 habitants disposaient de deux voix, les autres d'une voix.

L'Acte de médiation donna à la Suisse dix ans de paix. Le peuple respira et put se livrer aux travaux des champs et de l'industrie. Des hommes éminents consacrèrent leur vie à l'éducation des enfants. C'est à ce moment que Pestalozzi fonda à Berthoud, puis à Yverdon, une institution qui eut une renommée universelle. Le Bernois Fellenberg créa une école modèle pour les enfants pauvres, et le père Girard acquit une grande réputation par les nouvelles méthodes qu'il introduisit dans les écoles de Fribourg.

Un ingénieur zuricois, Conrad Escher, entreprit le desséchement des marais qui s'étendaient entre les lacs de Zurich et de Walenstadt. Il creusa d'abord un canal, qui conduisit les eaux de la Linth directement dans

Fig. 237. — Monument de Pestalozzi à Zurich.

(1) Voir carte N° 8.

Fig. 238. — Philippe-Emmanuel de Fellenberg.

le lac de Walenstadt, puis un autre qui relia le lac de Walenstadt à celui de Zurich. Ces travaux ne furent terminés qu'en 1818. Dès lors, une contrée étendue fut préservée des inondations et livrée à la culture. Une statue fut élevée plus tard à ce bienfaiteur de l'humanité qui reçut le nom d'Escher de la Linth.

Une terrible catastrophe atteignit, en 1806, le village de Goldau, dans le canton de Schwytz : tout un pan du Rossberg s'écroula et recouvrit de ses débris la contrée avoisinante. Une centaine d'habitations furent détruites et 457 personnes périrent, ensevelies sous les débris de l'éboulement.

Pendant toute la période de l'Acte de médiation, la Suisse subit une dure oppression de la part de l'empereur Napoléon. Un de ses premiers actes fut d'imposer à notre pays une alliance défensive et une capitulation militaire. La Suisse devait fournir à la France un contingent permanent de 16 000 hommes. Continuellement décimé par les guerres meurtrières, ce corps de troupes ne put être maintenu au chiffre fixé ; il fallut le réduire à 12 000 hommes. Ces soldats combattirent, avec les armées françaises, sur les champs de bataille d'Italie, d'Autriche et de Russie. Ils s'y distinguèrent par leur admirable courage et leur excellente discipline.

Le despotisme de Napoléon grandit avec ses victoires. Dans sa toute-puissance, il disposait des peuples selon sa volonté. En 1806, il se fit céder par le roi de Prusse la principauté de Neuchâtel ; il la donna à un de ses officiers, le maréchal Berthier. En 1810, il annexa à la France le Valais, qui devint le département du Simplon.

2. Entrée des alliés en Suisse. — Après avoir battu toute l'Europe, Napoléon subit à son tour de terribles revers. Son armée fut décimée en Russie, puis les alliés — Russes, Autrichiens, Allemands, — le battirent à Leipzig (1813). Ses soldats reculèrent jusqu'au Rhin. La Suisse se trouvait sur la route des alliés. Lorsque les autorités fédérales apprirent que les ennemis de Napoléon se rapprochaient de la frontière, elles proclamèrent la neutralité de la *Confédération helvétique* et ordonnèrent une levée de troupes pour faire respecter cette décision. L'armée suisse fut placée sous le commandement du général *Rodolphe de Wattenwyl ;* elle ne se composait que de 12 500 hommes ; 160 000 Autrichiens étaient à la frontière. En présence des hésitations du landamman Reinhard, de Zurich, et se rendant compte que toute résistance était impossible, le général de Wattenwyl ordonna le licenciement de ses troupes. De nombreux soldats suisses, honteux de l'affront infligé à l'honneur national, brisèrent leurs armes et accusèrent les officiers de

Fig. 239. — Le Père Girard.

Fig. 240. — Passage des alliés en Suisse.

trahison. En décembre 1813, les Autrichiens pénétrèrent dans notre pays par Bâle et Schaffhouse, et, en colonnes interminables, se dirigèrent sur la France par Neuchâtel et Genève.

Les habitants du Jura bernois souffrirent cruellement du passage des soldats étrangers. Le pays de Neuchâtel, qui n'avait jamais vu son prince français, le maréchal Berthier, se replaça immédiatement sous la suzeraineté du roi de Prusse. Une partie de l'armée alliée, sous la conduite du général Bubna, arriva sous les murs de Genève. La garnison française capitula. Genève proclama à nouveau son indépendance et réclama un contingent de soldats suisses. Un bataillon formé de Fribourgeois et de Soleurois fit son entrée dans cette ville (1er juin 1814) au milieu d'un grand enthousiasme. A la

Fig. 241. — Monnaie vaudoise en 1812.

même époque, le Valais fut délivré de la domination française.

3. Le pacte fédéral de 1815. — La défaite de Napoléon et le passage des armées alliées rendaient l'espoir aux partisans de l'ancienne Confédération ; ils crurent le moment venu de la reconstituer. Les vieilles familles aristocratiques reprirent le pouvoir dans plusieurs cantons. Berne invita ses anciens sujets, Vaudois et Argoviens, à reconnaître de nouveau son autorité. Ils refusèrent. Ils trouvèrent un protecteur dans l'empereur de Russie, Alexandre 1er, auprès duquel deux Vaudois très écoutés défendirent la cause de leur canton : c'étaient Frédéric-César de la Harpe et Jomini, originaire de Payerne, général de l'armée russe.

En 1814, une diète se réunit à Zurich. Berne resta à l'écart; le gouvernement de ce canton ne voulait pas admettre que la perte de Vaud et d'Argovie était définitive. Il convia ses « vrais Confédérés », suivant son expression, c'est-à-dire les cantons qui formaient l'ancienne Confédération, à se réunir à Lucerne : Fribourg, Soleure, Zoug, Uri, Schwytz et Lucerne répondirent à son appel. La Suisse allait de nouveau être divisée en deux camps, mais les Alliés ordonnèrent à la diète de Lucerne de se dissoudre. Tous les cantons ne tardèrent pas à envoyer des députés à Zurich. Une fois au complet, la diète s'occupa de rédiger une nouvelle constitution. La tâche était difficile ; la lutte fut très vive ; on discuta pendant des mois. Enfin, en 1815, on parvint à s'entendre et le nouveau *Pacte fédéral* fut adopté.

Cette constitution fut présentée au *Congrès de Vienne* qui réunissait, pour réorganiser l'Europe, les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, de la Prusse, du Portugal, de la Russie et de la Suède. La Confédération et plusieurs cantons y avaient envoyé des délégués pour y défendre leurs intérêts. Reinhard, de Zurich, de Montenach, de Fribourg, Wieland, bourgmestre de Bâle, représentaient la Confédération. Le canton de Vaud avait comme agent Frédéric-César de la Harpe; Genève, Pictet de Rochemont, dont l'activité fut particulièrement heureuse. Le

Fig. 242. — Charles Pictet de Rochemont.

Congrès de Vienne reconnut le Pacte fédéral.

Après la bataille de Waterloo et l'abdication de Napoléon, un nouveau Congrès se réunit à Paris (1815). Pictet de Rochemont y défendit les intérêts de la Suisse. Le Congrès déclara que **la neutralité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de l'Europe entière**. Le traité de Paris comprit dans la neutralité helvétique la Savoie du nord.

4. La Confédération des vingt-deux cantons. — Aux dix-neuf cantons de l'Acte de médiation s'en ajoutèrent trois qui avaient demandé leur admission dans la Confédération : c'étaient le Valais, Neuchâtel et Genève. Neuchâtel désirait entrer dans le corps helvétique auquel le rattachaient de nombreux liens. Mais son aristocratie trouvait avantageux de rester sous la suzeraineté du roi de Prusse, suzeraineté qui s'exerçait de loin et qui, pour elle, était une source d'avantages, sans être une gêne. Ce n'est pas sans hésitation que la diète de 1815 accepta Neuchâtel comme canton suisse tout en reconnaissant la suzeraineté du roi de Prusse.

Blanc et rouge

Fig. 243. — Armoiries du Valais.

Vert, blanc et rouge

Fig. 244. — Armoiries de Neuchâtel.

Le manque d'entente entre nos hommes d'Etat fit perdre à notre pays les belles vallées de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna. Genève obtint une augmentation de territoire. La plus grande partie de l'ancien évêché de Bâle, avec la ville de Bienne, fut réunie à Berne pour former le Jura bernois et compenser en partie la perte de l'Argovie et du Pays de Vaud.

Jaune et rouge

Fig. 245. — Armoiries de Genève.

Le pacte fédéral de 1815 n'était en réalité qu'un traité d'alliance entre les vingt-deux cantons formant la Confédération ; c'était un réel retour en arrière. Les cantons se garantissaient leurs constitutions, leur territoire. Ils étaient égaux en droits. En cas de désordres intérieurs, ils pouvaient faire appel à l'assistance des Confé-

Fig. 246. — Débarquement des troupes suisses à Genève, le 1er juin 1814.

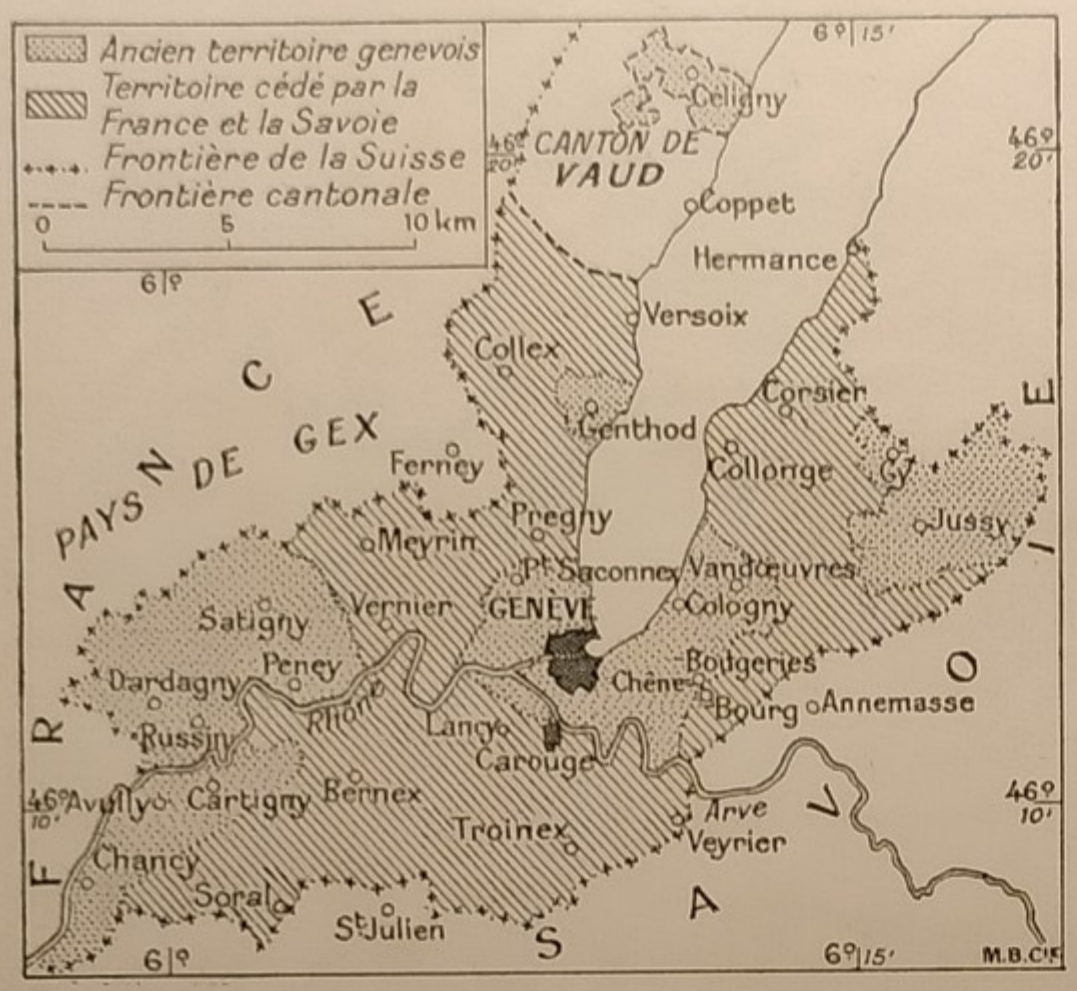

Fig. 247. — Formation du canton de Genève.
Echelle $^1/_{375\,000}$

dérés, qui étaient tenus de l'accorder; dans les cas très importants seulement, on pouvait avoir recours à une intervention fédérale armée. Pour garantir le Pacte fédéral et la neutralité du pays, on prévoyait une armée fédérale de 32 000 hommes.

L'autorité supérieure de la Confédération était la diète, dans laquelle chaque canton avait une voix. La diète se prononçait sur la paix et la guerre, sur les traités d'alliance et les traités de commerce; elle désignait les représentants de la Suisse à l'étranger et nommait le général en chef, son état-major et les colonels fédéraux. Les affaires fédérales étaient dirigées par le Vorort, ou gouvernement du *canton directeur*, qui alternait tous les deux ans entre Zurich, Berne et Lucerne. Le Pacte déclarait qu'en Suisse, il n'y avait plus de pays sujets; la liberté de commerce était garantie, mais chaque canton conservait le droit d'établir des péages à ses frontières. Les couvents furent maintenus et leurs biens garantis, ce qui fut la source de maintes graves difficultés. Le 7 août 1815, à Zurich, le Pacte fédéral fut solennellement juré par les représentants des cantons.

RÉSUMÉ

1. **La Suisse sous l'Acte de médiation.** — Bonaparte réunit à Paris des délégués des cantons suisses. Après avoir discuté avec eux, il donna à notre pays une nouvelle constitution connue sous le nom d'*Acte de médiation*. La Suisse devenait une Confédération de cantons, mais sans pays sujets. Aux treize anciens cantons s'en ajoutèrent six nouveaux : St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud.

Chaque canton avait son gouvernement particulier. Le pouvoir central était confié à une *diète*, qui se réunissait à tour de rôle à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich, Lucerne. Le canton qui recevait la diète était, pour une année, *canton directeur*, et son premier magistrat portait le titre de landamman de la Suisse.

Sous l'Acte de médiation, notre pays jouit de la paix. Cependant, Bonaparte, qui, en 1804, devint empereur, ne tarda pas à commander en maître. Il exigea de la Suisse de nombreux soldats qui combattirent sur tous les champs de bataille de l'Europe. En 1806, il se fit céder la principauté de Neuchâtel qu'il donna à un de ses officiers. En 1810, le Valais fut annexé à la France. Après avoir battu presque toute l'Europe, Napoléon subit de grands revers. Dans la retraite de Russie, il perdit la plus grande partie de son armée. Il fut vaincu à Leipzig et la Prusse, l'Autriche et la Russie se préparèrent à envahir la France.

2. **Entrée des alliés en Suisse.** — La Suisse se trouvait sur la route des troupes alliées marchant contre la France. La Confédération se déclara neutre et leva des troupes. Mais les alliés avaient résolu de traverser notre pays. En décembre 1813, 160 000 Autrichiens envahirent la Suisse par Bâle et Schaffhouse. Les troupes fédérales furent licenciées.

Les Français se retirèrent de l'ancien évêché de Bâle; le pays de Neuchâtel se replaça sous la suzeraineté du roi de Prusse, et les Genevois s'empressèrent de proclamer leur indépendance. Le 1er juin 1814, un contingent de soldats suisses entra dans la ville. Le Valais fut délivré de la domination française. L'Acte de médiation était supprimé.

3. **Pacte fédéral de 1815.** — Les anciennes familles aristocratiques profitèrent des défaites de l'armée française pour reprendre le pouvoir dans quelques cantons. Elles auraient voulu rétablir l'ancienne Confédération. Berne convoitait de nouveau l'Argovie et le Pays de Vaud, mais ces cantons trouvèrent un défenseur en la personne du tzar de Russie, Alexandre Ier.

8. — La Confédération des dix-neuf cantons.
Echelle : 1/1 750 000.

8. — La Confédération des dix-neuf cantons.

Echelle : 1/1 750 000.

Une diète se réunit à Zurich. Après de longs mois de discussion, elle élabora un nouveau pacte fédéral. Ce pacte fut présenté au Congrès de Vienne, formé de représentants des diverses puissances de l'Europe. Ce congrès reconnut la neutralité de la Suisse et sa nouvelle constitution, qui fut désignée sous le nom de *Pacte fédéral de 1815*.

4. **Le Pacte fédéral de 1815.** — Aux dix-neuf cantons de l'Acte de médiation s'en ajoutèrent trois nouveaux : Valais, Neuchâtel et Genève. Neuchâtel était à la fois canton suisse et principauté dépendant du roi de Prusse. Genève obtint un agrandissement de territoire. L'ancien évêché de Bâle fut rattaché au canton de Berne; il forme aujourd'hui le Jura bernois. L'indépendance et la neutralité de la Suisse furent proclamées.

Le Pacte fédéral de 1815 accordait les mêmes droits à tous les cantons. L'autorité supérieure de la Confédération était la diète, dans laquelle chaque canton avait une voix. Trois cantons directeurs, Zurich, Berne et Lucerne étaient, à tour de rôle, le siège du gouvernement fédéral.

Instruction civique et morale. — Comparer l'Acte de médiation et le Pacte fédéral. — Comparer la carte n° 7 avec la carte n° 8. — Indiquer les différences territoriales. — En résumant la vie de Napoléon, montrer que l'orgueil et une trop grande ambition conduisent souvent à la ruine.

Devoir. Récitation : La retraite de Russie, par V. Hugo.

Rédaction : Après une lecture, raconter les principales péripéties du passage de la Bérésina.

Lecture par le maître. La retraite de Russie et le rôle des troupes suisses; voir l'ouvrage de de Vallière et divers mémoires.

Dessin : Dessiner et colorier les armoiries des nouveaux cantons de la Suisse.

SIXIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES VINGT-DEUX CANTONS

CHAPITRE XXII

LA SUISSE SOUS LE PACTE DE 1815

1. La Restauration. Faiblesse du lien fédéral. — Après la chute de Napoléon, le roi Louis XVIII, de l'ancienne famille royale de France, *les Bourbons*, monta sur le trône. Cette période de l'histoire de France et de l'Europe a pris le nom de *Restauration*.

En Suisse, dans les anciens cantons aristocratiques, les familles patriciennes reprirent le pouvoir; de nouveau, la petite bourgeoisie, les artisans et les campagnards furent exclus du gouvernement. L'Autriche, la Prusse, la Russie agirent souvent en maîtresses dans notre pays. Dans les états voisins du nôtre, les anciens révolutionnaires furent poursuivis; ils trouvèrent un asile chez nous. Une foule d'espions surveillaient leurs faits et gestes, et les puissances alliées, ainsi que la France, intervinrent à plus d'une reprise pour forcer le gouvernement fédéral à reconduire ces proscrits hors de nos frontières. Les autorités résistèrent parfois aux injonctions des agents diplomatiques étrangers, mais trop souvent elles ne purent se montrer suffisamment fermes et courageuses.

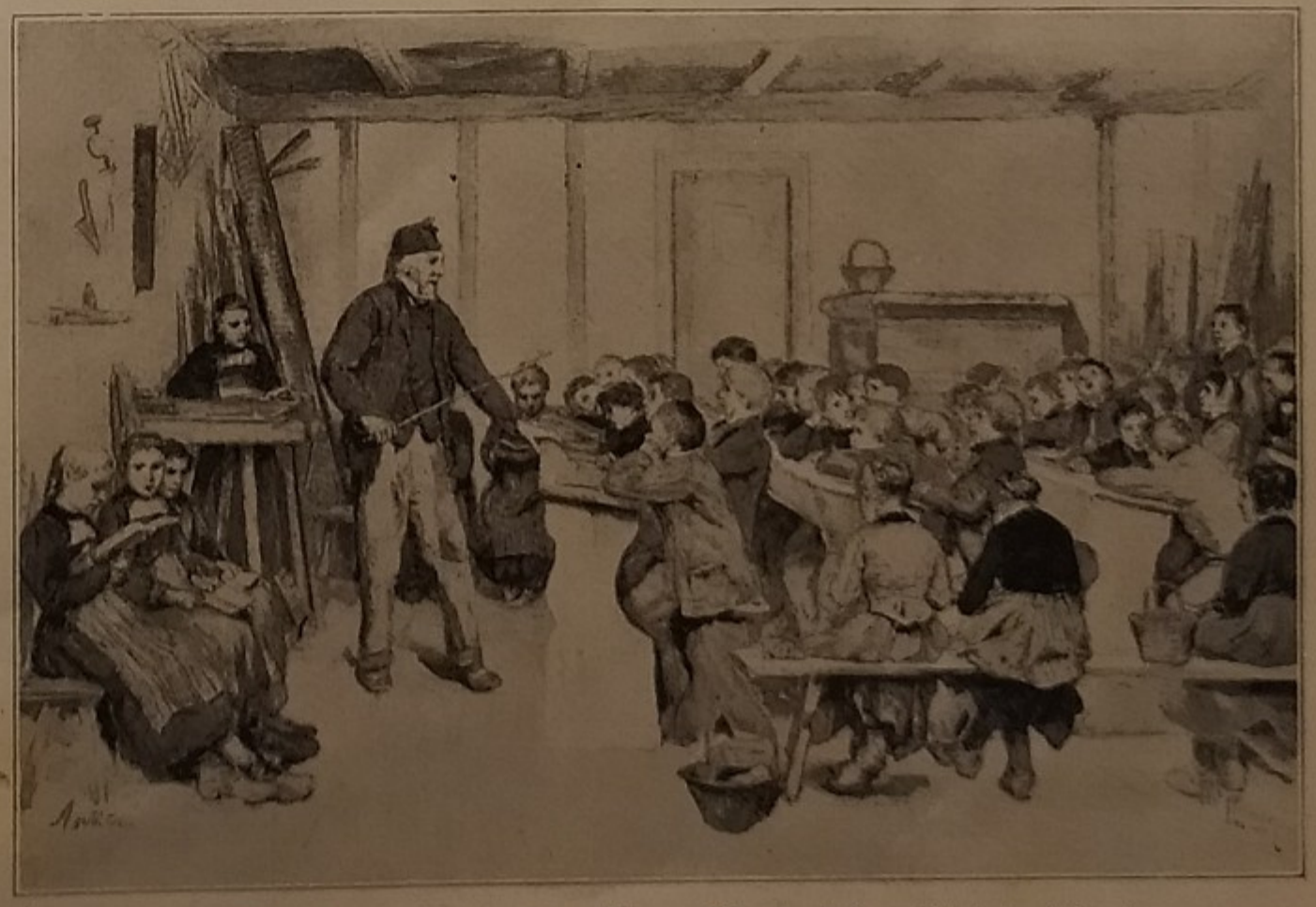

Fig. 248. — Ecole de village d'autrefois. *(D'après Anker.)*

Dans les premières années de la Restauration, notre industrie et notre commerce eurent à souffrir, de la part de la France, d'un tarif douanier prohibitif. Ce pays chercha par tous les moyens possibles à empêcher le développement de notre industrie. Des milliers d'ouvriers se trouvèrent sans travail, sans ressources. La population souffrit d'autant plus que, par suite de pluies continuelles, les récoltes firent complètement défaut à plusieurs reprises. Les années 1816 et 1817 furent particulièrement mauvaises; dans le canton de Saint-Gall, de nombreuses personnes moururent, faute d'une nourriture suffisante.

Au point de vue politique, le Pacte de 1815 marque un recul certain ; il ne garantissait plus ni la liberté religieuse, ni la liberté de presse, ni le droit d'association. Dans le canton de Vaud, malgré les éloquentes protestations d'*Alexandre Vinet* et de *Charles Monnard* en faveur de la liberté des cultes, le gouvernement fit poursuivre les personnes qui se séparaient de l'Eglise officielle pour créer des communautés dissidentes. Les autorités bernoises agirent avec plus de rigueur encore.

Les jésuites furent appelés à Fribourg, puis à Soleure, à Lucerne et à Schwytz, ce qui ne se fit pas sans susciter des luttes ardentes. A Fribourg, les écoles avaient été admirablement organisées par le père *Girard;* le Grand Conseil bouleversa cette organisation parce que l'instruction, suivant lui, n'avait pas un caractère suffisamment religieux.

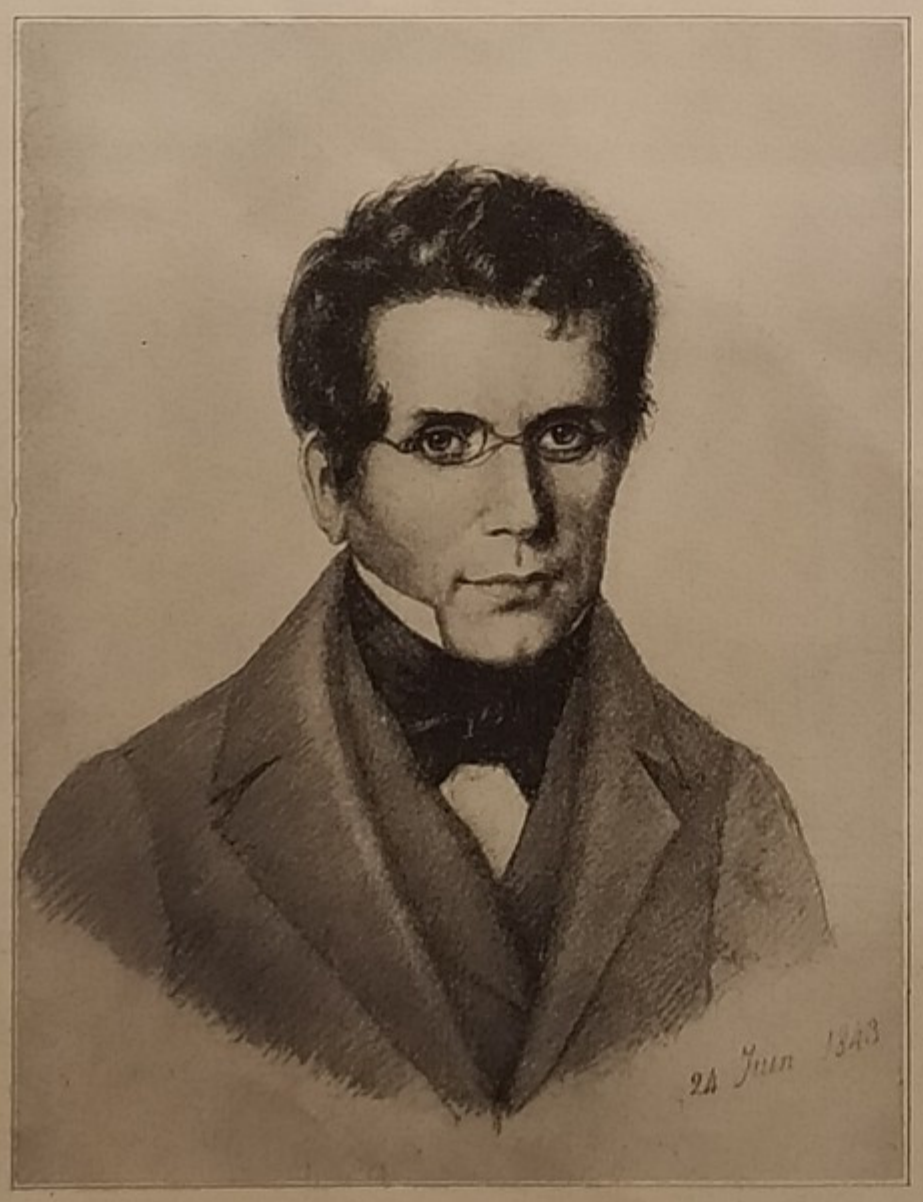

Fig. 249. — Alexandre Vinet.

La diète fédérale n'intervenait pas dans les affaires des cantons : ceux-ci possédaient toute l'autorité. Chaque canton vivait de sa vie propre. Il avait le droit de conclure, avec l'étranger, des capitulations militaires. Neuchâtel fournissait à la Prusse un bataillon de chasseurs; plusieurs régiments entrèrent au service des Pays-Bas. La France conclut des arrangements avec 17 cantons pour l'enrôlement de six régiments. Des soldats suisses défendaient le royaume des Deux-Siciles [1], et d'autres le Saint-Siège [2]. On rencontrait des soldats suisses au Piémont, en Espagne, en Angleterre. Il y eut même, à un moment donné, plus de 30 000 Suisses sous les drapeaux étrangers, chiffre énorme pour un petit pays qui ne comptait alors que 1 700 000 habitants, soit moins de la moitié de la population actuelle.

Toutefois la fin de la période qui va de 1815 à 1830 marque un essor remarquable au point de vue économique et social. L'agriculture fit des progrès. La culture des plantes fourragères se développa et les jachères disparurent peu à peu. L'élevage du bétail devint une source de beaux revenus. C'est à ce moment que, dans nos villages, les grandes et belles maisons de paysans remplacèrent les masures d'autrefois.

L'emploi des machines fut une cause de prospérité pour notre industrie. De grandes manufactures s'organisèrent. L'industrie cotonnière se répandit à Saint-Gall. Les moyens de communication se développèrent : on construisit les routes de Lausanne à Yverdon par Echallens ; de Neuchâtel à Bâle par le Hauenstein ; du Toggenbourg au Rheinthal ainsi que la voie qui longe le lac de Walenstadt. Trois belles routes alpestres facilitèrent les échanges avec l'Italie: celles du Splugen (1818-1823), du Bernardin (1819-1829), du Gothard (1820-1830). En 1823 et 1824, on vit apparaître les premiers bateaux à vapeur sur le Léman, puis sur les lacs de Constance, de Zurich, de Neuchâtel, des Quatre-Cantons et Majeur.

2. Le mouvement de 1830. — Si les gouvernements des cantons restaient séparés, si la

(1) Le royaume des Deux-Siciles était formé de Naples, du sud de l'Italie et de l'île de Sicile.
(2) Les Etats du Pape.

Suisse était une sorte de faisceau sans résistance de vingt-deux états souverains, les citoyens des diverses parties du pays aspiraient à se rapprocher. L'esprit national se développait et se fortifiait dans les grandes associations qui réunissaient des ressortissants de tous les cantons : sociétés de savants, d'étudiants, de chanteurs, d'officiers, de carabiniers, de gymnastes, etc. Les tirs fédéraux eurent une influence très heureuse. La Diète décida la création d'une école militaire centrale pour laquelle elle acheta une vaste place près de Thoune. Cette mesure permit de former de bons officiers supérieurs.

Le roi Louis XVIII mourut en 1824, après avoir donné une *Charte*, c'est-à-dire une constitution à la France. Il fut remplacé par son frère Charles X, qui voulut restaurer la monarchie absolue. La Chambre des députés fut dissoute deux fois, la liberté de la presse fut fortement restreinte et la loi électorale modifiée. Ces mesures mécontentèrent le peuple. Une insurrection éclata à Paris les 27, 28 et 29 juillet 1830. Les troupes royales furent vaincues, Charles X dut abdiquer ; il se réfugia en Angleterre. Il fut remplacé par le duc d'Orléans, qui prit le pouvoir sous le nom de Louis-Philippe, roi des Français. Celui-ci se hâta de congédier les régiments suisses, qui rentrèrent au pays.

La révolution de 1830 eut un grand retentissement dans les cantons suisses. D'importantes assemblées populaires eurent lieu pour demander la revision des constitutions cantonales. On réclama partout le droit de vote pour l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire le *suffrage universel*, l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, le droit de pétition, etc. Des mouvements populaires éclatèrent en Thurgovie, à Zurich, à Lucerne, à Saint-Gall, à Berne, à Fribourg, à Schaffhouse. Dans le canton de Vaud, le 17 décembre 1830, quelques milliers de citoyens, avertis par des feux allumés sur les hauteurs, accoururent à Lausanne et obligèrent le Grand Conseil à décider la convocation d'une *Constituante* qui devait élaborer une nouvelle constitution. Douze cantons suivirent cet exemple. On les appela les cantons *régénérés*.

Les partisans des idées nouvelles auraient voulu plus encore : ils désiraient modifier le Pacte de 1815 pour donner plus d'unité à la Confédération. Dès ce moment, les citoyens suisses furent divisés en deux grands groupes ou partis politiques. Le parti avancé, ou *parti libéral*, réclamait une centralisation plus grande, un gouvernement fédéral plus fort. Il menait une lutte ardente contre les patriciens et s'efforçait de faire augmenter les droits du peuple. Il cherchait aussi à diminuer l'influence du clergé. Le parti libéral avait pour adversaire le *parti conservateur*, qui désirait conserver toutes les prérogatives cantonales et laisser aux Eglises l'influence considérable qu'elles avaient exercée jusqu'alors.

3. Insurrection de Neuchâtel en 1831. — Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne, se trouvait dans une fausse situation. Un certain nombre de Neuchâtelois, les *républicains*, auraient voulu rompre tout lien avec le roi de Prusse et organiser le pays en une république complètement indépendante. Les *royalistes* entendaient rester fidèles à leur prince. Le roi de Prusse crut donner satisfaction à ses sujets en créant un corps législatif dont les membres, en grande partie, étaient nommés par le peuple. Cet essai de réforme ne contenta pas les républicains.

En 1831, le lieutenant de carabiniers Alphonse Bourquin, à la tête de 350 hommes résolus, s'empara du château de Neuchâtel. Il ne put organiser un gouvernement solide, parce que le mouvement avait été mal préparé et

Fig. 250. — Rentrée du général de Pfuel, à Neuchâtel, en 1831.
(Le général de Pfuel était le ministre du roi de Prusse à Neuchâtel.)

manquait de chefs expérimentés. La Diète fédérale, liée par le Pacte de 1815, envoya des commissaires et fit occuper le pays par des troupes. On négocia avec les insurgés enfermés dans le château cantonal. Promesse fut faite verbalement que les citoyens seraient appelés à voter sur la question de la séparation d'avec le roi de Prusse et de la réunion définitive à la Suisse. Le gouvernement neuchâtelois, malheureusement, ne tint pas sa parole.

Le 17 décembre 1831, une nouvelle insurrection éclata. Les insurgés furent battus à Boudry et dans le Val-de-Travers. La Chaux-de-Fonds fut occupée par 2 500 hommes. Bourquin parvint à s'enfuir en France. Un conseil de guerre condamna plusieurs chefs républicains à des peines sévères. Deux d'entre eux, le docteur Petitpierre et Henri-Constant Dubois, moururent en prison; le docteur Rœssinger subit sept ans de détention en Prusse. Les royalistes demandèrent la séparation complète entre Neuchâtel et la Suisse. Cette requête fut repoussée par la Diète et désavouée par le roi.

4. Division de Bâle en deux demi-cantons. — Les habitants de la campagne bâloise avaient joui, de 1798 à 1814, des mêmes droits que les bourgeois de la ville. Il n'en fut plus ainsi sous le Pacte fédéral de 1815. Les 16 000 habitants de la ville étaient représentés au Grand Conseil par 90 députés; les 40 000 habitants de la campagne n'en avaient que 64. Les artisans des communes rurales ne pouvaient pas vendre librement en ville les produits de leur travail, et les paysans se plaignaient des vexations dont ils étaient l'objet. Ils se soulevèrent. On leur accorda des concessions, mais elles furent jugées insuffisantes. La Diète fédérale dut faire occuper Bâle par des troupes. Le calme ne se rétablit pas; des troubles éclatèrent de nouveau.

Un combat se livra à Pratteln entre les soldats de Bâle-Campagne et ceux de Bâle-Ville. Ces derniers furent complètement défaits. En 1833, la Diète proclama définitivement la séparation de Bâle en deux demi-cantons : Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Elle ne laissa à la ville que trois communes de la rive droite du Rhin. Le trésor de la cathédrale, la fortune de l'Université, les édifices publics, etc., furent partagés dans les proportions de $^2/_3$ pour Bâle-Campagne et $^1/_3$ pour Bâle-Ville. Cette dernière dut payer des sommes importantes pour conserver les édifices placés sur son territoire et qui avaient été attribués à la partie rurale du pays.

Fig. 251. — Combat de Liestal.
(En août 1830, les troupes de Bâle-Ville s'emparèrent de Liestal, mais la résistance fut si sérieuse, qu'elles durent, quelques heures après, opérer leur retraite sur Bâle.)

5. Affaire Louis-Napoléon. — Des mouvements analogues à la révolution de 1830, en France, éclatèrent dans tous les pays de l'Europe, mais ils échouèrent. De nombreux réfugiés allemands, italiens, polonais vinrent chercher un asile en Suisse. Plusieurs d'entre eux abusèrent de l'hospitalité qui leur avait été accordée et organisèrent des complots contre les gouvernements voisins. Ils fondèrent des associations révolutionnaires dont l'action fut considérable : la « *Jeune Allemagne* », la « *Jeune Italie* », la « *Jeune France* ». Le grand agitateur italien Mazzini réunit ces sociétés en un grand faisceau qui prit le nom de « Jeune Europe ». La présence de ces étrangers en Suisse provoqua un violent mécontentement chez les gouvernements des Etats voisins, particulièrement en France. Les autorités de ce pays adressèrent à la Diète helvétique des notes diplomatiques rédigées en termes si offensants que les citoyens suisses en furent profondément froissés.

Après la chute de Napoléon 1er, la reine Hortense, belle-sœur de l'Empereur, s'était réfugiée au château d'Arenenberg, sur les bords du lac

Fig. 252. — Louis-Napoléon, capitaine d'artillerie.

inférieur de Constance. Son fils, le prince Louis-Napoléon, était devenu citoyen suisse ; comme tel, il prit part aux écoles militaires fédérales organisées à Thoune ; il reçut le brevet de capitaine d'artillerie. Il avait toujours conservé l'espoir de restaurer à son profit l'empire français et il intriguait sans cesse pour atteindre ce but. En 1836, il tenta de soulever la garnison de Strasbourg. Il échoua, fut arrêté et embarqué pour l'Amérique. L'année suivante, il fut rappelé par la maladie et la mort de sa mère. Peu après, une brochure critiquant vivement le gouvernement du roi Louis-Philippe fut répandue parmi les soldats français. Louis-Napoléon fut accusé d'en être l'auteur. La France ne voulut pas tolérer ces menées dangereuses pour sa tranquillité : elle invita la Suisse à expulser ce prétendant. Le gouvernement thurgovien refusa. La Diète dut s'occuper de cette affaire. Elle fut un moment indécise. Le syndic *Rigaud*, de Genève, et le député vaudois *Monnard* insistèrent pour qu'on repoussât immédiatement les injonctions du gouvernement français. Celui-ci prit alors des mesures militaires. Un corps de 25 000 hommes s'approcha de la frontière suisse sous le commandement du général Aymard qui, de Lyon, lança une proclamation annonçant à ses soldats qu'il avait pour mission de sévir contre de « turbulents voisins ». Ce langage indigna la Suisse entière. Les cantons occidentaux mobilisèrent immédiatement plus de 30 000 hommes d'élite ; 12 000 soldats de la landwehr furent mis de piquet ; on arma le landsturm et de nombreux volontaires. On vit des citoyens quitter immédiatement leurs affaires et venir de contrées éloignées pour défendre leur pays menacé. La Diète approuva les mesures prises par Vaud et Genève et remercia ces cantons de leur activité et de leur patriotisme.

Sur ces entrefaites, le prince Louis-Napoléon quitta la Suisse pour se fixer en Angleterre, ce qui mit fin à l'incident. Les troupes romandes furent licenciées ; elles reçurent les félicitations générales du pays.

6. Mouvements populaires. Luttes confessionnelles. Suppression des couvents d'Argovie. — La période qui va de 1830 à 1848 est une des plus troublées de notre histoire. Elle est caractérisée par un grave conflit entre l'Eglise catholique et le parti conservateur d'une part, et un nouveau parti, plus avancé et plus centralisateur que le parti libéral, le *parti radical*, d'autre part. Ici et là, éclatèrent des luttes violentes, parfois même sanglantes.

Les habitants du Jura bernois avaient accepté sans grand enthousiasme la réunion de leur pays au canton de Berne. Les Bernois administraient leurs nouveaux territoires avec sagesse, mais ils exerçaient sur tout et sur tous une tutelle tracassière. L'aristocratie occupait toutes les charges lucratives ; les habitants du Jura n'eurent jamais, jusqu'alors, un des leurs au Petit Conseil. La presse et la parole n'étaient pas libres ; pour avoir simplement signé une pétition, on pouvait être jeté en prison. Poussés par un patriote ardent, *Xavier Stockmar*, les Jurassiens bernois protestèrent. Ils adressèrent des requêtes pressantes au Grand Conseil de Berne. Celui-ci essaya de résister, mais le mécontentement gagna l'ancien canton. Le Grand Conseil dut céder et une nouvelle constitution accorda au Jura la plupart des libertés qu'il réclamait.

Des mouvements populaires éclatèrent aussi à Glaris, à Schwytz et à Zurich. Dans le Valais, les troubles durèrent plusieurs années. Une lutte

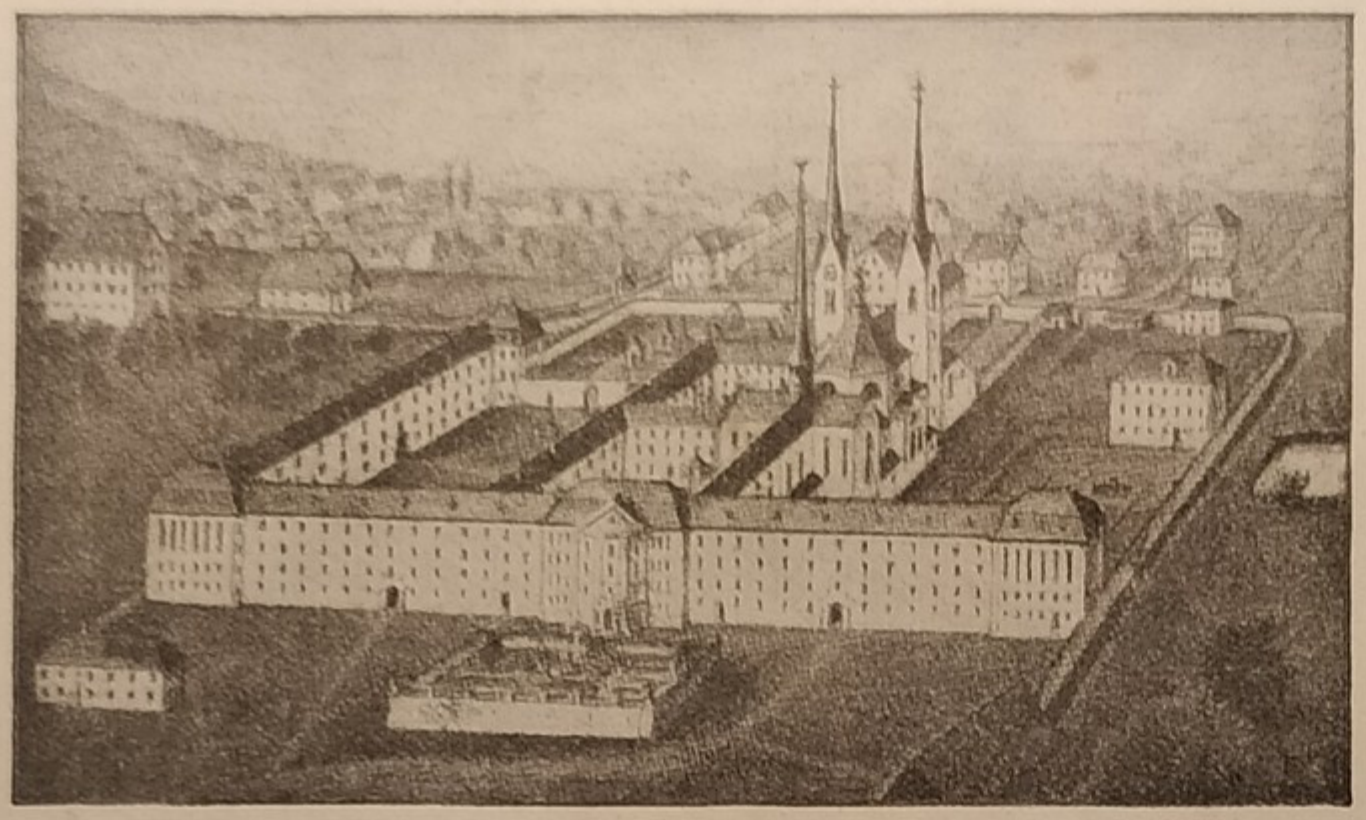

Fig. 253. — Le couvent de Muri en 1841.

violente éclata entre la « Jeune Suisse », association radicale qui se recrutait dans le Bas-Valais, et la « Vieille Suisse », groupement conservateur qui avait surtout ses partisans dans le Haut-Valais. Il se livra de véritables combats : celui du *Trient*, en 1844, marqua la victoire du parti conservateur catholique.

Dans le canton d'Argovie, les protestants, quoique plus nombreux, n'avaient au Grand Conseil qu'une représentation égale à celle des catholiques. En 1840, une nouvelle constitution supprima ce régime. Les catholiques refusèrent de s'incliner. Une insurrection éclata à Muri et à Bremgarten. Les gouvernements de Zurich et de Bâle-Campagne prêtèrent main forte à celui d'Aarau, et la révolte fut rapidement réprimée.

Les couvents, nombreux en Argovie, avaient pris part à l'émeute. Le Grand Conseil, sur la proposition du chef radical Augustin Keller, décida de supprimer huit couvents. Cette mesure, saluée avec joie par les uns, souleva une violente indignation chez les catholiques suisses et étrangers. La Diète dut s'occuper de cette question, qui provoqua une discussion très vive. Se basant sur le Pacte de 1815, qui garantissait l'existence des couvents, elle ordonna le rétablissement de ces derniers. Le gouvernement argovien fit des concessions et rétablit quatre couvents de femmes. La Diète se réunit de nouveau, mais elle refusa de reprendre la discussion sur la question des couvents argoviens. Cette décision irrita les catholiques.

7. Appel des jésuites à Lucerne. Expéditions des corps-francs. Le Sonderbund. — Le canton de Lucerne était le centre principal des catholiques suisses. Deux hommes énergiques, *Joseph Leu* et *Siegwart Muller*, dirigeaient le gouvernement ; ils jouèrent un rôle considérable dans l'histoire de ce temps. En réponse à la suppression des couvents d'Argovie, le Grand Conseil lucernois, en 1844, malgré l'opposition d'une partie du clergé, appela les jésuites pour leur confier l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Cette décision souleva des protestations dans le reste de la Suisse. Les radicaux lucernois se préparèrent à renverser le gouvernement. Ils comptaient sur l'appui de leurs amis. Au jour fixé, 600 volontaires provenant des cantons d'Argovie, de Berne, de Soleure et de Bâle-Campagne pénétrèrent dans le canton de Lucerne, mais leur entreprise, mal organisée, échoua complètement.

Les radicaux suisses prirent fait et cause pour leurs coreligionnaires politiques de Lucerne. De nombreuses assemblées populaires réclamèrent à grands cris l'expulsion des jésuites. La question fut portée devant la Diète, mais celle-ci, à la majorité de deux voix, refusa d'entrer dans les vues du parti radical. Une nouvelle expédition de volontaires, appelés *corps-francs*, se prépara sous le commandement du capitaine bernois Ochsenbein et du docteur lucernois Steiger ; 3 600 hommes traversèrent la frontière lucernoise. Des combats se livrèrent à Emmenbrücke et près de Buttisholz. Les corps-francs furent mis en complète déroute : une centaine d'hommes furent tués et plus de 1000 faits prisonniers, parmi lesquels se trouvait le Dr Steiger. Les ressortissants des cantons voisins furent relâchés, moyennant paiement d'une rançon ; mais le gouvernement de Lucerne se montra très sévère envers ses concitoyens. Le Dr Steiger fut condamné à mort ; sa peine fut cependant commuée en emprisonnement à perpétuité. Il parvint à s'évader avec l'aide de quelques amis dévoués.

Une entente entre les cantons catholiques de la Suisse avait déjà été secrètement conclue en 1843 ; elle fut renouvelée en 1845 et transformée en alliance effective. Par ce traité, les cantons de *Lucerne*, *Uri*, *Schwytz*, *Unterwald*, *Zoug*, *Fribourg* et *Valais* se promettaient mutuel

secours en cas de danger. Ils instituaient un conseil de guerre chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense commune. Cette ligue, contraire au Pacte de 1815, a été désignée sous le nom de **Sonderbund,** qui signifie *ligue séparée.*

8. La révolution vaudoise de 1845. — La présence des jésuites à Lucerne, dans un canton directeur, était considérée par beaucoup de Confédérés comme un grave péril pour la Suisse. Partout le parti radical réclamait à nouveau leur expulsion par la diète. Dans le canton de Vaud, un vaste pétitionnement fut organisé dans ce but; plus de 32 000 signatures furent recueillies. La population exigeait du gouvernement qu'il se prononçât pour l'expulsion des jésuites, même par la force.

Le 11 février 1845, malgré ces pétitions, le Grand Conseil vaudois, où les radicaux se trouvaient en minorité, refusa de donner aux députés à la Diète fédérale le mandat impératif de voter l'expulsion des jésuites. Dans tout le canton, on attendait avec impatience la décision de l'autorité législative. Le refus du Grand Conseil causa une profonde irritation. Le 13 février, un grand feu allumé au Signal de Lausanne avisa les paysans vaudois qu'ils devaient se tenir prêts à marcher sur le chef-lieu.

Le Conseil d'Etat, se sentant menacé, voulut mettre de piquet six bataillons d'élite. La municipalité de Lausanne fit battre la générale dans les rues; il ne se présenta qu'une poignée d'officiers et de soldats. Les chefs radicaux — Druey, Eytel, Delarageaz — dirigeaient le mouvement révolutionnaire. Le 14 février, une foule de campagnards arrivèrent à Lausanne. Les artilleurs et les carabiniers de Lavaux se rangèrent du côté de la révolution. Une longue colonne, organisée près de l'église Saint-François, se mit en marche pour s'emparer du château, siège du gouvernement. Sur la place de la Riponne, un bataillon mobilisé par le Conseil d'Etat l'arrêta. Après quelques instants de pourparlers, la plus grande partie des soldats se décidèrent à suivre les révolutionnaires. Ceux-ci allaient pénétrer dans la cour du château lorsque Druey leur annonça la démission du Conseil d'Etat. Les insurgés continuèrent leur route, traversèrent la cité et se rendirent sur Montbenon (1), où ils prononcèrent la déchéance

(1) Promenade publique où se trouve actuellement le Palais de justice cantonal.

Fig. 254. — Henri Druey.

du Grand Conseil et désignèrent les membres du gouvernement. Au mois de février, un nouveau Grand Conseil fut élu et le Conseil d'Etat nommé sur Montbenon fut confirmé dans ses fonctions.

Une nouvelle constitution fut élaborée et soumise au peuple, qui l'adopta. Elle consacrait des progrès réels : elle instituait le *droit d'initiative,* en vertu duquel toute proposition appuyée par 8000 citoyens devait être soumise au peuple; si elle était adoptée, elle prenait force de loi. Le *jury* fut institué en matière criminelle. Une part plus grande que précédemment fut accordée aux campagnards dans les affaires du pays.

Dans le canton de Vaud, la révolution politique fut suivie d'une crise religieuse. Le Conseil d'Etat ayant demandé aux pasteurs de lire en chaire une proclamation destinée à éclairer le peuple sur la votation de la nouvelle constitution, quarante membres du corps pastoral refusèrent. Ils furent suspendus de leurs fonctions. Cette décision fut suivie de la démission de cent quatre-vingt-dix de leurs collègues. Le Grand Conseil approuva le Conseil d'Etat et lui accorda les pleins pouvoirs nécessaires pour régler

Fig. 255. — Monthenon en 1845.

le conflit. Un certain nombre de pasteurs retirèrent leur démission, mais une partie des fidèles suivirent les pasteurs démissionnaires qui quittèrent l'Eglise nationale pour créer une Eglise nouvelle appelée *Eglise libre* parce que tout à fait indépendante de l'Etat.

Au point de vue fédéral, la révolution vaudoise eut des conséquences importantes. La députation du canton de Vaud vint grossir le noyau radical à la Diète fédérale. Dans sa session de février 1845, dix cantons et deux demi-cantons demandèrent l'expulsion des jésuites. Il fallait encore un déplacement de deux voix pour que le parti radical possédât la majorité.

9. Révolution de 1846 à Genève. — Depuis sa réunion à la Suisse, Genève avait joui de la paix et d'une grande prospérité. Elle avait échappé aux troubles qui, en 1830, avaient profondément agité les autres cantons suisses. Le gouvernement était entre les mains du parti conservateur; l'opposition radicale avait pour chef James Fazy.

En 1846, lorsque l'existence du Sonderbund fut rendue publique, des protestations s'élevèrent de tous côtés. Zurich demanda à la Diète de dissoudre cette ligue. Dix cantons et deux demi-cantons — Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Bâle-Campagne et Appenzell-Extérieur — votèrent cette proposition. Les députés de Neuchâtel, de Bâle-Ville et d'Appenzell-Intérieur demandèrent à en référer à leur gouvernement. Genève obtint qu'on lui laissât le temps de prendre une décision définitive. Dans ces circonstances si graves pour la Suisse, la voix de Genève prenait une importance capitale.

Le 3 octobre, le Grand Conseil genevois décida de ne pas adhérer à la proposition

Fig. 256. — James Fazy.

de Zurich. Les radicaux, en minorité, quittèrent la salle des délibérations. Les jours suivants, de grandes assemblées de protestation se tinrent dans le quartier de Saint-Gervais. Le gouvernement leva des troupes et voulut faire arrêter James Fazy. Le cri : « Aux armes » retentit, et le quartier de Saint-Gervais se couvrit de barricades. La lutte éclata. Les troupes gouvernementales durent se retirer. Le 8 octobre, le Conseil d'Etat donna sa démission. Le lendemain, une grande assemblée de citoyens, réunie sur la place du Molard, proclama la déchéance du Grand Conseil ; elle nomma un nouveau gouvernement, auquel on imposa l'obligation de donner à ses délégués à la Diète l'ordre de se prononcer contre le Sonderbund. En janvier 1847, un nouveau Grand Conseil fut élu et une constitution élaborée. Elle adopta des lois importantes qui décrétaient le suffrage universel, la nomination du Conseil d'Etat par le peuple, la gratuité de l'enseignement primaire, etc.

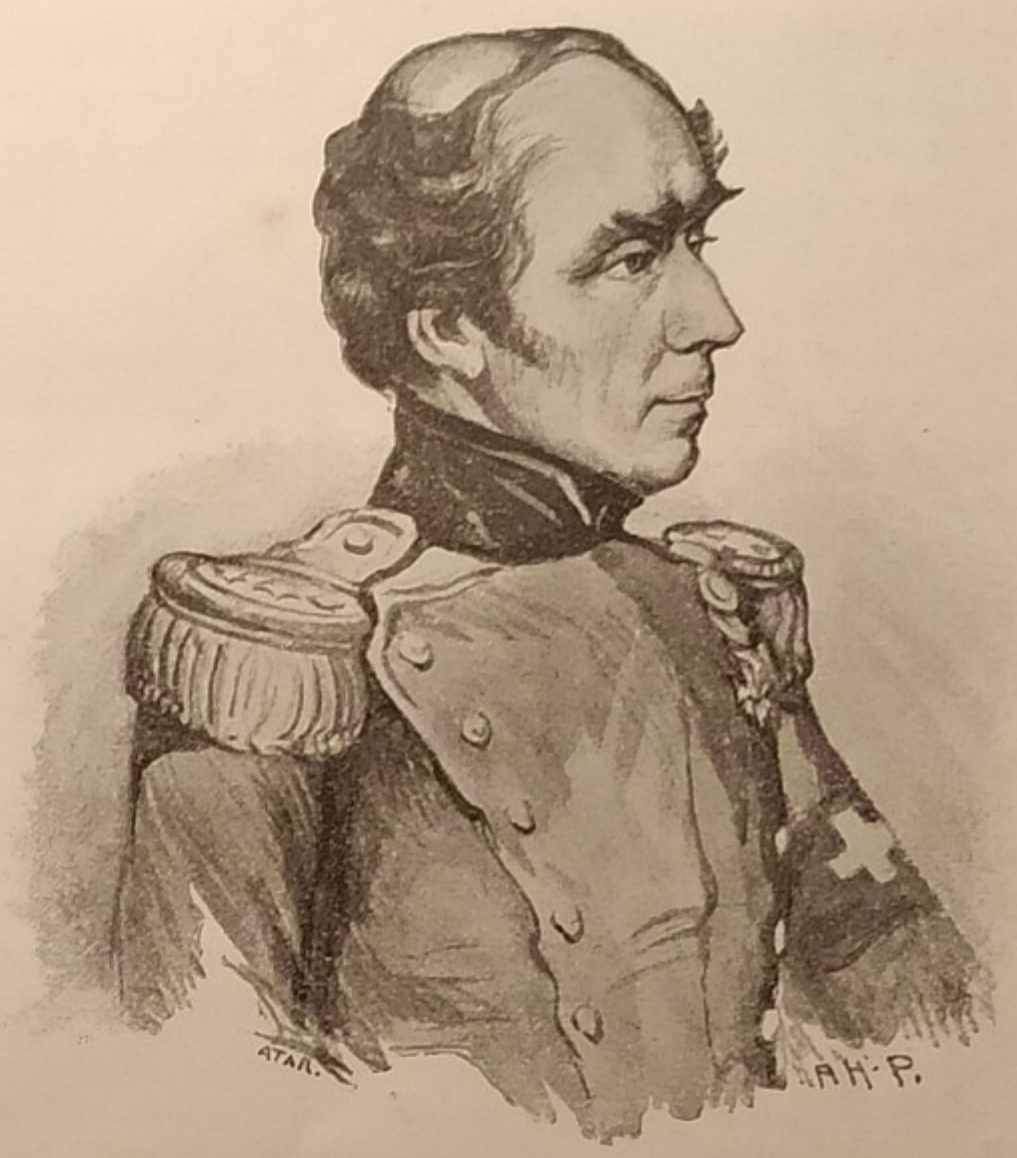

Fig. 256. — Le général Dufour.

10. Guerre du Sonderbund. — Genève, puis Saint-Gall, s'étant prononcés contre le Sonderbund, la Diète fédérale comptait maintenant une majorité résolue et active. En 1847, elle se réunit à Berne sous la présidence d'Ochsenbein, l'ancien chef des corps francs. Les deux partis se heurtèrent violemment. Après une longue discussion, par les voix de douze cantons et un demi-canton, la diète déclara que le Sonderbund devait être dissous, et elle désigna une commission chargée de prendre toutes les mesures pour que cette décision fût respectée. Elle vota, en outre, la revision de la Constitution fédérale et l'expulsion des jésuites du territoire de la Confédération. Les cantons catholiques refusèrent de se soumettre. Ils précipitèrent leur préparation militaire et cherchèrent à obtenir des puissances étrangères des secours en argent et en matériel. L'Autriche prêta aux cantons catholiques 100 000 florins et envoya des armes et des munitions qui furent saisies par les autorités tessinoises ; la France fit cadeau de canons, de fusils, de cartouches ; un envoi des-

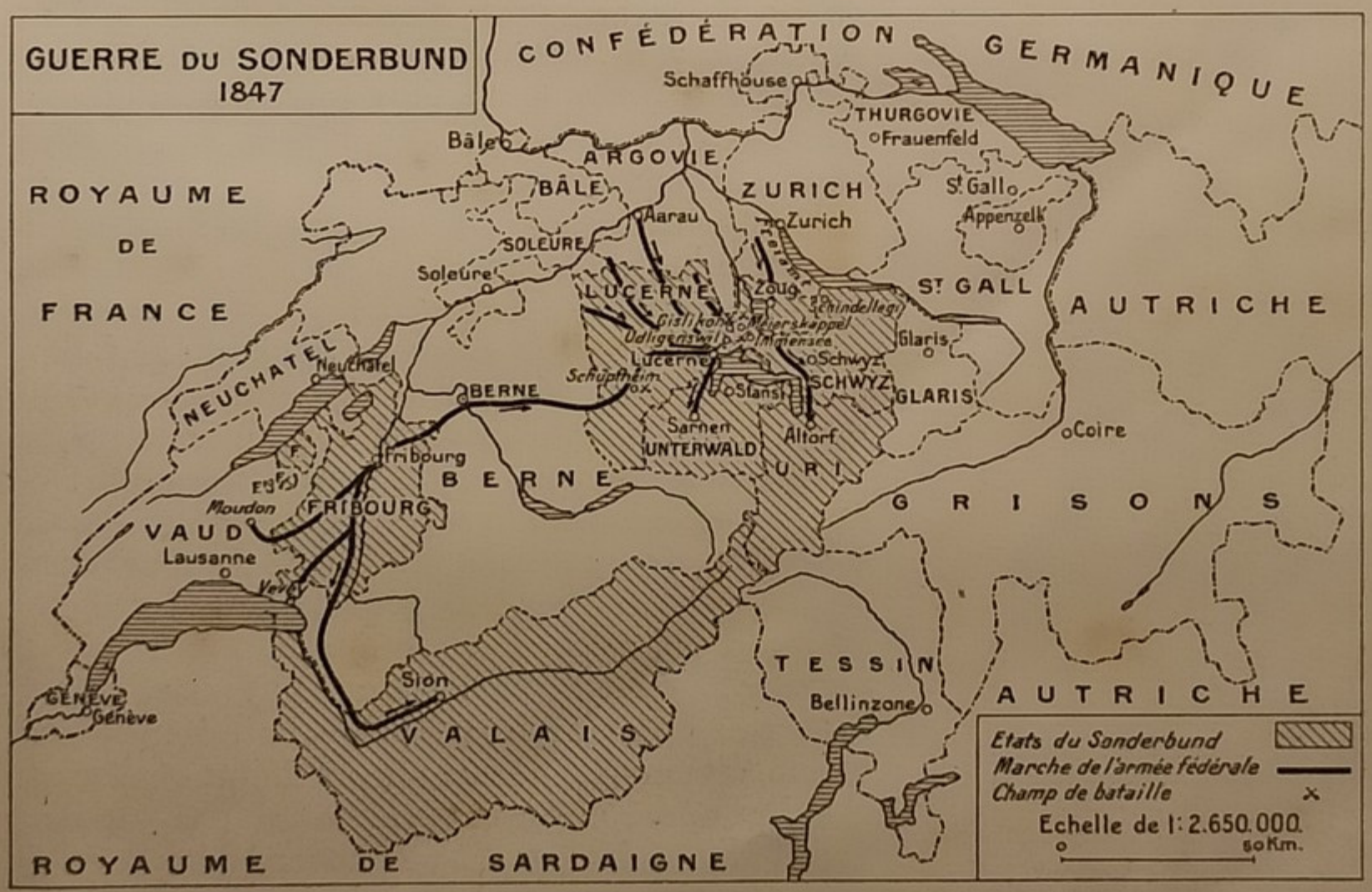

Fig. 257. — Carte des cantons du Sonderbund.

longue discussion, par les voix de douze can-

tée. Elle vota, en outre, la revi
tuti
puls
terr
déra
cat
ren
Ils
pré
et
teni
étra
cou
ma
prê
tho
rins
arm
tion
sies
tess
fit
de
che

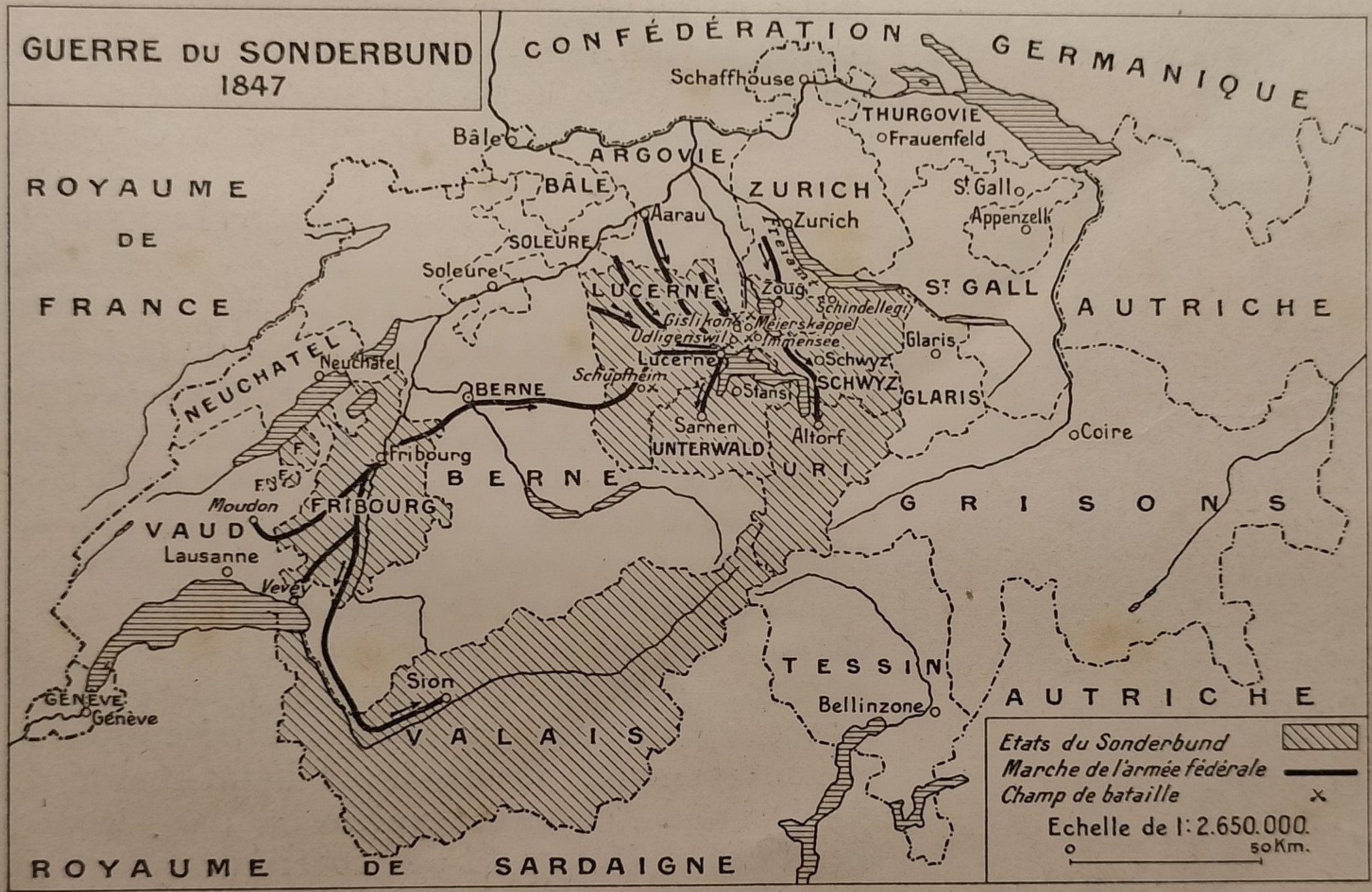

Fig. 257. — Carte des cantons du Sonderbund.

tiné à Fribourg fut confisqué par les républicains neuchâtelois. Les cantons libéraux obtinrent l'appui de l'Angleterre, qui réussit à empêcher une intervention étrangère.

La Diète se réunit de nouveau le 18 octobre 1847. Elle invita encore une fois les cantons du Sonderbund à se soumettre aux décisions antérieures. Ce fut inutile. Le 21 octobre, Guillaume-Henri Dufour était appelé au poste de général en chef de l'armée fédérale, et, le 4 novembre, la Diète prit la résolution de dissoudre le Sonderbund par les armes. Elle leva immédiatement une armée de 100 000 hommes, avec 140 canons et 32 obusiers. Dufour adressa à ses soldats une proclamation pour expliquer pourquoi l'armée fédérale était mise sur pied. « Soldats, écrivait-il, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches. Il faut qu'on puisse dire de vous : Ils ont vaillamment combattu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux. »

L'armée du Sonderbund, quoique plus faible que les troupes fédérales, était cependant redoutable. Elle comptait 80 000 hommes (élite, landwehr, landsturm) avec 88 pièces d'artillerie. Un officier grison, Ulrich de Salis-Soglio, fut appelé comme général.

Les contingents de Fribourg et du Valais étaient séparés de ceux de la Suisse centrale. Dufour se décida à porter ses premiers efforts contre la ville de Fribourg, qui avait été assez solidement fortifiée. Le 13 novembre 1847, elle

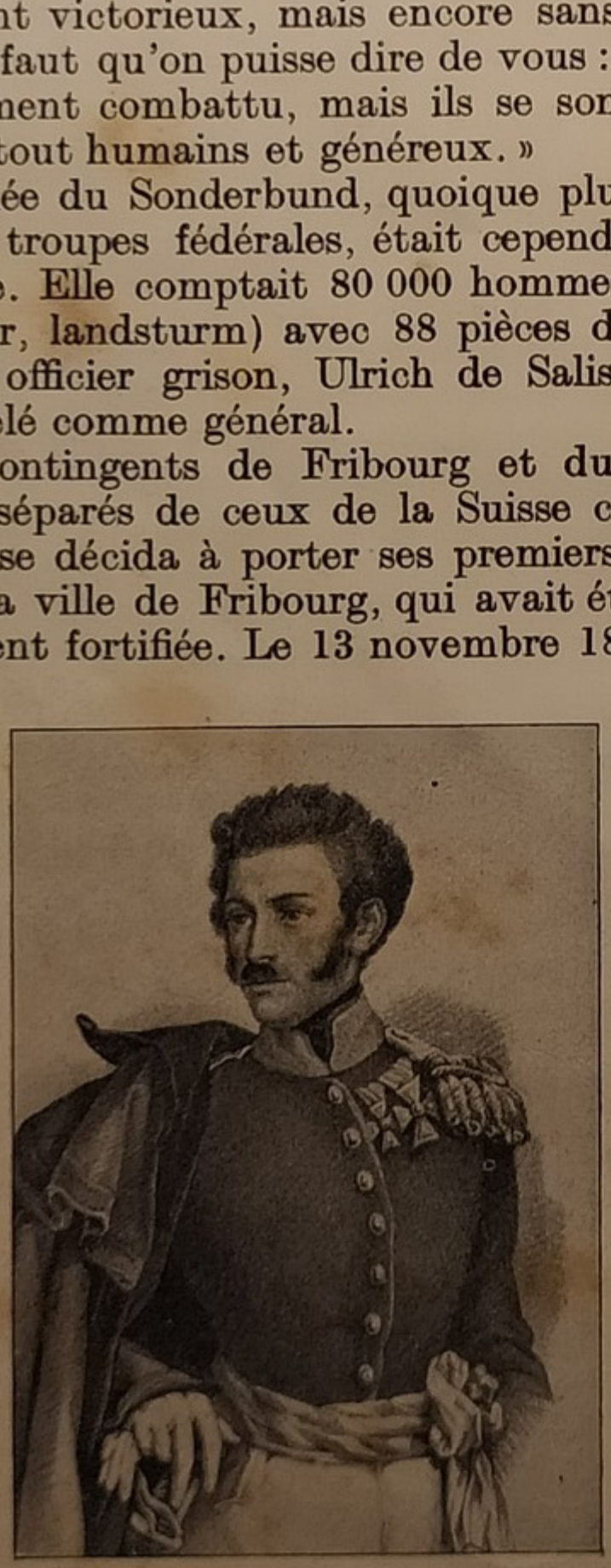

Fig. 259. — Général Salis-Soglio.

Fig. 260. — Champ de bataille de Gislikon. Echelle: $^1/_{120\,000}$

fut sommée de se rendre. Les autorités fribourgeoises sollicitèrent un armistice qui fut accordé jusqu'au lendemain. Le même soir, on ne sait dans quelles circonstances, des coups de feu s'échangèrent entre carabiniers vaudois et soldats fribourgeois. Se croyant attaquée, une partie de la première division fédérale qui entourait la ville, monta à l'assaut. Elle fut repoussée, laissant sur le terrain sept morts et une cinquantaine de blessés. La ville se rendit néanmoins le lendemain.

Dufour dirigea son armée contre Lucerne, la capitale du Sonderbund. Le 21 novembre, Zoug capitula sans résistance. Le 23, un important combat se livra sur les deux bords de la Reuss, à *Gislikon*. La résistance des soldats catholiques fut très vigoureuse. A un moment même, l'infanterie fédérale recula. Grâce à ses officiers, elle ne se débanda pas et revint à la charge. L'arrivée opportune d'une batterie d'artillerie décida de la journée. Le général de Salis-Soglio, blessé d'un éclat d'obus, donna l'ordre de la retraite. Dans la soirée du 23, Lucerne était investie. Toute résistance devenait impossible; le gouvernement lucernois et l'état-major du Sonderbund s'enfuirent par le lac dans le canton d'Uri et Dufour fit son entrée dans la ville. Les cantons du Sonderbund, les uns après les autres, se soumirent.

Fig. 260. — Champ de bataille de Gislikon. Echelle: $^1/_{120\,000}$

fut sommée de se rendre. Les autorités fribourgeoises sollicitèrent un armistice qui fut accordé jusqu'au lendemain. Le même soir, on ne sait

Fig. 261. — Combat de Gislikon.

En vingt-cinq jours, la campagne était terminée. L'armée fédérale comptait 60 tués et 386 blessés; celle du Sonderbund 50 tués et 175 blessés. Les frais de la campagne furent assez considérables; ils furent mis à la charge des cantons du Sonderbund. Neuchâtel et Appenzell, qui n'avaient pas voulu prendre part à la lutte, furent condamnés à de fortes amendes. Une souscription vint en aide aux cantons catholiques et, en 1852, la Confédération leur fit remise du reste de leur dette.

Les jésuites quittèrent la Suisse; les passions se calmèrent assez rapidement. La victoire sur le Sonderbund délivra la Suisse de l'influence étrangère qui pesait sur elle depuis 1798 et notre pays reprit dès lors, en Europe, le rang de nation complètement indépendante.

C'est grâce à l'habileté, à la modération du général Dufour que cette malheureuse guerre civile ne laissa pas des germes de haine et de revanche et que la paix régna bientôt dans notre pays. Nous devons au commandant en chef de l'armée fédérale une profonde reconnaissance.

Fig. 262. — Révolution neuchâteloise. Passage de la colonne républicaine à la Vue des Alpes.

11. Révolution de 1848 à Neuchâtel. — Le 22 février 1848, une révolution éclata à Paris. Le roi Louis-Philippe dut abdiquer et la République fut proclamée. Ces événements eurent un grand retentissement dans toute l'Europe. Dans le canton de Neuchâtel, qui était alors placé sous la suzeraineté du roi de Prusse, le parti républicain avait beaucoup progressé depuis 1831 et il s'était sérieusement organisé. Le 27 février, à la nouvelle de la révolution de Paris, une grande effervescence se manifesta dans les populations de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le 29, la révolution est proclamée dans ces localités et, l'après-midi du même jour, dans tout le Val-de-Travers. Les républicains du Vignoble et du Val-de-Ruz se préparèrent aussi à l'action. A Neuchâtel, les autorités, informées de ces faits, siégeaient en permanence. Dans une séance de nuit, elles prirent la décision de ne pas résister à la révolution et de se retirer.

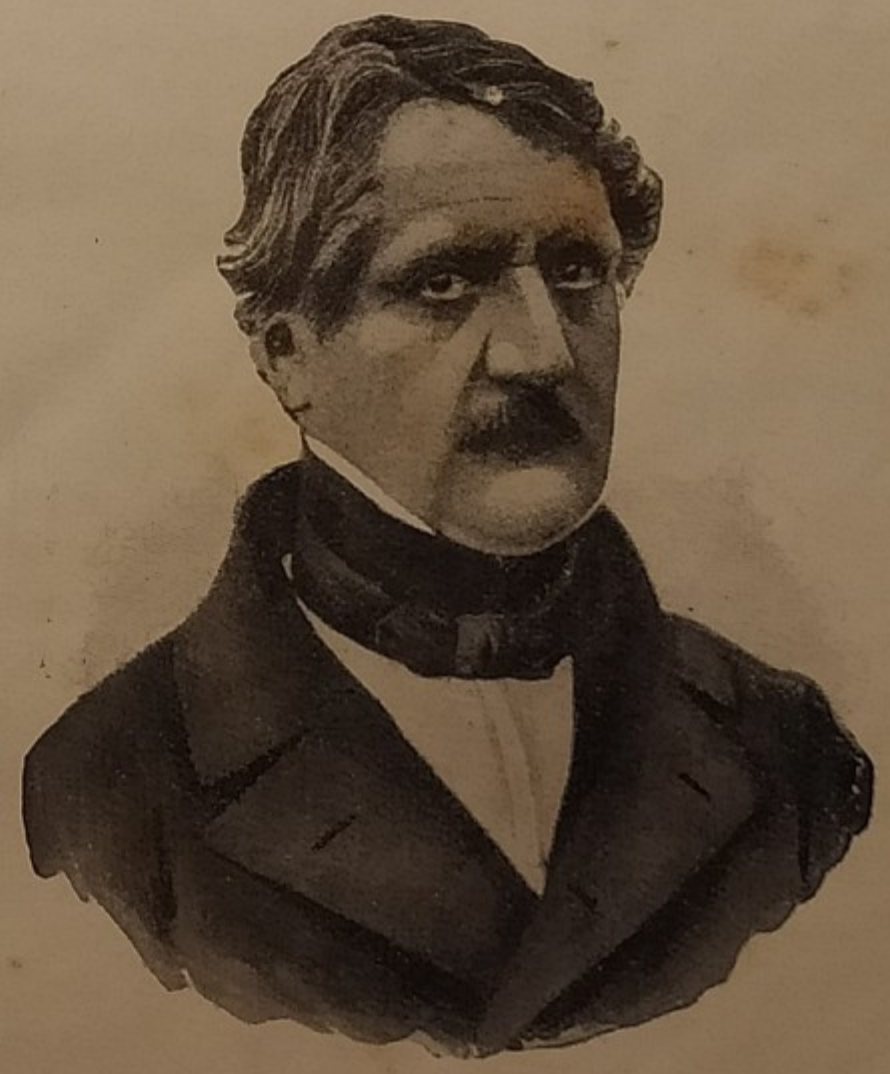

Fig. 263. — Fritz Courvoisier.
(D'après le portrait qui a paru dans « La République neuchâteloise », par Numa Droz.)

Fig. 264. — Alexis-Marie Piaget.

Le 1er mars 1848, à 10 heures du matin, les républicains, sous le commandement du major Fritz Courvoisier et d'Ami Girard, se mettent en marche pour Neuchâtel par la Vue des Alpes. Il fait froid, la neige tombe par rafales. La colonne avance joyeusement malgré les difficultés du chemin. En arrivant à Valangin, elle compte un millier d'hommes. Elle s'empare alors de deux pièces de canon. Dans la soirée, elle arrive à Neuchâtel; la ville est silencieuse, peu éclairée. A 7 heures, les républicains occupent le château.

Un gouvernement provisoire, présidé par *Alexis-Marie Piaget*, prit le pouvoir. La République fut proclamée et les couleurs fédérales arborées aux applaudissements d'une foule enthousiaste. Le représentant du roi de Prusse quitta Neuchâtel et la Suisse en protestant. Le Vorort fédéral reconnut sans retard la République neuchâteloise. Le peuple accepta la nouvelle constitution qu'une assemblée constituante avait élaborée.

12. La Constitution fédérale de 1848. — La guerre civile était à peine terminée que la diète s'occupa de préparer une nouvelle constitution. Le projet fut rédigé par le délégué vaudois H. Druey et par Kern, député de la Thurgovie. Il fut longuement discuté. On désirait éviter les erreurs commises par la République helvétique, qui avait supprimé les gouvernements cantonaux. L'intention n'était pas de donner à la Suisse une unité complète, mais de placer au-dessus des cantons un pouvoir central pourvu d'une réelle autorité. La Constitution de 1848 répondit admirablement à ces aspirations; à cet égard, elle peut être regardée comme un chef-d'œuvre.

Cette constitution conserve aux cantons le droit de se gouverner eux-mêmes. Il leur est interdit, cependant, de conclure entre eux des alliances politiques séparées. C'est la Confédération seule qui a le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, de signer des traités avec les Etats étrangers. Elle veille, avec le concours des cantons, au maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur du pays.

Les *Autorités fédérales* sont : l'*Assemblée fédérale*, le *Conseil fédéral* et le *Tribunal fédéral*.

Fig. 265. — Monument de la République, à Neuchâtel.

L'Assemblée fédérale fait les lois ; elle se compose du *Conseil national* et du *Conseil des Etats*. Ces deux conseils délibèrent séparément. Une loi n'est valable que lorsqu'elle a été adoptée par les deux conseils. Ceux-ci se réunissent en une seule Assemblée dans un certain nombre de cas, en particulier pour nommer le *Conseil fédéral*, le *Président de la Confédération*, le *Tribunal fédéral* et, en cas de guerre, le *général en chef* de l'armée fédérale.

Fig. 266. — Sceau fédéral de 1848.

Le Conseil national est élu directement par le peuple à raison d'un député par 20 000 habitants. Il est nommé pour trois ans.

Le Conseil des Etats se compose de 44 députés. Chaque canton, quelles que soient son étendue et sa population, en nomme deux. Dans les cantons partagés, chaque demi-canton nomme un député. Suivant les cantons, les députés au Conseil des Etats sont élus par le peuple ou par le Grand Conseil cantonal.

Le Conseil national représente plus spécialement le peuple suisse dans son ensemble ; le Conseil des Etats représente les cantons ; il rappelle l'ancienne Diète. On a voulu permettre aux petits cantons de faire entendre leur voix et de siéger dans un des Conseils sur un pied d'égalité avec les grands cantons. C'est là un des caractères distinctifs de la Constitution de 1848 et ce qui en a fait le succès.

Le *Conseil fédéral* est le pouvoir exécutif de la Confédération. Il est chargé de diriger les affaires fédérales, de veiller à l'exécution des lois, de nommer les fonctionnaires, etc. Il se compose de sept membres. Son président, qui change chaque année, porte le titre de *Président de la Confédération*. Le *chancelier fédéral* est le secrétaire du Conseil fédéral et du Conseil national ; il dirige la *Chancellerie fédérale*.

Le *Tribunal fédéral*, composé d'abord de 11 membres, est chargé de régler les conflits d'ordre privé entre les cantons, ou entre la Confédération et les cantons, et de rendre la justice pénale en cas d'émeutes ayant entraîné l'intervention fédérale.

La *Constitution de 1848* fixa les *institutions communes* à toute la Confédération. Désormais, la Suisse eut une poste fédérale, un système fédéral de monnaies, de poids et mesures, de douanes, une armée mieux organisée, pourvue de drapeaux avec la croix blanche. Le *palais fédéral* fut construit à Berne pour les autorités et les fonctionnaires de la Confédération.

Les *droits des citoyens* furent garantis, en particulier l'égalité devant la loi, la liberté des cultes, la liberté d'association et de réunion, la liberté de la presse, en un mot tous les droits qui font l'homme libre et le citoyen.

La Constitution de 1848 est une œuvre vraiment nationale. Elle ne fut pas soumise, comme le pacte de 1815, à l'approbation des puissances européennes. Avec elle, notre pays entra dans une période nouvelle de son histoire. L'accord était fait, d'une manière définitive, entre les cantons. Dès lors, les gouvernements cantonaux purent unir leurs efforts à ceux des pouvoirs fédéraux en vue du développement matériel et intellectuel du peuple suisse.

RÉSUMÉ

1. La Restauration. Faiblesse du lien fédéral. Réveil économique et intellectuel. — Après la chute de Napoléon, l'ancienne famille royale de France, les *Bourbons*, remonta sur le trône. Louis XVIII, frère de Louis XVI, fut proclamé roi. Le pouvoir absolu fut rétabli dans plusieurs pays. Cette époque a pris le nom de *Restauration*.

Le Pacte de 1815 marquait un recul réel pour la Suisse. Les cantons étaient les maîtres ; ils avaient le droit de conclure avec l'étranger des capitulations militaires, et des milliers de Suisses s'engagèrent dans les armées de plusieurs pays de l'Europe. Les liens qui unissaient les cantons entre eux étaient bien faibles. Le gouvernement fédéral passait, de deux ans en deux ans, de Zurich à Berne, de Berne

à Lucerne, de Lucerne à Zurich; il manquait d'esprit de suite et n'avait ni force, ni influence. Chaque canton vivait de sa vie; la Suisse n'était pas une nation.

A cette époque, cependant, notre pays prit un remarquable essor au point de vue économique. L'agriculture fit des progrès; les cultures fourragères se développèrent et les jachères disparurent. L'élevage du bétail apporta l'aisance dans les campagnes. L'emploi des machines fit faire un grand pas à notre industrie. D'importantes manufactures s'élevèrent à Zurich et à Saint-Gall. De nombreuses et belles routes furent construites et les premiers bateaux à vapeur sillonnèrent nos lacs.

Le développement intellectuel de cette époque est également remarquable. Les écoles se transformèrent grâce à l'influence d'hommes éminents comme Pestalozzi, Fellenberg, le Père Girard.

2. **Le mouvement de 1830.** — Une insurrection éclata à Paris en 1830. Le roi Charles X, qui avait succédé à Louis XVIII, dut abdiquer et quitter la France. Il fut remplacé par le duc d'Orléans qui prit le nom de Louis-Philippe, roi des Français.

La révolution française de 1830 eut un grand retentissement dans toute l'Europe. En Suisse, des mouvements populaires éclatèrent dans plusieurs cantons. Dans le canton de Vaud, des milliers de citoyens accoururent à Lausanne et obligèrent le Grand Conseil de convoquer une *Constituante*, qui élabora une nouvelle constitution. Douze cantons suivirent cet exemple : ce furent les cantons régénérés. Les partisans des idées nouvelles auraient voulu modifier aussi le pacte de 1815 et donner à la Suisse plus d'unité.

3. **Insurrection de Neuchâtel en 1831.** — Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne, se trouvait dans une fausse situation. Les républicains neuchâtelois désiraient rompre complètement avec le roi de Prusse, mais les royalistes restaient fermement attachés à leur prince. En 1831, un lieutenant de carabiniers, *Alphonse Bourquin*, avec quelques centaines d'hommes, s'empara par surprise du château de Neuchâtel. Mais il ne put organiser aucun gouvernement. La Diète fédérale fit occuper le pays par des troupes. Les insurgés rentrèrent dans leurs foyers. Les chefs des révolutionnaires furent condamnés à des peines rigoureuses ; deux d'entre eux moururent en prison.

4. **Division de Bâle en deux demi-cantons.** — Pendant la République helvétique, les campagnards bâlois avaient joui des mêmes droits que les bourgeois de la ville. Mais, dès 1815, il n'en fut plus de même. Quoique plus nombreux, ils nommaient moins de députés au Grand Conseil. En ville, les artisans des communes rurales ne vendaient qu'avec peine ce qu'ils fabriquaient, et les paysans se plaignaient des vexations dont ils étaient l'objet. Ils se soulevèrent; une véritable guerre civile s'ensuivit. La Diète fédérale dut intervenir et faire occuper militairement le pays.

En 1831, les campagnards se prononcèrent pour la séparation de la ville d'avec la campagne. Afin de sauver l'unité du canton, la ville fit des concessions, mais elles furent jugées insuffisantes. Des troubles éclatèrent de nouveau. Un combat fut livré à Pratteln par les troupes de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Ces dernières furent battues. Enfin, en 1833, la Diète proclama définitivement la séparation de Bâle en deux demi-cantons. A la ville de Bâle, on ajouta trois communes de la rive droite du Rhin.

5. **Affaire Louis-Napoléon.** — La révolution française de 1830 fut suivie de mouvements analogues dans d'autres pays de l'Europe. Mais ils n'eurent aucun succès. De nombreux révolutionnaires allemands, italiens, polonais, se réfugièrent en Suisse et y fondèrent des associations destinées à préparer le renversement des gouvernements voisins. Ceux-ci réclamèrent auprès de la Diète l'expulsion de ces réfugiés avec une telle insistance que le peuple suisse en éprouva une réelle irritation.

Le neveu de Napoléon Ier, Louis-Napoléon, habitait en Thurgovie avec sa mère. Il était devenu citoyen suisse. Cependant, il avait toujours conservé l'espoir de restaurer l'empire fondé par son oncle et il intriguait sans cesse pour atteindre ce but. Le gouvernement français demanda l'expulsion du prince. La Diète refusa. Le gouvernement français fit avancer des troupes du côté de la frontière. Les cantons romands mobilisèrent leurs milices avec une promptitude remarquable; plus de 30 000 soldats furent mis sur pied. Mais le prince Louis-Napoléon quitta volontairement la Suisse pour se fixer en Angleterre, ce qui mit fin à l'incident.

6. **Mouvements populaires. Luttes confessionnelles.** — Les habitants du Jura bernois se plaignaient que leurs droits étaient méconnus. Poussés par un patriote ardent, Xavier Stockmar, ils adressèrent requête sur requête au Grand Conseil de Berne. Celui-ci dut céder; une nouvelle constitution apporta aux Jurassiens la liberté qu'ils réclamaient.

Des mouvements populaires éclatèrent dans plusieurs cantons. La lutte fut surtout vive en Valais entre les partisans des idées nouvelles qui avaient créé la *Jeune Suisse*, et les conservateurs de la *Vieille Suisse*; les troubles durèrent plusieurs années. Ils se terminèrent par la victoire du parti conservateur.

Dans le canton d'Argovie, les protestants étaient plus nombreux que les catholiques, mais les uns et les autres avaient le même nombre de représentants au Grand Conseil. En 1840, une nouvelle constitution abolit ce régime. Les catholiques refusèrent de se soumettre à cette décision. Ils se soulevèrent, mais furent battus. Les couvents, nombreux dans ce canton, avaient pris part à l'insurrection. Le Grand Conseil décida d'en supprimer huit. Cette décision provoqua une grande indignation chez les catholiques, qui protestèrent auprès de la Diète. Celle-ci ordonna le rétablissement des couvents supprimés. Le gouvernement d'Argovie ne consentit à ouvrir de nouveau que quatre couvents de femmes. La Diète se contenta de cette demi-mesure, que les catholiques suisses refusèrent d'accepter.

7. **Appel des jésuites à Lucerne. Expéditions des corps-francs. Le Sonderbund.** — Le Grand Conseil lucernois, comme réponse à la décision de l'Argovie de fermer plusieurs couvents, appela les jésuites pour leur confier l'éducation de la jeunesse. Cette décision souleva des protestations dans les milieux avancés de la Suisse. Les radicaux lucernois cherchèrent à renverser le gouvernement. Leurs amis des cantons voisins organisèrent des expéditions de volontaires, appelés corps-francs, qui tentèrent de leur venir en aide, mais ils furent battus.

La question des jésuites fut portée devant la Diète fédérale. A la majorité de deux voix, celle-ci refusa d'expulser cet ordre religieux comme les radicaux le réclamaient. En 1845, les cantons catholiques, croyant leur religion menacée, conclurent entre eux une alliance par laquelle ils se promettaient mutuel secours en cas de danger. Cette ligue, contraire au pacte fédéral, fut appelée *Sonderbund*, c'est-à-dire *ligue séparée*.

8. **La révolution vaudoise de 1845.** — La présence des jésuites à Lucerne donna lieu à une grande effervescence en Suisse. Dans le canton de Vaud, de nombreuses assemblées populaires, organisées par le parti radical, exigèrent du gouvernement libéral qu'il insistât auprès de la Diète pour que les jésuites fussent expulsés, même par la force. Des pétitions couvertes de 30 000 signatures furent remises au Conseil d'Etat dans le même but. Le Grand Conseil refusa de tenir compte des vœux des pétitionnaires. Une révolution éclata. Le Conseil d'Etat fut obligé de démissionner. Les révolutionnaires nommèrent un nouveau pouvoir exécutif à la tête duquel fut placé un homme remarquable, *Henri Druey*.

Un certain nombre de pasteurs vaudois ne voulurent pas lire en chaire une proclamation du nouveau gouvernement. Ils furent destitués. Le plus grand nombre d'entre eux fondèrent une nouvelle Église sous le nom d'*Eglise libre* parce que indépendante de l'Etat.

9. **Révolution de 1846 à Genève.** — En 1846, lorsque l'existence du Sonderbund fut rendue publique, un grand mécontentement souleva la Suisse protestante. Zurich demanda à la Diète la dissolution immédiate de cette ligue. Mais cette proposition ne put réunir la majorité des voix de l'assemblée. Les députés de Genève réservèrent leur vote et déclarèrent qu'ils demanderaient des instructions aux autorités de leur canton.

Le Grand Conseil de Genève décida que les représentants du canton à la Diète ne devaient pas adhérer à la proposition de Zurich. Aussitôt de grandes assemblées se réunirent dans le quartier de Saint-Gervais. Le gouvernement mit des troupes sur pied et voulut faire arrêter le chef du parti radical, James Fazy. Les citoyens de Saint-Gervais prirent les armés. Le 7 octobre 1846, la lutte s'engagea. Les troupes gouvernementales durent battre en retraite et les autorités cantonales abdiquèrent. Un nouveau Conseil d'Etat et un nouveau Grand Conseil furent élus. Les députés genevois à la Diète reçurent l'ordre de voter la dissolution du Sonderbund. En 1847, le peuple adopta une nouvelle constitution.

10. **Guerre du Sonderbund.** — Genève et Saint-Gall s'étant prononcés contre le Sonderbund, la Diète comptait maintenant une majorité résolue. Elle somma les sept cantons catholiques de rompre leur alliance. Ils refusèrent. La Diète décida alors que le Sonderbund serait dissous par les armes (1847).

Le *colonel Dufour*, de Genève, fut nommé général de l'armée fédérale, qui comptait 100 000 hommes. Les cantons du Sonderbund mirent sur pied 80 000 hommes, commandés par le général de Salis-Soglio.

Dufour dirigea d'abord ses efforts contre Fribourg, qui dut se rendre. Puis il marcha sur Lucerne. Un violent combat se livra à Gislikon. Les troupes du Sonderbund furent battues après avoir opposé une vive résistance. Lucerne capitula et tous les cantons du Sonderbund se soumirent. La guerre avait duré vingt-cinq jours. Les frais furent mis à la charge des vaincus; mais, plus tard, la Confédération leur fit remise d'une partie. Les jésuites durent quitter la Suisse. Les passions se calmèrent peu à peu et les anciens ennemis se réconcilièrent pour le plus grand bien de la patrie.

11. **Révolution de 1848 à Neuchâtel.** — Dans le canton de Neuchâtel, qui avait encore pour prince le roi de Prusse, le parti républicain avait considérablement progressé depuis 1831. La guerre du Sonderbund lui donna des forces nouvelles.

Le 1er mars 1848, une colonne d'un millier d'hommes, commandée par Fritz Courvoisier, quitta La Chaux-de-Fonds, marcha sur Neuchâtel et s'empara du château. Un gouvernement provisoire, présidé par Alexis-Marie Piaget, dirigea les affaires du pays. La république fut proclamée; elle fut reconnue par le gouvernement fédéral et le peuple neuchâtelois accepta une nouvelle constitution

12. **La Constitution fédérale de 1848.** — Dans l'année qui suivit la guerre du Sonderbund, le pacte de 1815 fut remplacé par une nouvelle constitution fédérale; c'est la constitution de 1848.

Sous ce régime nouveau, les cantons sont maintenus; ils se gouvernent eux-mêmes. Cependant, ils n'ont pas le droit de conclure entre eux des alliances séparées. Seule, la Confédération peut déclarer la guerre et signer la paix. Elle doit veiller, avec les cantons, au maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur du pays.

Les *Autorités fédérales* sont:

1. L'Assemblée fédérale.
2. Le Conseil fédéral.
3. Le Tribunal fédéral.

L'*Assemblée fédérale* fait les lois. Elle se compose : *a*) du *Conseil national*; *b*) du *Conseil des Etats*. Le Conseil national est élu pour trois ans, à raison d'un député par 20 000 habitants[1]. Il représente le peuple suisse. Le Conseil des Etats se compose de 44 députés, soit deux par canton ; il rappelle l'ancienne Diète.

Le *Conseil fédéral*, nommé par l'Assemblée fédérale, forme le gouvernement proprement dit. Il se compose de sept membres. Son président change chaque année; il porte le titre de *Président de la Confédération*.

Le *Tribunal fédéral* forme le pouvoir judiciaire fédéral. Au début, il était composé de 11 juges [2].

La Constitution de 1848 remet à la Confédération l'administration des postes; elle institue un système fédéral des monnaies et des poids et mesures. Les douanes deviennent une des ressources essentielles de la Confédération. L'armée est mieux organisée. Les droits des citoyens — égalité devant la loi, liberté des cultes, droit d'association et de réunion, liberté de la presse — sont garantis.

La Constitution de 1848 est une œuvre vraiment nationale. Grâce à elle, notre pays entra dans une nouvelle période de son histoire, une des plus fécondes et des plus heureuses. Dès lors, les gouvernements cantonaux purent s'unir aux autorités fédérales pour travailler au développement moral, intellectuel et matériel du peuple.

Education civique et morale. — 1. Suffrage universel. Ses avantages. — 2. Les droits et les devoirs du citoyen. — 3. Comparer la constitution de 1848 avec celles de 1798, de 1803, de 1815. — 4. La séparation des pouvoirs. — 5. La guerre civile. Ses terribles conséquences. Tout doit être tenté pour l'éviter. — 6. L'humanité du général Dufour. — 7. A propos de la guerre du Sonderbund, montrer la nécessité du pardon des offenses. Pas de haine entre les enfants d'une même patrie et pas de haine entre les peuples.

Devoirs. — Dresser sommairement la carte de la Suisse au moment du Sonderbund. Indiquer par des teintes différentes les cantons du Sonderbund, les cantons opposés au Sonderbund et les cantons neutres. — D'après une carte postale, décrire la statue du général Dufour à Genève. Décrire le monument de la République à Neuchâtel.

Rédaction : Faire le portrait du général Dufour.

(1) Dès 1931, un député par 22 000 habitants.

(2) Aujourd'hui, le Tribunal fédéral se compose de 26 juges. Il siège à Lausanne.

Tableau récapitulatif des pouvoirs fédéraux (Constitution de 1848)

Pouvoir législatif		Pouvoir exécutif	Pouvoir judiciaire
ASSEMBLÉE FÉDÉRALE		CONSEIL FÉDÉRAL	TRIBUNAL FÉDÉRAL
Conseil national	*Conseil des Etats*	sept membres nommés par l'Assemblée fédérale pour trois ans. Président de la Confédération nommé pour un an.	nommé pour six ans Au début : onze juges (aujourd'hui, 26 juges)
un député pour 20 000 âmes (22 000 dès 1931)	deux députés par canton		

LA SUISSE NOUVELLE

CHAPITRE XXIII

I. 1848-1871.

1. Le régime de 1848. — La Constitution de 1848 fut acceptée par le peuple suisse à une très grande majorité. Le Conseil national et le Conseil des Etats se réunirent à Berne pour la première fois, le 6 novembre 1848. Quelques jours plus tard, l'Assemblée fédérale nommait le Conseil fédéral [1]. La ville de Berne fut choisie comme siège des autorités fédérales.

(1) Il fut composé de *Jonas Furrer* (Zurich), le premier président de la Confédération, *Ulrich Ochsenbein* (Berne), *Henri Druey* (Vaud), *Joseph Munzinger* (Soleure), *Stefano Franscini* (Tessin), *Frédéric Frey-Hérosé* (Argovie) et *Guillaume Naef* (St-Gall). Les différentes parties de la Suisse, les trois langues nationales, les catholiques et les protestants étaient représentés dans le pouvoir exécutif.

Fig. 267. — Jonas Furrer.

La tâche qui incombait au gouvernement fédéral était considérable. Il avait à organiser, sur de nouvelles bases, toute l'administration du pays. Dans l'ancienne Confédération, le service postal, tel qu'on l'entend aujourd'hui, n'existait pas. Les lettres étaient portées par des messagers à cheval. Des marchands surent les premiers créer un service régulier d'échanges et de correspondances. De riches familles — les Fischer, à Berne, les Klingenfuss, à Schaffhouse — avaient organisé des courses postales servant au transport des voyageurs et des colis. Chaque entreprise avait un tarif spécial. Le prix d'expédition d'une lettre simple variait, en Suisse, suivant la distance, de 5 à 60 rappes (75 ct. à 9 fr.). Il n'était pas possible de payer le port à l'avance, car on ne connaissait pas le système si commode des timbres postaux. Ceux-ci furent adoptés par plusieurs cantons vers 1840. La Constitution de 1848 mit heureusement fin à cet état de choses. A la fin de 1849, l'administration postale était organisée et l'on ne tarda pas à voir rouler sur nos routes les confortables diligences fédérales. Bientôt, toutes les principales localités du pays furent pourvues d'un bureau de poste et, aujourd'hui,

Fig. 268. — Anciens timbres suisses.

Fig. 269. — Diligence de l'Albula.

chaque jour, lettres et journaux sont transportés jusque dans les hameaux les plus reculés.

En 1798, chaque canton avait le droit de battre monnaie, ce qui entravait considérable-

Fig. 270. — Anciennes monnaies suisses.

ment le commerce et l'industrie; au début du XIX^me^ siècle, on comptait en Suisse plus de 700 espèces de monnaies différentes. Pour porter un remède à cet état de choses déplorable, les cantons firent entre eux des concordats. La Constitution de 1848 fit mieux: elle accorda à la Confédération seule le droit de frapper la monnaie. Ce fut un très grand progrès. En 1865, une convention fut signée entre la Suisse, la France, l'Italie, la Belgique et la Grèce; ce groupement porta le nom d'*Union monétaire latine*[1].

C'est en 1847 que fut ouverte à la circulation la première ligne de chemin de fer suisse; elle reliait Zurich à Baden. En 1855, la ligne d'Yverdon à Morges, par Bussigny, était mise à la disposition du public, puis ce fut le tour de celles de Renens-Lausanne, de Villeneuve-Bex et de Morges-Genève. La voie ferrée Lausanne-Oron-Fribourg-Berne fut terminée en 1862. Dès lors, notre réseau national s'est prodigieusement développé.

En 1855, la Confédération fonda le Polytechnicum fédéral de Zurich, d'où sont sortis tant d'ingénieurs et de savants éminents.

Elle dut aussi s'occuper d'une foule de demi-nomades, qui erraient de village en village, exerçant le métier de vanniers, chaudronniers, etc. C'étaient les *Heimatlos* (sans patrie). On les répartit entre les cantons en les incorporant à certaines communes. Dès lors, ces vagabonds diminuèrent beaucoup.

En 1858, le service mercenaire fut définitivement aboli. Jusqu'à cette date, plusieurs régiments de soldats suisses étaient encore au service du roi de Naples.

Le régime inauguré en 1848 apporta la prospérité dans notre pays. De violentes luttes politiques continuèrent, il est vrai: il y eut des prises d'armes à Fribourg, au Tessin, à Genève;

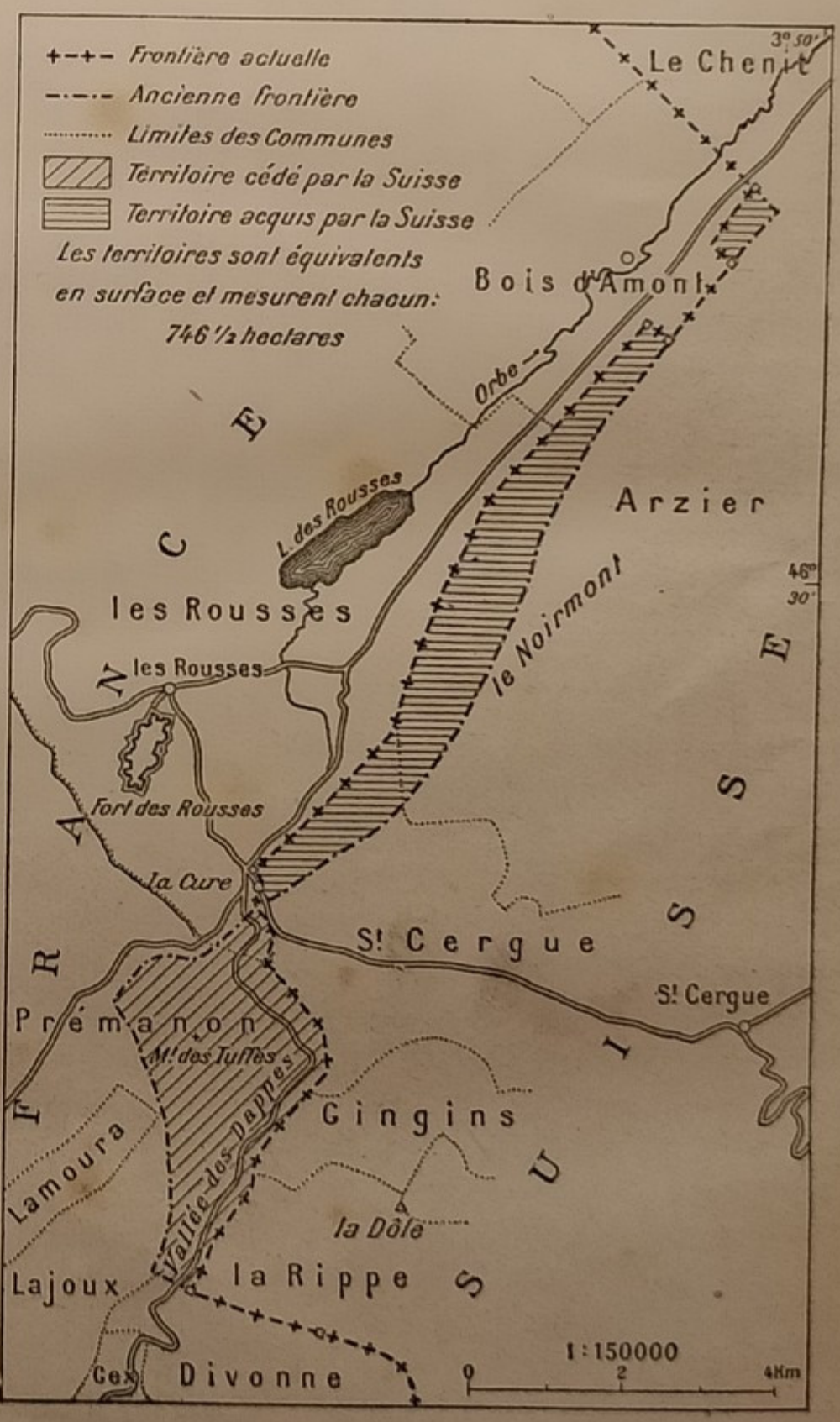

Fig. 271. — Vallée des Dappes et territoire acquis, en 1862, par le canton de Vaud, en échange de la vallée des Dappes, cédée à la France.

(1) Cette convention a été dénoncée en 1925 et en janvier 1927 l'Union latine a cessé d'exister.

Fig. 272. — L'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

mais, grâce à l'intervention fédérale, elles ne dégénérèrent pas en guerres civiles. Peu à peu, le calme régna sur tout le pays. La Suisse prit alors une place honorable en Europe et elle sut se faire respecter comme Etat souverain et indépendant.

2. Les événements de 1856, à Neuchâtel. — Conflit avec la Prusse. — Campagne du Rhin. — En 1856, la question des chemins de fer à construire dans le canton de Neuchâtel y avait profondément divisé la population. Le parti royaliste crut le moment favorable pour prendre les armes et renverser la République. Dans la nuit du 2 au 3 septembre, le colonel de Meuron, avec quelques centaines d'hommes dévoués au roi de Prusse, s'empara du château de Neuchâtel et fit le Conseil d'Etat prisonnier. La même nuit, un autre chef royaliste, le colonel de Pourtalès, se rendait maître du Locle et tentait de surprendre La Chaux-de-Fonds.

Les républicains, avisés à temps, s'organisèrent rapidement. Ceux de La Chaux-de-Fonds repoussèrent les royalistes, dégagèrent Le Locle et marchèrent sur Neuchâtel. En route, ils rencontrèrent leurs amis politiques du Val-de-Travers, sous les ordres du colonel Denzler, qui fut désigné comme commandant en chef. Le 4 septembre, les républicains reprirent le château de Neuchâtel et firent 530 prisonniers.

Ces événements soulevèrent une profonde émotion dans toute la Suisse. Les Chambres fédérales adressèrent des félicitations aux républicains neuchâtelois. Le roi de Prusse, cependant, n'abandonna pas ses partisans : il demanda l'élargissement immédiat des royalistes prisonniers. Le Conseil fédéral refusa d'accorder cette faveur tant que le roi de Prusse n'aurait pas reconnu définitivement l'indépendance du canton de Neuchâtel. Les relations diplomatiques entre la Suisse et la Prusse furent rompues. De part et d'autre, on mobilisa des troupes. L'opinion européenne s'éleva en faveur de la Suisse ; tous les citoyens du pays se montrèrent disposés à soutenir les républicains neuchâtelois.

Des crédits illimités furent mis à la disposition du Conseil fédéral par les Chambres, et le général Dufour prit le commandement de l'armée fédérale. En janvier 1857, trente mille hommes étaient échelonnés le long de la frontière, de Bâle au lac de Constance. Un écrivain genevois, Frédéric Amiel, composa à cette occasion le chant intitulé *Roulez tambours !* qui, dès lors, est devenu très populaire.

Cette mobilisation, connue sous le nom de campagne du Rhin, ne se termina heureusement pas par la guerre. La courageuse attitude de la Suisse fit l'admiration de l'Europe entière. Grâce à l'intervention de Napoléon III, empereur des

Fig. 273. — Le Château de Neuchâtel.

Français, et de l'Angleterre, un arrangement intervint. L'Assemblée fédérale consentit à libérer les prisonniers royalistes. Une conférence des représentants des grandes puissances européennes aboutit, en 1857, à la signature du traité de Paris, par lequel le roi de Prusse renonçait définitivement, pour lui et ses descendants, à toute souveraineté sur le canton de Neuchâtel.

3. La question de la Savoie. — Pendant la première moitié du XIX^me^ siècle, l'Autriche possédait le nord de l'Italie, la Lombardie et la Vénétie. Le reste de la péninsule appartenait à de nombreux princes (1). Dans tout le pays, des patriotes cherchèrent, à maintes reprises, sans y réussir, il est vrai, à chasser les Autrichiens de la Lombardie et de la Vénétie. En 1859, le gouvernement français s'entendit avec *Cavour*, habile ministre de *Victor-Emmanuel*, roi de Sardaigne, pour déclarer la guerre à l'Autriche, qui subit les défaites de *Magenta* et de *Solférino*. La Lombardie fut remise au roi de Sardaigne qui, en retour du service rendu par la France, céda à ce pays la Savoie et le comté de Nice.

Les traités de 1815 avaient déclaré neutre la Savoie du nord et donné à la Confédération helvétique le droit d'occuper militairement le pays en cas de guerre. La Suisse s'émut en apprenant que cette contrée allait passer à la France. Elle demanda qu'il fût tenu compte des prescriptions des traités. Des négociations s'ouvrirent. Napoléon fit entrevoir au gouvernement fédéral qu'il était disposé à céder à la Suisse le Chablais et le Faucigny; les habitants de ces territoires désiraient vivement leur réunion à notre pays, mais l'empereur ne tint pas sa promesse. Il gagna à la cause française les habitants de la Savoie du nord en leur offrant d'y établir une zone franche où toutes les marchandises pourraient entrer sans payer aucun droit. Appelés, en 1860, à se prononcer sur leur réunion à l'empire français, les Savoyards répondirent affirmativement en votant « oui et zone ». Le canton de Genève fut ainsi entouré de deux zones franches : la zone gessienne et la zone savoisienne, auxquelles la Confédération a toujours accordé des facilités douanières. Le droit de la Suisse d'occuper la Savoie du nord en cas de guerre fut maintenu.

4. La Suisse et la guerre franco-allemande. — Après la chute de Napoléon I^er^, la Prusse se releva rapidement de ses défaites. Son territoire s'agrandit par de nombreuses conquêtes et son armée devint peu à peu une des mieux organisées et une des plus fortes de l'Europe. Elle entra en rivalité avec la France qui était la seule puissance continentale capable de lui

Fig. 274. — Carte des zones.

(1) Le roi de *Sardaigne* possédait le *Piémont*, l'île de *Sardaigne*, la *Savoie*. Au *Pape*, appartenaient les *Etats de l'Eglise* (Rome et la contrée voisine); *le roi de Naples* dominait sur le royaume des *Deux-Siciles*, c'est-à-dire le sud de l'Italie et la Sicile.

Fig. 274. — Carte des zones.

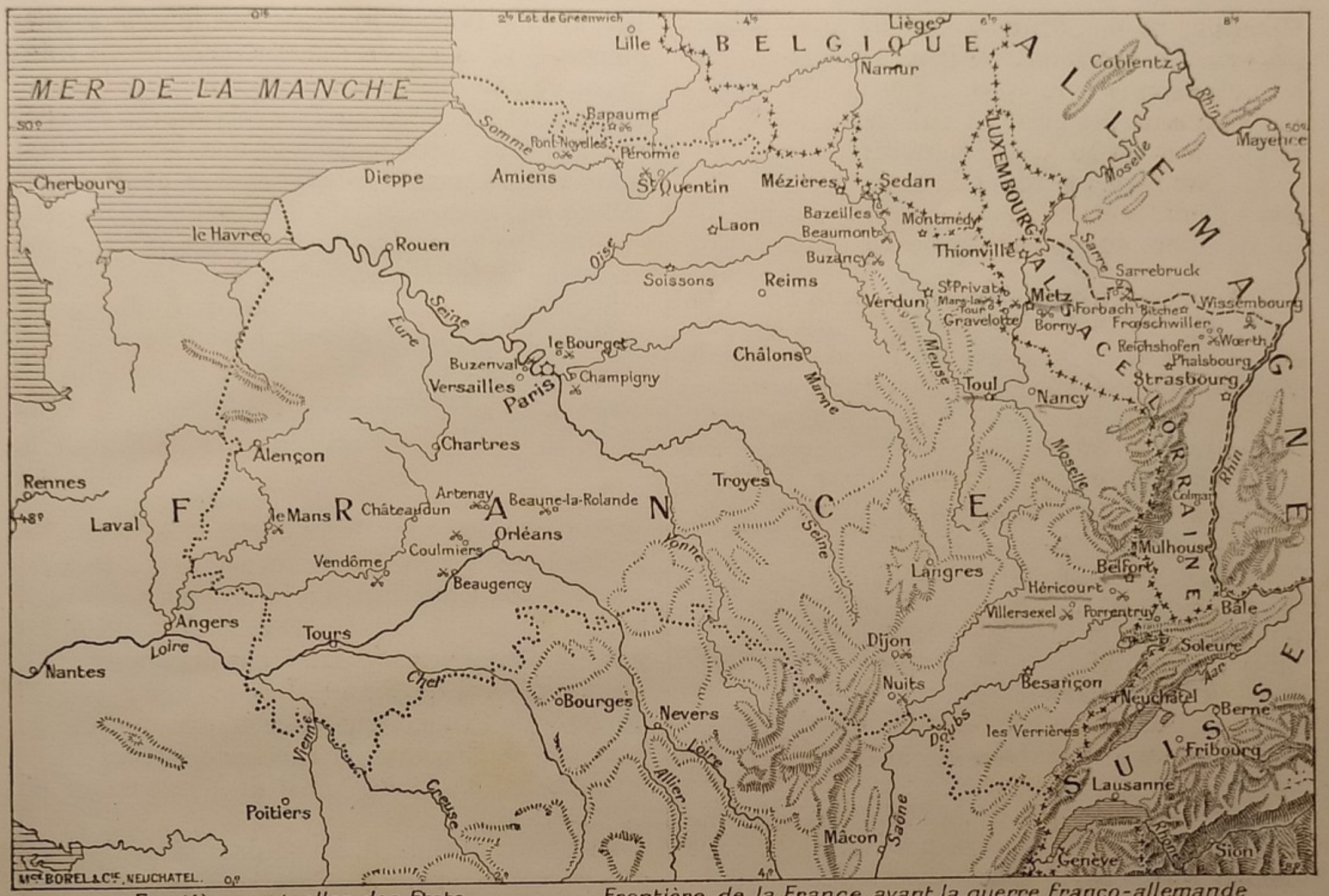

Fig. 275. — Théâtre de la guerre franco-allemande. — Echelle: $^1/_{4\,750\,000}$.

résister. Un conflit ne pouvait manquer d'éclater entre ces deux grandes nations.

En juillet 1870, on apprit que l'Espagne, alors en république, avait pris la décision de rétablir la royauté et d'offrir la couronne au cousin du roi de Prusse, *Léopold de Hohenzollern*. La France s'opposa à ce projet. Elle craignait d'être placée entre deux pays ennemis. Léopold renonça à ses intentions. Napoléon III voulut exiger du roi de Prusse l'engagement formel que jamais il ne permettrait à un prince de sa famille de monter sur le trône d'Espagne. Le roi de Prusse refusa. En juillet 1870, la France déclara la guerre à la Prusse.

L'empire français n'était pas prêt. Il avait une armée moins nombreuse que celle de la Prusse et des autres Etats allemands qui s'étaient joints à elle. Ses généraux étaient moins habiles que ceux de ses ennemis. Les forteresses étaient mal armées, les canons, inférieurs à ceux des Allemands. L'équipement des fantassins était mauvais et l'administration fit preuve d'une coupable incurie. Malgré des prodiges de valeur, les troupes de Napoléon III furent complètement battues. Près de *Sedan*, après une grande bataille, l'empereur fut fait prisonnier et ses troupes durent se rendre. A la nouvelle de ce désastre, la république fut proclamée à Paris (4 septembre 1870).

Le gouvernement français, particulièrement le ministre *Gambetta*, fit de grands efforts pour créer de nouvelles armées qui remportèrent quelques succès, mais ne purent résister aux soldats allemands : ceux-ci envahirent une grande partie de la France. La ville de Paris fut complètement investie et souffrit cruellement de la faim.

Aussitôt la guerre déclarée entre la France et la Prusse, le gouvernement fédéral avait pro-

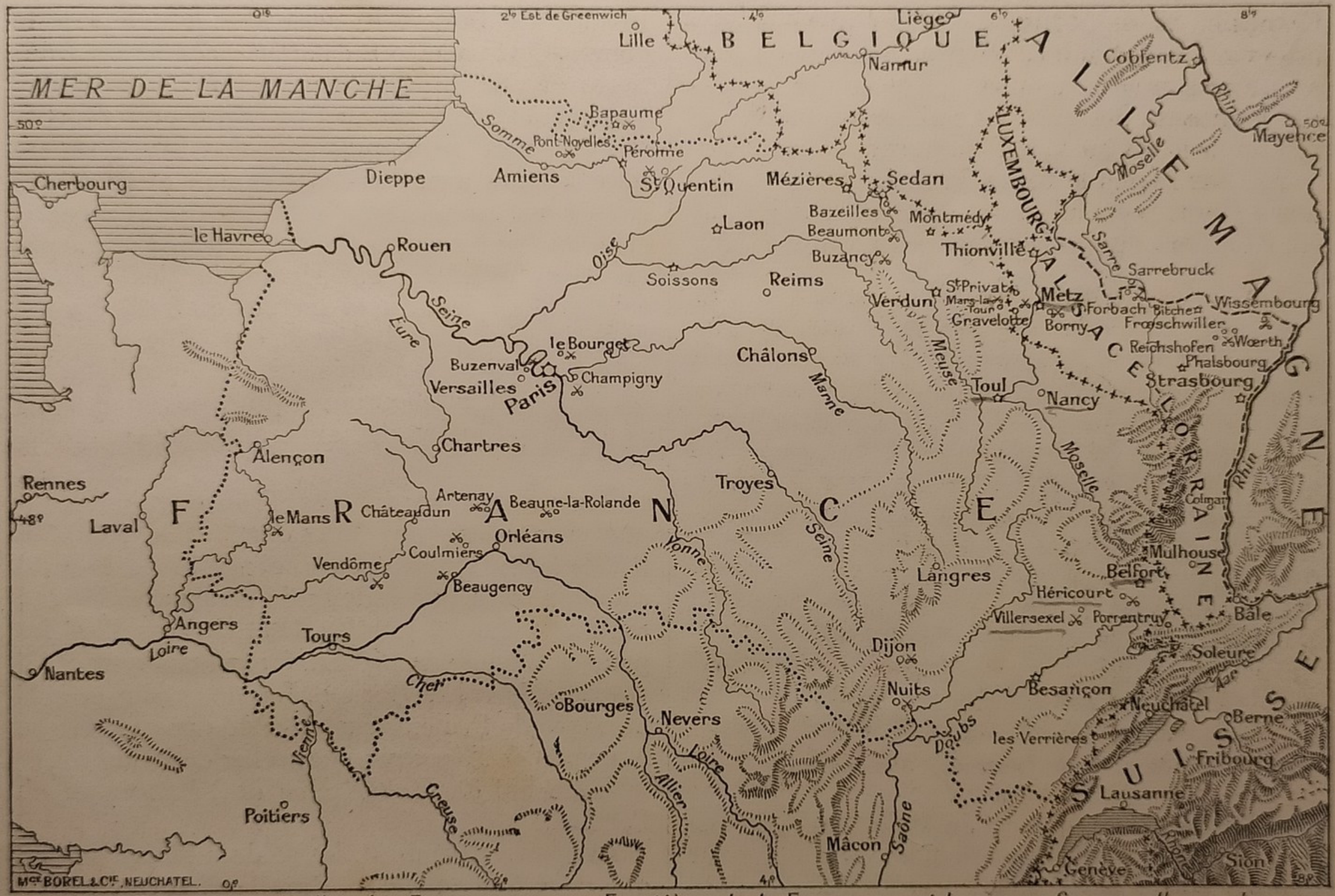

+·+·+·+ Frontières actuelles des Etats, ----- Frontière de la France avant la guerre franco-allemande
..... Limite des territoires occupés en 1870-71 par les armées allemandes. ✕ Principaux champs de bataille.

0 50 100 150 200 kilomètres.

Fig. 275. — Théâtre de la guerre franco-allemande. — Echelle: 1/4 750 000.

Fig. 276. — Le général Herzog.

clamé la neutralité de la Suisse et de la Savoie du nord. Des troupes furent mises sur pied pour border la frontière sous le commandement du général Herzog. Une armée française, commandée par le général Bourbaki, chercha à débloquer la ville de Belfort assiégée dès le début de la guerre. Cette armée fut battue près de nos frontières et elle dut chercher un refuge dans notre pays (1871). Les soldats français se présentèrent à la frontière, principalement aux Verrières, remirent leurs armes et leurs canons aux troupes suisses, et, au nombre de 85 000, furent répartis entre les cantons de la Confédération. C'était par un hiver extrêmement rigoureux; les soldats, souffrant de la faim et surtout du froid, étaient dans le plus grand dénuement. Une profonde pitié s'empara du peuple suisse; il prodigua ses soins à ces malheureux, qui trouvèrent chez nous un refuge et des amis au cœur compatissant.

Paris dut se rendre. La France vaincue, signa le traité de Francfort. Elle céda à l'Allemagne l'Alsace et une partie de la Lorraine et paya une indemnité de guerre de cinq milliards. Le 15 janvier 1871, à Versailles, les princes allemands proclamèrent empereur d'Allemagne le roi de Prusse. Les deux plus grands hommes de l'Allemagne, à cette époque, furent le prince *de Bismarck*, chancelier de l'Empire, et le maréchal *de Moltke*, chef de l'état-major de l'armée.

La guerre terminée, les soldats français réfugiés en Suisse rentrèrent dans leurs foyers, pleins de reconnaissance envers les habitants de notre pays, et l'armée fédérale fut licenciée.

Fig. 277. — Arrivée des soldats français aux Verrières, en 1871. *(D'après le tableau de A. Bachelin.)*

RÉSUMÉ

1. **Le régime de 1848.** — La nouvelle Constitution fédérale fut acceptée par le peuple à une grande majorité. Les Chambres s'assemblèrent pour la première fois en novembre 1848 pour nommer le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral et le Président de la Confédération. La ville de Berne fut désignée comme ville fédérale.

Le Conseil fédéral réorganisa les postes, adopta des pièces de monnaie ayant cours dans toute la Suisse et favorisa le développement des chemins de fer. Le régime nouveau apporta la paix et la prospérité à notre pays.

2. **Les événements de 1856 à Neuchâtel. La campagne du Rhin.** — Depuis 1848, dans le pays de Neuchâtel, les fidèles partisans du roi de Prusse préparaient une revanche. Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856, ils s'emparèrent par surprise du château de Neuchâtel. Les républicains coururent aux armes; le lendemain déjà, ils reprenaient le château et faisaient les royalistes prisonniers. L'Assemblée fédérale décréta que la république neuchâteloise avait bien mérité de la patrie.

Le roi de Prusse exigea que les prisonniers fussent immédiatement remis en liberté. Le Conseil fédéral refusa. Le roi menaça alors la Suisse de lui déclarer la guerre. La Confédération mit aussitôt des troupes sur pied, sous le commandement du général Dufour. Tout le pays se leva avec un magnifique enthousiasme. Heureusement, grâce à la médiation de l'empereur Napoléon III et de l'Angleterre, la guerre fut évitée. Les autorités fédérales mirent en liberté les royalistes prisonniers, et une conférence tenue à Paris entre les grandes puissances reconnut l'indépendance complète du canton de Neuchâtel.

3. **La question de la Savoie.** — Les rois de Sardaigne possédaient la Savoie. Avec beaucoup de patriotes italiens, ils aspiraient à chasser les Autrichiens de l'Italie et à réunir tous les peuples de la péninsule sous le même sceptre. La guerre éclata. Grâce à l'appui de la France, l'Autriche fut vaincue. La Lombardie fut remise au roi Victor-Emmanuel, qui céda à la France la Savoie et le comté de Nice.

Les traités de 1815 avaient déclaré neutre la Savoie du nord et donné à la Confédération le droit d'occuper militairement cette contrée. Les Savoyards furent appelés à se prononcer sur leur incorporation à la France. Ils acceptèrent à la condition que la France établît dans la Savoie du nord *une zone* où les marchandises entreraient sans payer de taxes douanières. Genève fut entourée de deux zones franches : le pays de Gex et la Savoie du nord.

4. **La Suisse et la guerre franco-allemande.** — En 1870, la guerre éclata entre la France et l'Allemagne. Le gouvernement fédéral proclama la neutralité de la Suisse et, pour garder les frontières, leva des troupes qui furent placées sous les ordres du général Herzog. La guerre fut malheureuse pour la France; ses armées furent battues et son territoire envahi. Par un hiver rigoureux, une armée française, qui combattait près de nos frontières, poursuivie par les troupes allemandes, chercha un refuge dans notre pays. Elle dut remettre ses armes aux soldats suisses et fut répartie dans divers cantons. Les Français internés étaient dans un grand dénuement. Ils reçurent en Suisse les soins les plus dévoués. La paix rétablie, ils rentrèrent dans leurs foyers. Les Français durent signer le traité de Francfort : ils payèrent une forte indemnité de guerre et perdirent l'Alsace et une partie de la Lorraine qui furent incorporées à l'empire allemand.

Education civique et morale : Ayons pitié des malheureux. — Lire quelques récits de l'internement des troupes françaises en Suisse. — Etude sommaire de l'organisation des *postes fédérales*. Comparer l'état actuel avec la situation d'autrefois. — Les *timbres poste* suisses depuis leur origine. — *Les pièces de monnaie* d'aujourd'hui.

Devoirs. — Décrire, d'après le tableau du peintre Bachelin, l'entrée des Français en Suisse en 1871.

Rédaction. — Récit d'un grand-père : L'arrivée des « Bourbakis ».

LA SUISSE NOUVELLE

CHAPITRE XXIV

II. De 1871 à la Guerre mondiale.

1. **Constitution de 1874.** — La guerre franco-allemande et les difficultés rencontrées lors de la mobilisation des troupes pour la défense des frontières avaient montré les imperfections de

notre organisation militaire. L'Allemagne et l'Italie, autrefois si divisées, s'étaient constituées en Etats puissants et unifiés. Entourée maintenant de quatre grandes nations, la Confédération devait être aussi renforcée.

L'égalité entre les citoyens n'était pas complète; les lois différaient considérablement d'un canton à l'autre et mettaient obstacle au développement du commerce et de l'industrie. Le peuple possédait bien la souveraineté, mais il ne l'exerçait qu'au moment des élections et lors des revisions des constitutions cantonales ou fédérales. Dans tous les autres cas, la souveraineté appartenait à ses représentants dans les Grands Conseils cantonaux et dans les Chambres fédérales. La Constitution de 1848 ne répondait plus complètement aux besoins de l'époque; on en demandait la revision : « Un droit, une armée », tel était le mot d'ordre de nombreux citoyens.

En 1872, un nouveau projet de constitution fut adopté par les Chambres fédérales; la Suisse romande et la Suisse catholique le trouvèrent trop centralisateur; dans le canton de Vaud, les chefs du parti radical, Delarageaz, Ruchonnet, Eytel, le combattirent vivement. Le peuple suisse le repoussa. L'étude d'une nouvelle revision fut immédiatement reprise. On tint compte des vœux des citoyens romands et, en 1874, une nouvelle constitution fut adoptée à une forte majorité.

La Constitution de 1874 ne modifia pas l'organisation des pouvoirs fédéraux. L'*Assemblée fédérale* resta formée du *Conseil national* et du *Conseil des Etats*. De même, le pouvoir exécutif continua d'être exercé par un *Conseil fédéral* de sept membres. Mais les attributions de la Confédération furent notablement étendues. La Constitution de 1874 marque un pas en avant vers l'unification, *la centralisation*. Parmi les dispositions nouvelles qu'elle renferme, nous devons citer les suivantes :

En ce qui concerne le *militaire*, les prérogatives cantonales furent sensiblement réduites; la Confédération fut chargée de l'organisation de l'armée et de son instruction; elle prit à sa charge la solde des troupes ainsi que l'armement et l'équipement du soldat. L'armée suisse devint une *armée nationale;* le service militaire est aujourd'hui obligatoire pour tous les citoyens âgés de 20 à 45 ans. Les soldats qui tombent malades du fait du service militaire reçoivent, eux-mêmes et leur famille, des secours de la Confédération s'ils sont dans le besoin. Les cantons ont cependant gardé quelques droits ; ils nomment par exemple les officiers jusqu'au grade de major; la mobilisation est faite par les soins des autorités cantonales.

Depuis cette époque, grâce à une nouvelle loi militaire votée en 1907, l'armée suisse a accompli de réels progrès. Animée d'un esprit patriotique élevé, bien exercée, pourvue d'un excellent armement, elle a été mobilisée en 1914 avec une rapidité remarquable, et, dans l'avenir elle saura, comme dans le passé, défendre, s'il le faut, l'indépendance de la patrie.

L'école primaire fut rendue obligatoire et gratuite. Elle *resta dans les attributions des cantons*, mais il fut spécifié qu'elle devait être placée sous la direction de l'autorité civile et non religieuse, afin que les classes pussent être fréquentées par les enfants de toutes les confessions. Les écoles se sont remarquablement développées dans la seconde moitié du XIX^me^ siècle et elles ont été un des facteurs essentiels de la prospérité du pays. Il n'existe plus, aujourd'hui, un seul citoyen suisse qui ne sache lire et écrire. La Confédération contribue au développement de l'instruction par des subventions à l'école primaire et à l'enseignement professionnel.

Pendant les années 1872-1873, de violentes querelles religieuses avaient éclaté dans quelques parties de la Suisse. La Constitution de 1874 prescrit le *libre exercice des cultes*. Les cantons et la Confédération peuvent prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la liberté religieuse. Il ne peut être créé de nouveaux évêchés dans la Confédération sans l'approbation des autorités fédérales. La fondation de nouveaux couvents et ordres religieux est interdite. L'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres.

L'état civil (enregistrement des naissances, des mariages, des décès, etc.) fut confié aux autorités civiles. La Confédération obtint des attributions importantes dans le domaine de l'*économie nationale;* elle put édicter des lois sur l'émission des billets de banque; elle fut chargée de la haute surveillance des forêts, de la correction des cours d'eau, de la chasse et de la pêche. Elle eut le droit de légiférer sur les heures de travail, sur l'emploi des enfants dans les fabri-

ques. *L'ohmgeld*, — droit d'entrée cantonal sur certaines marchandises, — qui entravait le commerce, disparut complètement. La Confédération décréta des prescriptions sur les poursuites contre les débiteurs insolvables et sur les faillites, mais l'administration de la justice resta aux cantons. *Le code civil suisse* adopté en 1907 et qui entra en vigueur en 1912, marque un grand progrès.

Jusqu'en 1874, *le Tribunal fédéral* n'était pas permanent. Il se réunissait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et ses sessions étaient en général de courte durée. La nouvelle Constitution accrut ses attributions; il devint nécessaire de lui donner un siège fixe. Les Chambres désignèrent, à cet effet, la ville de Lausanne. Un superbe palais fédéral de justice a été érigé dans le parc de Mon-Repos. Le nombre des juges a été augmenté à plusieurs reprises; il a été porté à 26 en raison du travail que nécessite l'application du nouveau Code civil suisse.

La Constitution de 1874 renferme une innovation d'une grande importance. C'est le droit accordé à 30000 citoyens ou à huit cantons de demander que les lois adoptées par les Chambres fédérales soient soumises à la votation populaire. Ce droit se nomme *referendum*. Il a permis parfois au peuple suisse d'arrêter les Chambres sur la pente d'une centralisation prématurée ou trop accentuée; il a joué un rôle considérable dans notre vie politique, car les citoyens en ont souvent usé.

Le peuple suisse a franchi une étape importante de son histoire en adoptant la Constitution de 1874. Celle-ci a fortifié les liens qui doivent unir les citoyens d'une même patrie et, par là, elle a été, pour notre pays, un puissant élément d'activité et de vie nouvelle.

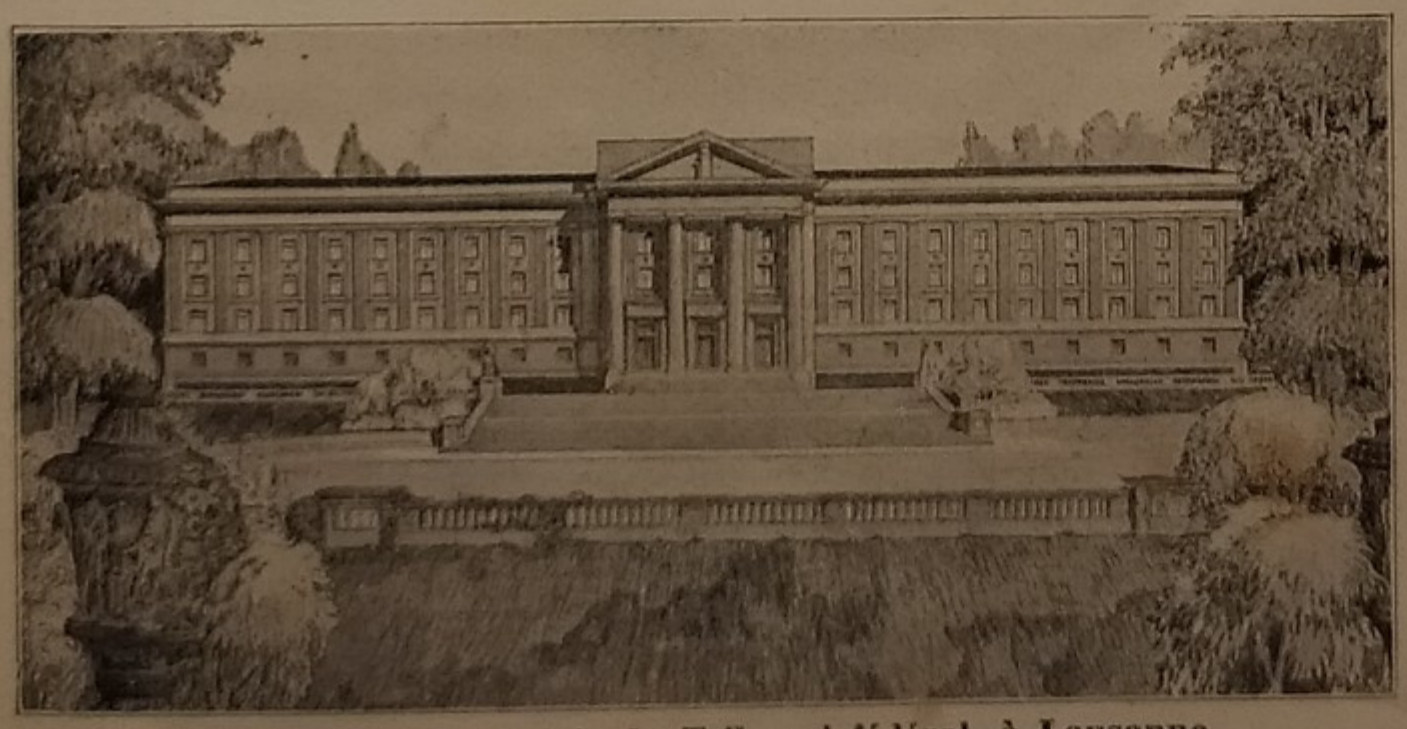

Fig. 278. — Le Palais du Tribunal fédéral, à Lausanne.

2. Nouveaux progrès. — Les années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Constitution fédérale de 1874 jusqu'en 1914 peuvent compter parmi les plus heureuses de notre histoire. La Suisse n'a été troublée par aucun événement sanglant; elle a vécu en bons termes avec les autres Etats et, avec plusieurs d'entre eux, elle a conclu des traités d'arbitrage. Ce fut une époque de paix, de prospérité, de développement démocratique. Le peuple a acquis de nouveaux droits. Le plus important est celui de *l'initiative constitutionnelle* (1891), en vertu duquel cinquante mille citoyens peuvent demander qu'un nouvel article constitutionnel soit soumis au peuple. Ce nouveau droit a été souvent utilisé; mais il n'a pas toujours été exercé judicieusement, particulièrement lorsqu'il a introduit dans notre Constitution un article prescrivant la manière dont le bétail de boucherie doit être abattu. Il ne faudrait pas d'ailleurs en abuser en appelant trop souvent les citoyens à se prononcer sur des questions ardues au sujet desquelles ils ont grand'peine à se former une opinion raisonnée.

La Suisse, jusqu'à la fin du XIX^me^ siècle, était un pays essentiellement agricole. Elle devint peu à peu un pays industriel. Les nombreuses fabriques qui s'y établirent furent une source de travail et de richesse, mais elles eurent aussi de fâcheuses conséquences. Les femmes, les enfants entrèrent à l'usine, les salaires furent souvent insuffisants, les conditions de logement et d'alimentation laissèrent à désirer. La Confédération dut s'occuper de la protection des ouvriers. Elle élabora des *lois sur le travail dans les fabriques* (1877 et 1914) *et sur la responsabilité civile des fabricants*, lois qui fixent la durée maximale de la présence des ouvriers dans les ateliers et manufactures, réglementent les occupations des femmes et des enfants, le travail de nuit et du dimanche et déterminent la responsabilité des patrons en cas d'accident. Dès ce moment, les ouvriers fondèrent des associations et des syndicats pour la défense de leurs intérêts; le *socialisme* entra dans notre vie po-

litique. Des députés socialistes siègent aujourd'hui aux Chambres fédérales, aux Grands Conseils cantonaux, dans plusieurs Conseils d'Etat, et dans un certain nombre de municipalités.

La consommation de *l'alcool* devenant un danger public, on a cherché à lutter contre ce fléau par des mesures législatives. La Confédération a seule le droit de fabriquer, d'acheter et de vendre de l'alcool de grains et de pommes de terre. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les cantons. La distillation domestique et surtout celle des fruits ont diminué beaucoup ces bénéfices et les bienfaits que l'on attendait de ce monopole. La fabrication, la vente et même le transport de *l'absinthe* ont été interdits dans la Suisse entière ensuite d'une demande d'initiative.

La Confédération est devenue propriétaire des *lignes principales de chemin de fer* en les rachetant aux compagnies privées qui les exploitaient. Elle travaille depuis plusieurs années à remplacer la traction à vapeur par la force électrique, ce qui aura pour conséquence de soustraire la Suisse à la tutelle étrangère pour la fourniture de la houille. *La Banque nationale suisse* fut créée en 1905; seule elle a le droit d'émettre des billets de banque. Cette institution a rendu des services inappréciables à notre pays pendant la dernière guerre. Elle a des succursales dans les principales villes suisses, à Berne, Zurich, Bâle, Genève, St-Gall, Lucerne, Lausanne et Neuchâtel. En 1912, le peuple s'est prononcé en faveur de *l'Assurance volontaire en cas de maladie* qui est subventionnée par la Confédération. Celle-ci a créé, en outre, une *Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents*; cette assurance est obligatoire pour tous les ouvriers de l'industrie ; le siège de ces bureaux d'assurance a été attribué à la ville de Lucerne.

Depuis 1919, le *Conseil national* est nommé d'après le *système proportionnel :* chaque parti politique est représenté selon le nombre de ses adhérents. Chaque canton ou demi-canton forme un arrondissement ou collège électoral. Les membres du Conseil national continuent à être nommés à raison d'un membre par 20 000 âmes de population totale ; les fractions supérieures à 10 000 personnes sont comptées pour 20 000 et donnent droit à un député. En 1922, les députés étaient au nombre de 198 pour une population de 3 880 000 âmes. Dès 1931, leur nombre est réduit à un député par 22 000 âmes. Le *Conseil des Etats* est encore composé de 44 députés soit deux par canton ; ces députés sont généralement nommés par le peuple.

En 1891, le 1er août, toute la Suisse célébra le 600me anniversaire de la Confédération suisse. Ce fut, pour les Confédérés, une occasion de témoigner à la patrie commune leur attachement et leur reconnaissance. Des fêtes civiques, qui ont fait vibrer le cœur de tous les bons citoyens, ont eu lieu à Neuchâtel, en 1898, pour célébrer le cinquantenaire de la réunion définitive de ce canton à la Suisse ; en 1903, le canton de Vaud commémora, par un festival magnifique, le centenaire de son entrée dans la Confédération ; en 1914, ce fut le tour de Genève, et du Valais. Les tirs fédéraux, les fêtes nationales de gymnastique, de chant, de musique, maintiennent dans le peuple l'esprit patriotique et le sentiment de solidarité qui font la force de la Confédération.

De 1874 à nos jours, dans des circonstances souvent difficiles, la Suisse a été gouvernée avec prudence, avec sagesse et dans

Fig. 279. — Autocars postaux au col de la Furka. *(Cliché Gaberel.)*

un vif désir de progrès. Nombreux sont les magistrats distingués dont il faudrait mentionner les noms. Parmi ceux qui, au gouvernement fédéral, ont joué un rôle important, il faut citer Numa Droz, Louis Ruchonnet, Charles Schenk, Emile Welti, Emile Frey, Eugène Ruffy, Adrien Lachenal, Marc Ruchet, Robert Comtesse. Les Confédérés sauront garder le souvenir de ces hommes éminents. Tant que la Suisse aura le bonheur de posséder à sa tête des magistrats au caractère ferme, élevé, aux idées larges, animés d'un dévouement sans bornes à la patrie, tant que les citoyens sauront défendre leurs droits et remplir fidèlement leurs devoirs, elle conservera la situation privilégiée qu'elle occupe parmi les nations et pourra regarder l'avenir avec confiance.

3. Essor de l'agriculture, de l'industrie et du commerce à la fin du XIX^me^ siècle et au début du XX^me^. — Au XIX^me^ siècle, l'agriculture suisse a subi des transformations importantes. De 1850 à 1860, la production du blé suffisait à nourrir la population pendant 290 à 295 jours par an; les prix étaient rémunérateurs pour les agriculteurs suisses. Le développement des voies ferrées et de la navigation permit d'amener du blé de Russie, d'Autriche-Hongrie, des pays du Danube et, plus tard, de la République Argentine et de l'Amérique du Nord; les prix baissèrent et les terres emblavées diminuèrent considérablement en étendue. En 1900, la Suisse ne produisait du blé que pour 78 jours de sa consommation annuelle.

Pendant cette période, la culture des fourrages artificiels s'étendit beaucoup. Il faut aussi signaler l'extension des plantations de pommes de terre, le perfectionnement des races de bétail, l'amélioration des pâturages et des alpages, l'utilisation intensive des engrais chimiques et l'usage toujours plus répandu des machines agricoles. L'augmentation du nombre des têtes de bétail est énorme; d'autre part, des sociétés agricoles se sont fondées partout : producteurs de vin, de lait, éleveurs de gros et de petit bétail se sont groupés en *syndicats*. En 1897, *l'Union suisse des paysans* a été fondée; elle réunit aujourd'hui plusieurs centaines de mille adhérents, édite un journal, publie de nombreuses brochures et fait d'intéressantes enquêtes. Son influence a été grande sur la vie économique de notre pays.

L'Etat a secondé les efforts des cultivateurs; les cantons et la Confédération accordent des subventions importantes à l'agriculture. Des écoles, des stations d'essais agricoles ont été fondées. L'étendue des terrains cultivables a augmenté, grâce à l'endiguement des rivières, au reboisement des montagnes, au dessèchement de très nombreux marécages et à la correction des cours d'eau. On estime que le sol suisse produit aujourd'hui plus du double de ce qu'il donnait il y a cent ans.

L'industrie a reçu une extension puissante au XIX^me^ siècle, grâce à l'emploi des machines à vapeur et des moteurs électriques, grâce aussi aux applications de la chimie. La Suisse est devenue un pays d'usines et de manufactures. Les soieries à Zurich et à Bâle; les machines à Zurich, à Winterthour, en Argovie, à Bâle et à Genève; les produits chimiques à Bâle; l'horlogerie à Genève, à Neuchâtel, dans le Jura bernois, à Soleure, et dans la vallée de Joux; les tissages de coton dans la Suisse du nord-est, les broderies de St-Gall, les cotonnades imprimées de Glaris; les condenseries dans les cantons de Vaud, de Fribourg et de Zoug; les chocolateries de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Berne, occupent une place importante dans la production industrielle mondiale. La concurrence étrangère est redoutable, et, plus d'une fois, les industries nationales ont souffert de crises intenses, mais l'habileté de nos ingénieurs et de nos ouvriers, leur esprit de travail et d'ordre, l'emploi toujours plus répandu de l'énergie électrique produite par nos chutes d'eau (houille blanche) ont permis à la Suisse de surmonter les difficultés et de lutter dans des conditions favorables. Aujourd'hui, notre pays compte plus de 9000 fabriques occupant au total 375 000 ouvriers environ.

Le commerce suisse a pris un essor considérable, grâce au développement des voies ferrées. C'est en 1847 que fut inauguré, en Suisse, le premier chemin de fer; mais bientôt le réseau prit une extension remarquable. Une date importante fut celle de l'ouverture des Alpes par le percement du tunnel du St-Gothard, qui exigea de longues années de travail (1872-1880) et les efforts persévérants de nombreux ingénieurs. Leur chef, *Louis Favre*, mourut avant l'achèvement de l'œuvre. Depuis ce moment, on a construit (1898-1905) un tunnel, plus long encore, celui du Simplon; une seconde galerie a été terminée en 1922. Un nouveau tunnel

Fig. 280. — Portail nord du tunnel du St-Gothard.
(Au premier plan, une locomotive électrique.)

à travers les Alpes, celui du Lœtschberg, relie le canton de Berne au Simplon.

De nos jours, la Suisse achète aux pays étrangers des marchandises pour une valeur supérieure à celles de ses exportations, ce qui s'explique par la nécessité de faire venir des denrées alimentaires, des matières premières nécessaires aux usines et des objets d'un usage courant que nos manufactures ou nos artisans ne fabriquent pas. Les meilleurs clients de notre pays, avant 1914, étaient l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis.

De si grands progrès ont beaucoup amélioré les conditions d'existence de la population. En 1817, disent les historiens, plus de cinq mille personnes moururent littéralement de faim dans les cantons de St-Gall et d'Appenzell; on en était venu à manger de l'herbe, du foin bouilli, des chiens et des chats. De semblables calamités ne sont plus à craindre aujourd'hui. La Suisse n'est plus un pays pauvre. De nombreuses associations philanthropiques viennent en aide aux vieillards, aux aveugles, aux sourds, aux faibles d'esprit, aux malheureux de toute nature. L'aisance s'est répandue dans les villes et dans les campagnes; les conditions sanitaires du peuple se sont améliorées, et, si l'on compare l'état de notre pays il y a cent ans à celui qu'il présentait avant la guerre mondiale de 1914, on ne peut que constater l'importance de l'œuvre accomplie. Le peuple suisse doit s'efforcer de la continuer. Il ne pourra le faire qu'en conservant et développant les habitudes de travail, d'ordre et d'économie qui lui ont donné la prospérité et s'il sait placer au-dessus des biens matériels les biens spirituels qui font la grandeur d'une nation.

RÉSUMÉ

1. **La Constitution de 1874.** — La guerre de 1870 et les difficultés qu'elle occasionna à la Suisse montrèrent les imperfections de la Constitution de 1848. On en demanda la revision. Un premier projet fut soumis au peuple en 1872; il fut repoussé; on lui reprochait d'être trop centralisateur. En 1874, une nouvelle constitution fut adoptée.

La Constitution de 1874 ne modifia pas l'organisation du gouvernement fédéral. Elle maintint l'organisation du pouvoir législatif, c'est-à-dire l'*Assemblée fédérale*, formée du *Conseil national* et du *Conseil des Etats*. Le *Conseil fédéral*, pouvoir exécutif, toujours formé de sept membres, continua à diriger les affaires du pays. Cependant, les attributions des pouvoirs fédéraux furent notablement étendues.

Toute l'organisation *militaire* fut confiée au Conseil fédéral. Les cantons ne conservèrent que la nomination des officiers jusqu'au grade de major et certains services de contrôle. L'armée suisse devint dès lors une véritable armée nationale. Le service militaire fut imposé à tous les citoyens âgés de 20 à 45 ans.

L'*instruction primaire* est obligatoire et gratuite; mais l'école reste confiée aux cantons. La Constitution prescrit, en outre, le *libre exercice des cultes*. La création de nouveaux couvents est interdite. Le séjour en Suisse continue à être refusé à l'ordre des jésuites. *L'état civil* fut confié aux autorités civiles et, plus tard, l'adoption d'un *Code civil* pour toute la Confédération marqua un réel progrès. *Le Tribunal fédéral* devint permanent. Son siège fut fixé à Lau-

sanne, où l'on construisit pour lui un magnifique palais. Au début, le Tribunal fédéral se composait de onze juges ; mais, peu à peu, les attributions de notre haute cour de justice ayant été considérablement développées, le nombre des juges a été porté à 26.

La Constitution de 1874 a consacré une importante innovation : *le referendum*. C'est le droit accordé à 30 000 citoyens ou à huit cantons de demander que les lois adoptées par les Chambres fédérales soient soumises à la votation populaire.

2. **Nouveaux progrès.** — Les années qui se sont écoulées de 1874 à 1914 sont parmi les plus heureuses de notre histoire. Le peuple suisse a vécu en paix et il n'a cessé d'acquérir de nouveaux droits. En 1891, il a célébré, avec un grand enthousiasme, le 600me anniversaire de la fondation de la Confédération. Les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Genève, du Valais, dans des fêtes magnifiques, ont rappelé le bonheur qu'ils éprouvent de faire partie de cette grande famille d'Etats qui forme la Suisse.

Une des plus importantes prérogatives acquises par le peuple suisse est *l'initiative constitutionnelle*. C'est le droit que possèdent 50 000 citoyens de proposer l'adjonction d'un nouvel article à la Constitution fédérale pour être soumis à la votation populaire.

La Confédération a dû s'occuper de la protection des ouvriers, des femmes et des enfants travaillant dans les usines. Elle a édicté des lois sur le *travail dans les fabriques* et sur *la durée du travail*. Elle a réglementé la fabrication de *l'alcool* afin d'en diminuer la consommation. Une loi, élaborée à la suite d'une demande d'initiative, interdit la fabrication et la vente de *l'absinthe*.

La Confédération est devenue propriétaire des *principales lignes de chemins de fer* qu'elle a considérablement améliorées et développées. Peu à peu, elle remplace la traction à vapeur par la force électrique. Elle a créé une *Banque nationale*, qui a seule le droit d'émettre des billets de banque. Elle a fondé en faveur des ouvriers de l'industrie une *Caisse nationale d'assurance contre les accidents*, dont le siège est à Lucerne.

Depuis 1919, le Conseil national est nommé d'après le *mode proportionnel*. Chaque canton ou demi-canton forme un arrondissement ou collège électoral. Les membres du Conseil national continuent à être nommés par le peuple à raison d'un député pour 20 000 âmes de population. (Dès 1931, un député pour 22 000 habitants.) Les fractions supérieures à 10 000 habitants comptent pour 20 000.

3. **Essor de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.** — L'agriculture suisse, au XIXme siècle, a fait des progrès considérables ; cependant, la culture du blé a diminué, les prix étant devenus peu rémunérateurs. Par contre, celle des plantes fourragères a pris une grande extension, le nombre des têtes de bétail a doublé et la production laitière est aujourd'hui l'une des principales ressources des paysans. On a perfectionné les races de bétail ; l'emploi des engrais artificiels et des machines agricoles est devenu général. De nombreuses écoles d'agriculture et des stations d'essais ont été créées.

L'emploi des machines à vapeur et des moteurs électriques a permis à *l'industrie* nationale de prendre un nouvel essor. La Suisse est devenue un pays de grandes manufactures. La concurrence étrangère est de plus en plus active, mais nos industriels ont pu lutter jusqu'à maintenant dans des conditions généralement favorables, grâce à l'habileté de nos ingénieurs et de nos ouvriers, à leur esprit d'ordre et de travail.

Le développement de nos voies ferrées a facilité un essor remarquable du *commerce suisse*.

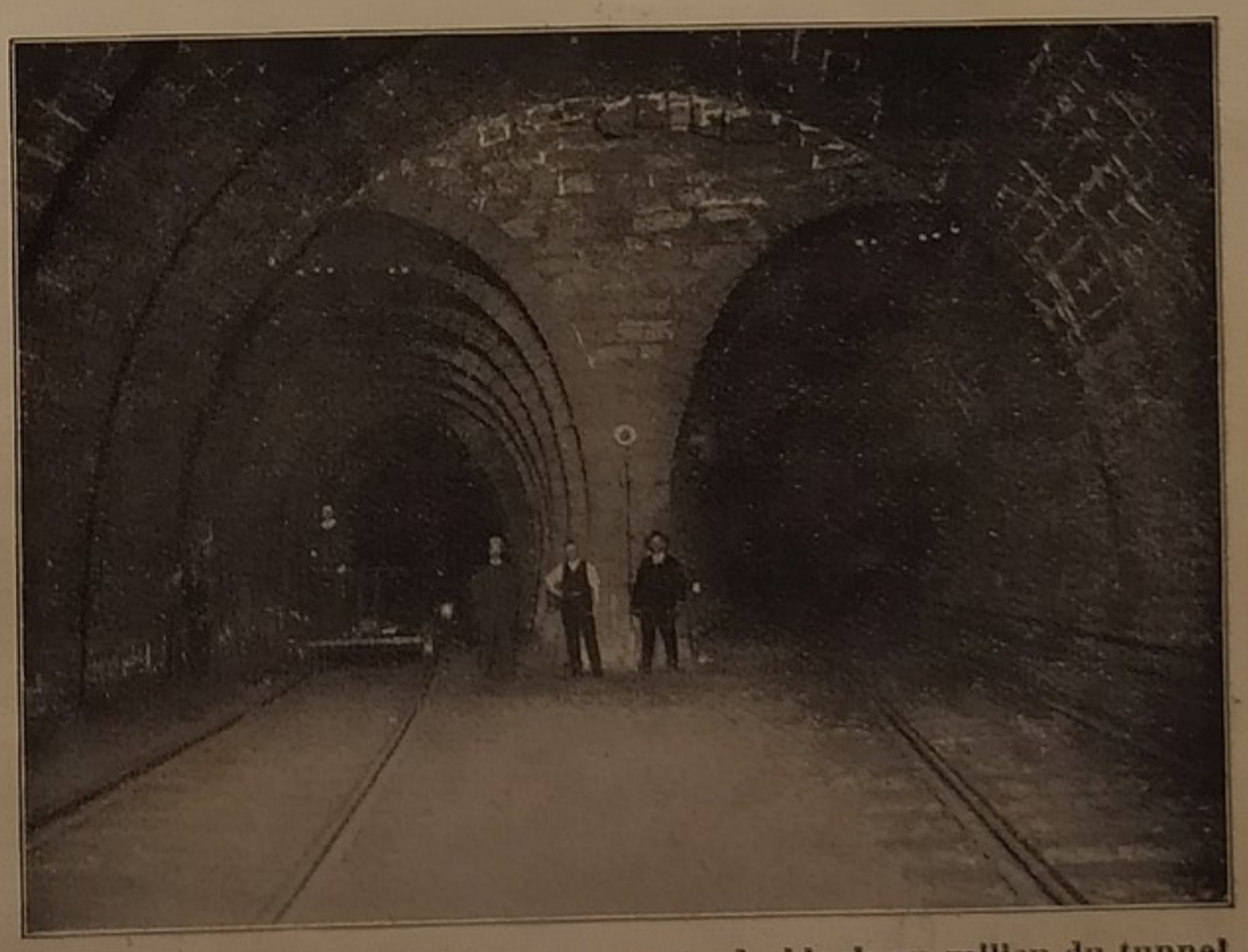

Fig. 281. — Station d'évitement et poste de block au milieu du tunnel du Simplon.

En 1880, le tunnel du *Gothard* nous mit en relations avec l'Italie; de 1898 à 1905, fut percé le tunnel du *Simplon* dont la seconde galerie a été ouverte à l'exploitation en 1922. Une voie directe relie maintenant le canton de Berne au Simplon par le *Lœtschberg*.

Tous ces progrès ont amélioré la situation matérielle du peuple suisse. L'aisance s'est répandue dans les villes et les campagnes. De nombreuses associations philanthropiques viennent en aide aux malheureux. Le peuple suisse peut être fier des progrès réalisés. Il doit s'efforcer de les accroître encore. Il ne pourra le faire que s'il conserve ses habitudes de travail, d'ordre et d'économie et s'il sait placer au-dessus des biens matériels les biens spirituels qui font la grandeur d'une nation.

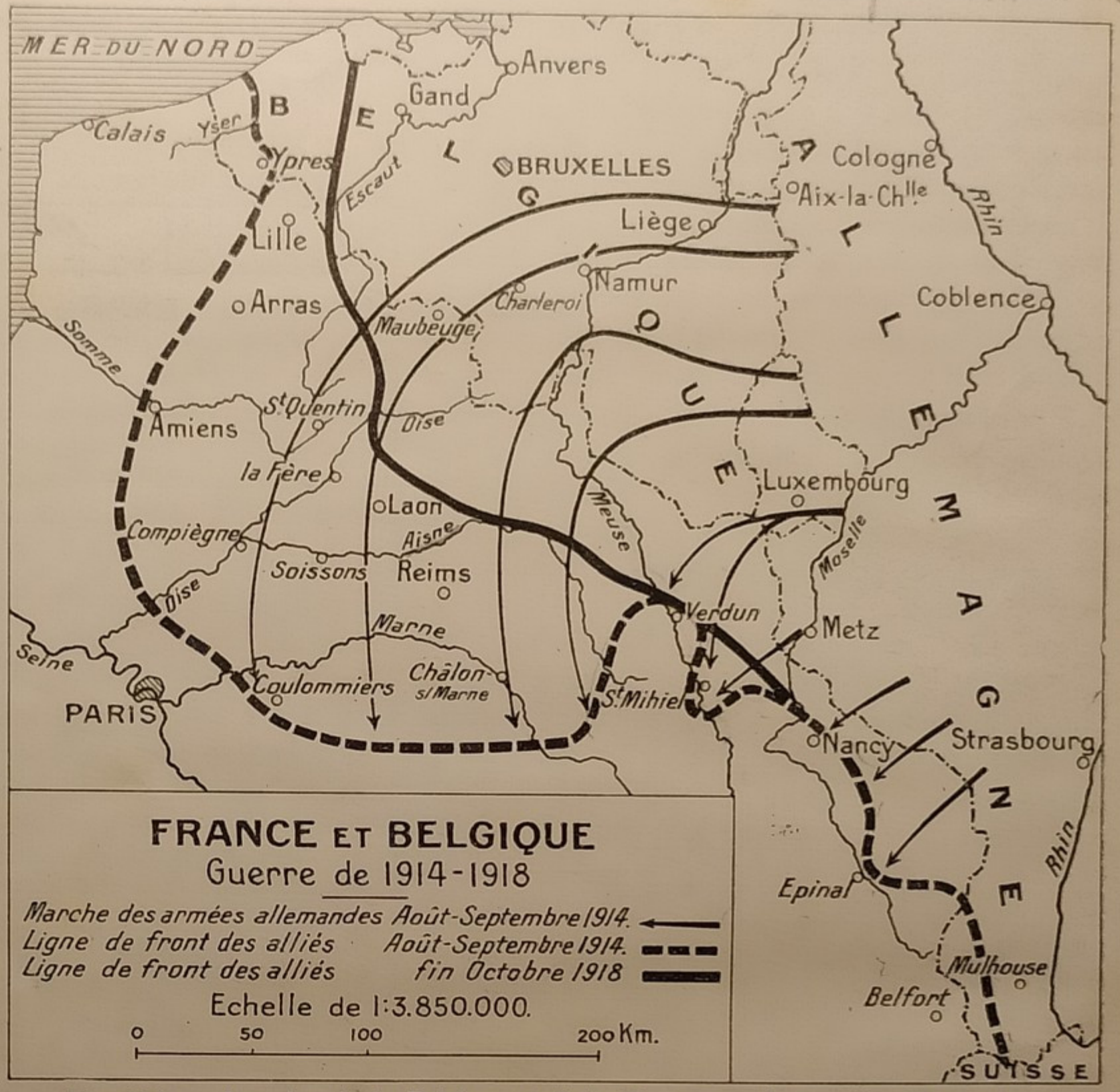

Fig. 282. — Invasion de la Belgique et de la France par les armées allemandes.

Education civique et morale. — 1. Etude de la Constitution de 1874; la comparer à celle de 1848. — 2. La démocratie. Faire constater les différences de notre organisation démocratique avec celle de la France et des Etats-Unis. — Les devoirs des citoyens d'une démocratie. — 3. La représentation proportionnelle. En expliquer le mécanisme. — 4. Le drapeau suisse. Son histoire glorieuse. — 5. La Société des Nations (voir page 208). Son but, ses moyens d'action, son organisation, son avenir. — 6. L'alcoolisme. Ses dangers pour un pays.

Devoir. — Faire établir par les élèves un tableau récapitulatif des pouvoirs fédéraux et cantonaux.

SUPPLÉMENT

LA GUERRE MONDIALE

Après la guerre désastreuse de 1870, la France avait reconstitué ses finances et son armée. Sans oublier les provinces perdues, l'Alsace et la Lorraine, elle étendit considérablement son empire colonial. Quant à l'Allemagne, elle était devenue une puissance industrielle et commerciale de premier ordre. Sous l'empereur Guillaume II, petit-fils de celui qui avait été élu empereur à Versailles en 1871, sa marine s'était développée à un tel point qu'elle inquiétait les Anglais. L'Allemagne avait une armée formidable. Elle s'était alliée à l'Autriche et à l'Italie, formant avec elles la *Triple alliance*. La France, de son côté, s'était rapprochée de la Russie et, peu à peu, de l'Angleterre. Ce fut la *Triple entente*. Ces deux groupes de puissances dépensèrent des milliards pour accroître leurs forces militaires et navales. On espérait cependant que la guerre serait évitée. Elle faillit éclater à plusieurs reprises; en 1914, cette terrible catastrophe s'abattit sur l'Europe.

En juin 1914, l'archiduc François-Ferdi-

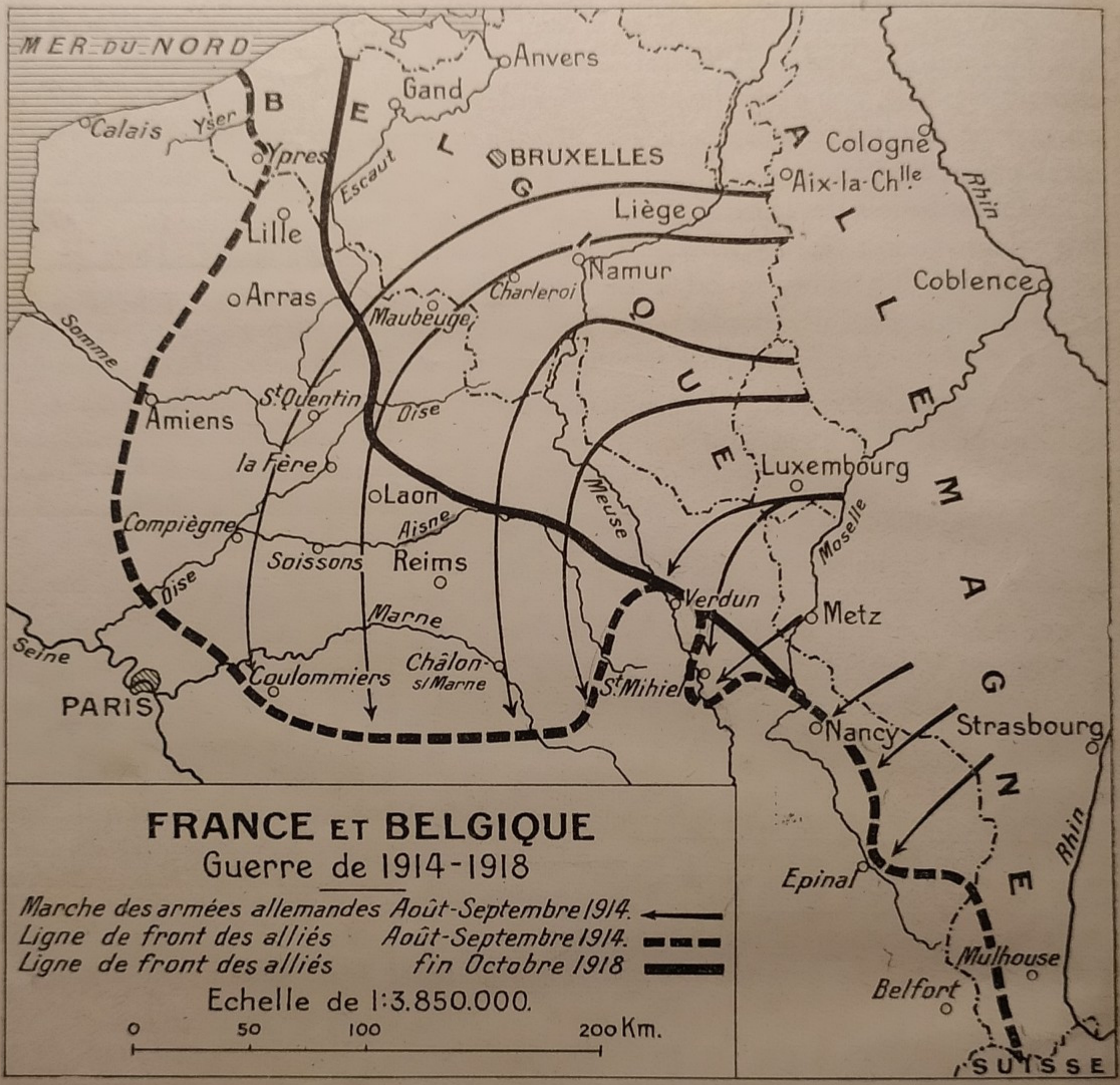

Fig. 282. — Invasion de la Belgique et de la France par les armées allemandes.

atériels les biens spirituels qui
ne nation.

et morale. — 1. Etude de la Con-
comparer à celle de 1848. — 2. La
onstater les différences de notre
atique avec celle de la France et
Les devoirs des citoyens d'une

Sans oublier les provinces perdues, l'Alsace et la Lorraine, elle étendit considérablement son empire colonial. Quant à l'Allemagne, elle était devenue une puissance industrielle et commerciale de premier ordre. Sous l'empereur Guillaume II, petit-fils de celui qui avait été élu empereur à Versailles en 1871, sa marine s'était

nand, héritier de l'empereur d'Autriche, fut assassiné à Sérajevo, en Bosnie. L'Autriche accusa la Serbie d'avoir soudoyé les assassins. Elle déclara la guerre à ce petit pays. La Russie, alliée de la Serbie, intervint en sa faveur. Elle tenta des négociations, puis mobilisa son armée. L'Allemagne profita de ce conflit pour déclarer la guerre à la Russie (1er août).

La France et l'Angleterre cherchèrent à apaiser le conflit, mais inutilement. Le 3 août, l'Allemagne déclarait la guerre à la France.

La Belgique était un Etat neutre, et sa neutralité était garantie par un traité signé aussi bien par la Prusse que par la France et l'Angleterre. Les Allemands demandèrent à la Belgique l'autorisation de traverser son territoire, dans le but d'attaquer la France par le nord. Elle refusa. L'Allemagne, sous le prétexte que « nécessité ne connaît pas de loi », passa outre, violant la neutralité qu'elle avait promis de respecter. La petite armée belge résista héroïquement à l'envahisseur, mais dut reculer. Son rôle fut néanmoins important et magnifique; elle retarda la marche des armées de Guillaume II et permit aux Français de modifier leurs plans. L'Angleterre, garante de la neutralité belge, déclara la guerre à l'Allemagne. Elle débarqua au nord de la France les troupes dont elle disposait. Son immense flotte arrêta net le commerce allemand. La violation de la Belgique fut une mauvaise action dont l'Allemagne devait supporter tôt ou tard les terribles conséquences.

La République française procéda à la mobilisation de ses soldats dans le plus grand ordre et la nation entière se leva contre l'ennemi. Son armée, quoique moins forte, avait des chefs excellents. Avec l'Angleterre, elle marcha au secours des Belges. Le 24 août, une grande bataille se livra à Charleroi. Les Français furent battus. Sous l'habile conduite du maréchal Joffre, les armées de la République reculèrent en combattant, et, comme en 1870, les Allemands, en bataillons innombrables, envahirent la France. Une nouvelle bataille se livra sur les bords de la *Marne* (5 au 12 septembre 1914). Plus de deux millions de soldats s'entrechoquèrent. Les Allemands durent battre en retraite. Ils reculèrent jusque sur les rives de l'*Aisne*. Ils marchèrent alors contre Calais dans le but de séparer la France de l'Angleterre. Ils furent arrêtés, après des combats meurtriers, sur les bords de l'*Yser* et sur le canal d'*Ypres*.

Allemands et Autrichiens d'un côté, Français et Anglais de l'autre restèrent en présence pendant quatre ans : ce fut la terrible guerre des tranchées. Les soldats creusaient des fossés très profonds pour s'abriter des balles et des éclats d'obus; ces fossés, sur plusieurs lignes, commençaient à la frontière de la Suisse, non loin de Porrentruy, et s'étendaient sur une longueur de plusieurs centaines de kilomètres jusqu'au bord de la Manche. Pendant quatre hivers, par un froid souvent très rigoureux, dans la boue, toujours sur le qui-vive, disposant d'engins redoutables, de canons sans cesse perfectionnés, de gaz toxiques, Allemands et Français se livrèrent la guerre la plus impitoyable et la plus cruelle dont l'histoire fasse mention.

Les hostilités, peu à peu, s'étendirent presque au monde entier. La Turquie, puis la Bulgarie se placèrent aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche; du côté de la France, outre l'Angleterre et ses nombreuses colonies, la Russie, la Belgique et la Serbie, on vit se ranger l'Italie (1915), la Roumanie (1916) et les Etats-Unis d'Amérique (1917). On se battit non seulement au nord de la France et en Belgique, mais dans les Alpes, à la frontière italienne, en Serbie, en Pologne, en Autriche, en Turquie d'Asie, dans les colonies allemandes d'Afrique. Les Russes, après avoir remporté quelques victoires, furent complètement battus. Les Anglais et les Français échouèrent dans leur tentative de s'emparer de Constantinople (1915).

La guerre sur mer et dans les airs fut tout aussi terrible. La flotte anglaise empêchait les navires allemands de quitter leurs ports; l'Allemagne fut privée de denrées alimentaires et des matières premières dont elle avait besoin. La population civile souffrit cruellement. Le gouvernement de Berlin fit construire une foule de sous-marins qui sillonnèrent les mers, torpillant et coulant les navires ennemis. La destruction du grand steamer *Lusitania* où périrent des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, souleva la réprobation du monde entier.

Des milliers d'avions, munis de mitrailleuses, se faisaient la chasse. Les Allemands bombardèrent de grandes villes non fortifiées, comme Londres et Paris, et de nombreuses personnes furent victimes de ces agressions injustifiables.

En 1916, une bataille se livra devant *Verdun*. Elle dura plusieurs mois. On combattit avec tant de fureur, avec tant de canons de gros

calibre, que cette place forte et ses environs furent presque anéantis : villes, villages, fermes, bois et collines disparurent complètement. Aujourd'hui, plus de cent mille soldats sont enfouis dans le sol ravagé de cette contrée désolée. Cependant les Allemands ne réussirent pas à passer.

Les années 1916, 1917 et 1918 sont marquées par de nombreuses batailles plus sanglantes les unes que les autres, avec des alternatives de succès et de revers pour les belligérants. La *Russie* vaincue renversa le tzar et proclama la République (mars 1917); elle abandonna ses alliés. L'Amérique entra alors en guerre. Avec une rapidité étonnante, elle envoya en France une armée puissante, formée de jeunes hommes courageux, et munie d'un matériel immense.

Le 21 mars 1918, les troupes allemandes, sous les ordres du maréchal Hindenbourg et du général Ludendorf, attaquèrent les armées françaises et anglaises entre la Somme et l'Oise. Les Anglais furent mis hors de combat, et les troupes des empires centraux avancèrent jusqu'à 60 km. de Paris. Mais, encore une fois, elles furent arrêtées. En mai et juin, les soldats de Guillaume II parvinrent de nouveau jusqu'au bord de la Marne et traversèrent même cette rivière.

La situation des armées françaises était fort critique, quand (juillet 1918) le maréchal Foch, devenu généralissime des armées alliées, activement soutenu par le premier ministre Clémenceau, attaqua à son tour les Allemands. Ces derniers ne s'attendaient pas à ce mouvement offensif. L'armée de Ludendorf dut se replier pour éviter d'être cernée. Cette fois, Français, Anglais, Américains et autres alliés étaient assez forts en hommes et en matériel pour ne pas lâcher prise. Ils attaquèrent sans arrêt, sur tout le front. Au même moment, les Bulgares étaient battus par les Français qui avaient débarqué à Salonique. Les Anglais infligeaient aussi des défaites sérieuses aux troupes turques, qui avaient tenté un mouvement du côté de l'Egypte. Ils s'emparèrent de Jérusalem et de la Palestine. Les Autrichiens reculaient à leur tour devant les Italiens, qui entraient dans Trieste et s'emparaient du Trentin. Une révolution éclata à Berlin; Guillaume II dut abdiquer et s'enfuir en Hollande; les principaux princes allemands, l'empereur d'Autriche et le roi de Bulgarie furent détrônés. L'Allemagne devint une république, et l'empire d'Autriche-Hongrie se morcela.

Le nouveau gouvernement allemand demanda un armistice; il fut signé le *11 novembre 1918*. Ce fut, dans le monde entier, un immense cri de soulagement et de joie. Un long cauchemar finissait.

Les Allemands, en grande hâte, évacuèrent la Belgique et le nord de la France. Les armées alliées entrèrent à Metz, à Strasbourg, à Colmar, à Mulhouse; elles furent reçues avec des transports d'allégresse par les Alsaciens et les Lorrains.

La Paix de Versailles. — Tous les pays alliés qui avaient pris part à cette terrible guerre furent invités à envoyer des délégués à Paris pour discuter des conditions de paix; ce fut la Conférence de Paris. Le travail commença le 18 janvier 1919; le 16 juin de la même année, le traité fut remis aux plénipotentiaires allemands. Le 28 juin, dans le château de Versailles, dans la salle même, où, en 1871, Guillaume Ier avait été proclamé empereur, les Allemands vaincus signèrent la paix.

L'Allemagne restitua à la France l'Alsace et la Lorraine; elle s'engagea à payer les dommages causés à la France et à ses alliés. Pour avoir détruit les mines de houille françaises, elle dut céder celles de la Sarre; elle rendit au Danemark le Schleswig qui lui avait été enlevé par la force en 1864. La Pologne, partagée à la fin du XVIIIme siècle entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, fut reconstituée. La Serbie reçut la Bosnie, la Dalmatie et la Croatie; les Italiens obtinrent Trieste et le Trentin; la Roumanie s'agrandit de la Bessarabie et de la Transylvanie; la Grèce augmenta son territoire aux dépens de la Turquie. L'Allemagne dut renoncer à sa flotte et à ses colonies.

La Société des Nations. — La guerre, qui exigea la vie de tant de millions d'hommes (1), fit souffrir les peuples d'une façon si cruelle, qu'il fallait tout tenter pour qu'un aussi monstrueux crime ne se renouvelât pas. Pour répondre à l'attente de l'humanité, le Traité de Versailles institua la « Société des Nations » qui a pour but : 1° d'assurer la paix en soumettant tous les conflits internationaux à l'arbitrage; 2° d'organiser la vie économique de l'Univers et le travail humain d'après des conditions équi-

(1) On estime que la guerre mondiale a coûté 8 millions de morts et 6 millions d'infirmes. Si l'on pouvait faire défiler sans arrêts, 14 millions d'hommes, par rangs de quatre, au pas dont passe un bataillon, il faudrait 81 jours et 81 nuits.

tables; 3° de remplacer graduellement la force par la solidarité.

Les Etats membres de la Société des Nations, sont au nombre de 56. Ils représentent les cinq sixièmes de la population du monde. La Suisse y est entrée par son vote du 16 mai 1920 (416,870 oui contre 323,719 non). La ville de Genève a été désignée pour être le siège des organes de cette association d'Etats. La Cour permanente de Justice internationale, cependant, tient ses assises à La Haye (Pays-Bas).

Pour accomplir la grande et belle tâche qui lui est dévolue, la Société des Nations dispose des organes suivants :

A. = *L'Assemblée* qui se réunit tous les ans, en septembre, et à laquelle tous les Etats membres sont représentés;

B. = *Le Conseil* qui se réunit quatre fois par an. Il se compose de membres permanents (Angleterre, France, Italie, Japon et Allemagne) et d'autres membres élus pour trois ans, par l'Assemblée. Il présente, chaque année, un rapport à l'Assemblée de septembre;

C. = *Un secrétariat* qui est, en quelque sorte, le bureau du Conseil et de l'Assemblée.

La *Cour permanente de Justice internationale* rend des arrêts et des avis consultatifs dans les différends internationaux. Lorsqu'un conflit risque d'éclater entre deux nations, la Cour permanente fait connaître celle de ces deux nations qui a pour elle le bon droit. On espère ainsi régler à l'amiable les querelles graves qui peuvent surgir d'un moment à l'autre entre deux ou plusieurs Etats. La Société des Nations a établi toute une procédure qui rend les guerres presque impossibles à la condition expresse que les engagements pris soient respectés.

La Société est en outre chargée de diverses fonctions : elle administre le territoire de la Sarre; elle veille au maintien des bonnes relations entre la Pologne et la ville libre de Dantzig; elle prend toutes les mesures nécessaires pour que les minorités de race, de langue ou de religion ne soient pas opprimées; elle contrôle l'Administration de quinze territoires placés sous mandat. Ces territoires sont d'anciennes colonies allemandes ou des provinces de l'Empire ottoman qui, conquises pendant la guerre, n'ont pas été rendues et sont placées sous la tutelle de l'Angleterre ou de la France, en attendant que les peuples qui les habitent soient capables de se gouverner eux-mêmes. (Ex. : la Syrie, la Palestine, etc.)

Depuis 1920, plusieurs conflits internationaux ont été résolus pacifiquement grâce aux bons offices de la S. D. N. Citons les plus importants : les îles d'Aland, le partage de la Haute-Silésie, le conflit entre la Pologne et la Lithuanie, Corfou, Mossoul. Dans le conflit gréco-bulgare, en moins de trois jours, le Conseil obtint des deux parties intéressées la cessation des hostilités et l'évacuation des territoires occupés à la suite d'un incident de frontière. Parmi les autres résultats obtenus ou en voie de réalisation, il faut mentionner le sauvetage économique de l'Autriche et de la Hongrie, le rapatriement de 400,000 prisonniers de guerre, les secours accordés à des millions de réfugiés, la lutte contre l'opium, les épidémies, etc.

La Suisse joue un rôle fort honorable au sein de la Société des Nations. M. Motta, Conseiller fédéral, a présidé l'Assemblée en 1925; un de nos anciens conseillers fédéraux, M. Calonder, a été désigné comme président de la Commission chargée de régler le partage si compliqué de la Haute-Silésie; un juriste suisse, M. Huber, préside depuis janvier 1925 la Cour permanente de Justice internationale; d'autres encore se font estimer dans l'administration du territoire de la Sarre et dans plusieurs tribunaux d'arbitrage.

La Société des Nations, comme toute création humaine, est imparfaite; elle est encore en *devenir*. Elle a devant elle une œuvre admirable qu'elle n'accomplira que si elle est soutenue par tous les peuples. C'est, à l'heure actuelle, la seule organisation capable d'empêcher une nouvelle guerre et de rapprocher, peu à peu, dans le monde entier, tous les hommes de bonne volonté. Elle mérite notre confiance et notre affection.

Bureau international du travail. — La Paix de Versailles créa, à Genève, à côté de la Société des Nations, un *Bureau international du travail*. Cette institution, composée des représentants des gouvernements, des ouvriers et des patrons du monde entier, travaille à faire adopter partout une réglementation internationale des heures de travail, à faire prendre des mesures efficaces pour lutter contre le chômage, à assurer à l'ouvrier un salaire lui permettant de vivre dans des conditions convenables, à le

Fig. 283. — Le bureau international du travail.

protéger contre les maladies et les accidents, la vieillesse et l'invalidité, à encourager l'enseignement professionnel et technique, etc.

La Suisse pendant la guerre mondiale. — Le 1er août 1914, le jour de notre fête nationale, devant les menaces de guerre, le Conseil fédéral mobilisait l'armée suisse et adressait aux grandes puissances une solennelle déclaration de neutralité. Sur 480 000 hommes, plus de 250 000 furent mis sur pied pour la défense du pays. La mobilisation s'effectua dans l'ordre le plus parfait et le peuple suisse unanime se groupa autour de ses autorités. De toutes les parties du monde, les Suisses accoururent sous les drapeaux. On en vit arriver du Canada, de l'Amérique du Sud, du Congo, des Indes, etc. Les pleins pouvoirs les plus étendus furent accordés au Conseil fédéral. Et ainsi, pendant quatre ans, nos différents corps d'armée furent appelés à participer à la défense de la frontière. L'arme au pied, prêts au sacrifice suprême, nos soldats firent preuve d'une belle discipline et d'une patience à toute épreuve.

Notre petite Suisse fut heureusement épargnée. Toutes les puissances belligérantes reconnurent la neutralité helvétique et s'engagèrent à la respecter. Mais lorsque notre peuple apprit que les armées allemandes avaient violé la neutralité belge, une réelle indignation s'empara de la plus grande partie de la nation, particulièrement en Suisse romande, et ce ne fut pas sans crainte que l'on vit se dérouler la marche des événements.

Par l'entrée de l'Italie dans la guerre aux côtés de la France, la Suisse devenait comme une île de paix au milieu d'un océan de feu. N'ayant aucun accès direct vers la mer et ne produisant pas en quantité suffisante les denrées alimentaires nécessaires à sa consommation, sa population était menacée de mourir de faim, si le conflit devait durer très longtemps et si des mesures immédiates n'étaient pas prises par les autorités fédérales. En janvier 1915, le monopole des céréales était décrété au profit de la Confédération. Les blés qui, jusqu'en 1914, nous parvenaient par Mannheim, le Havre, St-Nazaire, Marseille, Bordeaux et Cette, ne nous arrivèrent plus que par ce dernier port, lorsque l'Allemagne eut organisé sa terrible guerre sous-marine. La Suisse avait besoin de 200 wagons de blé par jour et elle ne pouvait en recevoir que de l'Amérique.

Il fallait pourvoir en outre nos industries des matières premières dont elles avaient besoin. Ce fut un problème ardu qui nécessita la création d'organes privés placés sous le contrôle du Conseil fédéral ; tel fut le cas de la Société Suisse de Surveillance économique (S. S. S.).

Fig. 284. — Sentinelles à la frontière Suisse-Autriche-Italie.
(Dans les Grisons, vers le Stelvio.)

La fourniture du charbon à nos chemins de fer, à nos usines et aux particuliers fut particulièrement difficile à assurer et exigea des négociations incessantes, soit avec l'Allemagne, soit avec les puissances alliées.

Les années 1917 et 1918 furent les plus difficiles. Nous faillîmes manquer des céréales nécessaires à notre alimentation. Nos agriculteurs firent un admirable effort pour augmenter la surface des terres emblavées et fournir à la Confédération une quantité suffisante de blé. Favorisés par des récoltes superbes, qu'ils vendirent d'ailleurs à un prix rémunérateur, ils sauvèrent le pays. Ils produisirent également davantage de pommes de terre. La consommation fut rigoureusement rationnée. Chaque citoyen reçut des cartes, lui donnant droit d'acheter une certaine quantité de pain, de sucre, de lait, de pâtes, de graisse. Pendant l'hiver 1916-1917, les habitants de la Suisse ne reçurent que 225 grammes de pain par jour. La consommation de la viande fut interdite deux fois par semaine, et une carte de viande allait être introduite lorsque l'armistice mit fin peu à peu à ces restrictions.

Le prix de toutes les choses indispensables à la vie avait considérablement augmenté. Il fallut élever tous les salaires, souvent d'une manière insuffisante, ce qui provoqua un malaise réel dans la vie politique. Le mécontentement fut général. Les agissements d'agents venus de l'étranger, les souffrances du peuple, les ambitions de quelques meneurs provoquèrent, le 11 novembre 1918, une grève générale. La vie nationale faillit être arrêtée et l'on craignit de voir la révolution éclater. Le 1er corps d'armée fut mobilisé et l'ordre rapidement rétabli; mais une terrible maladie, la grippe espagnole, qui ravageait toute l'Europe, fit un grand nombre de victimes parmi nos soldats et la population civile.

L'œuvre humanitaire de la Suisse pendant la guerre. — Malgré ces souffrances, la Suisse accomplit, pendant la guerre, une œuvre admirable en faveur des victimes de l'épouvantable conflagration. Des associations sans nombre se créèrent dans ce but.

En août 1914, le Comité international de la Croix-Rouge, sous la présidence de M. Gustave Ador, créa, à Genève, une agence de secours et de renseignements en faveur des prisonniers de

Fig. 285. — L'ancienne borne des trois nations : France, Allemagne et Suisse.

guerre. Il favorisa les relations postales entre les prisonniers et leurs familles en transmettant mandats et colis. Il vint aussi en aide aux prisonniers civils toujours plus nombreux. Cette belle œuvre, qui se poursuivit pendant toute la durée des hostilités et exigea le dévouement de centaines de personnes, contribua à adoucir bien des souffrances et à diminuer des soucis cuisants.

Maintes sociétés se créèrent pour envoyer de la nourriture aux prisonniers français qui, en Allemagne, souffraient de la faim. Combien de jeunes vies ont été sauvées par les colis mensuels fournis par une foule de personnes charitables ! L'œuvre universitaire pour les étudiants prisonniers de guerre, qui avait son centre à Lausanne, pourvut à leurs besoins intellectuels en leur fournissant livres et revues.

La guerre se prolongeant, des milliers d'habitants, vieillards, femmes et enfants, furent enlevés de leurs villages dans les pays envahis

Fig. 286. — Passage des évacués. *(D'après Dav. et Dan. Burnand.)*

par les armées allemandes et envoyés dans le sud de la France en traversant la Suisse. Ce rapatriement commença en février 1915 et continua avec quelques interruptions jusqu'en 1918. A leur passage, ces malheureux furent accueillis avec une bonté touchante. Malgré la pénurie de matières alimentaires qui régnait chez nous, on leur distribua généreusement de la nourriture ainsi que des vêtements et des jouets pour les enfants. Et ces dons affectueux atténuèrent un peu leurs souffrances !

Puis ce fut le triste spectacle du passage des grands blessés. Nos chemins de fer transportèrent de nombreux jeunes hommes mutilés qui étaient envoyés dans leur patrie, Allemagne, France, Italie, afin d'y être soignés dans les hôpitaux. Chacun chercha à réconforter ces malheureux par une parole amicale ou par un cadeau utile.

Enfin, dès le mois de janvier 1916, des milliers de prisonniers français, anglais et allemands furent internés en Suisse, particulièrement dans nos stations de montagne. Nos médecins allaient chercher dans les camps d'internement les malades, les affaiblis ; une foule d'êtres humains furent ainsi sauvés du désespoir et de la mort : ils apprirent à connaître et à aimer notre patrie.

Conséquences financières. — La garde des frontières de 1915 à 1918 coûta à la Suisse des sommes considérables. Elles ont été arrêtées à 1160 millions de francs. Depuis 1914, les finances fédérales se trouvent dans un état de déficit chronique. Au début de la guerre, il était de 22 millions, en 1920, 124 millions, en 1922, 164 millions, en 1923, 66 millions, en 1924, 43 millions et en 1925, 12 millions.

Le renchérissement de la vie a obligé les autorités communales, cantonales et fédérales à augmenter considérablement les traitements des fonctionnaires. La Confédération a dû émettre des séries d'emprunts. En 1926, ceux-ci s'élevaient à 2 milliards 169 millions de francs. A ce chiffre, il faut ajouter les dettes des chemins de fer fédéraux, qui s'élèvent à 2 milliards 556 millions, ce qui fait un total de 4 milliards 725 millions. Les cantons et les communes ont dû aussi avoir recours aux emprunts pour répondre aux multiples obligations qui leur incombaient.

La Confédération a cherché à augmenter ses recettes. Elle a créé un *droit de timbre* sur tous les coupons d'actions et d'obligations. Cet impôt a rapporté en 1925 la somme de 34 millions dont un cinquième est remis aux cantons. Un premier et un second *impôt de guerre* ont versé jusqu'au 1er mai 1923 dans la Caisse fédérale la somme de 365 millions de francs. Jusqu'en 1923, l'impôt sur les *bénéfices de guerre* a procuré aussi à la Confédération des ressources importantes, soit plus de 555 millions.

Les sages mesures prises par l'administration fédérale ont conservé à la Suisse une excellente réputation financière, malgré les énormes dépenses causées par la mobilisation, par les frais occasionnés par la guerre et par l'intérêt des emprunts. Notre pays n'a pas émis, comme la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Roumanie, etc., des quantités énormes de billets de banque, ce qui a fait tomber à peu de chose la valeur de leur monnaie. L'Allemagne, en 1924, changea la sienne, ce qui provoqua de grandes pertes dans notre pays. En 1926, la Belgique a créé aussi une nouvelle monnaie pour ses échanges internationaux.

La haute valeur du franc suisse a eu cependant des conséquences funestes pour notre pays. L'exportation de nos produits manufacturés a été subitement arrêtée, leurs prix devenant trop élevés dans les contrées à change bas. Beaucoup de nos usines se fermèrent, et des milliers d'ouvriers se trouvèrent privés de travail. La Confédération dut leur venir en aide. Elle accorda, ainsi que les cantons, les communes et les industriels, des secours aux chômeurs; des travaux publics importants ont été entrepris afin de ne pas laisser de nombreux citoyens dans l'inaction. Pour le chômage, jusqu'à fin 1922, la Confédération a dépensé des sommes considérables [1].

La situation actuelle (1926) de la Suisse est difficile. Ses industries sont menacées par une concurrence dangereuse. De nombreuses usines ont déjà été transportées dans les pays voisins. La misère est venue s'asseoir au foyer de mainte famille ouvrière. Cependant, la crise peut être surmontée, si le peuple suisse sait reprendre sa vie simple d'autrefois, si la sobriété devient une vertu générale, si la plus stricte économie préside aux dépenses des Etats et des particuliers, si toutes les classes de la population se livrent à un travail persévérant. Seule la collaboration de tous peut sauver notre pays de la ruine et lui rendre l'aisance de la période d'avant-guerre. Les enfants des écoles doivent se préparer à cette lutte en acquérant le goût et l'habitude du travail, en mettant l'honnêteté et la droiture à la base de tous les actes de la vie. Si chacun fait son devoir, la Suisse continuera à remplir dans le monde sa belle mission de paix et de fraternité.

16me LECTURE

Louis Ruchonnet.

Il est un nom qui a dominé toute la politique suisse, dans le dernier quart du XIXme siècle, c'est celui de Louis Ruchonnet. Avocat hors de pair, magistrat éminent, orateur incomparable, d'un charme et d'une puissance rares, ce Vaudois a marqué, plus qu'aucun autre de ses compatriotes, dans l'histoire de la Suisse contemporaine. Au Conseil fédéral, à la présidence de la Confédération, il apporta non seulement sa vive intelligence, sa riche expérience et un don de parole exceptionnel, mais une élévation de cœur et d'esprit que tous se plurent à reconnaître.

Fig. 287. — Louis Ruchonnet.

C'est que, comme il l'écrivait un jour dans une de ses lettres, qui sont des joyaux de fine pensée et de bon style, « je n'ai jamais pu découvrir ni faire naître en moi l'ombre de ce désir de gouverner ses semblables, qui est, pour beaucoup d'hommes au pouvoir, le grand levier de leurs actions et le prix auquel ils ont vendu leur liberté ». Il n'accepta des charges publiques que par devoir.

Bourgeois de Saint-Saphorin (Lavaux), Louis Ruchonnet est né à Lausanne en 1834. Il fit ses études à l'Académie de sa ville natale et obtint en 1858 son diplôme d'avocat. Revenu à Lausanne après un séjour à Paris et un stage à Londres, il prend place dans le barreau vaudois, où son éloquence et ses connaissances juridiques, sa dialectique incisive le désignent bientôt à l'attention de ses concitoyens.

Elu député, conseiller national et membre du gouvernement vaudois la même année, en 1866, Louis Ruchonnet n'accepte ce dernier mandat que deux ans plus tard. Membre du Conseil d'Etat jusqu'en 1874, il pose les bases de l'Université de Lausanne. Enfin en 1881, l'Assemblée fédérale, presque unanime, l'appelle au Conseil fédéral. Il assuma la tâche de rapprocher les diverses nationalités de la Suisse, séparées depuis 1874 par des

(1) Ces dépenses se sont élevées à 258 784 758 francs.

malentendus graves, et d'élaborer les grandes lois juridiques prévues par la nouvelle Constitution.

Il n'est, dès lors, pas de grandes questions sur lesquelles il ne soit appelé à prononcer des paroles ordinairement décisives. Les débats relatifs aux affaires du Tessin lui valent d'éclatants triomphes. La pacification de ce canton est en grande partie son œuvre. Appelé à plusieurs reprises à ouvrir ou à présider des congrès internationaux, celui de la propriété littéraire ou celui de la paix, il les inaugure par des discours qui sont des chefs-d'œuvre.

Sa correspondance était immense. Chacun de ses amis se considérait comme créancier d'une partie de son temps. Le 14 septembre 1893, la mort est venue mettre un terme à cette belle existence et la moissonner à l'âge où elle portait ses plus beaux fruits.

« C'était, écrivait le président Schenk, un caractère droit et noble, un cœur plein d'enthousiasme pour tout ce qui est beau et grand, un homme d'Etat aux longues vues, un magistrat intègre, une intelligence riche des connaissances les plus variées et un patriote ardent. Sa dernière heure l'a surpris, non au foyer domestique, mais dans l'accomplissement de la tâche à laquelle il avait voué tous ses efforts et son abnégation et comme un soldat sur le champ de bataille. Digne couronnement d'une vie tout entière consacrée à la patrie. »

Le nom de Ruchonnet vivra dans l'histoire du pays.

17me LECTURE

Numa Droz.

Le canton de Neuchâtel n'a pas produit, au dix-neuvième siècle, d'homme d'Etat plus brillant et mieux doué que Numa Droz. Il jouissait d'une notoriété européenne et comptait comme une force politique et diplomatique. On s'inclinait devant sa compétence, son caractère viril, sa redoutable éloquence et son grand savoir.

Numa Droz était né à La Chaux-de-Fonds, le 27 janvier 1844. Issu d'une famille d'horlogers, devenu orphelin de bonne heure, il fait, dès l'âge de 14 ans, un apprentissage de graveur. Mais un goût irrésistible se développe en lui. Il dévore tous les livres qui lui tombent sous la

Fig. 288. — Numa Droz.

main et étudie sans aide plusieurs langues modernes.

Après un séjour en Suisse allemande et un stage dans l'enseignement primaire, auquel il s'était préparé dans un institut pédagogique neuchâtelois, il se fait journaliste, puis entre au Grand Conseil. L'ascendant qu'il y exerce lui ouvre le Conseil d'Etat, où le Département de l'Instruction publique lui est attribué (1871).

L'année suivante, nous trouvons Numa Droz aux Chambres fédérales, et c'est le 18 décembre 1873 qu'il remplace Eugène Borel au Conseil fédéral.

Sa prédilection marquée pour les affaires extérieures lui permet de tenir tête avec succès à Bismarck, lors de l'incident Wohlgemuth. Ce moment fut sans doute le plus beau, le point culminant de la carrière de Numa Droz. Soit dans ses discours, soit dans ses notes diplomatiques, il tint un langage dont la dignité, la modération et la correction répondaient aux sentiments de la nation unanime et firent une grande impression à l'étranger.

Dans un de ses essais politiques, Numa Droz a décrit par le menu l'énorme besogne qui incombe aux conseillers fédéraux. C'est un véritable surmenage, aggravé encore par l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour tenir leur rang d'une manière très modeste. Ces deux causes en-

gagèrent Numa Droz à accepter, en 1892, la place de directeur du Bureau international des chemins de fer, après avoir été dix-sept ans au pouvoir et deux fois président de la Confédération.

Avec les années et l'expérience, son éloquence n'avait fait que grandir. Orateur sûr de sa pensée et de sa parole, substantiel et lucide, groupant admirablement ses arguments, il avait, pour les exprimer, cette netteté d'expression qui constitue le privilège des maîtres. A côté de cela, un bel organe, une voix bien timbrée, sonore et pleine, capable de dominer les petites houles parlementaires et jusqu'au brouhaha de nos places de fête.

Publiciste, Numa Droz a écrit avec autant de simplicité que de justesse de style, de nombreux essais consacrés à toutes les questions économiques et politiques du jour. Il faut citer sa brochure sur le rachat des chemins de fer et son résumé d'histoire dans *La Suisse au XIX^me siècle.*

Ceux qui ont connu Numa Droz dans l'intimité se souviendront longtemps du causeur spirituel et charmant, à la mémoire étonnante, richement meublée de connaissances solides et fertile en anecdotes et en souvenirs. Parti d'une situation très modeste, et en butte avec les plus rudes difficultés de l'existence, il arriva, par les seules forces de son intelligence et de son caractère, aux plus hauts degrés de l'échelle sociale et y brilla du plus bel éclat.

18^me LECTURE

Essor de la Suisse à l'époque contemporaine.

La Suisse n'a pas seulement, au XIX^me siècle, modifié profondément son organisation politique; comme les pays qui l'entourent, elle s'est aussi considérablement développée dans tous les domaines.

Sous le rapport de *l'instruction* particulièrement, la comparaison est tout à l'avantage de l'époque actuelle. A cet égard, les idées ont bien changé. Jadis, on n'estimait pas l'instruction nécessaire pour le peuple. Aujourd'hui, on la regarde comme la principale force d'une nation. L'enthousiasme pour l'école a gagné toutes les parties du pays. Il n'est plus de village qui n'ait au moins une classe, plus de Suisse qui ne sache lire et écrire. Après l'école primaire, se placent l'école secondaire, l'école professionnelle ou le collège. La Suisse compte aussi d'importants établissements d'enseignement supérieur : l'Ecole polytechnique fédérale [1] à Zurich, sept universités [2] : celles de Bâle, Zurich, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg. La proportion des enfants qui, sortis de l'enseignement primaire, passent dans l'enseignement secondaire, pour jouir ensuite des bienfaits de l'enseignement supérieur, est plus forte dans nos cantons que partout ailleurs.

Fig. 289. — Augustin-Pyrame de Candolle.

* * *

La Suisse honore la mémoire d'un grand nombre de savants, de littérateurs, d'artistes qui l'ont illustrée à l'époque contemporaine. L'énumération en serait trop longue; nous ne pouvons citer que les plus célèbres [3]. Les hommes de *science* du monde entier connaissent les noms du botaniste *Augustin-Pyrame de Candolle*, du géologue *Bernard Studer*, des naturalistes *Louis Agassiz*, *Edouard Desor* et *Carl Vogt*; de *Ferdinand Keller* qui retrouva le premier, en 1854, les restes des stations lacustres; de *F.-A. Forel* dont les travaux sur le Léman sont des plus remarquables, du médecin oculiste *Marc Dufour* et du grand chirurgien bernois *Kocher*.

(1) Ouverte en 1855.

(2) L'Université de Bâle date de 1460; celle de Zurich de 1833; celle de Berne de 1834. Les académies de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel ont été transformées en universités, la première en 1873, la seconde en 1890, la troisième en 1909. L'Université de Fribourg a été créée en 1889.

(3) Dans les lignes qui suivent nous n'avons pas parlé des vivants.

Fig. 290. — Louis Agassiz.

Dans la *littérature*, une femme a brillé au premier rang à la fin du XVIII^me^ siècle et au commencement du XIX^me^; c'est M^me^ *de Staël*, fille de Jacques Necker, le ministre de Louis XVI. Quoique née à Paris, elle appartient à la Suisse romande par sa parenté et son éducation; elle passa d'ailleurs de longues années à Lausanne, à

Fig. 291. — Rodolphe Tœpffer.

Fig. 292. — Eugène Rambert.

Genève et surtout à Coppet, où se trouve son tombeau. A la même époque, vivait *Benjamin Constant*, qui était né à Lausanne, et y passa quelques années; sa carrière s'est déroulée en France, où il a joué un grand rôle comme homme politique, comme publiciste et romancier.

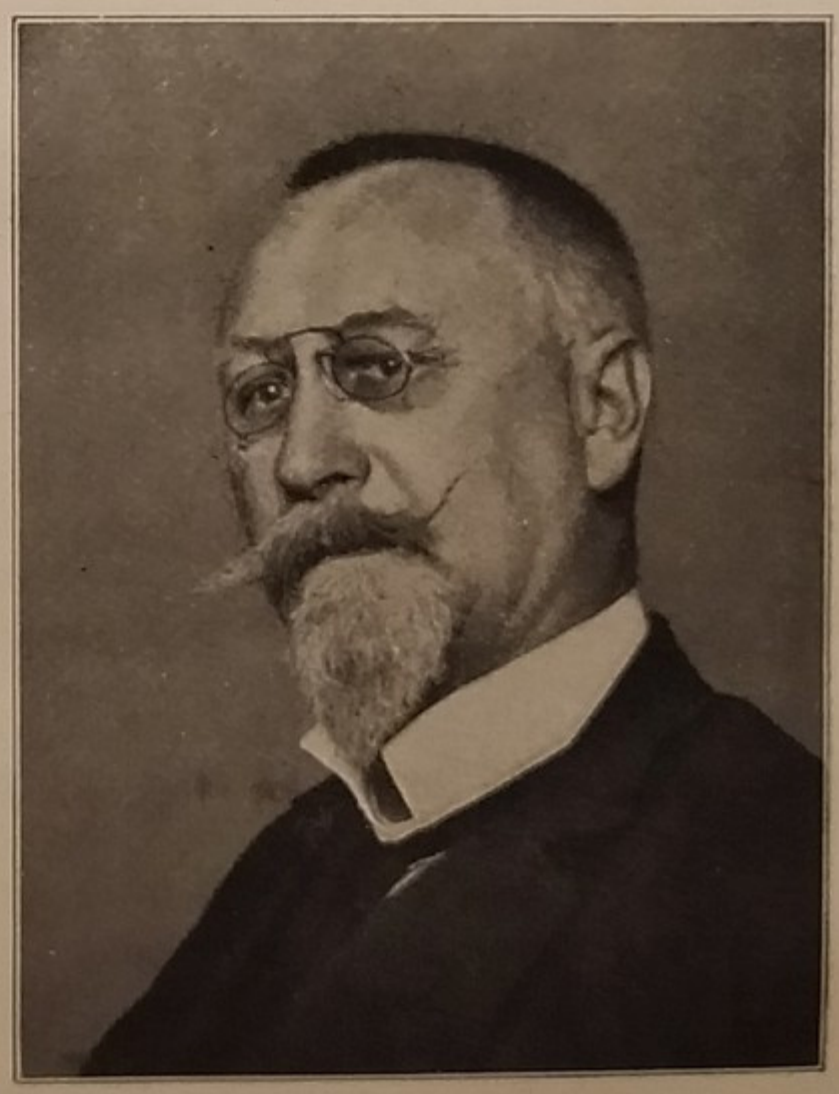

Fig. 293. — Philippe Godet.

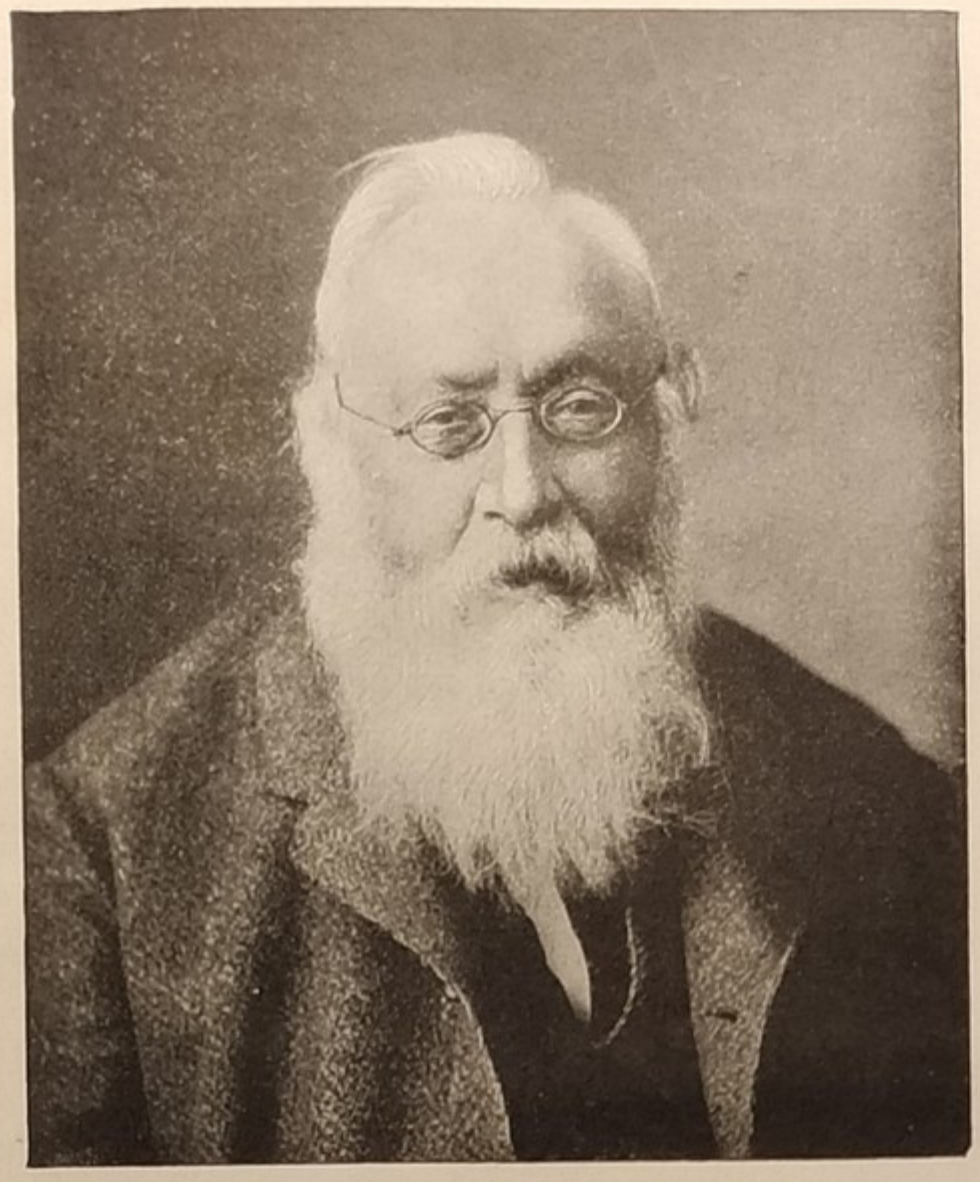

Fig. 294. — Charles Secrétan.

Parmi les grands noms de notre littérature se placent : *Alexandre Vinet*, critique littéraire et penseur chrétien, dont l'influence en Suisse et à l'étranger a été profonde ; *Juste Olivier*, le poète national, dont les élèves de nos écoles chantent les hymnes patriotiques ; *Eugène Rambert*, qui a dépeint dans d'admirables récits en prose et en vers la nature suisse, nos montagnes, nos vallées et nos lacs ; *Rodolphe Tœpffer*, le spirituel auteur des *Voyages en zig-zag*, des *Nouvelles genevoises* et d'inimitables caricatures ; *Victor Cherbuliez*, qui, de Genève, alla s'établir à Paris et dont les romans ont eu un grand succès ; *Marc Monnier*, dont les contes et les études de littérature comparée gardent un réel mérite ; son fils, *Philippe*, l'historien de la *Genève de Tœpffer* et le conteur charmant de *Mon village* et du *Livre de Blaise* ; *Edouard Rod*, critique littéraire et romancier célèbre ; des poètes comme *Warnery*, *Tavan*, *Philippe Godet*, qui fut en outre un critique remarquable ; *Jérémias Gotthelf* (de son vrai nom Albert Bitzius) qui a décrit, dans de savoureux récits populaires, la campagne bernoise et la vie du paysan ; *Gottfried Keller* et *Conrad-Ferdinand Meyer*, poètes et romanciers, qui occupent une place importante dans la littérature allemande contemporaine.

Les *études historiques* sont représentées par *Zschokke*, l'un des ardents partisans de la revision du Pacte de 1815 ; le *doyen Bridel*, qui, dans son amour pour la patrie suisse, travailla beaucoup à rapprocher les Confédérés romands et allemands ; *Sismondi*, *Charles Monnard*, qui, avec *Louis Vulliemin*, traduisit l'ouvrage de Jean de Muller sur l'histoire de la Suisse et le continua ; *J.-E. Kopp* ; *Georges de Wyss*, *Alexandre Daguet*, *Pierre Vaucher*, *Dändliker*, *Dierauer*, l'auteur d'une admirable histoire du peuple suisse et *W. Oechsli*, professeur à Zurich. Comme *juristes*, il faut citer *Rossi*, principal auteur d'un projet de pacte fédéral en 1832, projet qui fut repoussé ; *Bluntschli*, qui fut professeur à Zurich, puis à Munich et à Heidelberg ; *Hilty*, auteur d'une histoire des constitutions de la Suisse et professeur à Berne. Dans la philosophie, *Charles Secrétan* et *Ernest Naville* ont laissé des noms universellement connus et respectés.

Il fut un temps où l'on reprochait aux Suisses de manquer de sentiment artistique. S'ils ont pu mériter autrefois cette critique, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les *arts* jouent en Suisse un rôle de plus en plus important. La Confédération les subventionne ; elle a créé à Zurich un *Musée national* pour recevoir les collections d'objets an-

Fig. 295. — Léopold Robert.

(D'après un portrait reproduit dans l'ouvrage : « La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. »)

ciens ayant une valeur historique ou artistique. On restaure les constructions intéressantes des temps passés (châteaux, églises, etc.). Les villes se sont embellies; elles comptent de nombreux monuments qui rappellent le souvenir des faits importants de notre histoire et des hommes qui ont illustré notre pays.

La Suisse a fourni à notre époque un grand nombre d'artistes éminents. Comme sculpteurs, il faut mentionner *Pradier*, *Marcello* (Adèle d'Affry, duchesse Colonna), *Imhof*, *Schlœth*, *Vela*, qui a acquis une renommée universelle. *Kissling*, l'auteur du Guillaume-Tell, d'Altorf. La peinture est plus riche encore en noms célèbres. La Suisse romande est fière d'avoir produit des maîtres tels que *Léopold Robert*, *Charles Gleyre*, *Alexandre Calame*; à côté d'eux se placent *Maximilien* et *Albert de Meuron*, *Hornung*, *Diday*, *Lugardon*, *Karl* et *Edouard Girardet*, *Alfred van Muyden*, *Bocion*, *David*, *Auguste Bachelin*, *Benjamin Vautier*, *Hodler*, dont le nom est connu dans le monde entier, *Eugène Burnand*, l'évocateur de la campagne vaudoise. La Suisse allemande se glorifie d'un peintre de génie, *Arnold Bœcklin*, et aussi de

Fig. 296. — Armoiries de la Suisse.
Croix blanche sur fond rouge.

Vogel, de *Simon*, de *Buchser*, de *Stuckelberg*, de *Koller*, d'*Anker*.

Dans un autre domaine, jadis négligé, celui de *l'art musical*, de grands progrès ont été accomplis. La musique chorale, en particulier, a pris un développement réjouissant. Notre pays a fourni des compositeurs de talent *(Niedermeyer, Hugo de Senger, Hegar, Huber)*; un art national est en train de se former. On peut dire qu'à l'heure actuelle, il n'existe guère de contrées en Europe où l'on fasse plus de musique qu'en Suisse.

Fig. 297. — Signature de la Convention de Genève par les représentants des puissances, le 22 août 1864.
(La Convention de Genève a été signée à l'hôtel de ville de Genève, dans la salle où siégea plus tard le tribunal de l'Alabama.)

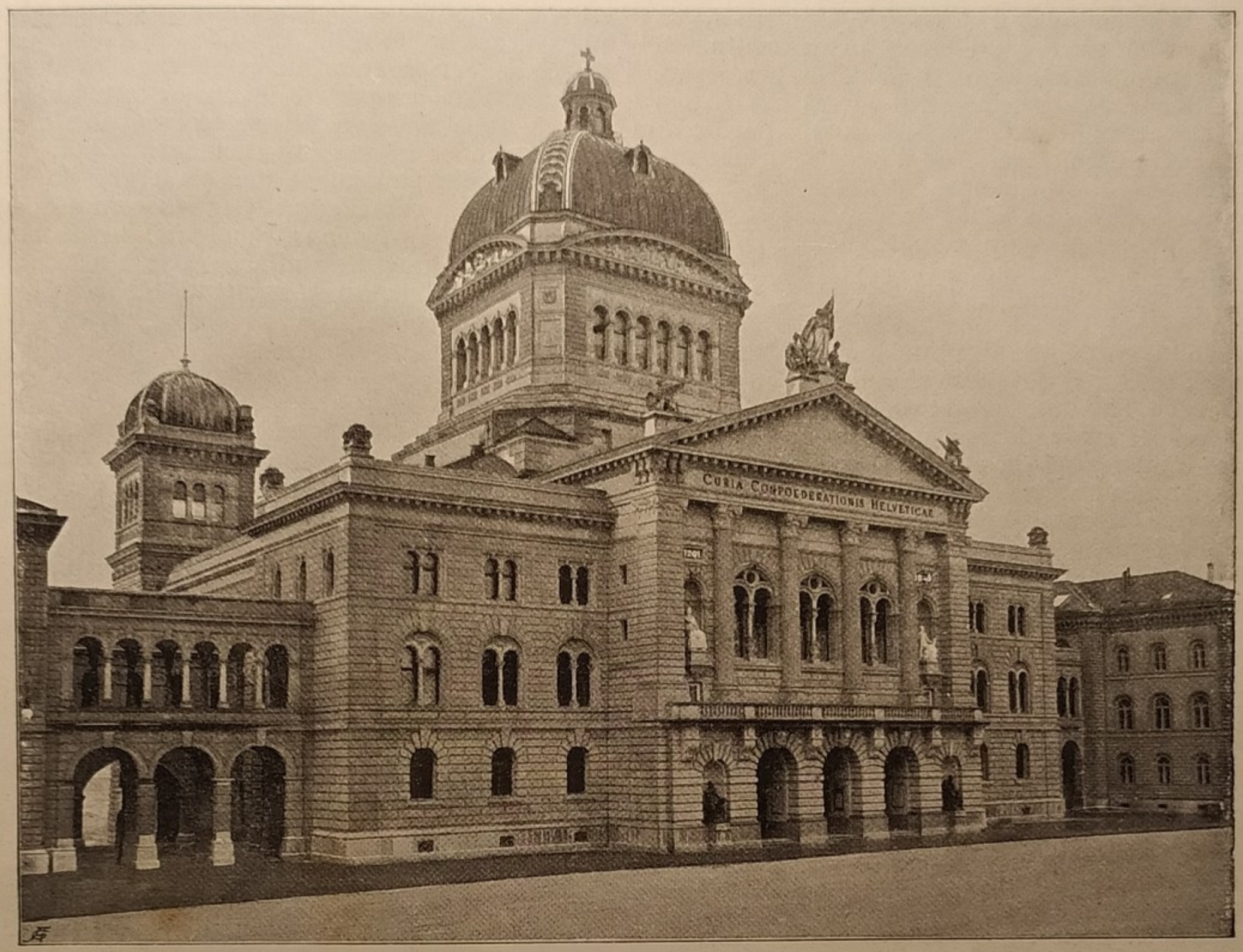

Fig. 298. — Corps central du Palais fédéral, à Berne.
(C'est dans cet édifice, désigné aussi sous le nom de Palais du Parlement, *que siègent les Chambres fédérales.)*

19me LECTURE

Conclusion. — Si l'un des auteurs de l'alliance de 1291 ou l'un des héros de Morgarten revenait parmi nous, il aurait de la peine à reconnaître la Suisse. Les Alpes neigeuses se dressent toujours dans les nues et donnent à notre patrie bien-aimée, comme il y a six siècles, son caractère distinctif et son cadre éblouissant et grandiose. Mais dans le nombre des cantons confédérés, dans l'organisation politique, dans l'agriculture et l'industrie, dans l'aspect des villes et des villages, quel changement, quelle transformation ! Née au cœur des Alpes, la Confédération s'est étendue jusqu'au Rhin et au Jura. Formée, au début, de trois cantons, elle en a compté ensuite huit, puis treize, puis dix-neuf et elle en comprend aujourd'hui vingt-deux. Si elle a eu ses jours de gloire, elle a aussi couru bien des périls et passé par des crises qui semblaient menacer son existence. A certaines époques, elle a dû supporter la tutelle des puissances étrangères. Longtemps, les particularités locales, les divisions politiques et religieuses l'ont empêchée de se donner un gouvernement central.

De quelle profonde reconnaissance ne devons-nous pas être pénétrés envers nos pères, qui, dans les heures graves, n'ont jamais désespéré, et qui ont sauvé notre pays du danger! Ce sont eux qui ont préparé les temps meilleurs dont nous jouissons. Aujourd'hui, la Suisse est libre; elle est forte; elle est prospère. Elle n'a plus à subir la tutelle des puissances. Ses enfants ne vont plus servir sous les drapeaux étrangers. Son armée, qui ne menace personne, est là pour défendre son indépendance et sa neutralité. Un gouvernement fédéral a été créé. De leur côté, les cantons contribuent à la grandeur de la patrie. Le peuple suisse a su éviter de verser dans une centralisation à outrance. Par une sage combinaison des droits de la Confédération et des

droits des cantons, il a respecté les traditions locales créées par le genre de vie, par les coutumes, la religion, mais il a unifié là où c'était nécessaire.

La Suisse est respectée des autres Etats. Son rôle international s'exerce dans un sens pacifique. Une œuvre admirable, celle des secours aux soldats blessés sur les champs de bataille, a pris naissance à Genève, en 1863; on l'appelle la Croix-Rouge, parce qu'elle a adopté comme emblème les couleurs de la Suisse interverties, la croix rouge sur fond blanc. L'année suivante, un traité a été signé à Genève par les représentants des puissances en vue de la protection des militaires blessés; ce traité, qui porte le nom de Convention de Genève, fixe que la croix rouge sera, dans tous les pays, le signe de reconnaissance des ambulances militaires et du personnel chargé des soins à donner aux blessés. La Convention de Genève a été revisée et complétée dans une conférence internationale, qui a eu lieu en 1906. En 1922 et 1923 se sont réunis à Lausanne les délégués des grandes puissances pour s'efforcer de rétablir l'ordre en Orient et signer un traité de paix avec la Turquie.

A plusieurs reprises, la Suisse a été choisie comme arbitre pour résoudre des conflits qui s'étaient élevés entre des Etats étrangers. C'est à Genève, en 1872, que fut terminée l'affaire dite de l'Alabama [1], par un jugement arbitral auquel les deux parties en cause, l'Angleterre et les Etats-Unis, se soumirent sans réserve. Un autre arbitrage important fut celui par lequel le Conseil fédéral fixa, en 1900, la frontière entre la Guyane française et le Brésil, question qui était en suspens depuis deux siècles.

Ce rôle de la Suisse, si élevé et si bienfaisant, a été encore accentué par la fondation des Unions internationales. Les relations postales, télégraphiques et autres entre les habitants des différents pays sont devenues si nombreuses et si compliquées que les puissances ont reconnu la nécessité de conclure des arrangements pour faciliter leurs rapports dans ce domaine; de là sont nées les Unions internationales. Chaque Union a son bureau central permanent. Berne est actuellement le siège de quatre Bureaux internationaux. Ce sont : le Bureau de l'Union télégraphique, fondé en 1869, le Bureau de l'Union postale universelle (1875), le Bureau pour la protection de la propriété industrielle, des œuvres littéraires et artistiques (1885) et l'Office central des transports internationaux (1893). Le Conseil fédéral est chargé de leur organisation et de leur surveillance générale. Rien ne prouve mieux la considération dont jouit la Suisse à l'étranger que cette haute mission confiée à son gouvernement.

Les grandes puissances, dans le Traité de Versailles (1919), ont désigné Genève comme siège de la *Société des Nations*, donnant ainsi à notre pays un témoignage de confiance dont il a le droit d'être fier. *Le Bureau international du travail* est aussi fixé à Genève.

* * *

La Confédération fournit le vivant témoignage que des populations de langues et de religions différentes peuvent vivre ensemble et être gouvernées par les mêmes lois. Dans aucun pays du monde, la liberté individuelle n'est plus grande; nulle part, les citoyens ne jouissent de plus de droits. Le peuple suisse est devenu le maître de ses destinées. Par le referendum, il peut accepter ou rejeter les lois; par l'initiative, il peut lui-même en proposer. C'est, en quelque sorte, le gouvernement direct du peuple par le peuple. Aucune nation n'est allée aussi loin dans cette voie. L'expérience tentée par la Suisse constitue un phénomène unique dans l'histoire.

Pour qu'une confédération puisse vivre, il faut qu'un besoin d'union existe dans les groupes qui la composent. Ce sentiment règne chez les Suisses. Leur esprit de solidarité se manifeste dans les rapports de canton à canton, dans les grandes sociétés nationales, dans les tirs fédéraux, dans les fêtes patriotiques. Lorsqu'un malheur frappe un des membres de la famille helvétique, tous viennent à son aide et les secours affluent.

Tant de siècles d'existence commune ont appris aux Suisses à se connaître et à s'aimer. Sans doute, il se produira encore des désaccords momentanés; un peuple ne peut rester stationnaire; à chaque génération s'offrent de nouveaux problèmes. Il y aura donc encore des luttes, mais nous devons faire tous nos efforts pour qu'elles restent pacifiques. Jadis, au milieu de l'Europe opprimée, une flamme de liberté s'est allumée sur nos monts, nous ne la laisserons pas s'éteindre. Dans nos différends passagers, nous n'oublierons pas que la force naît de l'union et que nous sommes tous les enfants d'une même patrie. C'est par la tolérance, le support mutuel, par nos vertus civiques, par le respect des lois, par notre empressement à appuyer les œuvres en faveur des faibles et des humbles, que nous pourrons réaliser le vœu du poète qui est aussi celui de nos cœurs :

Nous voulons être un peuple uni de frères
Qu'aucun danger ne pourra séparer.

---

(1) Ce différend avait failli amener la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Il a pris son nom d'un vaisseau corsaire, équipé et armé par des marins anglais, l'*Alabama*, qui, pendant la guerre civile des Etats-Unis, appelée guerre de Sécession (1861-1865), avait détruit plusieurs navires américains. Les Etats-Unis réclamaient une indemnité. Le jugement arbitral, auquel contribua principalement Jacques Staempfli, de Berne, en fixa le montant. La salle de l'hôtel de ville de Genève, où siégea le tribunal, a été appelée salle de l'Alabama.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

Quatrième période
DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE A NOS JOURS, 1798-1920

1798 24 janv. 5 mars	**Révolution vaudoise.** **Combats de Neunegg, de Fraubrunnen, du Grauholz. Chute de Berne.**	Indépendance du Pays de Vaud. République lémanique. Invasion de la Suisse par les Français. Chute de Berne (5 mars). **République helvétique.**
1798 Avril-Mai	**Insurrection à Schwytz.**	Lutte des Schwytzois contre les Français. Aloïs Reding. — Combats de Schindelleggi, Rotenturm, Morgarten. — Les Schwytzois se soumettent.
1798 Sept.	**Révolte du Nidwald.**	Attaques des Français. — Prise de Stans. — Pestalozzi.
1803	**Acte de médiation.**	Entrée des cantons de St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud dans la Confédération. — Le canton de Vaud est constitué (14 avril). — **La Confédération des dix-neuf cantons.**
1815	**Pacte fédéral.**	Chute de Napoléon Ier. Entrée du Valais, de Neuchâtel et de Genève dans la Confédération. Congrès de Vienne. La neutralité de la Suisse est reconnue. — **La Confédération des vingt-deux cantons.**
1833	**Division de Bâle en deux demi-cantons : Bâle-Ville et Bâle-Camp.**	Combat de Pratteln.
1845 14 février	**Révolution vaudoise.**	Henri Druey. — Assemblée de Montbenon. — Chute du gouvernement.
1846 7 octobre	**Révolution genevoise.**	James Fazy. Soulèvement du quartier de St-Gervais. Victoire des radicaux. — Le gouvernement se retire.
1847	**Guerre du Sonderbund.**	Suppression des couvents en Argovie (1841). Expéditions des corps-francs contre Lucerne (1844, 1845). Appel des jésuites à Lucerne. — Formation du Sonderbund. Protestation des radicaux. — Tentatives de conciliation. Décision de la Diète de dissoudre le Sonderbund par les armes. — Général Dufour. — Général de Salis-Soglio. — Défaite des catholiques à Gislikon. — Expulsion des jésuites.
1848 1er mars	**Révolution neuchâteloise.**	Prise du château de Neuchâtel. — Fritz Courvoisier. Alexis-Marie Piaget. — Approbation de la Diète.
1848	**Constitution fédérale.**	Organisation du pouvoir central. — Pouvoir législatif : Conseil national et Conseil des Etats. Pouvoir exécutif : Conseil fédéral. — Pouvoir judiciaire : Tribunal fédéral.
1856	**Conflit avec la Prusse au sujet de Neuchâtel.**	Soulèvement des royalistes à Neuchâtel et au Locle. Leur échec. — Réclamations du roi de Prusse. Préparatifs de guerre. Les troupes partent pour la frontière. Médiation de la France. Indépendance de Neuchâtel.
1870	**Guerre franco-allemande.**	Neutralité de la Suisse. — Garde des frontières. — Général Herzog. Internement d'une armée française (1871). Les Français sont battus. Ils perdent l'Alsace et une partie de la Lorraine. Fondation de l'empire allemand.
1874	**Constitution fédérale.**	Centralisation plus accentuée. Un droit, une armée.
1891 1er août	**VIme Centenaire de la fondation de la Confédération.**	Grandes fêtes dans toute la Suisse.
1906	**Percement du Simplon.**	
1912	**Code civil fédéral.**	Entrée en vigueur du nouveau Code civil.
1914-1918	**Guerre mondiale.**	Neutralité de la Suisse. — Garde des frontières. Passage des évacués et des blessés. Internement des prisonniers de guerre. Défaite des empires centraux. Traité de Versailles (1919). Fondation de la Société des Nations.
1920 16 mai	**Entrée de la Suisse dans la Société des Nations.**	

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface 3

PREMIÈRE PARTIE

TEMPS PRIMITIFS

Chapitre I. **Les premiers habitants de notre pays.**
1. Les hommes des cavernes 5
2. Les populations lacustres 6

Chapitre II. **Les Helvètes.**
1. Mœurs des Helvètes 9
2. Les Helvètes battent les Romains 11
3. Orgétorix 11
4. Les Helvètes battus par les Romains 11

Chapitre III. **L'Helvétie sous les Romains.**
1. Conquête du pays par les Romains 14
2. Civilisation romaine 15
3. Les premiers chrétiens 17
4. Chute de l'empire romain 17

Chapitre IV. **Alamans, Burgondes, Francs.**
1. Les Germains 19
2. Les Alamans 20
3. Les Burgondes 20
4. Les Francs 21
5. Progrès du Christianisme 22
6. Charlemagne 22

Chapitre V. **Le second royaume de Bourgogne. Les Zæhringen, Pierre de Savoie, Rodolphe de Habsbourg.**
1. Division de l'empire de Charlemagne 25
2. Le second royaume de Bourgogne 25
3. Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne 26
4. Rodolphe III 26
5. La trêve de Dieu 26
6. Les Zæhringen 27
7. Pierre de Savoie 27
8. Rodolphe de Habsbourg 29
Résumé chronologique 41

DEUXIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES TROIS CANTONS

Chapitre VI. **Fondation de la Confédération.**
1. Les Waldstætten 42
2. Uri 42
3. Schwytz 42
4. Unterwald 42
5. Les Waldstætten sous les Habsbourg 42
6. Alliance perpétuelle du 1er août 1291 43

Chapitre VII. **Premiers combats pour la liberté, bataille du Morgarten.**
1. Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau . . 46
2. Albert d'Autriche, sa mort 46
3. Henri VII de Luxembourg 47
4. Bataille du Morgarten 47
5. Pacte de Brunnen 49

Chapitre VIII. **Les traditions nationales.**
1. Les baillis autrichiens 50
2. Arnold de Melchthal 51
3. Werner Stauffacher 51
4. Serment du Grutli 51
5. Guillaume Tell 52
6. Expulsion des baillis 52

TROISIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES HUIT CANTONS

Chapitre IX. **Extension de la Confédération.**
1. Entrée de Lucerne dans la Confédération . . 55
2. Entrée de Zurich dans la Confédération . . . 55
3. Entrée de Glaris et Zoug dans la Confédération 57
4. Entrée de Berne dans la Confédération 57
5. Guerre des Gugler 60

Chapitre X. **Nouvelles guerres contre l'Autriche.**
1. Guerre de Sempach 62
2. Bataille de Næfels 64
3. Convenant de Sempach 65

Chapitre XI. **Conquête de l'Argovie. Guerre de Zurich. Bataille de St-Jacques sur la Birse.**
1. Conquête de l'Argovie 77
2. Guerre de Zurich 78
3. Conquête de la Thurgovie 81

Chapitre XII. **Guerres de Bourgogne.**
1. Causes des guerres de Bourgogne 82
2. Combat d'Héricourt — Expéditions dans le Pays de Vaud 84
3. Bataille de Grandson 84
4. Bataille de Morat 86
5. Congrès de Fribourg 87
6. Bataille de Nancy 88
7. Conséquences des guerres de Bourgogne . . . 88
8. Diète de Stans. — Nicolas de Flue 89
9. Convenant de Stans 90

QUATRIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES TREIZE CANTONS

Chapitre XIII. **Nouvelle extension de la Confédération.**
1. Jean Waldmann 95
2. Guerre de Souabe 97
3. Entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération 98
4. Les Suisses en Italie 99
Résumé chronologique 110

Chapitre XIV. **La Réformation.**
1. Causes de la Réforme 111
2. Ulrich Zwingli. — La Réforme à Zurich . . . 112
3. La Réforme dans la Suisse allemande 112
4. Première guerre de Kappel 113
5. Deuxième guerre de Kappel. — Mort de Zwingli 114
6. L'avoyer Wengi 115

Chapitre XV. **La Réforme dans la Suisse romande.**
1. La Réforme dans les Pays de Vaud et de Neuchâtel. — Farel 117
2. Luttes de Genève contre la Savoie 117
3. La Réforme à Genève 118
4. Conquête du Pays de Vaud 119
5. Calvin à Genève 120

Pages

CHAPITRE XVI. **La réaction catholique.**
1. Efforts du catholicisme pour reprendre son influence 123
2. Conjuration de Lausanne 124
3. L'escalade de Genève 125

CHAPITRE XVII. **La Suisse au XVII^me^ et au XVIII^me^ siècle.**
1. Troubles des Grisons 127
2. La Suisse pendant la guerre de Trente ans . . 128
3. Guerre des paysans 128
4. Première guerre de Villmergen 131
5. Alliance avec le roi de France Louis XIV . . . 132
6. Neuchâtel et le roi de Prusse 133
7. Deuxième guerre de Villmergen 134

CHAPITRE XVIII. **Mouvements populaires au XVIII^me^ siècle.**
1. Le Pays de Vaud sous la domination bernoise 136
2. Davel 138
3. Soulèvement dans le Jura bernois 140
4. Henzi à Berne 141
5. Neuchâtel 142
6. Fribourg 143
7. Troubles à Genève 143
8. Soulèvements populaires dans diverses parties de la Suisse 143

La Révolution française.
1. Louis XV 150
2. Louis XVI 150
3. Assemblée nationale 151
4. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 151
5. L'Assemblée législative 152
6. La Convention. — La Terreur 153
7. Le Directoire 153
Résumé chronologique 154

CINQUIÈME PARTIE

LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE ET LA CONFÉDÉRATION DES DIX-NEUF CANTONS

CHAPITRE XIX. **La Révolution helvétique.**
1. Contre-coup de la Révolution française en Suisse 155
2. La Révolution vaudoise 156
3. Chute de Berne et de la Confédération des XIII cantons 157
4. Annexion de Genève à la France 160

CHAPITRE XX. **La République helvétique.**
1. La République helvétique 161
2. Résistance des petits cantons 162
3. Insurrection du Nidwald 163
4. La guerre étrangère en Suisse. 164
5. Luttes des partis. Fin de la République helvétique 166

CHAPITRE XXI. **La Confédération des dix-neuf cantons.**
1. La Suisse sous l'Acte de médiation 171
2. Entrée des alliés en Suisse 173
3. Chute de Napoléon — Congrès de Vienne . . 174
4. Le pacte fédéral de 1815 175

SIXIÈME PARTIE

LA CONFÉDÉRATION DES VINGT-DEUX CANTONS

CHAPITRE XXII. **La Suisse sous le pacte de 1815.**
1. La Restauration. Faiblesse du lien fédéral . . 177
2. Le mouvement de 1830 178
3. Insurrection de Neuchâtel en 1831 179
4. Division de Bâle en deux demi-cantons . . . 180
5. Affaire Louis-Napoléon 180
6. Mouvements populaires. — Luttes confessionnelles 181
7. Appel des Jésuites à Lucerne. — Expéditions des corps-francs 182
8. La révolution vaudoise de 1845 183
9. Révolution de 1846 à Genève 184
10. Guerre du Sonderbund 185
11. Révolution de 1848 à Neuchâtel 187
12. La Constitution fédérale de 1848 188

CHAPITRE XXIII. **La Suisse nouvelle.** — I. 1848-1871.
1. Le régime de 1848 193
2. Les événements de 1856, à Neuchâtel. Conflit avec la Prusse 195
3. La question de la Savoie 196
4. La Suisse et la guerre franco-allemande . . . 196

CHAPITRE XXIV. **La Suisse nouvelle.** — II. De 1871 à la guerre mondiale.
1. Constitution de 1874 199
2. Nouveaux progrès 201
3. Essor de l'agriculture, de l'industrie et du commerce 203

Supplément : La guerre mondiale. 206
La paix de Versailles 208
La Société des Nations 208
Bureau international du travail 209
La Suisse pendant la guerre mondiale 210
L'œuvre humanitaire de la Suisse pendant la guerre 211
Conséquences financières 212
Résumé chronologique 221

LECTURES

1. L'Empire romain 18
2. La Féodalité 32
3. Les Croisades 39
4. Le pacte d'alliance de 1291 45
5. La Confédération des huit cantons 67
6. Les voisins des Confédérés 68
7. Un village vaudois au moyen âge 75
8. Organisation militaire des anciens Suisses . . . 92
9. La Confédération des treize cantons 103
10. Mœurs et coutumes au XV^me^ siècle 104
11. Les grandes inventions 106
12. Les grandes découvertes 108
13. L'agriculture et la vie à la campagne au XVIII^me^ siècle 145
14. Mouvement intellectuel de la Suisse au XVIII^me^ siècle 147
15. Napoléon 168
16. Louis Ruchonnet 213
17. Numa Droz 214
18. Essor de la Suisse à l'époque contemporaine . . 215
19. Conclusion 219
Table des cartes en couleurs 224

TABLE

DES CARTES EN COULEURS

Carte N°	1.	*L'Helvétie sous les Romains* . . .	entre	les	pages	16	et	17
»	» 2.	*Second royaume de Bourgogne* . . .	»	»	»	24	»	25
»	» 3.	*La Confédération des trois Cantons* .	»	»	»	48	»	49
»	» 4.	*La Confédération des huit Cantons*	»	»	»	56	»	57
»	» 5.	*La Suisse romande en 1400*	»	»	»	68	»	69
»	» 6.	*La Confédération des treize Cantons*	»	»	»	96	»	97
»	» 7.	*La République helvétique*	»	»	»	160	»	161
»	» 8.	*La Confédération des dix-neuf Cantons*	»	»	»	176	»	177

1er août 1291 Fondation de la Confédération.
1er janv. 1308 Expulsion des baillis
11 nov. 1315 Bataille du Morgarten. 1re victoire
1332 Entrée de Lucerne dans la Confédération.
1351 " de Zurich " "
1352 " Glaris et Zoug "
1353 " Berne "
1375 Invasion des Gugler. Enguerrand de Coucy.
9 juillet 1386 Guerre de Sempach. 2e victoire.
9 avril 1388 Bataille de Naefels. Matthias Stmbruhl.
1393 Convenant de Sempach
1415 Conquête de l'Argovie
1443 Bataille de St-Jacques sur Sihl.
1444 Bataille de St-Jacques sur la Birse / Les Armagnacs
1450 Paix entre Zurich et les confédérés.
1458 et 60 Conquête la Thurgovie.
1475 Combat d'Héricourt. Expéditions dans le pays de Vaud
2 mars 1476 Bataille de Grandson.
22 juin 1476 " " Morat
5 janvier 1477 " " Nancy.
1481 ~~1fic~~ Diète de Stans. Nicolas de Flue, Partage du bu-
tin. Admission de Fribourg et Soleure. Convenant de Stans
1435 Naissance de Jean Waldmann
1489 Sa mort (exécution: (peine capitale)
1499 Guerre de Souabe. Combats Frastenz, Calven, Dornac
1501 Entrée de Bâle, Schaffhouse dans la confédération
1513 " d'Appenzell
1513 Guerres d'Italie: Bataille de Novare

1515 Défaite et retraite de Marignan
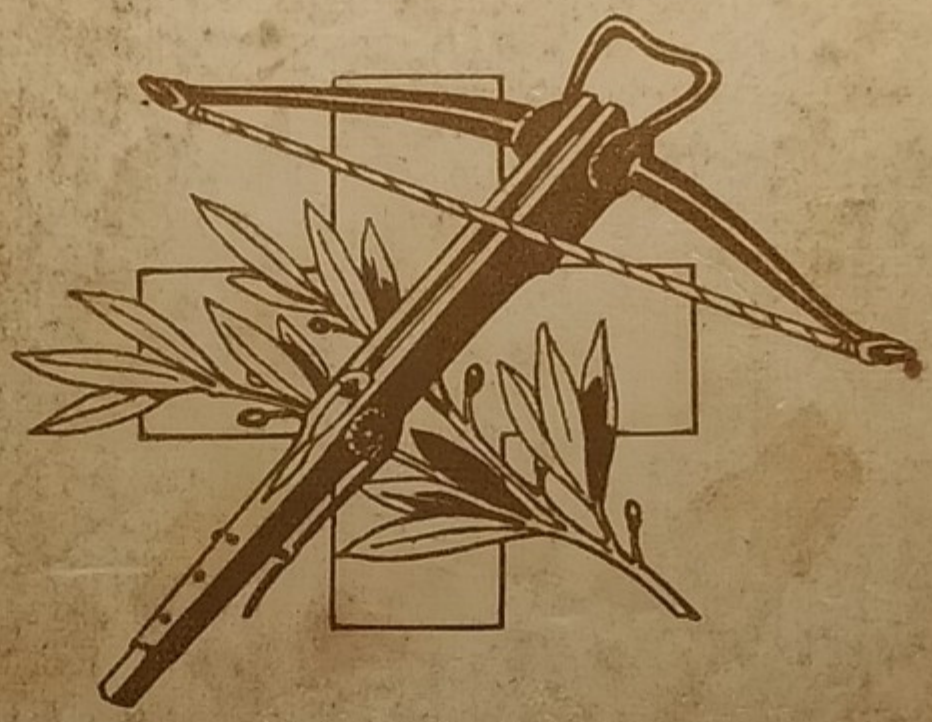
1516 Paix entre la Suisse et la France